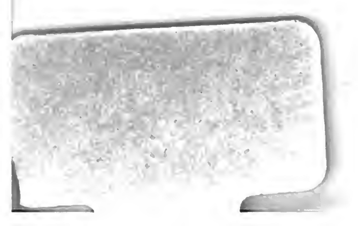




# ANALECTES

17 — 20

# ANALECTES

# ANALECTES

POUR SERVIR A

# L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.

---

N° 17.

---

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ

—

1854.

## ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A S. M. LE ROI DES BELGES LÉOPOLD I, A L'OCCASION DE LA MAJORITÉ DE S. A. R. MGR. LE DUC DE BRABANT.

*A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges.*

SIRE,

Au moment où, de tous les points du pays, des accents de reconnaissance et de joie s'élèvent vers le trône, l'Université catholique ne saurait garder le silence.

Son dévouement à l'auguste fondateur de la dynastie nationale lui fait un devoir d'exprimer au Roi les sentiments qu'elle éprouve dans la circonstance solennelle où le PRINCE ROYAL va prendre place dans la première de nos Assemblées législatives.

Notre attachement aux institutions du pays nous impose l'obligation de dire combien nous applaudissons à un événement qui, pour la Famille royale comme pour toute la Belgique, est à la fois un objet des plus douces jouissances, un élément de stabilité, une nouvelle garantie d'indépendance, un nouveau gage d'avenir.

Professeurs et élèves, nous éprouvons les mêmes

sentiments, nous formons le même vœu : Puisse l'héritier du trône, après avoir longtemps joui des sages leçons de VOTRE MAJESTÉ, marcher un jour dignement sur ses traces!

Alors notre chère Belgique, forte de son amour pour le Souverain, puissante par son union et par sa fidélité aux institutions nationales, bravera sans crainte tous les orages qui pourraient encore se former à l'horizon.

Groupée autour de vos descendants, comme elle l'est autour de VOTRE MAJESTÉ, la nation belge, en même temps qu'elle saura maintenir son indépendance, continuera à s'attirer le respect et l'admiration de l'Europe.

Daignez, SIRE, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P.-F.-X. DE RAM.

*Le Secrétaire*,

BAGUET.

Louvain, le 30 mars 1853.

## DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR M. LE CHAN. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, LORS DU RETOUR DE SA MAJESTÉ DE SON VOYAGE EN ALLEMAGNE (5 JUIN 1853).

Sire,

Dans la vie d'un Roi comme dans celle d'une nation, il y a quelquefois des circonstances si providentiellement solennelles et heureuses, que l'émotion seule les caractérise mieux que la parole.

Aussi l'Université catholique de Louvain se borne-t-elle, en ce moment, à manifester ses sentiments inébranlables de respect et de dévouement au Roi et à la dynastie royale, — à ce Roi bien-aimé et vénéré non-seulement par son peuple, mais aussi par les puissances et les nations étrangères.

C'est au Roi, c'est à l'auguste héritier du trône que, dans toute la plénitude de notre reconnaissance et de notre amour, nous adressons aujourd'hui nos félicitations.

La Providence divine continuera à bénir les efforts et la sagesse de Votre Majesté.

Sire, c'est le vœu, c'est la prière de nous tous. Et la Belgique entière, s'unissant à votre paternelle sollicitude, appellera avec vous les bénédictions du Ciel

sur une alliance qui va rendre à nos provinces une auguste petite-fille de cette immortelle Marie-Thérèse, dont la mémoire restera toujours en vénération parmi nous, comme une de nos plus chères traditions nationales.

Vive le Roi! Vive S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant!

—

## DISCOURS ADRESSÉ AU ROI PAR M. LE CHANOINE DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ, A L'OCCASION DE L'ENTRÉE EN BELGIQUE DE S. A. I. ET R. MADAME LA DUCHESSE DE BRABANT (20 AOUT 1853).

SIRE,

Il y a vingt-deux ans, Votre Majesté disait aux Belges : « je n'ai accepté la couronne qu'en vue de remplir » une tâche aussi noble qu'utile, celle d'être appelé à » consolider les institutions d'un peuple généreux et » de maintenir son indépendance. Mon cœur ne connaît » d'autre ambition que celle de vous voir heureux. »

Depuis vingt-deux ans, chaque jour a confirmé ces paroles royales. Oui, Sire, la Belgique est heureuse ; ses institutions et son indépendance, Votre Majesté les sanctionne et les consolide à jamais par l'union que l'héritier du trône va contracter.

MONSEIGNEUR,

L'Université catholique de Louvain joint ses acclamations à celles qui de tous les points du pays saluent votre alliance avec une princesse de l'auguste et puissante maison d'Autriche.

Les plus nobles qualités de l'esprit et du cœur recommandent MARIE-HENRIETTE à l'amour des Belges ; Votre

Auguste épouse et compagne se montrera parmi nous l'héritière de la piété d'une Reine vénérée dont le Ciel s'est hâté de récompenser les vertus.

MADAME,

Votre Altesse Impériale et Royale a quitté le pays qui l'a vue naître, pour unir ses destinées à celles d'un prince sur qui se fondent nos plus chères espérances.

En devenant la fille d'adoption du plus sage et du plus aimé des Rois, Votre Altesse Impériale et Royale devient aussi la fille adoptive d'un peuple qui unit respectueusement le culte et l'amour de ses princes au culte et à l'amour de ses institutions constitutionnelles.

D'ailleurs, la Belgique n'est pas une terre étrangère pour Vous. Les noms de vos ancêtres brillent avec éclat dans nos annales, et les Belges, conservateurs religieux de leurs traditions nationales, environnent d'une auréole d'amour et de reconnaissance la mémoire de Votre illustre aïeule, l'immortelle *Marie-Thérèse.*

Princesse, des acclamations universelles Vous témoignent combien Vous êtes la bienvenue parmi nous. A ces acclamations viendront se joindre nos prières pour que le Ciel répande sur Vous les bénédictions qui font la joie d'un mère, la félicité et la gloire du père.

MONSEIGNEUR, MADAME,

Permettez qu'en finissant je répète, en les appliquant à la circonstance, les paroles prononcées par le Fonda-

teur de notre indépendance et de notre dynastie : *le cœur du Belge ne connaît d'autre ambition que celle de vous voir heureux.*

Un jour la postérité redira à son tour : *les cœurs du Duc et de la Duchesse de Brabant, comme celui du Roi leur père, n'ont connu d'autre ambition que celle de voir la Belgique heureuse et florissante.*

—

DE RUARDI TAPPERI VITA ET SCRIPTIS ORATIO, QUAM DIE 26 MENSIS JULII 1853 HABUIT PHILIBERTUS VAN DEN BROECK, S. T. DOCTOR ET PROFESSOR, QUUM MORE MAJORUM AD GRADUM DOCTORIS SS. CANONUM PROMOVERETUR VIR ERUDITISSIMUS ANTONIUS HEUSER, DUSSELDORPIENSIS, PRESB. ARCHIDIOECESIS COLONIENSIS.

---

*Ecclesiæ Romanæ Princeps Eminentissime, Belgii Primas et Metropolita Illustrissime;*

*Excellentissime, Reverendissime, Summi Pontificis apud Belgarum Regem Nuncie Apostolice;*

*Diœceseon Belgicarum Antistites Illustrissimi, Vigilantissimi;*

*Magnifice Catholicæ Universitatis Rector providissime;*

*Sacræ Facultatis theologicæ Decane et Magistri, aliorumque Ordinum Professores, viri eximii, doctissimi;*

*Doctoralis Laureæ candidate eruditissime;*

*Sacris Civilibusque in hac civitate præpositi, viri plurimum venerandi, spectatissimi;*

*Cives academici dilectissimi, ceterique Auditores omnes honoratissimi.*

Quantum deceat, imo et proficuum sit, laudes enarrare eorum qui hanc Academiam nominis sui fama illustrarunt, nulli vestrûm ignotum est : *gloriam enim*

*filiorum esse eorum patres, et ab ipsis discendam sapientiam et doctrinam intellectûs* (1), sacræ nos literæ universæ docent, natura ubique clamat.

Quapropter bene ac sapienter institutum, ut in publicis Academiæ consessibus, nunc hujus nunc illius viri, de Lovaniensi Academia bene meriti, commemoratio fieret.

Pium nobileque hoc Academiæ propositum, quum fausta hac die mihi pro vice mea obtingat explendum, vestram ut conatibus meis adsit gratiam expostulo benignissimam: rem namque sentio me aggredi vires meas superantem.

Præconium ergo utcumque annunciabo viri, immortali sane perpetuaque memoria digni, non de theologia dumtaxat, sed et de republica christiana optime meriti (2); qui, quum esset genuinæ reformationis ecclesiasticæ ardentissimus zelotes, virtutum quoque omnium nutritius ac pietatis christianæ orthodoxæque imprimis doctrinæ vindex extitit invictus (3). Dicam itaque de vita meritisque *Ruardi Tapperi*, doctoris verè magni, verè pii.

*Ruardus Tapper*, Enchusiæ, Batavorum oppido, ex familia spectatissima (4) anno circiter millesimo quadringentesimo octogesimo octavo natus, primos vix pueritiæ annos emensus, statim ut Lovanium venit, studiis philosophicis operam navavit, et annum ferè unum de viginti agens secundus inter Artium magistros renunciatur (5).



Ex hinc theologiæ graviter incumbens, quum præsertim *Adrianum* nostrum, deinde Papam hujus nominis sextum, præceptorem assidue audiisset (6), ad concilium Universitatis recipitur (7), dieque decima quarta augusti anni millesimi quingentesimi decimi noni doctoralem lauream, una cum Jacobo Latomo, accepit (8).

Quanta tunc temporis claruerit doctrina, prudentia morumque gravitate Ruardus, officia declarant dignitatesque, quibus, licet invitus (9), fuit continuo ornatus.

Eodem nempe doctoratûs sui anno, non tantum theologiæ profitendæ, verum etiam theologorum collegio moderando præficitur (10). Mox ecclesiam cathedralem Leodiensem canonicus illustrat (11), et paulo post communibus omnium votis suffragiisque Academiæ cancellarius constituitur (12). Summæque ædis divi Petri decanus creatus (13), anno millesimo quingentesimo trigesimo septimo, repurgandæ ab hæresibus patriæ provinciam à Paulo III accepit (14), binis etiam interea vicibus ad summum Rectoratûs apicem promotus (15).

At vero variis hisce gravibusque officiis, quorum etiam nonnulla simul explevit, necdum ejus labori terminus ponebatur. Quum enim felici tractatione rerum, quam foras fama spargebat, magis in dies *Tapperus* nosceretur, nec Aulæ, nec Cæsari, nec demum Pontificibus vir consultissimus latere potuit.

Mirum est quam carus summis Pontificibus exstiterit. Hunc Carolus V Cæsar, ob morum sanctitatem, parentis quasi loco habuit. Philippo secundo regi familiaris, Aulæ quoque et universis omnium ordinum hominibus, ob vitæ integritatem non ob adulationem acceptus. Sæpe etiam, cum de constituenda Republica et instauranda per Germaniam et Galliam Belgicam religione ageretur, ad Cæsaris et Regis consilia evocatus (16).

Tantis autem totque negotiorum curis, imo potius ob Ecclesiæ tum temporis calamitates cordis mœrore confectus, verè Christo sponsæque ejus Ecclesiæ est immortuus. Nam gravissimorum, quibus Hispaniarum Rex distinebatur, negotiorum causa Bruxellam Lovanio evocatus, ibi apoplectico morbo correptus, frustratis omnium bonorum suspiriis, misso facto Hispaniarum Rege, lubens in supremi Dei et Regis æterni senatum subvectus est anno millesimo quingentesimo quinquagesimo nono (17), martii die secunda, ætatis suæ anno septuagesimo primo; postquam per annos triginta novem theologiam incomparabili doctrina esset professus, chorumque Divi Petri vitæ exemplo et pietate singulari rexisset annis plus minus viginti quatuor (18).

Inter Ruardi opera theologica, primum, juxta scriptionis ordinem, recenseri debet *Quæstio quodlibetica*, anno 1520 in Scholis Artium publice pronunciata; in qua, dilucide expositis quæ sint legitimæ consuetudinis conditiones, præsertim quæ jura et a quibus con-

suetudine acquiri possint, ad quæstionem negando respondet, *utrum judex sæcularis, impediens venerabile Sacramentum Eucharistiæ ministrari sceleratis ad mortem ducendis, per aliquam consuetudinem a mortali excusari possit?*

Secundo loco veniunt *Orationes* numero decem vario passim tempore habitæ, quas *doctissimas vereque theologicas* Lindanus jure merito appellat (19). In harum plerisque jugulum petit controversiarum, quas hæretici istius temporis de dogmatibus Religionis Christianæ excitaverant, præ ceteris autem illarum, quæ sunt de unitate Ecclesiæ Christi in Primatu Pontificis Romani, hujusque infallibilis judicii auctoritate statuenda.

Deinde inter Tapperi opera a quibusdam referuntur *Catechismus catholicæ juventuti educandæ* (20), atque *Tractatus de providentia Dei et prædestinatione.* Hujus posterioris autographum olim in majori Collegio Theologòrum Lovanii adservabatur: sed, quod dolendum, ait Bibliothecæ Belgicæ scriptor, propter characterum ruditatem ac litterarum compendia, legi a nemine potuit.

Hisce theologicis scriptis sparsim vulgatis, atque non quidem re sed amplitudine exiguis, non eam Ruardus dici debet theologicæ eruditionis famam assecutus, quam tamen suam fuisse constat. Sed inde a professoratûs exordio ac porro, tantam in profitenda viva voce theologia propalavit doctrinæ molem, tantam in judicando integritatem, in solvendis hæreticorum argutiis

dexteritatem, tantumque in providendo consilium, ut, Miræo teste, theologi fama longe lateque sparsa, Ruardi domicilium totius Belgii oraculum videretur. Ideoque non raro Carolus V Imperator ad eum petendi consilii gratia allegavit Petrum de Soto et alterum Petrum Maluendam, Hispanos theologos, Bersaquium quoque Hannonem, aliosque.

Hac occasione originem sumpsisse videtur *Disputatio de conciliatione gratiæ et liberi arbitrii, habita primum inter Petrum de Soto et Ruardum Tapperum, deinde inter eumdem Ruardum et Judocum Ravesteyn Tiletanum, per epistolas varias ultro citroque missas* (21).

In illa disputatione id præsertim agitur quæstionis, quanam ex ratione gratia sit censenda efficax : an ab intrinseco et seipsa, an potius ab extrinseco, a naturali liberi arbitrii consensu ? Petrus de Soto et Ravesteyn gratiam seipsa efficacem propugnabant ; Ruardus contra negabat, docebatque : « Quod non solum liberi arbitrii sit bonus usus gratiæ, sed etiam per vim et naturam liberi arbitrii, tractam et suasam in his quæ pietatis sunt, ad quæ sine divina inspiratione et monitione invalida est et se erigere nequit (22).»

Proxima est huic disceptatio domestica, quam etiam Ruardus cum Bajo et Hesselio habuisse fertur. Quum enim doctores hos ambos, adhuc quidem juvenes atque alioquin probos et modestos, scientiæ tamen suæ nimis amantes observaret, adeo ut dicere esset solitus, se non



nisi schisma ab illis exspectare (23): illos de libero hominis arbitrio, de gratia et operibus bonis nova propugnantes reprimere Ruardus studuit (24).

Interea quum tam celebris erat fama Tapperi, ut commemorato ejus nomine statim perfectæ theologiæ consummatio audientium animo oboriretur (25), Ruardus cum aliis theologis, sed præ ceteris ipse primus (26), regio edicto Tridentum ad Concilium ablegatur, Patribus ibidem congregatis, sua circa omnem fidei materiam hoc sæculo controversam peritia singulari opem saluberrimam allaturus (27).

In sacro hoc congressu, qualem fama prænunciaverat futurum, talem quoque Tapperum videmus se opere exhibentem. Concilium enim non modo plurimum industria exornavit, sed et diligentia strenue promovit. In quo quantum fidei catholicæ ardorem declararit, quantam judicii acrimoniam prodiderit, quantaque inde in ipso concilio valeret auctoritate, non tantum agnoverunt qui ei adstipulati sunt sanctissimi doctissimique Patres (28), ipsaque facta declarant (29), sed et testantur tria quæ supersunt Tapperi judicia theologica, Legato Præsidi in concilio oblata (30). Dignus proinde Ruardus qui meruerit haberi, ut primus post pontificios theologos sententiam in concilio rogaretur (31), atque ut tantæ æstimationis viro selectus et honoratior fuerit in synodalibus congressibus locus, et nihil ferme in sacros canones, neque in ecclesiastica decreta referretur, nisi ultimam ipsis manum adhibuisset Ruardus (32).

Ultimum tandem illudque inter opera Tapperi theologica amplissimum et præstantissimum sunt *Explicationes in articulos circa dogmata hoc sæculo controversa, a Facultate theologica Academiæ Lovaniensis collectos.*

Scilicet Lovanienses Theologi, qui innovationis Lutheranæ initiis etiam per censuram sese opposuerant, quoddam deinde scriptum evulgarunt, duobus supra triginta articulis distinctum, in quo quam simplicissime et concise præcipua orthodoxæ fidei capita adeo accurate proponuntur recteque firmantur, ut in multis perstruxisse videatur credendi agendique regulam a Tridentina Synodo præscriptam (33). Quum ergo Ruardus, priusquam Tridentum proficisceretur, illos articulos, quorum etiam auctorem et scriptorem ipsum fuisse pro certo creditur (34), maxima ex parte in scholis explicabat, aderat forte fortuna sciolus aut potius imperitus quispiam auditor, qui ea excipiebat quæ suo sapiebant palato, idque confuse admodum, aliis quæ potiora erant omissis. Missa est hæc rapsodia Lugdunum Galliæ, ibique typis excusa mendosissime. Eadem deinde, post viri a Tridento reditum, Lovanium perlata, Ruardus dolebat plurimum inconcinnam hanc congeriem sub suo nomine in lucem editam. Sed familiares amici, qui quidem ipsi simul condolebant, hinc tamen magnam occasionem nacti, quod sæpius antea fecerant nunc longe vehementius hortabantur, ut explicationes suas circa hos articulos ipsemet prælo com-

mitteret. Ostendebant magnum secuturum animarum fructum, nutantium confirmationem ac errantium resipiscentiam, si germana articulorum explicatio, cum solutionibus argumentorum quibus fidei veritas impugnatur, typis excuderetur (35).

O vere felicem scioli istius culpam! quod enim frustra in viri modestiam tentassent amici, id ipsa tandem nobis est assecuta; adeo ut per eam quasi solam, ad Dei et Ecclesiæ honorem, nostræ Academiæ gloriam, ipsiusque Ruardi laudem immortalem, theologicum jam habeamus opus, non a nostratibus dumtaxat omni calculo laudatum semperque laudandum, sed, ut unius Pallavicini auctoritate hic utar, « doctissimum, quod cum admiratione passim volvatur (36).»

At vero, si dolenter hic fateamur oportet, tam admirabile opus fuisse, etiam a nobis, ferme non penitus obliteratum, majori tamen dolore nos ferit, Tapperum, non quidem meritis aut annis, rei tamen theologicæ immatura morte præreptum, opus reliquisse infectum, prioribus nempe viginti articulis, qui plerique de sacramentis tractant, solummodo explicatis.

Sed parum sit Ruardo humanæ sapientiæ fastigium consecutum (37), in cœlorum tamen regno minimum fortassis quod timebat, fore vocandum. Qui enim vivens et moriens a terræ vinculis etiam legitimis se opere probaverat plene solutum (38), ideoque humana dignitate magnum appellari fuerat dedignatus (39); hoc unum, ut magnus in regno cœlorum

haberetur, insatiabili continuo ambiebat affectu. Ergo, non legem docuisse tantum, sed legem quoque adimplevisse, eaque maxime fecisse appetebat theologus vere christianus, quæ ubi fidei morumque integritatem servant, simul mala omnigena, ex violatâ oriunda hominibus cavent.

Nimius profecto essem si Ruardi præclare facta ad homines in fidei unitate firmandos eosque ab hæresi præcavendos recensere hic instituerem. Quæ ad hunc scopum vera remedia proposuerit, quæ falsa judicaverit rejicienda, late continentur in *aureo*, ut Lindanus id vocat, *Corollario,* aliisque, quæ Ruardus ad Carolum V et Ferdinandum Imperatores, atque ad Reginam Mariam direxit.

Eo tempore quo Tapperus rectoratûs officio secundâ vice fungebatur (40), « ut obviaretur peregrinis et adulteris hæreticorum doctrinis, atque ad eorum declinanda consortia, quibus, nisi provide occurratur, incauta juventus facile posset corrumpi, idcirco statuit et ordinavit Rector et Universitas, ut omnes et singuli ad matriculam Universitatis recipiendi, et priusquam ei adscribi possint atque ad usum privilegiorum admitti, præstarent juramentum, se ex animo detestari universa dogmata Martini Lutheri et aliorum quorumlibet hæreticorum, et sequi se velle ac retinere fidem veterem Ecclesiæ, sub obedientia unius summi Pastoris Romani Pontificis.»

Quantum ex hoc suo decreto de Ecclesia bene meri-

tus sit noster Tapperus, oraculo pontificio est declaratum. Eo enim usque « pium sane, prudens et salubre consilium ac Lovaniensi Universitate dignum, » Pius IV aperte laudat, ut, quum deinde ex quorumdam nisu, qui nimium temporalium emolumentis duci videbantur, idipsum didicerat periclitare, ipse Pontifex motu proprio voluerit esse suum (41).

Porro Tapperus non Academiam dumtaxat, sed universam quam potuit Christi fidelium communitatem religionis zelo et amore complectebatur. « Agnoscimus et ingenue fatemur », dolens frequenter exclamabat, « gemimus et deploramus, Ecclesiæ disciplinam ubique pessumdari fere universam (42). » « Quis enim non videt, inquit, quantus sit sacrorum canonum circa disciplinam neglectus? Quis non gemit nullam fieri eorum executionem? Quorum si severa esset observatio, florentissima essent omnia, nec reformationis ullius Ecclesia indigeret (43). »

Malis istis eruendis Ruardus intentus totus imprimis suo ipse laborabat exemplo. Quum enim repurgandæ ab hæresibus patriæ provincia esset ipsi demandata, officio suo strenuam semper admovit tenuitque manum : quam quidem, etsi plus justo severiorem dixerint nonnulli, fuisse tamen christianam vereque humanam, ex ipsius viri actis scriptisque facili negotio judicant saniores (44).

Sed timidos et molles magistratuum animos quum aut exemplo aut etiam cæsarea auctoritate sæpe sæpius

efflagitata vinci et roborari vix posse experiretur, Ruardus apud Imperatorem eo instantius adauxit preces, « ut, cum rari per Belgium Episcopi essent qui gregi adversus nascentes hæreses invigilarent, in nobilioribus urbibus antistites, vitæ innocentia et doctrina præditi singulari, tamquam canes pro domo Dei latrantes, in specula collocarentur. Futura enim quasi vates animo percipiebat, et qua erat mentis sagacitate prævidebat fore brevi, ut lupi rapaces in Christi gregem irrumperent, lacerarent, vastarentque demum qua patet ferro flammaque Belgium » (45). « O utinam ! continuo apud Principes ingemebat, o utinam Deus vel tandem hoc inspiret animo Imperatoris, quod studeat præfici suis provinciis dignos Episcopos (46)! »

Hujusmodi Ruardi precibus, quas etiam principes pro suo pietatis zelo urgebant, ubi deinde Pontifices Romani accesserunt, septemdecim per Belgii provincias constituti sunt episcopatus : atque ita Academiæ et imprimis Ruardo nostro id etiamnum debetur acceptum, quod summum et fere unicum ab omnibus habitum semper fuit præsidium avitæ religionis in nostro Belgio intemerate conservatæ.

Vos ergo, eruditissimi, doctissimi, ornatissimi Candidati, domestica hæc Ruardi Doctoris nostri exempla hæreant mentibus vestris alte infixa! Quem orbis universus miratus est theologum docentem, hunc etiam vos cultu assiduo satagite admirari. Virum æmulemini suo ex nomine solo scopum perfecteattingentem,

quem Eugenius Papa theologis præfixit (47) : hunc vos doctorem vere magnum, vere christianum amate.

Et vero, ut Lindani, piissimi in magistrum discipuli verbis hic finiam. « Quis enim Ruardum non amarit, cujus tanta fuit in perspiciendo solertia, in providendo consilium, in exequendo maturitas, tanta in agendo industria : quæ, ut quorumdam alacritate videbatur tardior atque subinde rusticior, ita plurimorum præcipiti dexteritate revera felicior? Quis virum non amarit, cujus tanta in ferendo fuit fortitudo vere christiana, in docendo miranda copia, in disputando incredibilis argutia, scholasticorum Doctorum acumine mirifice exercitata : in sophismatibus nostræ ætatis hæreticorum dissolvendis rara doctrina, elenchosque refutandi eximia peritia, miraque dexteritas : in judicando integritas, in vivendo sanctitas vere evangelica (48)? »

# ANNOTATIO.

(1) Eccl. VIII.

(2) J. F. Foppens, biblioth. Belg. pag. 1084.

(3) Lindanus, Episc. Ruremunden., in Dialogo cui titulum fecit *Ruewardus*, « quo, uti ait lib. I. pag. 10, suavissimam piis omnibus R. D. Ruewardi Tapperi Enchusii memoriam, vel post obitum gratissimam, hac pertenui opella celebrare posset. »

(4) « Ruard, of Rieuwert Tapper, van een aenzienlyk geslacht te Enckhuizen geboren. » Ita O. *Van Tricht*, libelli cujusdam scriptor, Enchusiæ typis dati an. 1849, cui titulus : *Overzigt van de geschiedenis der hervorming in de stad Enkhuizen*, pag. 70. (17)

(5) Foppens, l. c.

(6) Sweertius, Athenæ Belg.; Miræus, Elogia Belg.; ipse Ruardus, Oratio X.

(7) Val. Andreas, Fasti academici, pag. 105.

(8) Foppens, l. c.

(9) Foppens, l. c. scribit : « Latere siquidem non potuit, quantumcumque dignitates aufugeret. »

(10) Annuaire de l'Université cath. de Louvain, 1839. p. 283.

(11) Foppens, l. c. — Ruardum quoque Xenodochio Lovaniensi præfuise tradit Val. Andreas, Fasti acad., p. 111, ubi scribit, eidem Xenodochio a morte Ruardi Tapperi præfuisse Judocum Ravesteyn Tiletanum.

(12) Ruardi Tapperi, qua cancellarii, imago depicta conservatur in Musæo Universitatis, sub num. 37. V. Annuaire 1853, p. 191.

(13) Miræus, l. c.

(14) Hoynck van Papendrecht, Analecta Belg. Tom. II. Part. 2. pag. 67.

(15) Val. Andreas, pp. 41 et 42. Prima scilicet vice Rector electus fuit an. 1530; altera vero an. 1545. pro secundo semestri : adeoque hoc officio fungebatur mense novembri, in quo decretum fuit juramentum ab omnibus emittendum, de quo postea.

(16) Miræus, l. c. p. 22 et 25. — Foppens, l. c. — Brandt, Historie van Enkhuizen pp. 68 et 69 : « De Burgemeesters en Raden der stad Enkhuizen, inquit, hebben R. Tapper » uit contemplatie, excellentie en qualiteit van zyn eerwaardigen persoon « bevryd van de lasten, die de stad op deszelfs moeders goederen mogt te pretenderen hebben. »

(17) Juxta veterem computandi modum; nunc autem esset anno 1560. Antiquitus enim novus annus computari incipiebat in Paschate : mortuus autem est Ruardus ante Pascha.

(18) Sweertius, l. c. — Foppens, l. c. Juxta ultimam voluntatem in Testamento expressam (cfr. Annuaire de l'Université, 1841. pag. 178 et sqq.), « sepeliri suum corpus mandaverat ante venerabile Sacramentum in prædicta Ecclesia collegiata S. Petri (Lovanii) extra chorum : nunc (ut in codicillo legitur diei 29 februarii 1559; Annuaire ibid. p. 197) in choro ante sacramentum in eadem Ecclesia inhumari cupit, dummodo tamen hoc sic dominis suis executoribus placeat et videatur, eorum discretioni relinquens. » — Hoc ultimo loco, juxta summum altare corpus revera fuisse depositum, cum elogio sepulcrali laminæ inciso, testatur Foppens, l. c.

(19) Guil. Lindanus, Episc. Ruremundensis, has Ruardi *Orationes*, una cum *Corollario* et *Refutatione falsorum remediorum* collectas vulgavit, Coloniæ 1577.

(20) Jocher, Gelehrten Lexicon, et Biographie universelle, Paris 1826. Bini tamen hi scriptores binas Tappero intulerunt injurias. Narrant nempe Lovaniensem professorem ex testamento Bibliothecam reliquisse, non Collegio Theologorum Lovaniensi, ut quisque sua sponte putaret et historica fert veritas, sed Parisiensi Theologicæ Facultati. Altera injuria est quod Tapperum, contra Baji novitates insurgentem, in Pelagianismi vel semipelagianismi errorem incidisse dicant.

(21) Exstat sub hoc titulo Disputatio ad calcem operis posthumi R. P. Antonini Reginaldi, *De mente Concilii Tridentini circa gratiam seipsa efficacem*.

(22) Epistola prima Ruardi ad Petrum de Soto, pag. XV. — Epistola secunda Petri de Soto ad Ruardum Tapperum, ut in ejus fine legitur, data fuit « ex nostra Diligensi schola, 26 maii 1551. Ruardus vero in fine Epistolæ suæ primæ scribit : « Latissimam materiam hanc gratiæ et liberi arbitrii tractat magister noster Driedo... Apud quem

invenies quæ scripsi; et eamdem doctrinam schola nostra sequitur et ab annis multis secuta est. » Unde conficitur jam ante natum Molinam (1553) diu viguisse in Lovaniensi schola doctrinam de gratia, quæ deinde a Molina denominari consuevit. Ejus tamen ultimus ex Lovaniensibus propugnator exstitisse videtur Ruardus Tapper: statim enim surrexit Bajus et post eum aut per eum invecta videtur doctrina Thomistica de gratiæ prædeterminatione physica et a seipsa efficaci.

(23) Palavicini, Hist. Conc. Trid. lib. XV. cap. 7. num. 9.

(24) *Jocher*, Gelehrten Lexicon; *Biographie universelle; Appendix tertia*, adjecta ad novam editionem Concilii Trid., Mechlin 1847. pag. 435.

(25) Vernulæus, academia Lovaniensis, pag. 147.

(26) Foppens, l. c.; Val. Andreas, pag. 105.

(27) Viglius, Epist. ad Episc. Arelaten.: exstat ad calcem tom. XIV, pag 27. Mémoires de l'Académie royale. *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain ont prise au Concile de Trente, par P. F. X. de Ram, Recteur magnifique de l'Univ. cath. de Louvain.*

(28) Foppens, l. c; Vernulæus, l. c.

(29) Narratur in *Proloquio* ad opus Ant. Reginaldi, *de mente Concilii Trid. circa gratiam se ipsa efficacem*, pag. 22, Gasparum Casalium, episc. Leiriensem, in suo opere, *De quadripertita justitia*, an. 1562 in Concilio Patribus oblato, adversus aliquam Tapperi opinionem scripsisse, « quam tamen disputando magis (in ipso Concilio an. 1551?) quam asserendo videtur protulisse » (tanta erat viri auctoritas!). Opinio hæc Tapperi fuit, « hominem per solos habitus infusos fidei, spei et charitatis, cum solo generali auxilio absque gratia actuali ad opera pietatis actu exequenda posse progredi. » — « Quidam Theologi, ait Liebermann tom. IV. pag. 76, et inter ceteros Thomassinus in Commentariis de gratia, in ea videntur sententia fuisse, quod justis sanctificans gratia ad peragendum bonum supernaturale sufficiat... Optima quidem hæc et minime reprehendenda; verum, etc. »

(30) Le Plat, Monum. ad hist. Conc. Trid. tom. IV. pag. 279, 311, 337. Primum hoc judicium Ruardi est, de *sacramentis pœnitentiæ et extremæ Unctionis;* secundum de *satisfactione;* tertium de *articulis nonnullis ad missæ sacrificium spectantibus.*

(31) Le Plat, op. cit. pag. 336.

(32) Lindanus, in Præfat. ad orationes R. Tapperi, ut legitur in appendice tertia ad editionem novam Conc. Trid. Mechliniæ 1847, pag. 433. — Vernulæus, pag. 147.

(33) P. F. X. de Ram, *Disquisitio de dogmatica declaratione a Theol. Lovan. edita an.* 1544 § *I.* Exstat tom. XIV *Mémoires de l'Académie royale;* articuli illi triginta duo etiam leguntur in nova editione Conc. Trid. Mechlin. pag. 439.

(34) P. F. X. de Ram, l. c. § IV.

(35) In præfatione quam ipse Ruardus huic suo operi præfecit. Exstat in editione an. 1555. Dolendum præfationem hanc fuisse prætermissam in altera editione *omnium quæ haberi potuerunt Ruardi operum.* Coloniæ 1582. Continet enim, præter pœnarum in hæreticos statutarum justam vindicationem, compendiosam quamdam sed plurimis Patrum auctoritatibus refertam adversus hæreticos quoscumque demonstrationem catholicam.

(36) Pallavicini, hist. Conc. Trid. lib. XII. cap. 10. num. 21.

(37) Vernulæus, pag. 147.

(38) Bona, quæ, ut ipse in testamento suo scribit, copiose sibi fuerant ab altissimo Domino in hujus vitæ peregrinatione concessa, fere omnia in pauperum sustentationem aliosque pios usus legavit, vix ullis sorori aliisque consanguineis reservatis. Porro eo usque se pacis amantissimum declaravit, « ut quicumque, inquit, ex propinquis meis vel consanguineis tentaverit directe vel indirecte quovis quæsito colore impedire hanc venditionem (suorum bonorum) vel pretii applicationem, aut in aliquo alio liberam testamenti mei executionem, illum volo, ait, ipso facto privatum esse suo legato. »

(39) Foppens l. c. ait : quantumcumque dignitates refugeret.

(40) Val. Andreas, Fasti academici, pag. 362.

(41) Breve apostolicum, datum 5 febr. 1516. Exstat apud Val. Andreas, Fasti acad, p. 362. Cfr. Vernulæus, acad. Lov., pag. 195.

(42) Ruardi Tapperi Oratio X.

(43) Oratione eadem et passim in aliis atque in Corollario.

(44) Et vero, ut hic positiva historicorum testimonia omittamus, ipsa Ruardi opera satis aperte manifestant, ipsum in hoc suo inquisitoris officio excessu non peccasse. In judicio primo quod in Conc. Trid. Legato præsidi obtulit de sacramentis pœnitentiæ et ex-

tremæ unctionis, « minus docti, inquit, sæpe clamant propositiones esse hæreticas, quæ diligenter excussæ, tales non invenirentur.» Non ergo ex judicii levitate quosdam, qui aut hæretici non essent aut saltem non vehementer suspecti, fuerit ipse ut tales persecutus. Sed neque ex præjudicata passione aut animi acerbitate processerit : qui enim ubique in ejus scriptis spirat animi pacati sensus, strenuum quidem eum fuisse sinunt imo et probant, non vero effrænatum; et in Corollario, ad Carolum V Cæsarem directo, expresse monet, Cæsaris ordinationes de impressoribus librorum, venditoribus, et emptoribus, opus esse recognoscere, ne forte, ait, nimis sint severæ et boni judices eas non audeant exequi, et judicent magis esse comminationes, quam efficaces ordinationes. » Jam vero hæc cum severitatis excessu consistere haud posse videntur.

(45) Miræus, Elogia Belg., p. 22. Vernulæus, acad. Lov., p. 147.

(46) Ruardi Refutatio quorumdam falsorum remediorum, etc.

(47) Eugenius IV, in Diplomate, quo nonis martii an. 1431. Facultatem theologicam, qua hucusque caruerat Universitas, instituit, ita finem scopumque concessionis describit : « Nos qui theologiæ facultatem hujusmodi ad Christi fidelium ædificationem et salutem animarum, nec non propulsandos errores instaurari studiis gessimus assiduis, etc.

(48) Guil. Lindanus, in Dialogo citato, pag. 12.

—

NOTICE SUR LE R. P. THOMAS DU JARDIN, DOMINICAIN, DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, PAR LE PÈRE MOULAERT, PRIEUR DU COUVENT DES DOMINICAINS A TIRLEMONT.

La vie, les travaux apostoliques et littéraires du Père Du Jardin sont peu connus jusqu'ici, quoiqu'une de ses œuvres soit encore entre les mains de tout le clergé. Nous croyons rendre service, en faisant connaître de plus près cet homme de bien qui pendant une longue carrière a très-bien mérité de l'Église et de l'État.

Le Père Du Jardin appartenait à une famille très-distinguée, et honorée de la confiance de plusieurs souverains (1), mais qui, lors des troubles religieux du XVI$^{e}$ siècle, avait par malheur abandonné la véritable Église de J.-C., pour embrasser le Calvinisme. Le chevalier Nicolas Du Jardin, le père de celui qui

(1) Le trisaïeul du R. P. Thomas, Philippe Du Jardin, était ambassadeur du Roi de Danemarck à Amsterdam, lorsqu'il s'y maria, en 1560, avec la demoiselle Reimrich Cromholt, fille aînée du bourgmestre Adrien. Leur fils Philippe, ambassadeur du Roi de Pologne à Dantzig y épousa, en 1586, Catherine Heubsener, nièce, par sa mère, de Hans ter Beecke, chevalier de Pologne et bourgmestre président de Dantzig. Leur fils unique s'allia ensuite avec Mlle Harsholten à Zwol, province d'Over-Yssel, en Hollande. Ils eurent trois fils, dont un seul survécut; c'est le chevalier Nicolas, père de notre Dominicain, né à Breda le 2 juin 1620. V. *Spoore der catholycke*, p. 1075, col. 1.

fait l'objet de cette notice, appartenait à la même secte, lorsqu'en 1640, à l'âge de 20 ans, pendant un voyage d'agrément en Italie, il reçut à Rome les premières impressions de la grâce divine. Arrivé à Paris, il y abjura ses erreurs et rentra dans le sein de la religion catholique. Le Père Thomas raconte lui-même tout au long, dans un de ses ouvrages (1), cette heureuse conversion, et comment le chevalier Nicolas son père, obtint plus tard, la conversion tant désirée des auteurs de sa vie, grâce qu'il n'avait cessé de demander à Dieu par de ferventes prières.

Notre zélé converti s'était marié, en 1649, avec noble dame Françoise-Agnès Helman, fille du seigneur de Muylkercke ; et Dieu avait déjà béni cette union par la naissance de deux fils et de deux filles, lorsqu'en 1654 la mort lui enleva, en peu de temps, et son père et sa mère. Nicolas songea alors à s'expatrier, pour éloigner ses enfants chéris de tout danger dans la foi. Il quitta La Haye en 1655, et s'établit d'abord à Malines. Bientôt il vendit la majeure partie de ses biens situés en Hollande, acheta avec le produit de cette vente la seigneurie de Hanseghem et de Hemsrode (2), et transporta définiti-

(1) *Spoore der catholycke*, pag. 1074-76.

(2) Nous trouvons dans le *Théâtre de la Noblesse de Flandre*, par Leroux, p. 312, que *messire Nicolas Du Jardin, écuyer, seigneur d'Emerode, natif de Hollande, obtint confirmation de noblesse, mercède de chevalerie et supports, le 14 février* 1659. Les armes sont *quatre étoiles d'argent sur fond de sable*, avec la de-

vement son domicile à Gand, le 5 avril 1659. Il y mourut très-pieusement en 1671, et fut enterré dans l'église des Dominicains, où on voit encore son épitaphe (1).

Le R. P. Du Jardin, fils puiné du chevalier Nicolas, naquit à La Haye, en 1653, et reçut au baptême le nom de Jean Philippe. Élevé avec un soin tout particulier par ses pieux parents, il laissa entrevoir, dès son jeune âge, des dispositions pour la vie religieuse. Au terme de ses études, il sollicita, malgré l'avis contraire de ses proches, la faveur d'être admis chez les Frères Prêcheurs de Gand, sa patrie adoptive ; il y reçut l'habit de S. Dominique, sous le nom de frère Thomas (sous lequel il est le plus connu), le 4 novembre 1669, à l'âge de 16 ans (2).

---

vise : *In tenebris lucent*. V. *Batavia deso'ata*, du P. De Jonghe, p. 161, *Vue* du couvent de la Haye.

(1) La voici :

« Nobili ac generoso Domino D. *Philippo Du Jardin*, domino de » Vryehoeff defuncto 5 martii 1654, et conjugi suæ *Saræ de Raet* do- » minæ de Vryehoeff defunctæ 23 januarii 1653. (lisez 1654) hoc » monumentum olim posuit Lugduni Batavorum in ecclesia S. Pancra- » tii horum filius unicus nobilis et strenuus D. Nicolaus Du Jardin » Eques Toparcha de Hemsrode, etc. defunctus 14 januarii 1672 qui » cum conjuge sua *Francisca Helman* domina de Hemsrode, etc. » defuncta 21 maii 1696 hîc ante chorum sepultus est. R. I. P. » Belgium Domin., p. 45. La pierre sépulcrale se trouve encore aujourd'hui à côté du maître-autel de l'ancienne église des Dominicains à Gand. Les armoiries en ont été rasées lors de la révolution française du dernier siècle.

(2) « Eodem anno (1669), 4 novembris, indutus fuit habitu clericali

Pendant son noviciat, il se distingua tellement par sa modestie et toutes ses autres vertus, qu'il sembla surpasser de beaucoup en piété tous ses condisciples. Ayant prononcé ses vœux l'année suivante, les supérieurs de l'ordre, vu ses talents et son aptitude particulière pour les sciences, l'envoyèrent successivement à Louvain et à Paris. Ses succès y furent si extraordinaires qu'à son retour, nonobstant sa jeunesse, on lui confia une chaire d'Écriture-Sainte dans le couvent de son ordre à Louvain (1); il n'avait pas encore reçu la prêtrise à laquelle il fut élevé en 1676 (2).

Chargé ensuite, selon la coutume de son ordre, de donner un cours de philosophie et de théologie, tandis qu'il enseignait avec distinction et qu'il se perfectionnait en même temps dans les sciences ecclésiastiques, il se vit proclamer bachelier en théologie, dans le chapitre général de son ordre en 1686, et peu de temps après, à savoir le 21 janvier suivant, il fut promu solennellement au grade de docteur de la même faculté, dans l'Université de Louvain, en compagnie de son confrère François d'Enghien, tous deux du couvent de Gand. Ce

---

» Fr. Joannes Philippus Du Jardin, pro conventu Gandensi et vocatus fuit Thomas, sub adm. R. P. Fr. Thoma Van Hauweghem » Priore Gandensi. » — Et plus loin : « Eodem anno (1670) 4 novembris professus est Fr. Thomas Du Jardin clericus, sub RRmo. » P. Joanne Thoma de Rocaberti Magro Generali, et adm. R. P. F. » Augustino Clippelio, Priore Gandensi. »

(1) *Script. Ord. Præd.* t. 2. p. 813.

(2) Goethals, *Histoire des lettres en Belgique*, t. 4. p. 247.

dernier grade ne lui fut accordé dans son ordre que quelques années plus tard, à la prière des Pères de la Province (1).

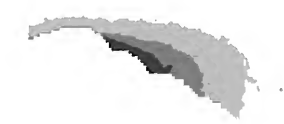
Nous le trouvons ensuite comme *premier Régent* de l'étude des Dominicains à Louvain, depuis 1694 jusqu'en 1697, donnant en même temps des preuves éclatantes de son zèle et de son profond savoir (2).

Le P. Du Jardin, comme premier professeur, avait à peine terminé son cours triennal de théologie à Louvain,

---

(1) Il faut savoir, que le doctorat en théologie, obtenu dans une Université séculière, n'emportait pas le même grade dans l'ordre des Dominicains qui seul conférait plusieurs priviléges au titulaire. Chaque province de l'ordre avait un nombre déterminé de Docteurs qu'on ne pouvait dépasser. Lors d'une vacation, ce n'était que sur la *demande expresse des Pères de la province*, que le Père Général, ou un chapitre général, nommait le nouveau Docteur. Pour preuve, le R. Père Vincent Van Severen, nommé Docteur en théologie de Louvain le 26 Février 1712, et mort à Gand, le 16 septembre 1719, était seulement licencié dans l'ordre. — Chose extraordinaire, l'ordre de S. Dominique comptait à cette époque florissante cinq de ses enfants décorés du glorieux titre de Docteur en théologie à la seule Université de Louvain; c'étaient les PP. H t' Seraerts, Docteur régent, proclamé en 1698. N. Van Bilsen, en 1702, Th. Du Jardin, et F. d'Enghien en 1687, et V. Van Severen en 1712; ces trois derniers du couvent de Gand. Le nombre des Docteurs de Louvain ne montait guère au delà de dix-huit, dont huit, sous le titre de *Docteurs régents*, composaient ce qu'on appelait la *Stricte Faculté*.

(2) C'est pendant sa régence qu'il composa son livre intéressant *De officio sacerdotis*, dont nous parlerons plus loin. Le Père Général Antonin Cloche, dans son approbation donnée le 9 novembre 1697, nomme le P. Du Jardin *Studii Gen. Lov. Regens Primarius*, quoique son temps fut expiré depuis les vacances.



que par suite de la mort du P. Antonin Grondoni, maître ou docteur en théologie et Prieur à Malines, arrivée le 2 novembre 1697, il fut choisi peu de jours après pour lui succéder dans la même dignité. Il se trouva chargé, en même temps, de la direction des Sœurs de Saint-Joseph dans la même ville (1). Quelques mots touchant cette intéressante communauté ne seront ni déplacés ni inutiles.

Tout le monde connaît les Tertiaires de S. Dominique et de S. François, dont quelques-unes forment des communautés, ou des congrégations, mais dont la plupart vivent dans le siècle, observant néanmoins certaines règles qui leur sont prescrites. Le R. P. Grondoni, Prieur à Malines, homme savant et d'une grande piété, et qui en plusieurs endroits avait été directeur des religieuses de notre ordre (2), désirait beaucoup d'établir dans la ville métropolitaine une communauté de Tertiaires, dont l'occupation principale serait la direction d'un pensionnat de jeunes demoiselles. A cet effet il bâtit sur un coin de son couvent, et à côté de l'église (3), une maison assez ample avec oratoire et jardin, et y institua le 24 juin 1697 neuf de ces dévotes, qu'il plaça sous la protection de S. Joseph, et sous la direction de sœur Anna Catherine Van Achteren, la première supérieure,

---

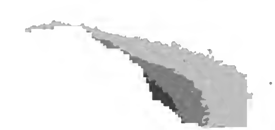
(1) *Belg. Domin.* p. 312-13.
(2) *Belgium Domin.* p. 348.
(3) V. la planche du couvent de Malines, *Belg. Domin.*, p. 301.

qui mourut le 25 octobre 1716. Outre la règle et les prescriptions du tiers-ordre, les sœurs allaient recevoir quelques autres statuts adaptés à leur nouvelle destination, lorsque la mort prématurée du R. P. Grondoni, arrivée le 2 novembre suivant, les en priva. Le nouveau Prieur Du Jardin, non moins zélé que son prédécesseur, termina heureusement l'œuvre du P. Grondoni. Cette congrégation d'un nouveau genre ressemblait, sous plusieurs rapports, à celles érigées vers la même époque en Italie, par la vénérable sœur Claude des Anges, morte à Rome en odeur de sainteté le 29 juin 1715 (1).

Cette communauté naissante plaisait beaucoup à l'archevêque Humbert de Precipiano, qui la recommanda vivement au général des Dominicains, Antonin Cloche, qui approuva les statuts particuliers projetés par le P. Grondoni et revus par son successeur Du Jardin; il les admit, le 18 juin 1701, à l'obéissance de l'ordre et à la participation de ses faveurs et priviléges. L'institut de Saint-Joseph jouit pareillement de l'affectueuse protection de Mgr. Reginald Cools, évêque d'Anvers, du même ordre. Cette maison, après un siècle d'existence, éprouva, durant la première révolution française, le sort de toutes les institutions religieuses du pays.

Le P. Du Jardin après avoir terminé honorablement

(1) V. *Sacro Diario Dominicano*, Roma, Salvineci, 1838, t. 2, p. 393-98; *Regel van het derde Orden van den H. Dominicus*, Gent, J. Rousseau (1849), p. 31-32.



son priorat à Malines, vint s'établir définitivement dans son couvent de Gand et ne le quitta plus. Il y gagna tellement par ses vertus et son savoir l'affection de ses confrères, qu'ils l'élurent jusqu'à trois fois pour la direction de leur maison (1). Il était Prieur pour la deuxième fois lorsque fut achevée la nouvelle église des Dominicaines de la même ville (2). Il y célébra la première messe et y prêcha le 15 septembre 1715.

Nonobstant les occupations multipliées de sa charge, le P. Du Jardin trouva assez de temps pour composer et publier des ouvrages importants, soit pour la défense de la foi, soit pour l'instruction et l'édification des fidèles. Son grand amour du prochain embrassait toutes sortes de personnes : ecclésiastiques, simples fidèles, hérétiques, tous furent l'objet de ses soins assidus et de son zèle infatigable. Pendant sa régence à

---

(1) Dans le registre des professions du couvent de Gand, nous trouvons le P. Du Jardin comme prieur, depuis septembre 1703 jusqu'à septembre 1706, et depuis septembre 1713 jusqu'au 3 mai 1717, qu'il fut nommé Provincial des Pays-Bas et Préfet apostolique des Missions de la Hollande.

(2) Leur couvent fut érigé à Gand, en 1628, dans un endroit nommé *het Nieuwland*, par les soins du R P. Provincial Van de Woestyne, S. Th. Mgr. En 1712 commença la bâtisse de l'église, de la sacristie et de la grande porte d'entrée du couvent, terminées trois ans plus tard. Les parloirs et une partie des corridors ne furent construits qu'en 1769. Ce couvent, une des victimes du zèle philosophique de Joseph II, fut supprimé le 1 mai 1783. Dix maisons furent élevées sur une partie du terrain, en 1788, 1790 et 1792. Le restant sert actuellement pour la manufacture de coton de M. Van Loo.

Louvain (1694—97), il avait composé pour les jeunes ministres du Seigneur une instruction remarquable touchant les devoirs de confesseur, leur apprenant comment, en qualité de juges et de médecins des âmes, ils devaient se conduire dans cette charge redoutable. Cet ouvrage intéressant fut approuvé comme à l'envi et recommandé, non-seulement par les docteurs de l'Université de Louvain, mais aussi par les professeurs de théologie de tous les ordres religieux de Belgique, et servit de contre-poison à un ouvrage très-dangereux du rigoriste Jean Opstraet (1).

Le zèle du pieux dominicain n'en resta pas là. Connaissant par l'expérience de ses propres parents l'état malheureux de tant de personnes, que la naissance, les préjugés ou une ignorance crasse retiennent comme ensevelies dans l'erreur, il ne laissa échapper aucune occasion favorable pour ramener au vrai bercail, par ses sermons et ses écrits, ces brebis égarées, et pour prémunir les bons catholiques contre la séduction des doctrines perverses. Dans une de ses nombreuses publications, il nous apprend lui-même comment il avait commencé son apostolat, en prêchant la controverse devant un auditoire très-nombreux composé de protestants et de catholiques : ceci eut lieu, d'abord à Louvain en 1692, puis à Gand, l'année suivante, ainsi

(1) C'est son *Pastor bonus, seu idea, officium et praxis pastorum*, 1689, in-12, défendu par décret du S. Office du 17 février 1766.

qu'en 1704. Ces conférences furent beaucoup goûtées, et on pria le zélé prédicateur de les communiquer au public au moyen de la presse. Il satisfit à ces désirs en 1710.

Cette publication fit grand bruit, surtout au-delà des frontières hollandaises, et jeta la consternation dans le camp des adversaires. Les ministres Calvinistes de Walcheren virent avec dépit le danger où se trouvait leur secte, et engagèrent vivement un des leurs, Jacques Leydekker, Prédicant à Middelbourg en Zélande, à réfuter l'intrépide dominicain. Celui-ci accepta l'ingrate besogne, et donna au public, en novembre 1711, *l'Eglise réformée défendue, spécialement contre la Papauté, etc.*; livre infâme, rempli de toutes les calomnies contre la religion qu'il avait pu ramasser, soit chez des écrivains catholiques, soit chez leurs adversaires.

Cette attaque scandaleuse coûta cher à son auteur. Le P. Du Jardin y répondit, et vengea noblement la cause de la vérité catholique par un ouvrage important, écrit en flamand, intitulé : *L'Eperon des catholiques armé de soixante poinçons (piquants) contre les trépignements effrénés du sieur Jacques Leydekker, Prédicant à Middelbourg.* Gand, 1715, in-folio. Cette œuvre remarquable contient d'abord *les soixante points controversés entre les catholiques et les protestants, dans lesquels on défend avec solidité la religion catholique-romaine contre les erreurs des derniers temps.* C'est l'ouvrage déjà

publié en 1710. Mais chacune de ces soixante vérités ainsi démontrées est suivie ici de l'objection faite par Leydekker, et en même temps de la réponse de notre auteur, réponse solide et souvent très-piquante.

Le pseudo-ministre fit paraître un nouveau pamphlet plus virulent encore que le premier; mais il fut si bien mis au pied du mur par son terrible adversaire, qu'il dut plier bagage et n'osa plus se mesurer avec lui (1).

---

(1) Cfr. les *Voor-af-bemerkingen*, à la tête du 1er vol. de son *École de la vérité*. Nous pensons qu'il ne sera pas désagréable à nos lecteurs de parcourir les lignes suivantes, dans lesquelles le P. Thomas raconte lui-même, avec un style attrayant qui lui est propre, comment il travaillait à la conversion des hérétiques, ses compatriotes. « Na dat ik, zegt hy (*), in 't jaer 1692, eerst binnen Loven, daer » na 1693 en 1704 binnen Ghendt, in de tegenwoordigheyt van een » talrijke menigte, soo Catholijke, als Oncatholijke Toehoorders, ter » verdediging van het Roomsch Catholyk Geloof, en ter bestrijding » der dwaelingen deser laetste tijden, de Geloof-geschillen gepre- » dikt had: ik offerde aen Godt, den Vader des Lichts, den Gever » van alle goede gaven, mijnen arbeyt op, die ik in sijnen Wyn- » gaert met eene zuyvere meening besteet hadt, hem onophoudelijk » biddende, dat 't gene ik dien tijd, en andere stonden in de herten » mijnder toehoorders gesayt had hy zoud believen met synen God- » delijken zegen te begunstigen, en den wasdom te verleenen. Verre » was van myn gedachten die gepredikte Geloof-geschillen door den » Druk gemeen te maken. Nogtans op het gedurig aenhouden van voor- » treffelyke, achtbaere en Geleerde Mannen (wiens vragen praemen was) » liet my voorstaen, dat misschien in die gepredikte *Geloof-geschil-*

(*) In de VOORAF-BEMERKINGEN van zynen boek, SCHOLE DER WAERHEYT of Catholyke onderwysingen van eenen vader aen synen sone, over de geloof-geschillen, verhandelt tusschen Pr. Du Jardin S. T. D. en Hr. Jac. Leydekker. Gendt, A. Graet 1717, I. D.

La conversion des hérétiques n'était pas la seule occupation du courageux athlète de la foi : les fidèles en-

---

» *len* iets voordeeliger voor onse Nederlanders, en voornaemelyk voor » mijne Landtgenooten soude schuylen, als dat ik selfs oordeelde. Ik » steldese op orden, en gafse den Drukker in handen tot den druk : » Maer qualyk waren se afgedrukt, of buyten myn eygen verwachtinge. » sy wierden allemael op korten tydt uyt-verkocht, tegen t' gemeyn lot » der boeken, die van *Geloof-geschillen* handelen...

» Ik giste, door het dapper afhaelen van 't Boek, dat'er de Lesers » smaek in vonden, en dat 'er eenig voordeel voor de Catholijke Re- » ligie te verwachten stont door de bekeeringe van eenige van onse » verleyde Nabueren, die uyt deze Geloof-geschillen sonder voor- » oordeel gelesen te hebben, haest souden moeten bekennen, dat alleen » de *Roomsch Catholyke* door het hemelsch licht van het waere Geloof » bestraelt worden, en dat sy (Luthersche, Calvinistsche, Mennonisten, » enz.) *in de schaduwe des doots sitten en als den vloet beweegt en* » *omgevoert zyn met den wind der valsche leere door de bedriegerye* » *der menschen, door schalkheyt listelyk tot dwalingen gebracht.* » Eph. 4. v. 14.

» Men versekerde my, dat eenige der aensienelykste Calvinisten ge- » tuygden, dat sy door de lesing van myn boek in hun geloof verlegen » waren, en dat'er eene heymelyke spraeke liep, dat, ten zy het boek » van Pr. Du Jardin beantwoordt wiert, sy in hun gewis van de waer- » heyt des Catholijke Geloofs overtuygt wierden Hier over wiert met » de *Ministers* raet geslaegen; en Hr Jacobus Leydekker, een Man » veroudert in het schrijven, predikant tot Middelburg, wiert aensogt » door de *Classis* van Walcheren, in Martio 1710, om myn boek te » wederleggen. Na beraedt van eene maendt nam hy het aen, en op den » tydt van een jaer, en half, of daer ontrent was syn boek gemaekt en » gedrukt : maer alle Lesers, die de reden plaets gaven, oordeelden, » dat het beter had geweest voor het belang van het Protestantendom, » dat den Rasch-schrijver Hr. Jac. Leydekker, met syn boek had achter- » gebleven, en men bekende in dit voorval de waerheyt van het ge- » meyn spreekwoort : *Al te groote spoet, noyt of selden goet.*

tourés de nombreux ennemis réclamaient aussi ses soins. Après avoir combattu avec succès les erreurs désolantes

---

» Dit boek genaemt : *De hervormde Kerk verdedigt; in het gemeen* » *tegen het Pausdom, enz.* opgepropt met al 't gene hy uyt eenige soo » Catholyke, als Oncatholyke schrijvers hadde by een geraept, wiert » my van hem ter hant gedaen den 13 november 1711. Ik wiert den ket- » terschen aert van den schrijver gewaer, soo haest ik het boek open- » geslaegen hebbende, by na soo veel *laster-flitsen* als *redens* vondt... » — Ik docht dat soodanige losse schryvers, die hun buytenspoorige » maniere van schrijven voor plaisierige loepjens, en vermakelijke uyt- » spanningen den lezer aenprysen, met *Sweepen*, en *Spooren* moesten » beteugelt worden, en bequaem gemaekt, om na de reden te luyste- » ren, en de waerheyt te bevatten : hierom gaf ik in 't licht een boek, » waer in ik de antwoort van Hr. Leydekker verydelde, en om dat ik » hier, en daer den *Middelburgschen Dominé* na verdiensten ombaelde » met eenige toenypende *spoorslagen*, hebbe aen 't boek met recht » den naem van *Spoore der Catholyken* gegeven. — Dese gaf hem slag » op slag; steek op steek; hy klaegt 'er over in zyn tweede boek; hem » dunkt, om de kloekheyt waer mede sy hem aentast, dat sy met galle » gescherpt is : niet te min den *Dominé*, redelooser dan te vooren, » gaf in 't licht een tweede boek : het had syn eygen vonnis op het voor- » hooft gebrandtmerkt met dese woorden : *Al stiet gy den dwaesen in* » *eenen mortier met eenen stamper in het midden van het gestooten* » *graen, syne dwaesheyt zoude van hem niet afwyken.* Prov. 27, 22, » en het gaf met korte woorden heel den inhoudt van 't boek te ken- » nen, als het van onder den titel stelde : *Een navolger van Lucifer* » *heeft zyn hondgeblaf gescherpt tegen de Kerke.* Hoe wel desen Titel » den Dominé toekomt. Soo als aen Luciferianus (aen wie Hieronymus » dit verwyt) is meer als eens in de *Spoore* betoont, en 't kan daer » nagesien worden.

» Tot uwer ziele saligheyt, leersugtigen lezer, wordt nu geopent » de *Schole der Waerheyt*, in de welke alle de catholijke Waerheden » eenvoudiglijk en regtsinnelyk by wyse van samenspraken voorge- » houden worden : en verwondert u niet dat het syn minsaeme Les-

des Luthériens, des Calvinistes, des Mennonistes, etc., il lui fallut attaquer les doctrines non moins funestes du Quiétisme qui inquiétaient les fidèles. C'est ce qu'il fit depuis 1706 jusqu'à 1710, par la publication de quatorze Dialogues spirituels où il réfute solidement, à l'aide des Saintes-Écritures, des écrits des Saints Pères et des auteurs ascétiques les plus estimés, les erreurs principales du faux mysticisme. Ceci n'empêcha pas depuis une autre Antoinette Bourignon de propager en Flandre, surtout à Moorseele et dans d'autres paroisses des environs de Courtrai, le Quiétisme le plus extravagant. En 1713, n'ayant pu réussir à ériger une communauté de sa façon dans cette dernière ville, elle parcourut la campagne, enseignant partout, de vive voix ou par lettres, des doctrines perverses déjà condamnées dans les Bégards, dans Molinos et autres, et séduisant par son hypocrisie et sa modestie affectée une foule de personnes pieuses, mais simples et peu instruites. Ses intrigues criminelles furent enfin découvertes, et on la dénonça à l'autorité ecclésiastique qui, en 1732, pria notre infatigable Dominicain de réfuter cette dangereuse visionnaire. Malgré ses soixante-dix-neuf ans, il se mit aussitôt à l'œuvre, et fit approuver son écrit, contenant la condamnation de ces erreurs,

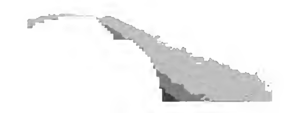
---

» sen van een teerhertig Vader aen sijnen hertgeliefden Sone : 't is
» met voordagt, op dat sy in het hert van eenen goedtaerdigen leser
» eenen diepen indruk souden hebben...»

non-seulement par l'Université de Louvain, mais par les professeurs en théologie de tous les ordres religieux.

Ce n'étaient pas les seules tempêtes qui dans ces temps périlleux menaçaient la barque de Pierre. Un autre méchant, du nom de Quesnel, infectait la doctrine pure de Jésus-Christ, et causait parmi les fidèles, mais surtout parmi le clergé, des troubles et des divisions très-funestes. Plus d'un pays catholique eut à souffrir de ce remuant hérétique. Nonobstant la bulle *Unigenitus*, du 8 septembre 1713, par laquelle Clément XI condamnait cent et une propositions, tirées de l'ouvrage de Quesnel, intitulé : *Nouveau testament avec des réflexions morales, etc.* Paris, 1693, 1694, 1699, l'opiniâtre Janséniste comptait parmi le clergé séculier et régulier plusieurs adhérents soit publics soit secrets.

Le R. P. Général des Dominicains, Antonin Cloche, vu la grandeur du danger, envoya à tous les provinciaux de l'ordre une lettre circulaire très-remarquable, datée de Rome, du 26 février 1717, qui, la même année, fut reçue avec enthousiasme dans le chapitre provincial tenu à Vilvorde. Mais lorsque le 3 mai 1719, dans le chapitre tenu à Louvain, le P. Thomas se vit placé à la tête de sa province et de la mission hollandaise, il voulut donner une preuve plus éclatante encore de l'attachement et de la soumission entière de son ordre au Saint-Siége ; il fit accepter solennellement, par les



52 pères (1) présents, la bulle Unigenitus, et condamner les erreurs du malheureux Quesnel (2).

Son zèle pour le bien être de la religion ne s'arrêta pas là. Il publia en latin, en 1723, une *Dissertation théologique* en faveur de la même bulle, où il montre clairement la nécessité de l'accepter sans aucune restriction, sous peine d'hérésie, comme étant une règle infaillible de la foi. Peu après parurent d'autres écrits sur la même matière. En voici la raison. Les remuants Jansénistes avaient, en 1714, répandu avec profusion, par

---

(1) Ils étaient délégués par les 16 couvents de la Province Dominicaine des Pays-Bas que nous indiquons ici avec l'année de leur institution : Gand (1221), Louvain (1228), Bruges (1233), Anvers 1243), Maestricht (1254 ou, selon d'autres, 1234), Malines (1651 ; mais à Bois-le-Duc 1286), Calcar (1450), Bruxelles (1459), Mons (1620), Braine-le-Comte (1612), Namur (1649), Sittard (1626), Tongres (1634), Vilvorde (1623), Lierre (1612); enfin celui de Luxembourg érigé en 1292, qui ayant été, à cause des guerres continuelles, annexé pendant quelques années à la Province des Bays-Bas, passa de nouveau à son ancienne Province ( *Teutoniæ* ) par décision du chapitre général de Rome, du 31 mai 1721. On y trouve aussi des délégués de la Mission hollandaise, entre autres le R. P. Jean Van Bilsen, frère du P. N. Van Bilsen, S T. D., qui était archiprêtre à Bois-le-Duc, mort le 31 décembre 1729. *Acta in Capit. Provinc. F. F. Prædicat. celebrato Lovanii die 3 maii* 1719, *circa receptionem et venerationem Const.* UNIGENITUS. *Antv. P. Jouret*, 1719.

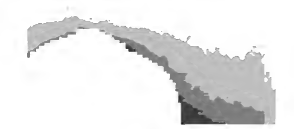
(2) L'admission solennelle de la Bulle Unigenitus se fit aussi par tous les prêtres séculiers et réguliers de l'archevêché de Malines, d'après la lettre pastorale de l'archevêque Thomas-Philippe d'Alsace, donnée en 1718. Voyez *Synodicon Belg. tom. II*, p. 5.





tous les Pays Bas et au grand scandale des fidèles, la traduction flamande des *cent et une propositions damnées de P. Quesnel.* Mais comme elles n'étaient accompagnées d'aucune remarque, elles devaient naturellement induire en erreur bien des personnes simples et illettrées. Un auteur hollandais avait déjà dévoilé en partie cette supercherie damnable (1). Cependant notre infatigable Dominicain, non entièrement satisfait de cette réplique insuffisante, entreprit de réfuter à fond les attaques continuelles de ces remuants Jansénistes et Quesnellistes. Il publia, d'abord en flamand en 1724, puis en latin et en français, son livre intitulé : *Venin des CI propositions du P. Quesnel.* Dans l'Épitre dédicatoire à l'évêque de Gand, il fait une bien triste description de la position de l'Église dans ce temps malheureux. « Aussi, » Monseigneur, dit-il, n'est-ce point sans raison que » Votre sollicitude Pastorale doit être alarmée à la vue » des maux redoutables dont l'Église est présentement » agitée... Le froment choisi de la parole divine... est » presque étouffé par la variété des fausses doctrines » que des hommes livrés à leur propre sens débitent de

(1) Voici le titre de l'ouvrage :
*Vergift van de 101 stellingen getrokken uyt de zedelyke opmerkingen van P. Quesnel over ieder vers van 't Nieuw Testament in 't nederduyts kennelyker gemaekt aen de eenvoudige roomsche catholyken tot waerschouwing tegen het nederduyts berigt tot groote verergernisse onlangs uytgestroyt in beyde de Nederlanden*, door *F. J. A S. A.*, 1714, in-12.



» tous côtés... Tout semble se renverser. Ceux-ci affec-
» tant une sévérité Pharisaïque mêlent la pure doctrine
» de l'Évangile d'un grand nombre d'erreurs, qui en
» font envisager les Préceptes comme impraticables et
» impossibles même aux justes... Ceux-là tout au con-
» traire, en s'opposant sans discernement et sans mesure
» par un zèle purement charnel à une conduite si bi-
» zarre, marchent sans scrupule dans la voie large, et
» pensent être de bons catholiques, en menant une vie
» toute païenne. Les uns ont peur d'avaler un mouche-
» ron, pendant qu'ils engloutissent un chameau... Les
» autres boivent l'iniquité comme l'eau, et enivrés de
» leur prétendu zèle contre les rigoristes, ils ne sentent
» point que leur propre corruption les séduit et leur fait
» prendre pour des sentiments de religion l'esprit de
» libertinage qui les possède... »

« On sera peut-être surpris ( dit le P. Du Jardin dans
» la préface du même livre) de voir paroître ce livre en
» françois dans le cœur de la Flandre : et en effet je ne
» l'avois d'abord composé qu'en flamand pour l'opposer
» à une infinité de libelles flamands, dont les auteurs
» téméraires osoient porter leurs mains sacriléges sur
» l'oing du Seigneur, en vomissant mille calomnies con-
» tre la bulle canonique *Unigenitus*, afin d'abuser ainsi
» le peuple incrédule. J'ai entrepris ensuite de le donner
» en latin pour les mêmes raisons et pour prémunir les
» jeunes théologiens contre toutes les surprises et em-
» bûches que les adversaires pourroient leur tendre...

» Sa Grandeur ( l'évêque de Gand ) a souhaité qu'il pa-
» rût aussi en françois à la faveur de son illustre protec-
» tion et libéralité; afin que comme ces mêmes erreurs
» ont principalement répandu leur venin par ces trois
» langues, l'ont eût aussi à la main un contre-poison,
» qui en préservât et en guérit par les mêmes voies. »

Le Père Thomas sachant, par sa propre expérience, qu'il est nécessaire d'employer d'autres armes que la seule et simple persuasion, pour retirer de leurs mauvaises voies des hommes obstinés dans l'erreur ou pour en préserver les autres, s'adressa à Dieu et à la S. Vierge, pour lui venir en aide. L'église, dans l'office divin, dit de la Mère de Dieu : *Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo* ( Off. SS. Nom. Mariæ ). Il prit donc son recours vers cette Vierge puissante, et ne cessa, à l'exemple d'un S. Dominique, d'un S. Pie V, d'un S. François Xavier et de tous les hommes apostoliques des derniers temps, d'exciter les fidèles à la salutaire dévotion du S. Rosaire, composant à cet effet, en différentes langues, de petits traités, pour en faciliter l'usage (1).

Benoît XIII, ce docte et saint Pontife de l'ordre de S. Dominique, avait accordé les honneurs de la canonisation, en 1726, à la bienheureuse Agnès de Monte Politiano, religieuse de son ordre. Cet heureux événement ut célébré avec pompe, pendant huit jours, dans l'é-

(1) Voyez la liste de ses ouvrages, à la fin de cette Notice.

glise des Dominicaines à Gand. Notre vénérable vieillard, voulant concourir à cette fête, y prêcha, le 18 avril 1728, un sermon d'une piété et d'une simplicité vraiment admirables (1).

Souvent, pendant sa longue carrière, le Père Thomas avait dit à ceux qui jouissaient de son intimité, qu'il fallait qu'un enfant véritable de S. Dominique passât sa vie entière à prêcher et à écrire, et qu'il ne cessât qu'à la mort (2). Quant à lui, il tint parole. Ni son grand âge (il avait quatre-vingts ans), ni les infirmités qui en sont les compagnes ordinaires, ne purent ralentir son zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. Nous avons déjà vu plus haut qu'un an avant sa mort, il avait pris la plume pour combattre le Quiétisme qui dé-

---

(1) « De H. Agnes, dit le pieux prédicateur, is in onse tael zoo veel als het *Heylig lammeke*, en dit lammeken, volgens 't geen in 't boek der Veropenbaring geschreven staet, heeft het *Goddelyk lammeken* overal getrouwelyk gevolgt, en bysonderlyk in seven plaetsen, in de woestyn, om te vasten; op den berg der acht saligheden, dat is in het klooster; op den berg der vyf brooden en twee vischskens, wanneer sy by mirakelen spyze aen haere religieusen besorgde; op den berg Thabor, wanneer sy in het gebed door allerley buytengewoone weldaden begunstigt wiert, opgeheven wordende van de aerde en omringeld van vurige stralen, Maria tot haer siende naderen en uyt hare handen het kindeken Jesus ontvangende; in den hof van Olyven, door de pynen die sy onderstond; op den berg van Calvarien, door haere geestelyke dood in het uytspreken der kloosterlyke beloften en nadien door haere heylige dood in het jaer 1317: eyndelyk in den hemel. »

(2) Script. Ord. Præd. t. 2. p. 813.

solait une partie des Flandres. Le P. Du Jardin, au bord du tombeau, publia en 1733, une dernière œuvre digne de terminer et de couronner une vie si bien, si saintement remplie; à savoir, neuf *Dialogues spirituels touchant l'amour de Dieu et l'oraison mentale*, dans lesquels il expose d'une manière lucide et très-facile la pratique de cet exercice de dévotion si salutaire et même nécessaire à tous ceux qui veulent progresser et persévérer dans la vertu.

Arriva enfin le jour où le digne vieillard put dire avec le grand Apôtre; *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi. Il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice qui m'est réservée, que le Seigneur, comme un juste juge, me rendra en ce jour;* il mourut saintement comme il avait vécu, le 15 juin 1733. *Quoique ce soit une chose précieuse devant les yeux du Seigneur que la mort de ses saints*, cette perte ne fut pas moins l'objet de regrets universels, tant pour le peuple, que pour ses confrères et ses nombreuses connaissances, qui perdaient en lui un ami véritable, l'ornement de son ordre et un défenseur intrépide de l'Église et de l'État. Nous lisons dans le Nécrologe des Dominicains de Gand ce qui suit, fol. XXIV. R° : « L'an 1733, le 15 juin, décéda le Fr. Thomas Du Jardin, » âgé de 80 ans, docteur en théologie de l'Université » de Louvain et dans l'Ordre, jubilaire de la vie reli- » gieuse, de prêtrise et presque de doctorat, renommé » par ses écrits, autrefois premier régent de l'étude de

» Louvain, une fois prieur du couvent de Malines et » trois fois de celui de Gand ; différentes fois diffiniteur » près des Conciles Provinciaux, et une fois prieur Pro- » vincial de la province des Pays-Bas.»

Les restes du vénérable religieux furent déposés dans le caveau de sa famille, dans l'église des Dominicains de Gand (1).

Nous croyons ne pouvoir mieux terminer cette notice, qu'en transcrivant ici l'éloge qu'a fait de cet homme si remarquable à tant de titres un ecclésiastique haut-placé qui devait le connaître parfaitement. M. Stevart, doyen du Chapitre métropolitain de Malines, et censeur de livres, après une approbation très-flatteuse de l'*Instruction courte touchant l'office du Prêtre, en tant que juge et médecin,* dont, en 1727, on donnait une nouvelle édition à Malines, poursuit ainsi :

« J'aime à ajouter quelques mots à la louange de cet » homme très-savant et très-humble (dont je verrais » avec plaisir la jeunesse se renouveler comme celle » de l'aigle), à savoir : qu'il a grandement mérité de » l'église de Belgique, non-seulement par l'ouvrage » mentionné plus haut, et dont ceux qui ont charge » d'âmes ont expérimenté l'érudition et l'utilité, au » grand profit des fidèles; mais aussi par les insignes » élucubrations par lesquelles il a broyé et pulvérisé » Jacques Leydekker, le pseudo-ministre de la parole

(1) *Belg. Dom.* p. 45.

» divine dans la ville de Middelburg, ce vain discoureur
» et calomniateur virulent, l'imitateur fidèle et le fils
» non dégénéré de l'archicalomniateur Calvin, ainsi que
» quelques furibonds Quesnellistes, que tous il a mis en
» déroute, forcés qu'ils étaient à s'enfuir du combat tout
» meurtris et confondus. Plût à Dieu, que dans les Or-
» dres religieux, et surtout dans l'Université de Louvain
» (*qui*, de l'aveu des souverains Pontifes Pie IV et Gré-
» goire XIII, *combattit toujours avec fermeté et constance*
» *pour la foi catholique, et qui s'est illustrée par les tra-*
» *vaux assidus qu'elle a entrepris pour la défendre et*
» *pour réfuter les impiétés des hérétiques*); plût à Dieu,
» dis-je, qu'il y eût beaucoup de ces hommes, le fouet
» de Calvin et de Quesnell, qui, enflammés d'un saint
» zèle, s'opposassent comme un mur, pour la maison
» de Dieu, à ces hérésies naissantes, et, par l'union de
» leurs forces et de leurs plumes, attaquassent coura-
» geusement ces ennemis opiniâtres, et leur fissent mor-
» dre la poussière après les avoir confondus (1). »

---

(1) « Paucula ad hæc adtexere lubet in commendationem viri doc-
» tissimi et humillimi (cujus utinam juventus ut Aquilæ renovaretur)
» scilicet : eumdem de Ecclesia Belgica præclare meritum, non tan-
» tum ob præfatum libellum, cujus eruditionem et utilitatem ma-
» gno cum animarum lucro conscientiarum moderatores experti sunt,
» sed etiam ob insignes lucubrationes, quibus *Jacobum Leydekkerum*
» in oppido Middelburgensi verbi divini pseudo-Ministrum, inanem
» Blateronem ac virulentum Criminatorem, maledicentissimi *Calvini*
» fidelem imitatorem et filium non degenerem, necnon furibundos
» quosdam *Quesnellianos*, contudit atque confregit, terga vertere, ac
» cruentatos, triumphatos, et inglorios ex arena discedere compulit,

Voici la liste des ouvrages dus à la plume du Père Thomas, non compris plusieurs livres de piété qu'il a traduits de langues étrangères.

1° *De Officio sacerdotis, qua Judicis et Medici in Sacramento Pœnitentiæ Instructio Brevis.* Bruxelles, 1701, in-8°, Gand, in-8°, de 350 pages. Cet ouvrage, réimprimé dès le commencement, non seulement en Belgique, mais en Allemagne et en France, le fut cependant d'une manière plus soignée à Malines, chez L. Vander Elst, en 1728, pages 448, in-24°. Le succès de ce beau livre fut si grand et si constant, que les différentes éditions en sont presque innombrables. Il vient d'être inséré dans le tome 22e du *Theologiæ cursus completus* (pp. 1195-1350), édité, à Paris en 1845, par M. Migne.

2° *Sermoon van de devotie tot den lydenden Jesus, uytgebeelt in 't portraict van 't groot miraculeus Beelt van de vermaerde abdye tot Gembloux, ghepredickt in de collegiale kercke van S. Pharaïldis tot S. Nicolaes binnen Gendt*, 1703, *den* 26 *february op den jaerlyck-*

---

» Utinam hujusmodi plures Calvino et Quesnello Mastiges reperirentur in Ordinibus Religiosorum, et præcipue in Universitate Lovaniensi (*quæ*, attestantibus summis Pontificibus *Pio* IV. et *Gregorio* XIII. *constans et firma semper fuit Fidei Catholicæ propugnatrix* et *cujus opera et labor in Catholica fide tuenda*, *atque hæreticorum impietatibus confutandis illustris est*) qui, sancto imflammati zelo, sese adversum immergentes hæreses murum opponerent pro Domo Dei, et unitis viribus junctisque calamis, perduelles Ecclesiæ hostes alacriter impeterent, confunderent, et contererent. Datum Mechliniæ 27 julii 1727. — H. Stevart S. T. L. Can. Grad. et Decanus Eccl. Primat. etc.

*schen feestdagh van het broederschap onder den tytel van den lydenden saligmaeker Jesus-Christus, ten opsight van het voorgenoemde portraict in de selve kercke opgerecht, 1689, door Syn H. Innocentius den XI. Wort bethoont in dit Sermoon, dat de devotie tot den lydenden Jesus is eenen chragtigen middel om de sondaers te brengen tot eene waere penitentie en vergiffenisse der sonden, als oock om de rechtveerdige meer en meer te ontsteken in de goddelyke liefde ende de selve in hun te volmaecken.* Gand, J. Dauchaert, 1703, in-12°.

3° *Catholyke bemerkinghen op seker schrift uytgegeven den* 28 *april* 1707. *Onder den naem van de Godtsgeleerde Faculteyt tot Helmstadt, wegens het alsdan aenstaende, nu aengaende houwelyck van syne Majesteyt van Spaignien Carel den III. Met de doorluchtighste Princes van Wolffenbuttel. In weelke bemerkingen wordt betoont valsch te zyn, dat het Gheloof der Protestanten in den grondt over-een-komt met het catholyck gheloof, buyten het welck gheen saligheyt is te bekomen.* Ghendt, Max. Graet, 1708. in-8° de 40 pages.

4° *Geestelycke t' Saemen-spraecken tusschen Philaletes en Philothea... Waer in de voornaemste mis-slaegen van het vervalscht inwendig leven worden ontdeckt, en wederleyt, en de voornaemste* Maximen *van het oprecht inwendig leven worden aengewesen....* Derden druk, Gendt, by M. V. D. Ween, 1710. 2. D. in-18°, blz. 1-136, 1-200.

Six des quatorze *Dialogues spirituels*, dans lesquels

on réfute les erreurs principales de la fausse mysticité (Dialogue 1er et 3e au 7e), furent imprimés, sans nom d'auteur, dans un ouvrage du P. L. Meyere, intitulé *Den eenigsten, korsten... wegh tot de waere deught ende volmaektheydt*, 2e édit., Gand, 1705 (lisez 1706), pp. 582-713. Les mêmes dialogues, corrigés, et augmentés de huit autres sur le même sujet, parurent pour la deuxième fois dans la 3e édition du dit ouvrage. V. *Groot-Beggynhof van Gent*, p. 104-5.

5° *Geloof-geschillen, in de welcke de waerheyt van het Roomsch-Catholyck geloof tegens de dwalingen deser laetste tyden bondighlijck wordt verdedight, volgende naer elck eene catholijcke sede-bemerckinge tot stichtinge van den Catholijcken Leser.* Ghendt, M. Graet, 1710, 2 volumes in-4°, de 1-1224 pages, et 20 autres non numérotées contenant la préface et la table des matières.

6° *De Heylige schriftuer, verbetert nae den laesten Roomschen text, met een voorreden,* etc. Anvers, P. Jouret, 1714, 2 vol. in-folio. Cette publication, opposée à celle de Gilles De Witte, se fit par les soins des Pères Du Jardin et F. d'Enghien, tous deux docteurs en théologie de l'Université de Louvain. La traduction diffère fort peu de celle publiée, en 1598, chez Jean Moerentorf, autrement dit Moretus; mais les deux Dominicains sont auteurs de la préface.

7° *Spoore der Catholycke, ghescherpt door sestigh pointen teghen het buyten-spoorigh stampen van den*

*Hr. Jacob Leydekker, predikant tot Middelburgh ; in de welcke de waerheyt van het Roomsch-Catholijck gheloof tegen de dwalinghen deser laeste tyden bondighlyck wordt verdedigt : eerst in het licht ghegheven anno* 1710, *ende nu hier andermael ghedrukt, benevens de Samen-spraeck tusschen den Autheur der selve Pr. Thomas Du Jardin... en den voorghemelden Hr. Jacob Leydekker.* Gand , Aug. Graet, 1715 ; 2 vol. in-folio, de 1076 pages.

8° *Brief van Hr. Jacob Leydekker, predikant tot Middelburgh , ghesonden met den boeck van hem ghemaeckt teghen de Geloof-gheschillen van P. Thomas Du Jardin... benevens de antwoorde die den voornoemden pater met syn nieuw ghedrukt boeck aen den voorseyden predikant heeft ghesonden.* Gand, Aug. Graet, 1715, in-12°, de 12 pages très-compactes. C'est un extrait du précédent ouvrage, adressé au Dominé Leydekker, avec prière de le lire pour sa conversion.

9° *Schole der Waerheyt of Catholyke onderwyzingen van eenen vader, aen sijnen sone, over de geloof-geschillen, verhandelt tusschen Pr. Thomas Du Jardin S. T. D... en Hr. Jacobus Leydekker predikant tot Middelburg.* Gand, Aug. Graet, 1717 ; 2 vol. in-24°. Le tom. 1er contient 472 pages et puis 72 autres pages non numérotées, contenant la préface et une réplique au dernier pamphlet publié par le dominé Leydekker en réponse à l'*Éperon des catholiques*, indiqué ci-dessus n. 7°. L'*École de la vérité* n'est qu'un abrégé du grand

ouvrage qui précède, fait en faveur des missionnaires et des fidèles exposés aux attaques des réformés.

10° *De indulgentiis ac septem vitiis capitalibus. Gandavi, Petri de Goesin* 1719, in-8°.

11° *Verclaeringe van den Aflaet, onlanckx door Sijne H. Clemens den XI vergunt tot vervoorderinge van het inwendig ghebedt, ofte meditatie.* Gand, 1719, in-8°.

12° *Dissertatio theologica de Bullâ Unigenitus, in quâ compendiose ostenditur Bullam, ut primum Romæ edita fuit, ab omnibus fidelibus, propter infallibilem Romani Pontificis authoritatem, acceptandam fuisse, præveniendo etiam acceptationem Ecclesiæ. Dato, sed minime concesso... Romanum Pontificem in docendâ fide non esse infallibilem: interim illi, tanquam supremo Ecclesiæ visibilis capiti obediendum, Bullamque ab omnibus necessario sequendam fore, quamdiu ab Ecclesia non rejicitur et falsitatis non convincitur: eamdem Bullam* Unigenitus, *cum jam omnium totius Europæ episcoporum (si paucos Appellantes Gallos exceperis) calculo recepta et probata sit, hodie saltem à nemine sine manifesta hæreseos notâ posse rejici aut improbari: proinde omnes teneri eam tanquam certissimam optimi Dei regulam admittere.* Gand, 1723, in 4°.

13° *Responsio brevis apologetica F. Thomæ Du Jardin..., ad* Interrogata Brevia *cujusdam anonymi circa Dissertationem de Bullâ Unigenitus in tres partes divisam,* Louvain, 1723, in-8°. Les *Interrogata*, attri-

bués à Ph. Verhulst, furent condamnés par le Recteur Magnifique de l'Université de Louvain, Guillaume del Vaulx, le 8 mai 1723, et puis déchirés et brûlés publiquement aux Halles deux jours après la sentence. Cf. *Het aengewesen vergift van de 101 Stellingen van P. Quesnel*, édit. Gand, 1724, p. 300-304.

14° *Het aengewesen vergift van de 101 Stellingen van Paschasius Quesnel gedoemt door Clemens XI. Paus van Roomen, in syne Leer-Bulle* UNIGENITUS. *Ende de overtuygde pligt aller katholycken, om die Leer-Bulle, als zijnde van ontfeylbaer gesag, sonder* Appel *aen-te-nemen. Door F. Th. Du Jardin.* Gand, Jean Eton, 1724, in-12; 306 pages et 20 pages d'introduction non numérotées. — 2e édition, Anvers, 1735.

La traduction latine a pour titre : *Notæ in Propositiones Paschasii Quesnelli a Clemente XI. per Constitutionem* UNIGENITUS *damnatas, quibus accedunt ejusdem Constitutionis Vindiciæ, Authore R. A. et Ex. F. P. Th. Du Jardin, Ord. Præd...* Gand, P. De Goesin, 1729, 270 pages; première édition, quoique l'approbation porte la date du 28 janvier 1724, comme l'ouvrage flamand. — 2e édition, Louvain, 1736, in-12; 240 pages.

Le titre de l'édition française est : *Venin des CI Propositions du P. Quesnel exposé aux simples fidèles par F. Thomas Du Jardin... et mis nouvellement en François par ordre de Mgr. l'évêque de Gand.* Gand, P. De Goesin, 1730, in-12; 428 pages, ainsi que 128 pages

non numérotées qui contiennent l'*Epitre* dédicatoire à l'évêque de Gand, Philippe Vander Noot; une *Préface*; une traduction de la *Constitution Unigenitus*; *le Mandement et la Lettre Pastorale de Mgr. Vander Noot, du* 3 *décembre* 1718, *touchant la Constitution* Unigenitus; enfin des *Avis préliminaires.*

15° *Vanus Quesnellistarum Triumphus ex Brevi S. D. N. D Benedicti, divina providentiâ Papæ XIII, ad universos ff. Ordinis Prædicatorum professores, Romæ dato* 6 *nov.* 1724, *adversus calumnias doctrinæ SS. Augustini et Thomæ intentatas; iterum verus Thomistarum Triumphus ex eodem Brevi per...,* Gand, 1725, in-12.

16° *Rosetum Jesu-Marianum, sive exercitatio Theologicarum ac præcipuarum aliarum virtutum circa quindecim Mysteria Redemptionis humanæ per Jesum Mariæ Rosario comprehensa.* Gand, J. Eton, 1725; 198 pages, in-24.

Item, en français: *Rosier spirituel ou actes des trois vertus Théologales et de plusieurs autres, sur les quinze Mystères de notre rédemption compris dans le S. Rosaire de la B. V. M., composé en flamand et en latin par Fr. Th. Du Jardin.* Gand, P. De Goesin, 1728; 224 pages in-32.

Item, en flamand: *Geestelyken Rooselaere ofte oeffeningen der voornaemste deugden op de vyftien Mysterien van onse verlossinge, met een deel vermeerdert door*

*Benedictus d'Hooge, Predikheer.* Gand, 1780, in-12 (1).

17° *Lof-sermoon de van H. M. Agnes de Monte Politiano, religieuse van de Orden van den heyligen patriarch Dominicus,... gepredikt in de kerke van de Predik-heeressen tot Ghendt den* 18 *april* 1728. Gand, P. De Goesin, 1728, in-12, de 16 pages.

18° *Geestelyke Samen-spraecken tusschen Philaletes en Philothea, dat is : Tusschen den Minnaer van de Waerheyt, ende de Godt-minnende Ziele, waer in de dwael-leeringen van sekere nieuwe Leermeestersse van 't vervalscht inwendig leven in* 7. *Artikels begrepen, worden wederleyt uyt de H. Schrifture, de Pauselyke Vonnissen, de HH. Vaders, en andere verligte Leeraers van de onvervalschte verborgen Godt-geleertheyt. Door Fr. Th. Du Jardin... Gendt, P. de Goesin*, 1732, in-18, de 146 pages. La même année parut une 2e édition, portant : *Tweeden druck. Ghendt, by Petrus de Goesin,.. ende Michiel de Goesin,...* 3e édition, Louvain, 1742, même format.

19° *Geestelyke Samen spraecken tusschen Philaletes en Philothea,... wegens de goddelyke liefde, dry soorten van inwendig bebedt,* Meditatie, Aspiratie, *en* Comtemplatie, *de versterringe, de dorrigheden, de biegte, de H. Communie en de misse. Gendt, P. de Goesin,* 1733, in-18, 168 pages. Réimprimé en 1848, à Gand, chez

(1) Voyez sur le P. d'Hooghe. *Groot-Beggynhof van Gend*, Gand, 1850, p. 113-114.

J. Rousseau, sous ce titre : *Geestelyke Zamenspraken wegens het inwendig gebed, door den E. P. Th. Du Jardin,...* En tête du livre se trouve une notice biographique d'une vingtaine de pages sur l'auteur.

—

DISCOURS DE M. LE CHANOINE DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PRONONCÉ A ISQUE LE 28 JUIN 1853, A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU MONUMENT CONSACRÉ A LA MÉMOIRE DE JUSTE LIPSE.

---

MONSIEUR LE MINISTRE (1), MESSIEURS,

Un peuple qui a foi dans son avenir aime et honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son passé.

C'est ainsi que, depuis l'époque de son indépendance, la Belgique s'est attachée avec une ardeur toute nouvelle au culte de ses souvenirs nationaux.

Elle a mieux compris pour quelle large part elle a contribué dans les siècles passés au progrès des lettres, des sciences et des arts; elle apprécie plus que jamais le mérite des hommes éminents qu'elle a produits et dont la vertu et les talents ont ennobli l'humanité.

Aussi, que voyons-nous depuis 1830? Non-seulement de puissantes cités, mais même de modestes communes élevant de toutes parts des monuments à la gloire des hommes célèbres qu'elles ont vus naître dans leur sein.

Aujourd'hui, c'est encore une commune rurale qui

(1) La cérémonie était présidée par M. Piercot, ministre de l'intérieur. Les discours prononcés à la même occasion, et la description de la cérémonie de l'inauguration se trouvent dans le *Moniteur Belge* du 4 juillet.

nous donne un exemple digne des plus grands éloges : Isque consacre un monument à la mémoire de son Juste Lipse.

La Belgique entière aimera à reconnaître, dans l'érection de ce monument, non-seulement un noble témoignage d'affection envers un de nos concitoyens, mais aussi un acte éclairé de patriotisme.

Vous, Messieurs, dans ce jour solennel, vous sanctionnez ce jugement du pays par votre présence, par l'autorité de votre nom, par votre respect pour tout ce qui tend à faire revivre les anciennes illustrations du pays.

Pour moi, Messieurs, il m'est bien doux de pouvoir prendre part à l'inauguration d'un monument auquel l'Université catholique de Louvain ne saurait être indifférente.

Vous savez combien Juste Lipse illustra l'ancienne *Alma Mater* depuis l'année 1586 jusqu'au jour de sa mort arrivée en 1606.

Les troubles religieux et politiques du seizième siècle l'éloignèrent, pendant quelques années, de sa patrie et de l'école où il puisa, dans son jeune âge, les premiers éléments de la science.

Des universités étrangères s'étaient empressées de se l'attacher par les plus brillants avantages ; mais l'amour du pays et l'attachement aux croyances de ses ancêtres le ramenèrent parmi nous.

Cet amour de la patrie lui fit constamment refuser les propositions les plus flatteuses de la part de plusieurs



princes qui voulurent l'attirer chez eux. Le souverain-pontife Clément VIII, le sénat de Venise, Ferdinand de Médicis, le roi de France Henri IV et plusieurs autres compétiteurs illustres trouvèrent Juste Lipse inébranlable.

La chaire d'histoire à l'Université de Louvain comblait ses désirs et son ambition.

Dans cette tribune, il acquit des droits incontestables à l'admiration de ses contemporains et aux hommages de la postérité.

Aujourd'hui, Messieurs, qu'un éclatant hommage est rendu à sa mémoire, sous les auspices d'un Roi qui a consolidé notre indépendance et qui nous a fait jouir du bienfait de la nationalité, nous aimons à nous rappeler que Juste Lipse, pour ainsi dire au début de sa carrière, pendant les deux années qu'il enseigna l'éloquence et l'histoire à l'Université d'Iéna, trouva, il y a presque trois siècles, un admirateur et un protecteur dans un prince de la maison de Saxe-Cobourg.

La solennité qui nous réunit ne me permet pas de suivre Juste Lipse dans toutes les phases de sa carrière.

Sa vie et ses travaux ont été souvent appréciés et à des points de vue différents. Plus d'une fois, la critique et les éloges leur ont été prodigués, de nos jours comme autrefois. Mais, en laissant de côté toute exagération, Juste Lipse n'apparaît pas moins comme un des savants les plus prodigieux du XVI^e^ siècle.

L'admiration de ses concitoyens l'avait investi d'une espèce de dictature dans la république des lettres. L'autorité de son nom, de sa parole et de ses écrits, exerçait partout une immense influence. La vivacité de son esprit, la profondeur et l'étendue de ses connaissances, la solidité de son jugement, la richesse de sa mémoire, le charme de sa diction et de son style fascinaient la jeunesse et les savants, les princes et les hommes d'État.

Aux avantages qu'une nature heureuse et une étude opiniâtre lui avaient procurés venaient se joindre de grandes et nobles qualités du cœur.

Sa vie et ses écrits témoignent en faveur de ses vertus et de ses talents.

Et nous, compatriotes de Juste Lipse, pourrions-nous ne pas nous associer aux éloges qui lui ont été décernés par ses contemporains? Les sentiments d'équité et de patriotisme nous feraient encourir le reproche d'ingratitude, si par un étroit esprit de critique nous voulions diminuer la réputation qu'il s'est acquise légitimement.

Il m'en coûte, Messieurs, de devoir passer rapidement sur ses titres aux hommages de la postérité et d'être sobre de détails sur une vie comblée de gloire.

Cependant, il est un fait que je ne puis passer sous silence, bien qu'il ait été plus d'une fois retracé avec les couleurs les plus vives. Je me bornerai à le rapporter dans sa simplicité historique.

En 1599, les archiducs Albert et Isabelle avaient été

inaugurés à Louvain, et ils y avaient juré solennellement le maintien de nos anciennes franchises.

La Belgique, se livrant à l'espoir d'un meilleur avenir, voyait en eux non plus les gouverneurs-généraux d'une puissance étrangère, mais des souverains, les chefs d'un gouvernement national, les fondateurs d'une dynastie.

Ces princes, aimant les sciences et les arts, vinrent inopinément s'asseoir sur les bancs de l'école où Juste Lipse enseignait au milieu d'un nombreux auditoire. Ils le prièrent de ne pas interrompre sa leçon et de ne voir en eux que deux écoliers de plus.

Juste Lipse continua l'explication du traité de *la Clémence* de Sénèque qu'il tenait en main. Bientôt entraîné par l'ardeur de son génie, il commenta admirablement son texte et de la manière la plus convenable à la circonstance.

Il fit voir que la clémence était la seule vertu spéciale qui pût distinguer les grands des autres hommes. Il peignit l'autorité qui comprime les cœurs et la bonté qui les gagne, la justice sévère qui glace les peuples, le pardon et les bienfaits qui les réjouissent et les raniment. Il termina la plus magnifique des improvisations en formant des vœux pour la prospérité du règne de ses augustes auditeurs, et en priant le ciel de leur accorder des rejetons pour perpétuer cette nouvelle dynastie, espoir et salut de la Belgique qui commençait à respirer

après tant d'années d'oppression, de guerres, d'anarchie et de désordres.

Ses vœux patriotiques ne furent pas exaucés. L'accomplissement en était réservé à une autre époque.

Ce fut sous le règne d'Albert et d'Isabelle, lorsque l'espoir d'un gouvernement national ranima nos ancêtres, que Juste Lipse obtint une distinction bien rare dans les annales de la science. Et c'est sous le règne de Léopold Ier, lorsque la Belgique, fière et heureuse de son indépendance, voit croître et grandir une dynastie nationale, que l'on consacre un monument à la mémoire du professeur de Louvain.

En présence de ce monument nous rendons gloire à celui dont il rappelle le souvenir.

Qu'on me permette d'ajouter qu'une part de la gloire acquise par Juste Lipse rejaillit sur cette ancienne école qui, pendant plusieurs siècles, nourrit dans son sein presque tous ceux que la Belgique de 1830 compte parmi les illustrations de son passé.

Plus qu'on ne le pense peut-être aujourd'hui, l'ancienne *Alma Mater* savait inspirer à ses enfants, avec l'amour de la science et de la foi, et avec le respect dû à l'autorité, les sentiments généreux et énergiques du patriotisme.

Il me reste, Messieurs, un devoir à remplir, c'est de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à faire revivre la mémoire de Juste Lipse.

Honneur à vous, dépositaires du pouvoir, magistrats



de la province et de la commune, qui avez participé avec un zèle égal à l'érection de ce monument. En y consacrant vos soins, vous avez été inspirés par une grande et noble pensée, et cette pensée trouvera sa plus douce récompense dans le sentiment du devoir accompli, dans l'approbation de tous vos concitoyens et dans le souvenir de la postérité.

—

## RAPPORT SUR UN MÉMOIRE ENVOYÉ AU CONCOURS DE LA CLASSE DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE : UN MÉMOIRE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX D'ÉRASME, DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA BELGIQUE (1).

L'Académie, dans sa sollicitude pour tout ce qui appartient à la gloire littéraire du pays, a mis au concours (1853), pour la seconde fois, un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, un des restaurateurs des belles-lettres au commencement du XVI^e^ siècle.

On connaît l'inscription consacrée à sa mémoire : MAGNO SCIENTIARUM ATQUE LITERATURÆ POLITIORIS VINDICI ET INSTAURATORI. Cet éloge ne paraît aucunement outré, lorsqu'on considère que c'est principalement à Érasme que l'on doit la renaissance des lettres dans le nord de l'Europe, les règles d'une saine critique, le goût pour l'antiquité et les premières éditions de plusieurs Pères de l'Église. A ce titre il a incontestablement droit à la reconnaissance de la postérité, et cette reconnaissance serait plus vive encore, si l'on n'avait à lui reprocher une trop grande hardiesse de penser et d'écrire au sujet de certaines matières théologiques qui lui étaient peu fa-

(1) Extrait du Bulletin de l'Académie, tom. XX, part. 1re, p. 73 — Voyez les Analectes de 1852, p. 251, et de 1853, 233, 237 et 245.

milières, un esprit de critique qui le porta à traiter ses adversaires avec aigreur et dédain, et à grossir les vices d'une époque déjà trop féconde en abus. Les défauts d'un caractère, si admirable pour nous sous tant d'autres rapports, n'avaient pas échappé à Érasme lui même. Sur la fin de ses jours, il se repentit de s'être appliqué à trop de genres différents de littérature et d'avoir embrassé la polymathie ; il en consigne le douloureux aveu dans une lettre à son ami Budaeus. Ailleurs, en faisant un retour sur quelques-unes de ses publications et sur les libertés qu'il s'y était permises, il nous légue un autre aveu dans les termes d'une amende honorable : *Ut ingenue, quod verum est, fatear, sum natura propensior ad jocos quam fortasse deceat, et linguæ liberioris quam nonnumquam expediat* (1).

Un écrivain anglais peu connu aujourd'hui a fait une vie d'Érasme considérée par rapport au temps qu'il passa en Angleterre, et contenant l'histoire des savants qu'il y eut pour amis et une notice sur l'état où la science et la religion étaient alors aux universités d'Oxford et de Cambridge (2). Ce qui a été fait d'une manière peu complète pour l'Angleterre devait se faire, mais mieux, pour le pays qui a vu naître Érasme.

Notre histoire littéraire de presque toute la première moitié du XVIe siècle se rattache en grande partie à la

---

(1) *Epist.* lib. I, epist. 3.

(2) Samuel Knigt publia cette notice en 1726.

vie et aux travaux d'Érasme. Tout ce que la Belgique comptait alors d'hommes distingués dans les lettres eut des rapports avec lui ou se ressentit de son influence: aux uns il donnait des conseils et des encouragements, d'autres les lui prodiguèrent à leur tour; avec les uns c'étaient les relations d'une vive et constante amitié, avec d'autres, très-peu nombreux, une lutte soulevée à l'occasion des malheureuses dissensions religieuses du luthéranisme. Son séjour à Louvain, ses rapports si intimes avec les professeurs les plus distingués de l'université à laquelle il rendit bien souvent des témoignages sincères de son admiration et de son dévouement, et plus tard ses contestations avec quelques docteurs de cette école, où se concentrait alors toute l'activité littéraire et scientifique du pays, occupent une part très-large dans la vie mobile et pour ainsi dire errante d'Érasme. Au milieu de ses voyages, comme pendant qu'il séjournait en pays étrangers, il n'oubliait jamais ses amis de la Belgique; dans ses lettres, il aimait à s'entretenir avec eux de ses travaux; il leur confiait ses joies et ses espérances, ses chagrins et ses désappointements. Quinze jours avant sa mort, préoccupé de la triste idée de mourir dans une terre étrangère, à Bâle, loin de sa patrie, il s'écriait douloureusement dans une lettre adressée à son ami le professeur Goclenius de Louvain : *Utinam Brabantia esset vicinior* (1)!

---

(1) Lettre du 28 juin 1536, *epist.* 1299.

Érasme s'était fixé à Bâle en 1521. La faveur accordée dans cette ville au luthéranisme le dégoûta d'un séjour qui lui avait été d'abord très-agréable. Les protestants le méprisaient comme un homme auquel manquait le courage de se déclarer pour *la vérité;* les catholiques, d'autre part, lui reprochaient ses ménagements envers les chefs de la réforme et son séjour dans une ville qui s'était ouvertement prononcée pour les nouvelles doctrines. Flattant et caressant tour à tour les deux partis, Érasme se voyait réduit par sa faute à dire comme Montaigne : *Je fus pelaudé à toutes mains; au Gibelin j'estois Guelfe ; au Guelfe j'estois Gibelin*. Alors aussi, fatigué de cette vie de haine et de troubles, il s'efforça de sortir de la fausse position qu'il s'était faite : il comptait que l'air natal pourrait lui rendre le repos de l'esprit et la santé du corps, et qu'il approchait du terme auquel il lui aurait été permis de se fixer définitivement en Brabant, où le rappelait avec instance la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas (1). Cette princesse lui avait fait donner une gratification de trois cents florins pour les frais du voyage.

Nous pensons que c'est à ce *point de vue belge* que l'Académie a voulu que fût traitée la question sur la vie et les travaux d'Érasme.

Il a été parlé ailleurs d'un travail analogue, mais resté inédit, de feu M. de Reiffenberg (2).

---

(1) *Regina Maria, faeminarum hujus aevi laudatissima, revocat me in Brabantiam*. Lettre du 3 mai 1532 à Josse Sasbout, *epist.* 1219.

(2) *Bulletin de l'Académie*, tom. XIX, part. 2, p. 82.



Le seul mémoire présenté sur cette question au concours de 1852 fut reconnu, d'après l'avis unanime des commissaires, comme n'ayant pas satisfait aux légitimes exigences de l'Académie.

A un nouvel appel pour le concours de 1853, un seul champion a eu le courage de répondre. Dans ce manque d'empressement pour éclaircir et pour mettre en relief notre ancienne et si glorieuse histoire littéraire, il y a quelque chose d'affligeant ; et je ne puis m'empêcher d'en attribuer la cause, non pas à la difficulté même de la question, mais à ce regrettable affaiblissement des études classiques qui, malheureusement, se propage de plus en plus et qui produit je ne sais quelle espèce d'indifférence à l'égard de nos écrivains les plus illustres par leurs travaux sur la littérature ancienne.

L'auteur du nouveau mémoire a pris pour épigraphe ces paroles d'Érasme : *Non amo veritatem seditiosam*. Nous présente-t-il une œuvre plus parfaite que celle de ses devanciers ? L'Académie en jugera d'après une analyse que nous tâcherons de rendre aussi complète que possible.

Le mémoire forme, sans l'*Avant-propos* en deux pages, 52 pages in-8° d'une écriture assez serrée. C'est, dira-t-on, une étendue matériellement peu en rapport avec un sujet assez vaste.

Dans l'*Avant-propos*, l'auteur parle des sources auxquelles il a puisé. Ce sont les écrits de Nisard (1) et

(1) M. Nisard, dans un article imprimé dans la *Revue de Paris* et re-

d'Audin (1) qu'il dit avoir interrogés, en comblant les lacunes, que ces écrivains ont laissées, par des recherches faites dans plusieurs de nos recueils nationaux ainsi que dans des écrits publiés en Hollande. Je n'ai pu voir dans le corps du mémoire, où les citations sont très-rares, quels sont ces *recueils* et ces *écrits*. Le travail de Nisard, travail laissant beaucoup à désirer comme œuvre d'érudition, paraît être le guide principal de l'auteur; les investigations faites en Allemagne sur les luttes religieuses et littéraires du XVI[e] siècle lui sont inconnues, et il ne cite pas même une biographie d'Érasme publiée par Erhard dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et Gruber (2).

Le Dictionnaire de Bayle, dit-il, lui a fourni quelques détails notamment sur les opinions religieuses d'Érasme; mais l'enseigne du scepticisme peut-il nous inspirer quelque confiance au sujet de la question ? Pour ce qui me concerne, je m'en tiens à ce qui a été dit par Dœllinger (3) sur la position d'Érasme vis-à-vis de ses

---

produit en tête de la traduction de l'*Éloge de la Folie*, qui a paru dans la collection de Gosselin, dite *Bibliothèque d'élite*, a examiné, dit Audin, sous des points de vue neufs et avec une admirable sagacité l'action d'Érasme sur son siècle, mais on peut lui reprocher un enthousiasme trop vif pour son sujet.

(1) *Histoire de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther*, 2 vol. in-8.

(2) *Allgemeine Encyclopaedie der Wissenschaften and Künste*, 1re sect., t. XXXVI, pp. 135-212.

(3) Dans son ouvrage : *La réforme, son développement intérieur et les résultats qu'elle a produits dans le sein de la société luthérienne*, traduit de l'allemand par Perrot, t. I, p. 1-19. Paris, 1848. in-8o.

contemporains et de la réforme. Le savant professeur de Munich a très-bien exposé comment Érasme favorisa d'abord ouvertement Luther et son entreprise, comment il lui retira ensuite graduellement son concours, comment éclata sa rupture avec Luther et quels jugements il porta sur sa nouvelle doctrine, sur ses résultats, sur son caractère, sur ses prôneurs et ses partisans.

Pour l'appréciation des opinions religieuses, un ouvrage de Marsollier (1) eût été plus utile à l'auteur du mémoire que le Dictionnaire de Bayle.

Le guide le plus sûr pour une biographie d'Érasme, *c'est*, dit-il ensuite, *Érasme lui-même ; ses lettres, ses préfaces fourmillent de détails intéressants.* En cela l'auteur a parfaitement raison ; seulement nous regrettons qu'il n'ait pas puisé plus largement à ces sources, et qu'il ait trop négligé de les mettre en œuvre avec une critique habile.

Le corps du mémoire renferme, d'un seul trait et sans distinction de chapitres ou paragraphes, des détails biographiques sur Érasme ; le *point de vue belge,* qui doit être pour nous la partie principale du travail, n'y occupe qu'une place secondaire.

Il y a, au début, un passage que je crois devoir citer : « Cet homme illustre, dit l'auteur, n'est pas seulement

---

(1) *Apologie ou justification d'Érasme* Paris, 1713. Une réfutation de cet écrit, en général trop favorable à Érasme, se trouve dans les *Mémoires de Trévoux*. Juin 1714. Le père Gabriel (Vieilh de Toulon), augustin déchaussé, en fit une *Critique*, imprimée à Paris en 1719.

» une gloire de la Hollande, sa patrie; comme tous ceux
» a qui il a été donné de deviner un des grands besoins
» de l'humanité, il est aussi une gloire européenne.
» Érasme, qui brilla pendant les désordres du XVI<sup>e</sup>
» siècle, et qui, malgré sa modération, eut des jours de
» colère et de passion, Érasme, l'éloquent restaurateur
» des lettres, le sage défenseur de l'Église romaine,
» Érasme, au milieu des fureurs des sectes, proclama le
» premier les bienfaits de la tolérance, et, à ce titre, il
» mérite l'éternelle reconnaissance de tous les peuples.»
J'espère bien qu'il n'y a de ma part ni intolérance ni ingratitude, si je trouve ce passage trop plein d'emphase et trop vide de raison.

De la page 3 à la page 10, l'auteur parle de la jeunesse d'Érasme, de ses premières études, de ses protecteurs, de son séjour à Paris et à Orléans.

A peine une page est consacrée au séjour qu'il fit a Louvain en 1502, aux rapports qu'il y établit, à cette époque et plus tard, avec des littérateurs et des théologiens dont les noms se retrouvent à chaque instant dans les lettres d'Érasme.

De la page 11 à la page 26, on lit un aperçu des ouvrages publiés par Érasme avant et immédiatement après son voyage en Italie.

Il y aurait des détails curieux à ajouter à ce que l'auteur dit (p. 26-29) de la controverse qu'Érasme eut, au sujet de son *Éloge de la Folie* et de l'édition du *Nouveau Testament,* avec deux docteurs de Louvain, Martin Dor-

pius et Jean Briart, d'Ath, que l'auteur par une désignation incomplète nomme simplement *Atensis.*

J'ajouterai, en passant, que plus d'un nom est mal écrit dans le mémoire; ainsi le fondateur du collége des Trois-Langues, *Jérôme Busleiden*, l'ami intime d'Érasme, y est nommé, page 33, *Buffidius.*

L'érection de ce collége consacré à l'enseignement des langues latine, grecque et hebraïque, méritait une mention toute spéciale, à cause de l'influence salutaire que cet établissement exerça sur le progrès des belles-lettres en Belgique. L'histoire de la vie et des travaux des premiers professeurs du collége des Trois-Langues est en quelque sorte celle d'Érasme même. Que de renseignements précieux ne pourrait-on pas recueillir dans ses lettres, ou dans d'autres écrits contemporains, sur Adrien Barlandus, Conrard Goclenius, Pierre Nannius, Rutger Rescius et plusieurs autres?

Page 33, l'auteur fait assez bien ressortir les rapports qu'Érasme eut avec Despautère et l'historien Jacques de Meyer, et plus loin, page 35, tout ce que le chancelier Sauvage et d'autres protecteurs firent pour le retenir en Brabant ou pour le fixer à la cour de Bruxelles.

En 1521, Érasme quitta sa retraite d'Anderlecht pour se rendre à Bâle (page 39). Les pages 41 à 51 renferment ce qui concerne ses derniers travaux jusqu'à sa mort, arrivée le 12 juillet 1535. Sur son séjour à Bâle, sur les derniers moments de sa vie, qui s'éteignit entre les bras d'un prêtre belge, Lambert Coomans, de Turn-

hout, nous avons publié quelques renseignements que l'auteur du mémoire aurait peut-être pu consulter avec quelque fruit (1).

On voit que l'auteur s'est renfermé dans un ordre chronologique. Cet ordre est celui d'une biographie ou d'un article de revue ; mais je doute qu'il convienne à un mémoire, où il fallait entrer plus avant dans les questions de personnes, d'érudition et de critique littéraire.

N'aurait-il pas mieux valu consacrer à chacune de ces questions, ou au moins aux principales, un chapitre particulier ? Si l'on voulait, par exemple, faire une étude sérieuse des rapports d'Érasme avec Adrien VI, depuis que celui-ci fut son maître et son ami à Louvain, jusqu'à l'époque où le fardeau de la tiare le fit mourir à Rome, on y trouverait des enseignements d'un haut intérêt pour l'histoire.

Les discussions littéraires et même quelquefois théologiques, où figurent des noms belges, auraient ainsi une place déterminée selon leur importance plus ou moins grande; chaque chapitre serait une espèce de scène ou d'acte représentant diverses phases de notre vie littéraire au XVI<sup>e</sup> siècle. L'auteur, dans le plan qu'il a suivi, indique ces discussions, mais il ne les approfondit point. Ce qui lui manque, c'est qu'il n'est pas encore

(1) *Bulletin de l'Académie*, t. IX, p. 462, part. 1re, et p. 437, part. 2me. Voyez aussi les *Analectes* de 1852, p. 251, et de 1853, pag. 245.

entièrement maître de son sujet ; pour le devenir, il aurait à faire de nouvelles recherches et de nouvelles études sur Érasme et sur ses contemporains belges.

Après avoir insisté sur les imperfections du mémoire, j'aime à reconnaître qu'il y a plusieurs pages qui sont bien écrites. Mais, est-ce une raison suffisante pour que l'Académie décerne le prix ? Je ne le crois pas ; et même ce ne serait qu'après avoir entendu l'avis des autres commissaires que je pourrais me résoudre à demander, non l'impression du mémoire, mais une mention honorable ou une médaille d'encouragement, si l'Académie juge convenable de maintenir la question au programme du concours de 1834.

---

Après avoir entendu les rapports des commissaires (*MM. de Ram, Baguet et de Saint-Genois*) sur le travail envoyé au concours, l'Académie a décerné une médaille d'argent à l'auteur, qui sera invité à se faire connaître (*M. E. Rotier, avocat à Gand*).

---

## NOTICE ANALYTIQUE DES LETTRES DE NICOLAS CLEYNAERTS; SUPPLÉMENT A SA BIOGRAPHIE (1).

Nicolas Cleynaerts, né à Diest en Brabant, dans l'année 1495, est un des professeurs de l'université de Louvain, le plus digne d'être rappelé à la mémoire des amis de la solide littérature, par ses mœurs et ses sentiments autant que par son érudition et l'agrément de son esprit, et particulièrement le plus fait pour exciter la reconnaissance de la jeunesse, puisqu'il a vécu péniblement pour elle, et qu'il a comme sacrifié sa vie à lui faciliter, par l'étude des langues savantes, l'accès de toutes les connaissances humaines. Les nombreux travaux qu'il a exécutés sur le grec, sur l'hébreu et l'arabe ne servent plus directement aujourd'hui; mais ils furent d'un grand usage autrefois, et MM. de Port-Royal, aussi bien que le professeur Furgault, ont même tiré de grands secours de sa grammaire grecque. Ses lettres familières à ses amis, écrites en latin avec beaucoup de grâce, de vivacité et de sensibilité, n'ont pas été traduites que nous sachions, et c'est dommage ; elles mé-

(1) Extrait des *Analecta-Biblion* du marquis de Roure, tom. I p. 448. — Voyez la notice sur Nicolas Cleynaerts, par M. le prof. F. Nève, dans les *Analectes* de 1844, p. 129.

ritaient au moins autant de l'être que celles du spirituel évêque de Bayeux, Busbec, cet ambassadeur de Marie d'Autriche en France dans les années 1582, 83 et 84, qui nous a donné des détails anecdotiques si précis sur la cour de Catherine de Médicis et de Henri III (1). En retraçant les principales circonstances de la vie aventureuse et laborieuse de Clénard, d'après ses lettres, nous allons donner, tout à la fois, un aperçu de ces lettres mêmes, tant parce qu'elles nous ont plu infiniment que parce qu'elles sont devenues très rares, surtout de l'édition publiée par Plantin, en 1566, plus riche que ses devancières de toute la seconde partie fournie à l'éditeur par le savant Charles de L'Écluse sur des manuscrits autographes, laquelle édition de 1566 est la quatrième au rapport de Brunet.

Nicolas Cleynaerts, dont l'enfance et la jeunesse avaient été studieuses et hâtives, était donc, dès l'âge de 28 à 29 ans, un des plus fameux professeurs de grec à Louvain, respecté des grands, aimé de ses disciples, et lié intimement avec les premiers personnages lettrés de son pays et de son temps, dont il possédait la confiance et savait ne point exciter l'envie, tels que François Ho-

---

(1) *Voyez*, en français, plusieurs lettres de Busbec (Auger de Guiselin, seigneur de), tom. XI, partie 2e des Mémoires du père Desmolets, faisant suite à ceux de Sallengre. On y trouve de précieuses circonstances sur les guerres des Pays-Bas et la folle expédition du duc d'Alençon, entre autres choses.

verius, habile helléniste, le docte abbé de Tongerloo Arnould Streyters (1), Rutgerus Rescius, Joachim Polites, célèbre jurisconsulte; tels encore que ce vénérable Jacques Latomus, théologien de Louvain devenu chanoine de Cambrai, qui avait été son maître, qui eut le regret de lui survivre deux ans, et dont on disait que, pygmée par le corps, il était géant par l'esprit, parce qu'il avait su démêler et confondre la mauvaise foi de Luther, d'Æcolampade et de Thyndalle à travers toutes les ruses de leur argumentation. Terminons cette liste honorable et incomplète par le nom de Jean Vasée ou *Vasœus* de Bruges, qui fut, par dessus tous, l'émule et le compagnon de Cleynaerts, puisqu'il l'accompagna en Espagne et en Portugal, comme nous l'allons voir, et qu'il courut avec lui la carrière de l'enseignement dans ces contrées lointaines (2). Tout en professant le grec à

---

(1) Voyez dans les *Analectes* de 1841, p. 154, une lettre de la faculté des Arts de l'Université de Louvain à Streyters sur la réforme à introduire dans l'enseignement, et pour réclamer sa protection.

(2) Coupé, dans les tomes 16 et 19 de ses *Soirées littéraires*, articles des auteurs belges et bataves, donne, sur Jacques Latomus et Jean Vasée, des détails qu'on peut consulter. Il y est dit, du premier, notamment qu'il a laissé des poésies latines recommandables par l'élévation des idées et des sentiments, et mis le *Cantique des Cantiques* en vers latins; et, du second, qu'il se tira bien de diverses négociations dont il fut chargé, tant en Espagne qu'en Portugal, et que, s'étant marié dans ce dernier pays, il y laissa son fils, en le recommandant au cardinal Henri, devenu roi, en 1548.

Louvain, dans la fleur de son âge, Cleynaerts fut saisi d'une passion invincible qui devait, plus tard, fixer sa destinée. Cette passion était la soif de la langue arabe. Depuis longtemps, une secrète ardeur pour l'arabe l'agitait, et nous verrons dans peu pour quelle chimérique et noble cause; toutefois il y résistait encore, et d'autant mieux qu'il n'y avait alors, en Belgique, ni maîtres, ni livres, ni manuscrits arabes; mais la fortune ayant voulu qu'un jeune homme lui apportât, un certain jour, le psautier en arabe, syriaque, hébreu, grec et latin, voilà tout d'un coup la tête de notresavant partie. Il lira le texte arabe, il apprendra l'arabe, il le saura. Le lire? eh comment? il ne connaît pas les caractères. Quand il parviendrait à le lire, à quoi bon, puisqu'il ignore le rapport des signes avec la pensée qu'ils retracent? Enfin, quand il irait jusqu'à l'intelligence de l'arabe écrit, à quoi cela servirait-il pour son but, puisqu'il est avéré que l'arabe écrit diffère plus de l'arabe parlé que le grec d'Homère ne diffère du grec des corsaires candiotes? N'importe, lisons toujours. Notre but est si relevé! il s'agit d'aller combattre Mahomet chez lui, non plus avec l'épée et vainement comme au temps des croisades, mais avec la parole et victorieusement, comme Athanase fit avec Arius et ses sectaires (car tel

---

puis s'en alla mourir à Salamanque, en 1560. *La Grande Chronique d'Espagne*, écrite en latin par Jean Vasée, est estimée, et va plus loin que l'histoire de Mariana, qui s'arrête en 1516.

était le fameux dessein que nourrissait Cleynaerts, et rien de moins ). D'impossibilités, il n'en est point pour le génie opiniâtre, Salluste nous l'apprend. Le psautier arabe est ouvert, c'est assez : lisons.

Il faut voir, dans la curieuse lettre de Cleynaerts aux chrétiens, qui est la dernière de son recueil, et peut-être la dernière de sa vie, le merveilleux récit de la méthode analogique et comparative, à l'aide de laquelle il vint à bout, seul, de connaître d'abord quatre lettres arabes, S, M, L, T, puis six autres, puis toutes, puis de trouver quelques mots, puis d'en former un essai de lexique et de syntaxe : cela tient du prodige. A la vérité, il savait l'hébreu, langue qui a beaucoup de rapports avec l'arabe; sans quoi le prodige même passerait toute croyance. Nous n'entrerons pas ici dans l'exposé des procédés suivis par le disciple lui-même, il suffit d'en indiquer la clef. Ce fut donc par l'examen attentif et comparé des noms propres d'hommes et de lieux, lesquels, distingués des autres mots dans les livres, offrent, dans toutes les langues, des consonnances et par conséquent des lettres communes, ce fut par cette voie étroite et ténébreuse que l'intrépide Cleynaerts fit son entrée dans l'arabe, saisissant, par exemple, la lettre *r* des Orientaux, à la faveur de l'*r* latin d'Israël, de Tyrus, de Sisara, d'Oreb, d'Assur, d'Agareni; leur lettre *b*, par le secours du *b* latin de Moab, de Gebal, de Jobin, de Zeb, de Zébée, etc., etc. L'alphabet arabe ainsi trouvé, l'analogie et la comparaison avec l'hébreu

le conduisirent, après des efforts incroyables, à l'intelligence assez courante du psautier; mais ce fut tout, et c'était encore bien peu pour controverser avec les musulmans dans la langue de leur prophète. Que faire alors? il fallut se résoudre à une vie nouvelle, quitter ses habitudes sédentaires et sortir de Louvain à la recherche de quelques auxiliaires étrangers. Après avoir fait ses adieux à son cher Latomus, Cleynaerts poussa jusqu'à Paris. Pour un savant de la Campine tel que lui, c'était presque atteindre les colonnes d'Hercule. Une relation inattendue qui s'offrit à lui, dans cette capitale, fut cause qu'il franchit un jour le *non plus ultra* des anciens. Un franciscain portugais, nommé Roc Almeïda, qu'il vit à Paris, chez des savants de ses amis, lui fit des récits tellement pompeux de l'université de Salamanque, des ressources que l'on y rencontrait pour tous les genres d'étude, même pour l'étude de l'arabe, que dès ce moment on peut dire que son plan fut formé. Pourtant restait encore un grand obstacle à vaincre. Il était destiné à la cure du béguinage de Diest. Renoncer à cet établissement solide et commode, s'expatrier pour longtemps et tromper ainsi le tendre espoir de sa famille, c'était beaucoup sacrifier à l'idée incertaine de réfuter Mahomet, chez les mahométans. Heureusement pour sa passion, la chicane vint à son aide ainsi que l'occasion; mais n'anticipons point sur les faits.

Le voilà donc à Paris, vers 1530, satisfait du présent

et plein de foi dans l'avenir. « Tout me succède ici par » delà mes vœux, » écrivait-il à Hoverius. « Le ciel et » les mœurs des hommes m'y plaisent beaucoup..., on » y trouve un grand nombre de savants...; il me sera » utile d'y séjourner..., je suis nourri sur le pied de » cinquante couronnes par an. J'ai pris un élève qui est » neveu de Latomus (Barthélemy), et qui me donne » trente couronnes... J'ai vendu ces jours-ci 500 exem- » plaires de mes institutions grecques et hébraïques. » Ainsi je ne crains plus de mourir de faim... Quant à » l'époque de mon retour, elle est bien incertaine... » Nous sommes tous sous la main de Dieu, et des » chrétiens peuvent également partout vivre et mou- » rir... »

Le retour de Cleynaerts en Brabant fut plus prompt qu'il ne l'aurait voulu, les béguines de Diest l'ayant ainsi décidé. Ces religieuses avaient été mises en cause à cette époque. Il fallut les défendre, il fallut disputer la cure de Diest et ne plus songer, pour le moment, qu'aux Arabes Flamands et aux plaideurs de mauvaise foi. Les choses allèrent ainsi jusqu'au printemps de 1531. Alors arriva en Brabant don Fernand Colomb, parent de l'immortel Christophe, à qui nous devons, après Dieu, les Amériques. Il venait acheter des livres pour sa riche bibliothèque de Séville. Il marchait dans la compagnie d'un excellent homme, très-bon poète latin portugais, nommé Resendius, qui connaissait et goûtait déjà Cleynaerts comme

une des meilleures conquêtes à faire pour la Péninsule ibérique, sa patrie. Fernand Colomb, appuyé du poète Resendius, prit si bien ses mesures et plaida si éloquemment pour l'université de Salamanque, que le sort fut jeté cette fois, et Cleynaerts engagé et emballé pour l'Espagne avec son cher ami Jean Vasée, lequel devait suivre Colomb jusqu'à Séville. Le voyage fut heureux sans doute; mais il eut ses mécomptes pendant la marche, comme ses regrets au départ. Consultons notre correspondance (1). « Depuis que je vous » ai quitté, mon cher Latomus, tous les hommes sont » pour moi des étrangers...; je passai deux jours à Paris, » étranger parmi des amis mêmes, à cause de votre » souvenir... De Paris, nous prîmes notre chemin par » l'Aquitaine...; avec quel bonheur je vis à Tours le » siége de saint Martin!... Ce fut la veille de la fête de » ce grand saint que nous entrâmes enfin en Espagne... » Bien nous prit d'avoir des provisions, car nous n'eus- » sions pas mangé... On a raison de dire qu'en France » l'argent se dépense bon gré mal gré, tandis qu'en » Espagne on ne peut pas en dépenser, quoiqu'on le » veuille... Notre patron Fernand et notre poète fai- » saient de leur mieux pour qu'il ne nous manquât » rien; mais le génie de cette terre ingrate triom-

(1) Evora, 26 mars 1535, à Jean Latomus, à Cambrai et Salamanque, 5 et 6 novembre 1531, à Jean Vasée à Séville.

» phait de toute sollicitude pour les pauvres Braban-
» çons... Figurez-vous que, dans une auberge, près de
» Vittoria, l'ami Vasée ayant laissé tomber son verre
» qui se cassa, ce fut une perte irréparable, et qu'il
» nous fallut boire dans notre main comme Diogène...
» Tirez les conséquences de ces prémisses... L'Espagne
» en fournit d'abondantes et de tout à fait propres à
» nous guérir des délicatesses de la patrie flamande...
» A Burgos, nous eûmes aussi froid qu'à Louvain... :
» à peine y pûmes-nous découvrir un fagot de sar-
» ment... »

C'est ainsi que nos voyageurs arrivèrent à Salamanque vers le mois d'avril 1531. Là, Cleynaerts s'arrêta. Pour Jean Vasée, il suivit don Fernand à Séville, selon qu'on était convenu, demeura près de trois ans dans cette ville sans profit pour sa fortune, et au grand détriment de sa santé, car il y pensa mourir d'une inflammation générale; après quoi il vint en Portugal rejoindre son ami, qui l'engagea à s'y marier, et lui fit avoir un bon établissement dans l'école fondée par le cardinal Henri, à Braga. Dans la suite, il céda sa place au collége de Braga à son fils Augustin Vasée, et alla se fixer définitivement à Salamanque, où il ne cessa de professer qu'à sa mort, survenue en 1560.

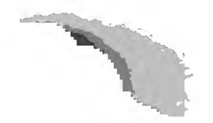
Revenons à Nicolas Cleynaerts. Sa réputation ne tarda pas à s'établir dans la cité universitaire des Espagnes, et, dès le commencement de novembre de cette même année 1531, deux docteurs en théologie s'empressè-

rent, au nom de leur corps, de lui offrir cent ducats par année, sous la condition facile de donner aux jeunes clercs des leçons de grec et de latin, quand et comme il voudrait. Il accepta cette charge avec l'espoir d'obtenir bientôt une chaire en titre, et surprit bien utilement son auditoire, lorsqu'au lieu de l'étourdir de subtilités scolastiques il se mit à lui faire des lectures raisonnées de saint Jean Chrysostôme. Une autre fonction, qui n'enchaînait guère plus sa vie, et qu'il prit à la prière de l'évêque de Cordoue, acheva de lui ouvrir les ressources et le crédit dont il avait besoin : ce fut l'éducation nominale plutôt que réelle du fils du duc d'Albe, vice-roi de Naples. « Je me suis fait es-» clave, écrivait-il alors à son ami Vasée ; mais je ne » m'en repens pas... Nous voici, par là, tous deux assu-» rés du nécessaire. »

Trois années s'écoulèrent ainsi, pendant lesquelles Cleynaerts put s'estimer heureux; d'autres Flamands, ses amis, Hoverius notamment, pour être venus, à son exemple, tenter fortune dans la Péninsule, ne furent pas si bien traités. Il s'était fait une société savante et intime de plusieurs Espagnols de mérite, au premier rang desquels nous nommerons le franciscain Victoria ; il passait de longues heures au travail, et, malgré le tumulte inévitable des universités, il avait su s'affranchir des affaires et des devoirs du monde, et *vivre en homme de plomb, fiché sur ses livres*, comme il le disait lui-même, avare de visites, sobre de dis-

cours et même d'écritures, puisqu'il eut à s'excuser de n'avoir écrit que deux fois, en quatre ans, à Latomus, et qu'en tout sa correspondance ne comprend pas cinquante lettres.

Au début de l'année 1534, changement complet de position et de plan pour l'avenir. La mobilité dans les idées et les destinées des solitaires est assez commune. L'imagination, chez eux, s'échauffe toujours plus ou moins, et leur fait payer, autant et plus qu'au commun des hommes, le tribut commandé à l'instabilité. Jean III, roi de Portugal, fils et successeur du grand Emmanuel, prédécesseur et aïeul de cet insensé de roi Sébastien, avait, ainsi que sa femme doną Isabelle, un goût très-vif pour les gens de lettres. Le poète Resendius, qu'il tenait à sa cour en grand honneur et dans sa familiarité, fut chargé, par lui, d'attirer Cleynaerts à Evora, lieu de sa résidence royale. Il s'agissait de confier à un homme célèbre, honoré des respects de l'Europe savante, son jeune frère, le cardinal Henri, archevêque de Braga, dont l'éducation s'achevait, et qu'il fallait rendre digne des premières charges de l'Eglise. C'est ce même cardinal Henri qui, après la déconfiture du roi Sébastien, en 1578, arriva vieux à la couronne, pour la déposer, en mourant deux ans après, entre les mains de Philippe II d'Espagne, qui avait épousé une fille du roi Jean III, dont il est ici question. La raison, l'habitude, peut-être aussi la reconnaissance auraient dû, ce nous semble, retenir Cleynaerts à



Salamanque ; mais quoi ! c'est un roi qui supplie, c'est un cardinal-archevêque dont l'intérêt commande ; et puis l'amitié pressante de Resendius, et puis les chances d'une fortune de cour qui facilitera les vastes projets que l'on nourrit contre les musulmans. Evora, d'ailleurs, n'est qu'à peu de distance de Salamanque, à deux jours de Lisbonne, à cent lieues tout au plus du royaume de Fez, avec lequel il y a grand commerce, en sorte qu'on acceptera les grosses offres du roi Jean III ; que, durant quatre ou cinq ans, on sera presque satisfait d'avoir pris ce parti (1), et qu'on écrira, entre autres choses, à don Martin de Vorda, à Jean Vasée, à Jacques Latomus, ce qui suit :

« Écoutez une fable, une fable, non, mais une his-
» toire... Qui l'eût dit ? je suis devenu homme de cour...
» Le roi de Portugal m'a fait demander, par Resendius,
» de venir à Evora élever son frère, moyennant de
» grosses offres... J'ai accepté malgré messieurs de Sala-
» manque. Je suis donc à Evora... Deux jours après mon
» arrivée, j'ai salué le roi et la reine, et j'ai reçu cin-
» quante ducats de gratification... J'ai salué également
» mon élève le prince Henri, archevêque de Braga, et
» son frère Édouard, qui, tous deux, sont fort réjouis
» de ma venue... Cette cour me plaît... Elle est remplie

(1) Evora, 8 des kalendes de mai 1534, à don Martin de Vorda. — Evora, 31 décembre 1534, à Jean Vasée. — Evora, 26 mars 1535, à Jacques Latomus.

» de savants en grec et latin, plus qu'à Salamanque » même... Je vis avec Resendius..., ainsi le veut le roi... » Il me sera plus commode de donner une heure par » jour au frère du roi que de disputer toute la journée » avec des universitaires. Ma vie est ici des plus stu- » dieuses comme des plus tranquilles... J'ai plus d'ap- » pointements qu'un chanoine d'Anvers, et rien qu'une » heure à donner par jour; encore avec des vacances » les fêtes et dimanches, et aussi les jours de chasse; » car vous saurez que je ne chasse point... Il serait beau » voir un théologien chasser autre chose que les béné- » fices... » Et ailleurs : « Maintenant que j'ai du loisir, » puis-je mieux l'employer qu'à écrire à mon cher La- » tomus, à lui découvrir mes sentiments et mes pen- » sées?... La vie tranquille que je mène est celle qui me » convient, hormis que j'ai seulement les biens de l'exil » et non ceux de la patrie... Il se pourrait que j'allasse à » Fez m'avancer dans la langue arabe... Fez n'est qu'à » cent lieues d'ici... Il offre un marché célèbre, très- » fréquenté de nos marchands... Les lettres arabes y » sont en grande réputation... En attendant que je » puisse visiter cette ville, je vais mettre à profit un » médecin d'Evora, très-habile dans la langue des » Arabes... Je n'attends, pour cela, que des livres qui » doivent me venir de Murcie... Vous avez su comment » j'avais quitté Salamanque pour me rendre en Portu- » gal, appelé par le roi. Certainement cette université » me plaisait fort. J'y avais des amis sincères et savants,

» lesquels ne demandaient qu'à me retenir et qu'à
» m'enrichir selon leurs moyens; et probablement
» cela serait advenu à votre disciple tout stupide qu'il
» est, vous le savez, quand il s'agit de se remuer pour
» acquérir... Une proposition royale a tout changé, non
» que j'aie cédé à la cupide avarice; mais j'ai cru que je
» menerais à Evora une vie plus libre et plus retirée...
» A Salamanque, on est toujours en présence, soit à
» visiter, soit à recevoir..., métier que je n'ai jamais su
» faire, et je suis trop vieux pour me reforger, étant né
» surtout sous le ciel de la Campine... A Salamanque,
» un professeur est une manière d'oracle qui doit ré-
» pondre à tout venant, et porter ainsi les chaînes de
» tous les insipides questionneurs que la pédanterie du
» sol lui adresse... Ici j'ai, du moins, plus de loisir que
» je n'osais même en espérer... Je me rends chaque
» jour chez le prince frère du roi, pendant la deuxième
» ou la troisième heure de l'après-midi, après quoi je
» rentre chez moi et n'ai plus que faire en cour... J'avais
» cent philippes, j'ai maintenant cent doubles ducats
» et plus, autre différence...» (Suivent des renseigne-
ments précieux pour les érudits, sur le rapport des
monnaies de la Péninsule, à cette époque, avec cel-
les du Rhin et de la Belgique.) « Je n'épargne rien,
» et vis au jour le jour selon le précepte d'Horace, dans
» la confiance que Dieu ne m'abandonnera pas dans ma
» vieillesse... Vraiment il faut de l'argent, en Portu-
» gal... Il n'existe pas de pays, au monde, plus coûteux

» comme aussi de plus étranger à l'agriculture que ce
» pays... S'il est un peuple engourdi par la paresse, as-
» surément c'est le peuple portugais, principalement
» celui qui habite au midi du Tage, plus près de l'A-
» frique...; tellement que, sans les étrangers, on n'y
» trouverait qu'à peine un cordonnier et un barbier...
» Je dépense quinze florins par an pour ma seule barbe.
» Il n'y a point à marchander ; loin de là, qu'à ce prix
» il faut encore prier et solliciter pour ce service comme
» pour tout autre... Vous convoquez d'abord votre bar-
» bier une ou plusieurs fois...; ensuite vous l'attendez
» deux heures...; puis vous lui faites porter son plat et
» son pot à l'eau, car ici nous sommes tous nobles, et
» nous ne portons rien dans les mains par les rues...
» Pensez-vous qu'une mère de famille daigne acheter
» son poisson ou cuire ses herbes elle-même ?... Point :
» elle ne sert de rien au ménage que par sa langue
» pour défendre le titre de ses noces... Tout se fait par
» le ministère des esclaves maures ou éthiopiens, dont
» la Lusitanie et Lisbonne, surtout, sont si remplies,
» qu'il y en a plus apparemment que de sujets libres...
» Point de maison où l'on ne trouve, au moins, une
» servante maure, esclave; et c'est elle qui achète,
» qui balaie, qui lave, qui porte l'eau, enfin qui fait
» tout; véritable jument de somme, ne différant de la
» jument que par la forme... Les riches possèdent un
» grand nombre de ces esclaves, des deux sexes, avec
» lesquels, par un effet de la licence des mœurs, il se

» fait un grand commerce de nouveau nés au profit du
» maître ; celui-ci les cédant, pour de l'argent, à quel-
» que amateur éloigné, ou à quelque Maure captif...
» *Adeo perdite vivit juventus hispanica... Tanta est*
» *flagitiosæ vitæ licentia, maxime Ulyssiponæ.* Aussi
» suis-je enchanté que mon frère, qui était venu
» à Lisbonne dans la vue d'y entrer dans une mai-
» son de commerce et que j'avais, à cet effet, re-
» commandé à Charles Corréus, marchand français,
» n'ait pas pu tenir à ce train de vie et soit reparti pour
» la Zélande... S'il était donné aux étrangers de connaî-
» tre d'avance les diverses incommodités de ce pays,
» aucun d'eux n'y voudrait venir... Quant à ceux qui s'y
» trouvent, ils y restent d'ordinaire, les uns par l'ex-
» trême nécessité, les autres par goût pour cette affreuse
» licence qui flatte les vices, et d'autres, comme moi,
» parce que peu sensibles aux privations matérielles,
» ils y rencontrent ce qu'ils cherchent, le repos et le
» silence... Je ne laisse pas que d'être, par instants,
» importuné des misères lusitaniques...; au point que,
» sans que Dieu m'a gratifié d'un ami sans prix dans la
» personne de Me Jean Petit, docteur parisien, archi-
» diacre, évêque de Saint-Jacques du cap Vert, près de
» qui je loge, à la table de qui je mange, je ne sais si
» j'aurais pu demeurer en Portugal... Bien que Sala-
» manque soit autre chose que le Brabant, encore,
» avec un peu de volonté, pouvais-je y trouver manière
» de vivre à la brabançonne, car le pays offre des res-

» sources...; tandis qu'une fois à Evora, tout change...
» On se croit en Cacodémonie, tant ces Ethiopiens sont
» odieux... Mais ce vertueux et savant hôte m'est d'un
» puissant secours... Pendant les repas, nous lisons de
» l'Ancien Testament en hébreu, ou du Nouveau en
» grec...; ensuite confabulation sur les passages dou-
» teux, avec lui et deux de ses parents également très-
» instruits... Je n'ai qu'un vieux domestique, pris à Sa-
» lamanque, à qui je ne rends pas le joug bien dur... Si
» je me mettais à la mode, j'aurais quatre esclaves, des
» mules, point de pain au logis, du faste au dehors, et
» plus de dettes que de biens... Il y avait, à la cour du
» feu roi Emmanuel, un Portugais qui écrasait de son
» luxe un certain Français de la suite de la reine Léo-
» nore...; le Français, plus modeste, mais mieux nourri,
» suspectant le luxe de son rival, imagina de regarder
» curieusement le livre de comptes du personnage, et
» y vit écrit tout ce détail, véritablement lusitanien... :
» *lundi, 4 sous d'eau,* 6 *sous de pain*, 3 *sous de raves*;
» *mardi, de même; mercredi, de même,* etc.; *et di-*
» *manche, point de raves, faulte de marché...* Ici vous
» n'avez de serviteurs libres, ni pour or ni pour argent,
» toute personne libre se donnant incessamment pour
» noble, et dès lors ne voulant pas subir la honte de
» faire la moindre chose de son temps ni de ses mains...
» Au surplus, je vis le mieux possible, sans me soucier
» du lendemain, sans rien amasser, espérant que Dieu
» me donnera toujoursce qu'il me faut... ».

Les détails qu'on vient de lire, écrits par Cleynaerts à ses intimes, sous diverses dates, pendant les deux premières années de son séjour à Evora, représentent bien sa situation, ses mœurs et son caractère. Génie ardent pour la science, et aventureux, imagination mobile, âme pure et élevée, goûts simples, mépris des plaisirs, de la souffrance et des dangers, tout ce qui le peint s'y retrace. La suite de sa correspondance d'Evora ne le fait pas moins connaître et le fait encore plus aimer. — Il écrivait à Vasée : « Je vous envoie vingt ducats... Si » vous saviez de quel petit tas je les prends, vous ver- » riez que je considère que tout est commun entre les » amis ; car je m'en garde moins que je ne vous en en- » voie...; me soupçonnez-vous, et voulez-vous que je » vous fasse passer encore de l'argent? — J'en em- » prunterai pour vous satisfaire ; mais je serai forcé d'en » emprunter... Je ne suis pas surpris que frère Victoria » vous aime. Cet homme de bien est fait pour apprécier » les hommes tels que vous... » —Il écrivait à Polites le jurisconsulte : « Je n'envie pas les richesses pourprées » du cardinal X...; le nécessaire me suffit : or, j'ai ici un » archevêque qui ne me laissera jamais manquer du » nécessaire... Salomon l'a dit : *Ubi multæ opes, multi* » *quieos comedunt.* » Mais ce que Salomon n'avait point dit, et que Cleynaerts aurait dû prévoir, est que son archevêque aurait probablement trop d'affaires dans le présent pour se souvenir des services passés, et trop d'idée de lui-même pour se croire jamais obligé envers

les autres. — Il écrivait encore à Hoverius, sur la nouvelle de la mort d'Erasme : « En apprenant cette mort, » je n'ai pu retenir mes larmes...; pourquoi ce digne » vieillard n'a-t-il pas vécu assez de temps pour mettre » la dernière main à ses ouvrages ? car c'est pour cela, » je pense, qu'il s'était retiré à Bâle... Que Dieu le re- » çoive ! » Ses lettres renferment toujours quelques vues philosophiques pour la conduite journalière, ou d'utiles conseils pour l'enseignement, fonction qui l'absorbait, et dans laquelle il excellait. « Si vous vou- » lez vivre sagement, disait-il à Polita, ne vous trou- » blez point des nécessités de la vieillesse... Dieu est » puissant...; dès que nous le craignons, nous sommes » assez riches... Savez-vous s'il vous est bon d'être » riche ?... Dieu sait mieux que nous ce qui nous con- » vient... Quand vous étiez petit, votre père naturel » veillait à vos besoins...; votre père céleste aurait-il, » plus tard, moins de soins de vous ?... Tout cela, direz- » vous, est de la spéculation, et ne remplit pas ma » bourse..., mais je répondrai : Que vous sert votre » bourse sans la piété ? et avec la piété, qu'avez-vous » besoin de bourse ? » — Ses idées sur la manière d'enseigner les langues n'étaient pas moins sages ; elles se référaient particulièrement à l'usage et aux exercices, aux dialogues familiers ; il promettait des merveilles de cette méthode, et citait, à ce propos, complaisamment les succès qu'il obtenait avec ses esclaves maures ; car il est bon de savoir qu'il avait fini par se donner trois

esclaves maures, tant les coutumes ont de puissance. « J'enseigne le latin à mes Ethiopiens *Michel Dento*, » *Antoine Nigrinus* et *Sébastien Carbo*, afin qu'ils puis- » sent me servir de lecteurs et de secrétaires, comme » Tiron à Cicéron...; je leur fais décliner *musa* pendant » le dîner...; ils y font des progrès incroyables... Un » d'eux m'a coûté trente ducats; je ne les donnerais pas » pour cent... Il m'est agréable d'infiltrer ainsi la raison » chez ces singes. »

Il y avait déjà trois ans révolus que Cleynaerts était auprès de son prince, menant une vie douce et occupée. Il devait encore demeurer un an avec son illustre élève (toute l'année 1537), puis revenir en Brabant vers la fin de 1538, non sans avoir appris solidement l'arabe, et qui sait? visité le nord de l'Afrique; en tout cas, non sans avoir fait provision de récits de manière à mentir superbement. Le prince Henri lui témoignait un attachement véritable qu'il payait en retour d'un dévouement sans bornes... « Ni les sollicitations des » grands, ni celles de MM. de Salamanque, mandait-il » à Hoverius (1), n'ont pu me détacher de lui, et s'il » m'était possible de rester plus longtemps loin de ma » patrie, à la cour, c'est à la cour de Portugal que je » resterais...; mais ma tête blanchit..., je veux être en- » seveli où les miens reposent... Priez Dieu pour moi... »

Dans l'été de 1537, le prince archevêque ayant dû

(1) A Hoverius, Braga, 9 sept. 1538.

aller prendre possession de son siége de Braga, Cleynaerts fut désigné pour le suivre dans ce voyage. Ici encore nous ne pouvons rien faire de mieux que de l'écouter (1) :

« Il faudrait un volume, mon cher Latomus, pour
» vous faire certain de toutes les circonstances de ma
» route. Il me suffira de vous instruire de quelques-
» unes... Ayant donc loué trois mules de bât conduites
» par deux palefreniers, et acheté deux chevaux, un
» pour moi, l'autre pour mon domestique, je partis,
» dans cet attirail, le 30 juillet, la chaleur ayant un
» peu cédé. A voir ma suite et mes bagages, vous m'eus-
» siez pris pour un évêque... Nous quittâmes Evora vers
» le soir..., il était nuit très-avancée, lorsqu'après avoir
» fait erreur de plus d'une lieue de chemin nous at-
» teignîmes la première station... Il n'y avait ni pain ni
» vin dans l'auberge...; du moins, nos chevaux furent
» traités richement, car ils eurent de l'eau, écoutez
» bien cela ! de l'eau qui me coûta 5 regalia la cruche,
» à peu près ce que le vin coûte en Flandre... J'eus un
» lit de deux pieds plus court que moi, et mes gens eu-
» rent de la litière... La nuit suivante, au mont Argile,
» une cassine seule s'offrit à nous, à peine bonne pour
» contenir nos paquets... Point d'écurie pour nos bêtes,
» point de lits pour nous, point de foin ni d'avoine (cela
» va sans dire, il n'y en a brin dans toute la Péninsule,

(1) A Jacques Latomus, Braga, 21 août 1537.

» mais seulement de l'orge et de la paille pour les ani-
» maux et du froment pour les humains...). Un lapin
» que nous avions acheté par prévision fit tout notre
» souper...; la nuit se passa à la belle étoile... Je dormis
» quelques heures sur mes paquets, jambes pendantes ;
» après quoi nous cheminâmes tout le jour avec l'espé-
» rance d'un bon repas, parce que nos muletiers nous
» avaient conté des merveilles du pays au delà du Tage,
» que nous devions ce jour-là franchir... En effet, de
» l'autre côté du fleuve, une auberge s'offre à nos
» yeux... Je gourmande la lenteur de mes gens...; enfin
» j'arrive. — Monsieur l'hôte, salut, avez-vous de la
» paille?... Sur ce, Polyphème (car ce n'était pas
» moins), sans daigner me regarder, laisse tomber
» fièrement ces mots : « Il n'y a point de paille ici... »
» O misérable Lusitanie! *Beati qui non viderunt, et*
» *crediderunt* !... J'enrageais..., enfin nous eûmes un
» peu de paille au moins pour nos bêtes... Même céré-
» monie pour l'orge. Il n'y a point d'orge..., puis on en
» obtint quelque peu à force de prier... Avez-vous des
» œufs ? — Ce n'est pas la saison. — Avez-vous des
» poules ? — Nous n'avons point de poules... Cependant
» mon estomac aboyait... J'avise un plat de jus dans le-
» quel ou avait fait cuire du lard. — Donnez-moi de ce
» jus. — Cela ne vaut rien pour la santé. — N'importe :
» j'y tremperai mon pain ; — Non. — Vous reste-t-il un
» peu de lard ? — Non. — Avez-vous du poisson ? — Ce
» n'est pas jour de pêche. ....... Enfin l'idée me vient, en

6.

» tremblant d'un nouveau refus, de demander des
» oignons. — On y va voir, me dit mon hôte, et quelque
» temps après il m'apporta deux oignons dont je dévo-
» rai l'un et donnai l'autre à Guillaume... Après ce beau
» festin, je demande un lit. — Ce n'est pas la saison,
» me répond le cyclope. Avez-vous idée de chose pa-
» reille ? Il y a une saison pour les lits dans cet heureux
» pays !... J'en eus un pourtant moyennant 20 regalia
» portugais qui valent bien 5 écus ailleurs... Les poètes
» ont dit que le Tage était aurifère ; c'est, sans doute,
» parce qu'il enlève votre or, non parce qu'il apporte le
» sien... *Non a ferendo, sed ab auferendo auro...* Quoi
» de plus, mon ami !... Cependant notre sort s'adoucit
» en avançant au delà du Tage... Nous gagnâmes Coïm-
» bre..., et après treize jours de fatigue, nous entrâmes,
» le 12 août, dans Braga, lieu qui me plaît beaucoup...
» Demain 22, si Dieu le permet, je partirai pour Saint-
» Jacques de Compostelle, qui n'est qu'à trente lieues
» d'ici, tandis qu'il y en a soixante fortes d'ici à Evora...
» Plaise au ciel que l'été prochain me ramène près de
» vous, comme j'en ai le dessein !... »

L'homme propose et Dieu dispose. Au lieu de revenir en Brabant, dans l'année 1538, comblé des amitiés de son prince, avec une pension honnête pour finir paisiblement ses jours au sein de la terre natale, entre ses amis et ses livres, il en alla tout autrement pour le pauvre Cleynaerts; mais il faut être juste, ce fut bien plus par sa faute que par celle du sort. Pourquoi s'obstinait-

il à ce malheureux projet d'*arabiquer* (*arabicari*), en Afrique, pour ensuite croiser le fer de l'argumentation avec les docteurs musulmans? car tel fut le principe de ce qui nous reste à raconter touchant cet aimable, vertueux, savant et malheureux homme, digne d'une belle place dans la suite de l'intéressant livre de Valérien de Bellune et de Tollius, *sur le malheur des gens de lettres* (1).

Cleynaerts accompagna donc l'archevêque Henri dans son pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. De retour à Braga, il contribua, par ses conseils et par ses soins, à l'établissement d'une nouvelle école pour la jeune noblesse portugaise, où il obtint une excellente place pour son ami Vasée, lequel était alors à Salamanque dans une grande détresse. Cette place obtenue, il fallut se remettre à braver les inconvéniens de tout

---

(1) De Infelicitate litteratorum, Venise, 1620, in-12; et Genève, Edgerthon Bryges, 1821, in-8. Tout intéressant qu'est ce livre, il est à refaire. Outre que son catalogue des *Victimes de la littérature* est incomplet, le plan de l'ouvrage même est défectueux, parce qu'il fait entrer, dans les causes de malheur pour les gens de lettres, les accidents communs à tous les hommes, et les vices comme les passions qui atteignent toutes les professions du monde. Ce n'est pas une merveille que la peste, l'impiété, l'avarice, la prodigalité, la fraude rendent un auteur malheureux; ce qu'il fallait montrer, et qui eût excité une pitié utile et philosophique, c'était la condition spécialement malheureuse des gens de lettres. (*Voir* dans les *Soirées littéraires* de Coupé, tom. XVI, un bon extrait de ce livre, et celui intitulé *des Calamités des poètes grecs*, dans les articles Corneille Tollius et Joseph Barberius.)



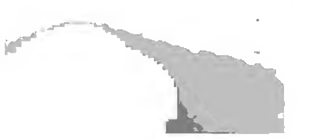
voyage dans la Péninsule ibérique, et faire à cheval les soixante lieues qui séparent Braga de Salamanque, afin d'aller chercher Vasée, et terminer quelques affaires laissées en arrière dans cette ville lors du départ pour Evora. Les deux amis réunis vinrent ensuite saluer le prince archevêque à Coïmbre, où il était momentanément; après quoi ils retournèrent ensemble à Braga, où Vasée fut installé, par Cleynaerts, dans une chaire principale, avec de gros appointements (1). Ce fut pendant ce dernier séjour à Braga que la destinée de notre Brabançon s'accomplit. Soit qu'il eût alors terminé l'engagement pris avec son prince, avec le roi Jean III, soit qu'il ne pût résister au désir de visiter l'Afrique mauresque avant de regagner son pays, il se sépara définitivement de son élève au mois de novembre 1538, pour faire, disait-il, son tour du midi de l'Espagne, et recueillir, avec force livres arabes, quelque esclave distingué dans les lettres orientales, qui pût lui servir de guide, en Brabant, dans les travaux qu'il méditait. Mais, préalablement, le prince archevêque régla généreusement avec lui les récompenses dues à ses services, et des sommes d'argent convenables lui furent assignées tant pour son voyage que pour sa pension viagère. Une partie de ces munificences fut sur-le-champ même réalisée, et l'autre, solennellement promise, dut être considérée comme telle également. Hélas! il y a bien loin

(1) Braga, février 1538, à François Hoverius.

de Braga à Fez, et en 1540 il y avait bien plus loin qu'aujourd'hui : or, on sait que la distance tue les promesses encore plus que le temps.

*Grenade, 12 juillet* 1539, *à Jacques Latomus.* — « Quoique vous n'ayez rien répondu à mes nombreuses » lettres, je veux vous apprendre tous les pas que me » fait faire la soif de l'arabe, à moi qui, jadis, ne pouvais » me résoudre à sortir du logis... Je quittai donc Braga » en novembre de l'année dernière, après y avoir fondé » une école à laquelle nous avons laissé pour maître » notre cher Vasée, avec des gages de *centum millium,* » *id est, quingentorum rhenensium* par an... Voilà les » théologiens grammairiens aussi riches que les cha- » noines de Cambrai. N'en soyez pas jaloux... J'avais en- » tendu parler d'un certain captif maure, actuellement » dans le midi de l'Espagne, lequel, étant fort lettré, » convenait parfaitement à mes projets. Je me décidai » donc à me rendre à Murcie et à Grenade, en passant » par Salamanque, Tolède et Séville... Arrivé à Coïm- » bre, un ami me signala dans Séville un certain potier » arabe de grande science et en haute estime chez les » musulmans... Me voilà cheminant vers la Bétique, en » me détournant pour aller embrasser, à Évora, mon » cher hôte Jean Petit, l'évêque de Saint-Jacques du » cap Vert, que l'on m'avait dit mort, et que je retrouvai » aussi plein de santé que de tendresse pour moi... Dé- » barqué dans Séville, je cherche, au milieu de tous les » potiers arabes, celui qui devait m'instruire... Point :

» je trouve, à sa place, un vieillard aux mains calleuses
» et souillées d'argile, qui se refuse à me donner le
» moindre renseignement, la moindre leçon... Je fais
» alors marché, pour 20 oboles par jour, avec un Tuni-
» sien qui consentait à me suivre en Flandre et à m'y en-
» seigner l'arabe, si toutefois l'argent qu'il attendait de
» Fez, pour sa rançon, ne venait pas... Cet argent vint;
» il me fallut donc recourir ailleurs... Le Tunisien m'avait
» toutefois désigné un Arabe des plus doctes, alors captif
» à Alméria, à trente lieues par delà Grenade, je jetai
» les dés en l'air et partis pour Grenade, non sans
» crainte de devenir plus Arabe que je ne voudrais, par
» l'effet des incursions des Maures d'Afrique, sans comp-
» ter que j'avais mille dangers à courir sur une route
» traversée par de hautes montagnes couvertes de neige,
» au milieu d'un hiver plus rigoureux que de coutume...
» Grâce à Dieu, ma course fut heureuse... A Grenade,
» j'entrai en marché pour l'achat de mon savant arabe,
» par l'entremise du vice-roi, marquis de Mondexar.
» Mais quel effroi!... on me demande 200 ducats...,
» j'hésite. Au bout de deux mois, on en veut 300...
» Alors le vice-roi me propose de mettre l'Arabe à ma
» disposition, si je consens d'abord à lui montrer le grec
» ainsi qu'à son fils...; dure alternative!... Retarder mon
» retour dans ma patrie ou revenir sans Arabe!... Je
» prends un milieu, je m'engage avec le vice-roi pour
» jusqu'en août de cette année... Voici juillet venu; le
» marquis de Mondexar veut encore me garder avec lui



» dans l'Alhambra. — Achetez-moi mon Arabe, lui
» dis-je, et je vous reste jusqu'en janvier 1540... — Je
» vous l'acheterai, dût-il me coûter mille écus d'or !...
» — C'est dit. — Me voici donc encore à Grenade pour
» six mois...; je les emploierai à conquérir des manus-
» crits arabes que mon esclave m'expliquera plus tard...
» Je dis conquérir et non acquérir, car il ne s'en vend
» point; mais le cardinal de Burgos m'a promis d'inter-
» poser son crédit auprès de l'empereur pour m'en pro-
» curer de ceux qui sont chez les inquisiteurs et qui me
» seront plus utiles qu'à Vulcain... Savez-vous ce qui re-
» double mon ardeur pour l'arabe? le voici : mon ami,
» le frère Victoria de Salamanque, m'a prévenu que la
» détestable secte de Mahomet faisait de grands ravages
» dans une bonne partie de l'Espagne aussi bien qu'en
» Grèce, et m'a confirmé dans mon dessein de la com-
» battre par des écrits arabes, chose qui ne s'est jamais
» faite... Je veux donc étudier à fond l'*Alcoran* et le
» *Sunna*, qui est un livre où sont rapportés les faits et
» gestes de Mahomet... J'ai déjà fort avancé cette étude...
» Que de chimères! — (Suit un long détail des absur-
» dités dogmatiques de l'islamisme, aujourd'hui trop
» connu pour être rapporté ici, bien qu'il puisse être
» utile aux savants de le consulter.) — Ces gens-là s'au-
» torisent de l'Évangile contre nous, comme nous nous
» servons de l'Ancien Testament contre les Juifs... C'est
» sur ce point que je veux les attaquer... Comment s'avi-
» sent-ils de recevoir, autrement que nous, un livre

» que nous connaissions 600 ans avant leur prophète ? » Nous causerons un jour plus au long de cela ensem- » ble... Voici mon itinéraire projeté... En janvier pro- » chain (1540), je retournerai en Portugal faire mes » adieux au roi et à mon prince avant de rejoindre le toit » paternel... Je songe à passer par l'Italie pour voir » Rome... D'Italie, je vous reviendrai par l'Allemagne, » à moins que la crainte de quelques retards nouveaux » et l'idée des accidents d'une longue route ne m'arrê- » tent... Ecrivez-moi par la facile voie des négociants » qui correspondent de Séville à Anvers... »

*Gibraltar, 7 avril* 1540, *à Jacques Latomus.* — « Ne » me prenez plus pour un grammairien...; je travaille à » de plus grandes choses... Je vais combattre une détes- » table secte qu'il est honteux d'avoir laissé neuf siècles » tranquillement se propager... On a bien écrit en latin » contre elle...; mais à quoi bon ?. . les mahométans ne » lisent pas le latin... Que sert-il de leur offrir un re- » mède qu'ils ne peuvent prendre ?... Je veux les réfuter » en arabe et répandre partout chez eux mes raisons... » Déjà je parle facilement arabe... je ne me sers point » d'autre langue avec mon maître... J'ai laissé ce der- » nier au vice-roi de Grenade pour le reprendre à mon » retour d'Afrique et le mener ensuite avec moi en Flan- » dre..., car je vais faire un tour en Afrique, ne pouvant » parvenir à me procurer des livres et manuscrits » arabes en Europe... Me voici à Gibraltar... Quand la » mer le permettra, je passerai à Fez, qui est un centre

» de commerce et de science musulmane, à trente lieues
» environ des présides portugais... Consolez-moi dans
» mon exil par vos lettres... Je n'ai pas encore été ho-
» noré d'un mot de vous depuis huit ans que je vous ai
» quitté...»

*Ceuta, 15 avril* 1540, *à Jacques Latomus.*—«Nous som-
» mes restés près d'un mois à Gibraltar en partie à cause
» du mauvais temps, en partie pour attendre Pâques, afin
» d'entendre encore chanter l'*alleluia* en Europe, et
» peut-être pour la dernière fois. Que Dieu miséricor-
» dieux, qui sait tout, nous soit en aide en Afrique!...
» Après avoir essuyé une horrible tempête, pendant no-
» tre court trajet, nous sommes débarqués sur la grève, à
» une lieue de Ceuta, que nous avons gagné péniblement
» à pied, tandis que notre bâtiment reprenait la mer pour
» ne nous rejoindre que deux jours après... Plaise au ciel
» que, l'année prochaine, notre navigation de retour
» soit heureuse...! Je vous assure que j'ai eu grand'
» peur... Je vous donnerai des détails de notre voyage à
» Fez... On dit que nous aurons cinq nuits à passer à la
» belle étoile, et des roches escarpées à franchir avant
» d'arriver... Pour un docteur de Louvain, tout cela
» n'est guère moins qu'une image de la mort... Priez
» Dieu pour nous, cher maître, et recommandez-nous
» aux prières de nos amis...»

*Tétuam* (royaume de Fez, empire de Maroc), 21 *avril* 1540, *à Jacques Latomus.* — «Samedi dernier, j'ai
» quitté Ceuta, où je suis resté quatre jours, dans le

» temps que les musulmans célèbrent leur Pâque... In-
» struit que j'étais de leurs mœurs singulières, par mon
» maître, l'esclave de Grenade, j'ai causé plus de sur-
» prise que je n'en ai éprouvé... Je ne craignais ni les
» mahométans ni les juifs, qui affluent ici, tant parce
» que j'étais résolu de me comporter avec eux de façon
» à m'en faire plutôt aimer que haïr, sans pourtant m'y
» confier, que parce que j'étais porteur de lettres de mon
» captif arabe au roi, dans lesquelles il se loue de mon
» humanité envers lui...Je me suis donné pour un gram-
» mairien venu dans l'intention d'apprendre la langue
» arabe, pour ensuite l'enseigner dans les colléges chré-
» tiens... Ces gens-là furent si étonnés de voir un Fla-
» mand qui parlait leur langue, qu'ils m'entourèrent et
» ne me laissèrent pas respirer... Comme je m'exprime
» plus correctement qu'eux, ayant appris l'arabe dans
» les livres, leur admiration était grande...; ils me pri-
» rent pour un orateur, et m'amenèrent un jeune éco-
» lier du Fez, connu par ses succès d'école... : je le pous-
» sai avec avantage sur la grammaire, ce qui fut pour
» moi un grand et bruyant triomphe... Tout se prépare
» bien pour mon voyage de Fez... Dieu me soit en aide...
» Priez-le toujours pour moi...»

*Fez,* 8 *mai* 1540, *à Jacques Latomus.* — « Le 29
» avril, étant partis de Tétuam, nous passâmes deux
» nuits sous la tente, après avoir fait seulement deux
» lieues, parce que nous fûmes surpris de pluies violen-
» tes, qui coupèrent notre chemin d'affreux torrents des-

» cendus des montagnes... Le beau temps revenu, nous » nous remîmes en route, et, le 4 mai, nous entrâmes à » Fez, très grande ville dont je vous parlerai en détail » quand j'aurai mis ordre à mes affaires... J'ai salué le » roi en arabe, et nous avons lié conversation ensem- » ble...; il m'a fait beaucoup de caresses, m'a tout pro- » mis, et m'a juré que je serais entretenu de toutes cho- » ses ici, que, de plus, on me rendrait mes déboursés, et » qu'on me laisserait emmener mon Arabe de Grenade » en Flandre, pourvu que je lui rendisse la liberté, et » que je le fisse venir de Grenade à Fez, où sa réputation » est universelle... Je ne me fie guère à ses promesses... » Je vous ferai part de l'issue de cette affaire...»

*Fez, juillet* 1540, *à Jean Petit, évêque de Saint-Jacques du cap Vert, à Evora.* — « Si le roi de Fez est de » bonne foi avec moi, j'aurai fait un heureux voyage en » Afrique, car je lui ai vendu 500 ducats l'Arabe de » Grenade, que j'avais fini par acheter 180... J'ai entre- » pris une grande œuvre, à laquelle je vais tenter d'as- » socier tous les princes chrétiens, celle d'introduire, » chez les musulmans, la controverse chrétienne en lan- » gue arabe... Si les princes ne m'aident pas, je m'adres- » serai directement aux académies...»

*Fez, 4 decembre* 1540, *à Jean Petit, à Évora.* « Je vis » ici, au milieu des juifs, qui sont plus surpris de voir » qu'il y a encore des chrétiens, que nous ne le sommes » de voir qu'il y a encore des juifs... Ils ne savent rien de » nous, si ce n'est que nous ne les brûlons... Que nous

» sommes cruels et insensés! Ne vaudrait-il pas bien
» mieux les réfuter, par la raison et la science, que de
» consumer, eux et leurs livres, qu'ils seraient les pre-
» miers à détruire, une fois que nous les aurions rendus
» chrétiens sincères...? Les apôtres n'ont persécuté per-
» sonne, et ont conquis les esprits... Nous avons expulsé
» les juifs d'Espagne...: quel fruit en avons-nous ré-
» tiré...? Nous ne voulons ni esclaves ni marchands d'es-
» claves, disons-nous; mais n'est-il pas mieux de les
» garder esclaves que de les brûler libres?... Quand on
» paierait quelques juifs, en Europe, pour nous traduire
» et nous expliquer le talmud, et nous mettre à portée
» de savoir ce que nous leur prêchons et de nous prê-
» cher, où serait le mal, si ce n'est dans les préjugés?...»

*Fez*, 9 *avril* 1541, *à Jacques Latomus*, *à Cambrai.*

« La seule mention que j'ai reçue de vous, dans les let-
» tres de Rutgerus, m'a si fort ému, que j'ai cru vous
» parler... Enfin vous étiez vivant au mois de septembre
» dernier...; puissé-je vous revoir ainsi bien portant au
» mois de septembre prochain !... Voici tantôt neuf ans
» que j'ai quitté ce cher Louvain, où je voulais revenir dès
» l'année 1538, tant je me laisse emporter par le goût
» des lettres arabes... Je me suis mis en tête de combat-
» tre cette honteuse et détestable secte des mahométans,
» non plus avec des armes étrangères, telles que le grec
» et le latin, mais avec ses propres armes, c'est-à-dire
» avec sa langue et ses livres sacrés... C'est, l'*Alcoran* et
» le *Sunna* à la main, que je prétends ruiner l'*Alcoran*

» et le ridicule *Sunna* aux yeux des Arabes, en discours
» arabe... Dans ce but, je suis venu, l'an dernier, à Fez,
» ville située à quarante lieues du détroit de Gibraltar...
» Une grande rumeur a suivi mon arrivée... Chacun se
» disait qu'un lettré chrétien était arrivé, à qui l'on ne
» devait rien révéler, de peur d'exciter du trouble plus
» tard..., tant et si bien m'avait diffamé secrètement ce
» même maître arabe, mon esclave à Grenade, qui avait
» écrit, en ma faveur, des lettres ostensibles au roi
» maure, si flatteuses pour moi. Fez est une grande, po-
» puleuse et antique cité, qui renferme, dit-on, quatre
» cents temples ou mosquées et autant de bains...; un
» grand nombre d'esclaves chrétiens y languissent dans
» des travaux vulgaires... L'ancienne ville est distante
» d'une demi-lieue de la nouvelle, où se voit le palais
» du roi... A quelque distance encore, est la ville juive,
» laquelle, entourée de murs particuliers, possède huit à
» neuf synagogues et 4,000 habitants, la plupart très-
» instruits, et paie un tribut au souverain arabe... A Fez,
» tout le savoir musulman consiste à mettre dans sa mé-
» moire l'*Alcoran* et le *Sunna* qui traite des actions du
» prophète... Du reste, il y a peu de livres... Les maho-
» métans sont de très-subtils scolastiques et très-enclins
» aux hérésies entre eux... Il n'y a pas longtemps qu'un
» de leurs docteurs pensa payer de sa tête l'opinion que
» Mahomet n'avait jamais péché... J'avais fait ici marché
» avec le roi pour certains livres arabes; mais j'ai bien
» appris là ce qu'était la foi punique... Ce n'est pas tant

» le roi que j'accuse, toutefois, qu'un monstre de Portu-
» gais d'Afrique, lequel s'acharne à faire avorter mon
» voyage... Mais Dieu me protège et me fournit chaque
» jour les moyens d'échapper à cet infâme... Nous som-
» mes, dans cet instant, la proie des sauterelles dites
» *locustes,* qui deviennent à leur tour la proie des hom-
» mes... En une seule nuit elles ravagèrent toutes les
» moissons, et le lendemain les paysans en apportèrent
» des charettes pleines à Fez, où on les sale et on les
» mange... Quant à moi, je préfère une perdrix à vingt
» locustes... Incessamment je partirai pour Grenade...
» Priez Dieu pour moi!...»

Toute entreprise folle a bientôt son terme fatal : celui de la croisade Cleynaerts était arrivé après une année et quelques mois. Premièrement, le roi de Fez, prévenu des desseins secrets du voyageur et naturellement soupçonneux comme tous les barbares, mit autant de soin à le frustrer de tout livre et de tout manuscrit arabe qu'il avait mis d'empressement à lui en promettre. Secondement, après l'avoir engagé, pour de l'argent, à faire venir à Fez ce fameux Arabe de Grenade, acheté si cher, il voulut s'acquitter en lui donnant deux esclaves chrétiens. A peine Cleynaerts avait-il consenti à cet échange, dans l'espoir d'en tirer profit en Espagne, à peine cet excellent homme avait-il agréé les propositions du roi de Fez, qu'un scélérat, mu sans doute par un esprit de rivalité dans le commerce infâme d'esclaves chrétiens et maures, non-seulement le priva de ses

deux captifs d'échange en répandant le bruit qu'ils étaient ses parents, ce qui détermina le prince perfide à augmenter infiniment leur prix, mais encore l'assaillit de tant de calomnies, l'entoura de tant d'embûches, que pour sauver sa vie il n'eut à prendre d'autre parti que de repasser en Espagne. Mais ce parti lui-même était devenu presque impossible au pauvre Brabançon. Sa bourse était épuisée. On lui devait de toute part, et de nulle part, malgré lettres et suppliques, il ne venait d'argent. Un certain comte de Linarès, Espagnol, lui devait 100 ducats pour un parent qu'il lui avait racheté ; l'ami Vasée lui devait, mais surtout le prince Henri de Portugal, l'archevêque de Braga, son cher élève, lui devait un argent bien sacré. Vaines ressources ! vaine attente! point d'argent. Dans cette extrémité, Cleynaerts dépêcha son fidèle Guillaume en Portugal avec des lettres pressantes pour son prince. Guillaume revint les mains vides. Il est vrai que le voyage l'ayant fatigué outre mesure, ce fidèle serviteur tomba malade au retour et causa bientôt à son maître un surcroît de dépenses et de tribulations. Au milieu de toutes ses peines, Cleynaerts ne perdait ni son courage, ni ses idées, ni sa gaîté naturelle...Il mandait à Jean Petit, le seul ami qui ne l'abandonna point alors et qui lui fit passer quelque somme dont Vasée plus tard le remboursa : « Je ne mourrai pas » de faim pour n'être plus nourri par le Portugal... Dieu » m'appelle à de hautes destinées..., j'espère en lui » etc.» Il mandait encore au même : « Mon pauvre Guil-

» laume est tombé malade d'une fièvre tierce, en reve-
» nant de Portugal où je l'avais envoyé... Un astrologue
» juif, de 80 ans, mon bon ami, à qui je montre le latin
» et qui réussit assez bien quand il a ses lunettes, m'a
» guéri mon domestique et m'a prédit que je serais un
» jour cardinal ou même pape... Si je suis jamais pape,
» je lancerai un bref ainsi conçu : « Nous interdisons à
» l'évêque de Sala et à l'évêque de Targa de toucher
» leur revenus d'Afrique avant de savoir l'arabe...» Enfin, Cleynaerts, ayant réuni toutes ses ressources, se mit en route pour l'Espagne, avec le projet, après avoir passé par Cadix et Grenade, d'aller lui-même trouver son prince en Portugal, pour en obtenir les moyens assurés de retourner dans sa patrie et d'y vivre; mais il avait encore un tribut à payer à la terre d'Afrique avant d'en sortir et d'acquitter le tribut suprême. En quittant Fez, au commencement de septembre 1541, à deux lieues tout au plus de cette ville, et dans une bourgade assez gratuitement nommée *Azylc,* le cheval arabe qu'il montait s'étant mis à ruer, comme s'il eût voulu venger Mahomet, notre professeur tomba rudement, se cassa l'épaule et fut retenu quarante jours sur un grabat, par suite de cet accident. Aussitôt qu'il fut rétabli, il s'embarqua et rejoignit, sans autre encombre, à Grenade, son protecteur le vice-roi. Là, de tristes certitudes ne tardèrent pas à lui fermer les chemins du Portugal et du Brabant, en lui fermant le trésor portugais. De raconter comment celá se fit, c'est ce que nous ne sau-

rions essayer, puisque le personnage intéressé ne s'est ouvert qu'à demi, sur ce sujet, dans sa correspondance. Il est à présumer que le tort dont il fut victime ne vint pas précisément d'un manque de foi du roi Jean III, mais seulement de cette incurie, de cet oubli des absents, de cette pénurie fainéante et dépensière qui, de temps immémorial, dans les gouvernements de la Péninsule (1) font évanouir toutes les recettes en prodigalités frivoles et toutes les dettes en nuageuses banqueroutes. Ce fut alors que Nicolas Cleynaerts manifesta la hauteur d'âme et le ferme caractère qu'il avait reçus du ciel. Nulles plaintes, nulles faiblesses ne vinrent dégrader son infortune. Retenu au fond de l'Espagne, à plus de quatre cents lieues de chez lui, sans argent, après vingt-neuf ans d'honorables travaux, à près de 50 ans d'âge, il détourna courageusement ses yeux d'une patrie qu'il ne pouvait plus noblement revoir, et tourna de nouveau toutes ses vues du côté de l'Afrique, se bornant à écrire une très-belle lettre à l'empereur Charles-Quint (2),

(1) Sous le titre de *Relation d'un voyageur chrétien sur la ville de Fez et ses écoles dans la première moitié du XVI siècle*, M. F. Nève a publié dans le *Messager des sciences historiques de Belgique* de 1845, (p. 352-367) tout ce que les lettres de Cleynaerts contiennent de particularités sur l'état politique et littéraire du Maroc à la date de son voyage. Sans avoir connaissance du travail du marquis de Roure, M. Nève a reproduit plusieurs passages qui s'y trouvent cités et entre autres une partie de la lettre à Latomus. M. le Baron de Saint Genois, dans les *Voyageurs Belges* 1re partie 1846 (*Bibl. nationale*, publiée par Jamar), a réimprimé de nombreux fragments de l'article inséré par M. Nève dans le *Messager*.

(2) Grenade, 10 janvier 1542.

où il lui racontait ses desseins, ses actions et ses malheurs, dans la seule vue d'en être autorisé à retirer des livres arabes des mains de l'inquisition. Du reste, il renoua fort dextrement ses relations avec le roi de Fez par le moyen du fidèle Guillaume, qu'il dépêcha d'avance sur les lieux, et, après avoir fait argent de tout ce qui lui restait, il se disposa tout de plus belle à retourner à Fez, pour se livrer cette fois, sans réserve, à son projet de controverse en arabe, dans le but de convertir les musulmans, grands controversistes de leur nature. « Ne » me détournez pas de mon idée, écrivait-il à son ami » Jean Petit, en lui faisant ses adieux (1). Priez seule- » ment Dieu pour moi, révérendissime Seigneur... Vo- » tre raisonnement, que ces gens-là ne méritent pas » d'être réfutés, parce qu'ils ne sont touchés ni de la » raison, ni des miracles, ne vaut rien, croyez-moi... : » ne voyez-vous pas que, s'il était bon, il aurait pu » arrêter aussi les apôtres et empêcher la prédication » de l'Évangile chez les gentils?... Recommandez-moi » seulement à Dieu, vous dis-je!... Quant à l'argent, il » ne m'inquiète guère, je ne suis triste de ma déconve- » nue portugaise que parce qu'elle m'empêche de revoir » ma patrie...; mais, si j'obtiens des succès dans ce que » je vais commencer, je serai consolé.»

Ce furent là les derniers accents de Cleynaerts dans ce bas-monde, lieu de misères et de mécomptes perpétuels

(1) Grenade, calendes de septembre, 1542.



pour les génies candides tel que lui. La mort le vint surprendre sur ces entrefaites, et mettant ainsi un terme prompt à ses souffrances, lui en sauva probablement de plus cruelles. Telle fut la destinée d'un savant autrefois célèbre, aujourd'hui trop oublié ; s'il l'est moins désormais, ce ne sera qu'une justice à laquelle il nous sera doux d'avoir concouru.

---

# TABLE.

---

# ANALECTES

# ANALECTES

POUR SERVIR A

# L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.

---

Nº 18.

---

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1855.

## LE GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE FRANCE REMPORTÉ PAR M. LE PROF. VAN BENEDEN.

La journée du vendredi, 3 février 1854, est venue reproduire pour la ville de Louvain l'une de ces fêtes universitaires qui faisaient autrefois son orgueil et auxquelles tous ses habitants prenaient à l'envi une part si vive et si sympathique.

Il s'agissait, ce jour-là, d'un triomphe plus grand, plus magnifique encore que celui des *primus* de l'ancienne Université.

M. le professeur VAN BENEDEN revenait de Paris où il était allé recevoir le grand prix des sciences physiques qui lui avait été décerné, à l'unanimité, par le premier corps scientifique de l'Europe.

Cette brillante distinction, on le sait, ne peut s'obtenir que grâce à un mérite aussi éminent qu'incontestable. Ce sont les savants du monde entier qui sont appelés à la disputer, et pendant quatre années consécutives nul travail n'en avait été jugé digne.

A peine la nouvelle du glorieux succès de M. Van Beneden fut-elle apportée à Louvain qu'un applaudissement universel éclata, et que tous unanimement, Corps académique, Étudiants, Bourgeois, s'occupèrent





à organiser, en l'honneur du Lauréat de l'Académie des Sciences de France, une réception digne de celui dont l'œuvre honore à la fois sa patrie, ses concitoyens et l'établissement dont il est membre.

La manifestation publique qui eut lieu ne demeura pas en-dessous du sentiment qui l'avait inspirée; elle prouva que chacun comprenait la haute valeur de la palme que venait de conquérir le savant professeur de l'Université catholique.

Réunis aux Halles dès dix heures du matin, MM. les Étudiants se formèrent en cortège pour aller recevoir et complimenter à son arrivée M. Van Beneden.

Au nombre de plus de quatre cents, portant à la boutonnière une cocarde aux couleurs de leur Faculté respective, ils traversèrent la ville précédés de la musique de l'Académie et accompagnés d'une foule immense.

La vaste enceinte de la Station ne tarda pas à se remplir de milliers de spectateurs ; toutes les classes de la population Louvaniste s'étaient empressées à venir prendre part à une fête qui leur rappelait, à tant d'égards, les vieilles et chères traditions de leur cité.

Il serait difficile de donner une idée des cris d'enthousiasme qui se firent entendre, des bruyantes manifestations qui éclatèrent quand M. Van Beneden descendit du convoi qui l'avait amené de Malines. En un instant il fut entouré de toutes parts et félicité en même temps par toute cette ardente jeunesse universitaire, si sympathique à ce qui est beau, à ce qui est noble

et grand dans les travaux et dans les succès de ses maîtres.

Le silence ayant bientôt été réclamé et obtenu, M. *Guibert* adressa à M. Van Beneden, au nom de la généralité des élèves, le discours suivant :

MONSIEUR,

« L'Académie des Sciences de Paris, que l'on peut à juste titre déclarer la première Société scientifique du monde, vient de vous décerner le grand prix des sciences physiques pour vos brillants travaux d'anatomie et de physiologie et vos importantes découvertes dans chacune de ces branches.

» Un succès si éclatant a rempli de joie le cœur de tous les Étudiants de l'Université catholique.

» Tous, à quelque Faculté qu'ils appartinssent, ont désiré vous offrir un témoignage public de leur admiration et de leur vive sympathie ; ils ont voulu être les premiers dans la ville de Louvain à vous adresser leurs respectueuses félicitations, parce que c'est à la jeune intelligence qu'il appartient en premier lieu d'honorer et de saluer avec enthousiasme l'intelligence forte et puissante que les grands maîtres de la science ont couronnée.

» Puissent ces quelques paroles prononcées au nom de tous mes condisciples et dictées par un élan spontané vous être une douce récompense des efforts incessants que vous avez dû faire pour assurer à vos tra-



vaux cette valeur scientifique qui a porté si haut votre nom! »

A M. Guibert succéda M. *Piret*, organe des élèves de la Faculté à laquelle appartient M. Van Beneden; il s'exprima en ces termes :

MONSIEUR LE PROFESSEUR,

« Les Étudiants de la Faculté des Sciences viennent vous dire combien ils sont heureux et fiers de l'éclatant hommage que l'Académie de France a rendu à vos féconds travaux.

» Depuis longtemps la Belgique, appréciant vos importantes découvertes dans le domaine des sciences naturelles, vous a placé au premier rang des observateurs formés dans son sein; aujourd'hui c'est l'étranger qui acclame votre nom dans cette même enceinte où jadis il couvrait de ses applaudissements la voix de Buffon et de Cuvier.

» Ce nouveau triomphe, Monsieur le professeur, met le sceau à votre réputation, et c'est avec un légitime orgueil que l'Université catholique s'applaudit et s'honore de vous compter parmi ses membres. A nous, ses élèves, de proclamer comment l'illustre savant sait se mettre à la portée de nos jeunes intelligences, nous initier aux profonds mystères de la science et nous entourer d'une bonté et d'un dévouement qui lui ont gagné nos cœurs. A nous surtout de joindre nos témoignages de respect et d'affection aux applaudissements universels qui saluent son retour.

» Daigne la Providence vous conserver longtemps encore à vos élèves, à l'Université et à la patrie ! »

Après ces deux discours qu'il écouta avec la plus vive et la plus visible émotion, M. Van Beneden fut conduit à une magnifique calèche, attelée de quatre chevaux, que M. Marnef, avec la bienveillance et la courtoisie qu'on lui connaît, avait, sur la prière des Étudiants, envoyée à la Station pour ramener en ville l'honorable professeur.

A travers les rues de Louvain et jusqu'à sa demeure ce fut pour M. Van Beneden une véritable marche triomphale. La foule s'était accrue ; les acclamations étaient devenues plus énergiques et plus nombreuses ; aussi croyons-nous avoir vu des larmes de bonheur couler des yeux de celui qui, pour tous ceux qui le connaissent, a le cœur aussi sensible et aussi bon qu'il a l'intelligence élevée.

M. Van Beneden était à peine descendu chez lui que M. le Recteur de l'Université, accompagné du Conseil Rectoral et de tous les membres de la Faculté des Sciences, venait, à son tour, exprimer ses sentiments de gratitude et d'affection à celui dont le triomphe ajoutait un si grand lustre à la renommée déjà si brillante de l'Université catholique. « Nous nous empressons, a » dit M. le Recteur, de venir vous offrir, au nom de tous » vos Collègues, les félicitations les plus cordiales.

» Le prix qui vous a été décerné n'est pas une de ces » distinctions ordinaires qui s'accordent quelquefois par

» des considérations étrangères au mérite réel d'un tra-
» vail scientifique.

» Le premier corps savant du monde, une assemblée
» qui se distingue par l'impartialité et par la sévérité de
» ses jugements, vous a donné la preuve la plus écla-
» tante de la haute estime que méritent vos travaux zoo-
» logiques.

» Il nous est plus que doux d'entendre proclamer par
» l'Académie des Sciences de Paris *que vous avez abordé,*
» dans votre ouvrage couronné, *toutes les questions et*
» *que vous n'avez reculé devant aucune difficulté; que,*
» *pour résoudre ces questions, vous avez apporté une*
» *multitude de faits nouveaux et importants, et une*
» *théorie qui les embrasse tous en les reliant à d'autres*
» *phénomènes qu'on croyait en être fort éloignés.*

» Cette illustre Académie vous a décerné, à l'unani-
» mité, le grand prix des sciences physiques et a décidé
» de faire imprimer à ses frais ce qu'elle nomme votre
» *beau travail.*

» Ce résultat vous honore; il honore et glorifie l'Uni-
» versité catholique; il prouve que cette Université ne
» recule point devant les véritables progrès de la science
» et que ses professeurs sont à la hauteur de leur mis-
» sion.

» En présence de ce résultat, l'Université catholique
» peut dire ce que disait à ses détracteurs un illustre sa-
» vant du 16e siècle : *et cependant nous marchons.*

» Encore une fois nous vous adressons nos félicita-

» tions et nous ajoutons que nous sommes heureux et
» fiers de vos succès.

» Je ne puis me dispenser de vous dire en outre, en
» mon nom particulier, que comme chef de l'Université
» j'applaudis avec un légitime orgueil à votre triomphe.
» Dans ma longue carrière académique, il ne s'est pré-
» senté peut-être aucun événement encore qui m'ait
» donné une plus vive et plus grande satisfaction. — »

La fête dont nous venons de donner les détails se termina comme elle avait commencé, c'est-à-dire que chacun rivalisa de zèle pour montrer toujours de plus en plus son vif intérêt à celui qui en était l'objet.

—

## BREF DE SA SAINTETÉ PIE IX A M. LE CHANOINE DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam Benedictionem. Gratæ Nobis admodum fuere obsequentissimæ tuæ litteræ VI kalendas hujus mensis datæ, quæ Nostram de Te et istius Lovaniensis Universitatis Doctoribus opinionem confirmarunt. Siquidem iisdem litteris luculenter profiteris, nihil Tibi atque eisdem Doctoribus antiquius esse quam omni studio et sanam tueri doctrinam, et supremam hujus Apostolicæ Sedis di-

PIE IX PAPE.

Cher Fils, Salut et bénédiction apostolique!

Votre très-respectueuse lettre, datée du VI des kalendes de ce mois, et qui a confirmé l'opinion que Nous avions de Vous et des professeurs de l'Université de Louvain, Nous a été fort agréable. Vous déclarez expressément par cette lettre que vous et ces mêmes professeurs, vous n'avez rien de plus à cœur que de maintenir avec le plus grand zèle la saine doctrine, de défendre la suprême dignité et

(1) Un autre bref *sub annulo Piscatoris* par lequel le Saint-Père nomme M. le Recteur prélat romain de l'ordre des protonotaires apostoliques *ad instar Participantium*, avec tous les honneurs, prérogatives et priviléges attachés à cette dignité, porte la date du 28 juillet.

gnitatem auctoritatemque defendere, ac debitam erga Romanum Pontificem, Christi Jesu in terris Vicarium, observantiam, reverentiam et obedientiam asserere ac propugnare. Itaque, Dilecte Fili, dum hos egregios tuos et eorumdem Doctorum sensus catholicis viris plane dignos meritis laudibus prosequimur, Tibi atque illis addimus animos, ut majori usque alacritate et contentione omnis a Te et ab ipsis opera et industria adhibeantur, quo catholica doctrina magis in dies qua voce, qua scriptis tradatur, vindicetur et propagetur. Jam vero Tibi agimus gratias pro binis opusculis, quæ Nobis offerre voluisti, quæque libenter excepimus, et quorum alterum inscriptum *Universitas catholica Bel-*

l'autorité de ce Siége Apostolique, de soutenir et d'assurer le respect, la soumission et l'obéissance qui sont dûs au Pontife Romain, le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. C'est pourquoi, Cher Fils, Nous louons, comme ils le méritent, ces sentiments excellents et tout à fait dignes d'hommes catholiques, dont vous et vos professeurs vous êtes animés, et Nous vous encourageons vous et eux à employer, avec une ardeur et une application toujours croissante, toute votre activité et vos talents pour que la doctrine catholique soit de plus en plus enseignée, défendue et propagée tant de vive voix que par des écrits.

Après cela Nous vous remercions des deux opuscules que vous avez bien voulu Nous offrir, et que Nous

*gii, etc.*, continet latinas orationes a Te elucubratas, et alia gallice scripta; alterum vero gallica lingua a Te exaratum, cujus inscriptio *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain, etc.* Denique præcipuæ Nostræ in Te paternæ caritatis testem, et cœlestium omnium munerum auspicem, Apostolicam benedictionem Tibi ipsi, Dilecte Fili, et istius Universitatis Doctoribus amanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 17 julii anno 1854, Pontificatus Nostri anno nono.

Pius PP. IX.

avons reçus avec satisfaction : l'un, intitulé *Universitas catholica Belgii, etc.* contenant des discours latins composés par vous et d'autres productions écrites en français; l'autre que vous avez rédigé en français sous le titre de *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain, etc.*

Enfin Nous vous accordons de tout cœur à vous, Cher Fils, et aux professeurs de votre Université la bénédiction apostolique, comme un témoignage de Notre affection toute paternelle envers vous et comme un gage de tous les dons célestes.

Donné à Rome près de St.-Pierre le 17 juillet de l'an 1854, la neuvième année de Notre Pontificat.

Pie IX, Pape.

L'adresse porte : *Dilecto Filio Petro Francisco Xaverio de Ram, Rectori Universitatis catholicæ Lovaniensis. — Lovanium.*

**DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 25 OCTOBRE 1854 PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. HENRI BARTHÉLÉMI WATERKEYN, PROFESSEUR ORD. A LA FACULTÉ DES SCIENCES ET VICE-RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.**

---

Messieurs,

Déjà plus de deux mois nous séparent du jour qui a été marqué pour nous par une perte exceptionnelle. Quoique le temps sèche bien des larmes et adoucisse bien des regrets, cependant nous ne saurions nous consoler. Nous nous écrions avec un poëte de l'antiquité (1): pourquoi ne pas pleurer un homme qui nous était si cher, et quelles bornes peut-on donner à des regrets si justes?

*Quis desiderio sit pudor aut modus*
*Tam cari capitis?*

Je sais, Messieurs, ce que j'ai perdu en perdant Wa-

(1) Hor. *Od. lib. I*, 24.

terkeyn. — Et vous, Messieurs, membres du corps académique, — et vous aussi, chers élèves, vous savez tous ce que vous avez perdu en lui, — lui, toujours doux, toujours gai, toujours enclin au bienveillant sourire; — lui d'un commerce si facile et si sûr; — lui à qui Dieu avait donné en partage tous les dons qui sont le sceau des âmes élues pendant leur passage sur la terre.

Lorsque nous fûmes obligés de nous séparer de sa dépouille mortelle, au cimetière de Parc-lez-Louvain, nous relûmes sa vie entière dans quelques paroles empruntées à l'office ecclésiastique du 16 août, jour de la mort de M. Waterkeyn. Ces paroles propres à le faire deviner à ceux qui ne l'ont pas connu et à rappeler son souvenir à ceux qui l'ont aimé, — ces paroles, je viens encore les répéter aujourd'hui : *Nullum diem prætermisit, quo non præclara aliqua fidei, pietatis atque innocentiæ argumenta præstiterit* (1).

Une notice consacrée à sa mémoire dans un recueil dont il fut un des fondateurs (2) nous facilitera la tâche de vous entretenir de nouveau d'une vie qui ne connut d'autre émotion que celle du devoir. Nous puiserons dans cet excellent travail; celui qui l'a rédigé (3) nous permettra de nous en approprier textuellement plus d'un passage.

---

(1) In festo S. Hyacinthi, lect. V. noct. 2.
(2) Revue cath. sept. 1854.
(3) M. le professeur Émile Nève, bibliothécaire de l'Université.

« Henri Barthélémi Waterkeyn naquit à Anvers le 23 mai 1809. On vit se développer de bonne heure chez lui ces qualités douces et aimables, cette aménité de mœurs, qui ont fait, toute sa vie, le charme particulier de son caractère. Sa piété vive et tendre le porta à concentrer toutes ses pensées et toutes ses aspirations vers l'état ecclésiastique, et, pendant les études brillantes qu'il fit à l'athénée d'Anvers, son application et ses vertus excitaient l'émulation de ses camarades et lui attiraient l'estime de ses maîtres. Dans chacune des six classes du cours d'humanités, il remporta les premiers prix, et il eut l'honneur d'être proclamé en 1827 *primus perpetuus*.

« Au moment de commencer ses études théologiques, il eut à lutter contre les nombreuses difficultés que rencontraient alors les jeunes lévites profondément attachés à l'orthodoxie. Les mesures injustes et violentes prises par le gouvernement hollandais, à propos des séminaires, sont encore trop présentes à la mémoire de tous les contemporains de M. Waterkeyn, pour qu'ils ne se rendent pas facilement compte de la persévérance et du courage qu'il fallut pour traverser ces temps difficiles. Parvenu enfin au but de tous ses efforts et revêtu du sacerdoce, le lauréat du collége d'Anvers chercha avec un nouveau zèle à donner à ses études la direction qui lui paraissait lui promettre les résultats les plus nombreux et les plus immédiats pour défendre la doctrine catholique, sans cesse attaquée ou mé-

connue. Peu de temps après avoir été ordonné, il fut nommé professeur au petit séminaire de Malines et se chargea de l'enseignement élémentaire des sciences physiques et mathématiques auxquelles il s'était appliqué avec zèle en suivant les cours publics du Musée à Bruxelles, sous la direction de M. Quetelet qui fut son premier guide et son premier maître.

« Les succès de son enseignement, son ardeur pour acquérir une connaissance approfondie des sciences qui en faisaient l'objet, l'affection que lui portaient ses élèves, tout se réunit pour attirer sur lui l'attention du corps épiscopal de la Belgique, au moment où il fut question de compléter la Faculté des sciences de l'Université catholique.

« La chaire de minéralogie et de géologie lui fut confiée en 1838. De fréquents voyages dans les diverses contrées de la Belgique, dont le sol si fertile en richesses minérales présente à chaque pas à l'observateur attentif les plus intéressants sujets d'étude, des excursions habilement dirigées en Allemagne et en France lui permirent de donner à son enseignement, à l'Université, un nouvel essor. Les collections de minéraux et de fossiles, qu'il avait formées ou acquises pendant ses voyages, vinrent enrichir d'une manière notable la collection académique, où il introduisit de nouvelles classifications.

« A Louvain comme à Malines, M. Waterkeyn fut pour ses collègues et pour ses élèves un ami véritable et

dévoué. Son ardent désir d'être utile à ses auditeurs le portait à n'épargner aucune peine, aucun soin pour leur faciliter l'étude aride et difficile de la minéralogie. Mais, s'il ne négligeait rien de ce qui pouvait accroître les résultats pratiques de son enseignement, son profond dévouement à l'Église, ses idées élevées sur le caractère et le but de la science lui faisaient attacher une importance majeure à l'étude des questions les plus controversées et spécialement de celles à propos desquelles les contradicteurs des livres saints ou de la doctrine de l'Église se sont plu à soulever autant de nuages que de passions, à répandre autant d'accusations que de mensonges. »

Le soin qu'il apportait pour faciliter à ses élèves l'étude des sciences se manifeste dans quelques-uns de ces modestes travaux dont souvent la publicité ne dépasse pas les limites d'un auditoire, mais qui néanmoins coûtent des peines et des veilles à l'écrivain. A Malines il fit imprimer un résumé de la science astronomique, et à Louvain un *Atlas de cristallographie.* Depuis longtemps il s'occupait d'un traité élémentaire de minéralogie et de géologie qu'il n'a pas eu le loisir de livrer à l'impression.

Le but élevé qui l'animait dans l'étude des sciences se fait remarquer principalement dans deux ouvrages que la Hollande et l'Allemagne se sont appropriés par des traductions, et que les savants les plus éminents et les plus compétents, tels que MM. d'Omalius d'Halloy

et Élie de Beaumont, ont comblés d'éloges. Ces ouvrages lui firent donner le titre de membre de la société géologique de France. Sa modestie l'avait empêché de rechercher une distinction qui lui était due bien légitimement et à laquelle vint se joindre celle du grade académique de docteur en sciences.

M. Waterkeyn publia en 1841 son ouvrage sur *La Géologie et ses rapports avec les vérités révélées.*

Vous savez, Messieurs, que la géogénie, remontant des phénomènes observés de nos jours à l'origine même des choses, nous représente l'état de notre globe à cette origine, les différents changements qu'il a éprouvés et les causes de ces changements. Quelles sont les conclusions de la science sur ces points? Quelles sont les principales observations sur lesquelles ces conclusions sont fondées, et ne sont-elles pas contraires aux enseignements de la religion sur la création de notre globe? Voilà les questions que l'auteur s'était proposé de résoudre. Dans la première partie de son travail il expose le résumé des observations géognostiques; dans la seconde, la théorie géogénique; dans la troisième il examine les rapports de la géologie avec les vérités révélées, et il démontre victorieusement que les découvertes de la science, loin d'être contraires à ces vérités, servent plutôt à leur donner une nouvelle confirmation.

Avec un Père de l'Église (1), il provoquait la science

(1) Saint Basile; *Homil. in Psalm. XXXIII.*

moderne à la recherche des vérités qui ont pour objet la connaissance de la nature, et il proposait ces recherches comme un moyen de rendre au Créateur l'hommage qui lui est dû. « Certes, disait-il, nous sommes fondés à croire que le noble sentiment que nous éprouvons à la vue des merveilles de la création et le désir de remonter à leur cause viennent du ciel ; que c'est là un des moyens ménagés par la Providence pour notre propre satisfaction et la manifestation de sa gloire ; — nous sommes fondés à croire que les travaux de la science, en fournissant à l'intelligence humaine de si grands et de si nobles sujets d'application, sont destinés également à nous attacher de plus en plus à l'Auteur de notre être, à l'Auteur des merveilles qu'il se plaît à nous révéler graduellement par les découvertes scientifiques. »

A la thèse exposée avec une admirable lucidité dans l'ouvrage précédent se rapporte un autre travail publié en 1845 : *La Science et la Foi sur l'œuvre de la création, ou théories géologiques et cosmogoniques comparées avec la doctrine des Pères de l'Église sur l'œuvre des six jours.*

La grande question de l'origine de toutes choses se rattache, dit-il, à des vérités d'un ordre plus élevé que celles qui font l'objet des controverses purement scientifiques ; elle appartient à ces vérités que la religion nous propose comme appuyées sur le fondement de la parole divine et qui expriment les rapports de l'homme

avec son créateur. Aussi la religion a-t-elle constamment enseigné la même doctrine sur l'origine de toutes choses, et depuis plus de trois mille ans l'auteur inspiré a-t-il consigné, dans la Génèse, l'histoire de la création, celle du commencement du ciel et de la terre et de tous les êtres qu'ils renferment.

Mais encore une fois, ces enseignements ne sont-ils pas en opposition avec les conclusions de la science moderne?

Tant que la géologie, encore au berceau, ne s'appuyait que sur un petit nombre d'observations imparfaites, on a souvent opposé au récit de la Génèse les systèmes les plus gratuits et les plus disparates. Mais, dès que les faits devenus plus nombreux ont été en même temps mieux connus et mieux étudiés, des savants non prévenus ont fait justice de ces attaques d'un faux savoir ; ils ont montré que le progrès de la science loin d'infirmer le récit de Moïse le confirmait au contraire de la manière la plus éclatante. Et s'il y a eu certains points qui semblaient, au premier abord, s'écarter des résultats obtenus par la science, il a été facile de montrer que les difficultés qu'on rencontrait à cet égard ne concernaient pas le récit de Moïse en lui-même, mais seulement certaines interprétations particulières de ce récit qui ne sauraient, comme la parole divine, constituer une règle de foi pour le chrétien.

Pour déterminer les rapports qui existent entre les vérités que la foi nous enseigne et les conclusions scien-

tifiques, il fallait donc préciser nettement quelles sont les vérités certaines, celles que la religion nous propose comme des points de foi rigoureux et nécessaires. Quant aux autres points qui ne sont pas définis par la parole révélée d'une manière complète, mais qui ont été interprétés de diverses manières par les Saints Pères et les docteurs de l'Église, il fallait comparer ces interprétations avec les explications scientifiques.

M. Waterkeyn prit à tâche de faire cette comparaison et cet examen. Il démontra, avec autant d'érudition que de logique, que les théories géologiques et cosmogoniques modernes s'accordent avec les principes posés par les interprètes de la parole divine, il y a plus de quatorze siècles, et que tout ce qui a été exposé et réclamé jusqu'ici par la science moderne a été autrefois entrevu et accordé par les plus grands génies du christianisme et par les défenseurs les plus illustres de nos livres sacrés.

C'est ce résultat important que M. Waterkeyn expose dans le travail qui nous occupe.

Il y rappelle les principes de la philosophie chrétienne sur l'origine des êtres, en prenant pour guide saint Augustin, qui de tous les docteurs de l'Église a le plus approfondi ces graves questions.

Les études de M. Waterkeyn sur saint Augustin présentent un ensemble de considérations d'un grand poids qui n'avaient pas encore été développées jusqu'ici.

Pour établir les principes sur la manière dont les

êtres sont en Dieu de toute éternité et sur la création en général, M. Waterkeyn pouvait avec sûreté s'engager dans la voie tracée par le puissant génie de l'évêque d'Hippone; car, ni parmi les anciens, ni parmi les modernes, nul n'a mieux parlé de l'action de la Providence dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral que saint Augustin; nul n'a mieux fait comprendre les vues et les dispositions providentielles dans la création de l'univers comme dans la gloire ou dans les désastres même des nations.

A une connaissance très-précise des questions que M. Waterkeyn traite dans le domaine des sciences naturelles, dit la notice déjà citée, il réunissait un grand savoir en théologie. Cette heureuse alliance de connaissances trop rarement associées donnait à ses recherches une valeur singulière. Son esprit calme et lucide, son intelligence des vrais intérêts de la cause qu'il voulait défendre le sauvaient des exagérations où sont tombés quelques savants catholiques, tantôt en voulant ajuster tel passage isolé des livres saints ou des Pères à un système éphémère de géologie ou de cosmogonie, tantôt en s'obstinant témérairement à soutenir la valeur exclusive d'une hypothèse, tantôt enfin en torturant les textes de l'Écriture et des docteurs pour leur ôter toute valeur littérale et directe.

Les travaux de M. Waterkeyn — ceux dont nous venons de parler comme ceux que nous avons encore à indiquer — se recommandent par l'exquise prudence

qu'il a su mettre à ne pas confondre ce qui est laissé aux libres investigations de l'intelligence humaine avec ce que la révélation enseigne, et à montrer quelle a été sur ce point l'opinion des Pères qu'une science frivole et dédaigneuse avait d'abord repoussée.

Ces travaux eurent un retentissement légitime dans le monde savant. Les organes les plus sérieux et les plus estimés de l'opinion leur ont accordé en France, en Allemagne et en Italie un tribut d'éloges et d'encouragements.

Je dois interrompre pour un moment l'énumération des titres littéraires de M. Waterkeyn pour parler ici d'un titre et d'une fonction qui lui ont acquis des droits à la reconnaissance éternelle de tous les membres de l'Université.

En 1848, l'Épiscopat lui donna une marque de haute confiance en le nommant aux fonctions de Vice-recteur.

Chacun de nous connaît avec quel zèle et avec quel dévouement il répondit à cette confiance, et avec quelle tendre et prudente sollicitude il accomplit les devoirs dont il appréciait si bien toute l'étendue.

Son but à lui — but qui ne doit jamais être perdu de vue — était de maintenir par la douceur et la persuasion la régularité dans les études et dans toute la discipline académique. Il savait pardonner à la fragilité humaine et versait chaque jour je ne sais quel baume suave et salutaire sur les infirmités qui sont souvent la compagne du jeune âge. Chers élèves, vous savez tout

ce qu'il fit pour vous ! l'intérêt moral des uns comme l'intérêt matériel même des autres le préoccupait sans cesse. La générosité de votre cœur ne vous permettra jamais d'oublier ce qu'il fut pour vous tous. Un jour peut-être, lorsque vous serez beaucoup plus avancés dans la dure carrière de la vie, et lorsqu'il arrivera à quelques-uns d'entre vous de conduire leurs enfants à l'Université de Louvain, vous vous souviendrez avec reconnaissance du nom de Waterkeyn, et vous souhaiterez de pouvoir placer vos fils sous la direction d'un Vice-recteur qui ait pour eux une sollicitude paternelle égale à la sienne.

Son nom vivra dans l'esprit et dans le cœur de ses anciens collègues et collaborateurs. — Oui, Messieurs, vous n'oublierez point le nom de celui qui vous secondait toujours avec la plus bienveillante promptitude et pour lequel vous professiez les plus sincères sentiments de respect et d'attachement.

Que vous dirai-je enfin de ce que Waterkeyn fut et sera toujours pour moi ? Je ne puis vous le dire que par les larmes et les regrets de l'amitié !

Tâchons de nous consoler, Messieurs, en récapitulant ensemble jusqu'à quel haut degré le défunt réunissait la vertu et la piété à une science profonde et solide.

Un célèbre prélat français (1), dans un ouvrage inti-

---

(1) Le Franc de Pompignan, évêque du Puy en Velay.



tulé *La dévotion réconciliée avec l'esprit*, a consacré un chapitre à la réfutation du paradoxe qui prétend que l'étude des sciences proprement dites porte le cœur à la sécheresse et l'éloigne nécessairement de la vraie piété. Mieux que les livres et le raisonnement M. Waterkeyn a prouvé, par sa vie et par ses travaux, jusqu'à quel haut degré l'activité scientifique se concilie et s'harmonise avec la pratique de la piété la plus tendre et la charité la plus vive.

Pour vous en donner une idée, je ne dois que vous rappeler ce que la notice déjà citée a retracé à ce sujet.

« Brûlant d'un saint zèle pour le salut des âmes, Waterkeyn rechercha avec empressement toutes les occasions de les fortifier dans la foi et de les ramener à Dieu. Le professeur et le savant s'effaçaient devant le prêtre, toujours empressé à distribuer aux fidèles le pain de la parole divine, toujours occupé surtout de l'instruction religieuse et morale des enfants pauvres. Nourri dans la lecture des saintes lettres, il affectionnait particulièrement dans ses prédications, soit en français, soit en flamand, les explications simples et pratiques, à la portée de tous, des principales vérités de la religion. La plus tendre onction, la vivifiante chaleur d'une conviction et d'un dévouement sincère ouvraient à sa parole facile et pénétrante le chemin de tous les cœurs. Sa piété lui faisait surmonter les obstacles qu'apportaient à son zèle infatigable ses nombreuses occupations de professeur et les incessantes attaques du mal

qui minait ses forces physiques, sans affaiblir les ressorts de sa volonté. Le pensionnat des Filles de Marie et les écoles, dites des Minimes, conserveront toujours le souvenir de son infatigable activité pour le bien des âmes. Il composa pour les nombreux élèves qui fréquentent ces écoles des chants religieux, où se peint en traits simples et naïfs l'esprit du saint prêtre, et qui passèrent rapidement de la bouche des enfants dans celles de leurs parents, pour y remplacer souvent des chants profanes ou immoraux. Quand M. Waterkeyn fut appelé à la charge de Vice-recteur, il fut bien forcé d'abandonner la plus grande partie des soins du ministère sacré, qu'il avait tenu à remplir, tout en continuant ses profondes études. Cependant il n'y renonça qu'à regret, et c'était avec un vrai bonheur qu'il profitait d'un moment de meilleure santé, pour adresser encore de temps à autre la parole à ses chers enfants, ou pour retrouver, au pied de la modeste chaire de la chapelle des Minimes, son auditoire bien aimé. Humble de cœur et d'une piété élevée, il cachait sans affectation, mais avec soin, tout le bien qu'il faisait : il travaillait avant tout à être utile et à demeurer ignoré. »

Les faits et les actes de ce genre ne sont-ils pas plus éloquents que les raisonnements et les livres, et ne manifestent-ils pas admirablement le caractère de la vraie dévotion ennoblissant l'amour de la science ?

Malgré des occupations très-nombreuses, M. Waterkeyn ne cessa de prendre part à la publication du re-

cueil périodique dont nous avons parlé, et de contribuer toujours par ses conseils et souvent par des articles à maintenir la *Revue catholique* à la hauteur de la considération qu'elle s'est acquise dans la presse.

Parmi ses derniers articles sur les sciences naturelles, nous citerons ceux qu'il a écrits sur *la futilité de l'hypothèse de la génération spontanée*, où il résume les importantes observations d'un collègue qui a fait faire un grand pas à la science et dont l'Université a vu, avec gloire et bonheur, les travaux couronnés par l'Institut de France (1).

Plus tard encore, au mois d'avril dernier, il fit paraître une analyse du commentaire latin du père Pianciani sur l'histoire mosaïque de la création. M. Waterkeyn aimait à trouver dans l'accord de la religion et de la science un des caractères les plus consolants de notre époque, et il était heureux de pouvoir faire comprendre que le savant religieux italien avait noblement servi la cause de cet accord.

Vers la fin de 1853, il réunit dans un volume de 41 pages les différents articles qu'il avait écrits sur la question de *la Résurrection de la chair dans ses rapports avec les sciences naturelles*;—volume peu étendu, mais le plus important et le plus admirable peut-être de toutes ses productions.

Cette question avait continué d'occuper son esprit. Il

(1) M. le professeur Van Beneden.

se préparait à donner une suite à ses recherches et à publier un jour le résultat de ses nouvelles méditations. Je ne puis m'empêcher de rappeler à mon souvenir ces soirées pendant lesquelles il se plaisait quelquefois à me communiquer le fruit de ses études ou à discuter quelques points d'une question à laquelle moi-même, autrefois, je n'étais pas resté entièrement étranger. C'était dans ces causeries intimes avec lui que se manifestaient toute la vivacité de sa foi et toute la force de son intelligence. D'autres auront été à même de le remarquer à leur tour.

L'examen détaillé auquel il s'était livré dans son écrit l'amenait à conclure que les enseignements de la foi concernant la résurrection des corps sont en harmonie parfaite avec la raison et la science ; que la nature et la religion, ces deux organes de Dieu, la vérité par essence, s'accordent pour proclamer ce dogme. « Ainsi, s'écriait-il avec les élans du cœur et de l'âme, — « Ainsi, » tous tant que nous sommes, nous ressusciterons un » jour ; nous ressusciterons avec le même corps que » nous avons dans cette vie, et ce corps sera doué de » qualités nouvelles. Alors seulement la justice de Dieu, » sa bonté et sa sagesse se manifesteront dans toute » leur plénitude ; l'homme, qui n'est ni l'âme séparée » du corps, ni le corps séparé de l'âme, l'homme tout » entier sera récompensé ou puni suivant ses œuvres ; » le but de la création sera réalisé en entier, lorsque les » divers êtres, rétablis dans la perfection originelle et

» désormais inaltérable, célèbreront à jamais, de » concert avec les élus, la gloire de celui pour lequel et » par lequel tout existe, le principe et la fin de toutes » choses, — la gloire de l'Être infini, un et toujours le » même dans son incommensurable éternité. »

Ne dirait-on pas, Messieurs, que ces paroles étaient en quelque sorte le chant du cygne et qu'elles renferment le secret pressentiment de ce qui devait arriver bientôt pour lui ?

Depuis plusieurs mois il était souffrant ; le mal résistait aux remèdes.

Notre Vice-recteur avançait rapidement vers cette vie future où la souffrance sera devenue impossible, où *le Seigneur essuyera lui-même les larmes des yeux de ses elus, où il n'y aura plus ni mort, ni deuil, ni cris, ni aucune douleur* (1).

La quarante-cinquième année de son âge devait être le terme de ses jours sur la terre.

Dans ce moment suprême, il fut comme un flambeau qui, en s'éteignant, fait un effort et brille de son plus vif éclat.

La vertu recueillit alors toute sa lumière et se montra dans toute sa beauté sur son visage paisible.

La religion, qu'il avait constamment aimée avec le zèle le plus pur, vint pour adoucir l'amertume de l'heure

---

(1) Apocalips. XXI. 4.

qui devait le séparer de ses parents, de ses amis, de l'Université.

Dieu — le prêtre éternel — lui envoya, à son lit de douleur, l'Espérance accompagnée d'une joie mystérieuse, pour lui annoncer que le moment était venu où il recevrait la récompense de ses travaux.

A peine l'Espérance, la douce messagère d'un Dieu rémunérateur, eut-elle donné cette assurance au mourant, qu'on l'entendit s'écrier : *Courage, ô mon âme, allez et entrez dans la joie de votre Sauveur.*

Il expira aussitôt, brillant — même au milieu des angoisses de l'agonie — brillant de toute l'ardeur de la Foi et plein de confiance dans les promesses éternelles.

Sa toute dernière parole — une parole d'amour et d'attachement pour l'Université et pour sa chère jeunesse académique — sortit de ses lèvres mourantes pour s'achever, au-delà du monde, dans le sein de Dieu.

Voilà comment mourut ce saint prêtre !

Tombe, qui reçus sa dépouille mortelle, tu es digne de nos hommages et de notre vénération ! Reçois nos vœux et les témoignages de nos regrets !

Et toi, prêtre vénérable, qui attends là le renouvellement du dernier jour et la résurrection de la chair dont la vérité fut l'objet de vos derniers travaux et de vos dernières méditations, — tu as été un ornement pour la science, un guide affectueux pour la jeunesse, une gloire et une consolation pour l'Université.

Puissé-je lire un jour gravé sur le marbre ce témoignage digne de tes vertus : *Appelé aux fonctions de professeur et de Vice-recteur de l'Université, il a brillé par sa science, il a édifié par ses exemples, il est mort en odeur de sainteté.*

Ces paroles, Messieurs, nous les placerons un jour ensemble sur la tombe de M. Waterkeyn ; paroles succinctes qui expriment son caractère et résument toute l'histoire de sa vie.

Notre cœur lui consacre un monument plus durable encore que le marbre et l'airain. Sa mémoire restera en vénération parmi nous ; elle sera sur nos lèvres comme un rayon de miel ; elle sera dans les entretiens de tous comme une suave mélodie. Pieux trésor que le souvenir ! c'est le parfum qui se conserve et se répand encore quand la fleur est desséchée ; c'est la fleur elle-même qui renaît sur le tombeau, et qui reverdit et croît sur les ruines.

## *Notice des écrits de M. Waterkeyn* (1).

I. Astronomie. *Objet et avantages de l'astronomie.*— Petit volume in-12 de 66 pages en petit texte, sans titre, ni date, ni lieu d'impression. Il se compose de XIV chapitres comprenant en 164 paragraphes un résumé de la science astronomique. Les deux derniers chapitres (p. 43-66), cotés tous les deux XIII par erreur, sont destinés au calendrier et à une courte histoire de l'astronomie.

M. Waterkeyn n'a pas signé cet opuscule, mais nous savons positivement qu'il est de lui et qu'il l'a composé pour les élèves de son cours de physique au petit séminaire de Malines, sans pouvoir déterminer l'année où a eu lieu cette publication.

II. De la géologie et de ses rapports avec les vérités révélées, par H.-B. Waterkeyn, prof. extr. de minéral. et de géologie à l'Univ. cath. de Louvain. — Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1841, 66 pp. in-8°.

Ce mémoire a été lu à la Société litttéraire de l'Université catholique, et cette circonstance est rappelée dans l'*imprimatur*. Une courte analyse a été insérée dans le Rapport sur les travaux de la Société littéraire, lu par M. Périn, le 31 octobre 1841 (*Choix de Mémoires*, t. II, p. XIII).

Ce mémoire a été traduit en hollandais sous le titre de : *Geologie, in verband met de geöpenbaarde waarheden :* Verhandeling voorgedragen in de Maatschappij van Letterkunde der katholijke Universiteit te Leuven, in de zittingen van 14en en 28en maart 1841, door H.-B. Waterkeyn, buitengewoon hoogleeraar in de mineralogie en geologie, secretaris van de Faculteit der wetenschappen, werkend lid der Maatschappij van Letterkunde aldaar. Utrecht, bij J.-R. Van Rossum, 1843, 96 pp. in-8° et l'errata.

III. La science et la foi sur l'oeuvre de la création, *ou théories géologiques et cosmogoniques comparées avec la doctrine des Pères de l'Église sur l'œuvre des six jours*, par H.-B. Waterkeyn, prof. de

(1) Extr. de la notice publiée par M. le prof. E. Nève.



minér. et de géol. à l'Univ. cath. de Louvain. — Liége, 1845 (4-204 pp. in-8°).

La plus grande partie de ce travail a paru dans la *Revue catholique*, 1re série, t. I, 1843-44, p. 273, 305, 527; t. II, 1844-45, p. 1, 169, 225, 481, 513; t. III, p. 19, 184. L'édition séparée contient un très-grand nombre d'additions et de notes.

Un compte-rendu a été inséré dans le tome III, p. 333.

Un fragment de ce travail a été lu à la Société littéraire; voir le Rapport de M. E. Nève du 27 octobre 1844 (*Choix de Mémoires*, t. III, p. VI).

Une traduction allemande a été publiée sans date, mais l'annonce s'en trouve dans le catalogue de la librairie allemande du 2e semestre 1846 : *Kosmos hieros, d. i. das Werk der Schöpfung nach der Wissenschaft und nachtem Glauben, oder die neueren naturwissenschaftlichen Theorien der Weltschöpfung im Vergleiche mit der Lehre der Heiligen Schrift.* — Grimma, Verlag-Comptoir. VI-244 pp. in-8°.

Une traduction italienne a paru à Turin par les soins de G. Curti de Lugano. Outre l'*Imprimatur* de Louvain, placé en tête du volume, la dernière page porte : V. *per la Revisione Arciv.*, Can. Al. Vogliotti. — *La scienza e la fede sull' opera della creazione, ossia Teorie geologiche e cosmogoniche comparate alla dottrina de' Padri della Chiesa sull' opera de sei giorni di* H.-B. WATERKEYN. — *Prima versione italiana di* G. CURTI. — Torino, G.-P. Paravia, 1851. 168 pp. petit in-8°.

IV. DE ZANGSCHOOL. *Keus van gezangen voor de school en het leven*, door H.-B WATERKEYN, prof. te Leuven. — Thienen, P.-J. Merckx, 1848. — Ie Bundeltje. 32 pp. in-16 et 16 pp. de musique imprimée (L'*imprimatur* est du 16 octobre 1846). — IIe Bundeltje. 32 pp. in-16 et 22 pp. de musique lithographiée (L'*imprimatur* est du 3 juin 1848).

Les chants pour les écoles ayant obtenu un très-grand succès, il en a été fait plusieurs tirages.

*De Zangschool. Keus van gezangen voor de school en het leven.* Thienen, by P.-J. Merckx. Gend, by F. en E. Gyselynck, boek- en steendrukkers, en by de voornaemste boekhandelaers. *Gedeponeerd.* 32 pp. in-16 et 16 pp. de musique imprimée.

Cette édition, probablement faite à Gand, ne porte ni le nom de l'auteur ni la date. Elle reproduit exactement la 1re livraison publiée en 1848. On a remplacé par la formule *Gedeponeerd* la mention de l'accomplissement des formalités de la loi du 25 janvier 1817.

V. De la résurrection de la chair *dans ses rapports avec les sciences naturelles*, par H.-B. Waterkeyn, Vice-recteur et prof. à l'Univ. cath. de Louvain. — Tirlemont, P.-J. Merckx, 1853. Br. in-8° de 2-41 pp.

Tirage à part, avec quelques modifications et additions, des articles qui ont paru dans la *Revue catholique*, 2e série, t. III, p. 245-252, 371-378; 4e série, t. I, p. 317, 697; t. II, p. 12.

Un premier tirage partiel porte au titre : Louvain, Vanlinthout, 1848.

VI. M. Waterkeyn est l'auteur de la plupart des articles sur les sciences naturelles qui ont paru dans la *Revue catholique*.

L'opuscule suivant porte l'initiale W : *de la transmutation des espèces, contredite par les observations sur le développement des animaux inférieurs*. 88 pp. in-8°, sans date et sans nom d'imprimeur. Cet article a paru dans la 1re série de la *Revue*, t. II, n° 4 (p. 169-176). Nous croyons pouvoir lui attribuer avec certitude le travail intitulé : *Futilité de l'hypothèse de la génération spontanée* (3e série, t. III, p. 331, 421, 631), quoiqu'il ne soit pas signé.

Le dernier travail signé de ses initiales est le compte-rendu de l'ouvrage du P. Pianciani ; *Commentatio in historiam creationis mosaicam* (4e série, t. III, p. 81, N° d'avril 1854).

VII. Atlas de cristallographie ; Louvain, sans date, XII planches et 8 pages de texte.

---

## DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 26 OCTOBRE 1854 PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. GRÉGOIRE DEMONCEAU, PROFESSEUR ORDINAIRE ET DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

---

MESSIEURS,

La triste prérogative — le douloureux devoir de vous parler de ceux qui ne sont plus m'est échu en partage.

Une tombe était à peine fermée qu'une autre allait s'ouvrir. A moi donc encore une fois de vous entretenir de la mort, de vous parler d'une victime et de consacrer avec vous un dernier et solennel hommage à la mémoire d'un défunt.

Le temps des vacances, pendant lesquelles l'organisation actuelle des jurys d'examen vous laisse à peine quelques jours pour vous reposer de vos travaux, fut marqué par un double événement qui produisit sur nous tous la plus douloureuse impression.

A une première perte succéda bientôt une autre perte ; un deuil nouveau vint se joindre tristement à

celui de la veille, car dans l'intervalle de quelques jours la mort nous frappa d'un double coup.

Lorsque l'Université perdit son Vice-recteur, le 16 août dernier, le doyen de la faculté de droit, quoique déjà souffrant, voulut avec nous et en quelque sorte malgré nous accompagner la dépouille mortelle au cimetière de Parc-lez-Louvain, afin d'y rendre jusqu'au bout les derniers devoirs à celui qui était pour lui comme pour nous tous un objet d'amers regrets.

A côté de la tombe du Vice-recteur, il fallut, hélas, en voir creuser bientôt une autre.

A des émotions pénibles succédèrent brusquement des émotions plus cruelles encore. Ce qui aux yeux de la foi tend en quelque sorte à nous préparer à une séparation ne vint pas nous prévenir dans cette circonstance : le 28 août dernier, la mort ravit d'une manière inopinée le soutien d'une nombreuse et respectable famille — le professeur si zélé et si distingué de la faculté de droit.

Cette mort subite nous consterna, — nous, la famille, les étudiants, les nombreux amis du défunt.

Heureux, dit la parole divine, heureux ceux qui meurent dans le Seigneur! Oui, Messieurs, oui, mais aussi trois fois heureux ceux dont la vie entière n'a été qu'une longue et constante préparation à une mort chrétienne, soit que l'auteur de la vie, dans ses mystérieux desseins sur la créature, ait réservé aux uns les maladies et les souffrances qui précèdent lentement l'agonie, — soit

que d'autres, comme notre pieux et vertueux confrère, soient destinés à disparaître de la scène du monde d'une manière soudaine, — comme le tourbillon de la fumée, comme l'herbe sous la faux du moissonneur, comme l'éclair qui sillonne la nue.

Les sentiments et la pratique des vertus chrétiennes ont consacré tous les instants de la vie de Grégoire Demonceau — de cette vie pleine de mérites et de travaux.

Nous tâcherons, Messieurs, de vous en retracer une esquisse, en rappelant à vos souvenirs comment M. Demonceau s'est distingué dans la magistrature, dans la carrière politique et dans les fonctions du professorat.

Il naquit à Herve, d'une famille honorable du pays de Liége, le 13 décembre 1793.

Après avoir terminé d'une manière brillante ses humanités au collége de sa ville natale, il commença l'étude du droit, d'abord à l'ancienne école départementale de Bruxelles et ensuite, après l'organisation du royaume des Pays-Bas, à l'université de Liége.

Reçu docteur en droit après avoir soutenu avec grande distinction la défense publique d'une dissertation inaugurale sur les questions les plus importantes de la science, il se décida à prendre part à la direction de l'étude d'un notaire distingué de Verviers (M. Lys), dont il devint l'ami et plus tard le collègue à la Chambre des représentants.

L'attachement à sa ville natale et des intérêts de fa-

mille le rappelèrent à Herve. Ses talents, son activité et son caractère conciliant lui procurèrent bientôt une clientèle considérable. C'est à cette époque qu'il se lia d'amitié avec les jurisconsultes les plus éminents de la province, les Vertbois, les Raikem, les de Longrée, les Ernst. C'est alors aussi que la confiance de sa clientèle l'appela à plaider les causes les plus importantes.

Chacun de ses concitoyens partageait cette confiance. Son savoir et son dévouement le firent nommer conseiller communal et membre de la commission des hospices de Herve. Cette commission lui eut une obligation toute particulière : le jeune avocat, rompu à toutes les difficultés de la procédure, termina un long procès qui fit rentrer dans la caisse des hospices des sommes considérables.

Ce qui distinguait dès lors M. Demonceau, c'était son attachement à son pays et à la foi de ses ancêtres.

Lorsque le gouvernement hollandais voulut imposer aux provinces wallones une langue qui leur était inconnue, et qu'il commençait à s'engager dans la voie des mesures violentes contraires à nos droits politiques et à nos convictions religieuses, Demonceau s'unit avec les hommes les plus influents du parti national et contribua à organiser le pétitionnement qui précéda le réveil patriotique de 1830.

Parmi les nombreux services qu'il rendit alors à la cause de l'indépendance du pays, il faut rappeler qu'il parvint, pendant l'orage des premiers mouvements po-

pulaires, à préserver la ville de Herve de tout attentat contre les personnes et les propriétés. Son patriotisme le porta même à enrôler ces volontaires Herviens qui combattirent les Hollandais à Sainte-Walburge près de Liége. Combien d'autres services n'a-t-il pas rendus, alors et plus tard, services dont il a dérobé la connaissance même à ceux qui en ont ressenti les effets?

Une récompense était due à ses nombreux services, et cependant son désintéressement et sa générosité, que chacun connaissait et appréciait, ne lui avaient jamais permis de penser à une récompense quelconque.

Il fut néanmoins nommé juge à Verviers par un arrêté du gouvernement provisoire du 16 octobre 1830. Un autre arrêté du 25 octobre de la même année le nomma président du tribunal de première instance.

A lui alors la tâche d'organiser l'administration de la justice dans un arrondissement où tout était à créer. Ses talents et son zèle le firent triompher de tous les obstacles.

Pendant les treize années qu'il fut à la tête de ce tribunal, il se distingua constamment comme un magistrat qui n'a rien ignoré ni rien négligé dans son ministère et qu'aucun intérêt ne détourna jamais du droit chemin de l'équité. Il s'efforçait de bannir du barreau les lenteurs et les détours inventés par la chicane pour faire durer les procès en invoquant les lois mêmes qu'on a faites pour les terminer. Il préparait les arrêts de la justice avec tant d'impartialité, de soins et de science

que pas un jugement important, rendu par lui, ne fut réformé par les cours supérieures. Les vertus du magistrat étaient consacrées par une piété simple et sincère et par une grande bonté de cœur; et ainsi, chaque fois que la conscience le permettait, il savait tempérer l'austérité des lois et de la justice par les adoucissements qu'inspirent la compassion et la charité.

Peu d'hommes s'acquirent une popularité pareille à la sienne. Et cependant, cette popularité qu'il n'avait jamais recherchée, il ne la devait qu'à l'accomplissement rigoureux de ses devoirs.

Une autre carrière allait s'ouvrir pour lui; il y resta ce qu'il fut toujours : l'homme de ses devoirs et de ses convictions.

Le 9 juin 1835, l'arrondissement de Verviers le nomma, pour ainsi dire à l'unanimité, membre de la Chambre des représentants.

Chaque page du *Moniteur* et chaque volume des *Actes de la Chambre* prouvent son assiduité aux séances et son aptitude pour les discussions et les travaux du parlement.

Fidèle à son drapeau, il siégea parmi les membres de la droite dont il fut un des organes les plus distingués.

Sa parole était claire et nette, sa réplique vive et souvent animée. On se rappelle encore les discours qu'il prononça dans les discussions où il s'agissait des grands intérêts du pays, ou lorsque ses amis politiques étaient l'objet d'attaques injustes et violentes.

Les questions de droit, comme les questions financières et administratives, faisaient l'objet de ses travaux.

Presque toutes les commissions de la Chambre le réclamaient comme membre, et chaque commission le chargeait de la rédaction du rapport à présenter au parlement. Plusieurs de ces rapports, entre autres ceux qu'il a faits sur le Budget des voies et moyens, sur les Emprunts et sur les Travaux publics, occupent une place remarquable parmi les documents parlementaires. L'administration du Chemin de fer lui eut surtout de grandes obligations.

La Belgique constitutionnelle inscrira peut-être dans ses annales peu de carrières politiques plus honorables ou mieux remplies que celles de M. Demonceau.

Mais quels que soient les services qu'on ait rendus, quels que soient les services qu'on puisse rendre encore au pays, il n'arrive que trop souvent que la carrière politique se trouve interrompue tout à coup, et que l'esprit de parti, secondé par l'ingratitude des uns et par l'insouciance des autres, condamne à l'oubli et à l'inaction l'homme que jadis on réclamait comme indispensable pour prendre part à la direction des affaires de l'État.

Cette disgrâce était réservée à celui qui la méritait le moins.

L'histoire de nos luttes politiques dira pourquoi on avait passionné les élections de 1843, et pourquoi la décision avait été prise de sacrifier le représentant

de Verviers avec d'autres sommités de l'opinion conservatrice.

L'époque était donc arrivée où l'on exigeait qu'il sortît de l'urne électorale un autre nom que celui qui jusqu'alors avait réuni tous les suffrages.

Le jour où M. Demonceau se vit écarté du parlement par une aveugle ingratitude jointe à toute la puissance de la haine de l'esprit de parti, il étonna par sa fermeté ses adversaires politiques mêmes. Comme président du tribunal civil, il présidait le bureau central; après le dépouillement du scrutin qui devait prononcer sa déchéance, il proclama le résultat avec tant de dignité que plusieurs déclarèrent hautement combien ils regrettaient le vote qui frappait l'ancien représentant de Verviers.

M. Demonceau emporta dans sa retraite la conscience du devoir accompli et des services rendus. C'était pour lui la plus grande des récompenses et la plus haute des distinctions.

Il en obtint une autre : un arrêté royal du 13 mai 1843 le nomma chevalier de l'ordre de Léopold.

Mais malheureusement les émotions de la tribune, les travaux assidus de la Chambre, les contradictions et les amères déceptions de la vie politique avaient altéré les conditions de son existence. Sa santé et son repos en furent compromis.

Membre, pendant plusieurs années, des jurys d'examen pour la collation de grades en droit, M. Demon-

ceau, décidé à ne plus s'exposer aux agitations incessantes de la vie politique, dirigea ses vues et ses études vers la carrière de l'enseignement qui s'offrait à lui avec les douces et paisibles jouissances de la vie de famille et du foyer domestique.

Ses dispositions personnelles et les instances de ses amis l'engagèrent à accepter avec empressement les fonctions de professeur ordinaire à la faculté de droit.

Sa réputation l'avait précédé à Louvain; il y ouvrit son cours au mois d'octobre 1843 et s'appliqua avec zèle et avec succès à initier ses élèves à l'étude du droit civil approfondi et de la procédure.

Les sentiments d'estime et de respect que ses élèves nourrissaient pour lui égalaient les sentiments d'affection et de déférence que lui portaient ses collègues qui, chaque année, réunissaient leurs suffrages pour le continuer dans les fonctions de doyen de la faculté.

Pendant les dernières années de son professorat, M. Demonceau s'occupa exclusivement du cours de procédure, de l'organisation et des attributions judiciaires. Il avait approfondi toutes les parties des lois qui se rapportent à ces matières; il connaissait dans tous leurs détails les rouages des diverses organisations judiciaires qui ont été successivement appliquées à la Belgique depuis l'invasion française de la fin du dernier siècle jusqu'au temps actuel. Comme praticien, comme magistrat, comme législateur et comme professeur, il avait successivement examiné toutes les difficultés de la

procédure civile : législation, doctrine, jurisprudence, tout lui était également familier. C'était un de ces hommes studieux et modestes qui consacrent de longues années à l'étude de la branche devenue l'objet de leur prédilection.

Si, dans la carrière de l'enseignement, il interrompait quelquefois ses études, s'il lui arrivait de sortir de l'isolement de sa studieuse retraite, c'était encore, comme autrefois, pour rendre des services à ceux qui réclamaient l'appui de l'ancien membre de la Chambre des représentants.

Généreux, peut-être quelquefois même jusqu'à l'imprévoyance, il aimait à donner et à donner sans cesse à ceux qui lui demandaient des secours. Son désintéressement comme sa charité étaient sans bornes. Son désir de soulager la misère lui avait fait accepter la charge de visiteur des pauvres de sa paroisse; j'ajouterai même qu'il avait ambitionné cette charge pour pouvoir distribuer plus largement ses propres aumônes et pour honorer Dieu dans la personne des pauvres.

Il tenait avant tout à dérober à chacun le secret du bien qu'il faisait, comme malheureusement il leur dérobait aussi la connaissance des atteintes et des progrès du mal qui le minait depuis longtemps. Son courage était plus grand que ses forces. Hélas! la catastrophe du mois d'août dernier ne le certifie que trop!

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous représente encore l'image de ce triste et douloureux événement. Non, je ne le pourrais pas.

Au pied de l'autel nous avons cherché des consolations; nous y avons rendu un dernier hommage funèbre à la mémoire de notre ami Demonceau ; nous y avons prié pour que Dieu bénisse la veuve et l'orphelin, pour qu'il couronne de la gloire du ciel l'âme qu'il a conduite sur la terre dans les voies de la vérité et de la justice.

Dieu de paix et de miséricorde, exaucez nos vœux et nos prières! Nous vous les avons adressés afin que votre serviteur jouisse du repos éternel et de la lumière de l'immortalité.

---

## DOCUMENTS RELATIFS AUX TRAITEMENTS DES PROFESSEURS DE L'ANCIENNE UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, VERS 1609 (1).

### I.

6 *octob. Ante prandium ann.* 1609, *Bruxellae, coram de heeren staeten van Brabant.*

Item, is noch gelezen de requeste M. *Jois Sturmii, doctoris medicinae et philosophiae in academia Lovaniensi primarii*, om te hebben de lesse van *matheseos* oft mathematicque, na ettelycke jaeren, daer gevacheert hebbende zedert die doot van wylen doctor Beausardus, in welck versoek myne heeren prelaten ende edelen, soeveele hen aengonge, hebben geconsenteert op den ouden loen nietemin van 200 L. arts des jaers, ende midts byden suppleant hem daermede vergenoegende; maer de gedeputeerde van de hoofsteden hebben begeert copye van den voorschreven requeste ende deser opinien, om hunne committenten daerover te consulteren, hoe wel zy andersints verhoepten,

(1) Extrait du Bulletin de la Commission royale d'histoire, t. V, n° 4, 2me série; pièces communiquées par M. Hermans, archiviste de Bois-le-Duc.

daerinne gunderlinge egeen swaericheyt en soude vallen.

Enkele copie berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

## II.

### Serenissimae Suae Celsitudini.

Exponunt reverenter professores facultatum utriusque juris et medicinae universitatis Lovaniensis, hactenus sese de stipendiorum suorum tenuitate querelam apud serenissimam suam celsitudinem non instituisse, quod compertum haberent gravissimis eam belli maxime negotiis implicitam esse. Nunc vero, postquam Dei optimi maximi et serenissimae suae celsitudini beneficio inducias consecuti sumus, per quas bonis artibus fovendis locus esse possit, differre ulterius nequierunt, quin serenissimae suae celsitudini exponant extremam dictorum suorum stipendiorum tenuitatem, quae tanta est, ut in nulla orbis christiani universitate stipendia non sint longe majora, imo vix vilissimorum ministeriorum mercedes aequent, uti ex specificatione his annexa adversarios in praetensis suis universitatibus, uti Leydensi Batavorum, etiam mille eoque amplius florenorum stipendia assignare constet professoribus etiam rei literariae; ut taceamus Hispaniae Italiaeque universitates, in quibus professoribus mille et amplius ducato-

rum stipendia dantur. Ab hac autem stipendiorum tenuitate fit, ut plerique ab excolendo professorio suo munere ad praxim forensem et medicam atque munia instituto suo minus convenientia cogantur se transferre, ut necessaria vitae subsidia sibi quaerant, neque possint scriptionibus, unde fama ac celebritas universitatum pendet, vacare, quod aliarum universitatum, ubi majoribus praemiis bonae artes aluntur, professores solent; neque jam ingenia meliora induci possent, ut sese ad professorum hoc munus aliquando capessendum componant, sed ad alia potius in republica aspirent, ubi conditionum melior spes affulget, unde et factum est, ut praeter totos jam quindecim aut sedecim annos nulli gradum doctoratus in dictis facultatibus ceperint. Quapropter suppliciter serenissimam suam celsitudinem rogant dicti exponentes, ut praedictae universitatis reique publicae bono dignetur singulis summam aliquam annuam et competentem in doctorum stipendiorum augmenta decernere, singulis trimestribus persolvendam per dd. financiarum ex domanio celsitudinis vestrae in districtu Lovaniensi, vel alia promptiore et commodiore via; ut minimum tantum agat apud ordines Brabantiae; in qua est unica et sola haec universitas, quatenus illi dum impresentiarum vacant Bruxellae ac deliberant de novo subsidio concedendo, etiam una eademque opera huic rei idonea aliqua ratione provideant; quod facturos eos libenter pro ea, qua sunt affecti in studiosos benevolentia, non dubitatur, si

modo celsitudini vestrae placuerit apud eosdem authoritatem suam interponere. Quod ut facere dignetur, iterum atque iterum supplicant humillime.

Twee enkele copien, berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

## III.

*Va novembris ante prandium ann.* 1609, *Bruxellae, coram die gedeputeerde van heeren staeten van Brabant.*

Nae den welcken comparerende heer Ingelbert Maes, raedtsbeere van secreten raide, heeft den heer en van wegen hunne Doorluchste Hooch. seekere propositie gedaen tot augmentatie van de gaigien van professeurs der universiteyt van Loeven, zoe in de rechten als in de medecine, hen tot dyen eynde communicerende verscheyde stucken, hen in handen gestelt by deselve professeurs, als onder andere sekere geschrifte, inhoudende den voet die zy voortaene verstonden te houden in 't doen van hunne lessen, daerby sy op drye jaeren tydts *totum corpus tam canonicum quam civile* souden comen uyte leggen, en hierenboeven selke specificatie van cleyne gagien, die sy tegenwoirdelick waeren treccken. Daerop die heeren hebben wederhouden te resolveeren tot her naestaende vergaderinge van heeren

staten; des nyetemin, om die saeke te voorderen, is gezeyt copye te leveren van verscheyde stucken aen gedeputeerde van hoofdtsteden, ten eynde sy middelre tydt daerop zoude sien te crygen d'opinien van henne committenten, om die daertegens gereet te hebben.

Geextraheert vuyt het register van den voorscreven heeren staten van Braband en van hunne gedeputeerde, is daermede bevonden t' accorderen : quod attestor als raidt en greffier van selven heeren. Onderteeckent : P. Masius.

*Status stipendiorum, quae habent professores utriusque juris et medicinae in universitate Lovaniensi.*

PROFESSORES PRIMARII.

Professor primarius juris canonici Cornelius Silvius habet ab oppido Lovaniensi fl. 240, ab ordinibus 100, a duce 60. Summa . . . . fl. 400

Professor primarius juris civilis Gerardus Corselius ab oppido fl. 240, ab ordinibus 100, a duce 160. Summa. . . . . . . . . . 500

Professor primarius medecinae Thomas Fienus ab oppido fl. 160, ordinibus 100. Summa . . . . . . . . . . . . . . 260

PROFESSORES PRIMARII.

Petrus Gudelinus, professor juris civilis ordinarius, ab oppido 65, ordinibus 100, duce 60. Summa. . . . . . . . . . . 225

Stephanus Weyms, professor ordinarius juris canonici, ab oppido 40, ordinibus 100, duce 60. Summa. . . . . . . . . . . . 200

Andreas Kemmerius, professor ordinarius juris civilis, ab oppido 40, ordinibus 100, duce 60. Summa. . . . . . . . . . . 200

Petrus Vermy, professor juris canonici ordinarius, sed solummodo docens diebus festis, habet loco stipendii praebendam Sancti Petri Lovanii.

Gerardus Villers, professor ordinarius medecinae, habetab oppido 160, ordinibus 100, duce 140. Summa . . . . . . . . . . 400

PROFESSORES EXTRAORDINARII.

Joannes Garvii, doctor et professor juris, ab ordinibus 100, duce 80. . . . . . . . 180

Andreas Galensis, juris licentiatus et professor juris canonici, habet pro stipendio canonicatum Sancti Petri, a duce . . . . 200

Zoesius, professor institutionum et juris licentiatus, habet ab ordinibus 100, duce 80. Summa. . . . . . . . . . . . . . 200

Gecopieerd naer eene enkele copie, berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—



## IV.

*Ad amplissimos Brabantiae ordines, antistites nobiles et magistratus.*

Exponunt cum omni reverentia AAbus VV. quotidiani professores S. theologiae in academia Lovaniensi, quod tres sint in facultate theologica quotidianae lectiones, duae in D. Thomam scholasticae, tertia in S. Scripturam, quibus singulis, praeter praebendam in ecclesia divi Petri admodum tenuem, ducenti tantum floreni annui stipendii assignati sunt. Quia vero pro assiduitate, labore et difficultate ac onere dictarum lectionum, praesertim theologiae scholasticae, ejusmodi stipendium minus justo est, considerato simul praetio librorum et reliquorum pro honesta sustentatione necessariorum, supplicant amplissimas dominationes vestras, ut in religionis favorem, reipublicae et academiae ornamentum, etiam ipsis auctius stipendium annuere dignentur, quod faciendo, etc.

Enkele copie, berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

## V.

*Ratio instituendi ordinarii cursus studii utriusque juris in academia Lovaniensi.*

Facultas juris civilis habet pro praesenti quinque

professores quotidie legentes, ordinarios tres, duos extraordinarios.

Ut aliquis ordinarius cursus studii et professionum instituatur, videntur materiae temporaque professionum hoc modo distribui posse :

Inprimis professor extraordinarius Institutionum eas singulis annis absolvat; professor extraordinarius Paratitulorum singulis annis absolvat expositionem titulorum juris civilis, ad modum quo eos Cujacius exposuit, alternis annis Codicis et Pandectarum titulos exponendo.

Reliqui tres professores ordinarii suscipiant materias sive titulos praecipuos juris pertractandos, cum aliquo apparatu, hoc ordine :

Materiae omnes sive tituli praecipui et utilissimi juris civilis dividuntur in novem partes, quarum singuli professores singulas singulis annis suscipiant pertractandas; ita tres juncti singulis trienniis omnes partes absolvent.

Facultas juris canonici habet pro praesente quatuor professores, quorum tres quotidie legunt, unus diebus feriarum.

Ut cursus aliquis studii canonici instituatur, videtur haec distributio fieri posse :

Unus professor Decretorum sufficere videtur; unus extraordinarius quotidie legens alteri professori Decretorum videtur imponi posse, ut quotidie etiam legat et exponat titulos omnes juris canonici, ita ut ejus exposi-

tio possit etiam esse vice Institutionum, eamque expositionem singulis annis absolvat.

Quo reliqui professores juris pontificii singuli singulis annis singulos libros Decretalium pertractent cum aliquo apparatu, ita duo juncti omnes partes absolvent duobus annis cum medio.

Twee enkele copien, berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

## VI.

### *Ratio instituendi cursus medicinae per facultatem Lovaniensem concepta.*

In facultate medecinae duo sunt professores ordinarii quotidie docentes, qui etsi pauci numero videantur, sufficiunt tamen ad cursum suae artis commode triennio absolvendum. Ratio ejus est, ut medicina in duas partes dividatur, unam theoreticam, alteram practicam; unus unam, alter alteram partem absolvat. Sub theoretica comprehendi possunt tres partes : prima physiologia, de constitutione corporis humani, secunda hygiene seu de victus ratione, tertia, quia longius examen requiret, sit anatomica. Qui theoreticam docebit, primo anno doceat physiologiam, secundo anatomiam, tertio hygienem. Sub practica etiam comprehenduntur tres partes : prima sit semeioticae sive de signis, secunda pathologia sive de curatione morborum particularium, tertia sit

therapeutica sive methodus curandi generalis, sub qua et chirurgia comprehendatur. Qui ergo practicam docebit, singulis annis singulas partes perficiat. Hac ratione tota medicina ordine et facillimo negotio absolvi potest.

Twee enkele copien, berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

## VII.

Gesien by scepenen en raidt der stadt van Shertogenbosche die copye hun gecommuniceert van supplicata M. Johan Sturmius, doctoir en professuer in de medicyne en philosophie in de universiteyt van Loven, aen myne heeren den drye staeten van Brabant gepresenteert, ten eynde van collatie en onderhoudinge van professie mathematicque onder de jaerlycke gagie van syne predecessueren, etc.; gesien oyck d'opinien by de heeren prelaeten en edelen den vi^en octob. 1609 daerop gemaeckt, daerby henne eerw. en edelen in hen regardt in 't versueck des remonstrants hebben geconsenteert op den ouden loon nyetemin van twee hondert L. arts des jaers, en midts by den selven hem daermede vergenoegen : soe hebben die voorscreven schepen en raedt van Shertogenbosche hen met d'opinien van voorscreven prelaeten en edelen geconformeert en conformeren met desen. Actum den xij^en dach der maent meert 1610.

Enkele copie, berustende in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

VIII.

*Reverendissimis, nobilissimis, amplissimis prudentissimisque ordinibus Brabantiae.*

Exponit humiliter Joannes Sturmius, medicinae doctor et philosophiae in academia Lovaniensi professor primarius, ante superiorum annorum turbas ex institutione et liberalitate AA. VV. in dicta academia Lovaniensi fuisse publicam matheseos professionem, sub stipendio ducentorum florenorum annuorum, quam obiverunt primo Joannes Stadius, deinde Petrus Beausardus, medicinae doctor, quae professio intermissa interim fuit per publicas has patriae turbas et calamitates : cum vero nunc temporis in eadem academia, quae omnium scientiarum, ut pridem, ita modo fons et mater esse debeat, nulla sit matheseos professio, ex qua tamen non modicum fructus in totam rempublicam emanare posset, hinc multorum indiciis utilissimam rem AA. VV. facturae putantur, si dictam matheseos professionem, quae ex antecessorum suorum institutione in dicta universitate esse solet, de novo erigere seu potius restaurare dignabuntur. Et cum exponens jam per annos viginti duos, eoque amplius, in eadem academia professus sit philosophiam, cum laude uti confidit, et ante annos quindecim medicinae doctor sit renunciatus, hinc supplex fit AA. VV., ut dignentur dictam matheseos professionem renovatam et restaura-

tam sibi demandare et conferre, cum eodem stipendio quo quidem aliis matheseos professoribus est demandata : quod si annuere dignabuntur, dabit operam omnem ut hujus beneficii fructus non parvus in dictam academiam remque publicam literarum dimanet.

Enkele copie, berustende in het stedelyk archief te s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

—

IX.

Gesien by myne heeren schepenen en raedt der stadt Shentogenbosche, die twee distincte supplicatien, d'eenen by de drye oudtste heere professeuren van theologie, en d'andere by de heeren professeuren in den rechten en medicińe in de universiteyt van Loven, respective aen haere Doirluch^ste^ Hooch^en^ en drye staten van Brabant gepresenteert tot vermeerderinge van henre jaerlycke gagien, etc., gesien oyck d'opinien by de heeren van twee ierste staten dairop gemaeckt, ende op allen 'tselve by de voerscreven heeren schepenen en raedt behoerlyck gedelibereert synde, hebben, overmidts redenen in de supplicatie begrepen, tot behoeff van de heeren professeuren der drye respective faculteyten hier voirgenoempt, geconsenteert, ende consenteren midts desen, ter somme van 2000 carolus gulden jaerlyckxe gagie te verdeylen, en onder de selve heeren professeuren te repartiseren, volgende

d'opinien van twee ierste staten, onder die limitatien oyck daerby vermeet, en dat by provisie, om de voerscreve somme of jaerlyckxe gagie alleenlyck gelicht of getroeken te worden vuyt d'extraordinaris bede op geheel land van Brabant, alreede geconsenteert of noch te consenteren, sonder daermede te belasten d'ordinaris. bede tot prejuditie der rentbrieven nu of in toecomende tyden. Aldus veropineert den xxiij^e^ dach meert 1610. *Onder stont :* My present, als pensionaris der stadt Shertogenbossche. *En was onderteeckend :* W. Van Reys.

Enkele copie, berustende in het stedelyke archief van s' Hertogenbo ch, onder de losse stukken.

—

## X.

*Eerweerdighe, edele ende seer voorsienighe heeren.*

Wy hebben over eenighe maenden gepresenteert requeste aen heeren staeten des landts ende herchtochdomme van Brabant, ten eynde hen soude gelieven regard te nemen op de miserie ende cleynecheyt van onse gagien binnen d'universiteyt van Loven.

Waeroppe von weghen die heeren prelaten ende edelen met diė dry hoofsteden favorable resolutie is genomen, alsoo wy verstaen. Dan alsoo die voors. heeren staten finaelyck niet en connen resolveren, sonder eerst ende voor alle te hebben het favorabel advys van uw Eerweerdicheden, soo en hebben wy niet

connen laeten, dieselve seer vrindelycken ende ootmoedelycken te bidden, dat hen believe, in faveur van de studie, henne opinie met den brenger van dese, die wy speciaelycken derwaerts scicken, over te seynden, diewelcke wy in aller devotien sullen verwachten, mede oick die occasie om uwer Eerw. te betooghen, dat wy syn ende blyven bereet, om met reciproque officien en diensten dit beneficie te bekennen. Dat kenne Godt, dien wy bidden uwer Eerweerdicheden te gesparen in alle voorspoet.

Uyt Brussel, den 12 meert 1610.

Die al uwer Eerw$^{en}$ dienaers,

De gedeputeerde der universiteyt van Loven.

*Op het adres staat :* Aen de eerweerdige edele ende seer voorsienighe heeren, menheeren borgemeester en scepenen en de raedt der stadt van Sertoghenbosche.

Oorspronkelyke brief, in het stedelyk archief van s' Hertogenbosch, onder de losse stukken.

---

## LETTRES INÉDITES DE LÆVINUS TORRENTIUS A JUSTE LIPSE (1).

Burman, dans le *Sylloge epistolarum a viris illustribus scriptarum* ( tom. I, p. 128-149 et p. 474-489 ), a publié une partie de la correspondance de Dominique Lampsonius et de Lævinus Torrentius avec Juste Lipse; il les considère comme ayant contribué plus que personne à détacher Juste Lipse de l'université de Leyden et à le ramener dans le giron de l'Église catholique.

Aux douze lettres de Torrentius, publiées par Burman, nous en ajoutons quatre autres, extraites du MS. nº 15704 de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce supplément à une correspondance pleine d'intérêt pour l'histoire littéraire de la fin du seizième siècle nous fournit une preuve nouvelle de la constante et vive affection que le savant évêque d'Anvers portait à un des hommes les plus célèbres de son époque.

---

(1) Voyez les *Analectes* de 1851, p. 302. Extr. du *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, tom. *VI*, 2ᵉ série, nº 1. Le même recueil renferme des lettres inédites de Torrentius relatives à Pierre Ximenius dont il question dans les *Analectes* de 1853, p. 213.

I.

( 7 juillet 1583. )

LAEVINUS TORRENTIUS JUSTO LIPSIO S. (1).

Amo atque admiror eruditionem tuam, mi Lipsi. At vero singularem in tanta eruditione verecundiam atque modestiam etiam veneror. Ais te consilium amplecti meum, ut tuis *de Constantia* libris alterum ejusdem argumenti opus adjicias, ac quae pulcherrime abs te inchoata sunt nova quadam ratione perficias, quaeque humano more prius disputasti, nunc divinis etiam rationibus confirmes : quod sane gaudeo. Nam et de aliis, ad quorum manus tua scripta pervenient, mereberis, et tuo ipsius apud posteros nomini gloriam paries sempiternam. Nec quæso id tibi difficile videatur, nulla enim uberior, nulla gratior jucundiorque ad scribendum materia est, quam ea quae ex Sacrae Scripturae fontibus sumitur : in his enim cana illa fides nudaque veritas continentur. Ut autem nihil simplicius sic nec facilius est, quam et priscam tueri fidem, et apertam defendere veritatem ; tuae porro elegantiae erit omnia apte, concinne, distincte atque ornate dicere. Ut nihil addubitem quin laudis, quam hinc consecuturus es,

(1) Il résulte de cette lettre, adressée à Juste Lipse lorsqu'il était encore à Leyden, que la correspondance entre lui et Torrentius existait déjà dès longtemps avant le mois de juillet 1583.





non possit unquam vel me auctore te sectatorem poenitere. Principium aiebant veteres nonnulli philosophi esse plus toto; quod ergo inceperis crede factum. Neque id temere affirmo. Nam cum adolescens adhuc essem, et nescio qua indole quove fato magno impetu ad rem poëticam attraherer, malo quorumdam exemplo poetam me nunquam futurum arbitratus sum, si quid forte aliud quam nugas atque amores meditarer, ab his ad exornata quaedam mendacia ac fabulas, tanquam ad artis hujus apicem, perventurus : et incepi quidem nugare, nec, ut mihi videbatur, valde infeliciter (1). Sed postquam ab amicis quibusdam, quos Romae habui (2), monitus rogatusque fuissem, ut paucorum imitatione res sacras versibus tractandas inciperem, measque in hoc campo vires periclitarer; quanquam aegre persuaderent, quod nec animo alluberet meo, nec eorum, quos imitandos proposuerant, scripta magnopere pro-

(1) Torrentius occupe un rang distingué parmi les poëtes latins modernes. Voyez Hofman Peerlkamp, *Vitae Belgarum qui latina carmina scripserunt*, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie*, tom. II, p. 152.

(2) Torrentius, apres avoir terminé ses études à Louvain et ensuite à Bologne, fit un séjour de plusieurs années à Rome, et s'y lia avec les hommes les plus distingués, tels que les cardinaux Sirlet et Borromée, Paul Manuce, Fulvius Ursinus, Faërno et plusieurs autres. Il y séjourna de nouveau pendant les années 1560 à 1564, chargé d'une mission relative à l'érection des nouveaux évêchés. Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, tom. XVI, p. 100.

bare possem, aggressus sum tamen, nec certe poenitet. Neque ignoro equidem me non omnibus placere, his ut minus venustum, aliis ut profanum nimis et inverecundum : scio tamen quibus non displiceam fortassis nec tibi nec Dousae, qui pro multis imo pro omnibus mihi estis. Auctores sane quorum consilium secutus fuerim, Octavius ille Panagathus quem nosti, et Basilius Zanchius, etiam laudavere : et interim, quod me juvat, genio obsecutus sum meo mihi canens et musis quo discipulum olim suum non imperitum, nec tamen placentem populo tibicen ille Antegenidas solari solebat; et quoquo modo evenerit, hoc quod praecipue dictum volebam, qui tractandis nugis plurimo labore usque adeo nihil egi, ut, si quid extet, abolitum esse velim, in altero isto genere nulla ferme molestia, at gaudio saepe summo hoc sum consecutus, quod vides. Neque enim plus mihi arrogo, quam tu sponte concedas tua. Quod si aliquid est, eandem incede viam, tanto tutius confidentiusque quanto et per otium et per aetatem plus potes. Nam mihi ne juveni quidem a republica quicquam otii fuit, et nunc quoque ingravescens aetas necessariis vix negotiis sufficit (1). Tibi itaque, mi Lipsi, tuique

(1) Après avoir consacré tous ses soins aux affaires de l'État et de son diocèse, Torrentius n'en cessa pas moins de trouver son délassement favori dans les études classiques et dans la culture de la poésie latine. En 1590, peu d'années avant sa mort, dans une lettre publiée par Matthæus (*Sylloge epistolarum*, p. 241), et adressée à Adrien Van der Burcht, greffier de la cour provinciale

similibus scribendi lampadem trado, eo Hercule magis pro te sollicitus, quo ingenii tui praestantiam melius novi, qui quanquam Mentore non indiges, hanc tamen libertatem nostram, quae tua est comitas atque humanitas, aequo animo faves, et si poteris (quin possis autem non dubito) Dousam quoque, ut idem sentiat, adduces, quo et ipse magno illi Deo magnum atque praeclarum hymnum canat, ut enim hoc nihil praestantius sic nec optabilius homini intelligenti esse debet. Primi certe poëtae iidemque theologi sic factitarunt, nec aliam prisci ac veri philosophi, quos inter Socrates, vel poësin vel musicam agnoscunt. Quae vero cum de Epicteto tum de Seneca nuper scripsi, non eo spectant, ut tantis viris, quos una tecum admiror, detractum aliquid esse velim; fuerunt sane magni et in persuadendo mire efficaces, ita ut morum virtutem quam appellamus non tam auribus instillarint, quam animis impresserint, sed ideo, ut arbitror, tanta cum animi praestantia terris a Deo

---

d'Utrecht, pour le remercier de l'envoi d'un recueil de poésies sacrées, il disait : *Eisdem tecum studiis delectari soleo, ac nunc quoque qua aetas atque institutum vitae sinit, delector. Et ausim aliquid polliceri etiam in posterum, si major esset hujus saeculi tranquillitas. Quid enim senilius quoque, vel honestius, vel jucundius quam magno et praepotenti Deo hymnos canere? Nulli certe aetati magis convenit. Sed ea sunt tempora, ut quamvis pene inutilis ad actiones publicas has tamen sectari debeam, et pias modulationes ad scribendum aliquid, quod mihi gratissimum esset, relinquere aut saltem postponere, dum haec tempestas durat. Tu ergo me liberior istis lucubrationibus incumbe.*

concessi, ut ipsórum, qui inter mortales essent maximi, comparatione elucescens tunc Christi doctrina illustrior ac splendidior haberetur. Ad hanc igitur, ut primum nata, ac deinde a majoribus per manus tradita, totiusque tandem orbis terrarum consensu recepta atque observata est, firmiter haereamus, neque pravis ac nuper inductis hominum opinionibus nos avelli sinamus. Hanc ornemus, hanc mente atque ore professi etiam moribus teneamus. Hanc pro suo quisque modulo laudibus celebremus, nec rideri contemnique ab aliis permittamus, certa fulsi spe, quae innixa caritati nos ad vitam perducet aeternam. Haec nimirum immota illa Cynosura quam in literis tuis dicere te arbitror, a qua si in tantis rerum humanarum motibus nunquam oculos deflectamus, tempestates omnes facile superabimus, portumque medio etiam in mari tenebimus, ut ne pereundo quidem perire queamus. Haec habui quae ad epistolam tuam mihi longe jucundissimam responderem, parum accurate, cum a quo illa sit respicere quis velit, ut tamen amicum scribentis animum possis agnoscere. Vale et Dousam saluta.

Lampsonius noster ait se de scripto cujus memineras respondisse. Livinaeius sororis meae filius, ad aquas valetudinis causa proficiscens, nescio quem novum ingenii sui fructum Plantino edendum transmisit. Nunc totus in Athenaeo est. Lentum ut nosti negotium, et tamen nonnullam inde gloriolam sperat, quod qui auctorem hunc Lugduni recenter evul-

gavit latinis tantum prodesse noluit, ipse etiam graecis.

Ad Plantinum denique et ego nunc scribo, et quidem de re tecum communi ut ex literis cognosces (1). Iterum vale.

Nonis julii an. MDLXXXIII. Leodii.

II.

(5 avril 1584.)

LAEVINUS TORRENTIUS JUSTO LIPSIO S. (2).

Libros tuos *de Constantia* nuper a Plantino ad me missos, postquam aliquid nactus otii in manus sumpsi, sine intermissione atque uno quasi spiritu avidissime perlegi. Est enim in illis ut verborum copia atque elegantia singularis, sic sententiarum gravitas admiranda. Hoc credebam sane, mi Lipsi, tantos te in philosophia fecisse processus. Juvabat etiam Caroli Langii, quem loquentem in eis facis, venerata memoria quae cum mihi cara ac pene sancta sit ob eximiam viri illius eruditionem, tanto equidem vehementius te amo, qui amico meo summo tuas ipsius in disceptando laudes adscripseris. Perge igitur istiusmodi lucubrationibus nomen tuum

---

(1) Nous donnerons plus tard les lettres de Torrentius à Plantin.

(2) Cette lettre se rapporte aussi à l'époque où Juste Lipse enseignait encore à Leyden, mais où il avait déjà formé le projet de quitter cette université et de rentrer dans le sein de l'Église.

magis magisque indies illustrare, aliarumque nationum eloquentiae luminibus obstruere. Ac si me amas, quoniam tibi, cui nec res desint et verba etiam supersint, nihil difficile esse video, ne quaeso intra humanae sapientiae, nimium mehercule vanae atque incertae, limites consiste, sed ultra progredere, et quae divinitus nobis de coelo tradita sunt qua par est diligentia ac sollicitudine require. Quid enim Stoïcorum aut quorumcunque aliorum placita ad Christi doctrinam comparata aliud sunt, quam ostentatio mera ac fallax studium aurae popularis? Platonem fortassis ac Socratem, quique aetate praecesserunt, quorum unanimi consensu asserta et credita animorum immortalitas est, possim excipere. Verum quid Seneca, quid Epictetus, quibus te inhaerere video, nobis ad salutem conferunt? Quippe qui neque post mortem nostri aliquid superesse credunt, et ubi collibuerit ex hac vita egredi ac sui ipsius homicidam fieri libere permittunt, quo recepto errore virtutum vitiorumque discrimen imo et nomina ipsa tolli necesse est, ac confundi omnem de moribus quaestionem, quae cum ad animum, per quem sapimus atque intelligimus, atque adeo homines sumus, spectat. Cui hic quaeso vitae nostrae veluti dux quidam atque arbiter constitutus, per arduam illam atque difficilem virtutis viam incedat, eamque alteri praeferat, quae per tot illecebras ducit ad voluptatem, quo pene rapitur ipsa natura, si nullum aliud sibi propositum esse laboris praemium videat, quam quod inquit ille, ut pueris placeat

et declamatio fiat? Nam ad opinionem et famam ac qualemcumque nominis diuturnitatem quod attinet, est illud quidem aliquid, sed cur vel tantillum eo moventur qui una cum corpore in aeternum sit periturus? Aut igitur qui simplicior est, et major pars mortalium genio obsequetur suo, tutior se voluptati dabit, atque in diem vivit, aut qui cautior atque severior fuerit, aliud aget quam fingat, bis peccans, quia peccando etiam fallit, occulte injustus, palam alius, ut vel famae consulat vel legum poenas evitet; quaestus enim uberrimus simulata justitia est, ut adversus Socratem laudator ille injustitiae Glauco in Platonis dialogis probare conatus est. Neque negaverit credo verbis noster si nunc resurgat, quod re ipsa ostendit Seneca, quem constat quatuor millies HS. sub illo pallio suo possedisse, nescio tamen an Epicteti olim servo ditior, si divitiae in solo usufructu consistant. Liberalis certe esse non potest, qui tantam auri vim discipulo eidemque interfectori suo moriens reliquerat, rectius Demetrio Cynico atque aliis suis symmistis donaturus. Taceo toties reprehensas ab eo distincti Maecenatis plumas atque delicias: qui vir tamen, ut nihil aliud unquam praestiterit, auctor Augusto Caesari pietatis atque clementiae, multo plusquam philosophus iste reipublicae profuit, ausus etiam carnificem eum appellare cum rerum criminalium cognitione damnandis reis intentiorem esse cerneret. At Stoïcus hic Neronis sui saevitiam, quae talem praeceptorem latere vel in puero non potuit, nimium adulando auxit,

ne dicam etiam excitavit. Qua re Epicurum in hortulis suis id quod sentit aperte profitentem audire malim quam rigidos istos atque severos de virtute tam praeclare disceptantes, cum virtutis usum nullum teneant, et postquam nescio quibus verborum coloribus ac pigmentis hominem docuerunt suis tantum viribus niti, nec quicquam extra se quaerere debere, quam cum pecude miseriorem efficiunt, quippe qui tot perfunctus pro virtute laboribus, sive hoc prospere sive aliter ei cesserit, tandem aequali cum caeteris animantibus sorte infelicissimus moriatur. Scio equidem te hunc detestabilem errorem una mecum execrari, neque in libris, de quibus agimus, aliud tibi propositum fuisse, quam ut de constantia, his temporibus plurimum desiderata, humano more sub alterius nihil ultra inquirentis persona disputares. Sed quanto praestantius utiliusque, mi Lipsi, ea ipsa de re scribere potuisses, si ad Christi primum praecepta, deinde ad eorum, qui Christum secuti sunt, exempla te convertisses, atque haec omnia oratione, qua polles, plurima illustrasses, veterum etiam quorumdam, qui licet christiani non fuerunt, rationem tamen secuti sunt ducem, dictis factisque eadem confirmasses; nam meo sane judicio in antiquos illos philosophos ut neque sapientiae neque virtutis sic nec verae constantiae nomen cadit. Quanquam enim alii aliis longius, simul tamen aberrarunt omnes. At errori honestum nomen imponere non possumus, neque virtutem dicere unde nulla homini salus aut beatitudo existat. Erroris au-



tem causa, quod verum vitae finem non solum non invenerunt sed penitus ignorarunt, imo nec inquisierunt quidem, quem nisi in Dei ipsius agnitione atque in fruenda aeternitate ponimus. Haec enim extrema linea, haec meta est, quo tendimus; ad hoc nati sumus, nisi nos quoque aberraverimus, morituri ut per mortem scilicet vivamus in aeternum, de quo qui dubitet hunc nec hominis quidem appellatione dignum esse censemus. Et plurimis quidem aliis in rebus pertinaces atque obstinati esse possumus, in eo vero quod jam diximus tenendo certa et perfecta constantia est, quippe si neque in prosperis, neque in adversis de recto mentis statu nos dejici sinamus, in illis feroces nimis et elati, in his humiles atque demissi, ita ut nec temperantiam nec fortitudinem teneamus. Ad quod evitandum quid obsecro efficacius, quam si Deum hinc interruptae hujus perseverantiae vindicem, illinc servatae remuneratorem statuamus, et praemium quidem coelum ipsum atque immortalitatem, poenas vero perpetuas apud inferos cruciatus: hanc doctrinam per divinos autem homines inchoatam tandem Deus ipse per Jesum Christum filium suum et perfecit et nobis omnibus revelavit. Unde et immensus ob collatum tam insigne beneficium amor simul et metus, ne quem diligimus, quoquo modo offendamus; sed generosior amor est, qui caritatis vinculo astrictus ita nos Deo conjungit, ut ab eo separari nequeamus: animo semper in utrumque parato, sive bona sive mala eveniant, vel illis frui, vel haec tolerare, nempe cum per-

suasi sumus mala etiam, quae durantur, converti in bona, si aequabiliter nos gerimus; imo ne videri quidem esse mala, quae fomenta sunt exercendae virtutis. In hoc veluti puncto consistit virtus, atque adeo omnis vitae nostrae actus huc referendi. Neque dubito quin tu idem sentias, cum audiamus te in veteri nostra religione (quamquam de republica in nonnullis dissentias) fortiter ac constanter vivere (1). Quod sane gaudeo, neque de dissensione miror, non enim omnis de rebus humanis perniciosa dissensio est, si debitam Deo fidem firmiter servemus. Sed alter tibi superest labor, ut quod humano abs te more, quamquam elegantissime nimis tamen profane (dicam enim libere) jam scriptum est, addito alio volumine paulo religiosius pertractetur. Hoc tenta, mi Lipsi, et succedet. Quamvis enim ita disertus es ut nemo magis, ipsa materia faciet te disertiorem. Atque aderit Deus augens istam tuam constantiam, ne novis hujus saeculi nostri erroribus involvaris. Haec precor, haec opto: tuum erit, me favente, gloriam et salutem tuam pari studio ac benevolentia complecti. Beaveris etiam me, si quod suis literis de te nuper Plantinus scripsit, peculiari epistola confirmes. Sed et de Jano Dousa, si quid simile forte intellexeris, gau-

---

(1) Ce passage confirme singulièrement ce qui est dit dans la note ci-dessus, p. 234; d'ailleurs les lettres de Lampsonius et de Torrentius, adressées à Juste Lipse vers la même époque, ainsi que ses réponses, ne laissent aucun doute à cet égard.



debo plurimum, atque ea incident tempora quibus vos nostrae amicitiae non poenitebit. Idem opto de caeteris nostris literatis, quorum tu familiam ducis.

Vale. Leodii, nonis aprilis anno MDLXXXIV.

III.

(8 septembre 1594.)

JUSTO LIPSIO.

Cum tibi ternos trium hujus urbis civium filios, quorum studium parentum precibus tibi commendo et per te rectori collegii Liliani (1), ut ita dicam, apud quem interni sunt, commendari cupio, ut in spem reipublicae atque ecclesiae moribus simul ac literis imbuantur. Facultates certe non deerunt quibus id fiat, eoque minus excusandi fuerint, nisi recte faciant, et, ut bonos adolescentes decet, tot faciliorem commoditatibus ad virtutem et eruditionem viam magna animorum alacritate laeti accedant. Curabis igitur pro tua singulari pietate, ut cum forte ad te veniant semper instructiores redeant, et in studiorum laboribus animosiores persistant. Efficax enim in primis est tanti viri exhortatio, et ubi semel insederit in teneris istis animis diutissime permanebit. Vale, vir doctissime, et vicissim quicquid occurrerit nostra opera utere.

Antverpiae, VI idus sept. an. MDXCIV.

---

(1) La pédagogie du Lys à Louvain.

## IV.

(17 mars 1595.)

### Justo Lipsio (1).

Cum literis tuis, mi Lipsi, nihil mihi soleat esse optatius jucundiusque, praeter spem accidit, ut quas nuperrime dedisti de tuo migrandi Bononiam consilio vehementer displicerent, non quin eodem semper loco auctorem habeam, quo quem magis amem atque admirer etiam reperio neminem, sed quia quod certum putabam nunc incertum est; et quid dico incertum? Ita enim me consulis, ut, quicquid respondero, decretum jam esse videam proficisci. Res itaque perplexa est, nec fieri potest, ut non ambo pariter multo magis doleamus quam si me ignorante illa transacta esset, infecta enim fieri non poterat, ac proinde aequiore tulissem animo, ubi nunc quid loquar vel quid taceam prorsus ignoro, hoc praesertim tempore quo praeter curas atque incommoda, quas respublica secum fert, longo ac permolesto conflictor morbo, cui et alter accedit multo gravior, ipsa scilicet senectus, mala merx, ut Plautino

(1) Torrentius, qui avait tant contribué pour engager Juste Lipse à quitter l'université de Leyden et pour l'attacher à celle de Louvain, insiste dans cette lettre afin qu'il refuse la chaire qui lui était offerte à Bologne. Juste Lipse se conforma aux désirs de son ami. Cette lettre est une des dernières du MS. n° 15704. Torrentius mourut à Bruxelles le 25 avril 1595.

utar verbo; ante paucos enim dies ingressus sum aetatis annum primum et septuagesimum, quo sane difficilius abs te separabor, pro tantillo quippe tempore cujus bonam partem Lovanii transigere decreveram, visurus instituti mei, quod nosti, fructum, nec quicquam omissurus quo spartam illam ornare possim (1). Et an hoc obsecro sine Lipsio? Atque te potissimum ante oculos ponebam, cum hujus mei consilii rationes subduxi. Testem enim atque arbitrum te mearum rerum expetebam, et profecto longe praeclarius est tale aliquid in patria communium studiorum gratia moliri, unde plurimis in omne aevum mortalibus prosis, quam incertis vagari sedibus magna quidem nominis atque existimationis apud externas nationes gloria. Verum eam tu jam, si quis inquam alius mortalium, adeptus es, nec alia deinceps subeunda est cura, quam ut non vivere tantum, de quo nihil metuendum (quidvis enim viro forti ac docto ad honestam necessitatem sufficit), sed ex dignitate vivere possis. Sed vide quaeso ne quod ad dignitatem appellas, ad opinionem potius alii deflectant, in qua modum reperire difficile est, tunc maxime cum domino, de quo potissimum agitur, accedant alii praesertim familiares atque domestici qui, quo dominum propius attingunt, eo importunius agunt atque urgent, magis de seipsis quam de domino solliciti :

(1) Il s'agit ici du collége que Torrentius voulait établir à Louvain sous la direction des jésuites.

quod utinam non expertus in me essem etiam saepius, nec dubium quin et tibi tuique ac mei similibus contingat omnibus, nam hoc morum comitas ac lenitas secum trahit. Quicquid sit, omnis in patria mediocritas externo splendori praeferenda, praesertim homini literato quem scire multa, non etiam possidere convenit. Unde factum ut nullo unquam saeculo, tametsi fortunatissimo (quale olim Augusti vel Trajani), magnae divitiae literis se adjunxerint, periturae potius si forte casu jam ante obvenerint, quam augendae in posterum, cum hoc nescio quis Musarum genius sive indoles non ferat. Nosti qua aetate satyricus ille vixerit cum dictum hoc notissimum est: *Didicit nunc fines avarus tantum admirari tantum laudari disertos ut pueri Junonis opem.* Et quid nunc obsecro in hac saeculorum faece speremus uberius? An eorum forte tibi ratio placet, quos nostra tempestate vidimus ad celeberrimas praesertim Italiae urbes magno impetu concurrere, non aliam ferme ob causam, quam ut quo majori quisque vel honorario vel stipendio conductus docuerit, eo et laudabilior ad nomen tantum atque famam evadat? Atque novi ipse aliquos, qui minori contenti summa, majorem adscribi curaverint, ut sepulcro sculpi posset neminem majore pretio professum fuisse. Omitto loca alia. Vixi Bononae, quo vocari te video, et quanquam adolescens jus civile professus sum annis plus quam quatuor; scio quid viderim, quid audiverim: perpauci fuere (nec alii quam jurisconsulti) qui pompam duxe-

rint floruerintque. Ceterum ad literatores dictos quod attinet, nihil his vilius hic contemptiusque. Non olim mihi Romulus Amasaeus ejusque filius Pompilius, Achilles Bocchius, Sebastianus Conradus, Sebastianus Regulus, ipse cum Robertellio commissus Sigonius, ut qui viri exiguo tamen in pretio, quales nimirum philosophi illi quamvis celebri nota, quos in dialogo qui *Veterum auctio* inscribitur ridendos nobis proponit Lucianus. Ego vero Lipsium meum pluris facio, quam qui in tali classe manere debeat. Ecquam tamen in Italia speres majorem, nisi sedes illa fortunae, quam Romam dicunt, in mentem veniat? Verum scio te nihil minus quam fumos illos cogitare, quo morbo si forte et ego una cum multis laborassem, nunquam fortassis illinc extulissem pedem, crebro illud e Bucolicis suscipiens : *Quid non speremus amantes ?* Sed auctius atque Dii melius fecere. Ad summam votorum venit qui cum Flacco dicere potest : *Jam satis est, nihil amplius opto.* Idque nulli negatum qui ad naturam non ad famam atque populi plausum velit vivere. Quo in numero quamvis exiguo, tu primus occurris, perspecta cujus mihi modestia ac verecundia est. Non sit tamen tibi cornea fibra, ut laudari metuas, titillet aliquantulum etiam gloria. Anne uberior multo in hoc nostro Belgio quam alibi hujus tibi frugis est seges? Atque timidior es in his reipublicae veluti fluctibus quibus immergimur. Fateor sane subortam tempestatem, cui aegre obsisti queat. Sed quis terrarum angulus nunc liber? An non

ubique similis rerum vicissitudo? Nescio an fallor ( non tamen existimo ), tempestatem, quae nunc incumbit, alio transferri video, nec ita multo post serenitatem nobis obventuram. Gubernatore tantum opus est, qui clavum melius servet. Non ita difficulter Symplegades istas, quae inter se concursant et formidini sunt, evitabimus. Tantum te rogatum velim, ut meum paucis abhinc diebus Bruxellam atque inde Lovanium, volente Deo, adventum expectes. Nam et morbi necdum cessantis ratio cogit me esse breviorem. Accurrent illic et alii qui me ament, atque ita plures numero, veluti Judaei, cogemus te in hanc discedere partem.

Vale. Antverpiae, minus quam ad Lipsium decebat diligenter, XVI. kal. aprilis MDXCV.

---

## NOTICE SUR LE PÈRE JACQUES LEFÈVRE, DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE, DOCTEUR ET PROFESSEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1).

Le père Jacques Lefèvre (ou Lefebvre), né à Tourcoing dans la 1re partie du 16e siècle, illustra sa patrie par sa science, par ses travaux et surtout par sa glorieuse mort (2). Jacques était encore fort jeune, lorsqu'il se sentit appelé à l'état religieux; il fixa son choix sur l'Ordre vénérable des Frères Prêcheurs, et embrassa la

(1) Extrait de l'ouvrage du père A. Pruvost, de la Compagnie de Jésus : *Notices biographiques sur plusieurs personnes remarquables par leur piété, originaires de Tourcoing ;* Tourcoing, 1854. in-12.

(2) *Scriptores Ordinis Prædicatorum...* Quétif et Echard. Paris, 1721, t. II, p. 302. — Histoire du couvent des Frères Prêcheurs de Lille, par le P. C. L. Richard. Liége, 1782, p. 58. — *Sagro Diario Domenicano* par le P. Dominique Marchese de l'Ordre des FF. Prêcheurs, t. VI, p. 106. — Paquot, Mémoires pour servir à l'hist. litt. des P. B. t. 11, p. 604. — Valerius Andreas, Fasti Academici, p. 130. — Laurea Belgica FF. Ord. Præd... exp. R. P. F. Guilielm. Séguier. Tornaci, Adr. Quinqué, 1659, p. 78. — Histoire chronologique du couvent des FF. Prêcheurs de Lille, des hommes recommandables... par le R. P. A. C. (Cousin) 1737. Copie du n° 248 de la Bibl. de Lille au couvent des Dominicains à Gand. — Legroux, *la Flandre Gallicane*, Mémoires inédits à la Bibl. de Lille, n° 98 (n° 278 du *Catal.* publié par M. Leglay).

règle de Saint Dominique au couvent de Lille le 8 juillet (1) 1565.

Après les épreuves ordinaires, il fut envoyé à Louvain pour y terminer le cours de ses études; c'était vers l'an 1568 (2). Louvain était encore rempli, à cette époque, de la renommée d'un célèbre prédicateur Dominicain, le P. Pépin Rosa (ou Roosen) élevé ensuite à l'épiscopat et nommé suffragant du Cardinal de Granvelle. Il avait opéré de nombreuses conversions, et l'on attribuait à ses prédications la résolution qu'avait prise d'embrasser l'état ecclésiastique un célèbre docteur en droit, Jean Venduille, qui fut plus tard par ses vertus l'ornement du siége épiscopal de Tournai. Le P. Lefèvre, autant sans doute dans le but de se former lui-même à l'éloquence de la chaire que de conserver parmi ses confrères les œuvres du célèbre prédicateur, avait transcrit de sa main avec un fort grand soin plusieurs sermons du P. Rosa. C'étaient deux séries d'instructions pour le carême et un sermon sur la passion de N. S. Ces manuscrits doublement précieux se gardaient encore plus d'un siècle après au couvent de Lille.

(1) Richard dit le 9.

(2) Le P. De Jonghe dans son *Belgium Dominicanum* (Bruxel. 1719, p. 155), nous apprend que le P. Lefèvre étudiait à Louvain vers le temps de la mort du P. Pépin Rosa; or ce Père mourut le 7 Mars 1569; et comme il est à présumer que le P. Lefèvre fit plusieurs années d'études, il pouvait se trouver à Louvain dès l'année 1568 et peut-être même auparavant; c'est le sentiment de Paquot dans ses mémoires.



Quelques années après sa Théologie, le P. Lefèvre dut se livrer à des occupations bien différentes. Il fallait que son talent le rendît propre à toute sorte d'emplois, puisque nous le voyons diriger à Lille les travaux de construction d'un nouveau couvent avec une habileté qui lui mérita de grands éloges.

Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici, en quelques mots, l'histoire de ce célèbre couvent de Lille, qui a disparu, hélas ! comme tant d'autres belles institutions (1).

Il avait été fondé en 1224 et devait son établissement à Guillaume du Plouick, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre. Un grand nombre d'hommes illustres y firent leur demeure, tels que le P. Zégher, le B. Alain de la Roche, etc. Un chapitre général de l'Ordre y fut célébré en 1293, et il était alors très-florissant. Mais bâti hors des murs de la ville, il se trouva exposé aux dévastations des ennemis pendant les guerres si fréquentes qui eurent lieu entre les rois de France et les Flamands. Il fut ruiné jusqu'à cinq fois en moins d'un demi-siècle.

Cependant les magistrats de Lille n'avaient jamais souffert que les Pères s'établissent dans l'intérieur de la ville, malgré les instances et les recommandations des plus grands personnages (2). Plus tard Charles-Quint

---

(1) Richard, passim.

(2) Entre autres du sire de Roubaix, du connétable Robert de Fiennes, du roi Charles V et du Pape Grégoire XI.

avait formé le projet de le renfermer dans Lille dont il voulait agrandir l'enceinte, mais il en arriva tout autrement; car, à l'époque des guerres de religion, un ingénieur hérétique obtint de l'archiduc Mathias des ordres pour sa démolition (1). Ils furent exécutés en 1578. Les Dominicains se réfugièrent dans une maison qui leur avait été donnée dans la ville en 1368 par le connétable Robert de Fiennes. Mais, comme ils s'y trouvaient fort à l'étroit, ils s'adressèrent à Philippe II et obtinrent de lui l'hôpital de Grimarez, contigu à leur demeure, ainsi que les biens et la chapelle qui y étaient annexés.—Dès lors on songea à bâtir un nouveau couvent, et personne ne fut jugé plus propre que le P. Lefèvre à mener à bonne fin une telle entreprise. Il en fut donc chargé par la communauté, et il s'acquitta de ce soin avec une

---

(1) Le P. Richard, par une distraction assez difficile à expliquer, dit que « l'on surprit des lettres de la cour d'Espagne qui ordon- » naient la démolition du couvent. » Cependant le P. Cousin, dont le P. Richard avait l'histoire sous les yeux, dit formellement le contraire et rapporte même en entier à la fin de son ouvrage les lettres de l'archiduc Mathias. Voici le texte du P. Cousin (p. 120) : « Théty..... se servit de son crédit pour le faire démolir (le couvent) » dans le temps que le prince d'Orange qui fomentait déjà la révolte » des Pays-Bas les gouvernait sous le titre de lieutenant-général » de l'archiduc Mathias que les Etats généraux établirent gouver- » neur général à l'insçu de sa Majesté Catholique. C'est ce qui se » fit avec tant de précipitation de crainte qu'ils n'obtinssent un » ordre contraire de la Cour, qu'en ayant obtenu les lettres le 26 » de mars 1578, elles leur furent intimées le 3 d'avril suivant. »

rare intelligence. Il profita avec une grande économie des ressources dont il pouvait disposer, et malgré les difficultés que lui présentait l'exiguité du terrain, il construisit une maison aussi commode qu'agréable, mais surtout parfaitement adaptée aux exigences de la discipline régulière. Élu prieur du couvent en 1586, il présida en cette qualité pendant deux ans à la construction du nouvel édifice. Les travaux se poursuivirent avec une grande activité, et le couvent put être complétement achevé dans l'espace de dix ans, grâce aux subsides que les Pères reçurent des Magistrats de Lille et des États de la Flandre, grâce encore aux aumônes des fidèles dont ces excellents religieux avaient conquis l'affection par leur vie exemplaire et les secours spirituels qu'ils rendaient au peuple.

Le 18 août 1588, le zélé Prieur eut la consolation de voir l'Évêque de Tournai, Mgr. Jean Venduille, bénir et poser la première pierre de la nouvelle église. Peu de temps après, le P. Lefèvre fut appelé de nouveau à des fonctions d'un tout autre genre; car le chapitre provincial, tenu à Valenciennes le 18 septembre 1588, le nomma Définiteur de sa province et premier Régent de l'étude des Dominicains à l'Université de Louvain. Il se rendit à son nouveau poste, et enseigna près de trois ans la Théologie aux applaudissements de ses auditeurs. C'est alors sans doute qu'il composa ses commentaires sur les 27 premières questions de la 3e partie de la Somme de saint Thomas, qu'on conservait, dit Quétif, en manuscrit au couvent de Louvain.

Il ne paraît pas que le savant Théologien ait été mêlé aux disputes fâcheuses suscitées au sein de l'Université par les partisans de Baius, puisque l'année même où il fut nommé professeur, le nonce du Pape venait, par son intervention, de mettre un terme aux troubles causés par la censure des propositions de Lessius.

Les supérieurs de Lefèvre, ayant jugé à propos de lui faire prendre le bonnet de Docteur à l'Université, il reçut cette marque de distinction le 31 juillet 1591 (1),

(1) Voici, d'après le P. Séguier (Laurea Belgica FF. Ord. Præd. p. 78), comment le P. Lefèvre passa par les différents degrés de la Hiérarchie scientifique. En 1584, il fut *approuvé* Bachelier au chapitre provincial de Maestricht et reçut la permission de prendre le grade de Licencié. Il fut *approuvé* Licencié dans le chapitre suivant tenu à Douai. Il faisait partie de cette assemblée en qualité de Prieur du couvent de Lille. Il reçut aussi alors la faculté d'aspirer au *Magisterium* ou Doctorat, du consentement toutefois du R. P. Maître général de l'Ordre et du chapitre général. La manière dont s'exprime le P. Séguier semble indiquer que le P. Lefèvre avait pris d'abord les grades de Bachelier et de Licencié à l'Université de Louvain. Lorsqu'il eut obtenu dans cette dernière Université le titre de Docteur, il en reçut la confirmation et fut *approuvé* en qualité de Docteur de l'Ordre dans le chapitre tenu à Gand, au mois de septembre 1590, pendant l'octave de la Nativité de la sainte Vierge. Il est à remarquer que le titre de Docteur dans une Université ne conférait pas aux religieux Dominicains les priviléges de Docteur de l'Ordre. — Nous avons en vain cherché le nom du P. Lefèvre dans la collection des thèses de l'ancienne Université. Il s'y trouve en effet une lacune assez considérable. Après les thèses du 7 déc. 1573 on trouve celles du 17 août 1592, du 13 août 1591, du 13 mars 1591 et du 16 sept. 1587 ; les thèses suivantes sont toutes postérieures à la mort du P. Lefèvre.

en même temps qu'un autre membre de son Ordre, le P. Etienne Jonas du couvent de Bruxelles (1). C'était un honneur insigne, vu la réputation dont jouissait l'Université de Louvain, et le nombre fort restreint de ses Docteurs (2) rendait ce titre beaucoup plus respectable. Il n'est donc pas étonnant que les Magistrats de Lille, qui connaissaient le mérite du P. Lefèvre, aient pris intérêt à la promotion d'un religieux de leur pays. Aussi le P. Richard a-t-il soin de faire remarquer que le nouveau Docteur reçut, pour payer les frais de la cérémonie d'inauguration, une gratification de 50 florins de la part des Magistrats, et de 20 florins de la part de la Chambre des comptes.

Cependant le P. Lefèvre songeait, avant tout, à rendre ses talents utiles à la cause de la religion. Non content des leçons de Théologie qu'il donnait, il se livrait avec zèle à l'instruction du peuple. Outre ses écrits théologiques, il avait composé des sermons pour les Dimanches et les Fêtes tant de l'Avent que du Carême; il avait fait aussi différents travaux concernant la prédication, que ses confrères de Louvain recueillirent avec un soin religieux (3). Doué d'une éloquence peu

(1) Voyez Valer. Andr. p. 129. De Jonghe Belg. Dom. p. 345.

(2) Le nombre des Docteurs de Louvain ne montait guère au delà de 18, comme le fait remarquer le P. Moulaert dans l'*Annuaire* de l'Université Catholique de Louvain pour 1854, p. 200.

(3) Hæc ejus servantur Lovanii apud nos mss. 1. commentaria in 3. partis S. Thomæ quæstiones 27 priores, fol. charta. 2. conciones

commune, Lefèvre produisait une grande impression sur son auditoire ; aussi se montrait-on fort avide de l'entendre, et de toute part on le demandait pour annoncer au peuple la parole de Dieu. Animé d'un zèle ardent pour le salut des âmes, il s'opposait de tout son pouvoir aux hérétiques qui s'efforçaient, avec un incroyable acharnement, de semer partout leurs erreurs. C'est là sans doute ce qui lui valut la gloire de périr par leurs mains et de confirmer par sa mort les vérités saintes qu'il annonçait.

Au reste le martyre était alors la récompense ordinaire des grands talents joints aux grandes vertus. L'Ordre vénérable de Saint Dominique venait d'envoyer au Ciel un grand nombre de généreux athlètes ; et depuis son entrée en religion, le P. Lefèvre avait eu, pour ainsi dire sous les yeux, plusieurs exemples d'une mort soufferte courageusement pour la gloire de Jésus-Christ. Ainsi, un religieux du couvent de Valenciennes, le P. Martin Lefèvre, qu'un auteur Italien (1) dit avoir

---

pro Dominicis et Festis per adventum et quadragesimam, in 4 charta. Plura etiam ad prædicationis munus spectantia. (Quétif loc. cit.). Les principaux manuscrits du célèbre couvent de Louvain se trouvaient au commencement de ce siècle entre les mains d'un ancien religieux de cette maison ; mais on ignore ce qu'ils sont devenus après la mort de celui-ci. Le R. P. Moulaert, prieur du couvent de Tirlemont, a fait pour les retrouver de nombreuses recherches ; mais il n'a pu en découvrir la trace.

(1) Le P. Marchese.

été de la même famille que Jacques, et que Tourcoing pourrait par conséquent revendiquer comme une de ses gloires, « avait à Maubeuge signé de son sang le » témoignage de sa foi pour laquelle il fut cruellement » mis à mort par les hérétiques dans le courant de » l'année 1577. » Ainsi encore le P. Michel Dujardin profès, comme Lefèvre, du couvent de Lille, et comme lui célèbre prédicateur, avait été massacré par les gueux au village d'Ennevelin, le 16 février 1580.

Un autre religieux du même couvent, le P. Pierre de Lille, avait été saisi par les hérétiques, renfermé par eux à Malines dans une étroite prison et y était mort accablé de maux et d'outrages, le 9 mars 1585. Ces exemples, pour ainsi dire domestiques, devaient inspirer au P. Lefèvre une grande intrépidité et lui apprendre à mépriser la mort.

Il trouvait d'ailleurs au sein même de l'Université de Louvain de nobles exemples. On n'y avait pas perdu le souvenir de plusieurs de ses enfants, morts martyrs à la Brile en 1572 (1), et, du couvent qu'il habitait, Lefèvre

(1) Le B. Léonard Van Vechel, le plus ancien curé de Gorcum, Bachelier en Théologie, mis à mort le jour même où il devait être promu au grade de Licencié. Il avait passé neuf ans au collége du Pape Adrien VI, et avait été élève du célèbre Ruard Tapper. — Le B. Nicolas Poppel, second curé de Gorcum. Il avait fait ses études à Louvain au collége de Standonck. — Le B. Nicolas d'Heeze, Franciscain, Bachelier en Théologie. Il avait fait ses études au collége du Pape (Vies des Pères, édition de Louvain, 1830, t. 10).

apercevait celui des Franciscains où était venu étudier le B. Nicolas Pieck, le chef glorieux des martyrs de Gorcum.

Le moment n'était pas éloigné où notre zélé prédicateur devait marcher sur les traces de ces héros de la foi.

On l'avait invité à prêcher la station de l'Avent dans la petite ville de Hui, à 10 lieues de Louvain, et il était en route pour s'y rendre, lorsqu'il fut surpris par une troupe de Sectaires. C'était en 1591 ; le pays venait d'être ramené sous l'obéissance du roi d'Espagne; mais le calme n'était pas encore entièrement rétabli partout.

D'ailleurs Farnèse était en France où il soutenait la cause de la Ligue, et son absence donnait aux gueux de bois, errant par la contrée, plus d'audace pour attaquer les prêtres catholiques.

Il ne pouvait, dit Marchese, tomber entre les mains de ces brigands une plus belle proie que celle qu'ils avaient saisie; un prêtre, un religieux, un professeur de Théologie, un prédicateur estimé des fidèles, quelle belle occasion pour eux de satisfaire la soif qu'ils avaient du sang des Catholiques! Ils se jetèrent donc sur lui et l'entraînèrent dans une cabane pour y satisfaire à loisir leur cruauté. Ce n'eut point été assez pour eux de lui enlever la vie, s'ils n'avaient mis en œuvre, pour le faire souffrir, tout ce que leur rage pouvait leur suggérer de supplices. Pendant trois jours ils s'acharnè-

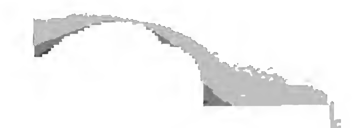
rent à le tourmenter de mille manières; mais enfin lorsque leur barbarie était à son comble, l'un d'entre eux, plus accessible sans doute à la pitié, se jeta sur le courageux martyr et, contre le gré de ses compagnons, le tua d'un coup de couteau, le 24 novembre 1591.

Le P. Lefèvre était âgé seulement, dit Paquot, de 42 ans ou environ.

Le chapitre général de l'Ordre des Frères Prêcheurs tenu à Venise, l'an 1592, sous la présidence de son chef, le T. R. Père Hippolyte Marie Beccaria, inscrivit le nom de Lefèvre parmi les religieux qui, suivant l'expression du ménologe Italien, avaient empourpré de leur sang la laine sacrée de Saint Dominique.

Voici en quels termes ce glorieux martyre a été consigné dans les actes du chapitre : « Dans la province de » la Germanie Inférieure, l'an 1591, la veille de sainte » Catherine martyre, le Révérend Père, Frère Jacques » Lefèvre (1), Docteur en la sacrée Théologie et Régent » à l'Université de Louvain, faisant route pour aller » annoncer aux peuples la parole de Dieu pendant » l'Avent qui était proche, après avoir été d'abord » tourmenté de la main des hérétiques par des suppli- » ces variés et cruels, l'espace de trois jours, fut enfin » mis à mort par le glaive, laissant après lui le témoi- » gnage d'une patience admirable et d'une foi invin- » cible. »

(1) Faber en latin, Fabri en Italien.



## ANCIENS CALENDRIERS ACADÉMIQUES DE PARIS ET DE LOUVAIN.

### (1350—1602.)

On a donné, dans les *Analectes* de 1852 (p. 260-275), un almanach ou calendrier de la Faculté des Arts, auquel on a cru pouvoir attribuer la date de 1430. M. Vallet de Viriville (1) vient de publier cinq calendriers de l'Université de Paris, en les accompagnant de remarques curieuses et instructives.

La comparaison des calendriers parisiens avec les calendriers belges présente un véritable intérêt pour l'histoire de l'enseignement. Il n'est pas douteux qu'on ne les ait consultés en 1426, lors de la fondation de l'Université de Louvain, et tel paraît avoir été l'usage

(1) *Histoire de l'Instruction publique en Europe, et principalement en France*, etc. Paris, 1849-52, un vol. in-4° avec planches, p. 363-377. — Cet ouvrage, dont la plus grande partie a paru dans le recueil encyclopédique intitulé : *le Moyen-Age et la Renaissance*, se ressent un peu de sa destination primitive et présente la plupart des qualités et des inconvénients des publications *pittoresques* de notre époque ( V. l'*Athenæum français* de 1853, n° 44 ). Il contient cependant beaucoup de documents précieux et inédits, et certaines parties ont la précision et la valeur scientifique des autres travaux de l'auteur.

au moment où une nouvelle association de docteurs et de maîtres ouvrait ses écoles à la jeunesse studieuse. A l'époque de la création de l'Université de Poitiers, en 1432, l'un des premiers soins de ses fondateurs fut de dresser un calendrier sur le modèle de celui de Paris, « pour scavoir les jours qu'on debvra faire leçons et disputer, et pour les fêtes qu'on doit observer pendant l'année. »

La reproduction d'une partie du travail de M. Vallet de Viriville a paru un complément utile du calendrier de Louvain, précédemment publié. Cependant l'on a cru ne pas devoir se borner à reproduire ce que ce travail avait de plus important. En regard des calendriers français qu'il met au jour, nous avons placé un nouveau calendrier de la Faculté des Arts de Louvain. Ce calendrier, copié sans doute sur un calendrier plus ancien, se trouve en tête d'un manuscrit contenant les statuts et règlements de la Faculté des Arts, et appartenant à M. le Chanoine de Ram, qui a bien voulu nous le communiquer. Ce calendrier renferme un très-petit nombre d'annotations pour les différents jours de chaque mois. Les fêtes religieuses y sont presque toutes marquées à l'encre rouge, les solennités et prescriptions académiques à l'encre noire ; ces annotations sont de diverses dates ; mais la plupart nous paraissent pouvoir se reporter à la fin du XV[e] siècle et à la première moitié du XVI[e] siècle. D'autres sont beaucoup plus modernes, et c'est pourquoi nous avons

fait précéder cette notice de deux chiffres extrêmes, entre lesquels il faut placer les renseignements consignés dans les calendriers 1350 pour Paris, 1602 pour Louvain.

M. Vallet de Viriville a accompagné les textes que nous allons lui emprunter de remarques historiques. Plusieurs lui ont été fournies par ses recherches dans les anciennes archives de l'Université, dont les volumineux débris sont dispersés dans les bibliothèques de Paris et au ministère de l'Instruction publique. Nous en extrairons ce qui nous paraîtra le plus utile pour notre sujet, autant que le permettent les limites où nous avons dû nous renfermer.

Chacun des corps de l'Université, nation ou faculté, avait un livre des statuts que les chefs de corps se transmettaient successivement. En tête de ce livre se trouvait un cahier indépendant du volume et qui souvent se renouvelait isolément. Ce cahier contenait le calendrier ou almanach de l'Université. Chaque faculté, chaque nation délibérait sur les insertions et corrections à y introduire.

Ce livre des statuts était double, comme le prouve l'inspection des archives. L'un, de format petit in-folio, renfermait le texte intégral des priviléges et statuts du corps. L'autre, plus petit, en contenait seulement un extrait, précédé d'un calendrier tantôt plus nouveau, tantôt plus ancien que le livre. Une vignette représentant Jésus en croix était placée en tête du petit volume, qui servait à la prestation des serments.

Les choses se passaient à peu près de même à Louvain. Nous trouvons à ce sujet quelques particularités au § 7 du chapitre I des statuts, intitulé : *de modo condendi statuta et ea publicandi.* Un exemplaire complet des statuts se conservait dans les archives de la Faculté. Il devait être écrit *in libro aliquo mundo ac decenti.* Un autre exemplaire pareil (*consimilis*), contenant les priviléges de l'Université et les statuts de la Faculté des Arts, était à la disposition du Doyen temporaire, et celui-ci ne devait le communiquer qu'à ceux à qui cette consultation était *nécessaire.* Notre manuscrit commence aussi par une grande miniature de Jésus en croix, qui précède l'évangile de S. Jean.

Le calendrier était probablement rédigé par les médecins, à cause de la connexité qui existait entre leurs études et l'astrologie; on peut du moins présumer qu'à une certaine époque ils furent en possession particulière de construire ces tableaux et d'en déterminer les données principales. C'est ce qui semble résulter notamment du témoignage d'un écrivain du XVe siècle.

Symon de Phares, dans son *Recueil des astrologues célèbres* (MS. 7487 fr. *Bibl. nat.* fo. 150) s'occupe de Rolland l'écrivain (1), un des suppôts les plus considérables de la Faculté de médecine et de l'Université de

(1) On trouve encore en 1460 le même (?) Rolland Lescrivain parmi les médecins du Duc de Bourgogne. (Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, 1851, t. II des *Preuves*, p. 13.)

Paris; recteur (1406), maître en médecine (1423), doyen de cette faculté (1424). « En ce temps là (1436) fut à Paris maistre Rolland Scriptoris, bon astrologien lequel ait un différend avecques maistre Laurent Musce sur la calcullation de son almanach pour l'an mil iiiic xxxvij; lequel fut mis ès mains du recteur de l'Université de Paris, pour enquérir de la vérité du différend; et furent esleuz par ledit recteur et commis pour se faire, maistre Symon de Boesmare et maistre Jehan de Trecis, notables docteurs en théologie et grands astrologiens, lesquels en discutèrent bien et vertueusement. »

Notons en passant, avec l'auteur que nous suivons, que le mot *almanach* était réservé au XVe siècle au tableau des jours d'une année, tandis que le calendrier était de forme perpétuelle, et presque tous les calendriers qui nous sont parvenus sont de ce genre.

M. Vallet de Viriville a réussi à rassembler six copies ou exemplaires d'anciens calendriers universitaires qu'il décrit dans l'ordre chronologique.

1. Calendrier de 1350 environ. Il se trouve en tête d'un manuscrit (*Bibl. S. Geneviève*, 9092), contenant des fragments du livre de la Nation de Picardie. Cette nation se composait de deux parties, chacune de cinq diocèses, dont plusieurs appartiennent aujourd'hui à la Belgique et à la Hollande. La première partie se composait de Beauvais, Amiens, Noyon, Arras, Térouane; la seconde de Cambray, Laon, Tournay, Liége, Utrecht.

Les Bourguignons (*Burgundi*) formaient plus qu'une

tribu de la nation de Picardie. Ils avaient leurs fêtes spéciales, leurs patrons particuliers, et le calendrier en fournit encore la preuve. Ils jouèrent plusieurs fois un grand rôle dans les événements politiques du XIV$^{e}$ et du XV$^{e}$ siècles; nous rappellerons seulement les violentes discussions qui eurent lieu au sein de l'Université après le meurtre du duc d'Orléans et l'expulsion des étudiants nés sujets du duc de Bourgogne par Louis XI. Ce dernier fait se passa en 1471, et 400 étudiants quittèrent alors Paris.

Saint Nicolas était le patron ordinaire de la nation de Picardie (1); à côté de ce dernier, on remarque sur le sceau de la nation de Picardie, sous la date de 1398, le nom de S. Piat, apôtre de Tournai, second patron de la nation de Picardie inconnu à Du Boulai. Le contre-scel représente, dans un de ses compartiments, S. Éloi, l'évêque de Noyon. Du Boulai avait déjà reproduit le sceau des quatre nations, où se trouvent les armes des Picards.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que les autres nations de l'Université de Paris étaient celle de France, qui, dans la province de Bourges, comprenait les Italiens et les Espagnols; celle de Normandie, qui

(1) M. Thurot, dans son excellent livre sur l'*Organisat. de l'Enseig. dans l'Univ. de Paris au moyen-âge* (Paris, 1850, p. 20), a donné quelques extraits d'un registre manuscrit de la nation de Picardie (1477-1483). V. aussi Vallet de Viriville, p. 123-132; Crevier, II, 299, 304; III, 380; IV, 341.

n'avait qu'une seule province; enfin, celle d'Angleterre, qui se composait de deux provinces : l'Angleterre proprement dite et tous les royaumes au Nord et à l'Est de la France. Pendant les guerres avec l'Angleterre, le nom de cette nation fut remplacé par celui de l'Allemagne. Celle-ci, au lieu d'être une simple province, comprit, à partir de 1436, trois tribus principales : Haute Germanie, Basse Germanie, Écosse.

A l'Université de Louvain, il y avait aussi quatre nations, qui formaient la Faculté des Arts : *Brabantia, Gallia, Flandria* et *Hollandia;* Vernulæus en fait mention (p. 57), mais il ne cite rien de particulier sur leurs destinées. Le manuscrit de la Faculté des Arts constate l'ordre de préséance des nations en parlant de l'élection du Doyen. Il cite encore la division par nation, pour l'élection du receveur, pour le nombre des procureurs, pour la convocation des étudiants à la mort de l'un d'entre eux, pour les services funèbres, etc. Il contient dans l'encadrement de la miniature, représentant le Calvaire, et dans la lettre initiale des Statuts, les blasons des quatre nations.

Dans le calendrier de Louvain publié en 1852 comme dans celui que nous ajoutons aux calendriers de Paris, aucune fête ou aucune particularité ne rappelle la distinction de ces diverses nations. Quelques mots nous ont cependant paru nécessaires pour l'intelligence du calendrier français.

2. Calendrier de 1390. En tête du livre de la Faculté de Droit (*Bibl. de l'Arsenal*, MS. H., n° 137).

3. Calendrier du XIV au XVe siècle. En tête d'un recueil de pièces appartenant à cette époque. MS. Saint Germain latin, nº 951. (*Bibl. nat.* Répétition littérale du nº 1).

4. Calendrier de 1452. (MS. 4831 latin, *Bibl. nat.*) c'est celui qui réunit les notions les plus nombreuses et les plus intéressantes, et que nous allons reproduire intégralement. Il paraît avoir été à l'usage d'un étudiant en théologie (1). La date que nous lui donnons est de l'écriture de Baluze qui a possédé le manuscrit : elle offre en quelque sorte la moyenne de l'antiquité des cinq autres calendriers.

5. Calendrier transcrit au XVIIIe siècle, par ordre de M. de Paulmy, sur un original de 1475. Cet original était placé en tête d'un *livre de la Faculté de Droit* qui subsistait alors aux archives de la Faculté. Il offre une répétition mais non une copie directe du nº 2. (*Bibl. de l'Arsenal*, MS. H, 136.

6. Calendrier transcrit, vers 1530, d'un autre qui

(1) Les propriétaires ou les détenteurs successifs de ces calendriers y plaçaient souvent des remarques à leur usage ou des ornemens de leur goût. On conserve à la Bibliothèque de Berlin un MS. sur parchemin de l'Université d'Erfurt qui justifie cette remarque : *Matricula facultatis artium liberalium studii Erphordiensis*, depuis l'an 1392 jusqu'à la suppression de l'Université. Il contient beaucoup de miniatures et de dessins, faits par les bacheliers et les maîtres eux-mêmes, entres autres par Martin Luther. — *Rapport sur la Bibl. de Berlin*, par Pertz, 1851-53. Athenæum français, 1854, nº 22.

remontait à 1426. Cette transcription vraisemblablement fort abrégée, et presque muette en ce qui nous intéresse. (*Archives nat.* MS. L, 200.)

M. Thurot dans l'ouvrage cité (p. 66) a dépouillé les calendriers désignés aux n$^{os}$ 1 et 3. Il remarque que toutes leurs indications se rapportent aux Facultés de Théologie, de Droit et des Arts, et qu'on n'y trouve rien sur la Faculté de Médecine. Il croit pouvoir placer le n° 3 à une date antérieure à l'année 1419 (1).

Le calendrier de 1452 (n° 4) étant le plus riche en indications a été choisi comme texte principal.

Nous avons placé en regard, en suivant les quantièmes du mois, tout ce qui se trouve dans les autres calendriers. D désigne le calendrier de la Faculté de Droit, n° 2; DC, copie de la Faculté de Droit ou n° 5; G, MS. de S. G. de Prés ou n° 3; P, calendrier de la Nation de Picardie ou n° 1; L, calendrier de la Faculté des Arts de Louvain.

---

(1) Malgré l'indifférence avec laquelle Du Boulai et après lui Crevier ont traité les temps les plus anciens de l'Université de Paris, sur lesquels il existait encore à leur époque grand nombre de documents dont leurs indications incomplètes font plus vivement regretter la perte, il est à remarquer que c'est la nation de Picardie qui mit le plus de soin à rédiger et à conserver ses statuts. La collection de ces pièces qui remontent à 1329 était au témoignage de Du Boulai « le plus ancien ouvrage de ce genre connu dans l'Université. » (Crevier, II, 304). Il n'y a pas de témérité à attribuer en partie le zèle des maîtres et Docteurs de Picardie, qui comptaient parmi eux beaucoup de nos ancêtres, à l'attachement profond qu'ils avaient pu puiser dans nos provinces pour les prérogatives de leur corps et la défense de leurs priviléges.

Le calendrier de 1452 figure donc uniquement sur une page, on s'est borné à noter dans la première colonne la série des jours du mois par des chiffres arabes, afin de désigner plus facilement les quantièmes. La seconde colonne est destinée au nombre d'or; la troisième, à la lettre dominicale; la quatrième, montre la succession des calendes, des ides et des nones; la cinquième contient la désignation des fêtes ; la sixième, moins visible à l'œil, les observations ou renseignements qui accompagnent le tableau des féries de l'année (1).

« On pourra remarquer en outre un signe qui se répète, à de certains jours, avec une sorte de périodicité, par exemple, au 1er et 25 janvier, 3 et 25 mai, 10 et 15 juin, et ce signe consiste en un **D** quelquefois seul et quelquefois accompagné d'une abréviation, dans l'un et l'autre cas, il est l'abrégé de *Dies*, et signifie, (en sous entendant *periculosus*) *jour périlleux* ou malheureux. » Cette distinction en jour heureux et malheureux remonte à l'antiquité et a prévalu longtemps pendant le moyen-âge, où les astres étaient censés exercer une certaine influence favorable ou funeste sur certains jours de l'année. Entre autres trai-

(1) Les fêtes exprimées en petites capitales sont écrites en noir dans l'original ; les grandes fêtes y sont à l'encre rouge, on les a reproduites en grandes capitales. Les additions récentes, intercalées dans le texte primitif, sont différentiées par l'emploi de l'italique.

tés curieux sur ce sujet, on peut consulter l'ouvrage de Gilles Canivet, recteur, astrologue et médecin de l'Université de Paris, qui florissait au commencement du XV$^{e}$ siècle : *Amicus medicorum* Francf. 1614, in-12 p. 431 ; et les *Jours heureux et périlleux révélés au bon Saint Job*... Le D manque dans beaucoup de calendriers. Quelquefois il est remplacé par cette formule *dies eg.* et une abréviation : *dies egritudinis ?* (MS. des archives nat. L, 2.) Plus rarement on trouve cette note explicite *jour périlleux* (*heures du cardinal d'Amboise*, MS. n° 91. Bibl. royale de la Haye). Très-souvent aucun signe n'est marqué, mais on lit en tête de chaque mois un vers latin qui l'indique, tel que, par exemple, pour le mois de janvier : *jam prima dies et septima fine timetur ;* et pour le mois de juin : *junius in decimo quindenum in fine salutat.* Pour avoir la clef de ces sortes d'énigmes, il suffit de savoir : 1° que ce vers fait allusion aux jours périlleux ; 2° que le premier nom de nombre qui s'y trouve exprimé doit se compter à partir du premier jour du mois, et que le second nom de nombre doit se compter en remontant à partir du dernier jour de ce même mois. Ainsi, en janvier, le second nom de nombre (*septima fine*), indiqué avec le premier (*prima dies*), en remontant à partir du 31, donne le 25. Qu'on jette les yeux sur notre calendrier universitaire, on trouvera en effet le 1$^{er}$ et le 25 janvier marqués comme jours périlleux, de même aux 10 et 15 juin et ainsi des autres. »

## JANUARIUS, ANNO 1452.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | III | A | CIRCUMCISIO DOMINI. **D**. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 2 | | B Non. | |
| 3 | XI | C N. | GENOVEFE. *Non legitur in T(heologia).* |
| 4 | | D N. | |
| 5 | XIX | E N. | Non legitur ultra terciam. |
| 6 | VIII | F Idus. | EPIPHANIA DOMINI. Festum alemanorum (1), non legitur cursoriè pro crastino. *Nec in T(heologia).* |
| 7 | | G Id. | *Non legitur ordinariè. Legitur in T(heologia).* |
| 8 | XVI | A Id. | *Resumuntur magistri lectiones ordinarie in crastino crastini Epifanie. Legitur in T(heologia).* |
| 9 | V | B Id. | Non legitur ultra terciam. |

L : K. L. Januarius habet dies XXXI. luna vero triginta.

1 P : Non legitur in aliqua facultate. L : circuncisio Domini.

2 G : Octava Sancti Stephani.

3 P : Non legitur in Theologia, nec in decretis, tamen legitur in aliis. — D : non legitur quia scole sunt in parochia ejus (Genovefe).

5 G et P : Hac die, que est vigilia Epiphanie, non legitur ultra terciam in vico straminis nec in novis (scolis) nostre Domine in vico Brunelli. — L : Congregatio Facultatis ordinaria hora et distributio 4 st. cum medio. (Une main plus moderne après *hora* a ajouté 10$^{a}$).

6 G et P : Non legitur in aliqua Facultate. L : Epiphania Dni.

7 G et P : In crastinum in vico Brunelli (III) non legitur; in aliis tamen legitur.

8 G et P : Hac die reincipiunt ordinarie magistri in vico straminis (IV).

9 G et P : Hac die non legitur ultra terciam in vico straminis, propter reverenciam beati Guillelmi Bituricensis archiepiscopi. Non legitur in aliqua Facultate.

## JANUARIUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 10 | | C | Id. | GUILLELMI BITURICENSIS. Festum nationis Francie. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 11 | XIII | D | Id. | Non legitur pro crastino. *Festum beati Pauli Primi eremitæ.* Non legitur. |
| 12 | II | E | Id. | |
| 13 | | F | Id. | FIRMINI. Festum Ambianensium. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 14 | X | G | Kal. | |
| 15 | | A | Kl. | MAURI ABBATIS. Festivè. |
| 16 | XVIII | B | Kl. | |
| 17 | VII | C | Kl. | Festum Burgundorum (I). Burgundi solent supplicare. *Non legitur. Nec in T(heologia).* |
| 18 | | D | Kl. | |
| 19 | XV | E | Kl. | |
| 20 | IIII | F | Kl. | FABIANI SEBASTIANI. Festivè. |
| 21 | | G | Kl. | AGNETIS VIRGINIS. Festivè. |
| 22 | XII | A | Kl. | VINCENTII MARTYRIS. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 23 | I | B | Kl. | |
| 24 | | C | Kl. | |

## JANUARIUS.

11 G et P : Non legitur in aliqua facultate : Fit sermo in Augustinensibus eodem die.

13 G et P : Electio procuratoris. Non legitur in aliqua facultate.

14 G et P : Nota quod die Martis proxima post festum Epiphanie doctores decretorum reincipiunt legere in decretis et continuare debent usque ad vigiliam palmarum.

16 G et P : Non legitur in decretis, tamen legitur in decretalibus ista die (V).

17 G et P : Non legitur in vico Brunelli; legitur tamen in aliis.

20 G et P : Id.

22 G et P : Non legitur in aliqua facultate.



## JANUARIUS.

25 IX D Kl. CONVERSIO SANCTI PAULI. **D.** Non legitur. *Nec in T(heologia).*
26 E Kl. POLICARPI. Festivè.
27 XVII F Kl. JULIANI.

28 VI G Kl.
29 A Kl. In *crastino* purificationis fiat missa apud predicatores pro animabus defunctorum universitatis.
30 XIIII B Kl.
31 III C Kl.

## FEBRUARIUS.

1 D Non legitur ultra terciam.

2 XI E Non. PURIFICATIO BEATE MARIE. Non legitur. *Nec in T(heologia).*
3 XIX F N. *Blasii. Fit missa apud Prædicatores.* Festivè.
4 VIII G N. **D**
5 A N. AGATHÆ VIRGINIS. Festivè.
6 XVI B Idus.

## JANUARIUS.

25 G et P : Non legitur in aliqua facultate. L : Conversio Sancti Pauli.

27 G et P : Non legitur cursoriè (VI) et non legitur in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

L : Kl. Februarius habet dies XXVIII.

1 G et P : Nec in aliqua facultate propter festum Purificationis. L : Electio magni decani artium et procuratorum et 2ª distributio 2 st. 1. ort in nation, decani tm.

2 G et P : Fit sermo in Carmelitis. — L : Distributio cereorum in sacello clericorum hora 8ª.

3 G et P : Non legitur in vico Brunelli; legitur tamen in aliis. D : Missa communis Universitatis.

## FEBRUARIUS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7 | V | C Id. | Die sabbati anto carniprivium incipientur cursus in mon(asterio) Sancti Jacobi. |
| 8 | | D Id. | In capite jejunii ab « Esto michi » usque ad quintam feriam non legitur ordinarie. |
| 9 | XIII | E Id. | In die carniprivii non legitur ultra terciam. |
| 10 | II | F Id. | In quarta feria post « Esto michi » non legitur. |
| 11 | | G Id. | |
| 12 | X | A Id. | |
| 13 | | B Id. | |
| 14 | XVIII | C Kalend. | |
| 15 | VII | D Kl. | |
| 16 | | E Kl. | |
| 17 | XV | F Kl. | |

## FEBRUARIUS.

10 G et P : Continuatio procuratoris.

11 G et P : Nota quod usque ad $V^{tam}$ feriam sequentem non legitur ordinarie sed cursorie in vico straminis.

13 G et P : Nota quod in die qua cantatur *Esto michi,* rector debet semonciare in Jacobitis et post ejus sermonem legitur privilegium bejanorum (VI) per unum bidellum et postea fit sermo magnus.

15 G et P : Nota quod in die Carnisprivisi non legitur in vico Brunelli, nec in vico straminis; tamen legitur in aliis.

17 G et P : Nota quod prima die quadragesime non legitur in aliqua facultate et eadem die de mane fit sermo in Cordigeris sed non fit collatio eadem die

FEBRUARIUS.

18 IIII G Kl.
19 A Kl.
20 XII B Kl.
21 I C Kl.
22 D Kl. CATHEDRA SANCTI PETRI. Non legitur. *Nec in T(heologia).*
23 IX E Kl.
24 F Kl. MATHIE APOSTOLI. Non legitur. *Nec in T(heologia).*

25 XVII G Kl.
26 VI A Kl.
27 B Kl.
28 XIIII C Kl. TRANSLATIO SANCTI AUGUSTINI. Non legitur.

FEBRUARIUS.

post prandium. D : Sciendum est quod legitur die Carnisprivii ; non in die Cinerum.

21 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

22 L : Cathedra Sancti Petri.

24 G et P : Non legitur : Eadem die est dedicatio ecclesie Sancti Dionisii in Francia, et sunt ibi illa die magne indulgencie et magnus concursus populi.— L : Mathie apostoli.

28 G et P : Non legitur in aliqua facultate et fit sermo in Augustinis. — L : Electio Rectoris univers. die legibili apd August: — Altera Brandonis seu 1ª die lunæ quadrages. Congregatio facul: art: ordinaria super dispensation. Scholarium. publicat: statutorum in vico. et missa S. Spiritus in sacello clericorum.

MARCIUS. *Habet dies* 31 , *luna* 30.

1 III D

2 E Non.
3 XI F N.
4 G N.

5 XII A N.
6 VIII B N.
7 C N. FESTUM BEATI THOME DE AQUINO. Non legitur. *Nec in T(heologia).*

8 XVI D Idus.
9 V E Id.

10 F Id.
11 XII G Id.
12 II A Id. GREGORII PAPE. Non legitur. *Nec in T(heologia).*

L : Kl. Martius habet dies XXXI.

1 G et P : Nota quod in omnibus sabbatis $XL^{e}$ (Quadragesime) non legitur in aliqua facultate post prandium excepto in vico Brunelli et quod in predictis sabbatis in completorio fit collatio in Cordigeris.

4 G et P : Nota quod bachalarii legentes de mane ordinariè in vico Brunelli debent in $XL^{a}$ legere usque quo dimittitur pulsare pro primis in ecclesia cathedrali, et in omnibus aliis temporibus, dimittunt statim quod incipiunt pulsare pro primis, in ecclesia cathedrali.

7 G et P : Non legitur in aliqua facultate. Eodem die fit sermo in Jacobitis.

9 G et P : Nota quod Bachalarii in decretis qui legunt in novis Sancti Jacobi ante $XL^{am}$ et post, legunt in terciis per totam $XL^{am}$; similiter faciunt legentes bibliarum.

10 G et P : Procuratoris electio.

12 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

## MARCIUS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 13 | | B Id. | |
| 14 | X | C Id. | |
| 15 | | D Id. | |
| 16 | XVIII | E Kal. | |
| 17 | VII | F Kl. | Ultima die legibili ante Annunciationem Dominicam erit electio Rectoris. |
| 18 | | G Kl. | |
| 19 | XV | A Kl. | |
| 20 | IIII | B Kl. | CUTBERTI. |
| 21 | | C Kl. | BENEDICTI. Non legitur ordinariè. *Nec in T(heologia).* |
| 22 | XII | D Kl. | |
| 23 | I | E Kl. | Ultima die legibili ante Annunciationem dominicam eligitur Rector. |
| 24 | | F Kl. | Non legitur ultra terciam. |
| 25 | IX | G Kl. | ANNUNCIATIONIS DOMINICE. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 26 | | A Kl. | |
| 27 | XVII | B Kl. | A sexta feria ante Ramos Palma- |

## MARCIUS.

17 G et P : Legibili ordinariè... et durat rector usque ad vigiliam Johannis Baptiste.

21 G et P : Non legitur in Theologia nec in decretis; tamen legitur in aliis eodem die cursoriè in vico straminis.

22 G et P : Nota quod in vigilia Annunciationis dominice non legitur ultra terciam in vico straminis nec in vico Brunelli.

25 L : Annunciatio beatæ Mariæ.

26 G et P : In crastino non legitur in vico Brunelli, tamen legitur in omnibus aliis.

27 G et P : Nota quod in die Jovis albi, in die beati

MARCIUS.

rum usque post Quasimodo non legitur ordinarie.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 28 | II | C | Kl. | |
| 29 | | D | Kl. | In vigilia Palmarum incipientur cursus in mane. |
| 30 | XIIII | E | Kl. | |
| 31 | III | F | Kl. | In sexta feria post Ramos non legitur. |

APRILIS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | | G | | |
| 2 | XI | A | Non. | |
| 3 | | B | N. | |
| 4 | XIX | C | N. | AMBROSII. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |

MARCIUS.

Veneris, et in vigilia Pasche quod (*sic*) fit sermo in Cordigeris post prandium, sed non ante.

29 G et P : Nota quod in Augustinensibus in die beati Veneris de mane fit sermo in Lombardo, in Theutonico, et Gallico una et eadem hora in tribus locis in ista domo.

30 D et DC : Notandum quod a die Veneris ante ramos Palmarum, in quo disputatur de *quolibet*, non legitur ordinariè usque ad diem Martis post octavam Pasche.

31 G et P : Nota quod in vigilia Palmarum et in die Mercurii proxima sequenti in novis Nostre Domine non legitur in vico Brunelli. — Item nota quod à IIIIta feria ante magnum Pascha usque ad diem Jovis post idem festum non legitur in aliqua facultate.

L : Kl. Aprilis habet dies XXX.

1 G et P : Nota quod doctores in decretis non legunt a Vigilia Pasche floride usque ad diem Martis post Quasi modo.

4 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

## APRILIS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 5 | VIII | D | N. | |
| 6 | XVI | E | Idus. | In festo Pasche et Pentecostes usque ad quintam feriam non legitur. |
| 7 | VIII | F | Id. | |
| 8 | | G | Id. | |
| 9 | XIII | A | Id. | |
| 10 | II | B | Id. | |
| 11 | | C | Id. | |
| 12 | X | D | Id. | |
| 13 | | E | Id. | In quocumque festo non legitur. In vigilia ejus non disputabitur. |
| 14 | XVIII | F | Kalend. | |
| 15 | VII | G | Kl. | |
| 16 | | A | Kl. | |
| 17 | XV | B | Kl. | |
| 18 | IIII | C | Kl. | |
| 19 | | D | Kl. | |
| 20 | XII | E | Kl. | |
| 21 | I | F | Kl. | *Non disputatur propter reliquias.* |
| 22 | | G | Kl. | |
| 23 | IX | A | Kl. | GEORGII. Festivè. |

## APRILIS.

7 G et P : Procuratoris continuatio.

17 D : De translatione Sancti Ludovici regis fit festum die Martis post festum Ascensionis Domini.

22 G et P : Revelacio corporum sancti Dionisii sociorumque ejus ; eodem die sunt magne indulgencie in sancto Dionisio.

23 G et P : Non legitur in Vico Brunelli ; tamen legitur in aliis facultatibus.

APRILIS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 24 | | B | Kal. | |
| 25 | XVII | C | Kl. | MARCI EVANGELISTE. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 26 | VI | D | Kl. | |
| 27 | | E | Kl. | |
| 28 | XIIII | F | Kl. | |
| 29 | III | G | Kl. | PETRI MARTIRIS. *In Theologia legitur.* Non legitur ordinarie. |
| 30 | | A | Kl. | |

MAYUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | IX | B | | APOSTOLORUM PHILIPPI ET JACOBI. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 2 | | C | Non. | |
| 3 | XIX | D | N. | INVENTIO SANCTE CRUCIS. Non legitur. **D** |
| 4 | VIII | E | N. | |
| 5 | | F | N. | |
| 6 | XVI | G | N. | JOHANNIS ANTE PORTAM LATINAM. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |

APRILIS.

25 G et P : Letania major. Non legitur alicubi.

26 G et P : Dedicatio Sancte Capelle pallacii regum Francie ; in ista die et post octavam sunt ibi magne indulgencie et magnus concursus populi.

29 G et P : Non legitur in aliqua facultate excepto in vico straminis ubi tum legitur cursoriè et eodem die fit sermo in Jacobitis.

L : Kl. Mayus habet dies XXXI.

1 G et P : Non legitur alicubi.— L : Philippi et Jacobi apostolorum.

3 G et P : Non legitur alicubi. — DC : Ab hoc die missa facultatis celebratur hora prima.— L : Inventio Sanctæ Crucis.

5 G et P : Electio procuratoris.

6 G et P : Non legitur alicubi.



MAYUS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7 | V | A N. | |
| 8 | | B Idus. | |
| 9 | XIII | C Id. | TRANSLATIO SANCTI NICHOLAY. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 10 | II | D Id. | |
| 11 | | E Id. | *In crastino Ascensionis non legitur cursoriè.* |
| 12 | X | F Id. | *In Rogationibus non disputatur.* |
| 13 | | G Id. | In vigilia Pasche, Ascensionis, Penthecostes, Trinitatis, non legitur ultra terciam. Nec etiam in vigilia Sacramenti. In crastino Ascensionis non legitur ordinariè. |
| 14 | | A Id. | |
| 15 | | B Id. | |
| 16 | | C Kal. | |
| 17 | XV | D Kl. | A sexta feria ante Pentecosten usque in crastino Trinitatis non legitur ordinariè. |
| 18 | IIII | E Kl. | |
| 19 | | F Kl. | FESTUM *Beati* YVONIS celebratur |

## MAYUS.

8 G et P : In vigilia ante nocte sancti Nicholai non legitur ultra terciam in vico straminis nec in novis beate Marie in vico Brunelli.

9 G et P : Non legitur. — D : fit missa facultatis.

10 G et P : In crastino non legitur in vico Brunelli.

12 G et P : In vico straminis.

13 G et P : . . . terciam in aliqua facultate.

14 G et P : In crastinam Ascensionis non legitur in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

17 G et P : . . . Ordinariè in vico straminis, sed cursoriè.



MAYUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | ista die in Universitate. Non legitur. |
| 20 | XII | G | Kl. | *In die Eucharistie non legitur.* |
| 21 | I | A | Kl. | |
| 22 | | B | Kl. | |
| 23 | IX | C | Kl. | |
| 24 | | D | Kl. | Dominici. Festivè. |
| 25 | XVII | E | Kl. | D |
| 26 | VI | F | Kl. | Augustini. Festivè. |
| 27 | | G | Kl. | |
| 28 | XIIII | A | Kl. | Germani. Non legitur. |
| 29 | III | B | Kl. | |
| 30 | | C | Kl. | |
| 31 | XI | D | Kl. | |

## MAYUS.

21 D et DC : Notandum quod a die Veneris ante Penthecosten usque ad diem Martis post octavam ipsius festi Penthecostes, non legitur ordinariè nec doctoratur.

24 G et P : Non legitur in Theologia ; tamen legitur in omnibus aliis.

25 G et P : Translacio Sancti Francisci. Non legitur in Theologia ; tamen legitur in omnibus aliis.

29 G et P : Nota quod doctores in decretis non legunt a vigilia Penthecostes usque ad diem Martis post festum Sancte Trinitatis.

31 L : Continuatio Rectoris Univers: die legibili.— G et P : Nota quod die Martis proxima post Ascensionem Domini quod celebratur festum de revelacione capitis Sancti Ludovici regis et in eadem die et pro octava sunt magne indulgencie in capella regia et ista die non consuevit legi in vico Brunelli. Legitur tamen in aliis.

## JUNIUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | | E | | PETRI MARTIRIS et *Nicomedis*. Festivè. |
| 2 | XIX | F | N. | |
| 3 | VIII | G | N. | |
| 4 | XVI | A | N. | |
| 5 | V | B | N. | |
| 6 | | C | Idus. | |
| 7 | XII | D | Id. | |
| 8 | II | E | Id. | |
| 9 | | F | Id. | |
| 10 | X | G | Id. | D |
| 11 | | A | Id. | BARNABE APÓSTOLI. Non legitur. *Nec in T(heologia)*. |
| 12 | XVIII | B | Id. | |
| 13 | VII | C | Id. | |
| 14 | | D | Kal. | |
| 15 | XV | E | Kl. | Ultima die legibili ante festum beati Johannis Baptiste erit electio Rectoris. D |
| 16 | IIII | F | Kl. | |
| 17 | | G | Kl. | |
| 18 | XII | A | Kl. | |

L : Kl. Junius habet dies XXX.

1 L : Electio decani et procurat: facult: artium.

3 G et P : In vigilia Sancti Sacramenti non legitur in novis nostre Domine in vico Brunelli.

5 G et P : In die Sacramenti non legitur in aliqua facultate.

6 G et P : Nota quod in crastino Sancti Sacramenti non legitur in vico Brunelli; legitur tamen in aliis.

11 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

13 G et P : Antonii cordigeri. Non legitur in Theologia. Legitur tamen in omnibus aliis.



## JUNIUS.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 19 | I | B Kl. | GERVASII PROTHASII. Festivè. |
| 20 | | C Kl. | |
| 21 | IX | D Kl. | |
| 22 | | E Kl. | |
| 23 | XVI | F Kl. | Non legitur ultra terciam. Vigilia. Electio Rectoris. |
| 24 | VI | G Kl. | NATIVITAS BEATI JOHANNIS BAPTISTE. Non legitur. *Nec in T(heologia)*. |
| 25 | | A Kl. | ELIGII. Non celebratur in Theologia. Non legitur. |
| 26 | XIIII | B Kl. | Ab ultima die legibili ante festum beati Petri usque in crastinum beati Ludovici non legetur ordinariè et proclamantur cursus s(cilicet) in vigilia Petri pro proximo die legibili. Vigilia SS. PETRI ET PAULI APOSTOLORUM non legitur. *Nec in T(heologia)* |
| 27 | III | C Kl. | |
| 28 | | D Kl. | |

JUNIUS.

19 G et P : Non legitur in vico Brunelli, tamen legitur in aliis.

22 G et P : Nota quod in vigilia Johannis Baptiste, eligitur novus rector et durat usque ad crastinum Sancti Dionisii.

23 L : Electio Receptoris facultatis artium et promotoris seu syndici et dispensatio scholarium.

24 L : Nativitas Joannis Baptistæ.

25 G et P : Non legitur in vico straminis nec in vico Brunelli, tamen legitur in aliis.

28 G et P : Non legitur in aliqua facultate ultra terciam.



## JUNIUS.

29 XI E Kl.

30 F Kl.

## JULIUS.

1 XIX G *Octaba Sancti Johannis Baptiste. Festivè.*

2 VIII A Non.

3 B N.

4 XVI C N. TRANSLATIO SANCTI MARTINI. Festivè.

5 V D N.

JUNIUS.

29 G et P : Non legitur in aliqua facultate. L : Petri et Pauli apostolorum.

30 G et P : Electio procuratoris. Non legitur in vico Brunelli, tamen legitur in omnibus aliis. *Après le* 30, G et P : Nota quod a vigilia beatorum apostolorum Petri et Pauli, non legitur in decretis per doctores ordinarie nec in Theologia per magistros usque ad crastinum Sancte Crucis ; tamen aliquotiens in predicto tempore legitur extraordinariè, in vico Brunelli per unum Doctorem in decretis. Item nota quod a vigilia apostolorum non legitur ordinarie in vico straminis usque ad crastinum Sancti Ludovici regis Francie. D et DC : Sciendum est quod vacationes incipiunt a festo apostolorum Petri et Pauli et durant quantum videtur expedire magistris, quandoque ad festum Sancti Egidii, quandoque plus.

L : Kl. Julius habet dies XXI.

4 G et P : Non legitur in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

## JULIUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 6 | XIII | E | N. | OCTABA PETRI ET PAULI. Festivè. |
| 7 | | F | N. | |
| 8 | II | G | Idus. | |
| 9 | | A | Id. | |
| 10 | X | B | Id. | |
| 11 | | C | Id. | TRANSLATIO SANCTI BENEDICTI. Non legitur nec ordinariè nec cursoriè. |
| 12 | XVIII | D | Id. | |
| 13 | VII | E | Id. | **D** |
| 14 | | F | Id. | |
| 15 | XV | G | Id. | |
| 16 | IIII | A | Kal. | |
| 17 | | B | Kl. | |
| 18 | XII | C | Kl. | |
| 19 | I | D | Kl. | |
| 20 | | E | Kl. | MARGARETE. Festivè. |
| 21 | IX | F | Kl. | VICTORIS. Festivè. |
| 22 | | G | Kl. | MARIE MAGDALENE. Non legitur; *nec in T(heologia)*. |
| 23 | XVII | A | Kl. | |
| 24 | VI | B | Kl. | |
| 25 | | C | Kl. | JACOBI APOSTOLI. Non legitur; *nec in T(heologia)*. |
| 26 | XIII | D | Kl. | MARCELLI. Festivè. |
| 27 | III | F | Kl. | |

JULIUS.

11 G et P : Non legitur in Theologia nec in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

22 G et P : Non legitur in aliqua facultate.— L : Marie Magdalene.

25 G et P : Id. — L : Jacobi Apostoli.

## JULIUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 28 | | F | Kl. | |
| 29 | XI | G | Kl. | |
| 30 | XIX | A | Kl. | |
| 31 | | B | Kl. | GERMANI. Festivè. |

## AUGUSTUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | VIII | C | | AD VINCULA SANCTI PETRI. Non legitur. **D** *Nec in T(heologia).* |
| 2 | XVI | D | Non. | |
| 3 | V | E | N. | INVENCIO SANCTI STEPHANI. Non legitur. |
| 4 | | F | N. | |
| 5 | XIII | G | N. | DOMINICI. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 6 | II | A | Idus. | |
| 7 | | B | Id. | |
| 8 | X | C | Id. | |
| 9 | | D | Id. | VIGILIA. |
| 10 | XVIII | E | Id. | LAURENCII MARTIRIS. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 11 | VII | F | Id. | |

## JULIUS.

28 G et P : Beate Anne. Non legitur in vico Brunelli; legitur tamen in aliis.

L: Kl. Augustus habet dies XXXI.

1 G et P : Non legitur in aliqua facultate.
L : ad vincula Petri.

2 L : 1ª Dnica hujus: Suplicatio solenis missa et concio pro liberat: a Martino Rossio 2ª aug. 1542.

3 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

5 G et P : Non legitur in aliqua facultate : eodem die fit sermo in Jacobitis.

10 G et P : Non legitur alicubi.—L : Laurentii martyris.

11 G et P : Non legitur in Theologia. Legitur tamen in omnibus aliis.

AUGUSTUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 12 | | G | Id. | |
| 13 | XV | A | Id. | |
| 14 | IIII | B | Kalend. Non legitur ultra terciam. VIGILIA. | |
| 15 | | C | Kl. | ASSUMPTIO BEATE MARIE. Non legitur, *nec in artibus, nec in T(heologia). Sermo in Carmelitis.* |
| 16 | XII | D | Kl. | |
| 17 | I | E | Kl. | |
| 18 | | F | Kl. | |
| 19 | IX | G | Kl. | |
| 20 | | A | Kl. | *Bernardi abbatis.* Non legitur. *Sermo in B(ernardinis).* |
| 21 | XVII | B | Kl. | |
| 22 | VI | C | Kl. | |
| 23 | | D | Kl. | |
| 24 | XIIII | E | Kl. | BARTHOLOMEI APOSTOLI. Non legitur, *nec in T(heologia).* |
| 25 | III | F | Kl. | LUDOVICI. Non legitur. *Sermo in Ma(thurinis)* ? |

## AUGUSTUS.

14 G et P : Non legitur in Theologia ultra terciam in vico straminis, nec in vico Brunelli.

15 D : Missa facultatis. — L : Assumptio Beatæ Mariæ.

16 G et P : In crastinum non legitur in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

19 G et P : Ludovici Marciliensis ordinis minorum. Non legitur in Theologia nec in decretis ; tamen legitur in omnibus aiiis. Eodem die fit sermo in Cordigeris.

24 G et P : Non legitur in aliqua facultate. L : Bartholomæi apostoli.

25 G et P : Non legitur in aliqua facultate et fit sermo in bursariis Navarrensibus. Ista die resumuntur lectiones ordinarie in vico straminis.

## AUGUSTUS.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 26 | | G | Kl. | Hic resumuntur lectiones et proclamantur cursus. |
| 27 | XI | A | Kl. | |
| 28 | XIX | B | Kl. | AUGUSTINI. Non legitur. *Sermo in Aug*(*ustinis*). |
| 29 | | C | Kl. | DECOLLATIO SANCTI JOHANNIS. Non legitur, *nec in T*(*heologia*). |
| 30 | VIII | D | Kl. | |
| 31 | | E | Kl. | **D** |

## SEPTEMBER.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1 | XVI | F | | EGIDII ET LUPI. Non legitur in facultate artium; sed in Theologia legitur et fit sermo. |
| 2 | V | G | Non. | **D** |
| 3 | | A | N. | |
| 4 | XIII | B | N. | |
| 5 | II | C | N. | |
| 6 | | D | Idus. | |
| 7 | X | E | Id. | |
| 8 | | F | Id. | NATIVITATIS BEATE MARIE. Non legitur. *Sermo in minoribus.* |

AUGUSTUS.

26 G et P : Continuacio procuratoris.

29 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

31 L : Electio rectoris univers : die legibili.

L : Kl. September habet dies XXX.

1 G et P : Non legitur in vico straminis nec in vico Brunelli, in aliis tamen legitur.

L : 1ª dominica hujus mensis magna supplicatio oppidi Lovanien.

3 G et P : Ordinacio Sancti Gregorii pape. Festivè.

7 G et P : Non legitur in vico straminis, nec in novis Nostre Domine in vico Brunelli.

8 D : Missa Facultatis.— L : Nativitas Beatæ Mariæ.

SEPTEMBER.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 9 | XVIII | G | Id. | PRO CRASTINO. Festivè. |
| 10 | VII | A | Id. | |
| 11 | | B | Id. | |
| 12 | XV | C | Id. | |
| 13 | IIII | D | Id. | |
| 14 | | E | Kalend. | EXALTATIO SANCTE CRUCIS. Non legitur. *Nec in T(heologia).* |
| 15 | XII | F | Kl. | OCTABA BEATE MARIE. Festivè. |
| 16 | I | G | Kl. | *Eufemie. Legunt magistri nostri in Theologia et incipiuntur actus.* |
| 17 | | A | Kl. | |
| 18 | II | B | Kl. | |
| 19 | | C | Kl. | |
| 20 | XVI | D | Kl. | VIGILIA. |
| 21 | VI | E | Kl. | MATHEI APOSTOLI. Non legitur. *Nec in T(heologia).* **D** |
| 22 | | F | Kl. | |
| 23 | XIIII | G | Kl. | |
| 24 | III | A | Kl. | |
| 25 | | B | Kl. | FIRMINI. Festivè. |

SEPTEMBER.

9 G et P : Festivè; non legitur in vico Brunelli; legitur tamen in omnibus aliis.

13 DC : Nota quod a Vigilia sancte Crucis, non legitur per legentes de mane, usque ad crastinum sancti Dionisii propter vacaciones.

14 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

16 DC : Nota : Post festum Exaltationis sancte Crucis, missa facultatis incipit celebrari hora octava usque ad....

17 L : Lamberti episcopi.

21 G et P : Non legitur in aliqua facultate.
L : Mathei apostoli.

22 G et P : Mauricii cum sociis suis. Festivè, non legitur in decretis, legitur tamen in decretalibus. Procurator eligitur. — D : fiat missa sine lectura decreti.

## SEPTEMBER.

26 XI C Kl.

27 XIX D Kl. Cosme et Damiani. Non legitur.
28 E Kl.

29 VIII F Kl. MICHAELIS ARCHANGELI. Non legitur. *Nec in T(heologia)*,
30 G Kl. JERONIMI DOCTORIS. Non legitur. *Nec in T(heologia)*.

## OCTOBER.

1 XVI A REMIGII. Non legitur.

SEPTEMBER.

27 G et P : Non legitur in decretis in vico Brunelli, legitur tamen in Decretalibus.

28 G et P : Nota quod ab hac die usque ad crastinum sancti Dionisii non legitur in vico Brunelli.

29 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

L : Michaelis Archangeli.

30 G et P : Non legitur in aliqua facultate. Eadem die consuevit ostendere Sanctam Crucem in palatio de mane. Et Cordigeri tenentur ad horas dicendas in capella regia. Nota quod doctores in decretis non legunt a vigilia beati Michaelis usque ad diem Martis proximam post festum omnium sanctorum.

DC : Notandum quod doctores incipiunt legere in parvo ordinario, prima die legibili post festum exaltationis sancte Crucis, vel prout videbitur facultati expedire.

L : Electio Decani et procurator: facult: artium.

L : Kl. October habet dies XXXI.

1 G et P : Legitur cursoriè in vico straminis.

L : Bavonis. — Publicatio statutorum univers: et Sacrum S. Spiritus apud August:

## OCTOBER.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2 | V | B | Non. | LEODEGARII episcopi. Festivè. |
| 3 | XIII | C | N. | |
| 4 | II | D | N. | FRANCISCI. Non legitur. *Sermo in Minoribus.* |
| 5 | | E | N. | |
| 6 | X | F | N. | |
| 7 | | G | N. | |
| 8 | XVIII | A | Idus. | |
| 9 | VIII | B | Id. | *Dionisii cum Sociis suis*. Non legitur; *nec in T(heologia)*. |
| 10 | | C | Id. | TRANSLATIO SANCTI MARCIALIS. Festivè. Electio Rectoris. |
| 11 | XV | D | Id. | Prima die legibili post festum beati Dionisii erit electio Rectoris et proclamentur cursus pro die legibili cursoriè. |
| 12 | IIII | E | Id. | |
| 13 | | F | Id. | |
| 14 | XII | G | Id. | |
| 15 | I | A | Id. | |
| 16 | | B | Kalend. | OCTABA SANCTI DIONISII. Festivè. |

## OCTOBER.

2 L : Congreg: ordia: super petitione et continuation. Regen. Election. Quodlibetarii. Dispens. scholar: et publicat : statutoru magroru, in schola art: et missa S: Spus in sacello clericorum. Novus ordinarius et ascensus artium (VII).

4 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

9 G et P : Id. — L : Dionisii.

10 G et P :... Rectoris; et durat usque ad primum O.

11 G et P : Illa die lectiones ordinariè reincipiuntur in vico straminis.— D : Hodie debent Bachalarii incipere suam lecturam et proclamari per cedulam.

16 G et P : Dedicacio ecclesie Sancti Michaelis de Monte Tuba. Non legitur in vico Brunelli; legitur tamen in aliis.

## OCTOBER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 17 | IX | C Kl. | |
| 18 | | C Kl. | LUCE EVANGELISTE. Non legitur; *nec in T(heologia).* |
| 19 | XVII | E Kl. | |
| 20 | VI | F Kl. | |
| 21 | | G Kl. | |
| 22 | XIIII | A Kl. | |
| 23 | III | B Kl. | ROMANI. Non legitur in facultate artium. Festum Rothomagensium. |
| 24 | | C Kl. | MAGLORII. Festivè. |
| 25 | XI | D Kl. | |
| 26 | XIX | E Kl. | |
| 27 | | F Kl. | VIGILIA. |
| 28 | VIII | G Kl. | SIMONIS ET JUDE APOSTOLORUM. Non legitur, *nec in T(heologia).* |
| 29 | | A Kl. | |
| 30 | XVI | B Kl. | |
| 31 | V | C Kl. | QUINTINI MARTIRIS. Non legitur ultra tertiam; (VIGILIA;) *sed bene in T(heologia).* |

## NOVEMBER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | | D | FESTIVITAS OMNIUM SANCTORUM. Non legitur; *nec in T(heologia).* |

OCTOBER.

18 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

21 G et P : Continuatio procuratoris.

23 G et P : Non legitur in vico straminis. Tamen legitur in aliis.

28 G et P : Non legitur in aliqua facultate.
L : Symonis et Jude apostolorum.

31 G et P : Non legitur ultra terciam in aliqua facultate.

L : Kl. November habet dies XXX.

1 L : Festivitas omnium sanctorum.

NOVEMBER.

2 XIII E Non. COMMEMORATIO ANIMARUM. Non legitur; *nec in T(heologia)*.

3 II F N. MARCELLI. In crastino animarum fit anniversarium magistri Guillelmi Antissiodorensis. Festivè. (VIII.)

4 G N.

5 X A N. D

6 B Idus. LEONARDI. Festivè.

7 XVIII C Id.

8 VII D Id.

9 E Id. MATURINI. Non legitur ordinariè.

10 XV F Id.

11 IIII G Id. MARTINI EPISCOPI. Non legitur; *nec in T(heologia)*.

12 A Id. Pro crastino. In crastino Martini,

## NOVEMBER.

2 G et P : Fit sermo in Cordigeris.

3 D : . . . Et in crastino missa per Universitatem in sancto Mathurino. — G et P : Nota quod in die omnium Sanctorum Rector debet semonciare ante magnum sermonem, et immediate post sermonem Rectoris, legitur Privilegium Bejanorum, per unum bedellum, et postea fit magnus sermo. — L : Huberti episcopi et confessoris. Sacrum solenne pro fudator: et bnfact: Univers: apud prædicatores.

7 G et P : Nota quod die Martis proxima post festum omnium Sanctorum, doctores in decretis reincipiunt legere ordinariè in vico Brunelli, et ista die non legitur aliqua hora in decretalibus.

9 G et P : Cursoriè legitur in vico straminis.

11 G et P : Non legitur in aliqua facultate. — D : In festo Martini yemalis, sunt vigilie magistri Roberti de Sorbona et in crastino missa ab Universitate in sancto Mathurino. — L : Martini episcopi et confessoris.

12 G et P : Non legitur in vico Brunelli, tamen legitur in omnibus aliis.

NOVEMBER.

fit anniversarium Magistri R(oberti) de Sorbonâ.

13 XII B Id. Bricii. Festivè.
14 I C Kalend.
15 D Kl.
16 IX E Kl.
17 F Kl.
18 XVII G Kl. Octaba Sancti Martini. Festivè.
19 VI A Kl. Non legitur ultra terciam.

20 B Kl. EDMUNDI REGIS. Festum nacionis Anglicanorum : non legitur. *Bene legitur in T(heologia).*
21 XIIII C Kl. Non legitur pro crastino.

22 III D Kl. Cecilie Virginis. Festivè.
23 E Kl. CLEMENTIS MARTIRIS. Non legitur ; *nec in T(heologia).*
24 XI F Kl. Non legitur ultra terciam.

25 XIX G Kl. KATHERINE VIRGINIS ET MARTIRIS. Non legitur ; *nec in T(heologia).*
26 A Kl. Non legitur pro crastino; sed fit

## NOVEMBER.

18 G et P : Eligitur procurator.

19 G et P : Ista die non legitur in vico straminis ultra terciam propter diem sequentem ; tamen legitur in aliis.

20 G et P : Non legitur in aliqua facultate.

21 G et P : Non legitur in vico straminis ; tamen legitur in aliis.

23 G et P : Nec in aliqua facultate.

24 G et P : ...Terciam, in vico straminis nec in novis nostre Domine propter festum beate Catherine.

25 D : Missa — L : Katherinæ virginis et martyris.

26 D : Genovefe virginis de miraculo ardencium.



## NOVEMBER.

missa apud Predicatores pro defunctis. Festivè.

27 VIII B Kl. IN CRASTINO NICOLAY, fiat missa apud Predicatores de Spiritu sancto pro conservatione studii.

28 C Kl.

29 XVI D Kl. Vigilia. **D**

30 V E Kl. ANDREE APOSTOLI. Non legitur ; *nec in T(heologia).*

## DECEMBER.

1 XIII F ELIGII EPISCOPI. Non legitur in aliqua facultate; nec tamen fit sermo; immo legitur in facultate Theologie.

2 II G Non. OCTABA BEATE CATHERINE. Festivè.

3 A N.

4 X B N.

5 C N. Non legitur ultra terciam in artibus.

6 XVIII D Idus. NICHOLAY. Festum Picardorum. Non legitur; *nec in T(heologia).*

7 VII E Id. Non legitur propter crastinum. Fit missa apud Predicatores.

## NOVEMBER.

Missa pro bone memorie Johanne papa XXII° per Universitatem celebranda in Jacobitis.— G et P : In crastino non legitur in vico.

29 L : Continuat. Rectoris Univers. die legibili.

30 L : Andreæ apostoli.

L : KL. December habet dies XXXI.

1 G et P : Non legitur in vico straminis nec in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

5 G et P : Non legitur ultra terciam in vico straminis nec in novis nostre Domine in vico Brunelli.

6 D : Missa facultatis — Nicholai episcopi.

7 D : In crastino Sancti Nicolai est missa in Jacobitis propter *Conceptio beate Marie.* Non legitur



DECEMBER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 8 | | F Id. | CONCEPTIO BEATE MARIE. Festum Normannorum (IX) non legitur; nec in T(heologia). |
| 9 | XV | G Id. | Non legitur propter crastinum. |
| 10 | IIII | A Id. | |
| 11 | | B Id. | |
| 12 | | C Id. | |
| 13 | II | D Id. | LUCIE VIRGINIS. Festivè. Legitur in Theologia. |
| 14 | | E Kal. | |
| 15 | IX | F Kl. | O SAPIENTIA ! *Magistri nostri legunt in Theologia.* |

DECEMBER.

et fit missa pro statu Universitatis in Jacobitis a doctoribus, sub pena consueta, de beata Maria. G et P : In crastino non legitur in vico straminis nec in vico Brunelli ; tamen legitur in aliis.

8 G et P : Non legitur in aliqua facultate. D : Missa facultatis.—L : Conceptio beatæ Mariæ.

9 G et P : Non legitur in vico straminis nec in vico Brunelli ; legitur tamen in aliis.

12 G et P : Nota quod doctores in decretis non legunt a primo O usque ad diem Martis proximam post octabam Epiphanie.

13 D : Missa de *Rorate*.—L : Luciæ.

14 G et P : Nota quod à II° O usque ad crastinum Epiphanie, non legitur ordinariè in vico straminis.—L : Saturnalia seu Quæstiones Quodlibeticæ in scholis artium.

15 D : Notandum quod ab illo die quo cantatur *O Sapientia*, non legitur ordinariè per doctores usque ad primam diem legibilem post Epiphaniam Domini; et à vigilia Nativitatis Domini inclusivè usque ad crastinum Sancti Thome martiris non legitur per bachalarios.

## DECEMBER.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 16 | | G Kl. | *Ista est ultima dies legibilis et eadem die est electio Rectoris.* A secundo ó, usque ad crastinum crastini Epiphanie, a lectionibus ordinariis cessetur. — Ultima die legibili ordinariè ante Natale Domini, eligatur Rector et proclamentur cursus pro primâ die legibili. |
| 17 | XIIII | A Kl. | |
| 18 | VI | B Kl. | |
| 19 | | C Kl. | |
| 20 | XIII | D Kl. | |
| 21 | III | E Kl. | THOME APOSTOLI. Non legitur *in T(heologia).* **D** |
| 22 | | F Kl. | |
| 23 | XI | G Kl. | |
| 24 | XIX | A Kl. | Vigilia. Non legitur ultra terciam. |
| 25 | | B Kl. | NATIVITAS DOMINI NOSTRI JESU CHRISTI. |
| 26 | VII | C Kl. | STEPHANI PROTHOMÁRTIRIS. |
| 27 | | D Kl. | JOHANNIS APOSTOLI. |
| 28 | XVI | E Kl. | INNOCENCIUM. |
| 29 | V | F Kl. | THOME MARTIRIS. Festum Anglicorum. |

(25–29:) Non legitur. — Sermo in aliqua facultate.

## DECEMBER.

16 G et P : Eligitur rector et durat usque ad ultimum diem legibilem ordinariè in vico straminis ante festum Annunciationis Dominice.

20 L : Finis Quodlibet: et lection. metaphys.

21 G et P : Non legitur.—L : Thome apostoli.

22 L : Officioru. Univers: resignatio et petitio: Receptoris et dictatoris electio.

23 L : Præsentamen baccalaurian. et licentiandoru. et electio tentatoru. et examiat: ac distribut: 2 st. 1 ort. in scholis artium.

25 L : Nativitas Dni nostri.

26 L : Stephani prothomart. Initiu. tentaminis licen.

27 L : Joannis evangeliste.

28 L : Sanctorum Innocentium.

## DECEMBER.

| | | |
|---|---|---|
| 30 | G Kl. | |
| 31 | A Kl. | Silvestri pape. Non legitur ultra terciam. *Legitur in T(heologia).* |

## DECEMBER.

31 G et P : Hac die non legitur in novis nostre Domine in vico Brunelli propter reverenciam Circumcisionis.

D : Ce calendrier présente ici en outre quelques notes supplémentaires ou remarques sur les études que M. Vallet de Viriville n'a pas publiées.

I (6 janv.)

*Festum Alemanorum.* S. Charlemagne fut de tout temps invoqué par les écoliers de Germanie. Lorsque la nation d'Angleterre, qui avait pour patron principal S. Edmond, perdit sa prédominance, la province d'Allemagne devenue nation célébra avec une pompe plus grande encore la fête de l'illustre empereur. Ce fut seulement en 1480 que Louis XI en fit une institution légale, et en 1487 la nation d'Allemagne en accomplit pour la première fois toutes les cérémonies. En 1661 le tribunal de l'Université rendit un statut en vertu duquel le culte de ce grand homme devint commun aux trois autres nations, et depuis ce temps la *Saint Charlemagne* n'a cessé d'être la fête universelle des colléges de Paris. V. Vallet de Viriville, p. 133, Bul. *de Patr. IV nat.*, p. 72-73.

La nation de France avait pour patron spécial S. Guillaume, archevêque de Bourges, mort en 1209, ancien élève des écoles de Paris. V. Crevier, I, 303; II, 126, III, 382, IV, 47.

II (17 janv.)

*Festum Burgundorum.* Du Boulai donne S. Antoine pour patron à la tribu de Sens. — *Supplicare* paraît signifier ici la demande que faisaient les maîtres d'obtenir une école ou la permission d'enseigner. Il fallait pour l'obtenir avoir rempli certaines formalités. V. Thurot, p. 70. Le manuscrit de Louvain porte au § 1 du chapitre IV, *de concernentibus regentia. Magistrorum : « Nunquam tamen regens poterit admitti ad regentiam nisi in principio supplicauerit coram facultate et per eandem admissus fuerit. »*

III (p. 269.)

*Vicus Brunelli.* Le clos et la rue Bruneau ou Brunelli étaient consacrés dès le XIVe siècle aux écoles de Décret, et en partie à celles des Arts, quand la rue du Fouarre ne suffit plus à contenir ces dernières. V. *Crevier* et *Thurot.*

IV (p. 269.)

*Vicus straminis* ou *vicus straminum.* La rue du Feurre ou du Fouarre. On sait que cette rue tire son nom de l'usage où l'on était de joncher de paille les écoles et aussi des vendeurs de paille qui l'habitaient. On peut consulter sur l'histoire de ce quartier de la capitale de la France beaucoup d'ouvrages, entre autres : *Paris sous Philippe-le-Bel* par Géraud. (Paris, I. R. 1837, 4o), l'Histoire de l'Université de Paris de Crevier, Thurot, p. 69. C'est dans la rue du Fouarre (*vico degli strani*) qu'enseigna un illustre belge que Dante a placé dans son *Paradis* et dont il fut un des disciples, Siger de Brabant, doyen de Notre Dame à Courtrai. M. Victor Leclerc tira son nom de l'oubli, car le glorieux panégyrique du poéte Florentin n'avait pas suffi pour l'en préserver même dans sa patrie. Il communiqua généreusement ses premières recherches au chevalier Artaud, au savant Ozanam, et il en fit l'objet d'un travail spécial dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France.* Nous avons résumé avec soin tous les détails de cette biographie (*Revue cath.*, 3 série, t. I, p. 525-535), en l'accompagnant de l'analyse de plusieurs traités du savant belge retrouvés à Paris. Il était réservé à M. Kervyn de Lettenhove de lui restituer son véritable nom, qui parait être celui de Siger de Gulleghem. Voir l'intéressante notice publiée dans les *Bulletins de l'Académie*, 1853, t. 20, 1e partie, p. 252.

V (p. 271.)

*Legitur in decretis, cursorie, parvus ordinarius, determinatio.* M. Thurot a défini toutes ces expressions d'une manière trop précise, pour que nous ne nous bornions pas à renvoyer le lecteur à son livre.

Nous reproduirons seulement ici comme renseignement quelques courts fragmens du MS. de Louvain.

De lectionibus Magistroru. in vico. Ca: 11m.

*Ethica doceantur mane hora sexta diebus festis et dominicis: et iisdem diebus hora decima Rhetorica.*

De libris audiendis et prælegendis Capt. 12m.

1. *Admittendi ad logica. Aristotelis debent audiuisse aliquod compendium Dialectices nisi aliud videatur Regentibus ex certa causa.*

2. *Cupiens ad gradum licentiæ in artibus admitti debet hos libros audivisse: Isagogen Porphyrii de quinq. vocibus, librum Predicamentorum Aristotelis, utrumque peri Hermeneias, utrumque priorum Analyticorum, utrumq. quoq. posteriorum, duos topicorum primu. nimirum et secundum, priorem Elenchorum octo Physicorum, tres de Cœlo, duos de Generatione et Corruptione, tres Metheorum, tres de Anima, notabilem partem Ethices, et Rhetorices, Arithmeticam et libellum de Sphœra.* (Une main de la fin du XVIe siècle a ajouté: et metaphysicam) *Atq. omnes hi libri qui in Pedagogiis doceri consueverunt doceantur ad commodum et profectum scolarum. Idq. vel ante prandium vel post prandium secundum ordinationem regentum. De pleccis vero quas vocant, recipiendis ex præscriptis libris, scolares satisfaciant magistris suis secundum morem pedagogiorum.*

3. *Lectores absoluant libros suos ante nouu. ordinarium; sub pœna arbitraria a decano et deputatis statuenda.*

4. *Magistri et scolares defendere teneantur doctrinam Aristotelis, nisi ubi ea fidei nre. repugnauerit.*

VI (13 févr. et 3 nov.)

*Bejani*, Béjaunes. (V. Vallet de Viriville, 170, Thurot, p. 40, Crevier, II, 327, 345. Middendorpius, *Academiarum totius orbis... Liber* I, Col. 1602, p. 156. On appelait de ce nom les étudiants nouvellement venus, auxquels les anciens écoliers faisaient subir diverses persécutions qu'on appelle aujourd'hui *brimades*. Le mot Béjaunes sert encore à désigner les droits imposés par la coutume à toute espèce de suppôts nouvellement reçus.

Le MS. de la Fac. des Arts de Louvain contient au § 5 du chapitre X. *de Moribus Scholarium*, les détails suivants : « *Nemo scolares ad studia recenter venientes indebitis exactionibus gravet, injuriis aut contumeliis molestet, sed propter conformitatem pædagogiorum, placuit ut unusquisque recenter adveniens pro introitu seu* BEANIO *suo, ut vocari solet, deponendo solvat septem stuferos in pædagogio, in quo comoratus fuerit vel lectiones et exercitia visitaverit.* »

VII (2 oct.)

Les indications placées aux deux premiers jours d'octobre sont de diverses mains. Après le passage que nous avons transcrit, on trouve la note suivante d'une écriture beaucoup plus moderne : *Ex ordinatioe facult. fit nuc publicatio statutor. pridie Regu.* Le § 8 du chapitre 1 des Statuts décide que la lecture de ceux qui concernent les maîtres aura lieu une fois par an *in scholis artium,* puis il continue en ces termes (verso du 3e feuillet) : *Statuta vero concernentia scholares bis in ano circa Bauonis et Brandonis festa per bedellu. presente regente in quolibet pedagogio publicetur.* Voir sur la fête des *Brandons*, l'*Annuaire* de 1848, p. XLI.



VIII (3 nov.)

Guillaume d'Auxerre fut un des députés que l'Université envoya à Rome en 1229. L'Université célébrait pour lui un anniversaire aux Mathurins, appelés ailleurs *Trinitaires*. Crevier, I, 345; VI, 288.

Dans l'impossibilité d'étendre ces notes au delà des limites que nous impose la destination de ce recueil, nous renvoyons encore une fois le lecteur curieux de détails aux ouvrages déjà cités, aux descriptions de Paris, entre autres, à celle de Poncelin. On trouve aussi dans Monteil (*Hist. des Français des divers états*) des particularités instructives.

IX (8 déc.)

*Festum Normanorum*. La fête de la Conception de Notre Dame fut célébrée dès le XII[e] siècle avec une si grande pompe en Angleterre et en Normandie qu'on l'appela par spécialité la Fête aux Normands. C'est à S. Anselme, archevêque de Cantorbéry, qu'on accorde le plus généralement l'honneur d'avoir établi cette fête. L'opuscule qui lui est attribué : *Miraculum de Conceptione Sanctæ Mariæ* a inspiré plusieurs auteurs et particulièrement Robert Wace, qui s'est servi de plus pour son poëme intitulé : *Conception Nostre Dame*, des évangiles apocryphes, et d'autres anciennes légendes. V. l'édit. donnée en 1842 à Caen par MM. Mancel et Trébutien, et sur les Puys ou Palinods de Caen et de Rouen, en l'honneur de la Conception de la Vierge, l'abbé de la Rue et Ballin, qui rectifient les détails contenus dans Butler, enfin la notice de M. Silvestre dans l'*Ange Gardien* (1853, p. 72).

M. Vallet de Viriville, en décrivant le sceau de la nation de Normandie, p. 132, dit qu'il représente une scène fort

curieuse où des nochers, pour conjurer l'effort du diable, personnification de la tempête, adressent leurs prières à l'Etoile de la mer. Le sceau nous paraît représenter assez distinctement un moine tonsuré, et tout nous autorise à y voir Helsin de Ramsay. Envoyé en ambassade par Guillaume-le-Conquérant auprès des Danois, il fut assailli à son retour en Angleterre par une violente tempête, pendant laquelle il fut averti miraculeusement de célébrer la fête de la Conception. Voir le travail cité sur Robert Wace.

On peut lire dans les historiens de l'Université de Paris combien y fut toujours en honneur la croyance à l'insigne prérogative de la mère de Dieu, dont l'Eglise vient de faire un dogme. E.

---

## DOCUMENTS RELATIFS A LA VIE ET AUX ÉCRITS DU PROFESSEUR EN DROIT GUDELINUS.

Au milieu des bouleversements qui ont marqué la fin du dix-huitième siècle et les premières années du dix-neuvième, les jurisconsultes de Louvain ont subi le sort de la plupart des célébrités de l'ancienne Belgique : leurs ouvrages ont été abandonnés dans les bibliothèques, et c'est à peine si quelques érudits connaissent leurs noms.

Ce dédain n'est rien moins que mérité.

Les vastes travaux des professeurs de Louvain sur le droit féodal resteront des monuments que les historiens du droit, de la politique et des mœurs, devront toujours consulter sous peine de ne recueillir que des notions incomplètes et confuses sur les institutions du moyen-âge et des temps modernes antérieures à la révolution de 1789. Nous en dirons autant de leurs belles études sur le droit ecclésiastique.

Pour le droit romain, la question se présente, à la vérité, sous une autre face. Depuis le jour où ils écrivirent leurs ouvrages, la science a fait des progrès considérables; mais cette remarque s'applique à tous les commentaires des Institutes, du Digeste et du Code qu'on a publiés pendant les trois derniers siècles, et

il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait plus rien à apprendre dans les livres des anciens jurisconsultes.

Les professeurs de Louvain, il faut le dire à leur gloire, se sont constamment tenus à la hauteur des progrès scientifiques de leur siècle. A un jugement sûr, à une érudition solide et variée, ils joignaient une connaissance approfondie des textes; et, tout en expliquant les lois romaines ou les canons de l'Église, ils faisaient, sur le terrain des coutumes du pays et des contrées voisines, des excursions fréquentes où il est on ne peut plus utile de les suivre. C'est une mine que les historiens du droit moderne n'ont pas assez explorée. La littérature elle-même y est intéressée; car les jurisconsultes de Louvain se faisaient gloire de cultiver les lettres grecques et latines : on en trouve des traces irrécusables à toutes les pages de leurs livres.

Nous nous proposons de publier successivement dans les *Analectes* plusieurs documents qui se rapportent à cette intéressante partie de l'histoire littéraire du pays. Nous commençons par le professeur Gudelinus auquel on doit les ouvrages suivants :

1. *Cl. V. Petri Gudelini, antecessoris academiæ Lovaniensis, Commentariorum de jure novissimo libri sex, optimâ methodo, accuratè ac eruditè conscripti, additis harum vicinarumque regionum moribus, opus ut diu avideque expetitum, ita scolis foroque utilissimum. Editio altera, emendatior, indicibus et summariis auctior.* Antverpiæ, Hier. Verdussen, 1644, in-f°.

On trouve en tête de cette édition un magnifique portrait de l'auteur gravé sur acier.

2. *Petri Gudelini, J. U. D. et antecessoris in academia Lovaniensi syntagma regularum juris utriusque novâ methodo et congruo ordine digestum : adjectis passim harum vicinarumque regionum moribus. Opus ut diu desideratum, ita nunc demum in lucem productum, illustratumque indicibus et summariis.* Antverpiæ, Hier. Verdussen, 1646, in-f°.

Ces deux ouvrages ont été publiés après la mort de l'auteur par ses deux fils Philippe et Pierre Paul.

3. *Commentarius de jure feudorum,* in-4°. Lovanii, typis Hastenii, 1624. Jac. Zegeri, 1641.

Valère André rapporte que l'auteur laissa en manuscrit plusieurs discours et des leçons sur les titres suivants du digeste : *De Hæredit. petitione, de Rei vindicat., de Usufructu, de Servitutibus, de Testam.* — Nous avons vainement cherché ces ouvrages. Peut-être n'ont-ils jamais été publiés.

Les restes mortels du jurisconsulte furent déposés à l'église des Carmes déchaussés de Louvain. La tombe portait l'inscription suivante :

D. O. M.

PETRUS GUDELINUS J. U. DOCTOR

ET D. MARIA VANDER STEGEN

CONJUGES HIC QUIESCUNT.

ILLE STIRPE APUD ATHENSES PATRICIUS,

VITA, INTEGRITATE, SCRIPTIS CLARUS,
INGENIO, DOCTRINA, INDUSTRIA,
OPTIME DE ACADEMIA MERITUS.
HÆC BRABANTIÆ SENATORIS FILIA,
TOTO PARITER GENERE EMINENS,
INDOLE SUAVISSIMA, MORIBUS CONSPICUA,
AFFECTU, MODESTIA, PIETATE,
TALI VIRO DIGNA.
VIXIT ILLE ANNOS LXIX. M. IX. D. X.
OBIIT AN. CIƆ. IƆC. XIX. XV. KAL. NOVEMB.
HÆC ANNOS LXVII. DIES III.
OBIIT CIƆ. IƆC. XXVII. PRID. KAL. JULII.

Les documents suivants contribuent à nous faire connaître sa vie et ses écrits.

I.

*Maximiliani Wittebort J. U. Doctoris Oratio in funere Petri Gudelini habita Lovanii* 22 *octobris* 1619 (1).

Lugere mecum tacitus Academiæ nostræ jacturam,

(1) Ce discours a été reproduit dans les *Memoriæ jurisconsultorum* de Henning Witten. Une autre oraison funèbre fut prononcée dans la chapelle de la congrégation de la sainte Vierge, dirigée par les Pères Jésuites, et un extrait en a été publié sous le titre suivant : *Encomium Parthenium, ex oratione funebri habita in oratorio Sodalitatis Jurisconsultorum apud Patres Societatis Jesu*, 27 *octobris* 1619.

et insontis amici Professorisque quondam mei casum indignari, justo meo dolore constitueram; nisi mihi præsertim in hisce sacris feralibus, oratoris partes silentio suo cæteri, quos audire maluissem, reliquisse viderentur. Et fortasse non abs re prudentissimi viri, linguarum alioqui disertissimarum, indictâ velut sibi taciturnitate, altum animi sui contestari dolorem satis esse putaverunt, ut mutis quasi sacris parentarent. Imò si quid acutiore conjecturâ consequor, forsitan eâdem quæ me ab initio causa remorabatur, iisdem continentem perpetuamque orationem non permisit, aut maturiori judicio rem propiùs considerantes, munus hoc quemadmodum intactum reliquerunt; ita præ cæteris mihi debitum unanimes censuerunt. Siquidem officii mei arbitrati sunt Clarissimi viri, ut Clarissimo viro Petro Gudelino fatis functo vicariam linguam, inter hæc tristia atratæ Ecclesiæ pulpita, unus præcipuè offerrem; cui viventi aliquo jam tempore, ob ætatis ingravescentis imbecillitatem, vocem stylumque publicâ in professione accommodâram. Potuit et patria aliis silentii causam præbuisse, mihi ad dicendum stimulo fuisse, qui sub eodem cælo natus, et in eodem Hannoniæ solo susceptus et educatus, gentili et pæne populari meo novissimum hoc vocis animique obsequium sine manifestâ ingratitudinis notâ denegare nullâ ratione potuissem. Quamobrem quæcunque in hoc publico Universitatis nostræ luctu allaturus sum, sic accipiatis velim, ut ab aliis longe copiosiori elegantiorique

oratione explicari potuisse cogitetis; à me paulò ornatius, si plusculum temporis orationi construendæ relictum fuisset.

Verum ne latissimus hic immensæ laudis campus inter dicendum latè fusèque orationem abducat, melliflua præcipuè florilegæ instar apis excerpam : iisque commemorandis præcipuum studium adhibebo, quæ et admirationem digna sunt parere, et imitandi studium, quà ad doctrinam, quà ad virtutem, excitare. Atque in primis dubito gratulerne tibi, Hannonia ditionum Belgicarum, vel ipsius Hispaniarum Regis elogio, nobilissima, quæ tanto viro charissima patria extitisti ; an vero tui caussâ magis doleam Athum, quod inter tot præclara ingenia, nobilesque et honestas familias, quarum progenitrix et altrix fœcundissima fuisti, etiam hunc virum Clarissimum Petrum Gudelinum in lucem faustissimo ortu edidisti (1). An etiam vos huc compellem, o Graiæ Latiæque Musæ celeberrimi eodem in oppido Licæi, quæ illum infantiæ annos egressum humanioribus litteris imbuendum suscepistis, in quibus Antiphanis dicti memor

Τῆς ἐπιμελείας δοῦλα πάντα γίγνεται,

eum animi ardorem, eamque sedulitatem adhibuit, ut in omnibus classibus primas semper tenuerit, pluribus retrò se longo ordine relictis choriphæus semper et

(1) Natus est 8 Augusti 1550.

antesignanus. Ab his sermonem utriusque linguæ doctus, Lovanium locupletissimum quarumcumque scientiarum emporium dimissus est (1), ut philosophicis disciplinis celebri illo in Falconensi Pædagogio erudiretur. Sed ecce adolescentis ingenium atque indoles, quæ perinde atque ver novum reliquæ vitæ proventum denuntiat, quomodo sese prodit! nihil præter philosophica spirat, syllogismos et enthymemata profundit, condiscipulos et professores suos in admirationem trahit, eâque sedulitate pergit, ut post biennium circa decimum sextum ætatis suæ annum, in quatuor pædagogiorum concursu, sui Collegii primus, omnium tertius, princeps indubie futurus (absque invidia dico) nisi diutinus morbus palmam eam illi invidisset (2). Dolendum sane, et fortunæ forsitan ipsi irascendum; nisi prout humana se habent omnia, raró admodum inoffenso pede à carceribus ad metam decurrere contingeret. Colligere multi diversis in stadiis pulverem solent, sed à paucissimis fervore rotarum evitari meta potest, et ne columnam inter utramque plenis, quod aiunt, velis ingrediamur, sæpe malignitate casus pleraque intervenêre. Illinc in altiora Jurisprudentiæ subsellia conscendit, nobilissimam illam atque maxime necessariam humanæ vitæ scientiam arbitratus, eoque

(1) Lovanium studii caussâ primum venit anno 1564.

(2) Creatus est Licentiatus artium anno 1567 et paulo post in eadem facultate Doctor.

ardore Justiniani aliorumque Imperatorum constitutiones, sanctissimorumque Pontificum decreta et rescripta complexus est, ut summà cum laude I. U. Prolyta renuntiaretur, et Clarissimi tum temporis Professores, quibus singularem venerationem cultumque deferebat, et à quibus præscriptam studendi methodum acceperat, serò datam licentiæ laurum quererentur (1). At ille nequaquam inanitate tituli contentus præmaturam illam palmam decerpere haud properabat; quod plerique hodie faciunt, partim suo, partim parentum vitio, qui, ut Petronius ait, cùm ad vota properant, cruda adhuc studia in forum impellunt. Aliud arbitrabatur esse Jurisconsulti nomen, aliud Jurisconsulti munus et partes, illud paucis posse comparari, at longâ jugique meditatione opus esse, ut legum Interpres Themidisque Mystagoga perfectus habeatur. Eâ de causâ in ipso Jurisprudentiæ tyrocinio, privatis suis studiis, quæ haud dubiè nocturna diurnaque fuêre, publicum illud, quod Academiarum proprium est, semper conjunxit. Proinde et celeberrimorum tunc temporis Professorum cathedris gradatim indefatigatus subsedit, et in eo semper vel maximam discentium fœlicitatem collocavit, quod horulæ plerumque spatio, quæ noctis unius dieique labore Professores commentati essent, plenius perfectiusque eadem haurire possent. Hic animus, hic studiorum tenor in eo semper fuit, quamdiu Jurispru-

(1) Factus Licentiatus 7 maii 1572.



dentiæ fines non erat egressus ; sed tantus ardor discendi non poterat unius scientiæ haustu restingui. Ad alias disciplinas transvolare gestit animus. Mathematicis disciplinis, Astrologicisque contemplationibus et Geometricis commentationibus sese initiandum tradit; neque vulgari contentus studio, noctes diesque pari quâ antea sedulitate conjungit. Ita studebat nihil parvum sapere, et cùm sublimia curaret, indagabat summorum Philosophorum more et amore

*Quæ mare compescant causæ : quid temperet annum;*
*Stellæ sponte suâ, jussæne, vagentur et errent :*
*Quid premat obscurum Lunæ, quid proferat orbem :*
*Quid velit et possit rerum concordia discors.*

Itaque cùm præcipuam sibi laudem in Jurisprudentiæ studio statuisset, relictâ tantisper Academiâ, et Romani juris exercitatione, Mechliniam praxis caussâ sese contulit (1). Eam urbem Astreæ Belgicæ perpetuum veluti domicilium sanctiorisque sapientiæ sedem et ædem summi principes delegerunt. Id verò sapientissimo consilio factum nemo bonus abnuerit, ut post percepta in Academiis Jurisprudentiæ elementa, juris studiosi quasi ab umbratili scholarum ventilatione sub solem et arenam vocati, tyrocinium deponerent, agendisque ultro citroque causis, non minus ingenii sui

---

(1) Ante Licentiam in praxi Mechliniæ octo mensibus fuit, et statim ab eâ 4. annis ibidem causarum Patronum egit.

molimina tentarent quàm disciplinæ et artium , quas ab alieno ore cepissent, proprio ibi marte specimina et experimenta præstarent. Bone Deus sub quibus magistris! selectissimis undequaque, et usu longo prudentiâque exercitatissimis Jurisconsultis, quales vel in Areopago, vel Druidum Collegio, vel Romanæ Curiæ consessu contenderis fuisse. Tanto fortunatior, Gudeline, quod ibi omnia, quæ ad rem judiciariam spectant, perdiligenter excerpsisti, ut statim juri dicundo par esses, deque jure controverso et difficillimis legum ænigmatibus certam indubitatamque sententiam aperires. Ecce statim increbescit ingenii tui fama; sub galli cantum Consultores ostia pulsant, legum oracula rei actoresque sciscitantur, nullusque secum bene vel cum rebus suis actum putat, nisi te patrono jura sua experiatur. Admirata et gloriata Mechlinia est quasi proprio fœtu ; sed patriæ debebaris. In quam ut dulcissimum profugii locum, bello civili suborto te recipere, finemque sævitiæ hostilis exspectare cogeris : et ita instructissimum hoc ingenium velut postliminii jure recuperas Athum, quoque diutius fruaris, postulandi, scribendi, de jure respondendi varias ei occasiones subministras; imò in amplissimum senatorii ordinis magistratum, eum præter morem, non conjugatum conscribis : nec satis, anno altero in iisdem honoribus continuas, et tua curia tam gavisa Gudelino est, quam vel Athenæ Solone, vel Sparta Lycurgo. Sed et rerum, quas ut plurimùm

amamus, ita plurimi æstimamus, nulla fere diuturna possessio est, tantùm Jurisconsultum inter tam angustos natalis oppidi limites latere publica ratio non patiebatur. Invidebat Atho illustrissimum illud doctrinæ decus Lovanium; exspectabant illum Jurisprudentiæ pulpita, et à doctissimis tunc temporis legum canonumque Interpretibus quàm avidissimè desiderabatur. Quis nescit nunquam tacendam Wamesii, Caversonii, et Zuerii memoriam? illa, illa Universitatis, non tantum juridicæ facultatis lumina pro tanto viro (si pace Manium, sanctissimarumque umbrarum liceat) testes appello. Te Wamesi, te Caversoni, te Zueri, qui quibuscunque rationibus et modis reluctantem Gudelinum induxistis, ut Academiæ Lovaniensi sese iterum ostenderet, parenti optimæ gratificaretur, fructum studiorum aliquem persolveret, et beneficium acceptum non ingratus alios erudiendo compensaret. Intelligebant sane sapientissimi illi hujus Academiæ Rectores, qui et quales viri ad Academicam cathedram promoveri deberent: neque enim Leguleium aliquem, aut trium, ut ita dicam, legum Consultum; sed solidæ jam doctrinæ, et publicis privatisque exercitationibus probatissimum conquirebant, evocabant. Atque licet etiam tunc temporis præclarissimorum virorum ingeniis Lovanium abundaret, tamen illud lumen ab hoc Academico cælo abesse impatienter ferebant, ejusque doctrinæ claritatisque quasi præscii, hinc quantus qualisque aliquando futurus esset, quàm utrique Rei-

publicæ utilis, ex certis auguriis certissima auspicia ducebant. Itaque efficacibus tam gravium virorum precibus consilioque revocatus, dum lectionem exspectat, honorarium munus obit, jusque sine stipendio aliquamdiu profitetur; sed non sine honore, quin eo, qui in hac Academiâ solet esse amplissimus, exornatur, remque publicam litterariam tantâ prudentiâ regit, ut paulò post rectoratum alterum caperet. Fidem faciunt Fasti nostri, et publica fama, quæ lapsu temporum, integrâ fide, ad nostram usque ætatem pervolavit, pluresque etiamnum testes oculati deponant, sub ejus imperio non florentissimum tantùm Universitatis statum fuisse; sed etiam tunc maximè, si unquam aliàs, verâ propriâque suâ majestate constitisse. Omnes itaque boni eum publico docendi officio præfici instabant; sed dum studia in contraria Concilium distrahitur [ô sortem virtuti semper invidam!] abit indonatus, miseratur et indignatur repulsam ipsemet Senatus; ille virtute suâ sese involvit imperterritus; nec enim ipsius virtus repulsam pati poterat, quæ sibi merces pulcherrima, nullâ publicâ commendatione indigebat. Meminerat etiam non dubito vir Polyhistor, Campi Martii repræsentatâ sibi penes oculos conditione, parum prosperos Comitiorum eventus meritissimis de Rep. Principibus plerumque contigisse. Igitur propositis Sapientissimorum Clarissimorumque virorum repulsis, in constantiam animum jam à multis annis induraverat, sciens pleraque plerumque cum

patientiâ exspectari debere, quæ gratiâ et emendicato studio impetrari non possent. Obversabatur illius animo Scipio Nasica non minus ædilitatis curulis repulsâ fortiter toleratâ gloriosus, quàm eâdem postmodum obtentâ senatorioque munere memorandus. Occurrebat L. Æmilius Paulus aliquoties Consulatus petitione frustratus, post aliquod tempus communibus populi Romani suffragiis eodem exornatus. Præ omnibus illi præsertim affulgebat constantiæ virtutisque melioris facilè Princeps Cato, vel hoc solo elogio apud suos totamque posteritatem commendatissimus, quod honores et dignitatis Catoni nunquam, honoribus verò dignitatibusque sæpe Cato negatus esset. His aliisque id genus exemplis clarissimorum virorum, quibus familiarissimè utebatur, ita animum obfirmaverat, ut quoties honorem peteret, eodem se frustrari posse non ignoraret. At verò ne justo dolore ab hac Academiâ discessum cogitaret, destinantur à magistratu nobilis et generosus dominus Van Schore, tunc temporis civitatis Princeps, et Pensionarius Wylems, qui certissimâ spe primùm vacaturæ lectionis erigerent, confirmarent, retinerent. Et hâc spe non mediocriter recreatus, lectionem Regiam, quâ continuò functus fuerat, quietiori quidem animo, sed non minori quàm antea laude exercet (1). Imò vacat paulò post urbana lectio, fidem non fallit optimus sapientissimusque Se-

(1) In Professorem Regium assumptus anno 1582.

natus, sed Consulis Tribuniplebis, Senatorumque et Decurionum suffragiis ei defertur (1). Cùmque pluribus annis inter incerta vitæ totius constituendæ vota dubius fluctuasset (quæ sors summa ferè ingenia subineuntis virilis ætatis ingressum versare solet), tandem in hoc pulcherrimo Brabantiæ meditullio domicilium destinat figitque, Musarumque otia præ clamoribus fori Curiarumque jurgiis amplectitur, solidam veramque quietem in unâ sapientiâ collocaturus. Verum enimvero subit, ut assolet, illi ob animum nepotum posteritatisque cura, quæ desideria plerumque nostra in longa dissitaque transmittit. Itaque de uxore cogitare cœpit, quæ rei domesticæ curam gereret, et in otii negotiique perinde atque in thalami partem veniret. Destinantur illi complures, et grandi dote ultro citroque invitatur. Verùm hîc nec ullam prudentiæ suæ partem neglexit. Bene natam, scitè moratam, abundè nummatam, sed quæ virtute, præ cæteris fortunæ bonis, præemineret puerisque beata creandis esset, maturo sibi judicio sociavit, Celeberrima est jam abhinc multis annis Vander Steghen familia; sed recentissima adhuc hodie Nicolai nobilissimi amplissimique viri toto hoc Belgio memoria vivit. Hic præter innata generi suo stemmata et majorum imagines, juris legumque studio suis temporibus ita claruit, ut Consiliarius ordinarius Regis Hispaniarum,

(1) J. U. Doctor creatus anno 1586, 23 septemb. — Lectio ordinaria ei collata 27 julii 1590.



in antiquissimum amplissimumque Brabantiæ consilium à Domina Parmensi tunc Belgicarum ditionum Gubernatrice, conscriberetur : illo, illo parente ortus est (quem hic præsentem et mœrentem conspicio) generosus dominus Joannes Vander Stegen ratiociniorum Archiducalium Præfecturâ in urbe Bruxellensi ordinariè fungens. Illo, illo et sata est magni nostri Gudelini uxor, paternæ virtutis, non minus quàm bonorum heres, quæ et liberos non tantùm illi procreavit; sed ut sui similes essent studio verè materno educavit, efformavit (1). In hoc præsertim optimam illa matrem suam æmulata Margaretam Sterck filiam D. Henrici, ordinis aurei velleris Thesaurarii, ærariique Imperatoris Caroli Quinti Quæstoris generalis. At neque generis claritatem in Petro Gudelino desideres : nam præterquam quod genus suum doctorali laureâ, virtutumque omnium quibus claruit, splendore et æternis doctrinæ suæ relictis monumentis illustrius fecerit, patrem majoresque suos non rarò in amplissimo Athensis oppidi senatu septemviros habuit, qui honos ibidem maximus : Parente verò optimâ Annâ Buysset celeberrimi ibidem nominis et familiæ absque invidiâ gloriari potest. Testis est Mechlinia, quæ et hujus nominis splendorem adspexit in Jacobo Buysset, famoso Jurisconsulto, qui ibidem supremi senatus Belgici Secre-

---

(1) Liberos 7 genuit, quos moriens superstites reliquit, filios 3, filias 4.

tarius et Actuarius Gudelinum cognatum fœlicibus auspiciis, ea potissimum, quæ ad praxim et exercitationes forenses pertinebant, erudivit. Sed hæc generis aviti stemmata longâque suorum prosapiâ derivatum propagatumque sanguinem semper præ unâ virtute minimi æstimavit, nullumque unâ virtute locupletius augustiusque patrocinium à parentibus liberis posse relinqui verè sapienterque judicavit. Itaque ab illâ externâ pompâ ad ea, quæ virtuti propria sunt, orationem demuto. Omittam tamen, ne longior sim, subtilissimas ejus in instituta elucidationes. Præteribo acutissimas verèque Papinianæas ad digesta responsiones, notas et scholia ad decretales. Nihil dicam de syntagmate regularum juris præclaro certè et locupleti juris utriusque thesauro, in quem quicquid ferè in universâ Jurisprudentiâ rarum est, prudentissimè congessit. Quid porrò dicam de divinis illis ad feuda commentariis? Quid de jure novissimo, quod non tantùm ipsius antiquitatis interpretatione elucidavit; sed variarum etiam consuetudinum, quarum peritissimus erat, disputatione, praxique et hodiernis judiciorum formulis miro labore; sed non minus obstupescendâ ingenii sui subtilitate illustravit? An non quod de Tiraquello suo satis ambitiosè jactat Gallia, pari jure de suo Gudelino posset Belgica, magnum nempe dubitationis certamen esse pluriumve liberorum an librorum parens existat? Unde magna sanè, Gudeline, fama tua posthuma erit, et quia tam stabili virtutis probita-

tisque fundamento sustentatur, nullâ invidiæ vi, nullâ temporum injuriâ collabetur. Annabit illa perennabitque doctissimorum tuorum librorum programmate quasi perpetuùm duraturo marmore cælata. At illi per diversos terrarum tractus æternâ Jurisconsultorum voce animabuntur, erit illis famossimum in scholis pulpitisque nomen, pondus et authoritas in subselliis judicum et curiis. Illos

*Non imber edax, non aquilo impotens*
*Possit diruere, aut innumerabilis*
*Annorum series, et fuga temporum.*

Itaque quod Melpomenæ suæ gratulabundus accinit Horatius, id tu Astreæ tuæ grato memorique versu applaudas,

*Non omnis moriar, multaque pars mei*
*Vitabit Libitinam. Usque ego postera*
*Crescam laude recens.*

Erunt, erunt perennia ingenii tui monimenta, Pyramidum situ altiora, fortunæ imperio majora. Vivent, inquam, libri tui, sed et vivent liberi tui probi illi et morati et docti, et vestigia paterna, quâ virtute, quâ probitate duce prosequentur, tu in eorum vives imagine qui tuam repræsentant. Vivent et libri tui, et tu in illis quasi in picturâ loquente, nunquam conticesces. Et ecce veluti fœtus vivente te animati, cerebroque tuo velut altera Minerva producti obstetricante, ut sic dicam, liberorum tuorum Philippi et Petri Pauli Juris-

consultorum manu propitiam Lucinam videbunt, lucem, inquam, et doctissimorum virorum manibus contrectabuntur, avidè curiosèque demulcebuntur. Sed quò me abstulit affectus? pæne oblitus eram, quod supra admirationem inter nos esse solet, prout sese nunc res humanæ habent. Cùm almæ Universitatis conservatori à consiliis assideret(1), eandemque fortissimè defenderet, sapientissimè conservaret, itàque jus diceret, ut nunquam vel admodum rarò ejus sententiæ retractarentur, cùm, inquam, ejus doctrina ubivis terrarum adeò nota esset, tantoque in pretio, ut in Universitatibus celebrioribus consiliisque ejus authoritas allata plurimùm valeret, ad supremum curiæ Mechliniensis senatum nominatione iteratâ ultrò postulatur. Quid putatis? quod candidatus aut huic aut illi, ut more receptum est, manum adierit? huic et illi oscula jecerit? Abundè virtuti factum putabat, quod postularetur, memor erat Comici :

*Virtute ambire oportet non favitoribus,*
*Sat fautorum habet semper qui rectè facit.*

Quid posteà? eidem ab illustrissimo Duce Arschotano non semel ad curiam Montensem janua aperta est, non semel, inquam, (id permitte mihi ex ore tuo dicere, clarissime vir Fiene facilè Belgii nostri Architriatre, et Universitatis nostræ ingens decus et lumen) qui fide ab

---

(1) Factus Assessor anno 1594.

excellentissimo illo Arschotano acceptâ, iteratis vicibus Gudelinum in supremum illum Hannoniæ senatum incitasti. In Jurisprudentiâ philosophari maluit, quàm libertatem et otium litterarium vendere, et auream, ut aiunt, servitutem servire. Rarum hoc exemplum, Auditores, dum pessimis eâ in re moribus hodierno die passim peccatur.

Hinc, hinc intellige, ô Academia, qualem virum amiseris, illustrissimum nimirum doctrinæ sydus, integerrimum virtutis probitatisque ornamentum, religionis avitæ acerrimum propugnatorem, fidei omnisque constantiæ verum Achillem, cujus in animo non levibus notis virtutes impressæ, sed insculptæ omnino et solidæ, in pectore præter multarum scientiarum thesauros, leges juraque prorsus omnia conclusa, in toto denique corpore verè virilis gravitas, morumque aureorum gratia longè latèque dispersa eminebant. Non igitur immeritò hodiernum scholarum justitium, lugubres cantus, sepulchrales istæ faces, atrati parietes atque aræ omnibus oculorum aciem obturbant. Non unius familiæ jactura hæc est, Auditores, optimo parente orbata Universitas est, subtilissimo Doctore Justinianæa pulpita, Interprete acutissimo et solidissimo studiosa juventus, ego verò Professore et Patrono (1).

---

(1) Publicus juris Professor extitit annis 37; Assessor conservatoris annis 25; Obiit anno ætatis suæ 70, Domini 1619, 18 Octob.

II.

*Dédicace des ouvrages de Gudelinus au Magistrat de Louvain par les éditeurs Philippe et Pierre Paul Gudelinus, en* 1620.

Nobilissimis et Amplissimis Consulibus, et Senatui, Populoque Lovaniensi, Parentis sui de Jure Novissimo Commentarios dedicant consecrantque Philippus et Petrus Paulus Gudelini, I. U. LL.

Clarissimi Parentis nostri de Jure Novissimo Commentarii, annis abhinc amplius viginti in hac celeberrima Academia maximo auditorum numero publicè prælecti, tandem aliquando typis excusi prodeunt orbis in Theatrum, Nobilissimi et Amplissimi Senatores : sed non vivo authore suo : ut id faceret, induci non potuit vir modestus et gloriam fugiens. Tamen non modo Belgis, sed Exteris quoque nullum hortandi, atque etiam urgendi finem facientibus, ad extremum victus ejus animus, illam omnium diuturni desiderii exspectationem ut expleret, assensum præbuit. Verum ( ut sunt humani casus ) positis vix hujus operis primordiis, morbo corripitur, et ( heu ! citò nimis ) abripitur. Nova igitur mora.

Nos, ne tanta publicationis istius exspectatio studiosorum hominum animos diutius torqueret, huic operi tam fœliciter cœpto, manus nostras sedulò admovendas existimavimus, eâque curâ ac studio incubuimus, ut

ille Juris Novissimi Thesaurus publicam lucem tandem conspecturus sit.

Cùm autem animo agitare cœpissemus, cujus tutelæ vel gratiæ litterarium hoc munus consecratum iremus : illud honoratissimo nomini vestro (Nobilissimi Senatores) non una de causa deberi illicò judicavimus. Vos enim Clarissimo Parenti nostro, quamvis alibi nato, ordinariam juris Professionem contulistis, quâ annis viginti novem perfunctus fuit, et huic Academiæ urbi (permittite nobis hoc eloqui) non exiguam lucem attulit. Equidem vobis libenter adscribimus ortum nostrum in Brabantia, Illâ, illâ Brabantiâ quæ circumfusarum latè provinciarum regina est, amœna solo, cælo læta; oppidis, armis, ingeniis, artibus culta; civium numero fœcunda, moribus proba, industriâ alacris, vitâ elegans, fide probata. Iterum vobis libenter adscribimus pro Natali solo nos nactos fuisse Lovanium, Artium omnium amœnam et amatam sedem.

Ergo meritò hunc optimi Parentis nostri partum inclyto nomini vestro offerimus, quem et eo jure quo sata solo cedunt, apud I. C^tos^ vobis vindicare poteratis.

Jam si splendor aut fama operi ab insignis præscriptione tituli quæritur : nonne talem præferimus? Senatui vestro in Amplissimis Brabantiæ ordinibus inter civitates primi honores decreti sunt. Nam, quod ibi summum dignitatis culmen et apex, penes vos Sessionis Principatus. Itaque dignum tali libro nomen vestrum est, Amplissimi Senatores; dignus pariter tali nomine liber

quem offerimus. Neque verò munus aliquod præstantius à nobis exspectari potuit aut debuit expositione istâ Novellarum Constitutionum, quæ ut Jus continent Novissimum, ita sane præcipuum. Est enim hoc jure comparatum, ut leges posteriores derogent anterioribus, atque adeò in judiciis præsertim respiciendæ sint. Opus profectò arduum, dispersas in magno volumine Constitutiones apto materiarum ordine (quod nemo Jureconsultorum antea præstitit) sic digessisse, et composuisse, ut nulla omnino istarum Constitutionum, nullum earum caput, nullus paragraphus fuerit prætermissus. Ac cùm nulla ferè pars juris sit, de qua exstet aliqua hujusmodi Constitutio, summam et epitomen quandam juris universi hâc occasione desideratissimus Parens noster conscripsit, ut non solùm de jure privato, sed etiam de publico; non tantùm de rebus prophanis, verumetiam de Ecclesiasticis et sacris disputasse reperiatur; indicato ubique jure veteri, scilicet Digestorum et Codicis, postremis his Justiniani sanctionibus emendato: additis quoque et suo loco expositis Friderici et quorundam aliorum Occidentis Imperatorum Constitutionibus, quæ in corpore juris sparsæ sunt, paremque authoritatem obtinuerunt; positis denique ob oculos passim Consuetudinibus et legibus harum vicinarumque regionum, non quidem singulis (id fuisset infinitum), sed quæ frequentiorem usum nactæ videbantur.

Dignemini igitur, Nobilissimi et Amplissimi Senatores, hosce Juris Novissimi Commentarios, summis Optimi

Parentis nostri vigiliis conscriptos, nostrâque operâ jam publicæ lucis jurisque factos, fronte serenâ suscipere, nosque favoris vestri benignitate et gratiâ, si merebimur, complecti. Speramus autem favoris vestri aurâ longius provecti, eruere porrò, quæ ab indefesso Parente nostro elucubrata sunt : ut quemadmodum vivus ille docendo bene de Academia et universa Patria meritus est ; ita nunc etiam fato functus magis magisque posteritati prodesse videatur. Ita valete, feliciterque Urbem regite, quæ ut maxima est, ita æternitate digna. In eâdem Urbe vestrâ, Prid. Kal. Aprilis, M. D. C. XX.

## III.

*Lettre de la faculté de Droit aux éditeurs.*

Philippo et Petro Paulo Gudelinis I. C^tis^. — Novellarum Justiniani Sacratissimi Imp. Constitutionum utilitas, dignitas, etiam necessitas, quâ quâ se quis vertat, ipsæ primò se quasi prospectu ostentant : quarum opus sive volumen locupletissimum Juris penu, imò Thesaurum continet : quod Holoander tanti se fecisse scribit, ut id omnibus Regum ærariis anteferret. An injuria? haud ita. Sunt enim quod Mynsingerus in proœmio Institutionum censet, Novellæ præstantissima et necessaria maximè juris pars, et quas meritò quis Juris Colophonem et columnam dixerit. Solæ reliquo Juri

Civili in multis autboritatem addant, Solæ in plurimis detrabant, Solæ novam formam ac normam attribuant. Quocunque enim circumspicitur, adparent hic circa singulas pæne Juris partes sanctissimæ sanctiones, et pulcherrimæ non de Jure dumtaxat privato, sed et de publico, ut de rebus profanis, ita de Sacris Ecclesiasticisque. Ex quibus omnibus alterum quodam modo Juris Corpus videtur consurgere. Quæ cùm ita sint, quid est quod tam pauci Juris studiosi se studiaque sua in terendo volumine isto componunt? An ideo, quia Volumen hoc nullâ propè ad discendum arte aut methodo disciplinæ constet? Constitutionibus in istud congestis nullo materiarum, nullo etiam titulorum apto ordine; sed habita dumtaxat temporis, quo quæque constitutiones sunt promulgatæ, ratione? Quid rursum in causa est, quod, ut olim conquerente Ecclesiaste, plures faciendi libros (de ambitiosis loquitur ac futilibus) nullus fuit finis; ita nunc in tantâ, purgatiore hoc sæculo nostro, optimorum et doctrinâ præstantissimorum virorum abundantiâ, hanc Juris nostri Romani partem, aut prorsus intactam, aut incultam, et à commentationibus nudam reliquerunt, aut paucissimi in ea declaranda aliquid præstiterunt? nemo certè hactenus qui extra sanæ ac orthodoxæ religionis noxiam in artis alicujus formam præstantissimum hoc opus redegerit. An fortè quia res magnæ difficultatis et ex ea tædii fuit? difficultatis; quam partim Asiaticæ dictionis, qua legislator utitur luxuries, partim quam

græcæ linguæ ob continua bella corruptio ejusdemque corruptæ vitiosa translatio pepererunt? An fortasse, quia earum argumenta, quæ *Authenticas* nuncupamus, sub titulis Codicis passim inserta exstant illis legibus subiecta, quas respicere videbantur? Irnerii hæc laus est et opera, qui in Italia primùm hoc Jus Justinianæum professus est, et quod Abbas Urspergensis refert certis tomis distinxit. Jacobus Cujacius industriâ (ut in aliis suis omnibus) admirandâ et eruditione multâ in opere hoc illustrando multis parasangis superavit, scripsit elegantissimè solidissimèque, at non isto ordine ac methodo, quam hactenus desideravimus. Desiderio isti nostro tandem abundè satisfecit *Clarissimus eminentissimusque Collegii nostri Antecessor* (cujus manibus fœliciter adprecamur) *Petrus Gudelinus* qui in hac Νεαρίων sive Novellarum tractatione eum sequutus est ordinem, quem Justinianus ipsemet in Institutionibus anteriore in jure exponendo amplexatur, tanquam disciplinarum rationi congruentem. Neque hic sistit, sed quod hominis fuit publici boni amantissimi, addit, ne quid juris novi desideretur, capita constitutionum Friderici, et aliorum quorundam Imperatorum Occidentis tam sparsarum in Codice, quàm earum quæ feudorum libris sunt insertæ, quod et hæ Juris anthoritatem obtinuissent. Adjecit insuper quod ex re atque usu fuit harum vicinarumque regionum consuetudines et leges non eas quidem omnes, neque singulorum municipiorum (hoc enim in infinitum abivisset), sed quæ fre-

quentiorem usum obtinent, ut Juris studiosi quendam ad patrias leges ingressum aditumque haberent. Hoc opus iste quidem ante annos viginti publicè frequentissimo Auditorio perdocuit, post plurimorum rogatu sua erga omnes promptissima voluntate, ut posteris etiam prodesset, cœpit publicare typis, morte nobis omnibus mœsta præoccupatus, filiis heredibus operæ à se cœptæ consummationem demandavit, à quibus justissimo Parentis desiderio gnaviter satisfactum est et promptè. Quare laudatos vos, Ornatissimi Consultissimique *Philippe, et Petre Paule Gudelini*, cupimus ac vovemus; atque unà monitos rogatosque, ut quas probè scimus, alias multas in diversis Doctissimi Parentis vestri triginta-septem annis continui in Academia ista nostra Professoris commentationes lucubrationesque penes vos esse, lucem aliquando et splendorem contueri patiamini. Istud bono publico vobis vestrisque omnibus ornamento erit, adeoque lux vobis Paterna à luce adsplendebit.

*Prior et Collegium Facultatis juridicæ*
Alma in Academia quæ Lovanii.



## IV.

*Vers grecs et latins du docteur Guillaume Mercerus, à la mémoire de Gudelinus* (1).

Quanto Lovanii crepuerunt pulpita plausu,
Quando jura Petrus rostris dictabat et halis:
Tanto Lovanii sonuerunt compita planctu,
Conticuit Schola, luxerunt Collegia Juris,
Cùm Gudelini mors est vulgata per Urbem.
Heus, ubi rara fides? ubi vir justitissimus unus
Qui fuit in Belgis, et servantissimus æqui?
Eheu quam brevibus pereunt ingentia causis!
Desine Lovanium tristes miscere querelas:
Uno orbata viro es; superest spes magna nepotum,
Illustris fratrum triga, et quadriga sororum,
Quos sacris Pater et civilibus abluit undis,
Ornatu et vita clari Genitoris imago:
Quorum fræna, timor sanctus; concordia, habenæ;
Vincula, castus amor; auriga est spiritus idem.
Desine funebribus Themi sacratissima threnis:
Non moritur, quem conspicuæ sententia famæ,
Vita reos toties, toties solata clientes,
Judicis officio donavit in æthere justi.
Non moritur, sancti qui complacet instar Abelis;

---

(1) Plusieurs autres célèbrent en vers, selon l'usage de l'époque, les travaux de Gudelinus.

Qui defunctus adhuc loquitur, cui posthuma proles,
Hic liber, instituit terris cæleste tribunal :
Tempora qui confert priscis præsentia , mores
Moribus, et leges veteri cum jure Novellas.
Non moritur, quem densè iterum studiosa Juventus
Audiet erectos tollentem ad sidera vultus.

Αΐδετε Πιερίδες Μοῦσαι τὸν ὑπέρτατον ἀνδρῶν,
Ὃν θείων σοφίη δώρων ἀριζηλος ἔπλησεν.
Ἑπτα γονεὺς παίδων, πάντας τ' ἀρετὴν ἐδίδαξε,
Καὶ νεκρὸς οὐ παύει γεννᾶν ταύτην Μονόβιβλον.
Ποίαν; λυσιτελοῦς διδαχῆς μὲν πλήρεα βίβλον.
Ἀρχαίους, νεαροὺς, ἰδίους, ἐξωτερικούς τε
Οἰκομένῃ δείκνυσι νόμους, κατὰ Ἰουστινιανόν.
Δεῦτε νεοὶ, καὶ δεῦτε γέροντες, ἠδὲ μαθηταὶ,
Δεῦτε, παρακλήτῳ ἐντεύξεται πάντοτε βίβλῳ,
Εὐλογίας τε Θεοῦ κοσμήτητός τε γεμούσῃ.
Οὐ παρέχει καθαρὴ μὲν δύσκολα ὕδατα πηγή,
Οὐδὲ φέρει πικρὸν χρειώδης ἄμπελος οἶνον.

V.

*Buste et portrait de Gudelinus.*

Le musée académique possède, sous le num. 81 (Voir les *Analectes de* 1853 *p.* 204), le buste en marbre de

Gudelinus. Ce buste provient du mausolée consacré à sa mémoire dans l'ancienne Église des Carmes déchaussés à Louvain.

Dans l'édition de ses ouvrages, publiée en 1620, se trouve son portrait, reproduit plus tard dans la *Bibliotheca Belgica* et dans d'autres recueils.

Erycius Puteanus composa pour ce portrait l'inscription suivante :

*Plena animo facies ; animus, Sophiaque, Themique :*
*In picto vivus corpore sermo viget.*
*Scripta viri Sophiamque stilo, Themidemque loquuntur :*
*In scriptis dicas Numen utrumque loqui.*

Gudelinus n'a pas de notice dans la *Biographie universelle*, et cependant plus d'un jurisconsulte français a profité de ses travaux sans le citer. L'article des Mémoires de Paquot (tom. XVII, p. 298-308) pouvait fournir aux éditeurs des éléments suffisants pour une notice.

# TABLE.

---

# ANALECTES

# ANALECTES

POUR SERVIR A

# L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.

---

Nº 19.

---

LOUVAIN,

CHEZ VANLINTHOUT ET C^ie,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

—

1856.

## FAVEURS SPIRITUELLES ACCORDÉES PAR SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX, A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

---

Nous aimons à enregistrer, comme une des marques de la haute bienveillance que notre Très-Saint-Père le pape Pie IX porte à l'Université catholique de Louvain, les faveurs spirituelles que Sa Sainteté a daigné accorder à cet établissement.

Ces faveurs spirituelles, dont ceux qui en sont l'objet s'empresseront de profiter avec un vif sentiment de reconnaissance envers le chef auguste de l'Église, se rapportent au culte de la Sainte Vierge, invoquée à l'église primaire de St.-Pierre à Louvain sous le titre de *Sedes Sapientiæ,* et à la fête de St.-Thomas d'Aquin.

On sait qu'après les cérémonies de la promotion des docteurs en théologie et en droit canon, au grand auditoire du collége du pape Adrien VI, on se rend en cortége à l'église de St.-Pierre où M. le pléban, assisté de son clergé, vient recevoir le nouveau docteur à la porte de l'église et le conduit à l'autel de la Sainte Vierge, pour y faire l'action de grâces et l'offrande, selon les anciens usages académiques (1). Au

---

(1) Voyez le Cérémonial de la promotion publié le 18 juin 1841, art. 8 et 9.

jour de la promotion une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de St.-Pierre, en priant devant l'image de la Sainte Vierge, après avoir rempli les conditions requises pour gagner une indulgence plénière.

En outre, une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la Sainte Vierge, à l'église de St.-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

Autrefois, avant la dispersion de l'Université à la fin du dernier siècle, la fête de St.-Thomas d'Aquin était une des grandes solennités académiques. L'Université assistait en corps aux offices qui avaient lieu solennellement le 7 mars à l'église des Dominicains, où le panégyrique du saint docteur était prononcé en latin par un des membres de la Faculté de théologie ou de l'ordre de St.-Dominique.

L'ancienne fête académique se trouve en quelque sorte rétablie dans la chapelle du collége du St.-Esprit : une indulgence plénière y pourra être gagnée le 7 mars, jour auquel on y fera annuellement les prières de quarante heures, en vertu de l'autorisation donnée par Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines.

Pour compléter cette courte notice, nous ajoutons ici le texte du document relatif à la concession des indulgences en question.

« SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PIO PP. IX.

» *Beatissime Pater,*

» Ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutus Petrus
» Franciscus Xaverius de Ram, Rector Universitatis
» Catholicæ Lovaniensis in Belgio, supplicat humil-
» lime, ut Sanctitas Vestra ei facultates seu gratias
» sequentes concedere dignetur.

I.

» Lovanii in Ecclesia primaria B. Petri, in qua
» usque ad finem sæculi XVIII exstitit insigne Cano-
» nicorum Collegium, auctoritate apostolica et regia
» benignitate in favorem et splendorem Academiæ
» stabilitum et auctum, colitur sub titulo SEDIS SA-
» PIENTIÆ imago B. Mariæ Virginis. Ad hanc imagi-
» nem, antiqua religione sacram apud Academicos,
» hodiedum etiam solemnis habetur conventus, quo-
» tiescumque aliquis ad gradum Doctoris in S. Theo-
» logia vel Jure Canonico promovetur.

» Petit itaque Orator, ut Sanctitas Sua concedere
» dignetur indulgentiam plenariam, solemni promo-
» tionis die lucrandam a neo-promoto doctore, a Rec-
» tore, Vice-rectore et Secretario Universitatis, a
» Professoribus Facultatis Theologicæ et a Plebano
» seu Decano Ecclesiæ B. Petri, si modo devote ora-
» verint ante dictam B. Mariæ Virginis imaginem et
» omnia ad dictam indulgentiam lucrandam necessa-
» ria præstiterint.

» Insuper petit Orator, ut concedatur indulgentia

» trecentorum dierum omnibus et singulis Professo-
» ribus et Alumnis, quotiescumque ante aram, in
» qua illa imago B. Mariæ Virginis colitur, devote
» recitaverint hanc oratiunculam : *Ave Virgo Beatis-*
» *sima sine labe originali concepta*, adjecta oratione
» dominica et salutatione angelica.

II.

» Temporum injuria evenit, ut hodiedum in Aca-
» demia nulla amplius exstet specialis commemora-
» tio festi S. Thomæ Aquinatis, doctoris angelici,
» quod olim a Magistratu Academico, a Facultatis
» Theologicæ professoribus et alumnis solemni ritu
» agebatur in ecclesia Fratrum monasterii Ordinis
» S. Dominici.

» Ut denuo instauretur solemnis illa commemo-
» ratio ad diem VII mensis martii in sacello Collegii
» S. Spiritus (quod quidem Collegium, ut olim,
» Alumnorum Facultatis Theologicæ seminarium
» est), petit Orator, ut Sanctitas Sua concedere di-
» gnetur indulgentiam plenariam iis omnibus qui
» dicta die VII martii in præfato sacello devote ad
» mentem Ecclesiæ oraverint et cætera omnia ad lu-
» crandam plenariam indulgentiam necessaria præ-
» stiterint (1).

» *Romæ die* 23 *decembris* 1854.

» *Benigne annuimus juxta petita*
» Pius PP. IX.

(1) Les mots qui suivent, imprimés en italique, sont écrits de la main de Sa Sainteté.

» Præfatas indulgentias publicari et SS. Sacramen-
» tum per modum adorationis perpetuæ quotannis
» exponi die VII mensis martii, in dicto sacello Col-
» legii S. Spiritus, libenter permittimus.

» Mechliniæ die 13 januarii 1855.

» ENGELBERTUS, *Card. Arch. Mechl.* »

---

## BREF DU SAINT-PÈRE AUX RÉDACTEURS DE LA REVUE CATHOLIQUE (1).

Les membres de la commission directrice de la *Revue catholique* ont obtenu la plus douce des récompenses qu'un enfant de l'Église puisse ambitionner. Dans un bref qui leur a été nominativement adressé, le Souverain-Pontife, l'immortel Pie IX, le vicaire de Jésus-Christ a daigné bénir leurs travaux, encourager leurs efforts et proclamer leur inaltérable dévouement au Saint-Siége et à l'Église.

En présence de ce suffrage auguste, les rédacteurs de la *Revue catholique* chercheraient en vain des paroles pour exprimer dignement leur reconnaissance. C'est en redoublant d'ardeur et de zèle dans l'accomplissement de leur tâche laborieuse qu'ils s'efforceront de répondre à l'inappréciable bienveillance du Souverain-Pontife. C'est en consacrant à la défense de la vérité les faibles moyens que la Providence a mis à leur disposition, c'est en restant invariablement et indissolublement soumis aux décisions du Saint-Siége qu'ils chercheront à ne pas se montrer entièrement indignes des encouragements du successeur du Prince des Apôtres.

(1) Extr. de la *Revue cath.*

Voici la copie littérale du bref du Saint-Père :

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Ex vestris ad Nos obsequentissimis litteris IV Idus novembris proximi datis sedulam Vos navare operam intelleximus, Dilecti Filii, ut germanam catholicæ Ecclesiæ doctrinam ac jura istic propugnetis. Id porro ea ratione præstare animadvertitis, quæ Vos omnes summe devinctos supremæ huic Petri Sedi, et Romanæ Ecclesiæ omnium Matri et Magistræ majorem in modum addictos jugiter ostendat. Itaque etiamsi de ea quam exarare instituistis Ephemeride nullum ferre judicium valeamus, dono enim oblata Nobis volumina non legimus, animo tamen ac

PIE IX PAPE.

Chers Fils, Salut et bénédiction apostolique !

Nous avons appris par la lettre très-respectueuse que vous Nous avez adressée, en date du quatre des ides de novembre dernier, que vous travaillez, Chers Fils ! avec beaucoup de zèle à défendre chez vous la vraie doctrine et les droits de l'Église catholique. Et vous faites remarquer que vous le faites d'une manière qui montre comment vous êtes tous toujours très-attachés à ce Siége suprême de Pierre et entièrement dévoués à l'Église romaine, la Mère et la Maîtresse de tous. C'est pourquoi, quoique Nous ne puissions porter aucun jugement sur la Revue que vous avez entrepris de rédiger, car Nous n'avons pas

studio quibus laborem ipsum suscepistis favemus quamlibenter, ac Vos, Dilecti Filii, præcipuo idcirco paterni cordis affectu prosequimur. Annuat benignissimus Dominus vestris ejusmodi laboribus eosque gratiæ suæ lumine regat, et auxilio promoveat, quo Vobis honori, et Ecclesiæ sanctæ utilitati continuo esse possint. Vobis interim pro ejusdem Ephemeridis voluminibus unaque pro quatuor aliis operibus ad Nos item dono missis meritas persolvimus gratias; et Benedictionem Apostolicam cœlestium omnium bonorum auspicem Vobis ipsis, Dilecti Filii, amanter impertimur.

lu les volumes que vous Nous avez offerts, Nous encourageons cependant très-volontiers l'esprit et le zèle avec lesquels vous avez entrepris ce travail, et Nous vous portons, Chers Fils! pour cette raison un sentiment particulier d'affection paternelle. Que le Seigneur très-clément soit favorable à vos travaux, qu'il les dirige par la lumière de sa grâce, et que par son secours ils aient un tel succès qu'ils puissent constamment tourner à votre honneur et à l'utilité de la sainte Église.

En attendant, Nous vous exprimons nos remerciements mérités pour les volumes de la même Revue et aussi pour les quatre autres ouvrages dont vous Nous avez fait hommage en même temps. Et Nous vous accordons à vous-mêmes, Chers Fils! de tout Notre cœur la bénédiction apos-

tolique, gage de tous les biens célestes.

Datum Romæ apud S. Petrum die 18 Augusti An. 1855, Pontificatus Nostri Anno X.

PIUS PP. IX.

Donné à Rome près de S. Pierre, le 18 août de l'an 1855, la dixième année de Notre Pontificat.

PIUS PP. IX.

L'adresse porte : *Dilectis Filiis Casimiro Ubaghs, Nicolao Laforet, Josepho Thonissen, Carolo Delcour, et Emilio Nève, Universitatis Catholicæ Lovaniensis Professoribus. — Lovanium.*

—



## BREF DU SAINT-PÈRE A M. LE PROFESSEUR BEELEN (1).

En même temps que les rédacteurs de la *Revue*, un autre professeur de l'Université catholique a été honoré d'un bref du Saint-Père.

Non content d'accepter la dédicace du célèbre traité de S. Clément sur la Virginité que M. Beelen est à la veille de publier, le Souverain-Pontife a daigné encourager de son suffrage auguste les magnifiques travaux du savant et modeste professeur de Louvain. Nos lecteurs remarqueront, comme nous, la bienveillance extrême et l'approbation sans réserve qui se manifestent dans les termes du bref.

Depuis plusieurs années, M. Beelen figure au rang des premiers philologues de l'Europe. Depuis longtemps, les hommes qui suivent le progrès des sciences théologiques l'ont placé parmi les interprètes les plus distingués des Saintes Écritures. Pour mettre le sceau à sa réputation de savant et de théologien, il ne manquait à M. Beelen que l'approbation publique du chef suprême de l'Église. Le bref suivant prouve que cet auguste et dernier témoignage lui est désormais largement acquis. On remarquera que le Saint-Père insiste sur le double caractère de la méthode

(1) Extr. de la *Revue cath.*

suivie par M. Beelen, l'union de la philologie et de la tradition catholique.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam benedictionem. Libenter admodum accepimus Commentarium, quem in Epistolam S. Pauli ad Romanos mox edidisti in lucem. Nec enim incompertum Nobis est, quantum judicio Tuo doctiores hujus ætatis philologi tribuant, Dilecte Fili, eamque præterea in sacris Scripturis interpretandis rationem Tibi proposuisse ex datis ad Nos litteris Tuis perquam jucunde intelleximus, quam Tridentina Synodus catholico cuique interpreti jure præscripsit servandam. De opere Tuo, ubi tempus et gravissimæ Apostolici muneris Nostri occupationes siverint, aliquid certe cupimus degusta-

PIE IX, SOUVERAIN-PONTIFE.

Bien-aimé Fils, salut et bénédiction apostolique! C'est avec beaucoup de plaisir que Nous avons reçu votre Commentaire sur l'épître de St.-Paul aux Romains, que vous venez de publier; car nous savons, Cher Fils, combien les plus savants philologues de notre siècle estiment votre jugement; et par la lettre que vous Nous avez adressée, Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction, que dans l'interprétation des Saintes Écritures vous vous attachez à suivre la règle que le concile de Trente a prescrite avec raison à tout interprète catholique. Nous désirons, quand le temps et les très-graves occupations de Notre ministère apostolique Nous le permettront, lire au moins



re, nunc vero gratias Tibi voluimus pro oblato munere persolvere, et summas, ut par est, alacritati qua excellis laudes tribuere. Superest, ut præcipuam qua Te in Domino prosequimur caritatem Apostolica confirmemus Benedictione, quam omnis et animi et corporis prosperitatis auspicem Tibi ipsi, Dilecte Fili, effuso paterni cordis affectu amanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 18 Augusti anni 1855, Pontificatus Nostri Anno X.

PIUS PP. IX.

une partie de votre ouvrage; pour le moment, Nous avons voulu vous remercier de votre don, et louer hautement l'activité qui vous distingue. Il Nous reste à vous donner, comme preuve de l'affection particulière que Nous vous portons dans le Seigneur, Notre bénédiction apostolique, que comme gage de toute sorte de prospérité spirituelle et corporelle Nous vous accordons avec amour, Cher Fils, dans toute l'effusion de notre cœur paternel.

Donné à Rome près de S. Pierre, le 18 août 1855, de notre Pontificat l'an X.

PIUS PP. IX.

L'adresse était : *Dilecto Filio Joanni Theodoro Beelen, S. Scripturæ et Linguarum Orientt. in Catholica Universitate Lovaniensi Professori. — Lovanium.*

---

## L'IMMACULÉE CONCEPTION DE LA SAINTE VIERGE SOLENNISÉE A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE; DISCOURS DU PÈRE SPEELMAN.—FÊTE ACADÉMIQUE DE SAINT THOMAS.

—

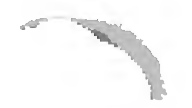
Son Éminence le cardinal-archevêque de Malines avait désigné le dimanche 4 mars (1855) pour la promulgation solennelle du dogme de l'immaculée conception de la Sainte Vierge. Ce jour devint pour la ville de Louvain l'occasion d'une de ces manifestations solennelles où toute une population fait éclater à l'envi les sentiments de foi et de piété qui ont toujours distingué nos provinces.

L'Université catholique, que ses fondateurs ont placée sous l'auguste protection de Marie, ne pouvait rester en arrière. Elle a prouvé que, suivant l'exemple de l'ancienne *Alma Mater,* elle a précieusement conservé cette tendre vénération envers la Mère de Jésus-Christ qu'on rencontre à toutes les pages des livres publiés par les théologiens formés à cette école célèbre.

Dans la matinée, M. le Recteur et MM. les professeurs s'étaient rendus en corps à l'Église de Saint-Pierre, pour y assister à la Messe solennelle célébrée par M. le doyen Craessaerts et le clergé de la paroisse. Le soir, tous les établissements universitaires furent brillamment illuminés; mais c'était surtout le collége

du St.-Esprit, habité par les élèves de la Faculté de Théologie, qui attirait les regards par la richesse et la disposition savante des ornements qui décoraient sa façade. Des milliers de feux de toutes couleurs brillaient sur toutes les lignes de l'édifice. Sa porte majestueuse était chargée de dorures, d'inscriptions et de peintures emblématiques au-dessus desquelles brillaient les armes de Sa Sainteté Pie IX. Sous le péristyle un vaste transparent représentait la Vierge immaculée, entourée de couronnes et de médaillons au centre desquels on lisait les noms des théologiens de l'ancienne Université qui depuis le quinzième siècle ont défendu dans leurs écrits l'Immaculée Conception de Marie; c'était unir le passé au présent dans un commun hommage de vénération triomphante. Au bas du tableau étincelant de lumière on avait reproduit le texte hébraïque du célèbre passage du chapitre III de la Génèse : *Inimicitias ponam inter te et mulierem.*

Vers huit heures et demie, au moment où l'illumination était dans tout son éclat, la foule qui remplissait la rue fut agréablement surprise par un chant majestueux qui s'élevait de la vaste cour du collége. C'étaient tous les élèves de la Faculté de Théologie qui entonnaient le *Magnificat* en chant grégorien et avec accompagnement des orgues de la chapelle. Belges venus de toutes nos provinces, Anglais, Hollandais, Irlandais, Allemands, Américains, Australiens, tous répétaient avec amour le chant sublime qui s'échappa du cœur de Marie au moment où son



regard prophétique, sondant les profondeurs de l'avenir, aperçut une partie des hommages que lui réservaient les générations innombrables rachetées par le sang de celui qu'elle avait la gloire d'appeler son fils! Il nous serait difficile de retracer l'impression que cet épisode produisit sur les auditeurs.

N'oublions pas les chronogrammes qui ornaient toutes les parties de l'édifice. Nous en transcrirons quelques-uns :

—

SANCTA MATER DEI SINE LABE ORIGINIS CONCEPTA.

—

VIRGO VENERANDA SINE LABE CONCEPTA SUB TUA TUTELA USQUE VIGEAT MATER UNIVERSITAS.

—

QUOD NUNC DOCET FIDES,
HOC ANTIQUA RESTAURATAQUE UNIVERSITAS STRENUE PROPUGNAVIT (1).

—

QUÆ ISTA QUÆ ASCENDIT SICUT AURORA CONSURGENS,
PULCHRA UT LUNA,
ELECTA UT SOL? CASTA VIRGO DEIPARA.

—

VIRGO FULGET UT ARCUS REFULGENS INTER NEBULAS,
UT FLOS ROSARUM IN DIEBUS VERNIS.

---

(1) A cette occasion il importe de remarquer que le Saint Père, au mois de décembre 1854, a fait réimprimer à Rome dans le recueil des documents relatifs à l'immaculée Conception toutes les thèses théologiques qui ont été publiées à Louvain sur cette question depuis 1835.

MarIa Door UWe onbeVLekte ontVangenIs WIL
beLgIe Van aLLe onheIL beWaren.

—

beLgen, hoLLanDers, DUItsChers, engeLsChen,
sChotten, Ieren, aUstraLIers,
aLLer VoLken theoLogen VIeren 't Voorregt
UWer onbeVLekte ontVangenIs.

—

sChoen bIst DU, JUngfraU, UnD keIn fLeCk War
Je In DIr; bItt VIeL fUer Uns.

—

MarY, ConCeIVeD WIthoUt orIgInaL sIn,
Look Upon Us, YoUr pIoUs serVants.

—

peCCato DI orIgIne MaI La InfeCe.

—

saCra DeIpara sIne Labe ConCepta generIs nostrI
sternIt hosteM.

—

LoUVaIn réJoUIssez-VoUs! MarIe, pUre
Dès L'orIgIne, bénIt L'UnIVersIté CathoLIqUe.

Quand par intervalle des feux de bengale jetaient leurs flammes rouges et bleues sur les masses imposantes du collége, le bâtiment semblait se transformer et de longues acclamations s'élevaient du sein de la foule émue et reconnaissante.

MM. les étudiants avaient voulu ajouter à leurs pieuses manifestations des œuvres de charité. Dès le matin, la société de Saint-Vincent de Paul, uniquement composée d'élèves de l'Université, inaugura la

fête par une distribution extraordinaire de pain à 171 familles indigentes. Plus loin, nous retrouverons la jeunesse universitaire au pied de l'autel dans la chapelle des Frères de la Charité.

Le mercredi 7 mars, une autre fête religieuse eut lieu dans la chapelle du collége du Saint-Esprit.

Nous avons rapporté (ci-dessus p. 5) les faveurs spirituelles que le Saint-Père a daigné accorder à l'Université catholique. Parmi ces faveurs une indulgence plénière a été attachée à la célébration de la fête de Saint-Thomas.

C'était cette fête que l'Université célébrait pour la première fois.

Des guirlandes, des fleurs, des inscriptions décoraient les murs de la chapelle, où pendant toute la journée le Saint-Sacrement fut exposé, en vertu de l'autorisation donnée par S. E. le cardinal-archevêque de Malines. Parmi les inscriptions, qui toutes marquaient heureusement le jour de la fête académique, on distinguait les suivantes :

pIUs nonUs LoVanIensIs UnIVersItatIs patronUs
DoCtorIs angeLICI festUM restaUraVIt.

—

benIgnItate pII IX qUotannIs In hoC saCeLLo
festIVe CeLebrabItUr DoCtor angeLICUs, erItqUe
IbI InDULgentIa pLenarIa.

—

annUa eXposItIo atqUe aDoratIo perpetUa
saCrosanCtæ eUCharIstIæ IbI fIet eX LICentIa
CarDInaLIs arChIepIsCopI.

A dix heures du matin, une messe pontificale fut chantée par Mgr. de Ram, en présence d'une multitude d'étudiants et de deux Pères de l'Ordre de Saint-Dominique portant l'habit de l'illustre Docteur dont on célébrait la gloire. Pendant toute la journée des adorateurs du Saint-Sacrement se succédèrent à la chapelle, et le soir, après le salut, les bâtiments du collége furent encore une fois brillamment illuminés.

Cette solennité, dont le caractère était à la fois religieux et académique, a produit un excellent effet et laissera de longs et agréables souvenirs dans la mémoire de tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. Dans une institution qui a pour but de rendre aux études théologiques l'éclat qu'elles ont jadis jeté dans nos provinces, les hommes de piété et de science doivent naturellement vénérer le saint Docteur dont le génie est l'une des plus grandes gloires de l'Église. Dans l'étude des lettres divines et humaines, comme dans les voies de la vertu, professeurs et élèves ne sauraient choisir un plus noble modèle.

Nous arrivons à une troisième fête non moins touchante que les deux précédentes.

Le vendredi 9 mars, MM. les étudiants, membres de la sodalité de la Sainte Vierge, firent célébrer à la chapelle des Frères de la Charité un salut solennel en l'honneur de la Vierge Immaculée. Mgr. de Ram officiait pontificalement, et un nombre très-considérable d'élèves appartenant à toutes les Facultés y assistaient avec une piété exemplaire. Avant le salut, le R. P. Speelman, de la Compagnie de Jésus, direc-

teur de la sodalité, monta en chaire et prononça un discours sur le dogme que le Souverain-Pontife venait de proclamer. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ce magnifique discours, non-seulement à cause des sentiments élevés qu'il respire, mais aussi parce qu'il retrace avec autant de science que de vérité l'empressement que la Belgique et surtout l'Université de Louvain ont toujours mis à défendre les glorieuses prérogatives de la Mère de Dieu.

Le P. Speelman s'est exprimé dans les termes suivants :

« Tu gloria Jerusalem, Tu lætitia Israël,
Tu honorificentia populi nostri.
» Judith, ch. 15, v. 10.

» MESSIEURS,

» Quel cœur catholique ne s'est senti ému, ces jours derniers, en voyant l'élan si spontané, si général dont cette ville fut le théâtre? Louvain s'est montrée vraiment digne du glorieux titre de cité de Marie; et, je n'en doute pas, du haut des cieux, la Vierge Immaculée aura abaissé avec amour vers les murs d'où partaient tant de vœux et tant d'hymnes de triomphe ces regards si doux, ces mains si riches de bienfaits que nous lui voyons étendre sur le monde. Son cœur gardera à jamais la mémoire de ce jour, où tout un peuple célébrait le plus beau de ses triomphes par l'expression de la joie la plus pure et de la plus pieuse allégresse.

» Moins éclatante peut-être est la manifestation

dont cet humble sanctuaire est en ce moment le témoin; cependant, pour être plus modeste, je ne sais si elle sera moins agréable à la Mère de Dieu. L'hommage du cœur lui plaît sans doute, mais quant au cœur vient se joindre, comme ici, l'intelligence, le plus beau don des cieux, cet hommage acquiert un double prix, et parce qu'il est plus rare, et parce qu'il produit sur ceux qui en sont témoins des impressions plus salutaires et plus profondes. L'histoire a laissé tomber dans l'oubli bien des présents d'or et de pierreries offerts à la célèbre statue de la collégiale de St.-Pierre, tandis qu'elle a gardé précieusement le souvenir de la robe doctorale que lui offrit le savant Juste-Lipse, en témoignage de son amour et de sa reconnaissance. A côté des noms des États qui, comme ceux du Brabant, se consacrèrent d'une manière spéciale au culte de la Vierge Immaculée, elle a soigneusement conservé les noms de ces corps savants qui, comme l'antique Université de Louvain, ont voué à la défense du plus beau des priviléges de Marie leur plume et leur savoir.

» Peut-être redira-t-elle un jour aussi qu'au milieu des manifestations de tout genre, dont le monde chrétien vient de donner le spectacle, Louvain seule a vu se grouper autour de Marie tant et de si dignes représentants de la science. Elle racontera, à la gloire de Marie et à la vôtre, MM., comment, alors que vos noms étaient proclamés avec honneur à la cour des rois et dans les plus doctes académies, alors que vos œuvres vous méritaient de leur part les

distinctions les plus flatteuses, on vous vit abaisser devant le *Trône de la sagesse* vos fronts couronnés des lauriers de la science et vous présenter en corps devant tout le peuple pour joindre vos hommages aux siens, dans la vaste basilique de cette cité.

» C'est là un spectacle dont la ville entière gardera un éternel souvenir. Pour nous, qui vous voyons aujourd'hui honorer de votre présence cette pieuse cérémonie, nous aimons à y reconnaître non-seulement une nouvelle expression de votre piété envers Marie, mais encore une preuve des sympathies dont vous entourez ceux d'entre vos élèves qui, pour mieux profiter de vos leçons, ont voulu mettre leurs études sous la protection de la Reine des cieux. Je vous remercie, en leur nom et au nom de leur mère, de cette marque d'intérêt. Je remercie surtout du fond du cœur celui qui a bien voulu relever notre humble réunion par son religieux concours.

» Après avoir été dans la ville éternelle le représentant de vos vœux et l'organe de vos pensées, il en a rapporté des paroles bien honorables et bien douces pour vous, recueillies de la bouche même du Pontife suprême. Il vous a décrit dans les effusions de l'intimité les scènes de foi dont il fut le témoin. Mieux que tout autre il pourrait vous redire combien fut sublime ce moment, où le chef des pasteurs annonçait à Rome et au monde que l'Immaculée Conception de la Vierge faisait désormais partie du dogme catholique. Quel spectacle que celui de tant de milliers de fidèles, accourus de toutes parts pour entendre les

premiers des paroles si longtemps désirées! Quel tableau que celui de ce noble sénat d'évêques, debout, comme au temps des apôtres, pour appuyer de leur témoignage la doctrine de Pierre, et cependant baissant, pour écouter la voix de leur chef avec plus de soumission, leurs têtes blanchies par les travaux ou par les souffrances. — Devant de tels faits toute parole se trouve impuissante : que doit-ce être de la mienne? Aussi ne me hasarderais-je point à élever la voix, si je ne me sentais rassuré d'un côté par votre extrême indulgence et de l'autre par la pensée que celle dont j'ai à vous parler est votre mère et la mienne. Notre mère! à ce nom le cœur s'épanouit. Qui ne trouverait, en parlant d'une mère, des accents sentis du moins et qui, à défaut d'autre mérite, auraient l'amour pour excuse?

» Mais en même temps, Messieurs, un autre soin me travaille. Il me semble que vous attendez autre chose en ce moment d'un prédicateur sacré qu'une simple effusion de tendresse filiale.

» En présence du grand acte que vient de poser l'Église, il est permis à l'intelligence de ses enfants d'en examiner le but et la portée, de relever chacun des grands intérêts qui s'y rattachent. C'est ce que je me propose de faire dans cet entretien, en vous montrant comment le triomphe de Marie est en effet le nôtre, celui de Rome, celui de l'Église et celui de Jésus-Christ; en sorte que nous avons sujet de nous en réjouir et de nous en glorifier et comme Belges, et comme sujets dévoués du St.-Siége, et comme catho-

liques, et enfin comme chrétiens. En un mot la gloire dont brille aujourd'hui le front de la Vierge Immaculée se reflète sur tout ce qui intéresse ou notre cœur ou notre foi. Commençons.

» I. Que l'Université de Louvain se distingua de tout temps par son zèle et par sa persistance à défendre le dogme que l'Église vient de définir, c'est un fait si connu, que je craindrais d'abuser de votre patience en m'y arrêtant. Les historiographes de l'Immaculée Conception sont unanimes à redire qu'elle se trouva sans cesse au premier rang parmi les champions de la Vierge, sa patronne. Elle soutenait, dit l'un d'eux, le privilége de Marie de toutes ses forces et l'embrassait de toute l'ardeur de son âme : *totis defendebat viribus totisque amplectebatur visceribus.* Il n'était guère d'académie, dit un autre, qui célébrât avec plus de pompe la fête du 8 décembre : et de fait on trouve dans d'anciens calendriers que ce jour était mis sur le même rang que les plus grandes solennités de l'année : Pâques, Noël et la Pentecôte. Vernulæus remarque qu'on ne saurait attribuer au hasard que ce fut le jour même de la Conception Immaculée que fut rédigée la bulle qui érigeait l'Université, comme ce fut le jour de la Nativité de la Vierge qu'elle fut installée. De si heureux auspices ne devaient-ils pas faire présager tout ce que son avenir aurait de noble et de brillant? Mais ce n'est pas ici le lieu de dire ce que la nouvelle institution fit pour l'Église et pour la Patrie, les ouvrages de tout genre dont elle enrichit la science religieuse et profane. Ce

serait l'infini. A peine même si cet entretien suffirait à rappeler tout ce qu'elle mit au jour de considérations et d'arguments en faveur du sujet qui nous occupe. Ç'a été une heureuse pensée de grouper autour de l'image de la Vierge ceux d'entre ses docteurs qui se sont le plus distingués dans la défense de la Conception Immaculée; que si l'on voulait énumérer tous ceux qui, élevés à la même école, ont dans leurs écrits manifesté la même opinion et combattu pour la même doctrine, il faudrait épuiser le catalogue de tous ses théologiens.

» Ce sont là des choses connues; ce qui l'est moins peut-être, c'est que l'académie de Louvain ne faisait que concentrer et résumer ce que les écoles de la Belgique, éparses jusqu'alors, avaient toujours enseigné et défendu. Vous n'ignorez pas, MM., qu'avant que cette ville devint comme l'héritière universelle de nos traditions religieuses et scientifiques, ces deux grands courants allaient malheureusement se déverser au dehors. C'étaient des docteurs de Tournai, de Lobbes et de Liége, qui occupaient le plus souvent les chaires de la Sorbonne et de Cologne, de St.-Victor et du Bec en Normandie. Quels noms je pourrais apporter à l'appui de cette assertion : Alain de Lille et Henri de Gand que n'éclipsa point le génie du Docteur Angélique, Alain que son siècle proclamait le docteur universel; avant eux Boniface, Robert et Simon de Tournai, ces fondateurs de la Sorbonne si dévoués à Marie; Hugues et Richard de St.-Victor, ces chefs glorieux d'une congrégation à jamais fameuse!

Or toutes ces nobles intelligences, tous ces hommes d'un savoir étonnant, dans ce siècle même où la science eut des proportions colossales, tous ces docteurs belges, qu'ils descendissent de l'école jadis fondée par Odon sur les rives de l'Escaut, ou qu'ils vinssent des bords de la Meuse et du Rhin, tous sans exception se sont distingués par leur foi au dogme de l'Immaculée Conception. Je cherche en vain un nom belge qu'il faille détacher de cette brillante série de défenseurs de la Vierge.

» A côté de ces illustres représentants de la pensée religieuse en Belgique, il en est d'autres qui sont plutôt les organes de ses sentiments pieux, je veux dire ses ascètes. Ici quels noms encore se présentent : Denis le chartreux et Thomas de Cantimpré, Van Ruysbroeck, de Groote, Ruppert et par dessus tous l'immortel auteur de l'Imitation de Jésus-Christ : eh bien! autant de noms, autant de hérauts éloquents du privilége de Marie.

» Plus haut que ces grandes écoles de la théologie belge, soit scolastique, soit mystique, se montre l'école palatine, née sur notre sol comme son fondateur.

» Là toutes les sciences semblent s'être donné rendez-vous; là, à côté de la majestueuse figure de Charlemagne, représentant de l'unité politique, voyez-vous Alcuin, le représentant de l'unité scientifique : Alcuin à la fois littérateur et théologien, ascète et homme d'état. De ces mêmes lèvres, qui ont donné des leçons au grand empereur, vont tomber des paro-

les de douce piété : « Vous êtes, ô Marie, cette aurore brillante, dont il est parlé dans nos livres saints; vous êtes toute belle et sans tache... Pulchra es et macula non est in te. » Ces mots n'ont pas besoin de commentaire.

» Que si nous voulons remonter encore la chaîne des traditions en Belgique et arriver jusqu'à ses sources, à ces hommes apostoliques qui nous ont apporté le trésor de la foi au prix de leur sueur et de leur sang, nous entendrons l'apôtre des Flandres, S. Éloi, proclamer bien haut cette pensée : « qu'Elle a dû être toute innocence, toute pureté, Celle qui devait donner au monde l'innocence et la pureté même, dans la personne de Jésus-Christ; Celle que devait ombrager de sa vertu l'Esprit de toute Sainteté; » nous entendrons, avant Éloi, Piat, l'Apôtre du Tournaisis, prononcer ces paroles d'autant plus remarquables qu'elles s'adressent à des guerriers encore idolâtres : « Brisez les chaînes, où l'enfer vous retient depuis trop longtemps captifs, et acceptez la liberté de Jésus-Christ, qui pour nous racheter est descendu sur la terre par le sein de la Vierge sainte et immaculée, *per uterum Virginis sanctæ et intemeratæ.* » C'est encore à la Vierge des Vierges que l'apôtre de nos provinces orientales, S. Materne, élève le premier temple chrétien du Nord; établissant ainsi, comme le dit son biographe, le culte de la plus pure des créatures sur les débris immondes de l'idolâtrie : *Perpetuæ Virgini, in delubra Veneris.* Chose remarquable! ces mots : à la Vierge, à la Vierge toujours

Vierge, à la Vierge sainte et sans tache, se trouvent inscrits sur les frontons de toutes nos premières églises. Plus tard on voit à côté de ce nom paraître celui de Pierre. Sans doute que nos apôtres voulurent asseoir profondément dans le cœur de nos pères ces deux sentiments, auxquels la Belgique fut toujours fidèle : l'attachement au Saint-Siége et l'amour de Marie.

» Faut-il en preuve de cet amour vous citer tant de sanctuaires consacrés à la mère de Dieu, tant de fêtes instituées en son honneur, tant de confréries et de congrégations établies sous son patronage? Des volumes ne suffiraient pas à les énumérer. Contentons-nous de quelques traits qui regardent plus particulièrement la dévotion à la Vierge immaculée. Déjà au XII<sup>e</sup> siècle, je rencontre deux chartes de Baudouin le courageux, qui témoignent de la solennité avec laquelle se célébrait la fête du 8 décembre. Je passe ses petites-filles Marguerite et Jeanne, je passe Charles et Marie de Bourgogne, pour arriver à Charles V. Ce grand homme qui, comme vous le savez, fut quelque temps assis sur les bancs de cette Université, portait toujours sur son sein l'image de la Vierge sans tache : il en faisait son égide dans les combats, comme cet autre général qu'on ensevelissait naguère dans les plis d'un drapeau victorieux. Tant il est vrai que la bravoure s'unit comme naturellement à la piété et à la piété envers Marie! Avec quel respect nos preux redisaient le nom de Notre-Dame! Mais avançons : à Charles V je pourrais joindre la pieuse Isabelle et les

États de Brabant et Ferdinand III surtout, Ferdinand héritier du noble sang de Flandre et de sa piété envers Marie, Ferdinand qui, quoiqu'élevé sur le trône le plus auguste de l'univers, se faisait un honneur d'écrire de sa propre main son nom sur l'album de notre congrégation.

» Est-il étonnant après tout cela que la Belgique ait salué de ses acclamations le triomphe de Marie? Depuis longtemps elle portait au fond de son cœur ce que Rome vient de définir. Magistrats et peuple, savants et guerriers, tous se faisaient une gloire, un honneur d'y croire ; et parmi les témoignages des Églises que le St.-Siége recueillit avec tant de soin, l'Église belge a pu apporter avec quelque fierté le sien. Jamais dans notre patrie on n'avait enseigné, jamais on n'avait cru, jamais on n'avait prêché autrement. C'était la croyance de nos pères, la nôtre; et par conséquent je suis fondé à dire que la gloire dont l'Église vient de couronner Marie rejaillit sur nous, puisque c'est une preuve de la pureté et de la vivacité du sentiment chrétien dans notre patrie, un témoignage des profondes racines qu'y a jetées la foi.

» II. A ce premier motif que nous avons de nous réjouir comme enfants de la Belgique, il nous est permis d'en joindre un autre, tiré du dévouement qu'a toujours professé notre pays et en particulier cette Université pour le Siége apostolique. J'ignore s'il est un peuple au monde, chez qui le nom et l'autorité de Rome soient entourés d'un plus saint respect et d'une vénération plus profonde. Dans plus

d'une circonstance, lors du grand schisme par exemple ou des révolutions du seizième siècle, on a vu ce dévouement au siége pontifical porté jusqu'au martyre. Encore aujourd'hui tous les fronts ne s'inclinent-ils pas au moindre signe de l'autorité de Pierre? Oui! comme je le disais tout à l'heure : Rome et Marie sont intimement unis dans le cœur du Belge : en sorte que leurs triomphes sont les nôtres. Or je ne crains pas d'avancer que de tous ceux qu'a remportés le Saint-Siége celui qu'il vient d'obtenir est le plus beau, non-seulement parce que ses pontifes ont toujours protégé le culte de la Vierge Immaculée, non-seulement parce qu'ils l'ont toujours propagé et sanctionné, comme l'expose si bien la bulle du 8 décembre dernier, non-seulement parce qu'ils ont conduit la pensée et le sentiment chrétiens avec une prudence et une sagesse infinies, en sorte que sans secousse et sans controverse la chose s'est trouvée comme définie d'elle-même; mais encore et surtout parce que jamais peut-être dans l'histoire l'autorité pontificale n'a paru avec plus d'éclat, n'a déployé plus de majesté, ne s'est imposée avec plus d'empire, n'a été accueillie avec plus d'amour et de confiance. Dieu semble avoir voulu ménager ce triomphe au pieux pontife qui, au milieu de ses épreuves, ne désespéra point du secours de la Vierge Immaculée. C'est, comme on le sait, du fond de l'exil que, plus préoccupé de la Gloire de Marie que de ses propres intérêts, il écrivit à ses frères dans l'apostolat, pour leur communiquer ses intentions au sujet d'une défi-

nition longtemps désirée et dans laquelle sa piété aimait à voir l'aurore d'un meilleur avenir. De si généreux désirs pouvaient-ils ne pas émouvoir le cœur de Marie? Bientôt la ville sainte rouvrit ses portes au Pontife banni; de toutes parts affluèrent d'unanimes adhésions à sa pieuse pensée; et quand il réunit autour de lui ses collégues, il put voir, comme au concile d'Ephèse, tous les cœurs vibrer à l'unisson du sien. Sa voix annonça au monde cet heureux résultat; elle prononça l'arrêt définitif: Rome y répondit par un cri de triomphe; et ce cri fut répété, comme d'écho en écho, par toutes les nations catholiques. « Pierre avait parlé, la cause était terminée. »

» Quelle consolation cette unanimité, cet enthousiasme de tous ses enfants a dû procurer à l'âme si aimante, si dévouée à Marie de notre bien-aimé Père et Pontife! Avec quel bonheur surtout il apprendra qu'il ne s'était pas trompé dans son attente à l'égard de notre catholique patrie! Il saura que son nom s'y est rencontré sur bien des lèvres et dans bien des cœurs à côté du nom de Marie, et que les belges ont vu dans ce triomphe tout à la fois celui d'une mère chérie et celui d'un Siége auquel ils ont voué une éternelle affection.

» III. Mais, MM., ce n'est pas la Belgique, ce n'est pas Rome seulement qui triomphent dans le nouveau triomphe de la Vierge, c'est le catholicisme tout entier. Et voici pourquoi : l'Église, dans cette définition solennelle d'un dogme nouveau, fait preuve de *vie ;* elle montre qu'elle a la conscience de sa *mission*

et de sa *force;* elle pose un acte d'immense *autorité*, en face d'un âge travaillé par le doute ou l'indifférentisme. Ces pensées demandent quelque développement : elles vont nous conduire au cœur même de la question.

» Sans doute la doctrine de l'Église ne change pas, elle est fondée sur une immuable parole; mais cette même parole est *vie : verba mea vita sunt* (St.-Jean, ch. 6, v. 62); bien plus, elle est en quelque façon incarnée dans un corps vivant, l'Église, comme le verbe le fut dans l'humanité de Jésus-Christ. Ce n'est pas ma pensée, c'est celle de l'apôtre : *corpus ejus, quod est Ecclesia*. Or la vie suppose le mouvement; en d'autres termes, vivre c'est se développer. Un arbre, qui ne sait plus s'assimiler la sève qu'il tire du sol et l'atmosphère qui l'entoure, ne tarde pas à s'épuiser et à mourir. Voyez s'il n'en est pas ainsi des branches qui se sont détachées du tronc séculaire de l'Église : si puissantes qu'elles furent autrefois, les voilà qui se meurent. C'est à peine si le protestantisme peut conserver quelques débris d'un symbole mutilé; comment songerait-il à le développer, à l'amplifier, à l'harmoniser avec les besoins du temps, avec la marche toujours ascensionnelle de la pensée et du sentiment chrétiens? Depuis longtemps l'un et l'autre sont dévoyés chez lui; la mort est dans son sein, car il y a prostration, il y a atonie; bientôt, faute de principe organisateur, il y aura dissolution. Au contraire l'Église catholique vit et s'étend. Elle s'étend non-seulement en s'incorporant de nouveaux membres,

en s'assimilant de nouveaux peuples, mais encore en donnant à sa doctrine une expansion de plus en plus grande, à ses dogmes des éclaircissements de plus en plus lumineux, à son symbole des traits de plus en plus distincts et caractéristiques. C'est le corps mystique de Jésus-Christ, croissant, comme lui, en âge et en sagesse : *ætate et sapientiâ*. En âge, par son extension organique; en sagesse, par le développement de ses croyances. Ce développement doctrinal, je le vois en effet s'exercer à toutes les époques de son histoire; non-seulement, comme on l'a dit souvent, à mesure que le besoin s'en fait sentir, à mesure que l'hérésie l'y provoque, mais spontanément, naturellement, sans effort, en vertu du principe même déposé dans son sein, ce germe inépuisable de la parole de Jésus-Christ, en vertu de l'action toujours efficace et féconde de l'Esprit-Saint qui l'ombrage. Et c'est ainsi que l'Église prouve qu'elle est la véritable épouse qui, sous aucun rapport, ne connaît la stérilité; c'est ainsi qu'elle montre qu'elle a foi dans la promesse de celui qui a promis de rester avec elle et de faire descendre en elle l'esprit de toute vérité.

» C'est pour cela que, *forte* de la conscience de ses droits et de sa mission, elle ne craint pas de se poser en face du monde pour lui dire : « Vous croirez! J'ai interrogé ma foi, et elle m'a répondu par la grande voix, la voix toujours subsistante de la tradition, que la Vierge est Immaculée : vous croirez que la Vierge est Immaculée. » Comprenez-vous, MM., toute

la portée d'un tel acte, surtout au siècle où nous sommes, après les générations qui nous ont précédés? Ou c'est une audacieuse témérité, ou c'est la preuve de l'intime conviction que l'Église a de sa puissance. Pour mieux vous convaincre, supposez qu'une de ces Églises, dont je parlais il n'y a qu'un instant, l'Église luthérienne, calviniste ou anglicane, s'avise de formuler un dogme nouveau, je ne dis pas à l'endroit d'une chose aussi peu conséquente à leurs yeux que la Vierge, mais sur ce qu'ils appellent eux *les articles fondamentaux*, vous figurez-vous l'immense division dont une usurpation pareille serait l'objet?

» Tant il est vrai que dans le catholicisme seul il y a une autorité qui a conscience de ses droits, conscience de sa mission, conscience de son ascendant sur tout ce qui lui est soumis, conscience même de la faiblesse de ses adversaires.

» Car, remarquez-le bien, ce n'est pas seulement en face du protestantisme que l'Église vient de poser un acte de suprême et infaillible autorité, c'est en face du rationalisme. Et voyez : ce rationalisme qu'on supposait une si formidable puissance, à quoi en est-il réduit devant la manifestation soudaine et unanime du monde catholique? Pour la première fois il semble se douter de sa faiblesse, il hésite, et ce qui l'humilie davantage, c'est que l'Église l'a frappé de ce coup d'état sur le terrain même qu'il se croyait le plus avantageux : la dévotion à Marie, dans laquelle, lui, il n'a jamais vu que fanatisme, faiblesse d'esprit,

superstition, que sais-je encore? Ah! qu'ils comprennent mal le dogme chrétien, ceux qui ne voient dans les honneurs rendus à la mère de Dieu qu'une piété mesquine ou les vues d'une foi étroite. Marie ne touche-t-elle pas au trône de la divinité, et sa gloire ne se reflète-t-elle pas en quelque sorte sur le Dieu lui-même qui est descendu dans son sein? Oui! et c'est par cette idée que je termine; le triomphe nouveau de Marie est avant tout et surtout le triomphe de Jésus-Christ, et, dans Jésus-Christ, le triomphe de l'humanité tout entière.

» IV. En effet, loin de déroger à la Gloire du Sauveur, en disant que sa mère fut exempte de la tache originelle qu'il est venu effacer, l'Église au contraire déclare par là la haute idée qu'elle a de sa dignité et de l'efficacité de ses mérites, puisque ces mérites ont non-seulement le pouvoir de racheter en nous la faute de notre premier père, mais encore d'en prévenir la solidarité dans Celle qui lui devait donner la vie. Oui! si Marie fut Immaculée, c'est parce que Jésus-Christ le lui mérita; si Marie fut Immaculée, c'est parce que Jésus-Christ devait naître d'Elle; si Marie fut Immaculée, c'est parce que son Fils avait pour la préserver de la loi commune et assez de puissance et assez d'amour; en sorte que c'est vraiment de Lui, par Lui et pour Lui qu'Elle fut Immaculée.

» Pour Lui et en vue de Lui, parce que, pour me servir du langage des Pères, il ne convenait pas à celui qui devait être l'auteur de toute sainteté de recevoir sa chair d'une chair de péché;

» Pour Lui et en vue de Lui, parce que, venant en ce monde pour détruire l'empire du Satan, il ne convenait pas qu'il laissât prendre à cet ennemi quelqu'avantage sur Lui, dans la personne de sa mère, dans celle dont il était écrit en tête de toutes les prophéties : qu'elle écraserait la tête du serpent;

» Pour Lui et en vue de Lui, parce que, Soleil de Justice, destiné à régénérer le monde, il ne convenait pas qu'il fût précédé d'une aurore qui ne fût pas, comme Lui, pure et sans tache;

» Pour Lui et en vue de Lui, parce que, comme s'exprime la Bulle Pontificale, Dieu, ayant décrété, dès avant les temps, l'Incarnation de son Fils, devait choisir et préparer à ce Fils une mère digne de Lui, une mère digne de toutes ses complaisances. C'est pourquoi il l'éleva bien au-dessus des Anges et des Saints, la combla de toutes ses faveurs et réunit en Elle une plénitude d'innocence et de sainteté telle qu'au-dessous de Lui on n'en puisse imaginer de plus grande. Et en effet, continue le Pontife, il était de toute convenance qu'Elle fût exempte de toute tache, celle à qui le Père avait décidé de donner son Fils, ce Fils engendré dans son sein et le bien-aimé de son cœur, et à le donner de telle façon, qu'il fût à la fois par nature et son Fils et le Fils de la Vierge : *ut naturaliter esset unus idemque communis Dei Patris et Virginis Filius;* il était de toute convenance qu'Elle fût exempte de toute tache, celle que le Fils choisissait pour en faire substantiellement sa mère : *quam ipse Filius substantialiter facere sibi matrem elegit;*

il était de toute convenance enfin qu'Elle fût exempte de toute tache, celle dont l'Esprit-Saint voulut et fit que fût conçu et que naquit celui dont lui-même procède : *de quâ Spiritus Sanctus voluit et operatus est, ut conciperetur et nasceretur ille, de quo ipse procedit.*

» Voyez-vous, MM., comme la gloire de Marie rayonne sur tout l'ensemble des dogmes chrétiens, sur celui de la Trinité et sur celui de la Rédemption, sur celui de notre chute et sur celui de notre réhabilitation? Voyez-vous comme sa splendeur éclaire tout l'édifice de notre foi, en pénètre les profondeurs, et illumine le faîte et la base? Voyez-vous comme ses prérogatives ajoutent à l'harmonie de notre symbole et relient la terre au ciel, l'humanité à Dieu? Qui s'étonnera ensuite de voir l'Église se préoccuper si soigneusement de tout ce qui regarde une créature si intimement liée à toute l'économie de notre salut? Quatre fois elle a proclamé solennellement quelqu'un de ses grands titres à l'amour et au respect des fidèles. Au concile d'Éphèse, elle l'acclamait du titre de Mère de Dieu, Θεοτόκος; c'est le fondement de toutes ses grandeurs, de toutes ses dignités, de toutes ses prérogatives; au concile de Latran, elle décrétait qu'au titre de Mère de Dieu Elle joignait celui de Vierge perpétuelle; au concile de Trente, elle déclarait Marie exempte de toute faute personnelle; enfin voici qu'elle met sur le front de la Vierge, mère de Dieu, la plus belle des couronnes, celle de l'exemption de toute souillure même originelle.

» Que nous reste-t-il, sinon à nous associer à sa pensée et à saluer Celle qui est l'objet d'un si imposant et si digne hommage des titres si doux et si glorieux que lui a prodigués la foi de nos Pères. Salut, terre intacte, nouveau Paradis, dont a été tiré le nouvel Adam! Salut, fontaine toujours limpide, rose toujours fleurie, lis sorti du milieu des épines, colombe sans tache, tabernacle formé des mains mêmes de Dieu! Salut, fille de la vie! Salut, Ève toujours innocente, mère d'un nouveau peuple, de la race des enfants de Dieu : Vous êtes leur gloire, leur joie et leur honneur : *Tu gloria Jerusalem, Tu lætitia Israël, Tu honorificentia populi nostri.*

» Mais en même temps que nous vous adressons ce tribut d'amour, avec le Pontife suprême, souffrez, ô Vierge, que, comme lui, nous vous suppliions de jeter un regard sur cette terre qu'a rendue si infortunée la faute dont vous seule avez été exempte. Voyez que de nations sont encore assises dans les ténèbres et à l'ombre de la mort : soyez pour elles l'étoile de Jacob, l'aurore du soleil de Justice. Là, près des lieux où fut le berceau de votre Fils, le sang coule à grands flots; ô Vous, rejeton si pur d'une tige corrompue, faites que ce sang régénère l'arbre depuis longtemps desséché de cette Église orientale, si féconde autrefois en docteurs et en martyrs. Reine de l'Église, ramenez dans son bercail tant de nations séparées d'elle par le schisme, égarées par l'hérésie. Veillez sur Rome, veillez sur le Pontife qui vous est si dévoué. Protégez aussi notre patrie; gardez lui sa

foi; protégez cette Université qui défendit toujours si noblement vos priviléges. Surtout, ô Marie, bénissez ces jeunes gens qui se font un honneur d'être comptés au nombre de vos plus fidèles enfants. Bénissez leurs études, bénissez leurs familles, bénissez leurs maîtres; rendez-les dignes de leur patrie et de leur foi; faites-en de généreux défenseurs de la cause du Christ et de son Église.

» Enfin, ô vous, notre mère à tous, jetez les yeux sur tous ceux qui sont ici présents, et obtenez-nous la grâce, à nous, hélas! qui avons été conçus dans le péché, d'en détruire en nous les funestes effets et de vaincre l'ennemi que vous avez écrasé, afin qu'un jour nous puissions assister avec plus de joie encore qu'ici bas à vos triomphes dans la bienheureuse éternité. »

—

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 25 OCTOBRE 1855 PAR P. F. X. DE RAM, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ EN L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE M. JACQUES GUILLAUME CRAHAY, PROFESSEUR ORDINAIRE DE PHYSIQUE ET D'ASTRONOMIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

---

MESSIEURS,

Il y a un an, à pareil jour, dans cette même enceinte, nous rendions un dernier devoir à la mémoire de notre bien-aimé Waterkeyn (1).

Son ami, un autre professeur de la Faculté des sciences, qui partageait alors nos émotions et nos regrets, est allé rejoindre au ciel ce saint et savant prêtre, et comme lui Crahay, à son tour, nous laisse sur la terre l'exemple d'une vie édifiante qui fut consacrée à la vertu et à la science et couronnée par la mort du juste.

Les restes mortels de l'un sont déposés religieusement à côté de ceux de l'autre (2).

A l'un et à l'autre si aimables durant leur vie, si étroitement unis par les liens de l'amitié et par l'amour de la science, nous pouvons, en toute vérité,



appliquer cette parole de l'Écriture : *Amabiles et decori in vita sua, in morte quoque non sunt divisi* (3).

JACQUES GUILLAUME CRAHAY naquit à Maestricht le 3 avril 1789. Son père Henri Guillaume, ancien notaire, y avait rempli honorablement diverses fonctions administratives et devint sous le consulat (21 février 1803) président du tribunal de première instance de l'arrondissement de Maestricht.

Dès sa jeunesse sa santé parut faible et chancelante, à tel point qu'il ne lui fut pas permis de faire régulièrement les études des humanités et encore moins celles qui les complètent et qui préparent le jeune homme à la carrière d'avocat ou de médecin.

Malgré lui, à l'âge de dix-huit ans, il commença à fréquenter l'étude d'un notaire; il y passa dix années entières qu'il avait l'habitude de se rappeler comme les moins heureuses de sa vie. Le notariat avec son formulaire aride et prosaïque n'avait aucun attrait pour lui; au fond de l'âme il se sentait une autre inclination, et ce fut un ancien professeur de l'Université de Louvain qui en favorisa le développement.

Après la suppression de l'Université, à la fin du dernier siècle, le professeur Minkelers, dont le nom s'attache à une des plus grandes découvertes de la science moderne (4), fut chargé de l'enseignement de la chimie et de la physique à l'école centrale du département de la Meuse inférieure. Maestricht, sa ville natale, lui dut en grande partie la prospérité d'un établissement où se formèrent à l'étude des sciences

tant d'hommes distingués que l'Académie royale de Belgique, les universités et le génie militaire comptent dans leurs rangs.

Minkelers avait pressenti les dispositions heureuses de Crahay; il avait deviné sa véritable vocation et il la fixa irrévocablement.

Sous la direction de ce savant, Crahay s'appliqua avec ardeur à l'étude des mathématiques, et successivement à celle de la physique et de la chimie.

Un horizon plus étendu s'ouvrait ainsi devant lui au moment où il venait d'atteindre la vingt-huitième année de son âge. Dès lors, éprouvant intérieurement quelque chose de ce qui dans un cercle d'idées plus élevées se manifesta au plus grand génie poétique du moyen-âge, il commença à vivre d'une vie nouvelle et il put dater de cette époque son entrée dans la vie réelle. L'étude des sciences exactes fut désormais son bonheur et sa passion.

Le disciple était devenu l'ami et le confident d'un maître que préoccupait la pensée de se former un successeur capable de continuer les traditions de son enseignement. Minkelers engagea son élève à ne pas accepter une place dans l'administration du *Waterstaat* qu'on lui offrait avec la promesse d'un rapide avancement, et il se réserva ainsi Crahay pour lui succéder dans la chaire de physique et d'histoire naturelle.

L'âge et les infirmités forcèrent le vénérable professeur à prendre sa retraite dans laquelle, environné de l'estime de ses concitoyens, il se félicitait d'avoir

pu léguer un autre lui-même à l'athénée royal de Maestricht qui remplaça, sous le gouvernement du roi Guillaume, l'ancienne école centrale du département de la Meuse inférieure.

La nomination à cette chaire date du 19 février 1817.

Crahay alors était content et heureux; le but de ses désirs semblait atteint. Aussi aucun travail ne lui coûta pour se rendre digne de celui dont il occupait la chaire.

La réputation du nouveau professeur ne tarda pas à se former d'une manière solide, et un nombreux auditoire se pressait à ses leçons comme autrefois à celles de Minkelers.

En 1824 il perdit celui qui avait été son guide, son maître et son ami, et dont, dans la suite jusqu'à la fin de ses jours, il ne prononça jamais le nom sans rendre à sa mémoire un témoignage filial de vénération et de reconnaissance. D'autres, à leur tour, peuvent et doivent le faire à la mémoire de Crahay.

Minkelers l'avait engendré à la science, en lui ouvrant la carrière des études scientifiques et de l'enseignement. Comme lui, Crahay tenait à remplir les devoirs du professorat avec une scrupuleuse exactitude. Ses seules distractions étaient de consacrer les vacances à des excursions faites en vue de compléter ses connaissances dans une branche d'instruction jadis cultivée avec succès par son maître. C'était la minéralogie et la géologie, sciences auxquelles les travaux de Cuvier avaient imprimé une impulsion nouvelle.

La montagne de St.-Pierre près de Maestricht, ces vastes et riches catacombes paléontologiques, devint d'abord l'objet des investigations du professeur. Puis, le sac sur le dos et le marteau du minéralogiste à la main, il visita à différentes reprises les provinces de Liége, de Namur et de Luxembourg. En 1826 il parcourut et étudia les parties les plus importantes, à son point de vue, des bords du Rhin, et en 1829 il fit un nouveau voyage dans l'Eifel. Chacune de ses excursions devint l'objet d'une série de notes pleines d'intéressants aperçus scientifiques et fut mise à profit pour fournir un nouveau contingent à la précieuse collection de minéraux qu'il avait formée.

Plus tard il se rendit à Paris. Le nom du savant et modeste professeur de Maestricht n'y était plus inconnu aux sommités de la science. Dès l'année 1822, la société Linnéenne l'avait admis au nombre de ses correspondants. D'autres sociétés savantes, nationales et étrangères, se plurent à lui offrir leurs diplômes sans qu'il les eût recherchés.

Pour répandre parmi ses concitoyens le goût de l'étude, il contribua à l'érection et à la prospérité de la Société des amis des sciences, des lettres et des arts qui fut établie à Maestricht en 1822 et qui publia, pendant plusieurs années, un Annuaire de la province de Limbourg. Ce modeste et utile recueil renferme quelques articles sur les poids et les mesures et sur la situation géographique et géognostique de la province, dûs à la plume de Crahay.

Depuis longtemps sa place était marquée à l'Acadé-

mie royale des sciences et des lettres de Bruxelles; mais elle l'était ailleurs encore.

Crahay est un des premiers, dont le nom fut associé à nos travaux pour l'établissement de l'œuvre créée par l'Épiscopat belge sous les auspices de la liberté et de l'indépendance du pays.

« L'établissement de l'Université catholique, me
» disait-il dans une lettre du mois d'août 1834, m'a
» paru dès le premier abord comme une entreprise
» de la plus haute utilité tant pour les intérêts reli-
» gieux que pour ceux de la science. Mon désir de
» contribuer au bien public, mon amour pour les
» sciences, me font regarder comme une grande fa-
» veur d'être appelé à occuper une chaire à cette Uni-
» versité... Si Messeigneurs les Évêques veulent bien
» ratifier ma nomination, j'espère que mon zèle à
» contribuer au succès de cette grande et louable en-
» treprise suppléera à ce que mes connaissances ont
» de trop incomplet. »

Dans une lettre à Mgr. Van Bommel, ce prélat éminent dont la mémoire est consacrée parmi nous par la vénération et la reconnaissance, il disait encore :
« Je me trouve infiniment honoré d'être appelé à
» faire partie d'une institution créée dans le but élevé
» d'associer la religion avec l'enseignement scientifi-
» que et de les faire concourir simultanément au
» bonheur et à la prospérité publique. Cette entre-
» prise est digne des hommes pieux et éclairés qui
» l'ont conçue et qui en dirigeront la marche. Mais
» plus je suis pénétré des résultats que cet établisse-

» ment est destiné à produire, plus je vois l'étendue
» des efforts que j'aurai besoin de faire pour y con-
» tribuer et pour répondre à la confiance de l'Épis-
» copat (5). »

Dans ces paroles, Messieurs, — dans ces paroles écrites il y a déjà plus de vingt et un ans, il y avait un puissant motif d'encouragement et un noble modèle d'imitation pour un jeune recteur chargé, malgré son défaut d'expérience, d'organiser une œuvre que le ciel a daigné bénir.

L'état de siége de Maestricht, où l'autorité militaire fermait impitoyablement les portes de la ville à tout citoyen qui se permettait d'aller en Belgique, et même les plus douces affections de famille ne purent empêcher Crahay de se rendre sans retard à son poste. Il vint le premier de tous mes anciens collaborateurs se fixer à Malines. L'enseignement de l'une des branches les plus importantes de la faculté des Sciences n'aurait pu être confié à une main plus habile, là surtout où il s'agissait d'organiser et de monter un cabinet de physique.

Profondément versé dans la connaissance et le maniement des instruments, il sut bientôt, par des acquisitions faites à Londres et à Paris, créer un cabinet suffisant aux premiers besoins de l'enseignement. Il fit à Malines ce qu'il avait fait à Maestricht où, à défaut d'ouvriers assez intelligents pour construire les instruments de précision qu'il désirait posséder, il s'était livré lui-même à des travaux manuels, et où il avait acquis une remarquable dextérité

pour confectionner un grand nombre d'appareils de physique qui, en général, ne se construisent que dans les ateliers pourvus d'ouvriers d'une grande habileté.

Les exercices manuels, auxquels il s'était livré dans sa jeunesse, lui furent toujours d'un grand secours dans la carrière de l'enseignement; ils le mirent à même de réparer et de dresser convenablement tous les instruments dont il avait besoin pour ses expériences. C'est ce qui a tant contribué aux brillants succès de son cours et ce qui lui a donné dans l'art des expériences cette rare habileté par laquelle il s'est constamment distingué.

Le cabinet formé à Malines fut transféré à Louvain. Là le professeur s'assujettit avec courage à de nouveaux travaux en restaurant et en modifiant les instruments de l'ancienne collection académique. Ce ne fut qu'après plusieurs années de peines et au moyen d'acquisitions nombreuses, faites aux frais de l'Université, qu'il parvint à monter ce cabinet de physique qui répond si bien aux besoins actuels de la science et de l'enseignement universitaire (6).

C'était dans son cabinet comme aussi dans sa chaire que Crahay semblait éprouver ses plus douces et ses plus nobles jouissances.

Tout son enseignement et tous ses travaux scientifiques portaient le cachet de son caractère modeste, consciencieux et franc. Chaque leçon était préparée et donnée avec une scrupuleuse exactitude et se distinguait par la solidité, par la clarté et par la net-

teté d'exposition. Pour faciliter la tâche de ses auditeurs, il introduisit plusieurs modifications dans les instruments de physique ordinaires; il en inventa même d'autres, tel que l'appareil destiné à vérifier par expérience la théorie de la composition et de la décomposition des forces, l'appareil général pour la théorie du levier, et l'appareil destiné à vérifier les conditions d'équilibre dans le coin (7).

Crahay avait avant tout pour principe d'être utile à ses élèves et d'assurer leur progrès. La renommée personnelle, que le professeur acquiert par des publications, lui paraissait devoir être considérée comme une affaire accessoire et purement secondaire. Son principe encore était de ne rien publier sans qu'il y eût une utilité réelle pour la science.

La composition d'un cours de physique, devant servir de manuel pour l'enseignement académique, forma l'objet le plus important de ses occupations. La longue expérience qu'il avait acquise dans l'enseignement lui avait persuadé que tous les manuels, publiés jusqu'à ce jour, avaient leur côté faible, parce que les uns traitent trop au long des questions secondaires, tandis que d'autres négligent ou rejettent du domaine de la physique certaines parties essentielles.

La rédaction de ce cours comme aussi celle de son cours d'astronomie était presqu'entièrement achevée; mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas d'y mettre la dernière main et d'en commencer l'impression. Peu de temps avant sa mort il nous disait :

« Trois semaines pourraient suffire pour terminer » mon œuvre! » Mais il dut faire le sacrifice de ses désirs à Dieu à qui, dès le commencement de sa longue maladie, il avait offert avec la plus admirable résignation le sacrifice de sa vie même.

Espérons néanmoins que le public profitera un jour de ces travaux.

Les autres écrits de Crahay ont été publiés dans les *Bulletins* et dans les *Mémoires* de l'Académie royale des sciences et des lettres de Belgique dont il était membre ordinaire depuis le 8 mai 1835. Ce corps savant et surtout son honorable secrétaire perpétuel, M. Quetelet, professaient une profonde estime pour les talents et le caractère de notre collègue. Sa vaste érudition et ses profondes connaissances dans tout ce qui se rapporte à la physique le rendaient surtout propre à juger sainement les découvertes des autres; aussi la Classe des sciences le chargea ordinairement de faire les rapports sur les travaux relatifs à la physique, et toujours il s'en acquitta avec autant de savoir que de conscience.

Comme Minkelers, Crahay s'appliqua à la météorologie. Il continua et perfectionna le système d'observations auxquelles son ancien maître s'était livré pendant plusieurs années. S'attachant à introduire plus de précision dans les observations, il construisit lui-même les baromètres et les thermomètres dont il avait besoin, et dont, selon le témoignage d'un juge bien compétent (8), la parfaite exécution ne laisse rien à désirer. J'invoque le même témoignage et celui

du savant secrétaire perpétuel de l'Académie pour ajouter que Crahay a doté la science d'une des plus belles séries d'observations météorologiques que l'on possède jusqu'à ce jour. La société météorologique de Londres confirme cet éloge dans une lettre du 12 août 1839 par laquelle elle lui accorde le titre de membre correspondant.

Ces observations faites à Maestricht comprennent une période de seize années, de 1818 à 1833, et font l'objet d'un mémoire imprimé dans le tom. X des Mémoires de l'Académie. Les volumes suivants de ce recueil renferment d'autres séries d'observations dont le résumé général, de 1836 à 1848, a été publié dans le tom. XXV.

Les mémoires sur les oscillations diurnes du baromètre ont paru dans les tom. X et XVI de la même collection.

Ses autres publications, consignées dans les Bulletins de l'Académie, sont peu considérables, mais ce qui les distingue, comme on a eu la bonté de me le faire remarquer, c'est qu'on y voit partout une science vraie et solide. Crahay accueillait avec empressement les vraies découvertes et les théories à bonne base; mais il était l'ennemi des nouveautés hasardées et non suffisamment soutenues par des faits bien appréciés, surtout quand il s'agissait de matières qui entrent dans l'enseignement élémentaire de la science.

Des services éminents rendus à la science et à l'enseignement lui méritèrent, en 1842, la croix de

chevalier de l'ordre de Léopold. Lui seul peut-être s'étonna d'avoir reçu une pareille distinction, tant était grande sa modestie, tant il était inaccessible à une pensée d'amour-propre ou d'ambition.

A la modestie du savant s'alliait une noble franchise. On lisait sur son front toujours ouvert; il annonçait par ses mouvements, il avouait par ses discours toutes les impressions qui l'agitaient intérieurement; et jusque dans les derniers jours où la maladie commençait à l'affaiblir, il a conservé cette action vive et franche qui ne lui permit jamais de dissimuler l'état de son cœur.

Cet homme au cœur si bon et si droit était en quelque sorte étranger aux affaires du monde; il ne connaissait que l'accomplissement de ses devoirs de professeur et de chrétien, il ne recherchait que les épanchements de l'amitié et les jouissances du foyer domestique.

Dans sa vie privée il était un modèle de toutes les vertus chrétiennes. Sa piété était tendre et éclairée, et les plus humbles exercices de la dévotion chrétienne semblaient lui donner un avant-goût de la révélation pleine d'amour qui sera l'une des grandes félicités du ciel.

Sa dernière maladie fut longue et douloureuse, et cependant elle ne lui ôta point la faculté d'exprimer sans cesse les sentiments de piété, de courage et de résignation dont il était pénétré. La douceur, la paix, la pieuse confiance qui étaient peintes dans ses regards, attestaient à sa famille et à ses amis

éplorés son religieux abandon à la Providence; rien ne troublait la sérénité d'une âme qui avait placé toutes ses espérances dans la miséricorde d'un Dieu toujours prêt à récompenser plutôt qu'à punir. Toutes ses paroles étaient pleines d'une pieuse édification et témoignaient la plus généreuse soumission à la volonté de Dieu. *La plus grande grâce*, me disait-il, *que Dieu m'ait accordée, c'est de m'avoir donné une maladie de sept mois pour me préparer à la mort.*

Aussi sa mort fut-elle celle du juste. Paisiblement et sans éprouver les dures étreintes de l'agonie, il s'endormit dans le Seigneur, le 21 octobre 1855.

Cette perte, Messieurs, nous est pénible à plus d'un titre. Permettez-moi d'ajouter combien elle m'est personnellement sensible et douloureuse. Lorsque le soldat voit disparaître un des vieux camarades avec lesquels il a fait la première campagne, un lien mystérieux se rompt autour de lui, une partie de lui-même semble se détacher et s'évanouir, et il sent naître je ne sais quel vide, parce que l'ancien compagnon du péril et de la gloire du premier combat n'existe plus....... Je m'arrête, Messieurs, et après un bien faible éloge de la vie et des travaux du professeur Crahay, je porte pour dernier hommage, au pied de sa tombe, la reconnaissance de l'Université, — reconnaissance confondue avec les larmes et les regrets qui honorent la mémoire du défunt.

## NOTES.

(1) Voyez le *Discours prononcé à la Salle des Promotions le 25 octobre 1854, après le service funèbre célébré en l'église primaire de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. Henri Barthélémi Waterkeyn, professeur ordinaire à la Faculté des sciences et vice-recteur de l'Université.* Louvain 1854, pagg. 32, in-8°, et les Analectes de 1855, p. 15.

(2) Au cimetière de Parc-lez-Louvain.

(3) Reg. lib. II, cap. 1, v. 23.

(4) M. le professeur Morren a prouvé que la priorité de la découverte du gaz de la houille est irrévocablement acquise à Minkelers. Voyez les *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain ; discours prononcé à la séance publique de la Classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, le* 10 *mai* 1854; p. 31 et p. 97.

(5) Lettre du 3 août 1834.

(6) Voyez la notice sur le cabinet de physique dans les Analectes de 1851, p. 55.

(7) On lui doit aussi une modification importante à l'appareil de Guy-Lussac pour le mélange des vapeurs et des gaz secs.

Dans un imprimé qui a paru à Maestricht, en 1829, M. Crahay proposa des modifications importantes à la pompe pneumatique. M. Babinet communiquait à la même époque à l'Académie des sciences de Paris (séance du 2 mars 1829) un projet de construction de pompe assez semblable et qui devait produire le même effet que la disposition inventée par M. Crahay. On sait que la disposition de M. Babinet est appliquée généralement et produit ce que M. Crahay voulait produire également, unir à un épuisement plus rapide de l'air le moyen d'obtenir une raréfaction plus grande.

(8) M. le prof. Martens, dans le discours prononcé sur la tombe de M. Crahay, à Parc-lez-Louvain, le 24 octobre 1855.

## NOTICE DES ÉCRITS DE M. CRAHAY.

I. *Observations météorologiques :*

1. Résumé des observations faites à Maestricht; Mémoires de l'Académie, tom. X.

2. Résumé général des observations faites à Louvain; ibid. tom. XXV. Ces observations ont été résumées chaque année dans l'Annuaire de Louvain et dans les Bulletins de l'Académie.

3. Mémoire sur les instants du maximum et du minimum de hauteur diurne du baromètre; ibid. tom. X.

4. Mémoire sur les oscillations diurnes du baromètre; ibid. tom. XVI.

5. Notice sur l'infériorité de la température souterraine de la montagne de St.-Pierre près de Maestricht, par rapport à la température moyenne de l'atmosphère; Bulletins de l'Académie, tom. VII, nº 2.

6. Note sur les oscillations diurnes du baromètre; ibid. tom. IX, nº 5.

7. Rapport sur un mémoire de M. Peltier intitulé : sur les diverses espèces des brouillards ; ibid. tom. IX, nº 8.

8. Sur quelques phénomènes électriques en réponse à une lettre de M. Peltier ; ibid. tom. X, nº 1.

9. Note sur l'électricité atmosphérique; ibid. tom. X, nº 4.

10. Sur le froid de l'hiver de 1844 à 1845; ibid. tom. XII, nº 3.

11. Températures observées au mois de mars 1845; ibid. tom. XII, nº 4.

12. Sur la période de froid vers le milieu du mois de mai; ibid. tom. XVI, nº 5.

13. Sur la température de l'hiver de 1850-51; ibid. tom. XVIII, nº 3.

14. Note sur des observations de température faites à Bastogne et à Honnay ; ibid. tom. XVIII, nos 11 et 12.

15. Note sur quelques hivers remarquables par le froid du mois de février; ibid. tom. XXII, no 3.

II. *Rapports et notices imprimés dans les Bulletins de l'Académie :*

1. Sur un compas présenté à l'Académie par M. Gerard; tom. XII, no 1.

2. Sur une note de M. Leclercq ayant pour objet la formation de la glace dans les eaux courantes; tom. XII, no 1.

3. Sur un appareil de M. G. Dumont propre à mesurer de petites différences de pression barométriques; tom. XIII, no 7.

4. Sur l'appareil photoélectrique de M. Jaspard; tom. XX, no 4.

5. Sur une machine électro-magnétique-atmosphérique par M. Lallemand; tom. XXI, no 11.

6. Recherches sur les chaleurs spécifiques de quelques métaux à différentes températures par M. Bède; tom. XXII, no 6.

7. Notice sur des expériences d'électricité par influence; t. VI, no 4.

8. Note sur une modification dans la construction des piles galvaniques; tom. VIII, no 4.

9. Notice sur un gisement de crustacés microscopiques fossiles; tom. IX, no 6.

10. Notice sur des modifications apportées à la machine électrique à double fluide de Van Marum ; tom. X, no 9.

11. Quelques considérations sur le psychromètre; tom. XI, no 4.

12. Notice sur une nouvelle théorie de la vision; tom. XII, no 10.

13. Description de quelques appareils destinés aux démonstrations expérimentales dans les cours publics; tom. XIV, nº 6.

14. Sur le renversement apparent du signe électrique après les décharges des condensateurs; tom. XV, nº 2.

15. Quelques mots en réponse à la note de M. Maas; tom. XV, nº 4.

16. Sur les lignes longitudinales dans le spectre solaire; t. XV, nº 6.

17. Tables des forces élastiques de la vapeur d'eau; tom. XV, nº 11.

18. Démonstration élémentaire de la vitesse de déviation du plan d'oscillation du pendule, à diverses latitudes; tom. XIX, nº 4.

19. Étude sur la vision de l'homme et des animaux; tom. XIX, nº 6.

20. Sur l'emploi de fer de fonte dans la confection d'aimants artificiels; tom. XX, nº 8.

Plusieurs articles sur la météorologie et sur les points de physique sont imprimés dans la *correspondance mathématique et physique* de M. Quetelet.

Une note sur le projet d'une pompe pneumatique à double effet se trouve dans la *Revue des Revues*. Voyez ci-dessus la note 7.

III. *Manuscrits :*

1. Cours d'astronomie physique donné à la Société des Amis des Sciences, en 1824. 7 cah. in-fol.

2. Cours d'astronomie physique donné à Louvain en 1838. 734 pag. in-4º.

3. Leçons d'astronomie élémentaire. 1831. 4 cah. in-4º.

4. Cours d'astronomie. 967 pag. in-4º.

5. Cours d'astronomie physique élémentaire. 1847. 137 p. in-4º.



6. Cours de physique mathématique. 976 pag. in-4°.

7. Cours élémentaire de mécanique. 765 pag. in-4°.

8. Cours de physique. 1818. 22 cah. in-fol.

9. Résumé du cours de physique donné à l'Université catholique de Louvain.

10. Cours de physique en hollandais. 1825. 23 cah. grand in-4°.

11. Cours complet de physique, tel qu'il se donnait en dernier lieu à Louvain. Un millier de pages in-4°.

12. Expériences faites dans les cours de physique. 500 pages.

13. Mélanges. 18 gros cah. in-fol. (études de physique, de mathématique, d'astronomie, extraits de journaux, etc.).

14. Relations de voyages, courses minéralogiques, etc.

15. Projet de modification de la pompe pneumatique.

16. Études sur la montagne St.-Pierre à Maestricht.

17. Études de physique, de mathématique, d'astronomie, etc.

---

## MONUMENT CONSACRÉ A LA MÉMOIRE DE M. LE VICE-RECTEUR WATERKEYN.

Un vœu manifesté dans une circonstance douloureuse a été accompli dernièrement (1). Au mois d'octobre 1855 on a fini de poser au cimetière de l'abbaye de Parc-lez-Louvain le monument que le corps académique et les étudiants de l'Université ont voulu consacrer à la mémoire de M. le vice-recteur Waterkeyn.

Ce monument reproduit, sous une forme simple et touchante, tous les symboles de nos croyances sur la mort et l'éternité. Au pied d'une croix en pierre d'un beau dessin se trouve placé un tombeau couvert d'ornements funèbres d'un style remarquable. La croix et le tombeau, exécutés d'après les bonnes traditions religieuses de l'art, sont dûs à un artiste distingué, M. Charles Geerts, à qui la mort n'a pas laissé le temps de voir l'admirable effet que produit son œuvre, et dont le talent varié et fécond fera époque dans l'histoire de la sculpture belge.

On lit sur le monument l'inscription suivante :

(1) Voyez les Analectes de 1855, p. 33.

QUIETI · ET · MEMORIÆ
HENRICI · BARTHOLOMÆI · WATERKEYN
PRESBYTERI
IN · UNIVERSITATE · CATH · LOV · VICE · RECTORIS
ET · IN · SCIENT · FACULTATE · PROFESSORIS · ORD
QUI · HIS · ALIISQUE · MUNERIBUS · ITA
PERFUNCTUS · EST
UT · NULLUM · DIEM · PRÆTERMISERIT
QUO · NON · PRÆCLARA · ALIQUA · FIDEI · PIETATIS
ATQUE · INNOCENTIÆ
ARGUMENTA · PRÆSTARET
NATUS · EST · ANTVERPIÆ · XXIII MAII · MDCCCIX
DECESSIT · LOVANII · XVI AUG · MDCCCLIV
SODALES · COLLEGÆ · SUAVISSIMO
DISCIPULI · MAGISTRO · DESIDERATISSIMO
HOC · MON · FAC · CUR

—

## NOTICE SUR LE DOCTEUR BINTERIM.

Ce vénérable savant portait l'intérêt le plus vif à l'Université catholique de Louvain et entretenait des relations d'amitié avec plusieurs de ses membres; parmi les distinctions scientifiques que l'importance et le nombre de ses écrits lui firent obtenir, il aimait à compter en première ligne le diplôme de docteur en droit canon, que l'Université lui conféra *honoris causa*, à l'occasion du jubilé de sa cinquantième année de prêtrise qui fut célébré solennellement à Bilck le 21 septembre 1852.

C'est à ce titre que nous croyons devoir reproduire ici le pieux souvenir consacré à la mémoire de ce savant par M. le professeur Floss.

« Anno reparatae salutis MDCCCLV ipso die ascensionis Domini XVII m. Maii hora X vespertina in Domino obiit ss. sacramentis mature praemunitus

plurimum reverendus ac doctissimus

Dominus

ANTONIUS JOSEPHUS FLOSCULUS

BINTERIM

presb. iubilarius, Dr. ss. Theol. et ss. canonum, eques ord. calc. aur., Acad. Rom. et Univ. Pragens. socius, parochus in Bilk et suburbio Dusseldorpiensi.

Qui a. MDCCLXXIX die XIX m. Septembris Dussel-

dorpii parentibus piis natus, postquam collegium Societatis Jesu quod in urbe patria florebat frequentavit, a. MDCCXCVI die V m. Martii, annum agens decimum septimum, in S. Francisci ordinem receptus, Marcoduri per annum et dimidium, tum per triennium Aquisgrani philosophiae et ss. Theologiae cursum absolvit. Unde, monasteriis in sinistra Rheni parte suppressis, in monasterium Dusseldorpiense reversus, a. MDCCCII die XIX m. Septembris presbyteri dignitate ornatus atque parocho in Itter vicarius adiunctus est. Insequenti anno quum etiam in dextra Rheni ripa monasteriorum saecularisatio consecuta esset, ipse ordinis legibus solutus munus pastorale suscipere statuit. Itaque ei, examinibus « concursus » insigni cum laude superatis, a. MDCCCV die XXI m. Junii parochia in Bilk demandata est; quam admodum amplam et laboriosam per L annos continuos indefesso studio et zelo ardentissimo administravit. Idem cum haud parvas ingenii dotes inde ab infantia christianae doctrinae lacte nutrivisset, ipsis illis temporibus, quibus literae sacrae et ecclesiasticae iacebant fere neglectae, ad docendum et, si res posceret, ad arguendum in iustitia semper paratus erat. Cuius rei testes sunt cum alii multi, quos in publicum edidit, libri, tum *Memorabilium ecclesiae catholicae* tomi XVII, *Historiae conciliorum Germaniae* tomi VII, *Archidioecesis Coloniensis veteris et novae* tomi IV, quibus operibus solidam ac copiosam probavit eruditionem. Inprimis vero ad libertates ecclesiae et matrimonia mixta animum semper adtendebat vigilem. De

quibus quum recentioribus temporibus certamina agerentur acerrima, inter primores ille sacram ecclesiae doctrinam ac iura strenue ac fortiter defendens, postremo diebus *Clementis Augusti* Archiepiscopi et Confessoris celeberrimi dignus habitus est, qui pro fide et iustitia persecutiones et carcerem sustineret. Neque vero quos insipientia saeculi irritos cassosque putaverat labores, Dominus sivit perire; immo crescebant fructus in diem et maturavit messis. Iam ut operae in ecclesiae utilitatem tam fideliter impensae debitus honor ne deesset, Leo P. XII a. MDCCCXXIV die XXIII m. Jan. ordine calcaris aurei illum decoravit. Praeterea Universitas Wirciburgensis a. MDCCCXXI die XXII m. Maii Doctoris ss. Theologiae iura et honores in eum contulit. Nec non a. MDCCCXXVI die XV m. April. Academiae Romanae, tum a. MDCCCXLVIII die XXVIII m. Augusti Universitati Pragensi adscriptus est socius. Denique celebranti a. MDCCCLII die XXI m. Sept. sacerdotii, quo per decem lustra functus erat, iubilaeum Universitas Lovaniensis Doctoris sacrorum canonum gradum impertivit. Appropinquabat iamiam dies ille solennis, quo ante hos L annos parochiam in Bilk susceperat: quum ille, qui munere suo fungi usque ad extremum vitae spiritum, viribus quamvis deficientibus et oculorum acie hebetata, non cessaret, subita pulmonis apoplexia correptus ad meliorem placide transiit vitam. Cuius anima sanctis sacerdotum sacrificiis et piis fidelium precibus enixe commendatur. »

---

## NOTICE SUR LE DOCTEUR DE BACKER.

Le Nestor des médecins belges, M. *Thomas Théodore de Backer*, est mort à Gheel, son lieu natal, le 7 mai 1855, à l'âge de 90 ans. Cet honorable praticien avait fait ses études médicales à l'ancienne Université de Louvain, et y reçut le diplôme médical *summa cum laude et gloria*, le 26 juin 1790. Depuis soixante ans il exerçait son art avec autant de distinction que de désintéressement. Le célèbre Esquirol, dans ses écrits sur les maladies mentales, a rendu hommage au mérite de M. de Backer, en le citant au nombre des spécialités les plus savantes qui se sont consacrées au traitement des aliénés.

A cette courte notice nous ajouterons la copie du diplôme de sa promotion en médecine :

« Universis et singulis præsentes literas visuris pariter et audituris, Prior et Collegium Medecinæ Almæ Universitatis Generalis Studii Oppidi Lovaniensis, Mechliniensis Diœcesis, Salutem in Eo, qui de terra creavit Medecinam. Justitiæ convenit et Æquitati, ut quos diligenti scrutinio nostræ Facultatis honores promeruisse comperimus, eosdem ad debitos sibi Gradus promoveamus et suæ Promotionis fidele Testimonium non denegemus. Cum itaque Probus ac Eruditus Dominus Thomas Theodorus de Backer, Ghelenis, in Medecinæ scientia tam diligenter

apud Nos laboraverit, ut ad Gradum Baccalaureatûs ascendere et in Ea amplius meruerit honorari : Nos ipsi veritatis Testimonium perhibentes notum facimus et attestamur per Præsentes : dictum Thomam Theodorum de Backer adimpleto tempore Studii Medecinæ ad hoc requisito, præcedentibus Disputationibus, Repetitionibus publicis, Actibusque cæteris scholasticis, ac tandem coram nobis examine rigoroso per eum strenue et laudabiliter excusso ad nostram præsentationem, Reverendo admodum, Consultissimo Domino D. Leopoldo Manderlier, J. U. Licentiato Collegii Sabaudici in Alma Universitate Lovaniensi Præsidi, Insignis Ecclesiæ Collegiatæ D. Petri Lovanii Canonico et cum potestate Apostolica gradus academicos conferendi Decano; in Choro Ecclesiæ collegiatæ S. Petri hujus oppidi Lovaniensis die 26 Junii Anno a Nativitate $D^{ni}$ 1790 juxta nostræ facultatis morem, statuta ac consuetudines, servatis quoque solemnitatibus debitis et consuetis, Medecinæ Lauream summa cum laude et gloria honorifice suscepisse cum omnibus suis juribus, honoribus et prærogativis, nec non cum potestate Cathedram magistralem ascendendi et quoslibet Actus Scholasticos ad hunc Gradum spectantes hic et ubique locorum exercendi. In cujus rei testimonium nostræ Facultatis Medecinæ Collegii sigillum præsentibus literis duximus appendendum. Datum Lovanii Anno 1790 mensis Junii 26.

» *M. Van der Belen*, Med. doct. et prof. prim. strict. colleg. Med. H. T. Prior. »

## NOTICE SUR M. W. F. VAN GENECHTEN, PREMIER EN PHILOSOPHIE EN 1791.

Le dernier survivant de ceux qui s'illustrèrent dans le concours général en philosophie à l'ancienne Université de Louvain, M. *Wautier François Van Genechten*, est décédé à Turnhout, sa ville natale, le 19 septembre 1855, à l'âge de 87 ans.

Sa proclamation de premier en philosophie eut lieu le 25 août 1791. A cette occasion la ville de Turnhout lui fit une brillante réception et en consacra le souvenir par un précieux cadeau en argent qui se conserve dans la famille du défunt.

M. Van Genechten obtint à Louvain le grade de licencié ès droits, le 12 novembre 1794; il y enseigna pendant quelque temps la philosophie comme professeur agrégé, et continua à y résider jusqu'en 1797, époque de la dispersion de l'Université par les républicains français.

Le 4 juin 1811, il devint procureur impérial près du tribunal de première instance à Turnhout; le 19 août 1817, il fut appelé à la présidence du même tribunal, poste qu'il occupa jusqu'en 1824, époque à laquelle il fut nommé commissaire royal de l'arrondissement de Turnhout. A ces différentes fonctions il joignit celle de membre des états de la province

d'Anvers, et plus tard celle de membre de la seconde chambre des états-généraux. A la révolution de 1830 il se retira des affaires, et eut la consolation de voir nommer un de ses enfants (1) président d'un tribunal à la tête duquel il s'était trouvé autrefois.

Le vénérable vieillard, heureux au sein de sa nombreuse famille, jouissait dans sa retraite de l'estime et de la considération universelles. C'était une juste récompense rendue au zèle bienveillant avec lequel il avait toujours rempli ses fonctions judiciaires et administratives, et au caractère honorable qui le distinguait. Sa vie entière retraçait le type des anciennes mœurs patriarcales de la Campine; aussi le jour de ses obsèques fut un jour de deuil pour toute la ville et ses environs.

Pour notre part, nous devons un pieux hommage à la mémoire de celui qui aimait à se rappeler avec bonheur les années qu'il avait passées à Louvain, et qui comptait au nombre des plus chères jouissances de sa vie la renaissance de son *Alma Mater*.

---

(1) M. W. F. J. Van Genechten, chevalier de l'ordre de Léopold.

—



# NOTICE SUR L'ANCIENNE FACULTÉ DE MÉDECINE DE LOUVAIN ET SPÉCIALEMENT SUR JEAN WALTER VIRINGUS; PAR M. LE PROF. FERD. LEFEBVRE.

## I.

On a longtemps reproché à la Belgique son indifférence pour les hommes qui ont illustré son passé. Les dures conditions que la politique avait faites à nos pères expliquent assez cette apparente ingratitude : ils étaient étrangers chez eux et l'on ne songe guère à recueillir les portraits de ses ancêtres quand on n'a pas de foyer pour les abriter. Grâces au ciel, des jours meilleurs se sont levés pour nous et l'on ne nous accusera plus d'indifférence envers les Belges qui ont honoré leur pays. Partout on fouille les archives d'autrefois, on déchiffre les antiques manuscrits et l'on fait reparaître sur la scène les ouvrages de nos anciens littérateurs et de nos vieux savants qui ne demandaient que le grand jour pour être mieux appréciés; pareils à ces toiles oubliées au fond de quelque garde-meuble et qui débarrassées de la poussière qui les couvre nous révèlent des chefs-d'œuvre de nos grands peintres.

Tout le monde connaît ces patients restaurateurs de nos gloires nationales, et l'inventaire des noms

qu'ils ont réhabilités est déjà considérable. La médecine a fourni son contingent à la liste de ces morts illustres : Vesale, Van Helmont, les Bogaerts, Dodoneus, Triverius, Pemplius, Verheyen, Rega, Devillers, Favelet (1).

Mais, sans sortir de l'ancienne Université de Louvain, que de noms encore qui feraient honneur à la Belgique s'ils étaient mieux connus! Ce serait un travail curieux que de passer en revue la vie et les écrits des professeurs de l'ancienne faculté de médecine. Au point de vue de la doctrine, ce serait le tableau de la marche des sciences naturelles dans notre pays pendant près de quatre siècles, car, pendant cette longue période, Louvain fut le point de branle de tout le mouvement scientifique de la Belgique. Au point de vue historique, ce serait un récit des mœurs et des coutumes des médecins, nos prédécesseurs, qui ne manquerait pas d'une certaine originalité.

Pour ne citer que les personnages les moins connus, ceux qui n'ont pas encore obtenu les honneurs d'une biographie, on ferait passer successivement sous les yeux du lecteur :

Jean de Neele, que sa grande réputation fit appeller de Bréda pour enseigner la médecine dès l'origine de l'Université, ainsi que l'atteste un vieux compte de la ville que nous avons sous les yeux : Ce 20 août 1426

---

(1) Voir les Analectes des années précédentes et les écrits de M. Broeckx, Van Meerbeeck, Burgrave, etc

il a été payé à Guillaume de Haan, hôtelier de l'*homme sauvage*, 92 plaquettes pour les dépenses faites par le sieur de Neele dans cette auberge, depuis qu'il a été appelé pour donner des leçons de médecine.

Jean De Wesale, l'illustre bisaïeul d'un petit-fils plus illustre encore, médecin de Marie de Bourgogne dont il abandonna la cour pour les honneurs du professorat et qui, près d'un siècle et demi avant la réforme Grégorienne, écrivait une longue dissertation au Pape Eugène IV pour demander la rectification du calendrier.

Stockelpot, le premier docteur de l'Université, le fils premier né de cette mère féconde qui devait lui donner tant de glorieux frères, Stockelpot qui chargé d'honneurs et d'années se retire au presbytère de St.-Jacques, dont il est nommé curé.

Scalter, docteur de Paris, que l'université française envoie à Louvain comme un gage d'amitié et en échange des Belges célèbres qu'elle avait si souvent accueillis dans son sein.

Spierinck qui passe sa vie à créer une pharmacopée indigène pour exempter notre pays d'un tribut étranger souvent sophistiqué, Spierinck, médecin de Philippe, duc de Bourgogne, médecin et ami d'Adrien VI qu'il sauve d'un empoisonnement avant son élévation au siége apostolique.

Adam Bogaert, l'un des membres de cette famille d'Asclépiades belges qui se transmettaient le bonnet de docteur comme une sorte de droit d'ainesse,

Bogaert qui se fait la réputation d'un des plus brillants médecins du XV$^{e}$ siècle, et qui à l'âge de 40 ans échange la toge contre la bure et va cacher ses honneurs dans l'humilité d'une cellule de capucin.

Le patricien Van Heetvelde, allié aux familles d'Assche et de Grimberghe, qui simplifie la médecine formaliste du moyen-âge, veut qu'on observe les malades, leur tempérament, leurs habitudes et qu'on puise les indications dans ces renseignements cliniques plutôt que dans les formules Arabiques.

Et ce célèbre Frison, Renier Gemma, l'ami de Charles-Quint qui tenta vainement de l'attirer à sa cour; médecin, mathématicien, astronome, auteur d'un traité de mathématiques réimprimé dans toutes les grandes villes de l'Europe, auteur de la meilleure mappemonde de son temps qu'il dédia à son royal protecteur, lequel se plut à corriger avec le médecin de Louvain les fautes qui lui étaient échappées.

Et Corneille Gemma, qui à l'exemple de son père exerce le glorieux cumul de la médecine, de l'astronomie et des mathématiques, interprète les textes grecs d'Hippocrate, d'Aristote et de Platon, décrit la fameuse comète de 1577 et meurt à 44 ans, considéré comme l'un des plus savants hommes de son siècle en nous laissant, comme une sorte de testament scientifique, une remarquable description de la grande peste de 1578 dont il fut une des victimes.

Nicolas Biesius que l'inquiète curiosité de savoir pousse successivement en Espagne, où il étudie la philosophie et l'éloquence et en Italie, où il reçoit le

5



bonnet de docteur, poëte, orateur et enfin médecin de l'empereur Maximilien II.

Le chevalier d'Ayala dont la verve espagnole se révèle dans divers poëmes médicaux.

Smenga, qui d'abord régent du collége des trois langues enseigne pendant huit ans la langue hébraïque avant de prendre possession d'une chaire de médecine.

Castellan, d'abord professeur de grec à Orléans, puis à Louvain et enfin professeur de médecine dans la même ville; littérateur distingué, jurisconsulte éminent, orateur enfin d'un mérite reconnu puisqu'il lui valut l'honneur de prononcer une oraison funèbre en l'honneur de l'archiduc Albert.

Enfin ce Sturmius, génie universel, qui successivement professeur de philosophie et de mathématiques, ne cesse de cultiver les muses, devient, à la mort de sa femme, chanoine de Cambrai, puis enfin à l'âge de 75 ans professeur de médecine qu'il enseigne pendant seize ans sans rien perdre de la vigueur juvénile de son talent; Sturmius dont les ouvrages, d'ailleurs remarquables, révèlent si bien les diverses faces de son génie par la curieuse mosaïque de leurs titres : Commentaire sur la rose de Jericho — Pseautier de la Ste.-Vierge mis en vers latins — Traité de la quadrature approximative du cercle, etc.

Et tant d'autres et surtout les deux grandes figures qui ont illustré la dernière période de l'Université, Verheyen et Rega que je ne cite pas, précisément parce qu'ils sont trop connus.

Rassemblons ces traits épars pour esquisser la physionomie de l'ancienne faculté de médecine : les hommes appelés aux hautes fonctions de l'enseignement se sont préparés par des études prolongées et souvent par une pratique de plusieurs années; la plupart n'abordent la chaire qu'après avoir visité les écoles les plus célèbres de l'Europe et s'être mis en relation avec les grands maîtres de leur temps. Tous sont instruits; la plupart sont versés dans les littératures anciennes : ils commentent les textes grecs et écrivent le latin avec une merveilleuse facilité; quelques-uns réunissent à la science Hippocratique la poésie, les mathématiques, l'astronomie. Fils dévoués de l'Université, nulle séduction ne peut les arracher à cette mère vénérée, *Alma Mater;* les uns refusent les chaires dorées de Padoue ou d'Oxfort, les autres n'acceptent le titre de médecin des ducs ou des empereurs qu'à condition de rester à Louvain. Les traditions académiques nous les représentent comme des hommes graves, de mœurs austères et presque toujours d'une piété singulière : aussi nous en voyons souvent passer d'un siége de chanoine à une chaire de médecine ou d'un amphithéâtre à un cloître; les autres facultés nous offrent le même phénomène; soldats de la même cause, les professeurs de l'*Alma Mater* changent quelquefois de couleur et passent d'un corps à un autre, mais sans déserter jamais leur commun drapeau. Du reste ils ont pour la jeunesse qui les entoure le plus affectueux dévouement; après avoir consacré leur vie et leur savoir

5.

aux générations contemporaines, leur sollicitude s'étend aux élèves qui viendront après leurs élèves : la plupart des fondations de l'ancienne Université sont dues à des professeurs ou à leur famille. Pour ne citer qu'un seul fait, je ne connais rien de plus touchant que le testament de ce Jean De Winckele qui, laissant ses biens à son fils et à sa fille, stipule cette condition expresse que, s'ils viennent à mourir sans postérité, leur fortune, y compris la maison qu'ils habitent, sera consacrée à une fondation en faveur des étudiants pauvres.

## II.

Arrêtons-nous un instant sur l'un de ces personnages de l'ancienne faculté qui, sans parvenir au premier rang, a brillé par sa science et sa vertu et qu'on pourrait caractériser avec Cicéron : *vir probus dicendi peritus*.

Je veux parler de Jean Walter Viringen, professeur primaire de médecine à l'Université de Louvain dans la dernière moitié du seizième siècle. A l'exemple de la plupart de ses contemporains, il avait adapté la terminologie latine à son nom Brabançon ; la postérité a respecté cet innocent travestissement et il est connu dans les souvenirs académiques sous le nom de Viringus.

Il naquit à Louvain en 1539 de Jean Viringen, chirurgien en cette ville. Il y étudia le grec et le latin et y prit ses licences en médecine en 1561. Pourvu

de ce titre, il alla s'établir à Tevere, en Zélande, et son mérite lui valut bientôt le titre de médecin pensionnaire de cette ville. Vers 1570 nous le retrouvons dans sa ville natale. Quel motif l'avait ramené aux lares paternels? Peut-être le mal du pays, peut-être quelque message de l'Alma Mater, toujours attentive à rassembler autour d'elle les jeunes intelligences dont elle pressentait la valeur.

Il faut bien admettre, quoique l'histoire qui ne se mêlait guère des destinées de Viringus à cette époque ne nous en rapporte rien, il faut bien admettre que le jeune licencié avait mis à profit ses neuf années de pratique médicale, car le 2 octobre 1571 il fut proclamé docteur avec la pompe accoutumée. Deux étrangers furent admis aux honneurs du doctorat le même jour que Viringus : un Espagnol dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous et Robert De Farvacques, de Lille, qui serait aussi bien oublié que l'Espagnol, n'était qu'on a retrouvé dans la bibliothèque de Padoue un in-quarto de sa façon où il discute si les pilules stomachiques doivent être prises avant ou après les repas. Quoiqu'il en soit, Viringus était le cinquante-neuvième docteur de la faculté de médecine. A ceux qui s'étonneraient que l'Université, qui comptait près d'un siècle et demi d'existence, n'eût créé qu'un si petit nombre de docteurs, il suffira de rappeler que la plupart des médecins se contentaient du grade de licencié et que la faculté, jalouse du titre suprême, ne l'accordait qu'à quelques hommes d'élite après des épreuves sévères et avec



des rites solennels dont elle ne pouvait se départir. L'Université, en effet, tenait tellement à ces traditions qu'en 1603 la faculté de médecine ayant admis au doctorat le sieur Jean Francq d'Esel, chanoine de Cambrai, en l'absence du chancelier et sans le cérémonial accoutumé, l'Université déclara qu'elle ne tolèrerait plus ces promotions clandestines. En outre elle porta un décret par lequel elle déclara de telles promotions nulles et de nul effet et commina une amende de trois cents florins à la charge de la faculté qui se permettrait cet abus. Je présume même que l'innocent intrus de Cambrai fut victime d'un effet rétroactif, car je ne trouve pas son nom sur la liste des docteurs créés à l'ancienne Université.

A peine honoré du doctorat, Viringus fut nommé professeur primaire de médecine, en remplacement de Guillaume Bernaerts que les étudiants de l'époque avaient surnommé Caton à cause de sa gravité. Viringus professa avec beaucoup d'éclat : les traditions académiques nous le représentent comme un homme éminent par sa piété, par sa science et par son éloquence. Deux de ses illustres compatriotes rendent témoignage de ces qualités : Juste-Lipse dans une pièce de vers placée en tête des ouvrages de Viringus et Molanus dans l'épître dédicatoire d'un ouvrage qu'il publia sous ses auspices : « Votre piété, dit-il, » désirait depuis longtemps que j'écrivisse un an- » nuaire des saints qui ont cultivé la médecine. Je » me reprocherais mon ingratitude si je refusais » d'accéder au désir de celui qui a été à la fois mon

» ami d'enfance et mon médecin, et qui a si sou-
» vent prêté à ma frêle santé ses soins de frère...» Du reste, dans la préface du même ouvrage, l'éditeur de Molanus nous rapporte une circonstance qui prouve que le savant hagiographe savait distinguer les visites de l'ami de celles du médecin : quant à la libéralité de Molanus, dit-il en s'adressant à Viringus, vous en êtes vous-même, illustre professeur, un exemple vivant; il vous souvient en effet que plus d'une fois l'excellent homme fit déposer chez vous à votre insu, comme prix d'une visite que vous n'auriez pas voulu recevoir, la somme de douze florins d'or et qu'il voulut dans sa dernière maladie que ces honoraires fussent doublés.

Viringen n'occupait sa chaire que depuis sept ans lorsqu'un grand désastre, frappant à la fois et sa famille et l'Université, amena un changement dans sa position. On sait que de 1574 à 1580 régna dans nos provinces une peste effroyable, qui dans la seule ville de Louvain emporta en 1778 près de cinquante mille habitants, ainsi que l'attestent divers historiens et comme le témoigne d'ailleurs une inscription tumulaire recueillie à l'église des Carmes où elle existait encore en 1758 : « *Viator! ora pro quinquaginta millibus fidelium quorum maxima pars, peste extincta, hic in pulvere dormit.* » Or l'épidémie ravit à Viringus sa femme, Dame Marie Huysbrecht, qu'il avait épousée quelques dix ans auparavant. En outre elle avait frappé cruellement l'Université : les facultés de théologie, des arts et de droit avaient été déci-

mées, et, chose singulière, tous les professeurs de médecine, à l'exception de Viringus, étaient tombés victimes de ce fléau.

En effet (1) il avait enlevé l'illustre Corneille Gemma collègue de Viringus et comme lui professeur primaire, puis Varentius et Thibaut, tous deux professeurs ordinaires et chanoines de deuxième fondation et enfin Brugelius qui avait été nommé professeur extraordinaire par Philippe II.

Resté seul debout au milieu de tant de ruines, Viringus tourna vers Dieu son âme naturellement religieuse : il résolut de lui consacrer cette vie qu'il lui avait conservée comme par miracle et la même année il reçut les ordres. Du reste, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ce fait n'était pas inusité et l'on ne serait pas embarrassé pour trouver parmi les collègues de Viringus plus de vingt professeurs qui lui ont servi de modèle ou qui ont suivi son exemple. Devenu prêtre, Viringus ne songea pas à se dérober

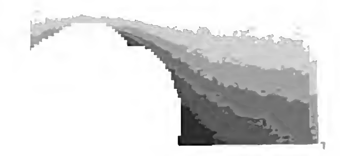
---

(1) La faculté de médecine se composait à cette époque (1578) :

1° De deux professeurs primaires — primarii — nommés par les magistrats de Louvain et qui à la fondation de l'Université constituaient toute la faculté.

2° De deux professeurs, prêtres ou célibataires, qui jouissaient chacun d'un canonicat de St.-Pierre créé à cet effet en 1543 par le Pape Eugène IV. On les appelait professeurs ordinaires de deuxième fondation : professores ordinarii canonici secundæ fundationis.

3° Quelquefois d'un professeur extraordinaire nommé soit par les magistrats de Louvain soit par le souverain.



à ses devoirs de père de famille et aux exigences de l'enseignement. Sa famille en effet réclamait encore sa présence; l'aîné de ses fils n'avait que neuf ans et le plus jeune n'en avait probablement pas deux. D'autre part l'Université aurait beaucoup souffert de son départ. Dernier survivant de la faculté de médecine, il restait seul chargé d'en perpétuer les traditions parmi les jeunes professeurs auxquels la peste venait de faire si brusquement place. La crise, déjà grave par le renouvellement forcé de toute la faculté, empruntait un caractère plus fâcheux à un conflit qui surgit au milieu de tous ces embarras et dont je dois faire l'historique en peu de mots : à la mort de Gemma, le prince Alexandre de Parme, gouverneur de nos provinces, s'arrogea le droit de lui nommer un successeur et désigna à cet effet Pierius Smenga. De leur côté les magistrats de Louvain, revendiquant leurs anciens priviléges, n'acceptèrent pas cette nomination et désignèrent, comme successeur de Gemma, Pierre Ricard. Les deux titulaires donnèrent leurs cours en concurrence. Il fallut toute l'autorité et la sagesse de Viringus pour tirer parti de ces éléments hostiles ; car il ne parvint pas à dénouer la difficulté, et le temps qui est si souvent chargé de trancher les conflits que l'obstination des hommes rendrait éternels put seul mettre un terme à celui-ci par la mort des deux concurrents.

Viringus, à dater de son entrée dans les ordres, continua encore à professer pendant quinze ans; il fut pendant cette période appelé trois fois à la dignité de Recteur, en 1579, 1582 et 1587. 5..

En 1793 il put consommer son sacrifice. Rien, ni du côté de sa famille ni du côté de l'Université, ne le retenait désormais. Son fils aîné Jean Walter Viringus entrait dans la Compagnie de Jésus où il occupa des fonctions importantes; il mourut à Malines, victime de son zèle pour les pestiférés. Son frère puîné, Georges, placé sous sa tutelle, se disposait à suivre son exemple. Quant à l'Université, Viringus la voyait florissante et trouvait dans un de ses élèves, le célèbre Fienius, un successeur qui devait remplir dignement sa chaire abandonnée. Toutes ses chaînes étaient donc rompues et en 1593 il fit ses adieux à l'Alma Mater, emportant les regrets de ses collègues et la reconnaissance de ses élèves qui alors déjà, comme aujourd'hui, était considérée comme la plus belle couronne du maître.

L'Université lui décerna, comme témoignage de sa vénération, une sorte d'adresse (pour emprunter le langage de nos jours) conçue en ces termes :

MEMORIAE SACRUM.
REVERENDO
CLARISSIMOQUE VIRO,
D. JOHANNI VIRINGO
QUONDAM ALMAE NOSTRAE
UNIVERSITATIS
ARCHIATRO,
ECCLESIAE CATHEDRALIS B. MARIAE
ATREBATENSIS CANONICO,
PRO SUIS IN FACULTATEM
ET SCOLAM MERITIS

SUAE GRATITUDINIS
ET OBSERVANTIAE PUBLICE
TESTANDAE ERGO
AD HAS ELUCUBRATIONES
MEDICA ALMAE UNIVERSITATIS
LOVANIENSIS FACULTAS
HOC MNEMOSYNON
L. P.

Viringus se retira à Arras dont il avait été nommé chanoine. Vers la fin du siècle il fut appelé près des archiducs Albert et Isabelle en qualité d'aumônier. Nous ne savons rien sur son séjour auprès de ces princes et l'époque de sa mort n'est pas même connue.

Viringus a publié les ouvrages suivants :

1° Abrégé de l'anatomie d'André Vesale, traduit en flamand.

2° Tableau des os du corps humain avec leurs connexions.

3° Traité médico-ecclésiastique du jeûne et de l'abstinence.

Les ouvrages anatomiques de Viringus pouvaient avoir leur importance en 1580. Mais leur temps est passé et nous ne les citons que pour mémoire.

Son ouvrage capital, c'est le traité du jeûne et de l'abstinence. Il avait entrepris ce livre à la sollicitation de Lindanus, évêque de Ruremonde, et de Stryen, évêque de Middelbourg. Ses deux vénérables amis étaient morts, mais il se crut, dit-il, obligé envers leur mémoire et il le livra à l'impression pendant son séjour à Arras. L'apparition de cet ouvrage

fut un véritable événement. Viringus reçut les félicitations de tous les savants ses contemporains et l'édition (1) que j'ai sous les yeux ne contient pas moins de vingt épîtres en vers latins ou grecs dédiées à l'auteur.

D'où venait cet accueil si empressé fait à l'œuvre de Viringus? Je crois qu'on peut en chercher l'explication dans les trois circonstances suivantes : d'abord la valeur intrinsèque de l'ouvrage, en second lieu l'époque où il fit son apparition et enfin la double autorité médicale et ecclésiastique de l'auteur.

Quant à la valeur de l'ouvrage, je devrais, pour le faire apprécier, en donner une analyse étendue qui m'entraînerait beaucoup trop loin. Je me bornerai à indiquer les grands traits du cadre que Viringus a voulu remplir.

L'homme accomplit son pèlerinage terrestre dans la société d'un corps, serviteur périssable de cette maîtresse immortelle.

Quoique le corps ne soit que l'instrument de l'âme, il exerce sur elle une influence immense.

Comment le corps doit-il être traité pour que cette influence reste dans ses limites normales et que l'âme puisse déployer en toute liberté ses facultés diverses?

L'Église a répondu à cette question par diverses

---

(1) Cet ouvrage est devenu fort rare et ce n'est que grâces à la parfaite obligeance de M. le docteur Broeckx que j'ai pu me le procurer.



lois et pour ce qui regarde le régime alimentaire par les lois de tempérance, de jeûne et d'abstinence.

En quoi consistent ces lois?

Sont-elles conformes à la saine raison et aux exigences légitimes de la médecine?

Telles sont les questions que Viringus aborde. Mais il faut lire cet ouvrage pour admirer comment il les manie de main de maître; soit que, théologien érudit, il formule les lois de l'église, qu'il en commente le texte, qu'il en recherche l'origine dans l'ancien testament, qu'il en suive les développements à travers les siècles, soit qu'abordant le rôle du médecin, il puise tour à tour dans la physiologie, l'hygiène et la pathologie, les considérations les plus originales pour le service de sa cause ou qu'il invoque l'autorité de tous les grands noms qui ont honoré la science depuis Hippocrate jusqu'à ses contemporains.

Cet ouvrage est d'ailleurs écrit avec une verve qui s'élève quelquefois jusqu'à l'éloquence; sa latinité est toujours élégante et facile. Mais, comme nous l'avons déjà fait pressentir, le mérite incontestable de cet ouvrage ne fut pas la seule cause de son succès. Viringus était contemporain de Calvin et il avait pu connaître les dernières années de Luther lui-même. Il assista donc aux vastes controverses religieuses qui agitèrent le XVI^e siècle. Ses collègues de la faculté de théologie luttaient avec une admirable vigueur contre la nouvelle hérésie et préservaient



notre pays de son invasion (1) mais leurs efforts se concentraient principalement sur le terrain des grandes questions dogmatiques. Cependant la discipline et les pratiques de l'Église catholique étaient attaquées avec autant de violence que ses dogmes. Or il est sur les confins de la théologie et de la médecine de ces questions mixtes qui n'appartiennent entièrement ni à l'une ni à l'autre science, pareilles à ces domaines perdus sur les frontières de deux grands royaumes et qui réclamés par tous n'appartiennent à personne. Telles sont les questions du jeûne, de l'abstinence et tant d'autres. Qui pouvait mieux que Viringus aborder ces questions à deux faces et défendre les pratiques de l'Église catholique? Il avait occupé pendant près d'un quart de siècle la première chaire de médecine de l'une des principales universités de l'Europe et, depuis quinze ans, il avait fait marcher de front les études théologiques et médicales. Le prêtre-médecin était donc l'homme de la circonstance. C'est ce qu'avait compris le vénérable ami de Viringus, Lindanus, dont les instances décidèrent le professeur de Louvain à publier l'ouvrage qui couronna si dignement sa vieillesse.

---

(1) V. De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferri possunt oratio, auctore P. F. X. de Ram, Louvain 1847.

## OPINION DES THÉOLOGIENS DE LOUVAIN SUR LA RÉPRESSION ADMINISTRATIVE DE LA MENDICITÉ EN 1562 ET 1565 (1).

—

Des travaux récents sur l'histoire de la charité publique en Belgique nous donnent des notions très-inexactes sur les sentiments des anciens théologiens de Louvain relativement à une question que mon savant confrère et ami, M. De Decker, considère, à juste titre, comme la plus importante peut-être de toutes celles qui concernent le perfectionnement moral et matériel des classes souffrantes de la société (2).

On sait que cette question fut vivement discutée vers 1530, à Ypres, où l'on fit, d'après les principes de Vivès (3), un règlement qui servit de modèle aux ordonnances promulguées plus tard dans d'autres localités, en vue de réprimer la mendicité, et que la

(1) Extrait du tome XXII, n° 3, des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*

(2) *Études historiques et critiques sur les Monts-de-piété en Belgique*, p. III-IV.

(3) Son traité *De subventione pauperum, sive de humanis necessitatibus libri duo ad Senatum Brugensem*, parut à Bruges en 1526. Voyez le mémoire couronné de M. Namèche, *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, dans les *Mém. cour.*, t. XV, p. 109.

Sorbonne, par une décision du 26 janvier 1531, approuva, sous certaines conditions, le règlement d'Ypres comme très-utile aux pauvres et très-propre à remédier à beaucoup d'abus, comme une entreprise très-ardue en réalité, mais pieuse, salutaire, avantageuse et conforme à l'Évangile, à la doctrine des apôtres et à l'exemple de nos ancêtres (1). On sait aussi que les annales de l'économie politique ont enregistré, avec une mention très-honorable, l'ordonnance d'Ypres et la décision des docteurs de Paris, documents qu'un écrivain français s'est plu à nommer *la grande charte des indigents* au XVI^e siècle (2).

Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que lorsque, plus tard, la même question se présenta à Bruges, et que l'on eut recours aux lumières des théologiens de Louvain pour s'éclairer dans une matière devenue l'objet des plus vives discussions, ces théologiens se prononcèrent avec une haute intelligence des besoins du pauvre et des intérêts de la société, avec cette délicate sévérité de principes qui main-

---

(1) Voyez d'Argentré, *Collect. judicior. Eccl. de novis erroribus*, t. I, p. VI, append., et t. II, p. 78-85; et un écrit très-rare intitulé : *Forma subventionis pauperum quæ apud Hyperas Flandrorum urbem viget, universæ reipublicæ christianæ longe utilissima. Antverpiæ apud Martinum Cæsarem, anno* MDXXXI, in-8°, 24 feuillets non chiffrés, y compris le premier feuillet formant le titre et la préface.

(2) M. Segretain, dans un article sur la charité civile, publié dans l'*Univers* de Paris, mai 1851, réimprimé dans la *Revue des Revues*, t. I, p. 270.

tiennent et déterminent nettement, pour l'objet en question, les droits et les devoirs de l'autorité civile comme ceux de l'autorité religieuse.

Deux documents inédits vont nous en fournir une preuve incontestable. Ils se rapportent aux années 1562 et 1565. L'un concerne une ordonnance du magistrat de Bruges et l'autre les écrits de Villavicentio et de Wytsius.

Nous sommes persuadé que si ces pièces avaient pu être examinées par un membre distingué de la Chambre des Représentants, une appréciation plus équitable des sentiments des théologiens de Louvain eût été exprimée dans un travail dont nous devons citer quelques passages.

La consultation de la Sorbonne sur le règlement d'Ypres, a dit M. Orts (1), « fut demandée, parce » que les règlements de cette espèce, parce que l'or- » ganisation toute laïque de la bienfaisance par la » commune....., et parce que la répression de la » mendicité elle-même était poursuivie comme autant » d'hérésies religieuses, de prétentions acatholiques, » par les préjugés cléricaux d'alors en Belgique, et » qu'il fallait aller à l'étranger pour rencontrer la » justice et la raison. Témoin la faculté de théologie » de Louvain qui, elle, condamnait, avec le père » Laurent de Villavicentio, le règlement d'Ypres et

(1) Dans un article sur l'ouvrage de M. de Kerchove, *Belgique judiciaire*, numéro du 10 octobre 1852.



» ses consorts comme contraires à l'Écriture sainte,
» aux conciles, aux traditions de l'Église et aux
» habitudes des chrétiens. » M. Orts ajoute que « les
» antagonistes de la charité sécularisée au XVIe siècle,
» Villavicentio entre autres, niaient audacieusement
» l'existence de cette charte (la résolution de la Sor-
» bonne), parce qu'elle était la condamnation for-
» melle de l'opinion émise par les théologiens de
» Louvain. » Ailleurs l'honorable représentant de Bruxelles dit encore que le magistrat d'Ypres, pour couper court aux récriminations faites contre son règlement, crut devoir s'adresser à une autorité mixte; qu'on eût pu consulter l'université de Louvain, *mais que l'*ALMA MATER *et ses docteurs condamnaient l'œuvre;* que le magistrat intéressé ne se rebuta point et qu'il en appela à l'université de Paris (1).

Qu'on nous permette maintenant de présenter quelques rectifications au sujet de ces assertions.

M. le chanoine Carton, dans son *Mémoire sur l'état ancien de la mendicité dans la Flandre occidentale* (2), travail que M. Orts lui-même nomme une *dissertation impartiale* et *consciencieuse*, a fait remarquer que le règlement d'Ypres était l'œuvre du prévôt de Saint-Martin d'Ypres, grand vicaire de l'église de Térouane, et de tout le clergé du diocèse, qui s'étaient concertés avec le magistrat pour le rédiger, et surtout pour en

---

(1) Deuxième conférence sur l'histoire de la charité publique en Belgique, dans l'*Observateur belge*, numéro du 25 février 1854.

(2) *Bulletin de la Commission centrale de statistique*, t. IV, p. 45.

assurer l'exécution. Ce n'était donc pas une organisation toute laïque de la bienfaisance par la commune.

Nous ignorons pourquoi le magistrat d'Ypres, désirant *bien l'entretennement et continuation d'icelle ordonnance* (1), et ne voulant *faire chose où pourroit estre scrupule ou charge de conscience* (2), demanda l'avis de la Sorbonne de préférence à celui de la faculté de théologie de Louvain. Nous ignorons si, parmi les documents des archives de la ville d'Ypres, il en existe un qui puisse indiquer le motif d'une préférence, uniquement déterminée peut-être par des convenances locales ou par les rapports personnels des délégués avec la célèbre école de Paris (3). Ce que nous pouvons affirmer, c'est que de longues et nombreuses recherches sur l'histoire de l'université de Louvain ne nous ont jusqu'ici fait connaître aucun document d'où il résulterait que le magistrat d'Ypres aurait fait, vers 1530, des démarches à Louvain pour obtenir un avis favorable sur son ordonnance, ou que nos docteurs auraient, par une décision quelconque, pris le parti des adversaires de cette ordonnance.

---

(1) Lettre de la ville d'Ypres à la faculté de théologie de Paris, en date du 28 décembre 1530.

(2) Lettre citée.

(3) « Nous avons commis, dit le magistrat d'Ypres dans la lettre » citée, et donné charge à nos bien-aimez R. P. Jean Crocius, » lecteur en théologie des frères prescheurs, et maître Jacques le » Passe, porteurs de celles, de faire examiner et consulter nostredite ordonnance, etc. »

Au contraire, il arriva que la faculté de théologie appelée, en 1562, par l'évêque de Bruges, Pierre Curtius, à donner son avis sur une ordonnance faite par le magistrat de cette ville d'après les principes du règlement d'Ypres, se prononça pour la suppression administrative de la mendicité d'une manière plus catégorique peut-être que la Sorbonne en 1531.

Les éloges qu'on a donnés à la consultation de l'école de Paris peuvent également être revendiqués pour celle de Louvain : elle aussi nous transporte dans la sphère des principes sans réclamation, sans enflure, avec cette bonne méthode scolastique qui renferme, dans les vues les plus pratiques et les plus modestes en apparence, la substance des plus magnifiques vérités (1).

A Louvain, comme à Paris, la répression de la mendicité est considérée comme une grande et grave question : *grandem illam quæstionem de vitanda mendicitate*, disent nos docteurs. Ils louent, sans réserve, le magistrat de Bruges de ce qu'il s'occupe avec tant de charité et de zèle à mettre en vigueur des mesures propres à bannir de la commune la mendicité et la fainéantise, et à secourir plus efficacement les véritables indigents : *Non possumus non magnopere commendare charitatem et studium vestri magistratus, quo studiose consilium quærit, quo profligatis et exclusis validis mendicantibus, quos cum*

(1) M. Segretain, art. cit.

*gravi reipublicæ detrimento et jactura hactenus conspeximus ociosa mendicatione vitam transigere, commodius consulatur veris pauperibus et egenis.* Ils considèrent comme une chose sainte et infiniment agréable à Dieu les efforts employés par la commune : *Sanctum sane hoc studium ac Deo apprime gratum quo provocari videtur christianus populus, ut non exspectet donec ab egentibus et mendicantibus rogetur, ut ipsorum necessitatibus subveniatur, sed magna charitate tamquam collectas quasdam paratas curet, ex quibus sine mendicationis pudore ultro per certos et deputatosa populo commissarios egenis subveniatur.*

La faculté reconnaît l'utilité de la bienfaisance collective, mais, comme la Sorbonne, elle maintient la nécessité de la bienfaisance individuelle, sève et racine de la première. Elle recommande l'exercice des œuvres de miséricorde, et demande que la répression, si désirable de la mendicité, ne dégénère pas en une sévérité excessive qui anéantisse toute liberté individuelle, qui blesse la pudeur du pauvre, qui condamne à mourir de faim celui qu'on ne peut nourrir ou entretenir suffisamment. C'est à ce point de vue seulement que les docteurs de Louvain présentent quelques remarques critiques sur l'ordonnance de Bruges : *Per ordinationes exhibitas non videtur in universum egentium necessitati et pudori posse satis subveniri; imo in ipsis ordinationibus quædam inesse putamus, quæ si non prorsus impia* (1) *certe parum*

(1) Il est inutile peut-être de faire observer que cette épithète

*christiano homine digna videntur.* Ils font ces remarques non pas pour empêcher la réalisation du but qu'on veut atteindre, mais pour qu'on ne s'écarte en rien des sentiments d'humanité et de justice, et que l'on puisse parvenir à concilier tous les intérêts.

Sous prétexte de grossir le trésor des pauvres, on eût voulu détourner de leur institution primitive certaines fondations pieuses et en réunir les revenus à la collecte générale. Les théologiens de Louvain, comme ceux de Paris, réprouvent ce moyen. *Iniquum nobis videtur*, disent-ils, *fundationes quæ certis locis et personis a piis viris justis de causis adstrictæ sunt, conflare cum collectis eleëmosynis publicis et in unam collectam redigere, ut ex ea indiscriminatim quibuslibet civitatis aut oppidi aut pagi pauperibus subveniatur, præsertim si id fiat privata magistratus auctoritate.* Cependant, la faculté croit que l'évêque de Bruges doit, avec une sollicitude paternelle, avoir égard aux bonnes intentions du magistrat, et qu'il convient, non pas de réprouver l'ordonnance d'une manière absolue, mais de tâcher d'en faire modifier quelques dispositions : *Videtur nobis ad paternam vestram sollicitudinem pertinere non ut pium affectum optimi magistratus aut damnes aut rejicias, sed ut in capitibus quibusdam, præsertim*

---

est usitée dans un autre sens que celui qui s'applique ordinairement à l'impiété ou à l'hérésie. Elle vaut ici ce que vaut, dans le langage classique d'un poète : *impia mollire Thracum pectora.*

*quæ jam subnotata sunt, æquam aliquam moderationem fieri procuret, qua et pudori miserabilium personarum et necessitati recte consulatur, et peregrini humanius tractentur.*

Nous savons donc à quoi nous en tenir sur l'opinion des théologiens de Louvain, au sujet de la répression administrative de la mendicité. Malgré leur avis si favorable, en général, aux mesures adoptées par le magistrat de Bruges, la mise à exécution de l'ordonnance continua néanmoins à rencontrer des obstacles. Le conseiller pensionnaire de Bruges, Gilles Wytsius, prit la défense de l'ordonnance et publia un écrit qui excita de vives réclamations (1). La défense outre-passait le véritable but et fit suspecter l'orthodoxie de l'auteur. Il rencontra un adversaire violent dans le père Laurent de Villavicentio, religieux espagnol de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, à Bruges, qui avait pris à Louvain, le 20 juin 1558, le grade de docteur en théologie, mais que la faculté n'appela jamais à y remplir une fonction dans l'enseignement (2). Ce religieux, impitoyable contradicteur des théories de Vivès, publia,

---

(1) *De continendis et alendis domi pauperibus et in ordinem redigendis validis mendicantibus Egidii Wytsii, jureconsulti Brugensis consilium. Ad reverendissimum D. Episcopum et amplissimum Senatum Brugensem.* Anvers, chez Guillaume Sylvius, 1562, in-8°, fol. 79.

(2) En 1561, la Faculté se trouva en désaccord avec Villavicentio, devenu le dénonciateur de Pierre Ximenius. Voy. les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. III, 2me série, n° 2.

en 1564, une réfutation de l'ouvrage de Wytsius (1). La controverse devint si animée, de part et d'autre, que le magistrat se détermina à suspendre l'exécution de son ordonnance et à en référer au gouvernement (2).

La gouvernante, Marguerite de Parme, s'adressa à l'université de Louvain et ordonna aux facultés de théologie et de droit de lui donner un avis sur les deux écrits qui soulevaient, à Bruges, des disputes opiniâtres.

Valère André dit à ce sujet : *Consulta facultas theologica Lovaniensis, quid de editis libellis judicaret, rescripsit sese probare scopum Villavicentii, Wytsii autem improbare* (3). Le laconisme de l'historien de l'université a pu faire penser à M. Orts que nos théo-

---

(1) *De OEconomia sacra circa pauperum curam a Christo instituta, apostolis tradita et in universa ecclesia inde ad nostra usque tempora perpetuu religione observata, cum quarumdam propositionum, quæ huic sacræ œconomiæ adversantur, confutatione, libri III, authore fratre Laurentio a Villavicentio Xeresano, doctore theologo Augustiniano eremita.* Anvers, chez Plantin, 1564, in-8°, p. 266, avec un épilogue, *Ad catholicum lectorem auctor libri*, trois feuillets non chiffrés. En tête du volume se trouve une longue dédicace à Philippe II, auquel d'ailleurs Villavicentio adressait sans cesse des rapports confidentiels marqués au coin d'une grande exagération, comme il conste par la *Correspondance de Philippe II*, publiée par M. Gachard.

(2) Villavicentio, dans la dédicace au roi, donne, peut-être trop à son point de vue, une espèce de récit historique de la controverse; dans l'épilogue il développe longuement les motifs qui l'ont engagé à publier son écrit. Voyez l'annexe n° 2.

(3) *Bibl. belg.*, t. I, p. 35.

logiens condamnèrent l'ordonnance de Bruges calquée sur celle d'Ypres de 1530. Mais il n'en est pas ainsi ; un document inédit le certifiera encore (1).

La réponse de la faculté de théologie à la gouvernante porte la date du 30 mars 1565. Les professeurs de la faculté de droit civil et canon, également appelés à se prononcer sur ces écrits, se bornèrent à sanctionner, par leur signature, l'avis rédigé par les théologiens.

Dans cette censure théologique, nos docteurs déclarent d'abord qu'ils passeront sous silence plusieurs points secondaires, exposés dans les deux écrits, mais complétement étrangers à la question principale, bien qu'ils puissent cependant être l'objet d'une critique. Ils trouvent que les deux écrivains, Villavicentio aussi bien que Wytsius, sont trop attachés à leurs opinions, et, qu'en les soutenant avec trop de violence, ils s'écartent des règles de la modestie, des convenances et de la charité chrétienne : *Utriusque libelli scriptor, suæ sententiæ plus satis addictus, vehementior est in suæ sententiæ defensione, non servans eam modestiam quæ gravitati et charitati convenit christianæ.*

Villavicentio avait consacré une partie notable de son ouvrage à exposer les principes qui militent en faveur de la liberté du pauvre et qui confirment l'autorité de l'Église concernant les fondations pieuses,

---

(1) Voyez l'annexe n° 3.

autorité que les idées de l'époque tendaient à méconnaître. A ce point de vue seulement, la faculté loue le but que l'auteur s'est proposé : *Scopus tamen libelli... laudandus est, ut qui ex professo spectet ad defensionem tum pauperum tum auctoritatis ecclesiasticæ, quæ hodie in plerisque locis graviter labefactatur.* Mais ce que la Faculté blâme et réprouve, c'est l'animosité de l'écrivain, ce sont ses attaques contre le magistrat de Bruges, c'est la prétention de vouloir trouver dans certaines dispositions de l'ordonnance des tendances favorables au luthéranisme. Ce qui déplaît à nos docteurs c'est que Villavicentio méconnaît à son tour les droits de l'autorité civile par rapport aux soins à donner aux pauvres : *Rursum in eo vehementior est, quod aliquot locis a sæculari magistratu videatur tollere omnem pauperum curam, eamque solam pertinere ad episcopi jurisdictionem.*

Les sentiments des docteurs de Louvain diffèrent donc essentiellement de ceux de Villavicentio. Voyons maintenant ce qu'ils pensent de Wytsius.

Ils ne sauraient approuver son livre sans réserve, car quoique la partie qui traite de la répression de la mendicité soit digne d'éloges, cependant l'auteur est trop enclin à restreindre la subvention des pauvres et à étendre l'intervention de l'autorité civile au préjudice de l'autorité ecclésiastique, et même à tel point que l'ouvrage dans son ensemble ne paraît pas avoir d'autre but. La Faculté blâme sévèrement ces dispositions, mais elle est loin de porter une accusation d'hérésie contre l'écrivain : *Auctorem Wytsium etsi*

*hæreseos vel suspicionis de hæresi non putamus condemnandum... admonendum tamen putamus, ut in scribendo et consulendo sit circumspectior atque utrique magistratui suam agnoscat tribuendam et tribuat reverentiam et auctoritatem.*

Nous ignorons ce que la gouvernante fit à la suite de cette censure ou ce qui se passa plus tard à Bruges. Nous pouvons nous dispenser de nous en préoccuper après avoir démontré, par des pièces authentiques, que ces vieux théologiens de Louvain du XVI$^{me}$ siècle n'avaient pas si mal compris la grave question pour laquelle les lumières et les progrès du XIX$^{me}$ siècle recherchent encore une solution définitive.

---

# ANNEXES.

---

**Num. I.** — *Avis de la faculté de théologie de Louvain sur une ordonnance du magistrat de Bruges, en réponse à une lettre de l'évêque de cette ville* (1).

## Reverendissimo Domino Episcopo Brugensi.

Reverendissime Dne, non existimamus reverendissimam tuam dominationem a nobis aut requirere aut expectare ut grandem illam quæstionem de vitanda mendicatione, a quamplurimis doctis viris imo et publicis academiis cum magna contentione olim agitatam et tractatam, nos quoque diffuse ac plenius tractandam suscipiamus. Quod vero ad transmissum ad nos scriptum attinet (2), quo aliqua capita comprehensa sunt, quibus constitutis et observatis existimat magistratus vester Brugensis mendicationem recte et sancte prohiberi posse, quid de hoc scripto

---

(1) Extrait d'un MS. intitulé : *Liber literarum Facultatis sacræ theologiæ in Universitate Lovaniensi*, fol. 43-45.

(2) Cet écrit et la lettre de l'évêque de Bruges ne se trouvent pas dans le registre cité.

deque suis capitibus nos pro nostro modulo sentiamus, paucis præstabimus.

Primum igitur non possumus non magnopere commendare charitatem et studium vestri magistratus, quo studiose consilium quærit, quo profligatis et exclusis validis mendicantibus, quos cum gravi reipublicæ detrimentó et jactura hactenus conspeximus ociosa mendicatione vitam transigere, commodius consulatur veris pauperibus et egenis, ac temporalia subsidia ampliora colligantur, quibus necessitates miserabilium et egentium personarum sublevari possint. Sanctum sane hoc studium ac Deo apprime gratum, quo provocari videtur christianus populus, ut non expectet, donec ab egentibus et mendicantibus rogetur, ut ipsorum necessitatibus subveniatur, sed magna charitate tamquam collectas quasdam paratas curet, ex quibus sine mendicationis pudore ultro per certos et deputatos a populo commissarios egenis subveniatur.

Verum hic diligenter et sollicite advigilandum, ne dum validi nebulones ab eleëmosynis merito excluduntur et ad labores rediguntur, et alia quædam incommoda devitantur, vere pauperibus et egenis necessaria ipsorum necessitatibus provisio non satis procuretur, et populo christiano præsertim e vulgo qui non habet certum aliquid quod in communem collectam promittat aut conferat, habet tamen vel residuum aliquid sui victus quotidiani, quod libenter egenis impartiri solebat, occasio misericordiæ proximo egenti præstandæ adimatur, rursum ne refri-

6.

gescat misericordia quæ conspectis pauperibus in plerisque solet excitari (1).

Quid in rei veritate Brugensis vester magistratus repererit per experientiam rerum magistram in hac mendicationis prohibitione effectum esse, et quid certæ inopiæ egentium subventum sit, reverendissima vestra dominatio plenius ab eo informari et discere potest.

Nobis certe per ordinationes exhibitas non videtur in universum egentium necessitati et pudori posse satis subveniri; imo et in ipsis ordinationibus quædam inesse putamus, quæ si non prorsus impia certe parum christiano homine digna videntur.

Primum quod in ordinationibus constituitur, quod in singulis civitatibus, oppidis et pagis constituantur commissarii et præfecti publicis eleëmosynis et piis fundationibus, qui eas dispensent suæ quisque civitatis, oppidi et pagi pauperibus, et hac ratione quæque civitas, quodque oppidum, quisque pagus suos pauperes studiose alat et sublevet, quis est qui

---

(1) L'avis de la Sorbonne contient à peu près les mêmes observations adressées au magistrat d'Ypres : *Neque ob ærarii communis impositionem deobligati sunt divites pauperibus subvenire, quos extrema norint seu propemodum extrema urgeri necessitate. Deinde per præscriptam formam nullus de bonis suis pro sua devotione pauperibus clam aut palam donare prohibeatur sive impediatur; neque imponatur pœna vel mulcta his qui egenis opera impendunt misericordiæ: ac potius frequenti eademque publica exhortatione moneatur populus de bonis a Domino collatis prompto et hilari animo in opibus supererogando elargiri.*

non videat firma ratione carere? Sunt enim civitates populosæ, sunt et pagi habentes numerosam multitudinem in quibus aut parvus aut nullus viget opificiorum quæstus. Unde quæso in his civitatibus et pagis colligentur collectæ, quibus refocillentur pauperes? Quod si ad mensas S. Spiritus releges pagorum pauperes, notorium est plurimos esse pagos eosque admodum numerosos et populosos in quibus aut non sunt mensæ pauperum aut admodum tenues, ut prorsus non sufficiant alendis suis pauperibus. Tenuium igitur harum civitatum et pagorum pauperes jubere esse contentos domesticis collectis, et mendicationem publicam eis etiam intra suorum pagorum aut oppidorum limites interdicere, quid est aliud quam eos ad famem redigere (1)?

Deinde quid, obsecro, pietatis aut æquitatis habet, quod interdicatur pauperi, habenti amicum aliquem pium virum, ne occulte illi suam egestatem indicet, et eam ei commendet, ut pro sua pietate dignetur

---

(1) La Sorbonne plaidait la même cause dans les termes suivants : *A debita subventione nullatenus secludendi sunt pauperes vicinorum pagorum, quando tanta laborant inopia, ut ex bonis suis victum nequeant comparare. Tum enim aut mendicatio illis publica concedenda est, aut bursæ communis beneficio sunt alendi. Nec abs re. Nam et civitates pagis et pagi civitatibus egent; civitates quoque ipsæ aliæ aliarum opibus fulciuntur, et quæ modo opulentæ sunt, postmodum terræ sterilitate aut alio quovis eventu fortuito ad inopiam vergunt; ideoque mutuis subsidiis necesse est eas juvari. Et humanitatis certe est, id aliis sponte concedere quod velit sibi quis præstari ubi magnopere egeat.*

eam sublevare, præsertim si ejusmodi pauper sit qui suam paupertatem non libenter adhuc publicam faciat, confidens quod adjutus occultis subsidiis diligenti labore tandem e paupertate eluctabitur.

Simile omnino est illud, quod ordinatur ne pauperum quisquam collectarum eleëmosynarum particeps sit, nisi signum aliquod gestet, quo suam paupertatem veluti publicam profiteatur. Certe ea ordinatio prorsus inhumana nobis videtur, per quam in universum egentium honor aufertur. Non dubitamus quin multi sint vere egentes, quibus tam charus est suus honor et fama, ut mortem potius obeant, quamvis non certe tam pudibundi sint, quam publica professione suam inopiam omnibus declarent; et si tales non sint ut mori malint quam honorem perdere, impium tamen est eos qui et honori suo et necessitati occulta mendicatione consulere possunt, aut certe absque signo mendicationis, ad honoris prostitutionem compellere. Hos igitur ab occultis eleëmosynis et mendicatione arcere, nobis non potest non videri inhumanum et impium.

Jam quod de peregrinis sive exteris pauperibus ordinatur, ut unam tantum noctem permaneant in hospitalibus publicis, quamquam priusquam recipiant eos præfecti hospitalium debeant obtinere consensum ab officiariis loci sive commissariis qui publicis eleëmosynis præfecti sunt, et consensus ab eis obtenti testimonium aliquod præfectis hospitalium exhibere, an non est prorsus inhumanum et barbarum?

Primum enim, continget non raro, ut pauper peregrinus aut exterus in civitate veniat lassus et defatigatus ex itinere aut etiam ægritudinis molestia pressus; an non igitur prorsus inhumanum sive visceribus charitatis omnino contrarium est, quod sic affectum pauperem jubeas discurrere per civitatem, ut quærat ædem aut officiatorum aut commissariorum, priusquam refocillari possit?

Deinde, si peregrinus aut pauper quispiam ex provinciis, in quibus inhumanus est populus et durior ad charitatis officia, peregrinatur necessitatis suæ sublevandæ causa ad provincias, in quibus intelligat esse populum natura mitiorem et benigniorem; nonne inhumanum erit, illi publicam mendicationem interdicere et una tantum nocte exceptum alio extrudere, videlicet vel ad pagum aliquem, ubi nec hospitalia nec publicas collectas inveniat, vel ad oppidum relegare minus opulentum quod propter tenuiores collectas vix suis pauperibus sublevandis sufficit? Non sic sane gentes etiam a fide Christi alienæ peregrinantem Abrahamum tractaverunt.

Quare, donec per publicam principum auctoritatem provisum non est, ut unaquæque regio, provincia, oppidum suos pauperes alat, et de modo quo possit id sufficienter præstari certa ratio constituta sit, nimis inhumana et severa videtur circa miserabiles peregrinos et exteros pauperes ordinatio (1).

---

(1) La Sorbonne se préoccupait aussi des pauvres étrangers à la commune : *Neque umquam indigenæ aut advenæ sive exteri ad ex-*



Et quia per hanc ordinationem caveri videtur, ne in unam aliquam civitatem tot confluant exteri ut domesticis et exteris refocillandis non sufficiat, id aliqua clementiori ordinatione per prudentes gubernatores caveri poterit.

Postremo iniquum nobis videtur fundationes, quæ certis locis et personis a piis viris justis de causis adstrictæ sunt, conflare cum collectis eleëmosynis publicis et in unam collectam redigere, ut ex ea indiscriminatim quibuslibet civitatis aut oppidi aut pagi pauperibus subveniatur, præsertim si id fiat privata magistratus auctoritate (1). Canones enim decernunt, quod pias voluntates defunctorum debeant curare exequi diœcesani episcopi, *Can. Tua nobis, de Testamentis*, et *Clement.* 2. *de religiosis domibus*, qua inquit Pontifex : *Quæ ad certum usum largitione sunt destinata fidelium, ad illum debent non ad alium, salva quidem sedis apostolicæ auctoritate, converti.*

Reverendissime Domine, videtur nobis ad paternam vestram sollicitudinem pertinere non ut pium affec-

---

*tremam aut extremæ propinquam necessitatem hujus provisionis gratia redigantur.*

(1) La Sorbonne s'exprimait ainsi à cet égard : *Caveant sæculares magistratus, ne sub pietatis prætextu aut sublevandorum inopum, ausu sacrilego ecclesiarum sive ecclesiasticorum proventus et bona quæcumque surripere aut attrectare præsumant; id quod non catholicorum est virorum fidelium, sed impiorum hæreticorum Waldensium, Wiclevistarum ac Lutheranorum. Nihilominus tamen non inficiamur ecclesiasticis pro suo officio maxime competere bonis operibus deservire.*

tum optimi magistratus aut damnes aut rejicias, sed ut in capitibus quibusdam, præsertim quæ jam subnotata sunt, æquam aliquam moderationem fieri procuret, qua et pudori miserabilium personarum et necessitati recte consulatur, et peregrini humanius tractentur. Bene et feliciter valeat reverendissima vestra dominatio.

Lovanii sexta martii anno XVc LXII (1).

Reverendissimæ vestræ dominationis decanus et magistri facultatis theologiæ in Lovanio.

NUM. II. — *Résumé historique de la dispute soulevée à Bruges par Wytsius et Villavicentio* (2).

Senatus.... Brugensis qua semper in religionem catholicam fuit devotione, pauperum, quorum frequens concursus ad suam civitatem, divitiis, opibus et viris bonis maxime affluentem, concurrere solet, rationem sibi aliquam esse habendam intellexit. Cujus sanctissimæ voluntatis non obscuram demonstrationem apud viros graves eruditos theologos non semel, qui primum locum in ejus civitatis publica administratione tenent, fecerunt. Mihi sane perinde ac aliis viris, qui eruditione, judicio ac singulari pietate valent, unice probabatur illud institutum, quod et nunc etiam probatur maxime, utpote quod eximiam

(1) 1562.

(2) Extrait de l'épitre dédicatoire de Villavicentio, p. 17-19. Cette épitre porte la date du 10 août 1564.

quandam pietatem, religionem et politiam spiret. Verum cum ejus negotii consultatio in opus esset producendum, triginta et sex proponebantur articuli, senatus auctoritate tecti et muniti, circa illam pauperum œconomiam observandi, qui prorsus Scripturis Sacris, vetustis et laudatissimis Ecclesiæ institutis, sacrorum canonum divinis regulis et constitutionibus, quæ circa illa pauperum negotia per universas Belgarum ecclesias inpræsentiarum observantur, maxime adversari hominibus catholicis, eruditione et doctrina claris, sunt visi (1). Hi mox sibi reclamandum duxerunt, senatumque incommodorum, quæ inde gravissima in sua republica suborirentur, quæ etiam ipsis erant extimescenda, per civitatis episcopum omnium patrem, pastorem, istarumque rerum primarium curatorem admonendum curarunt (2) Senatus vero qui semper non nisi consideratas solitus est actiones instituere, quique nihil prorsus quod in malam partem a quoquam rapi posset, præsertim in re tam gravi vellet intentare, substitit, remque ad supremum... Bruxellense consilium deferendam censuit, ex cujus auctoritate et sententia

---

(1) Villavicentio pousse l'exageration fort loin. L'avis des théologiens de Louvain, de 1562, prouve que la partie la plus éclairée du clergé jugeait plus favorablement l'ordonnance de Bruges.

(2) C'est très-probablement à la suite de cette opposition que l'évêque de Bruges crut devoir consulter, en 1562, la faculté de théologie de Louvain.

res summæ et maximæ in Belgis solent discerni atque institui (1).

Ego vero qui per hujus civitatis reverendissimum episcopum serenissimæ Margaretæ Belgarum gubernatricis authoritate et mandato jussus fui meæ reclamationis in illam constitutionem scripto rationem reddere, quod equidem lubens feci (2), committere non potui, quin senatum catholicum præter illa quæ scripto mandata ipsi antea exhibueram, hujus libelli (3) doctrina etiam juvarem, ex quo, si velit facile deprehendat quam œconomiam Christus, dum inter mortales ageret, instituerit atque observaverit, quam etiam apostolis constabiliendam, ut eam ad posteritatem in iisdem negotiis retinendam transmit-

(1) Le recours au gouvernement ne paraît avoir eu lieu que vers la fin de l'année 1564.

(2) La réclamation de Villavicentio contre l'ordonnance de Bruges est imprimée à la fin de son ouvrage (p. 262-296), sous le titre suivant : *Deliberatio Burgimagistrorum atque Scabinorum Senatus civitatis Brugensis in negotio pauperum servanda, anno 1564 pronunciata cum responsione fratris Laurentii a Villavicentio Xeresani doctoris theologi, Augustiniani eremitæ, R. Episcopo ejusdem civitatis, qui hoc ab ipso petierat, exhibita.* Cette pièce présente au moins un intérêt, celui de nous avoir conservé un texte de l'ordonnance qui, si je ne me trompe, n'a jamais été imprimée ailleurs. Villavicentio fait suivre chaque article de ses observations qui contrastent singulièrement avec celles des théologiens de Louvain de 1562.

(3) Son écrit *De OEconomia sacra*, etc., qui ne peut pas avoir été publié avant la fin du mois d'août 1564, puisque l'approbation donnée par le doyen de Bruxelles, Laurent Metsius, porte la date du 28 août 1564.

terent, a se formatam reliquit. Unde etiam si velint colligere nullo negotio possint, quid sibi in hac causa ex Sacris Scripturis atque consiliis vel divinis decretis intentare, et qua ratione, sit integrum (1).

NUM. III. — *Avis de la faculté de théologie de Louvain sur les écrits de Villavicentio et de Wytsius, en réponse à une lettre de la gouvernante Marguerite de Parme* (2).

ILLUSTRISSIMA DOMINA,

De oblatis nobis a Tua Celsitudine libellis, post maturam deliberationem, sic judicamus.

---

(1) Dans l'épilogue, Villavicentio expose de la manière suivante un des motifs qui l'ont engagé à faire son livre : « Videbam ecclesiæ Christi catholicæ et fidelium animabus grave imminere detrimentum, quin certam jacturam spiritualem, si doctrinæ libellorum de subventione pauperum et de continendis alendisque domi pauperibus executioni mandarentur, ut quæ quam plurima contineant et tradant Lutheranismo et Ethnicismo admodum vicina et nostræ fidei doctrinis prorsus adversantia ac repugnantia. Propterea non potui committere quin reclamarem : præsertim cum re ipsa jam pridem deprehendissem libellum de subventione pauperum anno 1526 evulgatum (*celui de Vivès*) fomentum præstitisse, unde scintillæ, quæ modo incendium aliquod ecclesiæ catholicæ interminantur, sese attollerent. Numquam enim ille alter libellus de continendis alendisque domi pauperibus (*celui de Wytsius*) in publicum prodiisset, nec articuli in negotio pauperum ita essent formati (*l'ordonnance de Bruges*) nisi libellus de subventione pauperum (*par Vivès*) ipsis materiam subministrasset, stravissetque viam. »

(2) Extrait du registre cité, fol. 45 v°, où il est marqué que



Imprimis, præter multa minutiora quæ in utroque reprehendi possent, sed quæ ad rem, de qua agitur, non ita pertinent, uteriusque libelli scriptor, suæ sententiæ plus satis addictus, vehementior est in suæ sententiæ defensione, non servans eam modestiam quæ gravitati et charitati convenit christianæ.

Scopus tamen libelli a M.N. (1) Laurentio conscripti laudandus est, ut qui ex professo spectet ad defensionem tum pauperum tum auctoritatis ecclesiasticæ, quæ hodie in plerisque locis graviter labefactatur. At vehementior est in eo, quod de senatu nimis libere scribens eum aliquot locis trahit in suspicionem Lutheranismi, ut cap. III, libr. III, et cum articulum quintum Brugensium dicit sapere Lutheranismum; et rursum in eo vehementior est, quod aliquot locis a sæculari magistratu videatur tollere omnem pauperum curam, eamque solam pertinere ad episcopi jurisdictionem.

Scopus vero libelli Egidii Wytsii nobis non per omnia probatur. Nam etsi ex parte laudandus sit, quod ostendat non ita, ut passim fit, tolerandos esse validos mendicantes, non tamen quacumque ex parte, nam nimis constringit pauperum subventionem, et nimis tribuit sæculari magistratui cum præjudicio

---

la réponse fut envoyée à la gouvernante *ultima martii an.* 1564 *stylo Brabantiæ*, c'est-à-dire 1565, parce que, d'après ce style, l'année commençait le vendredi saint.

(1) *Magistro nostro*, qualification qu'on donnait à ceux qui avaient le grade de docteur en théologie.





auctoritatis ecclesiasticæ : in quibus duobus totus liber potissimum versari videtur. Quæ dum agit, non solum in eo peccat, quod contemptim nimis etiam ipse in eos invehitur, qui ejus sententiam non approbant, vocans eos refractarios et blaterones, ideoque eos asserens senatus constitutiones impugnare, quod cum suis rationibus putent non esse conjunctas; sed multo magis in eo quod quædam affirmet, quæ pias et christianas aures merito offendant, quæque sanctionibus canonicis palam repugnant, ut cum XIII cap. sui libelli asserit per magistratum sæcularem pias voluntates defunctorum in alios usus posse converti, et mensas pauperum singularum parochiarum in unum corpus posse conflari. Item cum folio 13 dicit, particularia judicia de contractibus usurariis, decimariis, matrimoniorum et votorum formis, æqualitate et justitia, non ex Sacra Scriptura peti debere, sed ex civilibus legibus; neque enim, inquit, Christus politias ordinavit, nec leges condidit de humanis negotiis, sed rejecit ea cum rerum cognitione in civilem magistratum, quasi omnia eorum, quæ ibi nominat, judicia pertineant ad tribunal civile et non ad ecclesiasticum. Cæterum quomodo negotium pauperum, de quo inter auctores libellorum controvertitur, ad episcoporum pertineat officium, clare satis expressit synodus Tridentina, cum decreto VIII sessionis XXII sicut permittit, ut penes laïcos sit cura piarum dispositionum et eleëmosynarum, ita dicit, quæ ad pauperes sustentandos sunt instituta, episcoporum esse, ut ex officio suo juxta sacrorum canonum insti-

tuta cognoscant et exequantur; quod etiam leges civiles statuunt in aut. *tit.* 9, *si quis ædificationem. C. nulli. C. Si quis ad declinandam. Cod. de episcopis, etc.*

Itaque auctorem Wytsium, etsi hæreseos vel suspicionis de hæresi non putamus condemnandum, maxime quod omnia subjiciat Ecclesiæ judicio, admonendum tamen putamus, ut in scribendo et consulendo sit circumspectior atque utrique magistratui suam agnoscat tribuendam et tribuat reverentiam et auctoritatem (1).

---

(1) Au bas de la page on lit, dans le registre, la note suivante : *His* (literis) *subscripsit utraque Facultas juris ad hoc per Ducissam requisita per communes literas.*

—



## PROFESSION DE FOI DE FRANÇOIS BAUDUIN D'ARRAS DEVANT LES THÉOLOGIENS DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, EN 1563.

---

François Bauduin, né à Arras en 1520, est un des savants les plus remarquables du XVI[e] siècle par l'étendue et la variété de ses connaissances. Venu fort jeune à Louvain au collége des Trois-Langues, après avoir déjà fait ses humanités dans sa ville natale, il étudia avec succès le latin sous Goclenius, le grec sous Rescius. Le fameux jurisconsulte Mudæus (1), devinant en lui un des élèves qui devaient faire le plus d'honneur à son enseignement, lui conseilla de se livrer à l'étude de l'histoire ecclésiastique et civile tout en poursuivant ses cours de droit. Bauduin profita si bien pendant six années des conseils et des leçons de ses maîtres qu'il fut jugé digne, peu de temps après son départ de Louvain, d'occuper une chaire de droit à Bourges. Plus tard on le vit successivement occuper d'autres chaires, ou enseigner publiquement à Strasbourg, à Heidelberg, à Paris, à Angers, à Douai. Il fut en outre désigné comme professeur pour les

(1) Voir les *Analectes* de 1844.

Universités de Valence et de Besançon, mais il n'enseigna jamais dans ces deux villes (1).

Ses ouvrages qui dépassent le nombre de 30 ont toujours été considérés des savants. Ses recherches sur S. Optat et sur Minucius Felix ont été appréciées même par les derniers éditeurs de ces deux écrivains. Son livre sur Constantin n'est pas oublié. Les résultats de ses études sur le droit, si estimés de ses contemporains, ont pu être pendant quelque temps perdus de vue, mais une des notabilités juridiques de l'Allemagne au dernier siècle, Heineccius, les a remis en lumière et en honneur; il en a réimprimé la plus

---

(1) Le fait de son enseignement à Douai nous paraît même assez douteux. On ne peut le placer qu'entre les années 1563 et 1566. Foppens en parle vaguement, Paquot l'affirme avec plus de précision, Jugler le répète d'après lui. Haag suppose qu'il a acheté cette chaire par la profession de foi de Louvain, Swertius n'en parle pas ; le jurisconsulte Bernardi, dans la *Biographie universelle*, non plus. On ne trouve pas Bauduin cité dans les *Panathenæa Duacena* (Duaci, L. Kellam, 1661, 4°), où l'on a chanté en vers latins tous ceux qui ont enseigné à Douai, et les élèves les plus célèbres de cette Université, pendant le premier siècle de son existence. A la vérité, l'énumération qu'on y fait des professeurs n'est pas rigoureusement complète, mais aurait-on oublié un homme d'une réputation pareille à celle de Bauduin d'Arras? Peut-être y a-t-il eu confusion avec Balduinus Van der Pieten, surnommé le Papinien flamand, qui n'enseigna du reste à Douai qu'après la mort de François Bauduin? Dans tous les cas, l'enseignement de F. Bauduin a dû être fort court. Il n'a pu commencer qu'à la fin de 1563. En 1564, on le voit conférer à Bruxelles avec le prince d'Orange, puis faire un voyage assez long en Hollande; en 1566, il est encore, tantôt à Paris, tantôt à Bruxelles.

grande partie, comme méritant une estime constante.

Bauduin prit une grande part aux controverses politiques et religieuses du XVIe siècle. Aussi son caractère a été diversement apprécié, souvent méconnu ou même calomnié, « comme il arrive à ceux qui vivent dans les temps des factions. » On lui a reproché surtout sa grande versatilité en matière de religion, quoique son principal disciple, Papire Masson, ait passé complétement sous silence cette circonstance dans la vie de son maître, et qu'à l'entendre, Bauduin n'ait jamais abandonné la foi catholique dans laquelle il est mort (1).

On ne peut nier cependant, que quand bien même Bauduin aurait gardé constamment au-dedans de lui un sincère attachement à la foi, ses actes extérieurs, ses paroles et ses ouvrages ont donné plus d'une fois prise aux plus graves soupçons d'hérésie. Qu'on l'appelle avec Bayle un « chamaléon en fait de religion, » que l'on énumère avec plus ou moins de fondement jusqu'à sept changements successifs dans ses opinions religieuses, on peut dire que, si à diverses époques on le retrouve dans les relations les plus étroites avec les réformateurs, on n'a jusqu'ici aucune preuve tout à fait décisive d'une abjuration solennelle qu'il aurait faite de la religion catholique, et peu de

(1) Bernardi (*Biog. univ.*) est d'avis que Bauduin n'a jamais pu partager le fanatisme des réformés qui voulaient bouleverser l'ancien édifice de l'église. Il n'est pas éloigné même de lui attribuer une conversion, obtenue de 1561 à 1562 dans le camp calviniste.



temps après les actes, que quelques écrivains interprètent comme équivalant à une abjuration, on le voit de nouveau suivre les pratiques de la foi orthodoxe et entretenir des rapports d'estime et d'amitié avec plusieurs évêques.

Niceron, et après lui de Ferrière, dans son édition de *Vies des jurisconsultes* de Taisand, ont été jusqu'à avancer, non sans réserve toutefois, que Bauduin aurait eu l'idée de refondre toutes les sectes pour en faire une nouvelle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se mêla beaucoup de la réunion des religions, et qu'il se mit dans le cas d'être suspect aux catholiques et aux dissidents par des concessions, dont son ardent désir d'arriver à une pacification ne lui a peut-être pas toujours laissé voir la portée.

Sa polémique avec Calvin ne peut laisser aucun doute sur l'énorme distance qui le séparait du réformateur de Genève (1) et qui existait de même entre lui et Luther. Aussi l'on peut dire que Paquot a fait à

(1) M. Haag (*France protestante*, t. II, p. 29) donne comme certain, mais sans indiquer la source de son affirmation, le fait de l'abjuration, qui aurait eu lieu à Genève entre 1542 et 1549. — En 1549, Bauduin enseigna à Bourges, en 1555 à Strasbourg, en 1557 à Heidelberg, où il se fit luthérien, selon M. Haag, et où il resta cinq ans. Burman, dans une note à une lettre d'Hopperus, qui roule en partie sur Bauduin, a répété ce qu'on sait sur l'intimité dans laquelle ce savant aurait vécu à Genève avec Calvin et Bèze. Il ne dit rien de l'abjuration (*Sylloge*, II, 241). Hopperus, dans cette lettre de 1561, espérait le retour franc et entier de Bauduin vers l'orthodoxie : *nam quanto quis sit doctior, et in antiquitatis studiis diutius versatur.*

propos de Bauduin une réflexion fort sensée, en parlant du danger couru par ceux qui veulent dogmatiser, sans avoir fait une étude persévérante de la théologie, et sans y apporter la maturité nécessaire. Paquot admet avec tous les biographes que Bauduin mourut catholique, au collége d'Arras, à Paris, et qu'il fut assisté à ses derniers moments par le Jésuite Maldonat (1), un des plus célèbres controversistes de Paris jusqu'à son départ pour Rome. Toutefois le savant biographe belge regarde comme fort équivoque le catholicisme de Bauduin, pendant une partie de sa vie, et nous verrons plus loin sur quoi il fonde principalement son opinion. Il nous importe de signaler d'abord à quelle occasion il l'a émise.

Pour des causes longtemps tout à fait ignorées et qu'on se bornait à expliquer par le soupçon d'hérésie, Bauduin fut banni de son pays natal. A la demande du cardinal de Lorraine et de l'archevêque de Cambrai, qui désirait vivement compter l'habile jurisconsulte au nombre des professeurs de l'Université

---

(1) Papire Masson parle de la mort de son maître, comme s'il n'y avait jamais eu motif de douter de sa fidélité à la foi catholique. Swertius dit à propos de la mort de Bauduin, assisté par le P. Maldonat à ses derniers moments : *sacris ritu catholico pie sumptis, testatus in castris ecclesiæ romanæ mori*. — Adamus remarque que Bauduin était en grande intimité avec le P. Maldonat (*quo familiariter usus*). — Jugler rapporte la mort de Bauduin sans laisser planer de doute sur cette circonstance. M. Haag dans la *France protestante* la mentionne en y joignant le mot *dit-on*. La *Nouv. Biographie générale* publiée par le Dr Hoefer ne se prononce pas (t. IV, 1853), dans un article du reste tout à fait insuffisant.

de Douai, le ban fut levé en 1563. Paquot cite le fait, mais il n'a eu connaissance ni de la pièce même par laquelle le rappel du ban fut accordé, ni des conditions mises à cette faveur, ni surtout de la plus intéressante pour l'histoire de l'Université de Louvain; nous voulons parler de la profession de foi que Bauduin dût faire, en la forme prescrite par les théologiens de l'*Alma Mater*.

Le *rappel du ban* a été pour la première fois tiré de l'oubli par M. Haag, pour sa biographie de Bauduin dans la *France protestante* (Paris, 1848, t. II, p. 18) : la pièce se trouve dans la collection Dupuy (t. V, p. 85) à la Bibliothèque impériale de Paris, et M. Haag en a inséré une analyse qui fait connaître des particularités inconnues sur la vie de Bauduin de 1543 à 1563. M. Rodolphe Dareste a reproduit, dans le premier volume du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* (Paris, 1853, tome I, p. 148), le texte même de ce document, que nous réimprimons dans son entier.

RAPPEL DU BAN EXÉCUTÉ CONTRE FRANÇOIS BALDUIN, DOCTEUR ÈS DROICTS, COMME SUSPECT D'HÉRÉSIE.

Philippes, par la grâce de Dieu, roy de Castille et archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc. conte de Flandres et d'Artois, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, salut : Receu avons l'humble supplication de François Balduin, docteur ès droicts, contenant comme, l'an quinze cent quarante cinq, estant

constitué prisonnier en nostre ville de Tournay, certain personnage qui sous ombre qu'il avait esté audit temps quelques journées en Arras, et eu communication avec divers nos subjects de ladite ville, ayant inquisition esté faicte de ceux qui l'auroyent accompagné, ledit suppliant, pendant son absence à Paris, où il s'estoit retiré pour publier et faire imprimer ses Commentaires sur les Institutes de droict, et achever ses estudes, y auroit esté compris, adjourné et appelé à ceste occasion aux droicts, le chargans et suspectans d'hérésies, et par défaux et contumaces contre luy obtenues par le Procureur de nostre gouvernance d'Arras banni à tousjors de nostre pays et conté d'Artois sur les peines dites par les ordonnances, déclarans ses biens confisquez. Et estant ledit adverti des procédures susdites, et par avant interjection de ladite sentence, pour obvier que son innocence ne fust surprise, s'assurant de sa conscience, se seroit advisé d'escrire au funct S$^{r}$ de Vaux, audit temps gouverneur de ladite ville d'Arras une lettre contenant bien au long sa justification dont nous est apparu, et des certaines missives que ledit S$^{r}$ de Vaux escrivit alors au defunct le Président de nostre conseil privé messire Loys Schore portant tesmoignage dudit suppliant, par où apparoit qu'à peu d'occasion ledit bannissement s'ensuivit. A cause de quoy et que ledit suppliant estant encores jeune et mineur d'ans, mesmement qu'estant adverti dudit bannissement il auroit esté prest de se représenter, et vint à ces fins jusques à Péronne, où il auroit esté

empesché à la requête de funct sa mère, de ne passer oultre vers Arras, et qu'à l'occasion de ceste sienne absence la sentence susdite soit interjectée à raison de la soupçon que l'on avoit à cause du personnage predit, qui depuis fut exécuté à Tournay, lequel avoit déposé avoir parlé audit suppliant, et encore que depuis ces entrefaictes, ledit auroit communiqué avec Jean Calvin et ses semblables, ce auroit esté par une bonne opinion qu'il avoit d'eux, laquelle ayant trouvé depuis fausse, la désire désadvouer, comme desja a faict par livres imprimez, et tellement vescu en France selon l'observance de l'Église catholique jusques à présent, qu'il nous a fait avoir bon tesmoignage de sa conversation en laquelle il prétend continuer et persister, et désiroit aussi singulièrement pouvoir retourner en ces nos pays de par deçà si notre bon plaisir fust sur ce luy impartir notre grace et lettres de rappel de ban, si comme il dict pour lesquelles il nous a humblement requis. Pour ce est il que nous, ces choses considérées, audit François Balduin suppliant, inclinant favorablement à sadite supplication et requeste, et luy voulans en ceste partie préférer grâce à rigueur de justice, ayant entendu ce que nos très chers cousins le cardinal de Lorraine et l'archevesque de Cambray, et autres bons personnages ont tesmoigné de sa réduction, Avons comme susdit révoqué et rappelé, révoquons et rappelons et mettons à néant de grace spécialle par cesdites présentes le ban tel que contre luy a esté prononcé à la cause dite. Et l'avons quant à ce remis et restitué,



remettons et restituons à son bon nom, fame et renommée en notre dite ville d'Arras, conté d'Artois et en tous autres nos pays, terres et seigneuries, ensemble à ses biens non confisquez, si aucuns en y a tout ainsi et par la mesme manière qu'il estoit avant la pronuntiation dudit ban, imposans sur ce silence perpétuel à notre procureur général et tous autres nos officiers quelconques. Pourveu qu'il sera tenu de faire promesse ès mains de notre cher et féal chevalier le président de notre conseil provincial en Artois, Messire Pierre Asset, Sieur de Naves, etc., de vivre et se conduire catholiquement et se conformer selon nos ordonnances, et, ce fait, il et tous autres nos justiciers, officiers et subjects, présens et advenir quelquonques et chasquun d'eux en droit soy, et si comme à luy appartiendra facent, souffrent et laissent ledit François Balduin suppliant de ceste nostre présente grace et rappel, selon et par la manière que dit est, plainement et paisiblement jouir et user, sans luy faire mettre ny donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement au contraire. Car ainsi nous plaist. En tesmoin de ce nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné en notre ville de Bruxelles le 27 jour du mois de may, l'an de grace 1563, de nos regnes, à sçavoir des Espagnes, Secile, etc., le 8, et de Naples le 10. Escrit sur le pli par le Roy en son conseil, et signé Vander Ad. Et scellées en double queue d'un scel de cire vermeil.

Le transcripteur de cette charte l'a fait suivre, dans

la collection Dupuy, d'une note, que M. R. Dareste a également reproduite (p. 150), et qui paraît avoir été rédigée d'après des renseignements contemporains (1).

« Le mesme Balduin abjura en sale devant aucuns Théologiens de Louvain comme Tilleman et autres la doctrine des protestans et calvinistes, jurant à ce qu'on dit en la foy de l'église catholique romaine. Et ainsi fut absous, et fut faict l'acte à Louvain l'an 1563 du mois de jeuillet sur la fin. Il avoit esté vers le président Vigle pour avoir sa rémission, qu'il envoya aux docteurs Théologiens susdits et qui convinst avec eux, et fist ce qu'ils lui diroyent. Ainsi ils lui conceurent une forme d'abjuration fort particulière, laquelle il prononça, ainsi que dit est, en public. Vray est qu'on luy avoit donné intention qu'il la feroit tant seulement devant aucuns théologiens; mais à poste ou de hasard y entrèrent plusieurs escholiers, de sorte qu'elle fust solennelle. Aucuns s'en sont bien esbahis, mesme que son abolition est tant estroicte, et qu'il n'est remis en son bien, sinon celuy qui n'est confisqué et encore avec clause et de peine de deux

---

(1) Le théologien Tilleman cité ne peut être Gerardus Tilmanus, dont Valère André parle dans ses *Fasti* (p. 84), à la date de 1478, ni le célèbre récollet de Hasselt, François Titelmans, mort à Anticoli en 1535. Il s'agit probablement du frère de ce dernier, Pierre Titelmans, licencié en théologie, qui, dans ses fonctions d'Inquisiteur de la foi, n'apporta pas toujours la même modération que F. Sonnius (Voyez les Analectes de 1851, p. 109). — Voir sur P. Titelmans les *Fasti*, p. 259, *Foppens*, 314, et les *Analecta Belgica* de Hoynck van Papendrecht, I, 2, p. 359, 712.

mille escus à ce qu'en dit cas qu'il retombe. Et luy a convenu faire promesse de plus ès mains du président d'Artois selon la teneur des présentes vivre selon l'église romaine, et autre particulière et verbale à Vigle, au cardinal et autres de la cour et du conseil privé du Roy. »

Ce n'était pas la première fois que l'Université était chargée de constater solennellement l'orthodoxie des écrivains de cette époque. Valère André (p. 94 et 339 des *Fasti*) rapporte longuement tout ce qui s'est passé à l'occasion des opinions de Pierre de Rive en 1470. Dans les circonstances qui nous occupent, l'Université avait à réconcilier avec l'Église un ancien élève, qui s'était laissé ébranler dans ses convictions bien peu de temps après l'avoir quittée en 1540, et qui était revenu la visiter encore en 1542.

On suppose en effet que c'est dans l'intimité de Charles Dumoulin à Paris que le jeune Bauduin reçut les premières impressions favorables aux novateurs. Paquot, comme nous l'avons dit, paraît même porté à douter de la pureté de ses convictions religieuses, après la profession de foi de juillet 1563. Il s'appuie sur le *Discours en forme d'advis sur le faict du trouble apparent pour le faict de la religion*, discours qu'il trouve complétement huguenot, et où M. Haag voit aussi les principes du protestantisme.

Le Petit a reproduit ce discours au tome II de sa *Chronique* (p. 76-87), en disant que cette pièce a été envoyée à Philippe II, et Jugler a rapporté le jugement de Paquot, en le faisant sien.

Quelque désir que l'on puisse avoir de diminuer le nombre des contradictions de Bauduin, il faut avouer, en présence de la pièce publiée par Le Petit, et en l'acceptant pour fidèlement citée, qu'il n'y a rien à réformer au jugement qu'on en porte. La requeste présentée à la gouvernante par Brederode et Culembourg, le 3 avril 1566, et qu'on attribue à Bauduin est beaucoup plus réservée. Selon toute apparence, le *Discours en forme d'advis* fut rédigé en 1564, pendant un voyage que Bauduin fit à Bruxelles pour conférer avec les chefs du mouvement.

Nous n'avons point d'arguments décisifs pour en contester l'authenticité, mais quelques recherches nous ont fourni des remarques qui ne sont point cependant peut-être tout à fait sans valeur. Il paraît d'abord bien difficile d'admettre que l'archevêque de Cambrai se soit donné tant de peines pour faire monter en chaire Bauduin à Douai, quand, l'année même où il a dû commencer son enseignement, il refusait si nettement au Pape et aux évêques l'autorité de prononcer sur les questions de foi, il ne reconnaissait d'autre règle que l'Écriture, et s'élevait contre le concile de Trente.

Comment croire qu'un pareil éclat n'ait pas excité la vigilante sollicitude de ses collègues, à Douai, de Vendeville, par exemple, qui connaissait si bien toute son histoire (1)? Peut-on expliquer uniquement

(1) Voir, entre autres, une citation d'une de ses lettres, pro-

par l'affaiblissement du gouvernement dans les provinces cette extrême tolérance, quand on s'était montré si sévère en 1563 envers Bauduin, et qu'on avait fulminé contre lui une peine de 2000 écus, en cas de récidive.

Si la pièce est de 1566, il existe entre le ton qui y règne et celui qu'il prend dans un ouvrage publié (1) cette année même à Paris, et daté du 16 mars, peu de jours donc avant le manifeste de Brederode, une différence inexplicable. Dans la dédicace à Tilius, évêque de Meaux, Bauduin émet des idées en général très-saines, et il insiste avec raison sur l'importance d'une bonne organisation de l'Église pour la stabilité de l'État. C'eût été choisir un étrange moment pour développer cette doctrine et pour réimprimer une dissertation sur St.-Optat et les Donatistes, que de nier en même temps l'autorité du pape, des évêques et des conciles.

Si la pièce est de 1566, il pourrait se faire que ce fut celle dont il est question dans le procès du comte d'Egmont (3). Le procureur reproche à ce seigneur infortuné d'avoir envoyé « au marquis de Berghes et à Montigny, quand ils étaient en Espagne, un *écrit*

---

bablement de 1562, dans la correspondance de P. Ximenius avec G. Cassander. *Sylloge*, II, 259.

(1) *Historia carthaginensis collationis sive disputationis de ecclesia olim habita inter catholicos et donatistas*, Paris, Cl. Fremy, 1566, 8°.

(2) Procès du comte d'Egmont par M. de Bavay. Brux., 1851, p. 38.

*d'avis* à sa Majesté pour obtenir l'abolition des placards. »

Que Bauduin soit l'auteur de ces trois pièces, des deux premières, ou seulement du *Discours sous forme d'advis*, publié par Le Petit, il faut le supposer bien aveugle pour être venu le 8 septembre 1567, demander audience au duc d'Albe. Comment expliquer le bon accueil qu'il en reçut : était-ce un moyen de l'envelopper plus sûrement dans la ruine de ses amis arrêtés le 9? Mais alors d'où sont venus à Bauduin les motifs de croire que le cruel justicier de Philippe II avait jeté les yeux sur lui pour en faire un juge? Aurait-ce été interpréter les intentions du Roi d'Espagne, qui prétendait ne pouvoir pardonner, à cause de la religion, que de choisir pour juger un seigneur, à qui l'on pouvait tout au plus reprocher comme gouverneur quelque faiblesse pour les sectaires, un homme qui avait mis sous les yeux du roi la négation explicite de l'autorité de l'Église. Si Bauduin a écrit le manifeste de Le Petit, il nous paraît bien difficile de ne pas supposer qu'il ait plutôt été classé à Madrid parmi ceux qu'on aurait voulu punir que parmi ceux qu'on aurait choisis pour devenir les auxiliaires du duc d'Albe.

Le motif donné par Bauduin à sa fuite précipitée de Bruxelles en 1567 n'est peut-être qu'un prétexte : nous aurions voulu y trouver, aussi bien que dans les conjectures que nous venons d'énumérer, un moyen de diminuer le nombre des tergiversations religieuses du savant jurisconsulte, qui attend encore une biographie, complète, raisonnée, impartiale.

E.

—

## DÉTAILS SUR LES DERNIERS MOMENTS DU COMTE D'EGMONT, PAR UN DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE LOUVAIN.

—

M. le procureur-général de Bavay a donné, à la suite de son discours sur le procès du comte d'Egmont, une lettre extraite d'un manuscrit appartenant à M. du Mortier, membre de la Chambre des Représentants.

Dans ce document précieux pour l'histoire de l'Université, la main d'un contemporain nous dépeint les péripéties d'un drame sanglant, d'après les détails donnés à des amis intimes par le principal témoin oculaire. Après l'exécution du comte d'Egmont, qui eut lieu à Bruxelles le 5 juin 1568, le vénérable Rythovius se rendit à Louvain pour y chercher près de ses anciens confrères un soulagement à sa douleur et pour tâcher de se remettre des émotions pénibles qu'il avait éprouvées.

La lettre publiée par M. de Bavay est sans date et sans signature. Un passage de l'*Historia episcopatus Iprensis, ex autographis D. Gerardi de Meestere* (p. 52), éditée par la société d'émulation de Bruges, nous apprend que la lettre fut écrite par le docteur Thomas Stapleton qui tenait les détails sur les derniers moments du comte d'Egmont, du docteur Cu-

nerus Petri qui était alors recteur de l'Université et auquel Rythovius lui-même en avait fait la relation.

Ce document constate de nouveau combien la sévérité de l'impitoyable duc d'Albe était odieuse aux membres de l'Université, et nous y trouvons la confirmation de ce qui a été dit dans nos *Considérations sur l'histoire de l'Université, p.* 20 *et* 71.

**« Extrait des lettres de quelque docteur de Louvain, familier de monsieur l'évesque d'Ipres, de la mort de mons^r le comte d'Egmond, escrites au mois de juin de l'an 1568, et envoiées à quelque docteur à Douai.**

» MONS^r,

» Je vous escrips ce que j'ai entendu cejourd'hui au soir de monsieur notre maitre. Ainsi que j'estois près de lui pour quelques autres affaires, il m'a raconté, selon qu'il avoit ouï réciter monseigneur le R^me d'Ypres, étant lors à Louvain, de la mort de monsieur le comte d'Egmond et de quelle sorte de mort. Il est, que le susdict R^me, le vendredi de la semaine passée qui fut le 4 de ce mois de juin, estant mandé par M^r le duc d'Albe, ne sachant la cause pour laquelle il estoit mandé, vint à Bruxelles assez tard vers le soir, et s'approcha vers le susdict seigneur duc, lequel lui bailla à lire la sentence par escript de la mort du susdict comte d'Egmond, où il estoit contenu qu'il falloit qu'il mourrust le lendemain. Incontinent icelui R^me, après avoir leu ladicte sentence, se

mit à genoux devant le duc, suppliant pour la vie dudict comte; mais comme ledict S$^{r}$ duc respondit qu'il convenoit faire justice, persistant qu'il n'y avoit aulcun moïen de pardon, ledict seigneur R$^{me}$ pria encore grandement iceluy seigneur duc comme dessus, ou, pour le moins, que son bon plaisir fust de différer encore quelque tems; et comme il ne cessoit point de prier de plus en plus amiablement, iceluy seigneur duc luy respondit assez aigrement qu'il ne l'avoit point mandé pour changer la sentence, ny pour avoir son advis de ce, mais pour assister ledict seigneur d'Egmond en son dernier, et l'ouïr en confession. Voïant ledict seigneur R$^{me}$ que ledict seigneur duc persistoit en ce que dessus, et qu'il ne gagnoit rien, il ne parloit plus, mais prit congé de Son Excellence, et s'en alla vers le comte, car il estoit quasi onze heures en la nuit: déclara au susdict comte la cause pourquoi il estoit venu, ensemble luy délivra en ses mains la sentence de la mort qu'il avoit receue du duc pour la lire. Après qu'il l'eut leue, demanda audict seigneur R$^{me}$ de sa vie s'il n'y avoit point encore quelque espoir, sinon pour le moins d'obtenir quelque dilation. Ledict seigneur R$^{me}$ lui raconta le tout premièrement comment il avoit prié pour luy et quelle responce il avoit eu d'iceluy duc; et voyant iceluy seigneur comte que c'estoit une chose arrestée; et qu'il luy convenoit mourir, il remercia Dieu et le duc qu'en l'article de sa mort il luy avoit envoïé un tel confesseur. Incontinent demanda à icelluy R$^{me}$ quel conseil maintenant il luy bailleroit,

et quel chose principalement il debvoit faire. Après qu'il eut conseil de laisser toutes choses terrènes et transitoires, s'adonner et penser du tout à Dieu, et se préparer à la mort, se volut confesser. Après sa confession requit humblement ledict seigneur R$^{me}$ de recevoir le Saint-Sacrement de l'autel, le priant, le plustost qu'il seroit possible, qu'il voulsit celebrer la messe, à quoy ledict évesque respondit qu'il le feroit volontiers, mais comme il n'avoit pas encore leu ses heures, il falloit encore attendre quelque peu. En lisant le R$^{me}$ ses heures, ledict sieur comte le supplioit qu'il se voulust haster, craindant qu'enfin au matin on le fit mourir par avant avoir receu le Saint-Sacrement. A la fin de la messe ledit seigneur comte receut le Saint-Sacrement avecq toute vénération, et après demandit au seigneur R$^{me}$ quelle oraison il luy ordonnoit dire au lieu où il debvoit mourir. Sur quoy iceluy seigneur R$^{me}$ respondit qu'il ne luy sçauroit bailler meilleure que celle qui nous a esté ordonnée par notre Sauveur et Rédempteur Jesus-Christ, a sçavoir, l'oraison dominicale, qui commence *pater noster*, et respondit iceluy comte : il me semble ainsy, pourquoy je vous prie, monsieur le R$^{me}$, qu'au lieu où je dois mourir, qu'il vous plaise dire icelle oraison avecq moi, et ne me laisser jusqu'à que vous ferai quelque signe de la main pour partir arrière de moi. De rechef ledict comte demanda au R$^{me}$ : Mon père, que vous semble-t-il de moi? Estimez-vous maintenant que je mourrai comme bon chrétien? Pour le présent vous connoissez toutes mes

affaires. Vous voiez manifestement quel je suis, et quel j'ai esté par cydevant. A quoy respondit le seigneur R^me : Ne doute nullement qu'obtiendrez pardon et miséricorde devant Dieu, fiez-vous tant seulement, et ayez confidence en luy et rendez-vous en tout à luy.

» Certainement, dict le comte, j'ai apris beaucoup de choses en ceste prison, que je n'avois jamais peu entendre auparavant, et certes, je remercie grandement mon Dieu, qui m'a donné ce temps de pénitence et l'opportunité de recognoistre mes fautes auparavant la mort.

» Dict davantaige ledict comte : monsieur le R^me j'ai esté par cydevant en plusieurs dangiers de ma vie, et en divers lieux èsquels, comme je vois pour le présent, je fusse mort misérablement et en dangier de mon âme, si notre bon Dieu par sa bonté infinie ne m'eust gardé jusqu'à cette heure.

» Aulcune fois ledict seigneur comte interposoit aulcunes paroles de madame sa femme et de ses enfans; et alors ledict seigneur R^me lui dict : je vous prie, ostez toutes ces pensées et sollicitudes, car elles vous pourroient beaucoup empescher de vostre bonne fin et salut; recommandez vous et toutes vos affaires à Dieu seul, et pour tout, et l'aiez toujours devant vos yeux, car vous en allez vers luy. Alors dict iceluy comte : O quelle grande misère de la nature humaine, que quand l'homme vouldroit et debvroit s'adonner en tout à Dieu son créateur, et quand il rend peine de penser tant seulement à icel-

luy par contrainte, il tire en arrière pour penser de sa femme et enfans! Après ces propos, voiant iceluy seigneur comte qu'il luy restoit encore quelque tems, il escripvit de sa propre main deux lettres, l'une à Sa Majesté, l'aultre au duc, en chacune d'icelles recommandant madame sa femme et ses enfans, priant audict seigneur R$^{me}$ vouloir envoïer à Sa Majesté les lettres que luy avoit escript avec les siennes, ce que ledict seigneur R$^{me}$ promit de faire, et en escripvit une copie des susdictes lettres, qu'il envoïa à monsieur Viglius. Lesdictes lettres achevées, ainsi que iceluy seigneur R$^{me}$ parloit à luy de son salut, ledict seigneur comte demandoit quelles choses il pourroit dire sur l'échaffaut au peuple, qui tourneroit à l'édification d'iceluy. Ledict seigneur R$^{me}$ luy dict qu'il ne parlast point illecq, parce qu'en premier lieu, bien peu de gens le pourroient entendre pour la grande multitude des Espagnols qui estoient à l'entour de l'échafaut. Aussy quand ainsy seroit que plusieurs pourroient entendre ces paroles, aucuns l'interpretteroient diversement, chacun selon son opinion, et sans quelque fruit des auditeurs.

» Ors, iceluy seigneur comte, estant encore à sa chambre, s'estoit tellement préparé pour mourir, qu'il avoit fait couper son pourpoint de sa chemise depuis le col jusqu'aux espaules, affin qu'il ne fallut point tarder quand il seroit sur l'échafaut; pourquoy estant appelé envers les onze heures devant midi le jour suivant, qui estoit la veille de Pentecôte, pour venir sur l'échafaut, aprochèrent les Espagnols, qui

luy vouloient lier les mains, comme il est de coustume : mais il déploïa sa robe, et monstra comment il s'estoit préparé pour recevoir la mort, tellement qu'il impétra de mourir sans luy lier les bras ny mains.

» Incontinent se partit de sa chambre pour aller sur l'échafaut avec le sieur R^me^ qui l'assistoit tousjours à son costé. En allant récitoit le psalme ***Miserere mei Deus***, etc. Estant arrivé sur l'échafaut, se mit à genoux, comme fict aussi le sieur R^me^, et dirent ensemble l'oraison dominicale. Et après qu'ils eurent recité et que l'évesque estoit levé, requit de le dire encore une fois; et quand ils eurent dict deux fois, ils le dirent encore la troisiesme fois. Incontinent que l'évesque luy eut donné la bénédiction, se leva et fit le signe de la croix sur soi-même, et après avoir baisé la croix qui luy fut semblablement présentée, se mit à genoux sur un carreau de velours qui étoit là mis, et aïant les mains joinctes, à haute voix dit : *In manus tuas Domine commendo spiritum meum*.

» Ce faict, fit quelque signe de la main au S^r^ R^me^ qu'il se retirast. Cependant le seigneur comte prit quelque petit bonnet blanche qu'il avoit en sa manche et le mit devant ses yeux, et jettant sa robe en bas, à jointes mains comme priant Dieu dévotement, attendoit le bourreau constamment, lequel survint incontinent et tranchit la tête audict seigneur comte, à l'ame duquel Dieu par sa grâce fasse merci. »

La suite de nos *Analectes* renfermera une lettre de Rythovius écrite de Bruxelles le 9 juin 1568 à Philippe II, par laquelle il donne aussi des détails sur les derniers moments du comte d'Egmont, mort *coram ingenti multitudine hominum gementium et plorantium*, et transmet au roi la lettre de ce seigneur, en implorant sa clémence en faveur de la veuve et des enfants du vainqueur de St.-Quentin et de Gravelines.

—

## LES DOCTEURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE LOUVAIN ET LE DUC D'ALBE, EN 1573 (1).

Dans le discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 10 mai 1854 (2), nous avons mentionné un fait relatif au rappel du duc d'Albe.

Le docteur Vande Velde a été le premier à faire connaître ce fait qui honore la faculté de théologie de Louvain. Dans son *Synopsis Monum.* t. I, p. 122, il s'exprime de la manière suivante : *Dux Albanus postquam regis nomine per annos sex integros Belgium administrasset*, 18 *decembris* 1573 *hinc discessit, quinque fere mensibus antequam secunda synodus* (3) *iniretur, Albanum, ob asperitatem animadversionis ac immodicas exactiones Belgis summopere invisum, Philippus rex in Hispaniam evocaverat, Ludovicum de Requesens et Zuniga, majorem Castilliæ commendatorem, ad has provincias administrandas ejus loco*

(1) Extrait du tom. XXII, n. 2 des Bulletins de l'Académie royale de Belgique.

(2) Voir dans les *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, pp. 334-405, les *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain* (1425-1797).

(3) Le second concile provincial de Malines célébré à Louvain, au collége de Savoie, le 8 mai 1574. Voyez *Synodicon Belg.*, t. I, p. 169 et suiv.

*mittens. Non possumus hac occasione non memorare, quum nusquam alibi ejus rei exstet memoria, illustre S. Facultatis Theologicæ factum, quod ejusdem Actis inscriptum ipsi nos quondam legimus : videlicet collegii illius Regentes* (1), *severa silentii lege, jurisjurandi religione sibi imposita, quum in maximum jam odium Albanus pervenisset, de administratione ejus per literas ad Philippum regem querelas detulisse, eumque rogasse, ut hunc gubernatorem, non inutilem modo reipublicæ, sed noxium magis, de provincia depelleret.*

C'est ainsi qu'un des théologiens les plus savants de la fin du dernier siècle parle de la part prise par ses collègues du XVI[e] siècle au rappel du duc d'Albe. Dans le t. III, pp. 1025 et 1026 de l'ouvrage cité, il y revient encore et donne l'extrait suivant des actes de la faculté de théologie : *In actis decanatus Joannis Molani ad* 20 *maii anni* 1573 *hæc habentur : Domini inceperunt nonnihil sub juramento tractare, quod suo tempore Actis inscribetur. Domini sub juramento, ut calamitatibus patriæ succurrerent, per literas indicarunt Regiæ Majestati statum miserum patriæ, et expedire ut pro Albano alius gubernator mittatur. Harum literarum non fuit conscius Notarius facultatis* (2); *sed omnes et singuli magistri Facultatis eis subscripserunt, quia res erat magni momenti. Et*

---

(1) Les docteurs-régents de la faculté de théologie.

(2) Le *Bedellus* ou secrétaire de la Faculté qui signait les lettres au nom du corps.

*Decanus* (1) *cum Senensi* (2) *curarunt sic literas mitti, ut non esset periculum interceptionis. Constat autem eas Regiæ Majestati datas esse in manus. Post discessum autem Albani, Facultas juramentum relaxavit, permisitque prudenter per opportunitatem dici. Literarum tamen copiam, ad perpetuam rei memoriam, voluit per Notarium et Bedellum suum inseri in librum literarum Facultatis, quod factum est sub decanatu D. Michaëlis* (3), *anno* 74 (4).

On voit donc, par cet extrait des actes de la faculté de théologie, que la situation malheureuse du pays sous le régime du duc d'Albe préoccupait les docteurs de Louvain. Le 20 mai 1573, ils se réunissent en secret, sous la foi du serment, et prennent la patriotique résolution de s'adresser au roi lui-même pour l'informer de ce qui se passe dans les Pays-Bas et pour demander le remplacement du duc d'Albe. Tous s'obligent solidairement et signent une lettre qui était de la plus haute importance et qui aurait pu leur attirer les plus graves désagréments. Le doyen de la Faculté, Jean Molanus, et un des plus jeunes docteurs, le Portugais Antoine de Siennes, furent

---

(1) Le célèbre Jean Molanus.

(2) Antoine de Siennes (*Antonius de Conceptione Senensis*), né à Guimaraens en Portugal, de l'ordre de Saint-Dominique, prit à Louvain le grade de docteur en théologie le 25 juin 1571, et devint peu de temps après membre de l'étroite faculté. Voyez Paquot, *Mém.* t. XIII, pp. 429-439.

(3) Michel de Bay, docteur régent en théologie.

(4) 1574.

chargés de faire parvenir la lettre à Philippe II. Le moyen qu'ils employèrent pour empêcher que cette lettre ne fût interceptée par les agents du duc d'Albe eut un résultat favorable, et bientôt les signataires apprirent que leur réclamation avait été remise confidentiellement au roi. Quoique les actes de la Faculté ne nomment pas celui qui se chargea de ce message, nous sommes porté à croire que ce fut le docteur Antoine de Siennes qui, vers cette époque, dut se rendre en Espagne pour assister à un chapitre général de l'ordre des Dominicains, convoqué à Barcelone pour le commencement de l'année 1574.

Après le départ du duc d'Albe, qui eut lieu le 18 décembre 1573, la Faculté délia ses membres du serment qu'ils avaient fait de garder le secret sur l'acte posé par eux au mois de mai précédent, et pour en conserver la mémoire, il fut ordonné en 1574, sous le décanat du docteur Michel de Bay, de transcrire la lettre dans le registre des lettres de la Faculté.

Le docteur Vande Velde répète, jusqu'à deux fois, avec un véritable sentiment de regret : *Desunt nobis hæ literæ*. Plus heureux que lui, nous avons trouvé cette lettre dans le *Liber literarum Facultatis sacræ Theologiæ in Universitate Lovaniensi*, vol. in-fol. dont nous avons déjà extrait quelques documents (1), et qui nous en fournira d'autres encore.

---

(1) Voyez les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2me série, t. III, p. 184.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien la lettre des docteurs de Louvain est pleine de dignité et d'énergie, et avec quelle noble sévérité de langage ils exhortent Philippe II, ce prince si susceptible en fait de remonstrances au sujet de sa politique, à mettre un terme aux souffrances de leurs concitoyens.

Certes, il fallait plus qu'un courage ordinaire pour oser dire au plus puissant monarque de cette époque que, s'il négligeait de remédier promptement à l'état désastreux dans lequel le pays était plongé sous le rapport politique et religieux, il devait redouter, lui et toute sa dynastie, la colère de Dieu qui transfère les royaumes d'une famille à une autre à cause des injustices, des violences et des outrages qu'on laisse commettre, et qui même venge souvent ici-bas, sur la terre, par des châtiments terribles, les tourments infligés injustement à un péuple fidèle, l'oppression des innocents, la spoliation des pauvres, la profanation des choses sacrées : *Metuimusque vehementer, ne, si diutius eadem ita fieri sinantur.... adversus potentissimam Tuam Regiam Majestatem, ejusque posteritatem provocent iram omnipotentis Dei, qui, ut Scriptura sacra testatur, transfert regnum a gente in gentem propter injustitias, et contumelias, et diversos dolos, quique non solet etiam temporaliter inultas relinquere bonorum subditorum vexationes, innocentium oppressiones, pauperum concussiones, piarum fundationum invasiones, personarum ecclesiasticarum absque querela Deo famulantium spoliationes, aliaque his similia.*

Ne pourrait-on pas dire que, dans les considérations d'un ordre si élevé, on retrouve la source des inspirations du génie de Bossuet et du comte de Maistre, proclamant les devoirs de la royauté et traçant la marche de la justice divine dans la punition des coupables?

La lecture du texte original de la lettre prouvera mieux qu'une analyse la valeur de ce document historique resté inconnu jusqu'ici.

« SERENISSIME ET CATHOLICE REX.

» Pro ea, quam patriæ et imprimis Deo ac sedi apostolicæ necnon catholicæ Majestati vestræ debemus, charitate, fide atque observantia, non possumus nos continere diutius, quin eidem Vestræ Majestati suggeramus multa passim per hoc Belgium tuum jam annis aliquot publice gesta esse, ac etiamnum geri, non satis convenienter; usque adeo ut non tantum temporali prosperitati harum florentissimarum olim regionum plurimum incommodarint, verum etiam ipsi catholicæ fidei ac avitæ religioni magnam cladem attulerint, metuimusque vehementer, ne, si diutius eadem ita fieri sinantur, adferant quotidie majorem, atque etiam adversus potentissimam Tuam Regiam Majestatem, ejusque posteritatem provocent iram omnipotentis Dei, qui, ut Scriptura sacra testatur, transfert regnum a gente in gentem propter injustitias, et contumelias, et diversos dolos (1); quique

(1) *Eccle.* cap. X, 8.

non solet etiam temporaliter inultas relinquere bonorum subditorum vexationes, innocentium oppressiones, pauperum concussiones, piarum fundationum invasiones, personarum ecclesiasticarum absque querela Deo famulantium spoliationes, aliaque his similia. Quæ tanto majori cum detrimento catholicæ religionis hic nobis fieri videntur, quanto plures intelligimus quotidie per ea conjici in impatientiam ac desperationem, et ab obedientia Majestatis Vestræ alienari atque repelli quodammodo, ut transfugiant ad partes rebellium hæreticorum, quorum nunc, proh dolor! vires hic adeo invalescunt, ut multis oppidis atque portubus occupatis, etiam potentes exercitus terra marique ducant, omniaque infestent, diripiant, perdant; plerisque etiam in locis, quæ redegerunt in suam potestatem, avitam religionem et juge sacrificium penitus extinguant, sacerdotibus omnibus, religiosisque utriusque sexus personis, partim trucidatis, partim reclusis in carceres, partim effugatis atque propulsis, templis insuper ac monasteriis (quod numquam antea sic factum est) funditus eversis.

» Quæ nullo pacto diutius silentio nostro dissimulanda, sed aperte potius Majestati Tuæ Catholicæ insinuanda duximus, ut eis per tuam potentiam, Rex invictissime, cito efficax remedium adhibeatur. Quod (salvo judicio meliori) ægre fiat, nisi aut Serenissima Tua Catholica Majestas pro suo paterno erga afflictum nunc Belgium affectu, ipsa huc veniat; aut (si id omnino non licet) talem gubernatorem præficiat, de

quo omnes confidere possint, quod gratiam et condonationem, quam a Vestræ Majestatis clementia exspectant, resipiscentibus et misericordiam implorantibus reipsa libenterque sit exhibiturus et fideliter servaturus; et quod ita rebelles atque obstinatos hæreticos sit persecuturus, ut protegat interim bonos catholicos et fideles Regiæ Tuæ Majestatis subditos, quorum hic, laus Deo, longe maxima adhuc copia superest.

» Alterum horum ut cito fiat, quia in mora non modicum periculum inest, supplices rogamus clementissimam Catholicam Majestatem Tuam, quam Dominus Jesus Christus Ecclesiæ suæ protegendæ diutissime servet incolumem.

» Lovanii XV kalend. junias anno 1573.

» Sic subscriptum : Serenissimæ Catholicæ Majestatis Tuæ fideles et devoti sacellani (1). Decanus et doctores sacræ theologicæ facultatis Lovaniensis, qui omnes propria manu subscripserunt :

» *Joannes Molanus,* Lovaniensis Decanus Facultatis pro tempore.

*Michaël De Bay.*

*Augustinus Hunnæus.*

*Cornelius Reneri*, Goudanus.

---

(1) En vertu du diplôme de Jean IV, de l'an 1417, l'abbé de Parc près de Louvain, était archichapelain des ducs de Brabant. Le titre de chapelain fut donné plus tard aux docteurs, membres de la faculté de théologie; mais on rencontre peu de pièces dans lesquelles ils s'en servent comme dans celle-ci. Voyez Chifflet, *Aula sacra principum Belgii;* Antv., 1650, in-4°.

*Robertus Malcotius*, Lovaniensis.
Frater *Balthazar Textor*, Dominicanus.
*Henricus Gravius*, Lovaniensis.
*Joannes Lens*, Belliolanus.
Frater *Antonius Senensis*, Dominicanus.
*Laurentius Gualteri Westerhovius.*
*Henricus Crockaert ab Anderlecht.*
Frater *Gualterus Rotarius*, Augustinensis.

» Superscriptio : *Serenissimæ et Catholicæ Majestati Philippi secundi Regis Hispaniarum invictissimi.* »

—

# TABLE.

—

# ANALECTES

# ANALECTES

POUR SERVIR A

# L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN,

PUBLIÉS PAR

P. F. X. DE RAM.

N° 20.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET Cie,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'UNIVERSITÉ.

1857.

## ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A S. M. LE ROI DES BELGES LÉOPOLD I$^{er}$, A L'OCCASION DES FÊTES JUBILAIRES DU 21 JUILLET 1856.

---

*A Sa Majesté Léopold I$^{er}$, Roi des Belges.*

SIRE,

Le souvenir du vingt-cinquième anniversaire de votre règne vivra à jamais dans nos cœurs.

Plus heureux que nos ancêtres, nous voyons l'accomplissement de leurs vœux séculaires; nous applaudissons dans Votre Majesté le Prince de notre choix et le fondateur d'une dynastie nationale.

Vous avez répondu, Sire, à toutes les espérances de votre peuple! Vingt-cinq années de dévouement et de nobles efforts ont pour toujours cimenté l'alliance entre le trône et la nation.

Membres d'un établissement qui s'identifie avec tous les intérêts du pays, le Recteur et les Professeurs de l'Université catholique de Louvain ne sauraient rester étrangers aux acclamations unanimes de leurs concitoyens.

Comme Belges, ils sont heureux et fiers de payer un légitime tribut de reconnaissance à leur Roi bien-aimé, au Prince fidèle à ses serments, à Celui qui

trouve son bonheur et sa gloire dans son dévouement illimité aux intérêts de son peuple.

Comme catholiques, ils s'unissent à ces milliers de cœurs reconnaissants qui appellent les bénédictions du Ciel sur le premier Roi de la Belgique indépendante.

Puissions-nous, Membres de cette Université, contribuer par notre enseignement et par nos travaux à faire ressortir et à faire apprécier par la postérité la grandeur de la tâche si noblement entreprise et si glorieusement accomplie par Votre Majesté.

Daignez, Sire, agréer l'hommage de notre profond respect et de tout notre dévouement.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

J. F. D'HOLLANDER, doyen de la Faculté de Théologie.

T. J. C. SMOLDERS, doyen de la Faculté de Droit.

J. B. VRANCKEN, doyen de la Faculté de Médecine.

N. J. LAFORET, doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres.

J. H. VAN OYEN, doyen de la Faculté des Sciences.

Le Secrétaire de l'Université,
F. N. J. G. BAGUET.

---

## ADRESSE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A S. M. LE ROI DES BELGES LÉOPOLD I<sup>er</sup>, A L'OCCASION DES FÊTES JUBILAIRES DU 21 JUILLET 1856.

---

*A Sa Majesté Léopold Ier, Roi des Belges.*

SIRE,

Depuis votre avénement, une nouvelle génération s'est formée sur le sol belge; elle a grandi à l'ombre de votre trône tutélaire et aujourd'hui elle est heureuse de mêler sa voix patriotique à l'immense concert qui s'élève de toutes parts pour célébrer un règne paternel.

Vous avez pris notre nationalité à son berceau et vous l'avez élevée jusqu'à vous : c'est dire que vous l'avez rendue grande et noble.

La Belgique à laquelle vous avez uni votre sort est devenue, grâce à vous, Sire, une nation pleine de force et de vitalité; elle se trouve aujourd'hui entourée du respect des peuples, et nous sommes fiers de lui appartenir.

La paix que vous nous avez donnée, Sire, et que votre sagesse nous conserve, est féconde en richesses de tout genre; c'est sur les sciences et les belles-lettres surtout qu'elle répand ses plus précieux trésors; c'est la jeunesse universitaire qui recueille la



plus large part des bienfaits de votre gouvernement; c'est elle aussi qui vous doit les témoignages les moins équivoques de gratitude et d'amour.

Sire, ces nobles sentiments sont profondément gravés dans le cœur des étudiants de l'Université catholique de Louvain : tous n'ont qu'une voix pour vous proclamer leur bienfaiteur et venir déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de leur reconnaissance pour le passé et de leur dévouement pour l'avenir.

Au nom des étudiants de l'Université catholique de Louvain :

*Les délégués de la Faculté de Théologie*,
DE BRABANDERE, J. LIPKENS, F. MATON.
*Les délégués de la Faculté de Droit*,
C. GERNAY, RUTGEERTS, P. VAN BIERVLIET.
*Les délégués de la Faculté de Médecine*,
C. PIRET, E. VAN ESSCHEN.
*Les délégués de la Faculté de Philosophie*,
G. BUSSCHODTS, D. DELENTRÉE, F. TOUBEAU.
*Les délégués de la Faculté des Sciences*,
C. LAVAL, J. LONCIN, A. VAN DE PUTTE.

---

## ANALYSE DU MÉMOIRE DE M. LE PROF. F. NÈVE SUR LE COLLÉGE DES TROIS-LANGUES. — RAPPORT DE M. DE RAM SUR UN MÉMOIRE ENVOYÉ AU CONCOURS DE 1856 DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, EN RÉPONSE A LA QUESTION SUIVANTE :

*Faire l'histoire du collége des Trois-Langues à Louvain, et exposer l'influence qu'il a exercée sur le développement de la littérature classique, ainsi que sur l'étude des langues orientales* (1).

---

Le travail présenté en réponse à la question relative à l'histoire du collége des Trois-Langues est intitulé : *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'université de Louvain.*

Évidemment, l'auteur, qui ne s'en explique point, a emprunté les premiers termes de ce titre au livre estimé de l'abbé Goujet, publié en 1758, sur le collége de France (2). Mais le plan qu'a suivi l'historien du collége des Trois-Langues diffère sous un rapport essentiel de celui qu'a suivi l'écrivain français, et il nous semble que le titre n'est pas en désaccord

(1) Extr. des Bulletins de l'Académie, tom. XXIII, p. 533-539.

(2) *Mémoire historique et littéraire sur le collége royal de France.* Paris, 1758, 3 vol. in-12.

avec le développement qu'il a donné à la matière du travail.

Ce travail, dans toutes ses parties, se distingue par l'étendue des recherches historiques et par l'exactitude de la critique littéraire; il dénote un écrivain qui réunit à un degré remarquable les connaissances historiques et les connaissances littéraires.

Une analyse du mémoire pourra dire si mon opinion est fondée, et si l'intérêt que mes propres études et ma position personnelle portent à la question proposée par l'Académie a pu contribuer à formuler un jugement trop favorable. Le rôle de rapporteur, que je n'ai accepté que pour répondre aux instances de la Compagnie, aura donc principalement pour objet l'analyse du mémoire.

## I.

Nous avons déjà dit que le plan du mémoire de notre concours diffère essentiellement de celui qu'a suivi l'abbé Goujet. Après des préliminaires qui se rapportent à l'état extérieur des études littéraires en Belgique et à la fondation du collége des Trois-Langues (chap. I-V), l'auteur fait connaître la série des professeurs qui ont occupé, pendant trois cents ans, dans ce collége, les chaires de latin, de grec et d'hébreu (chap. VI-VIII). C'est là une *histoire externe* et analytique de l'établissement, semblable à celle qui, sous forme de biographies, remplit la majeure partie du livre de Goujet. Mais l'auteur du mémoire fait

succéder à ces études de détail des aperçus synthétiques, qui forment en quelque sorte l'*histoire interne* du collége des Trois-Langues (chap. IX-XII); il s'arrête, comme de raison, surtout au XVI^me^ siècle, parce que c'est dans ce siècle que l'école de Louvain rendit le plus de services et jouit de la plus grande influence à l'intérieur de la Belgique et même au dehors.

Dans son introduction, l'auteur prend soin d'indiquer le point de vue auquel il s'est placé dans ses recherches, et les limites qu'il a dû leur assigner. Il y parle des sources imprimées et des sources inédites dont il a fait usage pour traiter une partie à peine explorée de notre histoire littéraire, et pour parvenir avec quelque chance de succès à l'appréciation des résultats généraux de la fondation du collége : c'est son droit de rappeler que l'histoire des études d'humanités, dans les provinces belgiques, n'a point encore été écrite jusqu'ici.

Le principal d'entre les ouvrages manuscrits que l'auteur a consultés et qu'il a fréquemment cités, c'est le recueil de notes élaborées par l'infatigable Paquot pour une édition nouvelle et fort augmentée des *Fasti academici* de Valerius Andreas, recueil qui a passé de la collection de Van Hulthem dans notre Bibliothèque royale. Plusieurs autres documents inédits lui sont venus en aide pour élucider différents points de son travail; mais, avec une sage précaution, il a réservé pour l'*Appendice* du mémoire diverses pièces dont la longueur eût entravé l'exposition du sujet dans les principaux chapitres.

## II.

Dans un premier chapitre, qui a pour titre : *Coup d'œil sur l'étude des langues et des littératures anciennes dans les écoles des Pays-Bas, avant l'érection du collége des Trois-Langues*, 1400-1520, l'auteur déblaie le terrain sur lequel il doit asseoir ses premières recherches d'histoire et de biographie. En montrant dans une rapide esquisse que la Belgique a dû conserver, pendant le moyen âge, de même que la plupart des pays de l'Europe occidentale, une partie des méthodes et des traditions littéraires qui provenaient des derniers siècles de l'antiquité latine, il s'est attaché à préciser ce qu'on avait fait à Louvain et ailleurs au XV^me^ siècle et au commencement du XVI^me^ siècle pour préparer les esprits à entrer dans le mouvement littéraire de la renaissance, dont l'Italie était le point de départ.

On voit dans ce premier chapitre quelles furent les conséquences immédiates de l'érection de l'université de Louvain pour l'éducation intellectuelle de notre pays dans le cours du XV^me^ siècle, quelle importance dut avoir la leçon d'éloquence instituée de bonne heure à la faculté des Arts, quelle fut l'influence des études de philologie faites à l'école de Deventer sur la culture des lettres anciennes à Louvain, et de quelle conséquence furent, sous le même rapport, les publications de Jean de Westphalie, premier imprimeur de cette ville.

On voit encore, dans le même chapitre, sous quels

heureux auspices s'ouvrit le XVI$^{me}$ siècle pour l'avenir des études littéraires à l'université de Louvain. Avant 1520, ses colléges ou pédagogies étaient devenus des pépinières d'humanistes qui travaillaient avec émulation à la réforme des études de grammaire et de philologie latine; ils furent secondés par plusieurs hommes appartenant à la faculté des Arts et à d'autres facultés, et ils trouvèrent un auxiliaire intelligent dans le typographe Thierry Martens, d'Alost, qui s'établit à Louvain vers 1512.

Le premier chapitre est terminé par un aperçu sur la renaissance des lettres. Cette révolution intellectuelle étant jugée fort diversement de nos jours, l'auteur du mémoire a cru devoir toucher en passant à une question générale qui se rattache d'assez près à l'histoire d'un établissement littéraire fondé au commencement du XVI$^{me}$ siècle. A son avis, le mouvement de la renaissance était amené naturellement par le progrès des sciences qui s'était accompli, pendant les derniers temps du moyen âge, dans toutes les écoles de la chrétienté : il était dans les vues des meilleurs esprits, et il trouva de bonne heure une protection légitime auprès des chefs de l'Église catholique. Mais ce mouvement s'est-il accompli jusqu'au bout sans de graves méprises, sans des abus préjudiciables aux intérêts moraux de la société chrétienne? Il ressort des faits que l'Italie, sous les auspices de la papauté, a pris l'initiative de ce mouvement longtemps avant la réforme, et il est historiquement faux de faire intervenir celle-ci,

comme on le répète souvent aujourd'hui, soit comme cause efficiente, soit comme effet nécessaire de la renaissance des lettres.

C'est contre les opinions extrêmes des panégyristes et des adversaires de la renaissance qu'est dirigée la dernière partie du premier chapitre : la conséquence qui découle de cette digression tend à justifier les hommes qui ont uni leurs efforts pour donner à la principale école de la Belgique l'honneur de prendre part à son tour à ce grand travail de la rénovation des méthodes et de l'étude raisonnée des langues savantes. Cet aperçu se complète par quelques considérations sur l'avénement des études hébraïques dans le monde chrétien, sur leurs premiers représentants en Italie et en Allemagne, sur les tentatives faites en plusieurs pays pour introduire la culture des langues classiques dans l'instruction publique, par exemple, la fondation de chaires nouvelles à l'université d'Alcala par le cardinal Ximénès, l'établissement d'un collége grec à Rome sous le pontificat de Léon X, l'érection de chaires particulières pour le grec dans les universités de l'Angleterre. La mention de ces faits, empruntés à l'histoire contemporaine, démontre à elle seule la haute utilité de l'entreprise qui se préparait à Louvain et dont la réalisation eut lieu au commencement du XVI^me^ siècle.

III.

Le deuxième chapitre est consacré à *la fondation du collége des Trois-Langues, à Louvain, par Jérôme*

*Busleiden*. L'auteur y expose les relations et les vues des hommes qui ont contribué à doter l'université de Louvain de cette institution spéciale pour l'enseignement des langues et des lettres anciennes. La personne du fondateur d'une semblable institution mérite bien d'être connue; la biographie de Busleiden occupe donc avec droit la plus grande partie de ce second chapitre. Quand on a appris à connaître le gentilhomme voué au service de l'Église et de l'État, l'ambassadeur du roi d'Espagne et le dignitaire de la métropole de Malines, on considère avec un plus vif plaisir l'homme lettré et le patron généreux des études.

Après la biographie suit l'examen du testament que Busleiden fit l'année même de sa mort (1517), et dont les dispositions principales se rapportent à l'érection d'une école pour les trois langues, latine, grecque et hébraïque. Les intentions du testateur et les mesures qu'il ordonna sont ici l'objet d'une courte analyse qui fait apercevoir à quel point les idées religieuses s'alliaient dans l'esprit de Busleiden à l'amour des lettres et aux sentiments de la plus noble générosité. C'était à peu près le total de sa fortune qu'il léguait à l'école qui devait porter son nom; sa volonté fut exactement suivie avec l'assentiment des membres les plus influents qui composaient alors la noble famille luxembourgeoise des Busleiden.

## IV.

Dans le chapitre III$^{me}$, sur l'*érection et les commen-*



*cements du collége des Trois-Langues*, l'auteur met en scène l'ami et le confident de Busleiden, Érasme, qui l'avait encouragé dans ses projets et qui ne négligea rien pour en assurer l'exécution après sa mort.

Il est intéressant de suivre Érasme dans ses démarches et ses efforts tendants à la réussite d'une œuvre qui devait servir les intérêts de la religion et de l'État, suivant les vues de son fondateur, et qui devait donner tant d'éclat à l'université où elle serait établie.

L'auteur du mémoire a mis à contribution les œuvres d'Érasme, et surtout sa correspondance, pour retracer les vicissitudes que la fondation de Busleiden dut subir pendant une première période de vingt années, à partir de l'an 1518, date de l'ouverture des cours. Personne n'a encore, croyons-nous, profité à ce point de vue des écrits d'Érasme, acteur et témoin oculaire en ces affaires; personne aussi n'a donné un tableau plus complet des commencements difficiles, mais d'autant plus glorieux du collége des Trois-Langues.

Beaucoup de bruit se fit autour de son berceau. Des passions et des intérêts de divers genres se liguèrent pour arrêter le premier essor de cette école. Quand le collége eut été agréé par l'autorité universitaire, en 1520, et qu'il ouvrit ses cours publics dans le local qui est resté son siége jusqu'à la fin du dernier siècle, il fut encore en butte aux insinuations et aux attaques d'un certain nombre d'adversaires, les uns mus par l'ignorance et l'envie, les

autres poussés par la crainte des dangers que l'étude des langues, mal dirigée, pouvait produire pour la foi. Non-seulement Érasme était personnellement en cause comme un des écrivains qui s'étaient signalés par la hardiesse de leurs opinions, mais encore les progrès incessants de la réforme en Allemagne servaient de prétexte aux déclamations d'un parti qui voulait s'opposer à l'enseignement approfondi des langues anciennes. Quoiqu'il fût aux yeux de ce parti la pierre de scandale, Érasme ne négligea rien pour défendre avec toute l'autorité de son talent la cause des langues et des lettres, et il donna presque toujours des raisons d'un grand poids pour en établir la légitimité et l'utilité, quoiqu'il ait manqué de mesure en d'autres parties de sa polémique.

Érasme voulait que la principale école des Pays-Bas recueillît de l'étude des langues les mêmes fruits que les universités de l'Italie et des principaux pays qui s'étaient associés au mouvement de la renaissance; il voulait que les règles du style latin fussent puisées dans la lecture des monuments de la bonne latinité, et que le goût littéraire fût formé en même temps par la lecture des œuvres classiques des Grecs. Il prouva souvent par des exemples combien les études théologiques elles-mêmes devaient gagner à la connaissance d'idiomes qui donnaient accès aux textes originaux de l'Écriture sainte et aux sources de la patrologie.

On comprit si bien à Rome la portée des vues que faisait valoir Érasme, en voulant l'étude des langues

et le culte des belles-lettres, que Léon X lui offrit la pourpre, et que deux autres papes, Adrien VI et Clément VII, donnèrent aux théologiens de Louvain des avertissements formels pour faire cesser l'hostilité ouverte que le carme Egmondanus, secondé par deux ou trois autres membres de l'université, montrait envers l'illustre humaniste (1). Au reste, on sait qu'Érasme comptait de nombreux amis à Louvain; s'il y rencontra des adversaires, il les provoqua ordinairement lui-même, en oubliant parfois le beau rôle de restaurateur des lettres, pour s'engager avec toute la causticité et la hardiesse de son esprit dans la discussion des matières théologiques les plus délicates.

Quand Érasme eut quitté la Belgique, il ne cessa pas de soutenir les professeurs du collége des Trois-Langues dans leur tâche difficile. De Bâle et de Fribourg en Brisgau, il s'enquit toujours avec sollicitude de leur situation et de leurs efforts; il les encouragea par ses lettres et par ses conseils; il les exhorta au zèle et à la prudence; il invoqua la protection et la générosité des grands seigneurs et des prélats qui l'estimaient, en faveur du collége dont il désirait voir s'augmenter l'influence et l'action avec l'accroissement de ses ressources. Avant qu'il mourût (1536), il put voir le collége de Busleiden en plein

(1) La lettre que Pighius écrivit, par ordre de Clément VII, le 22 juin 1525, se trouve, d'après l'autographe que je possède, parmi les pièces justificatives du mémoire.



exercice, considéré à Louvain comme une des institutions académiques les plus utiles et fréquenté par une nombreuse jeunesse. En raison de la part qu'Érasme eut à ce résultat par sa constante intervention auprès des professeurs et auprès des amis des lettres, on ne peut séparer son nom de celui de Busleiden, ni lui dénier le titre de second fondateur du *Collegium Trilingue.*

## V.

Dans le chapitre IV[me], qui traite de l'*organisation intérieure et de l'administration du collége*, l'auteur énumère toutes les particularités qui caractérisèrent l'établissement comme fondation scolaire. Non-seulement il a dû relever les dispositions prises par Busleiden pour l'entretien des trois professeurs de son école et les obligations qu'il leur imposait, mais encore il a défini le pouvoir des proviseurs de l'établissement et le rôle du président qui en avait la direction et la surveillance.

La discipline qui régnait dans l'intérieur du collége dut contribuer beaucoup à sa prospérité. A un tableau des devoirs journaliers des boursiers et des autres pensionnaires sont joints des aperçus historiques sur l'influence des principaux d'entre les présidents (1). Une attention toute particulière est donnée

(1) La série des présidents jusqu'à l'époque de la suppression du collége est l'objet d'une notice à part, dans les pièces justificatives.

à la mission d'Adrien Baecx, qui eut l'honneur de rouvrir et de réorganiser le collége au commencement du XVII^me^ siècle (1606).

Le reste du chapitre est rempli par des détails sur l'état financier du collége, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. Il résulte de ces détails, puisés dans un rapport dressé vers 1783, que l'institution de Busleiden ne s'enrichit point par de nouveaux dons, comme plusieurs autres institutions académiques de Louvain, et qu'elle traversa l'espace d'environ trois cents ans avec les seules ressources qu'elle devait à son fondateur. C'est là un fait qu'on ne peut perdre de vue pour juger la conduite des hommes qui l'ont dirigée ou qui lui ont appartenu à quelque titre : les moyens d'action n'augmentèrent point pour elle avec les besoins de la science qu'elle était parvenue à satisfaire tout d'abord.

## VI.

Dans le chapitre V^me^, l'auteur traite des *trois langues savantes au XVI^me^ siècle et de l'utilité de leur enseignement public.*

Les circonstances de l'érection du collége étant une fois connues, il semble nécessaire de considérer l'opportunité d'une étude régulière des trois langues à chacune desquelles Busleiden avait assigné une leçon spéciale.

L'étude du latin réclamait un enseignement suivi et méthodique pour répondre aux exigences des

sciences dont il était l'organe en quelque sorte unique, et pour satisfaire à l'idée que l'on se faisait alors de l'élégance et de l'urbanité du style; c'était, d'ailleurs, le latin qui servait de base à toute étude de grammaire et de rhétorique.

Le grec réclamait davantage encore le secours de leçons orales qui élucidassent les éléments de la grammaire et qui en facilitassent l'application à des textes variés. C'était nécessaire au plus haut degré pour l'hébreu dont les difficultés étaient alors immenses, faute de bons livres élémentaires; la connaissance de la langue sainte ne devait cesser d'être réputée mystérieuse et obscure que quand des maîtres judicieux auraient exposé les premiers principes en dehors de toutes les subtilités rabbiniques dont on ne les avait pas encore dégagés.

Tous les hommes éclairés étaient d'accord sur la nécessité d'un enseignement public qui comprît les trois langues, présentant le plus d'intérêt littéraire et scientifique; ils ne les séparèrent point l'une de l'autre dans les plans qu'ils concevaient, et quand Busleiden institua un collége affecté à leur enseignement, Érasme et tous les humanistes vantèrent l'utilité de l'hébreu, comme celle du grec et du latin.

Cependant, pour qu'on ne se figurât point que l'étude de ces trois langues n'aurait guère commencé à Louvain qu'avec les leçons du *Collegium Trilingue*, l'auteur du mémoire a soin, avant de parler des professeurs de cette école, de passer en revue les tentatives faites immédiatement avant eux à Louvain pour

réveiller et répandre le goût des langues et des lettres anciennes. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de ce travail que l'histoire des hommes qui ont donné des leçons de grammaire et de philologie dans les pédagogies de la faculté des Arts, peu d'années avant l'ouverture du collége de Busleiden. On ne peut dénier une part dans le succès de cette institution, ni à Paludanus, professeur d'éloquence, ni à tous ceux qui donnèrent à la pédagogie du Lys des leçons privées sur les langues grecque et latine, tels que J. Naevius, Jac. Ceratinus, Adrien Barlandus et d'autres; on ne peut non plus oublier les humanistes et les savants étrangers qui ont ouvert dans les mêmes années des cours publics avec l'autorisation de l'université. Citer les leçons du seul Louis Vivès sur les auteurs latins, c'est indiquer un des plus puissants auxiliaires que la cause des lettres ait comptés à Louvain à l'époque où la parole d'Érasme avait donné l'impulsion à leur étude. Le moment n'était pas loin où l'on rendrait grâces à Érasme après lui avoir jeté la pierre; il avait été bon prophète en disant : *Exosculabuntur illum paulo ante lapidatum Erasmum*.

## VII.

Dans le chapitre VI[me], l'auteur s'occupe des *professeurs de langue latine*. Il s'étend assez longuement sur la vie, la méthode et les travaux de ces professeurs qui ont attiré le plus d'élèves à ce collége et qui

ont exercé une action fort heureuse sur une grande partie de la jeunesse universitaire. La carrière d'Adrien Barlandus (1), de Conrad Goclenius (2), de Pierre Nannius (3) et de Cornelius Valerius est retracée ici avec d'assez amples détails pour que le lecteur reconnaisse le mérite personnel de ces maîtres, leur habileté comme écrivains et le succès de leur enseignement. Ces détails laissent apercevoir combien il y aurait d'attrait et d'instruction dans des recherches nouvelles et spéciales, historiques et bibliographiques, sur chacun de ces latinistes qui ont transformé la manière d'apprendre la langue et celle de l'écrire.

L'auteur n'a pas insisté sur la vie et les écrits de Juste Lipse, qui n'a pas enseigné au collége de Busleiden, quoiqu'il ait eu le titre et les honoraires de professeur de latin pendant les années où cet établissement fut fermé; mais il a tenté de montrer l'influence que le talent et les opinions de cet illustre savant ont exercée sur le sort des études latines, à Louvain, pendant le XVII[me] siècle (4).

---

(1) L'appendice donne une bibliographie curieuse des nombreuses élucubrations philologiques de Barlandus.

(2) Au sujet de ce savant, l'auteur du mémoire entre dans des détails intéressants tirés de l'Oraison funèbre, par Nannius, pièce très-rare.

(3) Divers traités de ce professeur ont été consultés par l'auteur, en vue de signaler la direction qu'il donnait à l'étude des humanités.

(4) Selon l'auteur du mémoire, on attend encore une biographie

L'auteur esquisse ensuite la biographie d'Erycius Puteanus, de Vernulaeus et des autres professeurs de latin dans ce même siècle, en faisant ressortir la grande utilité d'ouvrages et de notices biographiques qui seraient consacrés spécialement à chacun de ces hommes (1). Il s'est borné, pour rester dans de justes limites, à indiquer les plus célèbres de leurs travaux relatifs à l'étude de la langue et de la littérature latines, et à caractériser les méprises auxquelles ils ont cédé, faute de goût ou de jugement, dans leurs œuvres comme dans leurs leçons et leur critique; il n'a pu leur accorder indistinctement un savoir égal à leur ancienne célébrité.

## VIII.

Le chapitre VII[me] est relatif aux *professeurs de langue grecque*. On trouve ici plusieurs biographies élaborées avec le plus grand soin. On y remarque les notices relatives à Rutger Rescius, qui a formé un grand nombre d'hellénistes, malgré le tort qu'on lui a reproché de s'être laissé absorber par les travaux de son imprimerie; à Adrien Amerotius, qui donna, en 1520, un abrégé de grammaire grecque très-riche

---

complète et critique de Juste Lipse. Le travail de M. de Reiffenberg est loin de combler, sous tous les rapports, cette lacune de notre histoire littéraire.

(1) C'est encore un des *desiderata* de notre histoire littéraire auxquels, selon l'auteur du mémoire, de patients humanistes et bibliographes devraient donner satisfaction.

en exemples et en tableaux des formes de la langue; à P. Castellanus, qui avait une érudition sûre puisée directement aux sources, et qui se préparait à une étude approfondie de l'antiquité grecque (1); enfin, à Leemput, un des derniers maîtres du collége, qui a donné un abrégé de grammaire grecque, clair et méthodique, imprimé deux fois (1782 et 1797), et qui, certes, ne mérite pas le dédain qu'a manifesté un de ses élèves, feu M. Van Hulthem (2).

La série des professeurs de grec n'est pas aussi brillante que celle des professeurs de latin; cependant on doit considérer les premiers d'entre eux comme les fondateurs de l'étude et de l'enseignement de cette langue dans les Pays-Bays. A ce titre, quelques-uns auraient droit à une biographie critique et détaillée, embrassant leur méthode et leurs écrits; mais le mémoire, déjà assez étendu, ne comporte pas ces développements, et nous devons savoir gré à l'auteur d'avoir su se borner à l'essentiel.

---

(1) L'auteur du mémoire a examiné plusieurs traités de Castellanus qui témoignent d'un savoir précis uni à beaucoup de goût dans la forme, et qui l'auraient rendu le digne émule de Meursius et des érudits de la Hollande, s'il eût vécu plus longtemps.

(2) M. de Reiffenberg et d'autres ont entendu comme moi avancer par ce bibliophile que *Leemput n'était pas en état de traduire Ésope*. J'ai connu plusieurs anciens étudiants de Louvain qui avaient suivi le cours de Leemput, et qui parlaient avec éloge et avec reconnaissance des leçons de leur professeur et de la clarté de ses explications des principaux modèles de la littérature grecque.

IX.

Dans le chapitre VIII$^{me}$, l'auteur expose avec assez de développement l'*histoire des professeurs de langue hébraïque* (1). En cette branche d'enseignement, le collége rendit d'ancienne date et longtemps des services signalés aux sciences théologiques. C'est un beau nom scientifique que celui de Jean Campensis, qui donna, en Belgique, le premier traité sur la langue hébraïque (1528) et qui eut l'honneur de compter à son école Nicolas Cleynaerts. C'est encore un nom digne de respect que celui d'André Gennep, dit Balenus, qui forma, pendant une longue suite d'années, une école d'hébraïsants capables de se livrer avec fruit aux études d'exégèse biblique.

Valerius Andreas, au siècle suivant, a relevé l'enseignement de l'hébreu, qui n'a plus été suspendu jusqu'à la suppression du collége. Son successeur, Jean de Sauter, ne manqua ni de zèle ni d'habileté. Dans la seconde moitié du XVIII$^{me}$ siècle, on dut encore rendre un sincère hommage au dévouement de Paquot. L'auteur du mémoire nous fait connaître tout ce que ce savant et laborieux membre de notre Compagnie a fait lui-même pour attirer de nouveau

(1) Il y a des renseignements fort instructifs pour la connaissance des relations établies, au commencement du XVI$^{me}$ siècle, entre les principales écoles européennes, dans la biographie des trois étrangers qui occupèrent tout d'abord la chaire d'hébreu, un juif espagnol et deux Anglais.

l'attention des théologiens sur la langue hébraïque et les applications de la philologie à la science des Écritures : la plupart de ces travaux de Paquot, auxquels, en présence de ses grandes publications, on n'a point paru jusqu'ici prendre garde, existent encore en manuscrit dans notre Bibliothèque royale. L'auteur pense qu'il ne serait pas inutile de faire, au point de vue de la théologie et de l'exégèse, un examen critique de ces travaux, et à ce sujet il signale encore une lacune de notre biographie nationale qui n'est certainement pas comblée par la notice de M. Goethals sur Paquot, dans ses *Lectures*, t. II.

X.

Les quatre derniers chapitres du mémoire sont réservés à l'appréciation des résultats scientifiques et littéraires du collége. Les deux premiers, le IX^me^ et le X^me^, concernent le XVI^me^ siècle, qui fut le temps de la splendeur de cet établissement; dans l'un, on examine avec quels procédés et dans quel esprit furent alors dirigées les études littéraires et philologiques; dans l'autre, on recherche et on apprécie tour à tour les fruits principaux que la Belgique retira de ces études.

Dans le chapitre IX^me^ se présentent d'abord des aperçus historiques et littéraires sur les textes qui servirent à l'enseignement des langues grecque et latine, sur le choix des classiques païens et des écrivains chrétiens qui furent expliqués en concurrence

dans ce but, ainsi que sur la préférence donnée à quelques auteurs pris comme modèles du goût littéraire : c'est à propos de ces questions que l'auteur expose les conseils que Barlandus donnait aux humanistes et parle des suffrages d'Érasme acquis à la conduite prudente des professeurs du collége des Trois-Langues. Puis viennent d'autres aperçus sur les divers genres de composition auxquels s'appliquaient les études latines renouvelées avec plein succès par les maîtres du même collége (1). Ensuite, c'est le tour des études grecques en faveur desquelles le zèle des professeurs fut si bien secondé par l'activité de Thierry Martens et par l'intelligence de Rutger Rescius. Il était juste de faire hommage aux hellénistes du collége des Trois-Langues de cette belle collection d'impressions grecques que Thierry Martens offrait à la jeunesse universitaire, remplie d'ardeur pour l'étude des langues anciennes (2). Enfin, il s'agit de la version des auteurs grecs en latin comme d'un des

---

(1) La plupart de ces maîtres appartenaient à l'ordre ecclésiastique, et ont travaillé à répandre la connaissance des classiques anciens dans une juste mesure.

(2) L'auteur du mémoire a mis ici à profit les notices bibliographiques qui ornent l'ouvrage du père Van Iseghem sur le célèbre imprimeur d'Alost. Nous avons relevé ailleurs une singulière méprise de cet écrivain sur la *Profession* de Rutger Rescius, méprise qui a été rectifiée par deux cartons. Voyez les *Bulletins de l'Académie*, t. XXI, part. Ire, p. 365, les *Considérations sur l'histoire de l'université de Louvain*, p. 46, et la *Revue catholique*, t. III, série 4me, p. 598.

travaux qui ont fait avancer le mieux la philologie à Louvain; l'exemple de Nannius et les observations judicieuses de ce maître sur les avantages et les difficultés de semblables traductions démontrent l'importance de cette tâche sous le double rapport de la philologie et de la littérature; en même temps que le traducteur mettait en valeur toutes les ressources de la phraséologie et de la syntaxe latine, il enrichissait les écoles des monuments d'une autre langue et d'une autre civilisation de l'antiquité. Qu'on sache bien, toutefois, que ce labeur n'eut rien d'exclusif, les Pères de l'Église grecque y eurent leur part à côté des écrivains du paganisme, et c'est Érasme lui-même qui, dans une lettre éloquente à un président du collége des Trois-Langues (1), recommanda aux membres de cette école de chercher dans les œuvres des Pères les préceptes de l'art oratoire appliqué aux idées chrétiennes.

L'hébreu ne fut pas moins bien partagé que le grec dans le même siècle. L'étude de cette langue avait été fondée par les leçons ainsi que par les livres de Campensis et de Nicolas Cleynarts; André Gennep n'eut plus qu'à la faire fructifier par la lucidité de son enseignement. On ne peut douter que les fruits n'en aient été fort abondants, quand on voit plusieurs théologiens belges s'occuper des saintes Écritures avec le

(1) Fribourg, 1527. — L'auteur du mémoire a traduit en grande partie cette lettre.

secours des langues, et surtout quand on voit l'appel fait par Arias Montanus à l'université et à ses théologiens pour l'édition de la Polyglotte d'Anvers.

L'auteur du mémoire a déterminé les rapports du docte Espagnol avec l'université, à l'aide de l'éloge historique écrit en espagnol par un membre de l'Académie d'histoire de Madrid, dom Gonzalez Carvajal, et il s'est appuyé sur une pièce inédite (reproduite à l'*Appendice*) pour éclairer la part de conseil, de surveillance et de travail qui fut demandée à l'université, en 1568, par Arias Montanus. Il a aussi recherché ce qu'a fait dans l'exécution des *Biblia regia*, Augustin Hunnaeus, théologien d'un profond savoir, qui avait étudié et enseigné l'hébreu au collége des Trois-Langues, et avec lui Cornelius Reineri, dit *Goudanus*, qui lui fut adjoint dans la révision des textes; il a également indiqué quel fut le mérite d'un jeune linguiste qui leur fut associé, Jean Harlemius, de la Compagnie de Jésus, ancien professeur du collége des Trois-Langues. André Masius, ancien élève du même collége, qui a fourni à la Polyglotte la grammaire et le dictionnaire syriaques, est cité à la suite de ces théologiens.

Le chapitre IX[me] est terminé par des extraits des sonnets, composés par Guy Lefèvre de la Boderie, en l'honneur des savants de notre pays qui ont concouru, avec des savants étrangers, à l'achèvement des travaux de linguistique qu'exigeait la publication des *Biblia regia* d'Anvers.

## XI.

Tout le chapitre X^me est destiné à mettre en lumière les conséquences fort heureuses que l'érection du collége de Busleiden eut pour la culture intellectuelle de la Belgique et des pays voisins, dans le cours du premier siècle de son existence.

Cet établissement, a dit l'historien anglais Hallam (1), produisit une foule d'hommes distingués par leur érudition et par leurs talents. L'auteur du mémoire l'a démontré en examinant tour à tour divers ordres de faits. Le premier qu'il prend en considération, c'est l'éducation littéraire que reçurent, au collége des Trois-Langues, des hommes de haute naissance destinés à la conduite des affaires et à l'exercice de hautes magistratures. Érasme avait deviné juste quand il énumérait tous les genres de services que rendraient au souverain et à l'État ceux qui sortiraient de cette école. Valerius Andreas n'a pas manqué de la glorifier de ce chef, dans son panégyrique de l'université prononcé en 1627.

Il n'y a pas moins d'intérêt dans la revue que fait ensuite l'auteur de toutes les données qui prouvent l'influence des leçons du collége des Trois-Langues sur plusieurs sciences, et spécialement sur l'éducation et sur l'enseignement des humanités; il constate quelle large part les langues anciennes obtinrent alors dans les études d'une foule de théologiens, de juris-

---

(1) *Histoire de la littérature de l'Europe*, t. I, p. 275.

consultes et de médecins, et quel changement s'opéra dans la plupart des écoles secondaires, grâce à la diffusion des méthodes et des livres des professeurs de Louvain. Ici sont énumérés de nombreux traités de grammaire grecque et latine qui virent le jour à la faveur de l'impulsion donnée récemment aux travaux de philologie; ici encore sont appréciés à leur juste valeur les bienfaits de l'enseignement judicieux des Goclenius et des C. Valerius, qui répandit dans toute la Belgique l'usage d'une excellente latinité et les meilleures notions du beau littéraire.

Ensuite, l'attention du lecteur est attirée sur diverses circonstances qui révèlent suffisamment l'essor donné aux études littéraires pendant le XVI[me] siècle, lorsque le collége de Busleiden était en pleine activité. Pour satisfaire aux habitudes studieuses de la jeunesse, des leçons publiques sur les langues furent faites par des savants étrangers en dehors de celles du collége : aux noms d'Hieronymus Elenus, de Boëtius Epo et d'Amyot il faut joindre ceux de deux juifs allemands convertis, Jean Isaac Levita et son fils Étienne, qui donnèrent, à Louvain, des leçons d'hébreu pendant le professorat de Gennep (1). Puis, tandis que le goût des lettres classiques se répandait dans toutes nos villes, ornait les loisirs de nos anciens magistrats et provoquait même quelquefois

(1) Une biographie de ces deux étrangers a été tirée par l'auteur du mémoire des notes inédites de Paquot et placée parmi les pièces justificatives.

des travaux remarquables au milieu des plus modestes fonctions de l'enseignement (1), des humanistes et des philologues qui étaient sortis du collége des Trois-Langues, Suffridus Petri, Godefroid Fabricius, Jean Boscius, étaient appelés dans les universités allemandes d'Ingolstadt et d'Erfurt, pour y occuper des chaires d'éloquence et de belles-lettres.

Ce sont là des témoignages qui donnent, nous semble-t-il, la meilleure idée de l'activité qui avait régné autour des chaires de Busleiden, au grand profit de l'université de Louvain et de toutes les institutions analogues dont celle-ci était alors le centre et la lumière.

Mais il est encore un autre résultat qui devait être exposé à la suite de ces premières données, c'est la création d'une vaste école d'érudition littéraire et philologique qui brilla dans les Pays-Bas et au dehors dans la seconde moitié du XVI$^{me}$ siècle et au commencement du XVII$^{me}$. Cette école compta parmi ses représentants les plus fameux qui se glorifièrent d'avoir reçu des maîtres de Louvain les éléments des sciences et des lettres : André Schott, Juste Lipse, Laevinus Torrentius, Livinaeus, Guillaume Canterus, et avec eux des latinistes habiles, des critiques exercés, des historiens et des philologues aptes à l'investigation de toutes les questions et à l'explica-

---

(1) L'auteur relève ici le bel exemple de P. Leopardus, professeur à Hondschote.

tion de tous les monuments. La Belgique le disputait alors à toutes les autres nations dans le champ de la littérature classique; et si elle avait pu, au commencement du siècle, revendiquer la renommée d'Erasme parmi les chefs du mouvement littéraire et les arbitres de l'opinion, elle pouvait se glorifier, à la fin du siècle, du nom de Juste Lipse, qui n'était inférieur dans la science à aucun autre du même temps (1).

Le chapitre X[me] est terminé par deux rapprochements dignes de remarque. Le collége des Trois-Langues a fondé chez nous l'étude des langues savantes et a produit un mouvement littéraire favorable au progrès de toutes les sciences, à l'époque même où les principaux maîtres du parti de la réforme en Allemagne se plaignaient hautement du désordre et de l'abandon de leurs écoles; si, à la fin du même siècle, le malheur du temps priva la Belgique des lumières d'un grand nombre de ses enfants les plus distingués qui se fixèrent sur le sol étranger, il est juste de rappeler qu'ils avaient puisé leur savoir à l'université de Louvain.

D'autre part, pendant son premier siècle, le collége des Trois-Langues, fondation d'un particulier, a

---

(1) Un tableau complet de la Belgique savante et littéraire à cette époque aurait dépassé les proportions du mémoire; ce serait plutôt l'objet d'un ouvrage à part dans lequel on montrerait ce que les écoles étrangères, celles de Hollande et d'Allemagne, ont dû à la Belgique du XVI[me] siècle : il conviendrait peut-être d'y faire attention pour le concours de 1857.

exercé en faveur des lettres anciennes une action fort étendue qui autorise un parallèle avec le collége royal de France, érigé, en 1530, par François Ier. Si ce parallèle manque de toute justesse dans les siècles suivants, puisque l'établissement de Paris a été doté par les rois de nombreuses chaires pour diverses sciences, cependant au XVIme siècle, le rôle des humanistes qui enseignèrent dans l'une et l'autre école présente une très-grande ressemblance, et, à l'époque de Juste Lipse, notre école de philologie et de critique n'avait peut-être rien à envier à l'école de Paris.

## XII.

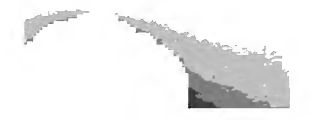
Le chapitre XIme est une revue des circonstances qui révèlent la situation du collége des Trois-Langues au XVIIme siècle. L'enseignement des sciences poursuivit alors son cours dans les facultés de l'université, et la langue latine, qui fut leur organe, se soutint à un niveau assez élevé. Il y eut encore des hommes habiles, laborieux et dévoués dans le nombre de ceux qui occupèrent les chaires de Busleiden; mais ils ne réussirent pas cependant à rendre à cet établissement spécial l'empire qu'il avait eu sur l'éducation de la jeunesse et sur la destinée des hautes études. Il arriva que plusieurs de ses maîtres, d'ailleurs fort renommés de leur temps, abandonnèrent la voie qui leur avait été tracée par leurs prédécesseurs : ils altérèrent sensiblement les principes du goût littéraire qui avaient dominé naguère dans toutes les



productions de la nouvelle littérature latine, et ils cessèrent de diriger les forces de l'élite de la jeunesse vers les travaux d'une érudition classique, féconde et solide comme celle de l'âge précédent. Quelques abus qui s'étaient introduits dans les habitudes du corps enseignant rendent raison de cette différence si marquée d'un siècle à l'autre, dans les résultats généraux de la même institution.

## XIII.

Le chapitre XII^me résume les conclusions que l'on peut tirer de la biographie des professeurs du collége des Trois-Langues, ainsi que d'autres données historiques sur l'état du collége pendant le XVIII^me siècle. Il ne manqua pas d'hommes zélés parmi ses maîtres, et il y eut dans le même temps, parmi les théologiens et les autres membres de l'université, des esprits éclairés qui firent valoir l'utilité de l'étude des langues savantes, non-seulement pour la théologie et l'Écriture sainte, mais encore pour bien d'autres sciences. L'auteur du mémoire a pris la peine d'indiquer quelques thèses défendues publiquement en faveur de cette opinion, et il a exposé les réclamations faites en 1722, avec beaucoup de sens et beaucoup d'énergie, par J.-B. Schoeps, pléban de Saint-Pierre, dans l'intérêt des études grecques qu'il voyait languir. Malheureusement, on ne s'entendit pas pour prendre des mesures efficaces qui eussent restitué à l'enseignement des langues et des lettres sa première portée et



une partie de son premier éclat : il est à regretter qu'il n'y ait pas eu, au siècle passé, accord entre les pouvoirs constitués pour donner ce genre de secours et d'appui à la culture des différentes sciences que des leçons régulières ont maintenues à une hauteur incontestable au sein de l'université jusqu'à ses derniers jours.

Le collége de Busleiden avait fourni une carrière d'environ trois cents années ; il eut un âge glorieux qu'on appellerait volontiers avec l'auteur du mémoire son *âge héroïque*. Quand le collége fut réduit plus tard aux seules ressources de sa fondation (fondation fort modeste, comme il est démontré au chap. IV$^{me}$), et quand il ne porta plus son action dans une sphère aussi étendue, on ne peut mettre en doute qu'il n'ait encore rempli une mission d'utilité pratique auprès d'une partie de la jeunesse.

## XIV.

Il nous reste à dire un mot des pièces justificatives et des deux index qui sont placés à la suite du mémoire.

Parmi les pièces justificatives qui forment l'*Appendice*, la plus étendue est l'extrait du testament de J. Busleiden, relatif à la fondation du *Collegium Trilingue*. Cet extrait est aussi intéressant que curieux, en ce qu'il montre sous son vrai jour la direction et l'élévation de l'esprit du fondateur, ainsi que le régime intérieur d'un de ces anciens colléges académiques de

Louvain, où les pratiques de la vie chrétienne se conciliaient avec les devoirs et les travaux de l'éducation scientifique. Le testament est publié au tome IV des *Diplomata* de Miraeus, mais l'extrait dont nous parlons ne nous paraît pas inutile ou déplacé à la suite du mémoire.

Les autres pièces de l'*Appendice*, la plupart inédites, viennent toujours à l'appui de quelque fait important que l'auteur a voulu mettre en lumière dans le corps de son travail.

L'*Appendice* est suivi de l'ébauche de deux tables alphabétiques auxquelles l'auteur, comme il le déclare, aimerait à pouvoir donner un plus grand développement.

L'une est un *Index littéraire,* énumérant les auteurs anciens publiés, expliqués, traduits ou commentés, soit par des professeurs du collége, soit par leurs collaborateurs et leurs élèves, ainsi que les livres de grammaire et de philologie qui appartiennent à la même école.

L'autre est un *Onomasticon*, ou index historique et biographique, renfermant les noms de tous les personnages mentionnés dans le mémoire, à titre de professeurs ou de présidents, de protecteurs des lettres, de savants et d'écrivains.

Puisque plusieurs chapitres du mémoire donnent une sorte de programme des travaux qu'il importerait d'accomplir pour faire l'histoire des humanités, celle des lettres latines et celle de l'érudition classique en Belgique, nous croyons que le complément de ces deux tables serait d'une grande utilité.

Si l'Académie adopte les conclusions que je vais lui soumettre, l'auteur du mémoire pourrait être autorisé à donner, dans certaines limites, quelques développements aux deux tables : il serait invité à donner à l'*Index littéraire* ce degré d'achèvement qui en rendrait l'usage utile à ceux qui s'occuperont dorénavant de recherches d'histoire littéraire et de l'histoire de la pédagogie ; il serait invité de même à donner à l'*Onomasticon* assez de développement pour faciliter la consultation du mémoire relativement à chaque personnage, mais sans renseigner dans cette table les faits particuliers attribués à chacun des hommes cités. De la sorte, l'un et l'autre index ne dépasseraient guère, me semble-t-il, une feuille ou une feuille et demie d'impression.

XV.

Après une analyse trop longue peut-être, mais que le mérite du mémoire justifie, les conclusions du rapporteur se formulent aisément : L'auteur a rempli de la manière la plus distinguée les conditions du concours, et son œuvre sera, à mon avis, une des plus remarquables monographies historiques éditées par l'Académie; en conséquence, j'ai l'honneur de proposer à la Compagnie de décerner à l'auteur la médaille d'or et de voter l'impression du mémoire dans le recueil in-quarto des mémoires académiques (1).

(1) Le mémoire, formant X et 428 pp. in-4°, a été imprimé dans le tom. XXVIII des *Mémoires couronnés* de l'Académie.

La Classe a adopté les conclusions de ses trois commissaires (MM. de Ram, Schayes et de Saint-Genois) et a décerné sa médaille d'or à l'auteur du travail, M. Félix Nève, professeur à l'université de Louvain (1).

---

(1) Dans la séance du 7 juillet 1856, la Classe des Lettres de l'Académie a approuvé l'inscription suivante, rédigée par M. Roulez, pour la médaille décernée dans ce concours :

FELICI NEVIO
PROFESSORI LOVANIENSI
QUOD
QUANTUM COLLEGIUM TRIUM
LINGUARUM LOVANIENSE AD
PROMOVENDUM ANTIQUARUM
LITERARUM STUDIUM CONTULERIT
DOCTE ACCURATE ET
ELEGANTER EXPOSUIT
MDCCCLVI.

## NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. LE PROFESSEUR MICHEL PAGANI, CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, MEMBRE DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE ET DE TURIN, ETC., PAR P. GILBERT, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES (1).

Le savant dont nous allons retracer la vie appartient, tant par ses écrits que par le caractère de son enseignement, à cette puissante école qui, vers la fin du siècle dernier, s'est élevée dans les sciences mathématiques, et a jeté un vif éclat sous l'impulsion d'Euler, Lagrange, Laplace et Poisson. Les traditions exclusivement analytiques de cette école vont aujourd'hui s'effaçant, mais son épanouissement a été marqué par l'apparition d'œuvres immortelles, et par une activité dont l'histoire des sciences n'offre pas un second exemple. Déduire d'un petit nombre de principes incontestables, au moyen de l'analyse mathématique, et embrasser sous des formules générales tous les phénomènes de la nature, depuis ceux qui revêtent les manifestations les plus grandioses,

(1) Une notice sur M. Pagani par M. Quetelet se trouve dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* de 1856, p. 91-116.

jusqu'à ceux que leur délicatesse dérobe à nos observations, tel est le programme que cette génération savante semble avoir pris à tâche de réaliser.

Ce cadre gigantesque n'a pas été rempli, il s'en faut; mais, sans parler du prodigieux avancement des sciences expérimentales, dont il a été l'auxiliaire plus qu'on ne semble aujourd'hui l'avouer, la nécessité de perfectionner l'instrument de ces profondes recherches fit faire des pas immenses à l'analyse elle-même, dont chaque difficulté nouvelle semble retremper les armes et multiplier les ressources. Par une réaction naturelle, les théories de la mécanique, sous l'influence des progrès de l'analyse, se généralisèrent et reçurent de vastes développements, en même temps qu'elles se trouvaient rattachées à un principe fondamental : ainsi fut créée la mécanique rationnelle, l'intermédiaire entre l'algèbre pure et les sciences d'application. Parmi celles-ci, aucune n'était plus digne de solliciter les recherches des géomètres que la théorie, tant de fois ébauchée, du mouvement des corps célestes : entre les mains des hommes dont nous avons cité les noms, le principe de l'attraction, développé et poursuivi dans ses dernières conséquences, vint rendre raison des perturbations imperceptibles que l'astronomie la plus parfaite pouvait seule saisir dans les cieux, il servit à en donner la mesure, à en dénoncer d'autres qui échappaient à l'observation.

Si la complication des éléments du problème n'a pas permis d'étendre à la physique entière un travail

aussi complet et aussi satisfaisant, on ne peut cependant se défendre d'un sentiment d'admiration à la vue de ce qui a été fait dans cette voie. La physique mathématique prend naissance au sein de cette école : elle ne fait que d'apparaître, et déjà Fourier, Poisson tentent de soumettre au calcul les phénomènes de la chaleur; Laplace, Gauss abordent les actions capillaires; Ampère fonde sur des faits bien étudiés sa consciencieuse théorie de l'électricité dynamique; enfin, d'un système dédaigné depuis longtemps sort une optique nouvelle, et l'analyse, développant les lois des vibrations lumineuses, voit surgir de ses formules compliquées des phénomènes inaperçus, inattendus, que l'expérience vient pleinement confirmer.

Si donc l'extension de l'analyse mathématique et son usage presqu'exclusif pour résoudre les questions du système du monde caractérisent nettement l'école d'Euler et de Lagrange, la multitude et la perfection des œuvres qu'elle a produites suffisent pour justifier sa renommée, et attirer l'attention sur les géomètres qui lui ont appartenu. En outre, l'élégance que les savants de cette école ont su répandre dans leurs écrits mathématiques rendra toujours ceux-ci précieux à méditer, et, sous ce rapport, le géomètre qui nous occupe tient un rang distingué dans la science.

Gaspard-Michel-Marie Pagani, né le 12 février 1796, à San-Giorgio, dans la Lomellina (États-Sardes), fut orphelin de très-bonne heure : il reçut néanmoins,

sous la direction d'un parent de sa mère, une éducation soignée, qui développa rapidement les heureuses facultés dont le ciel l'avait doué. Sa jeunesse, absorbée par de fortes et brillantes études, s'écoula sans presque éprouver l'influence des événements extérieurs, si ce n'est dans une circonstance qui lui fait trop d'honneur pour être passée sous silence : son frère aîné, appelé à faire partie d'une garde créée par l'empereur Napoléon, n'abandonnait pas sans répugnance sa position déjà faite, pour la carrière des armes, lorsque le jeune Pagani (il avait alors de seize à dix-sept ans) vint s'offrir à sa place au général Despinoit, qui accepta ce dévoûment d'un frère et ne tarda pas à concevoir l'opinion la plus favorable du mérite du jeune piémontais.

Cependant Pagani quitta le service au bout de peu de temps, pour revenir à ses chères études, qu'il reprit à l'université de Turin sous l'impulsion de deux mathématiciens éminents, MM. J. Plana et Georges Bidone. Il se préparait alors à la carrière d'ingénieur civil, et il obtint ce titre à la suite de plusieurs examens brillamment subis sur l'analyse, la mécanique et les sciences d'application (12 août 1816, 9 janvier et 23 juin 1817). Les termes dans lesquels son diplôme lui fut délivré sont des plus flatteurs, et montrent que les connaissances spéculatives du géomètre ne faisaient aucun tort à l'habileté et à l'expérience de l'ingénieur : c'est là un des côtés les moins connus de cette intelligence, qui a tant de fois étonné ses amis par des aptitudes multiples.

Quelques années s'écoulèrent. Pagani remplissait provisoirement les fonctions de conseiller-maître à la Monnaie de Turin, lorsque les événements politiques qui agitèrent le Piémont à cette époque vinrent l'arracher au calme des méditations mathématiques, et déterminer un changement total dans son avenir. Tout le monde connait l'histoire de ce mouvement en faveur de la fédération italienne qui, parti d'Alexandrie, envahit brusquement la capitale, provoqua l'abdication du roi Victor-Emmanuel, et s'abîma tout aussitôt dans une crise anarchique et dans l'intervention de l'Autriche. Aimant passionnément son pays, lié d'amitié avec plusieurs des partisans enthousiastes de la révolution, il était difficile que le jeune géomètre ne se laissât pas entraîner à partager les ardentes illusions dont se berçaient ses amis. Toutefois, on ne peut douter qu'il ne se séparât d'eux sur plusieurs questions, et peut-être eût-il été plus tard aussi embarrassé de leur triomphe qu'il se montra douloureusement affecté de leur défaite. Quoi qu'il en soit, le jour des réactions sévères arriva, et soit que Pagani se jugeât compromis par ses récentes liaisons, soit que le spectacle de tant d'espérances ruinées fût trop amer à son patriotisme, il résolut de quitter l'Italie; cet exil volontaire le conduisit en Suisse, où il passa deux ans, et les derniers mois de l'année 1822 le virent enfin arriver à Bruxelles.

L'accueil qu'il reçut en Belgique fut vraiment hospitalier et de tout point tel que le méritaient sa valeur personnelle et la dignité de l'exil auquel il s'était

condamné. Plusieurs hommes qui occupaient un rang élevé dans la science ou dans le monde, MM. Quetelet, de Nieuport, d'Otrange, d'autres encore, appréciant aussitôt l'étendue et la solidité de ses connaissances, lui témoignèrent un vif intérêt, et s'efforcèrent de lui adoucir ce que les premiers moments de son séjour à Bruxelles durent avoir de pénible. Plusieurs élèves s'attachèrent à lui ; bientôt il fut répandu dans la société des notabilités de la science et de la littérature, et s'associa aux efforts qui se faisaient autour de lui pour développer l'esprit scientifique au sein de la nation.

Ces efforts n'étaient pas sans résultat : sous l'impulsion de quelques hommes actifs, une heureuse tendance se manifestait en Belgique vers les travaux de l'intelligence. Pagani se trouva lancé, plein de jeunesse et d'élan , dans ce mouvement bien fait pour le passionner, et y apporta le concours de ses connaissances acquises et d'une organisation pleine d'avenir.

Dès 1824, un essai sur l'équilibre des systèmes légèrement déformables lui valut l'approbation de l'Académie; le 7 mai de la même année, la médaille d'or fut décernée à son mémoire *sur les lignes spiriques*. La question, proposée en 1821 sur l'avis du commandeur de Nieuport, était celle-ci : *On sait que les lignes spiriques ou sections annulaires sont des courbes formées par l'intersection d'un plan avec la surface du solide engendré par la circonvolution d'un cercle autour d'un axe donné de position. On demande l'équation générale de ces courbes, et la discussion complète de cette équation.*

Le mémoire de Pagani (1) porte l'épigraphe : *Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria*, — ce qui peut être regardé comme une censure du choix de la question : les lignes spiriques en effet, sur lesquelles on possède seulement quelques recherches de Perséus, résumées par le commentateur Proclus, ne paraissaient pas à Pagani appelées à jouer un rôle bien important ni dans la nature ni dans les applications industrielles. Son travail est divisé en deux parties : dans la première, qui n'a que quelques pages, l'auteur établit l'équation de la surface annulaire sous une forme simple, tout en la préparant de manière à donner toutes les courbes qui répondent à la question : il en déduit immédiatement l'équation générale des lignes spiriques et les caractères auxquels on reconnait qu'une équation du quatrième degré représente une telle ligne.

La seconde partie a pour objet la discussion de l'équation, le point important du problème posé par l'Académie : après avoir groupé les formules qui sont les éléments nécessaires d'une étude semblable, l'auteur détermine la base sur laquelle il fonde la division des lignes spiriques en trois genres, d'après le nombre et les relations de leurs branches, — il étudie successivement les variétés qui se rencontrent dans chaque genre; une récapitulation, qui présente sous une forme très-concise les principaux résultats de la discussion, termine son travail et le résume.

---

(1) *Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles*, t. V, 1824.

Le mémoire, écrit avec beaucoup de simplicité et de méthode, manifestait déjà ces précieuses qualités de lucidité et d'élégance qui distinguent les écrits de Pagani et dont il avait puisé le secret dans une étude approfondie des travaux de Lagrange. C'est là, nous semble-t-il, le principal mérite du mémoire sur les lignes spiriques, auquel on aurait tort d'attribuer une valeur exagérée comme expression de ce que pouvait tenter son auteur : travail accidentel, provoqué par une question de concours, il ne se rattache par le fond ni à ses recherches postérieures, ni aux affinités naturelles de son intelligence, bien qu'il porte dans sa forme l'empreinte du talent de Pagani comme analyste. Ainsi, il résout complètement, soigneusement, la question proposée, mais rien de plus; les propriétés géométriques des lignes spiriques n'y sont pas mentionnées : en un mot, c'est l'œuvre d'un algébriste habile plutôt que d'un géomètre. Cependant, si l'on observe que dans un cas particulier la ligne spirique est une *lemniscate*, cette courbe si curieuse par les propriétés dont elle jouit, n'est-on pas amené à penser que la recherche des propriétés géométriques des lignes spiriques eût été de nature à répandre un vif intérêt sur ce mémoire? Cette idée ne paraît pas avoir tenté Pagani, dont l'esprit tourné vers l'analyse n'avait aucune sympathie pour les spéculations de la géométrie pure.

Il en est tout autrement du mémoire qu'il présenta en réponse à la question proposée par l'Académie *sur le mouvement du fil flexible*, et qui fut également

jugé digne de la médaille d'or (1). Ici le sujet rentrait dans le cercle de ses études de prédilection, et Pagani agissait sur un terrain où il se sentait maître : en outre, la question touchait par plusieurs points aux plus récents progrès des méthodes analytiques dans la physique mathématique, ce qui doublait l'attrait d'une étude sérieuse et l'honneur du succès. Aussi ce mémoire, longuement médité et très-soigné dans la forme, peut-il être regardé comme l'un de ses meilleurs travaux, et l'un de ceux où il a laissé la plus profonde empreinte de lui-même.

Mais déjà Pagani appartenait à l'Académie, lorsque le résultat de ce concours fut connu : le 28 mars 1825, à la suite d'un rapport très-favorable de MM. Quetelet et Dandelin sur son mémoire relatif au *principe des vitesses virtuelles*, il fut élu à l'unanimité membre de l'Académie. L'écrit qui lui valut cet honneur (2) appartient à une suite d'études auxquelles son auteur revint à de longs intervalles, et qui avaient pour but de donner aux théories générales de la mécanique une exposition plus claire et plus simple, une forme plus élégante et plus précise qu'on ne l'avait fait avant lui.

Ici, Pagani s'était proposé : d'établir à priori et

---

(1) Une médaille d'argent avait été antérieurement accordée à M. Martens, aujourd'hui professeur de chimie et de botanique à l'Université catholique, et qui s'occupait alors accidentellement de questions mathématiques.

(2) *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, tom. III.

d'une manière rigoureuse le principe des vitesses virtuelles dans toute sa généralité, sans rien emprunter à la science que les axiomes fondamentaux; — d'en tirer par une méthode nouvelle et très-simple les équations générales de l'équilibre des corps solides; — enfin, en combinant ce principe avec celui de d'Alembert, de démontrer les théorèmes généraux sur le mouvement des systèmes isolés ou continus. C'était en quelque sorte une perspective de toute la mécanique rationnelle, où les grandes théories de cette science, condensées en quelques pages, devaient former néanmoins un ensemble et s'enchaîner à la suite du principe fondamental avec autant de facilité que de rigueur.

Lorsque Lagrange eut donné pour base à la mécanique analytique ce même principe des vitesses virtuelles, qu'il eut montré comment toute la science en découlait par un procédé de calcul toujours le même, la démonstration à priori du principe que Lagrange avait placé en tête de son livre comme un axiome devint l'objet des recherches de plusieurs géomètres, parce qu'il semblait en effet que ce fut là tout ce qu'il restait à faire pour couronner l'édifice. Mais, comme l'a remarqué le profond auteur de la théorie des couples (1), cette entreprise n'a pas dû réussir, et aujourd'hui le principe des vitesses virtuelles forme un corollaire des lois de l'équilibre, au lieu de leur servir de fondement. C'est assez dire que

(1) Poinsot, *Mémoire sur l'équilibre et le mouvement des systèmes.*

les efforts de Pagani ne nous paraissent pas avoir surmonté la difficulté : il nous est difficile d'admettre comme suffisamment clair et rigoureux le raisonnement par lequel il essaie d'établir le principe en question, soit qu'il considère un point matériel isolé, soit qu'il ait en vue un système quelconque.

La suite du mémoire est au contraire un modèle de méthode et de clarté : si l'on y rencontre peu d'idées essentiellement neuves, il faut reconnaître que nulle part on n'avait présenté d'une manière plus heureuse la combinaison du principe des vitesses virtuelles avec les formules qui régissent les déplacements infiniment petits d'un système invariable, pour en déduire les théorèmes généraux de la mécanique.

Pendant que Pagani méritait ainsi sa place à l'Académie, et fondait sa réputation de géomètre par d'utiles et sérieux travaux, il ne faudrait pas croire qu'il vécût seulement dans les régions de l'abstraction, ni qu'il eût perdu de vue complètement des études plus pratiques. Déjà dans le courant de l'année 1825, au mois de juin, il avait visité la plupart des centres industriels de sa nouvelle patrie, comparant les procédés de fabrication, recueillant des données utiles sur les perfectionnements apportés à l'industrie, sur l'avenir auquel pouvaient aspirer les établissements déjà en activité ou en voie de se former. Les notes recueillies dans ce rapide examen attestent à la fois des connaissances singulièrement variées, un désir ardent de les accroître, un coup d'œil sûr et exercé; pour n'en citer qu'un trait, ce

n'est pas sans étonnement que l'on trouve parmi ces remarques de toute espèce des considérations sur l'importance du problème, aujourd'hui tout à fait à l'ordre du jour, de la combustion de la fumée dans les foyers des machines à vapeur.

Vers la fin de la même année, il visita l'Angleterre et l'Écosse, continuant à recueillir des observations semblables qui présentent un tableau curieux et fidèle des manufactures anglaises à cette époque, principalement des établissements destinés à la filature du coton et à la construction des machines. Il décrit çà et là quelques essais de locomotion par la vapeur sur les chemins à ornière, dont le hasard le rend témoin à Newcastle et à Edimbourg.

Mais la position nouvelle qui l'attendait à son retour en Belgique vint le fixer dans une voie plus en harmonie avec ses capacités, et diriger définitivement ses recherches vers les mathématiques pures et ses efforts vers leur enseignement. Nommé professeur extraordinaire à l'Université de Louvain, il ouvrit dans cette ville un cours de géométrie et de mécanique industrielle, où il s'attacha à concilier la simplicité convenable à l'auditoire auquel ces leçons étaient destinées avec l'exactitude géométrique dont il ne se départait jamais.

Cette même année acheva de combler les vœux de Pagani en lui faisant trouver, au sein d'une famille distinguée, ce foyer domestique et ces affections intimes qui lui faisaient cruellement défaut si loin de son pays : le 19 avril 1826, il reçut la main de M^lle Wae-

penaert de Termiddel-Erpen, dont les hautes qualités devaient assurer son bonheur.

L'avenir heureux qui s'épanouissait devant lui, les encouragements et l'accueil qu'il recevait des hommes distingués auxquels il s'était adressé, tout concourait à entraîner Pagani dans la voie des recherches scientifiques et des labeurs féconds; jamais aussi son intelligence ne se déploya plus active, jamais il ne fut mêlé plus énergiquement à la vie intellectuelle de son époque que pendant ces brillantes années : à l'Académie de Bruxelles, dans les mémoires de Turin, dans la *Correspondance mathématique* de M. Quetelet, il s'attache à simplifier l'exposition des principales théories de la mécanique, à en discuter les cas les plus épineux, ou à en étendre les applications par l'examen approfondi des méthodes analytiques qui leur conviennent.

Les théorèmes établis par Fourier, et sur lesquels celui-ci a fondé la solution d'un grand nombre de questions dans la théorie de la chaleur, attirèrent surtout l'attention de Pagani, qui avait tout d'abord apprécié l'importance de cette méthode nouvelle, et le progrès réel qu'elle constituait dans la science. Il eut de plus l'honneur de concourir au triomphe définitif de cette méthode, en démontrant qu'elle s'appliquait avec beaucoup de simplicité à plusieurs des problèmes les plus difficiles de la mécanique et de la physique mathématique, et en l'envisageant sous un point de vue extrêmement général dont Fourier lui-même ne paraît pas avoir apprécié la puissance. Ce

fut d'abord dans son mémoire couronné, relatif au mouvement d'un fil flexible (1), qu'il développa ses idées, en traitant par la méthode de Fourier le célèbre problème des cordes vibrantes sous plusieurs points de vue, et en attaquant par cette même méthode le problème proposé par l'Académie : « *Un fil flexible et* » *uniformément pesant étant suspendu par l'une de* » *ses extrémités à un point fixe, et soulevé par son* » *autre extrémité à une hauteur et une distance quel-* » *conque, si l'on vient à lâcher cette seconde extrémité* » *et à abandonner ainsi le fil à l'action libre de la* » *pesanteur, on demande les circonstances de son* » *mouvement dans l'espace supposé vide.* »

Malgré la simplicité apparente de l'énoncé du problème, il suffit de l'examiner d'un peu près pour reconnaître qu'il appartient à l'ordre des plus difficiles questions de la dynamique : Pagani en poussa la solution aussi loin que l'Académie pouvait espérer. En établissant par des considérations fort simples les équations du mouvement d'un système flexible linéaire, telles que Lagrange les avait trouvées (2), il ajoute une page élégante à la mécanique analytique. L'intégration de ces équations dans le cas des oscillations très-petites le conduit à ce résultat curieux : que le problème des oscillations d'un fil flexible, pesant, suspendu par une extrémité, est beaucoup plus com-

(1) *Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles*, t. V, 1824.
(2) *Mécanique analytique*, t. I, p. 342, édition de M. Bertrand.

pliqué lorsque le fil est homogène que lorsque sa densité suit une loi moins simple en apparence. En résumé, il établit que le problème est résolu complétement par ses formules dans le cas des oscillations très-petites, qu'une solution générale excède les forces actuelles de l'analyse, et que les intégrales analogues à celles du principe des aires et des forces vives subsistent dans le mouvement d'un fil flexible.

L'élégance soutenue qui caractérise cet écrit suffirait seule pour en rendre la lecture profitable; mais la manière nouvelle dont l'auteur a tiré parti des idées de Fourier, pour donner à ses intégrations une allure uniforme, mérite une attention spéciale.

Un grand nombre de problèmes de physique mathématique conduisent, comme on le sait, à se poser la question suivante : représenter une fonction complétement arbitraire, entre certaines limites assignées à la variable, par une série infinie dont les termes dérivent d'un terme type, en y faisant varier un paramètre suivant une loi connue, et multipliant chaque terme par un coefficient, fonction inconnue de ce paramètre. La fonction arbitraire se trouve déterminée dans chaque cas particulier, par l'état initial du système; mais la difficulté consiste à déterminer, au moyen de cette équation unique, tous les coefficients en nombre infini qui figurent dans le développement, à trouver un procédé d'élimination qui permette d'isoler à volonté un coefficient quelconque, pour en calculer la valeur. Cette question, de si haute importance, avait été résolue par Lagrange dans un

cas particulier, sans qu'il vît là matière à des généralisations ultérieures; Fourier, plus heureux, fit voir au contraire par quels liens l'avancement de plusieurs théories physiques se rattachait à la solution de ce problème, et montra comment on pouvait le traiter dans un grand nombre de cas. Pourtant, dans la plupart de ceux où il l'a considéré dans son immortelle théorie de la chaleur, le terme type de la série est une fonction trigonométrique, et les propriétés les plus simples de celles-ci conduisent sans peine à trouver le procédé d'élimination. Dans une seule question, celle du refroidissement de la sphère, cette circonstance ne se présentant pas, l'insuffisance des moyens ordinaires l'oblige à recourir à une marche différente, sans qu'il paraisse se douter de la puissante extension dont cette méthode est susceptible.

En travaillant à son mémoire sur le fil flexible, Pagani comprit quels avantages résultaient de l'emploi des considérations effleurées par le savant français, et combien la généralisation en serait précieuse pour faciliter l'application des méthodes mêmes de Fourier. Il se servit exclusivement, dans le cours du mémoire, de ce procédé pour achever la détermination des coefficients, et s'attacha à en faire ressortir la fécondité et la supériorité sur toutes les autres méthodes employées pour arriver à ce but. Aujourd'hui que, par les beaux travaux de M. Lamé, la théorie du mouvement de la chaleur dans les corps solides a fait des pas importants, et que la méthode dont nous parlons est passée dans la science, il est superflu d'ajouter

qu'elle consiste à puiser le principe de l'élimination dans l'équation différentielle même à laquelle satisfait le terme type de la série, combinée avec les équations de condition du problème.

Dans le mémoire *sur le développement des fonctions arbitraires en séries dont les termes dérivent d'une même fonction continue, en y faisant varier une constante ou paramètre* (1), Pagani donna à son idée tout le développement qu'elle avait pris chez lui par une méditation prolongée : il se proposa de traiter la question du développement des fonctions arbitraires, abstraction faite de toute théorie physique, et de l'envisager dans toute sa généralité, en considérant même le cas où la variable reçoit des différences finies; le terme type de la série étant d'ailleurs défini seulement par une équation différentielle d'ordre quelconque, linéaire, à coefficients variables. En se plaçant ainsi au point de vue le plus élevé de la question, l'auteur devait naturellement retrouver les formules importantes données soit par Fourier, soit par Poisson, qui ne sont en effet que des cas très-particuliers dans sa méthode; mais quelque symétrie qu'il ait réussi à donner à ses calculs, on conçoit, par la nature extrêmement abstraite de ce travail, combien l'étude en est pénible.

Dans le cours de l'année 1828, Pagani put faire à Paris la connaissance personnelle de Fourier, auquel

---

(1) Lu à l'Académie en 1828. *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, 1829.

il exposa sa manière de voir, et une correspondance s'établit entre les deux savants : Fourier était heureux de recueillir tout ce qui pouvait compléter et perfectionner ses propres travaux ; les objections mêmes soulevées contre sa théorie lui rendaient utile l'assistance d'un auxiliaire, qui du reste ne lui fit pas défaut, car en 1833 Pagani présenta à l'Académie un nouveau travail, destiné à montrer la flexibilité de la méthode d'intégration de Fourier sous les modifications que lui-même y avait apportées ; il est intitulé : *Mémoire sur l'intégration d'une classe d'équations aux différentielles partielles linéaires, relatives au mouvement de la chaleur dans les corps solides* (1).

Plusieurs problèmes assez difficiles, que Poisson avait traités dans le journal de l'École Polytechnique (2), à l'aide de toutes les ressources que lui fournissait son prodigieux génie pour l'analyse, y sont résolus fort simplement, par une méthode uniforme : « On se propose spécialement ici, dit Pagani dans le » cours du mémoire, de faire voir que la méthode » proposée par M. Fourier, et qui n'est, si l'on veut, » qu'une extension de celle de Lagrange, peut con- » duire facilement au but, sans qu'on soit obligé » d'inventer de nouveaux artifices d'analyse. »

(1) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, 1834. Ce mémoire a été reproduit à divers intervalles, dans la *Correspondance mathématique*.

(2) 19e Cahier.

Tandis que Pagani consacrait aux recherches mathématiques le temps que lui laissait l'enseignement dont il était chargé, la révolution survint et, par un décret du gouvernement provisoire, la faculté des sciences de Louvain fut supprimée et la chaire de mathématiques transportée à Liége. Forcé de se rendre dans cette dernière ville, Pagani ne quitta pas Louvain sans recueillir un précieux témoignage de l'estime qu'il y avait inspirée : il reçut une lettre où les autorités de la ville, en lui exposant les efforts qu'elles avaient tentés pour obtenir la suppression du décret, lui exprimèrent combien étaient appréciés les services qu'il avait rendus, combien étaient vifs les regrets qu'il laissait après lui.

Arrivé à Liége, il y passe un petit nombre d'années, partagé entre ses travaux qu'il poursuit activement et ses leçons sur les différentes branches de la science. En 1832 il est nommé professeur ordinaire. Deux ans après, nous le voyons parcourir son pays natal, au milieu des marques de considération de ceux qui avaient été ses maîtres ou ses amis, et porter à Rome, aux pieds du Saint-Père, l'hommage d'un dévouement religieux. Enfin, au mois de novembre 1835, nous le retrouvons à Louvain, professeur à l'Université catholique récemment fondée. C'est là qu'il accomplit le dernier travail de sa vie, c'est là qu'il professe presque sans interruption, aussi longtemps que la maladie et le désir de son repos ne viennent pas l'enlever à ses collègues et à ses disciples.

L'enseignement de la mécanique eut toujours la meilleure part de ses sympathies; un contact habituel de cette science avec son esprit, le désir de la rendre vraiment accessible aux jeunes intelligences qu'il formait, ramenèrent plusieurs fois ses méditations vers les théories générales, et lui dictèrent des travaux d'une certaine étendue.

On peut ranger dans cette classe un écrit qui porte ce titre : *Mémoire sur l'équilibre des systèmes flexibles*, et qui fut présenté à l'Académie en 1827 (1). Adoptant une marche qu'il avait déjà plusieurs fois suivie, Pagani considère d'abord un polygone funiculaire dont les sommets sont soumis à des forces quelconques (application du principe des vitesses virtuelles, problème de calcul aux différences finies); puis, par le passage du discontinu au continu, il obtient les formules connues de l'équilibre d'un fil flexible. Généralisant ensuite la question, il établit les équations de l'équilibre d'un réseau flexible, sujet qui n'avait pas encore été traité et qui offre cette circonstance remarquable, qu'en passant du fini à l'infini par une transformation ingénieuse, l'auteur obtient les équations d'une surface flexible en équilibre, et révèle par là le défaut de l'analyse de Lagrange, qui aborde cette question dans la mécanique analytique, mais d'une manière évidemment incomplète (2). Ce point obscur de la mécanique avait été

(1) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tome IV, 1827.
(2) *Mécanique Analytique*, t. I, p. 140. Édition de M. Bertrand.

déjà plusieurs fois discuté, sans que la difficulté fût complétement levée : Poisson, dans un mémoire d'une parfaite élégance (1), signala le premier une lacune dans la solution de Lagrange, et, partant d'une certaine hypothèse sur la direction des forces qui s'exercent entre les différents éléments de la surface, il proposa des équations dont celles de Lagrange n'étaient qu'un cas particulier. Cependant, son principe n'ayant pas toute l'évidence désirable, on pouvait encore se demander si la solution qui en découle est bien la plus générale, ou si elle n'est elle-même qu'une réponse incomplète à la question? Un géomètre italien, M. de Grésy, adopta cette dernière conclusion dans un travail qui fait partie des mémoires de Turin pour 1816. Son opinion fut combattue par Pagani, qui s'efforça d'établir la parfaite généralité des formules de Poisson, en les déduisant du principe des vitesses virtuelles, sans admettre d'autre condition que celle de l'inextensibilité de la surface; il fit voir en même temps l'erreur dans laquelle, suivant lui, Lagrange était tombé lorsqu'il avait fait l'application de ce même principe. Quelques transformations des équations de l'équilibre, l'application au mouvement d'une bulle d'air dans un liquide, forment le complément de ce mémoire.

Le mémoire sur la *théorie des projections algébriques* (2) appartient encore à ces études qui avaient

(1) *Sur les surfaces élastiques.—Mémoires de l'Institut*, année 1812.
(2) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. VII, 1832.

pour but de simplifier l'exposition de la science. La symétrie des formules de géométrie ou de mécanique dans lesquelles on considère trois axes coordonnés rectangulaires a depuis longtemps été remarquée : presque toujours les équations se groupent par trois, qui se déduisent l'une de l'autre par un roulement de lettres ; souvent les différents termes d'une même équation suivent une loi semblable. Cependant les facilités que donne cette remarque pour abréger et vérifier les transformations algébriques n'avaient pas encore servi de base à un algorithme spécial, destiné à en tirer tout le parti possible : tel est le but que se proposait Pagani dans ce mémoire, et, après avoir établi ses conventions, il en faisait usage dans la théorie des projections, dans la transformation des coordonnées, dans le problème de la rotation d'un corps solide autour d'un point fixe.

Quoique le système de notations proposé par Pagani donnât une forme très-concise à l'écriture algébrique, quoiqu'il eût été appliqué par le savant professeur à des exemples heureusement choisis, il ne fut pas adopté par les géomètres. Voici peut-être quelle en est la raison : il est avantageux pour le calculateur de pouvoir écrire sous une forme abrégée les résultats définitifs où il est parvenu, mais il est plus commode pour lui d'opérer sur des formules suffisamment développées lorsqu'il s'agit de les combiner entr'elles. S'il n'a sous les yeux que des indications abrégées, obligé de suppléer par la pensée aux termes absents, il s'astreint à une attention scru-

puleuse, et la fatigue épargnée à la main se trouve par là rejetée sur l'esprit.

Familiarisé cependant avec le maniement de sa notation, Pagani ne cessa d'en faire usage dans ses travaux postérieurs sur la mécanique. L'un des plus intéressants est celui dont il donna d'abord un extrait dans la *Correspondance mathématique* (1), qui fut ensuite publié dans le journal de Crelle (2), et présenté enfin, avec des modifications notables, à l'Académie de Belgique, sous ce titre : *Mémoire sur quelques transformations générales de la formule fondamentale de la Mécanique* (3). L'auteur expose en quelques lignes la marche qu'il suit dans son cours pour établir cette équation fondamentale, qui résulte de la combinaison du principe de d'Alembert avec celui des vitesses virtuelles. Puis, admettant cette formule comme démontrée, il étudie diverses transformations dont elle est susceptible. Le théorème remarquable donné par Lagrange sur ce point important de dynamique est complété par Pagani, qui en fait l'application à plusieurs systèmes de coordonnées. La plus intéressante des formes sous lesquelles il présente l'équation générale de la mécanique, et à laquelle il parvient par des artifices analytiques, est en même temps l'une des plus simples que l'on ait proposées : elle présente cet avan-

---

(1) Tome VIII, année 1837.

(2) 17ᵉ Band, drittes Heft, 1837.

(3) *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. XII, 1839.





tage particulier que toutes les quantités qui y figurent ont une signification remarquable au point de vue mécanique; qu'elle conduit immédiatement au principe des forces vives, à la solution du mouvement d'un corps solide autour d'un axe fixe, et de quelques autres problèmes difficiles, dont Pagani présente des exemples dans ce mémoire. Au reste, il suffit d'examiner d'un peu près cette formule pour voir qu'elle dérive sans aucun calcul du principe de d'Alembert, en introduisant au lieu des composantes parallèles à trois axes les composantes tangentielle et normale de la force d'inertie des points du système.

Les mémoires que nous venons d'analyser montrent avec quel succès Pagani se livrait à l'enseignement de la mécanique analytique, et combien il apportait de soin à en coordonner, à en perfectionner les parties les plus importantes. Des questions plus spéciales attiraient aussi son attention : il en est une à laquelle il revint assidûment, et dont Euler s'était déjà préoccupé; mais Pagani eut certainement le mérite de porter beaucoup de lumière dans un sujet obscur, et de le rattacher habilement aux principes ordinaires de la mécanique. On sait que tout système invariable qui repose sur plus de trois appuis exerce sur chacun d'eux une pression indéterminée, si l'on fait abstraction de la flexibilité de ces appuis : la singularité d'un tel résultat avertit qu'il faut ici tenir compte de la déformation légère qui a lieu réellement dans la nature. Abandonnant toute hypothèse, Pa-

gani, dans sa *Note sur l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible, et dont l'autre partie est flexible et extensible* (1), part de la loi expérimentale de l'allongement des fils élastiques et traite avec beaucoup de simplicité et de lucidité plusieurs problèmes intéressants, relatifs à l'équilibre d'un corps pesant, suspendu par un système de cordons flexibles et extensibles.

Un mémoire plus important, *Sur l'équilibre des colonnes* (2), fut présenté par M. Bidone au nom de l'auteur à l'Académie de Turin, et donna sur ce sujet de nouveaux éclaircissements. Ici l'auteur s'est proposé d'établir les formules générales, à l'aide desquelles on peut calculer les pressions supportées par une colonne, ou par un système de colonnes prismatiques, dont la base repose sur un plan horizontal fixe, la base supérieure supportant une table chargée d'un ou de plusieurs poids. La solution présentée par Pagani découle exclusivement d'une analyse approfondie des conditions mécaniques de la question; elle a tous les caractères d'une méthode applicable dans la pratique. Les lois expérimentales de la déformation des ressorts prismatiques sous l'action de certains poids fournissent des équations qui, jointes aux équations ordinaires de l'équilibre, donnent les

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. VIII.

(2) *Memorie della Reale Academia delle Scienze di Torino*, 2e série, t. I. — Ce travail a paru d'abord, en partie, dans le *Journal* de Crelle en 1834.



éléments suffisants pour calculer, soit l'état du système déformé, soit la pression qui s'exerce sur un filet vertical quelconque; le reste n'est plus qu'une question de calcul. Telle est la marche adoptée par Pagani dans son mémoire : en ne tenant pas compte de certaines flexions secondaires qui compliquent la difficulté, l'auteur établit, par cette analyse claire et élégante dont il possède le secret, les formules qui résolvent le problème et dont il fait ensuite plusieurs applications. Dans son travail, il démontre *à priori* ce théorème général, que la somme des carrés des pressions supportées par les colonnes est un minimum parmi tous les systèmes de forces qui, appliquées aux mêmes points, feraient équilibre aux mêmes poids; il avait déjà donné une proposition analogue dans sa note précédente.

C'était particulièrement dans les journaux scientifiques que Pagani publiait de courtes notices sur les sujets qui attiraient son attention, comme l'expérience de Grégory, dont le troisième volume de la *Correspondance mathématique* renferme la description. Qu'on imagine un corps pesant suspendu à un cordon flexible, dont le point d'attache est au centre d'une roue horizontale tournant sur elle-même avec une vitesse constante : le fil se courbe, le corps se soulève, se place dans une singulière position d'équilibre, et tout le système se meut alors d'un mouvement uniforme. Cette expérience fut pour Pagani l'occasion de déployer son habileté dans le maniement des formules de la mécanique rationnelle : il

en considéra d'abord un cas particulier dans le tome IV de la *Correspondance;* un officier du génie, M. de Salys, en résolut un autre, et la discussion s'engagea. Pagani donna successivement plusieurs additions à son travail, et, l'émulation aidant, il en vint à traiter la question d'une manière très-générale et très-complète : tel est le sujet du *Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible* (1). Une analyse savante le conduit aux résultats que l'expérience avait constatés, et à la solution d'un grand nombre de cas particuliers.

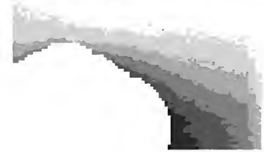
Certes, il ne peut être accusé d'un défaut d'activité, l'homme qui, dans le petit nombre d'années que nous venons de parcourir, avait successivement mis au jour tant de travaux, tous remarquables au moins par leur élégance et leur correction, sans que des études aussi approfondies l'eussent empêché de se livrer, avec un dévouement sincère et un incontestable talent, à l'enseignement des matières scientifiques les plus variées, à la diffusion des méthodes les plus parfaites en mathématiques. Les qualités qui brillent dans les écrits du géomètre, on les retrouvait dans les leçons du professeur : la clarté, la précision, l'élégance dans les transformations analytiques, un art particulier pour se rendre maître des perfectionnements apportés chaque jour à l'exposition de la

(1) *Mémoires de l'Académie*, tom. X, 1837. — Ce mémoire a été reproduit intégralement dans le *Journal* de Crelle.

science, et les faire passer dans ses leçons avec un cachet de simplicité qui lui était propre; par dessus tout, l'habitude de dominer son sujet d'assez haut pour montrer les liaisons des diverses parties de la science, la route suivie par l'esprit des grands maîtres, pour tracer à chacun le travail que doit s'imposer l'intelligence, si elle veut s'assouplir aux luttes de l'analyse contre les problèmes de la nature.

Possédant une érudition considérable et une connaissance approfondie de la marche progressive des sciences, il en savait répandre assez dans ses leçons pour intéresser ceux qui l'écoutaient, et inspirer aux jeunes esprits qu'il voulait former l'amour des recherches mathématiques. Aussi, parmi les nombreux élèves qui le suivirent, et dont plusieurs ont acquis une réputation méritée, il n'en est peut-être pas un qui n'ait conservé vivant le souvenir de cet enseignement à la fois si lucide et si élevé, et qui n'ait attesté par des témoignages publics ou par des lettres intimes l'impression pleine de respect que le maître faisait sur son auditoire.

Mais parmi toutes les branches qu'il professa, soit à Liége, soit à Louvain, la mécanique analytique fut toujours l'objet de sa prédilection, et c'est là surtout, disent ceux qui ont eu le bonheur de le suivre dans ce champ favori, que son talent se manifestait d'une manière plus complète, et qu'il éveillait dans son auditoire une attention plus vive : « Que n'avons-nous vingt ans à consacrer à la mécanique, disait-il quelquefois, afin de la reprendre à son enfance et de la



voir s'élever, par le travail incessant des géomètres, à l'ensemble qu'elle présente aujourd'hui ! »

Nous l'avons vu, dans ses recherches mathématiques, s'attacher souvent à mettre de l'unité dans une théorie, à généraliser les principes et à resserrer les anneaux du raisonnement par lequel on déroule les conséquences de ces principes; chercher enfin à imprimer à tout ce qu'il faisait le caractère systématique. Tel était le géomètre, tel était l'homme : en toutes choses poursuivant l'unité et la rigueur des déductions, il aimait, soit en philosophie, soit dans les matières scientifiques, à se construire des systèmes d'un enchaînement remarquable et d'une forte ordonnance. Pagani possédait en outre une grande rapidité de conception, une vue claire et prompte du vrai chemin qui conduit à la solution d'une difficulté, et ces qualités faisaient de lui un adversaire redoutable dans les discussions : il ajoutait encore à tout cela des connaissances étendues sur les sujets les plus variés, car il avait beaucoup lu, et bien lu; son patriotisme lui avait rendu la littérature italienne particulièrement familière.

A l'ascendant d'un esprit élevé et original, il joignait l'autorité d'un caractère universellement respecté : sincèrement et profondément religieux, d'une austère sévérité pour lui-même, d'une impartialité et d'une délicatesse extrêmes vis-à-vis de tout le monde, il savait encore trouver des paroles bienveillantes et un accueil affectueux pour ceux qui réclamaient ses conseils, et auxquels il manifestait un vrai désir d'être



utile, pour peu qu'il leur eût reconnu la volonté d'avancer dans les sciences.

Bien qu'il recherchât peu les honneurs, il devait à son mérite une réputation solide et étendue, dont il reçut de nombreux témoignages. — La Société des sciences physiques, chimiques, etc... de France, la Société des sciences, lettres et arts d'Anvers, le comptèrent parmi leurs membres correspondants; ses succès avaient eu de l'écho dans son pays natal : la province de Valence lui offrit le mandat de député, plusieurs fois il reçut du Piémont des lettres où l'on sollicitait le secours de ses lumières; enfin, le 17 février 1837, sur la proposition de M. Bidone, il fut nommé membre correspondant de l'Académie des sciences de Turin. La décoration de l'ordre de Léopold, qui lui fut accordée le 20 septembre 1841, récompensa les services qu'il avait rendus à l'enseignement et à la science. En Allemagne, ses travaux étaient justement estimés dans le cercle d'hommes capables de les apprécier, comme le prouvent sa correspondance avec M. Crelle et l'hommage rendu à sa mémoire dans le célèbre Journal dont il fut pendant quelque temps le collaborateur.

Malheureusement, le moment approchait où le savant professeur, épuisé par le travail, découragé par une santé chancelante et par des circonstances qui tiennent à la nature de ses travaux, allait quitter, jeune encore, le champ de la science, et renoncer, d'une manière de plus en plus complète, aux recherches qui avaient passionné sa jeunesse et absorbé sa vie.

Dans la dernière période active de la vie scientifique de Pagani, on remarque un changement assez curieux dans la direction de ses recherches : soit que la nature des questions qui faisaient alors l'objet de son enseignement eût attiré son attention sur ce sujet, soit qu'il éprouvât cette influence qui, à un certain âge, porte quelquefois les méditations des géomètres vers les notions fondamentales de la science, il s'attacha à généraliser les principes de l'analyse, à perfectionner certains points importants des théories algébriques : on doit regretter qu'il ait si tôt abandonné cette voie, où le peu d'écrits qu'il nous a laissés démontre qu'il pouvait ambitionner des succès réels.

Il publia d'abord dans les mémoires de l'Académie une *Note sur l'équation* $A^{B} = C$ (1). On sait que l'illustre Euler, envisageant le premier la théorie des logarithmes sous un point de vue général, avait établi cette importante proposition : « tout nombre réel, dans un système dont la base est réelle, admet une infinité de logarithmes. » Généralisant encore les idées d'Euler, Pagani, dans le travail dont nous parlons, suppose à toutes les grandeurs, entre lesquelles a lieu l'équation exponentielle, la forme type des quantités imaginaires : après avoir exposé par quelles transformations ces quantités s'expriment en fonction d'un module réel et d'une exponentielle imaginaire, il résout par des formules générales les

---

(1) *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XI, année 1838.



divers problèmes auxquels cette équation donne lieu. L'application des formules ainsi trouvées au cas particulier traité par Euler, celui où l'exposant est inconnu, le nombre et la base étant des quantités réelles données, conduit à un résultat qui diffère de celui auquel est parvenu ce grand géomètre. Euler considère en effet la base comme essentiellement réelle; à cause de cette restriction dans son point de départ, ses équations ne renferment pas certains termes que Pagani rétablit et d'où il résulte que dans l'expression générale du logarithme d'un nombre, non seulement la partie imaginaire admet une infinité de valeurs différentes, ainsi qu'Euler l'avait démontré, mais la même chose a lieu pour la partie réelle, contrairement aux conclusions du célèbre analyste.

On déduit aussi des formules générales trouvées par Pagani cette conséquence remarquable, que, dans un système à base réelle positive, un nombre imaginaire aura un logarithme réel, pourvu qu'il satisfasse à certaines conditions. En 1839, Pagani revint sur ce sujet dans une note de quelques pages (1), et considéra les logarithmes sous un autre point de vue. Partant de leur définition arithmétique, il parvint à retrouver une formule connue que l'on pourrait aussi regarder comme une nouvelle définition des logarithmes, à en déduire les propriétés fondamentales de ces quantités, et même les expressions générales

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. VI, 4e partie.

proposées par Euler. Plus tard, il ajouta sur certains points de nouveaux éclaircissements à la théorie des imaginaires, compléta les recherches de M. Cauchy sur les équations trigonométriques (1); mais ces courtes remarques, où il fit preuve d'ailleurs de beaucoup d'adresse et de sagacité, n'étaient visiblement que les premiers jets d'un travail important, qui peut-être occupait déjà son esprit. Le but de ce travail était d'élargir suffisamment les idées fondamentales de l'algèbre, pour que la théorie des quantités imaginaires s'y pût encadrer, dépouillée de tous les nuages qui l'obscurcissent, et préparer à la géométrie de nouvelles et fécondes ressources, ainsi qu'il est arrivé déjà pour les quantités négatives. Cette entreprise, dont l'importance a déjà sollicité et appelle encore aujourd'hui les efforts de géomètres éminents, il la tenta en effet : ses papiers renferment un mémoire inachevé sur les *principes fondamentaux de l'analyse algébrique*, qui ne fut pas livré à la publicité, soit que l'auteur ait par la suite renoncé au système qu'il y proposait, soit qu'il n'ait plus trouvé la force de donner à son œuvre la perfection nécessaire. Du reste, il donna, vers cette époque (1846), une série de leçons à l'université, où l'on retrouve l'empreinte des idées qui régnaient alors dans son esprit.

A partir de l'année 1839, les annales de l'Académie

---

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. VII, 2e partie.

ne renferment plus aucun mémoire qui porte le nom de Pagani; des rapports, des notes de peu d'étendue, insérées dans les Bulletins, forment pendant une longue suite d'années le seul contingent qu'il apporte aux travaux de la compagnie. On retrouve encore dans ces ébauches l'habileté du géomètre, l'art des transformations élégantes, mais ces qualités font regretter davantage l'absence de recherches plus importantes. Cette retraite affligeante, qui devient un silence presqu'absolu depuis 1847 jusqu'en 1852, a dû naturellement causer quelqu'étonnement, et nous manquerions à la mémoire de Pagani en n'essayant pas de jeter quelque lumière sur ce point.

La santé du professeur était depuis longtemps altérée : des études prolongées, les fatigues de l'enseignement avaient miné ses forces et par là même affaibli son courage : le moment arriva où le travail dut lui devenir très-pénible, sans qu'il cessât pourtant de lire et de se livrer à l'étude. Des circonstances douloureuses contribuèrent, en l'affectant vivement, à aggraver son état de faiblesse et de maladie. Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie, en 1845, pour demander aux rayons du soleil méridional quelque allégement à ses souffrances, il fut autorisé à reporter une partie des fatigues de sa charge sur un élève formé par lui, M. Andries. Mais le soulagement qu'il en éprouva fut malheureusement de courte durée. Ce jeune homme, qui justifiait déjà les plus brillantes espérances, mourut dans les premiers mois de l'année 1848, à Paris, où il était allé chercher le com-

plément de ses études antérieures (1). Cette carrière subitement terminée fut pour Pagani l'objet de vifs regrets; aussi ne reprit-il pas sans découragement la tâche qu'il avait cru pouvoir confier à son élève, et dont il ressentit de nouveau tout le poids. Une nouvelle épreuve, la mort de son frère aîné, qui survint en 1851, fut un dernier coup porté à sa santé chancelante, et l'affaiblissement de sa personne devint dès lors visible à tous les yeux.

Pour peu que l'on considère l'ensemble des travaux de Pagani, que l'on connaisse les sphères où son intelligence se mouvait d'habitude, on ne peut manquer d'être frappé d'une autre circonstance, qui a dû profondément influer sur l'activité de ses recherches, et dont il est nécessaire de tenir compte. Pagani était exclusivement de l'école d'Euler et de Lagrange : formé aux écrits de ces deux géomètres, il assista sans y prendre part à une transformation très-remarquable du génie de cette école, sous l'influence de tendances nouvelles qui se manifestèrent dans la science. Cessant de demander à la seule analyse la solution des problèmes de la physique et de la mécanique, quittant le champ où avaient passé tous les génies de l'époque précédente, des esprits novateurs tournèrent leurs efforts vers la géométrie à la manière des anciens, dont ils introduisent la

(1) Voyez la notice sur M. Andries dans l'Annuaire de l'Université de 1849, p. 140.

marche naturelle, les aperçus lumineux dans l'étude des plus hautes et des plus difficiles questions. Ces restaurateurs de méthodes injustement oubliées furent, en France, Carnot, MM. Poinsot, Chasles, Poncelet, etc...; en Belgique, MM. Quetelet, Dandelin; en Allemagne, Mobius, Steiner, etc...; et ce qui a été fait donne un gage de ce qu'on peut espérer dans l'avenir.

Nombre d'hommes distingués marchèrent avec ardeur dans ces voies nouvelles; l'analyse elle-même en éprouva le contre-coup, car plusieurs de ses théories doivent d'heureuses simplifications ou d'importants perfectionnements à l'emploi bien dirigé des considérations géométriques : il suffit de citer les noms de MM. Lamé, Chasles, ou de rappeler les travaux de MM. Bertrand, Catalan, etc...

Or il est difficile à l'homme qui travaille loin du courant des idées contemporaines de travailler longtemps avec la même ardeur : l'isolement, l'absence d'émulation sont les sources du découragement et de la stérilité.

Peut-être par la nature de ses travaux, Pagani se trouva-t-il soumis à quelque influence semblable : en consultant la *Correspondance mathématique*, les *Mémoires de l'Académie*, depuis 1824 jusqu'à l'époque où son nom cesse d'y figurer, on s'étonne de trouver peu de recherches sur les sujets qu'il cultivait lui-même, et si, exceptionnellement, il trouvait autour de lui de l'écho, on voyait naître ses mémoires les plus complets et les mieux travaillés. On conçoit fa-

cilement jusqu'à quel point ce peu d'harmonie entre les idées régnantes autour de lui, et ses sympathies naturelles, a dû ralentir son ardeur et le détourner des travaux mathématiques; mais l'action des circonstances extérieures sur son intelligence devient plus évidente encore, et confirme ce que nous avons déjà dit, lorsqu'on voit, en 1852, après que M. Foucault, par ses belles expériences sur la déviation du pendule libre, eut tracé le programme d'intéressantes recherches sur la mécanique, Pagani sortir brusquement de l'indifférence où il semblait depuis longtemps plongé, et lire tout à coup à l'Académie une note *sur le théorème d'Euler* (1), et un mémoire assez étendu *sur le mouvement d'un point matériel rapporté à trois axes fixes dans un corps mobile autour d'un point* (2).

La note est de quelques pages seulement : c'est une démonstration ingénieuse et tout à fait élémentaire du théorème connu sur la décomposition des mouvements de rotation, théorème à l'aide duquel on peut facilement expliquer le phénomène de la déviation, et trouver la loi de celle-ci.

Son mémoire sur le mouvement d'un point rapporté à trois axes mobiles est beaucoup plus important, la question du mouvement relatif y étant envisagée à un point de vue très-général. Pagani se propose, en partant des équations du mouvement

---

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XIX, 2e partie.
(2) Tome XIX, 3e partie.



absolu d'un point matériel, de déterminer son mouvement par rapport à un système invariable, qui tourne d'une manière quelconque autour d'un point fixe : il y parvient par une simple transformation de coordonnées et, malgré la grande généralité de la question, réussit à donner aux formules une simplicité remarquable. Les équations du mouvement relatif deviennent plus faciles encore lorsque la rotation du système s'effectue autour d'une axe de direction constante : c'est le cas des corps mobiles à la surface de la terre.

La seconde partie du mémoire renferme plusieurs applications intéressantes de ces formules générales : la chute des corps pesants ou le mouvement des projectiles dans l'air, en tenant compte de la rotation terrestre, questions déjà traitées dans le dixième livre de la *Mécanique céleste ;* — plusieurs problèmes nouveaux sur le mouvement horizontal y sont aussi résolus, entre autres celui dont s'occupaient alors les géomètres, le mouvement du pendule libre en ayant égard à la rotation de la terre et à la résistance de l'air. On remarque cependant que Pagani n'a pas voulu décrire le phénomène dans toutes ses circonstances, mais établir, par une analyse simple et serrée, des formules qui suffisent pour le représenter exactement.

Le mémoire dont nous venons d'essayer l'analyse, mémoire où Pagani se montre toujours géomètre habile, est malheureusement celui qui ferme la série de ses travaux : c'est la dernière page à laquelle il ait

attaché son nom. Après cet effort momentané, ce retour d'un instant aux grandes études de sa vie, sous l'impulsion des circonstances, il rentra dans un silence qu'il ne devait plus rompre, et le travail d'affaiblissement qui se faisait en lui s'acheva graduellement. L'enseignement, auquel il s'était longtemps livré avec ardeur, lui devenait chaque jour un fardeau plus pénible; la force lui manquait, et par suite le goût de continuer à s'y livrer (1). D'ailleurs, la science n'était plus le lieu habituel de ses idées : comme s'il eût pressenti sa fin prochaine, sa pensée se tournait de plus en plus vers Dieu, il aspirait ardemment vers un repos absolu, où il pût consacrer à son âme les dernières heures qui lui étaient accordées sur la terre. Enfin, le premier janvier 1854, ne sentant plus en lui l'énergie suffisante pour remplir les devoirs de la chaire qui lui était confiée, il ne crut pouvoir l'occuper plus longtemps, et renonça d'une manière définitive à l'enseignement. Cette détermination prise, on le vit retrouver un peu de calme : il passa l'année tranquillement occupé de ses bonnes œuvres, de ses amis, de lectures qui lui rap-

(1) En 1853, M. Pagani obtint un congé d'un an, pour aller passer quelque temps dans son pays natal. Au bout de trois mois, par des circonstances imprévues, il revint à Louvain, mais ne reprit plus ses cours. Ayant renoncé au professorat par suite de l'affaiblissement de sa santé, il annonça sa résolution à M. le Recteur de l'université par une lettre dans laquelle *il le remercie pour toutes les bontés qu'il avait constamment eues pour lui.* Notice de M. Quetelet, pp. 112 et 113.

portaient comme un écho de ses travaux d'autrefois, cherchant par de paisibles distractions un soulagement à ses douleurs. La santé seule faisait défaut chez lui, car il avait conservé toute la vivacité de son esprit, toute la lucidité de son jugement.

Au mois d'avril 1855, il quitta Louvain, se proposant de passer l'été dans une campagne qu'il possédait à Woubrechtegem, près d'Alost; jamais il n'avait manifesté une joie plus vive, un désir plus ardent de concentrer, au sein d'une paix profonde, toutes ses pensées vers le ciel. Cet empressement était d'un fatal augure. Il avait à peine goûté, au milieu de sa famille, quelques jours de ce calme qu'il était venu chercher, lorsque des symptômes graves se manifestèrent brusquement : le mal, sur ce corps déjà défaillant, fit rapidement des progrès que les soins et le dévouement qui l'entouraient ne parvinrent pas à conjurer. Bientôt la science se reconnut impuissante, et tout espoir fut perdu, sans que la conscience d'une mort prochaine pût troubler un instant son front, où brillaient également la fermeté du chrétien et la paix d'une âme irréprochable. Dix jours d'intolérables douleurs achevèrent d'anéantir ses forces, sans amener sur ses lèvres une parole qui ne fût empreinte d'une parfaite résignation à la volonté divine. Il reçut les derniers sacrements avec une ferveur exemplaire, et expira le 10 mai 1855, laissant ceux qui l'avaient assisté dans ses derniers combats pleins du souvenir de sa mort édifiante, et tous ceux qui l'avaient aimé plongés dans une douleur profonde.

# LISTE DES ÉCRITS DE PAGANI.

## *Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles.*

Mémoire sur les lignes spiriques ; tome V , année 1825.
Mémoire sur le mouvement du fil flexible; ibidem.

## *Mémoires de l'Académie.*

Mémoire sur le principe des vitesses virtuelles; tome III, 1826.

Mémoire sur l'équilibre des systèmes flexibles; tome IV, 1827.

Mémoire sur le développement des fonctions arbitraires; tome V, 1829.

Mémoire sur la théorie des projections algébriques; tome VII , 1832.

Mémoire sur l'intégration d'une classe d'équations relatives au mouvement de la chaleur dans les corps solides; tome VIII , 1834.

Note sur l'équilibre d'un système dont une partie est supposée inflexible, et dont l'autre partie est flexible et extensible; tome VIII, 1834.

Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible; tome X, 1837.

Note sur l'équation $A^B = C$ ; tome XI, 1838.

Mémoires sur quelques transformations générales de la formule fondamentale de la mécanique; tome XII, 1839.

## *Bulletins de l'Académie.*

Sur un problème du calcul des variations; tome II, 1825, page 51.

Note sur un point de mécanique analytique; tome III, 1836, page 262.

Sur la forme du corps doué de la plus grande attraction; tome III, 1836, page 305.

Rapport sur deux mémoires de M. Martynowski; t. IV, 1837, pp. 81 et 185.

Note relative à l'équation AB=C.; tome VI, 1re partie, 1839, pp. 387 et 433.

Note sur la théorie algébrique des logarithmes; tome VI, 1839, 1re partie, p. 256.

Quelques considérations mathématiques sur les vents alizés; tome VI, 1839, 1re partie, page 412.

Note sur une nouvelle manière de parvenir aux formules fondamentales de l'hydrodynamique; tome VI, 1839, 2e partie, page 26.

Nouveau théorème de statique, qui comprend le célèbre théorème de Leibniz; tome VI, 1839, 2e partie, page 497.

Rapport sur un mémoire du concours de 1840; t. VII, 1840, 1re partie, page 277.

Note sur quelques transformations algébriques; t. VII, 1840, 2e partie, page 50.

Note sur quelques transformations des équations relatives au mouvement d'un point matériel; tome VIII, 1841, 2e partie, page 152.

Rapport sur un mémoire de M. Pioch; tome X, 1843, 1re partie, page 94.

Note sur la manière de parvenir aux équations fondamentales de l'hydrodynamique; tome X, 1843, 2e partie, page 279.

Note sur une fonction exponentielle; tome XIII, 1846, 2e partie, page 347.

Nouvelle démonstration des formules relatives au rayon du cercle osculateur; tome XIV, 1847, 1re partie, p. 185.

Rapport sur un mémoire du concours de 1849; t. XVI, 1849, 2e partie, page 615.

Sur le théorème d'Euler, relatif à la décomposition du mouvement de rotation des corps; tome XIX, 1852, 2e partie, page 161.

Mémoire sur le mouvement d'un point matériel rapporté à trois axes mobiles; tome XIX, 1852, 3e partie, page 49.

### *Mémoires de l'Académie royale de Turin.*

Mémoire sur l'équilibre des colonnes; 2e série, tome I, année 1839.

### *Correspondance mathématique et physique.*

Mémoire sur le principe des vitesses virtuelles; II, 1826; III, 1827.

Sur les lignes spiriques; II, 1826.

Problèmes résolus; II, 1826; III, 1827; IV, 1828.

Explication mathématique du phénomène de la résonnance; III, 1827.

Sur la théorie du mouvement de la chaleur dans les corps solides; III, 1827; IV, 1828.

Sur la dynamique; IV, 1828; V, 1829; VI, 1830.

Sur les points brillants; IV, 1828.

Sur la rotation des corps; IV, 1828.

Sur la théorie des équations; IV, 1828.

Sur l'optique; V, 1829.

Sur la mécanique; VI, 1830.

Analyse; VI, 1830.

Balistique; VII, 1832.

Sur la mécanique analytique; VII, 1832; VIII, 1835.

## *Journal de Crelle.*

Note sur la loi de la réfraction simple ; t. XI, 4e cahier, 1834.

Sur la forme et le mouvement d'une bulle qui se meut à travers un liquide ; même cahier.

Sur le déplacement virtuel d'un système de points unis invariablement entr'eux ; même cahier.

Démonstration d'un théorème de Lambert ; tome XII, 4e cahier, 1834.

Note sur l'attraction des sphéroïdes ; ibidem.

Sur les pressions exercées par un corps pesant qui repose sur plusieurs appuis ; tome XIII, 3e cahier.

Résolution d'un problème relatif au calcul des variations ; tome XV, 1er cahier, 1835.

Note sur une transformation générale de la formule fondamentale de la mécanique ; tome XVII, 3e cahier.

Mémoire sur l'équilibre d'un corps solide suspendu à un cordon flexible ; tome XIX, 3e cahier.

## *Annales de mathématiques* publiées par GERGONNE.

Démonstrations de deux théorèmes sur l'ellipse et l'ellipsoide, différente de celle donnée par MM. Durande et Tedenat, et démonstration de théorèmes plus généraux. T. XII (1821-22), page 171.

Éclaircissements sur le développement de Cos$^m$ x, en fonction de sinus et cosinus d'arcs multiples. Tome XIII (1822-23), page 94.

Sommation de diverses séries (en collaboration avec MM. M*...., Stein, C. G et Querret). Id., page 105.

Sur la recherche d'une courbe qui résolve à la fois le problème de la trisection de l'angle et celui de la duplication du cube. Id., page 115.

Démonstration de ce théorème : la circonférence qui passe par les centres de trois quelconques de 4 cercles, qui touchent à la fois les 3 côtés d'un même triangle, est double de celle qui est circonscrite à ce triangle (en collaboration avec MM. Querret et Durrande). Id., page 141.

## *Autres ouvrages.*

Résumé des leçons sur la géométrie et la mécanique des arts et métiers, un vol. in-8°, Louvain, Michel, 1827.

Résumé du cours normal de géométrie et mécanique des arts et métiers, à l'usage des ouvriers, des artistes et des chefs d'atelier, par le baron Ch. Dupin, ou texte des leçons données par M. Pagani, prof. extr. à la fac. des sciences de l'Univ. de Louvain. Bruxelles, Delemer, 1828, in-12.

## *Manuscrits.*

Notes détachées sur la mécanique céleste, la théorie des perturbations, etc.

Cours donné à Liége sur les fonctions elliptiques.

Note sur l'intégration d'une équation que l'on rencontre dans le calcul des probabilités.

Note sur le mouvement vibratoire d'un système de points matériels.

Mémoire sur le calcul des variations.

Mémoire sur les principes fondamentaux de l'analyse algébrique (inachevé).

Histoire des sciences (inachevée).

Un grand nombre de feuilles détachées sur différents sujets de mathématiques, de littérature, etc.

---

# RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A MONS, LORS DE LA RÉCEPTION DE FRANÇOIS DE SÉCUS, PREMIER DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, EN 1778, ET SOUVENIRS SUR LA FAMILLE ET LA VIE POLITIQUE DE CE PERSONNAGE; PAR A. LACROIX, ARCHIVISTE ET F. HACHEZ, AVOCAT (1).

---

## §. I. — *Le Premier en Philosophie.*

L'Université de Louvain a fait, pendant trois siècles et demi, la gloire scientifique et littéraire de nos provinces.

L'*Alma-Mater*, comme on la nommait, était l'orgueil du pays, par les hommes éminents qu'elle produisait et par les brillants succès qu'elle ne cessait de remporter. Chez elle, se formaient nos théologiens, nos jurisconsultes et nos médecins, qui s'acquirent une si haute réputation. Elle fournissait une preuve permanente de la culture des sciences par nos ancêtres.

Sous le rapport social, son influence était considérable; c'était dans ce centre que l'unité nationale et religieuse reprenait sans cesse une nouvelle force; Flamands et Wallons y apprenaient à se connaître; ils en rapportaient chez eux ces idées d'union qui maintenaient nos provinces en un seul état.

---

(1) Extrait du t. II, 2me série, des Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

A la fin de l'année académique, l'Université ouvrait un concours entre tous les élèves qui terminaient leur philosophie. Pour se rendre compte de ce concours, il faut savoir quelle était l'organisation de la faculté des arts, dite de philosophie. Cette faculté formait le premier degré de l'instruction supérieure : elle se composait de quatre colléges, ou pédagogies, nommées le Château, le Porc, le Lis et le Faucon.

L'enseignement comprenait la logique et la physique, les mathématiques pures et appliquées, la morale et l'éloquence chrétiennes; enfin, des thèses sur ces diverses matières. Les leçons se donnaient, dans chaque pédagogie, deux fois par jour, par quatre professeurs; aux jours fériés, on expliquait la philosophie sacrée.

Les étudiants de la première année étaient appelés *Logiciens*, et ceux de la seconde année, *Physiciens*. Ces derniers prenaient part au concours annuel.

D'abord, dans chaque pédagogie, les élèves faisaient deux compositions écrites sur toutes les matières qui avaient été enseignées pendant leurs deux années d'études. Les neufs premiers étaient déclarés se trouver dans les lignes. Ceux-ci recommençaient, en particulier, un double examen écrit sur leurs mêmes matières, mais plus approfondies; d'après les compositions, ils appartenaient à la première, à la seconde, ou à la troisième ligne, composées chacune de trois élèves. — Puis venait le concours général : les trois étudiants de la première ligne de chaque pédagogie, que l'on pouvait réputer les douze meilleurs élèves de

la faculté, se mesuraient entre eux par deux nouvelles compositions, et celui qui l'emportait dans cette dernière épreuve était proclamé *Premier en philosophie*, *Primus in artibus*, distinction la plus haute à laquelle on pût arriver. Comme on le voit, les concurrents étaient nombreux et sérieusement préparés à la lutte; les matières ne se bornaient pas à quelques formules scholastiques : c'était un concours scientifique, réel et difficile.

On publiait ensuite les trente-cinq autres places de philosophie, dans l'ordre du mérite; il était presqu'aussi honorable de se trouver dans les six premiers des premières lignes que d'être le *Primus*.

Les élèves des quatre pédagogies qui n'étaient pas arrivés dans les lignes prenaient part ensemble à un concours ultérieur, et l'on proclamait les places jusqu'à la moitié du nombre des concurrents : ces étudiants étaient nommés *antè medium ;* quant aux rangs *post medium*, ils étaient tenus secrets : on désignait ces jeunes gens par le sobriquet de *post* (1).

Le *Primus* recevait les plus grands honneurs, tant à Louvain que dans le lieu de sa naissance, ou dans celui où il avait fait ses humanités.

A Louvain, sa promotion était faite publiquement, à la grille du *Ficum*, bâtiment de l'école des arts, rue Neuve. On le félicitait avec solennité; ses condisciples le reconduisaient en grande cérémonie et lui offraient un banquet.

(1) Analectes de 1847, p. 161.



En rentrant dans sa localité, il était l'objet d'une réception triomphale : des portiques s'élevaient en son honneur; les étudiants formaient une cavalcade; les professeurs et les magistrats prenaient place au cortége ; enfin, toutes les classes de la société se portaient à sa rencontre. Chacun voulait lui témoigner l'intérêt et la sympathie qu'il leur inspirait. La promotion du Premier contribuait tout à la fois à la gloire de sa pédagogie et à celle de sa ville natale, qui s'honorait elle-même en encourageant les études et les élèves distingués.

Le *Primus* de Louvain, en 1778, fut un montois, François de Sécus. Nos magistrats lui ménagèrent une réception magnifique. Ils y étaient engagés par les précédents en cette matière, et par la position respectable que le baron de Sécus, père, occupait à Mons. Nous dirons quelque chose de ces deux circonstances.

### §. II. — *Réception à Mons des Premiers de Louvain.*

Le corps du Magistrat était formellement autorisé à rendre des honneurs au *Primus :* l'article 177 du règlement de l'Impératrice-Reine pour la ville de Mons, du 18 avril 1764, portait : « Voulant néan-
» moins marquer combien Nous protégeons les scien-
» ces, Nous permettons à ceux du Magistrat de sui-
» vre l'ancien pié à l'égard de la réception d'un Pre-
» mier de philosophie en l'Université de Louvain,
» natif de Mons, ou y ayant fait sa dialectique, et de
» lui faire un présent. »

Il n'était pas difficile de suivre l'ancien pied, car la ville eut, à diverses reprises, l'occasion de fêter des lauréats qui avaient fait leurs humanités dans son collége de Houdain. Le premier qui eut cet honneur, fut le célèbre Ph. Cospeau, mort évêque de Lisieux. On compta depuis lors, François Dubois *(Sylvius)*, en 1598, Jacques Tacquenier, en 1636, N. Cochet, en 1660, Robert Lemaire, en 1668, Jean François du Leloz, en 1684, et, pendant trois années consécutives : Claude Joseph Sotteau, en 1720, Jacques Philippe Cornet, en 1721, et Charles Verlaine, en 1722 (1). A cette dernière promotion, le second fut Michel Bouillez, de Frameries, et le troisième, Vincent Guist, de Thuin. Le 11 novembre 1725, Martin Page, né à Enghien, étudiant de la pédagogie du Porc, obtint la palme de *Primus;* et, le 17 octobre 1762, Joseph Ferdinand Meaux, né à Harveng, élève de la pédagogie du Faucon, eut la même distinction. Tous ces jeunes gens firent, avec pompe, leur entrée à Mons : après avoir été reçus par les magistrats, ceux-ci leur remettaient une pièce de vaisselle d'argent aux armes de la ville (2).

---

(1) Voir sur ces Premiers, *de Boussu*, Hist. de Mons, pp. 184 et 187.

(2) Au concours de 1785, Charles Louis Ferdinand Alexandre Verdbois, né à Solre-sur-Sambre, élève du collége de Chimay, fut Premier de Louvain. Les États-Députés de Hainaut lui accordèrent une gratification de 500 livres, par résolution du 7 septembre de la même année.

## §. III. — *La Famille de Sécus.*

Outre ces précédents, il existait un motif spécial pour la ville de Mons, de fêter dignement le retour de François de Sécus : c'était, nous l'avons dit plus haut, la position honorable qu'occupait son père, Procope-François-Xavier de Sécus, et la juste considération dont jouissait sa famille.

Il était facile de justifier les sentiments distingués des montois à leur égard.

Jean-Baptiste Sécus, trisaïeul du lauréat, avait été anobli par lettres patentes du souverain, en date du 30 janvier 1698; voici un extrait de ces lettres : « De la part de notre cher et bien-aimé, Jean-Baptiste Sécus, natif de notre province de Flandre, lieutenant civil et criminel de nos ville et châtellenie d'Ath, et cy-devant dépositaire général de notre province de Haynau, Nous a esté remontré que feu son père auroit vescu honnorablement, sans faire aucun mestier, ayant au contraire servi dans nos armées à ses fraix, sans en avoir jamais tiré aucun gage, ny profit, ains ès qualité de volontaire dans la cavallerie, avec deux valets, comme font aucuns gentilshommes pendant leur jeune vie; — qu'il y auroit plus de vingt ans que le remonstrant Nous auroit servy en différentes occupations durant les dernières guerres, ayant tousjours assisté les gouverneurs d'Ath dans les affaires les plus importantes de notre service, doiz que ladite ville seroit retournée sous notre obéissance de l'an 1679, sans interruption, jusqu'à ce qu'elle au-





roit esté dernièrement prise par la France, s'estant tousjours bien acquité de son devoir en ses employs à la satisfaction du public; qu'il auroit eu aussy quelques commissions de notre lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nos Pays-Bas, dont il se seroit acquité avec applaudissement, même aucunes au grand péril de sa vie; particulièrement au siége de Mons, d'où il seroit sorty avec ordre du gouverneur de la place pour rendre compte au marquis de Gastanaga (pour lors lieutenant-gouverneur et capitaine-général de nosd. Pays-Bas), de l'estat où elle se trouvoit, traversant de nuict l'armée ennemie, et passant une rivière à la nage, où sa guide auroit été prise; que depuis il auroit témoigné, au dernier siége d'Ath, son zèle en notre service, entrevenant dans tous les conseils de guerre et résolutions y prises, les dirigeant par escrit; qu'il en auroit fait de même de la capitulation, et rendu touttes les diligences et devoirs possibles à la satisfaction de tous les officiers de la garnison, jusques à là d'avoir avancé d'une grosse somme de son propre argent pour subvenir aux nécessitez urgentes dudit siége, et que, quoy qu'il auroit pu rester dans ladite ville après sa rendition, et être maintenu dans ses deux employs, suivant la capitulation, et que même les François l'auroient voulu obliger à cet effect, il en seroit cependant sorty avec sa famille le mesme jour que la garnison, abandonnant ses biens et ses employs, et s'estant retiré en notre ville de Bruxelles pour se maintenir avec une entière fidélité sous notre

domination et en notre service; en considération de tout quoy (se trouvant à présent en notre ville de Madrid), il nous a très-humblement supplié qu'il nous plut de l'honnorer et sa postérité de léal mariage du titre et degré de noblesse..... Sçavoir faisons..... que Nous accordons et octroyons audit Jean-Baptiste Sécus le titre et degré de noblesse, voulant, etc., etc. (1). »

Jacques-François de Sécus, fils du précédent, fut créé baron par lettres patentes de Marie-Thérèse, en date du 1er septembre 1774. Ces lettres énumèrent les titres de notre concitoyen à l'obtention de cette récompense. L'Impératrice s'exprime ainsi : « L'attention que Nous avons à donner des témoignages publics de notre munificence royale à ceux qui, par zèle et attachement à tout ce qui peut intéresser notre auguste maison, se sont acquis quelque titre à notre bienfaisance, nous porte à prendre en considération les motifs de contentement que nous avons des services distingués que nous a rendus et que nous rend encore notre cher et féal, Jacques François Sécus, écuyer, seigneur de Bauffe, la Hée, la Navirie, Bourdeaux, qui, depuis l'an 1731, a rempli, à notre satisfaction, l'emploi de conseiller de notre conseil de Hainaut; Nous voulons bien aussi nous rappeler les marques non équivoques qu'il nous a données de son attachement pour notre service royal

(1) Archives du royaume. — Chambre des Comptes, Reg. 839, p. 112.

et de son empressement à concourir au bien-être de notre province et comté de Hainaut, dans la commission de juge aux impôts, dans celle des défrichements des bruyères, et dans sa qualité de commissaire de notre part, comme membre de notredit conseil aux assemblées des députés des États de la même province, desquelles commissions il s'est acquitté et s'acquitte encore, quant à la dernière, avec autant d'intelligence que de distinction, ne laissant échapper aucune occasion de nous donner des marques les plus signalées de son dévouement respectueux pour tout ce qui peut concerner le bien de notre service. A ces causes, avons de notre propre mouvement, grâce, pleine puissance et autorité souveraine, fait et créé le même Jacques-François Sécus, le faisons et créons baron par les présentes, ainsi que les enfants et descendants, etc., etc. (1). »

Quatre années après cette dernière distinction, l'élève François de Sécus, petit-fils du précédent,

---

(1) Ce diplôme est publié par M. Goethals, dans son *Dictionnaire héraldique*. — On trouve l'épitaphe de ce personnage et de sa femme, dans la nef latérale de l'église de Sainte-Waudru, vers la chapelle du St.-Sacrement. Nous la reproduisons : — (D. O. M. | Ici reposent les corps | de Messire Jacques | François baron de | Sécus, Seigneur de Bauffe, | la Hée, la Navirie, | Bourdeaux, etc. Conseiller | au Conseil souverain de | Hainaut pendant 44 ans | et Commissaire de sa | Majesté Impériale et | Royale Apostolique aux | Assemblées des Députés | des États de la même | province depuis 1760 | jusqu'à sa mort, arrivée | le 21 avril 1775. | Et de noble Dame Thérèse | Françoise Brigitte | Cornet, son épouse, décédée le 13 janvier 1780. | Priez Dieu pour leurs âmes. —)

obtenait ses remarquables succès universitaires qui devaient le placer au premier rang parmi les jeunes montois.

§. IV. — *Préparatifs pour la réception du Premier au concours de* 1778 (1).

Le 12 août 1778, un messager de l'Université de Louvain remit aux magistrats de Mons une lettre qui leur annonçait le triomphe de leur jeune concitoyen et demandait qu'on lui rendît les honneurs d'usage (2).

Les magistrats se hâtèrent de faire connaître à la population cette heureuse nouvelle, en faisant retentir la grosse cloche et le carillon; ils présentèrent du vin au messager, lui remirent un double souverain à titre de gratification, et le firent loger à leurs frais au premier hôtel de la ville.

Dans la soirée, ils s'occupèrent de la réception à faire au lauréat, la fixèrent au dimanche, 23 août, et prirent toutes les dispositions nécessaires.

Le messager était aussi porteur de lettres pour les députés des États, pour le conseil de la province, pour les dames du chapitre de Sainte-Waudru, pour le régent du collége de Houdain et pour le père du Premier.

---

(1) Les souvenirs consignés dans ce paragraphe et dans les quatre suivants sont rappelés d'après des pièces officielles déposées aux archives de l'État et de la ville, à Mons.

(2) Voyez l'Annexe n. 1.

La lettre aux députés des États de Hainaut était conçue à peu près dans les mêmes termes que celle aux magistrats de Mons ; et la réponse des députés contenait des remercîments au régent pour les soins qu'il avait prodigués au lauréat.

Voici ce qu'on trouve dans leur registre aux résolutions :

« A l'assemblée du 13 août 1778, il a été conclu, en vue d'exciter l'émulation dans les études, de faire un présent d'une médaille d'or de la largeur d'un ducaton, avec sa chaîne, représentant d'un côté les armes des États, et de l'autre, Minerve qui, tenant de la main le Premier, le présentera à la Province, figurée en la même médaille par une femme assise sur un lion, avec cette devise au pied : *Excolui Patriæ*, et au dessous *D. Fran. Secus.* 1778. — Cette médaille lui sera donnée en la chambre des États, où il sera invité à se rendre après sa réception par le Magistrat de la ville ; le pensionnaire lui fera un compliment (1). »

La réception de François de Sécus fut préparée avec autant de soin que s'il s'était agi de l'entrée d'un souverain. Les habitants de la rue de Nimy décorèrent, à leurs frais, la façade de la maison de M. de Sécus, père. Quant aux magistrats, ils firent élever un arc de triomphe dans la même rue, un peu plus bas que cette maison, au-delà du refuge de Cam-

(1) La médaille décernée par les États fut exécutée chez l'orfèvre Beghin, et coûta 370 florins.

bron (1). Mais ils s'attachèrent surtout à décorer le collége de Houdain, parce que le Premier y avait fait ses humanités, et que son père en était l'un des proviseurs. Ils firent construire un premier arc de triomphe à la porte d'entrée du collége, à front de la rue de Houdain; un second à la porte de la cour, et un troisième, garni de verdure, devant la porte du bâtiment. Ce dernier formait l'entrée d'une galerie pratiquée le long de ce bâtiment et devait servir d'antichambre à la salle des proviseurs. La galerie avait la forme de portique avec soubassement et balustrade.

Les Serments et plusieurs compagnies bourgeoises furent convoqués pour le service d'honneur; une cavalcade, composée d'environ deux cents étudiants, formant quatre compagnies en différents uniformes, s'organisa pour la circonstance. La première compagnie comprenait les élèves de rhétorique et de poésie : ils portaient l'habit rouge, garni de noir; la seconde comprenait ceux de syntaxe : leur habit était vert, garni de fauve; la troisième, composée des élèves de grammaire et de figure, avait l'habit bleu foncé; et la quatrième était formée de la classe de sixième, dont l'habit était bleu céleste. Ils avaient tous la veste et les culottes blanches, et une ganse à leur chapeau monté.

(1) L'hôtel de Sécus porte aujourd'hui les n°s 68 et 70, et le refuge de Cambron le n° 76.



## §. V. — *Marche du Cortége.*

Le dimanche, 23 août, à une heure et demie, les proviseurs du collége de Houdain partirent en carosse pour aller à la rencontre du Premier. La cavalcade des étudiants les précédait. Ils montèrent la rue de la Coupe, et trouvèrent sur la Grand'Place un détachement de dragons de St.-Ignan, qui ouvrit alors la marche. Deux compagnies bourgeoises, commandées par des lieutenants, suivirent le cortége; la première représentait des dragons à pied, en habit vert, garni de rouge, et la seconde, des grenadiers, en habit bleu foncé, garni de jaune. Le Serment de St.-Michel faisait le service à l'Hôtel de ville, drapeau déployé.

Arrivés près de l'auberge du Grenadier au-delà de Nimy, les dragons et la cavalcade se rangèrent en bataille sur la gauche de la route, ayant derrière eux la chaussée d'Ath.

Les proviseurs de Houdain y trouvèrent le jeune lauréat. Celui-ci descendit de cheval, et reçut le compliment que l'un des proviseurs lui adressa. En même temps les canonniers de Saint-Laurent et de Sainte-Christine, restés sur les remparts, firent une décharge de seize boîtes.

On se dirigea vers la ville, dans l'ordre suivant : les dragons, la cavalcade, les philosophes de Louvain qui accompagnaient leur condisciple, le Premier et ses professeurs, tous à cheval, d'autres professeurs, les proviseurs, les parents du Premier, et un grand nombre d'autres personnes en voitures.

La grosse cloche et le carillon du Château annoncèrent le moment où le cortége arriva aux portes de la ville. Les cloches des paroisses et celles des couvents se mirent aussi en branle, et les compagnies bourgeoises présentèrent les armes au jeune *Primus*.

Le peloton de la rue de Nimy, en uniforme écarlate aux galons d'or, qui se trouvait près de l'hôtel de Sécus, se divisa en haie aux côtés du Premier.

Alors au complet, le cortége suivit la rue de Nimy, la rue Neuve, la rue des Lombards, la rue de la Tour-Auberon, passa vis-à-vis de l'église des Jésuites, parcourut les rues des Gades et des Clercs, l'espace entre les églises de Saint-Germain et de Sainte-Waudru et la place du Chapitre.

Le Serment de Saint-Michel était échelonné depuis la Tour de Briques jusqu'à l'église de Saint-Germain, et ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Christine, faisaient face à l'église de Sainte-Waudru. La compagnie de la rue de Nimy et celles des lieutenants Fonson et Descamps se placèrent contre l'église; la cavalerie vis-à-vis, jusqu'à la rue conduisant à l'église d'Épinlieu.

## §. VI. — *Te Deum dans l'église de Sainte-Waudru.*

Nos pieux ancêtres ne manquaient jamais de remercier la Divinité lorsqu'un événement heureux venait combler leurs désirs. Aussi, à la nouvelle du brillant succès remporté par le jeune de Sécus, le principal du collége de Houdain s'empressa-t-il de demander à la Dame-Aînée du chapitre de Sainte-

6..



Waudru l'autorisation de faire chanter un Te Deum dans son église collégiale.

Cette permission fut accordée, et M. de Paredès, doyen du chapitre de Saint-Germain, se prêta à la cérémonie. Il reçut le lauréat sur le perron de l'escalier du Sud et le complimenta. Tout le clergé l'accompagnait. De Sécus, de son côté, était suivi des étudiants en philosophie, ses condisciples (1), et d'un peloton de la compagnie de la rue de Nimy, dite des gardes-du-corps.

Les canonniers de la ville firent alors une seconde décharge de boîtes.

On chanta le Te Deum à la chapelle paroissiale, où le drapeau de l'Université de Louvain, qui avait été transporté à Mons pour la cérémonie, fut déployé, pendant ces actions de grâces.

Des places étaient réservées près de l'autel, pour le Premier, ses parents, les régents, les professeurs et les étudiants de l'Université de Louvain, et pour les proviseurs, les régents et les professeurs du collége de Houdain.

### §. VII. — *Réception à l'Hôtel de ville et au collége de Houdain.*

Après le Te Deum, le cortége se rendit à l'hôtel

---

(1) Nous noterons ici que, dans le concours général du 10 août 1778, Mons avait encore remporté d'autres palmes : Charles-Florent baron de Malingreau d'Embise avait été cinquième et Louis Duvigneaud, douzième, dans la première ligne; d'autres montois étaient aussi dans les autres lignes.

de ville, en passant par les rues Samson et de la Chaussée.

Les deux premiers échevins et un pensionnaire reçurent le *Primus* au pied de la salle des aides; et le pensionnaire le complimenta. Au même moment, les canonniers firent la dernière décharge de boîtes sur le bastion de Nimy. La cavalcade et les compagnies stationnaient alors sur la Grand'Place; les élèves en philosophie étaient rangés dans la cour de l'Hôtel de ville, et le serment de Saint-Michel faisait la haie dans la salle verte jusqu'à celle du bureau.

Le premier échevin introduisit le lauréat dans cette dernière salle. Les magistrats le reçurent, et un huissier présenta, sur un bassin d'argent, la médaille d'or que la ville lui donnait. Cette médaille portant, d'un côté, les armes de Mons et le millésime, et de l'autre, deux palmes entrelacées d'une couronne de laurier, avec la devise : *Victori debita Secus*, était soutenue par une double chaîne de deux pouces de longueur et par un anneau, avec cordon de fil d'or, garni de glands. Elle avait coûté 394 livres, et le cordon, 85 livres.

Ce précieux bijou fut mis au cou du lauréat par le premier du Magistrat, qui lui fit son compliment et lui présenta le vin d'honneur.

Après l'autorité communale, ce fut aux députés des États de Hainaut d'exprimer leurs sentiments envers celui qui en était si digne.

Les magistrats de Mons, membres de la députation des États, le conduisirent donc à la salle de la no-

blesse, où les députés des trois Ordres étaient assemblés; le pensionnaire de ce corps lui adressa des félicitations, et l'Abbé de Bonne-Espérance lui fit la remise de la médaille d'or avec chaîne, qui avait été votée dans la réunion du 13 août.

Après cette solennité, le cortége se dirigea, par la rue de la Clef, vers le collége de Houdain. Le Premier y fut reçu par les proviseurs, le régent et les professeurs, qui lui offrirent le vin de circonstance. Enfin on reconduisit, toujours en cérémonie, François de Sécus chez son père, lequel avait été lui-même, en 1751, *Primus* à Douai.

### §. VIII. — *Banquet à l'Hôtel de ville et autres fêtes.*

Le soir, à neuf heures, les magistrats offrirent au Premier un souper, dans le grand salon des États. Ils y invitèrent les professeurs de l'Université, les élèves en philosophie, les proches parents du lauréat, les proviseurs, le régent, le sous-régent, les professeurs et le maître de quartier du collége de Houdain, les deux ecclésiastiques du séminaire comme faisant partie de ce collége, le capitaine des bourgeois qui était ce jour là de grand'garde, les deux majors des bourgeois, le chapelain échevinal, les trois maîtres d'artillerie, les deux maîtres des ouvrages, le commandant de la place, les deux aides-majors, le major ingénieur, le capitaine commandant l'escadron de Saint-Ignan, le lieutenant du même escadron qui avait commandé le détachement du cortége, le capi-

taine commandant le détachement du régiment de Kaunitz, le lieutenant commandant le détachement des invalides, les élèves qui avaient été dans les cinq premiers de la première ligne et qui se trouvaient à Mons, enfin, contre la coutume et par déférence seulement, les dames de la famille de Sécus, entre autres l'aïeule maternelle du Premier.

Les officiers de la compagnie des élèves de rhétorique et de poésie vinrent faire hommage au *Primus* d'une pièce de vers en son honneur.

D'autres poésies célébrèrent aussi le triomphe de de Sécus. On lui dédia même de petits poëmes latins (1).

Pendant le souper, la musique se fit entendre, et on plaça sur le balcon de l'Hôtel de ville des trompettes et des timbales. La façade fut illuminée aux flambeaux. Les magistrats firent servir une collation aux officiers des compagnies bourgeoises et distribuèrent des rafraîchissements.

Le lendemain, il y eut dîner au collége de Houdain. Les magistrats accordèrent à cet effet au régent un subside de 150 écus, une pièce de vin de Bourgogne,

---

(1) Perillustri, ornatissimo doctissimoque Domino Francisco Josepho Mariæ Huberto baroni de Sécus, Hannomontano, celeberrimi Pœdagogii Porcensis philosopho emerito, in publico quatuor pedagog. concursu *Primo in Artibus*, omnium votis solemniter renuntiato. Lovanii XVIII Augusti MDCCLXXVIII. Lovanii, è Typographiâ J. P. G. Michel, in-8° 12 pp. — Montes redeunti. — Montibus, typis Leopoldi Varret, Statuum et Senatûs Typographi, in plateâ havretanâ, 1778, in-4° 6 pp. — Voyez ci-dessous l'*Annexe* n. 2.

et l'exemption de la maltôte pour un demi brassin de bière.

A onze heures, la cavalcade des étudiants s'assembla au Collége, où les compagnies précitées vinrent la rejoindre. Le cortége sortit par l'issue, rue de la Petite-Triperie, et suivit les rues de la Grande-Triperie, des Juifs, la Grand'Rue, celles des Capucins, de la Guirlande, du Séminaire, des Ursulines, du Dieu des Indes, du Parc, la place Saint-Jean, la rue des Marcottes et la rue de Nimy. Le jeune de Sécus ayant pris place près de la cavalcade, on se remit en marche par les rues Sans-Raison, des Passages, du Gouvernement, de la Raquette, le Marché-au-Poisson, les rues de la Peine-Perdue, d'Havré, la Grand'Place, la Chaussée et la rue des Fripiers, jusqu'au Collége.

De là, les étudiants se rendirent au dîner que M. le baron de Sécus, père, leur avait fait préparer au séminaire.

Dans la soirée du 24, le régent du collége fit illuminer le grand bâtiment à ses frais; la ville en fit autant pour les décorations.

Enfin, le mardi 25, les fêtes se terminèrent par un second souper donné à l'Hôtel de ville; après lequel commença un bal, où purent entrer toutes les personnes convenablement costumées.

Il faut reconnaître que les magistrats de Mons savaient remplir leur mission; il n'était guère possible, pour le temps et les ressources dont ils pouvaient disposer, d'organiser une réception plus brillante que celle qui fait l'objet de notre relation.

On saura, du reste, que toute la dépense officielle pour ces fêtes s'éleva très-haut. Les ouvrages pour décorations coûtèrent 2,303 livres; on but pour 1,128 livres 2 s. de vin; les banquets furent payés 966 livres, le dessert, 270 livres, et les illuminations, 452 livres. Ce qui, ajouté aux menues dépenses, compose un total de 7,006 livres 18 sols.

## §. IX. — *Carrière politique de François de Sécus.*

François de Sécus continua ses études à l'Université de Louvain.

Nous croyons devoir donner, en terminant, quelques renseignements sur la carrière qu'il a parcourue.

François-Marie-Joseph-Hubert de Sécus, né à Mons, le 7 avril 1760, était fils de Procope-François-Xavier de Sécus, écuyer, seigneur de Bauffe, etc., et de Marie-Josèphe-Isabelle Dobies. Son père fit partie du Tiers État de la province et de la Magistrature municipale de Mons jusqu'en 1794.

Après l'invasion française, François de Sécus se retira à son château de Bauffe, et ne reparut dans la vie publique que pendant l'existence du royaume des Pays-Bas. Il fut Député à la seconde Chambre des États-Généraux.

En 1825, lors des vives discussions qui eurent lieu au sein de cette assemblée, on vit, dit M. de Gerlache, parmi les orateurs de la liberté de l'enseignement, figurer « le vénérable baron de Sécus, le nestor de notre opposition, le digne et intrépide défenseur de

toutes nos libertés politiques et religieuses (1). » On se souvint longtemps des discours qu'il prononça, le 13 décembre, après MM. Fabry-Longrée, de Stassart et de Gerlache. « L'autorité que sa vieille expérience donnait aux remontrances et aux avertissements qu'il adressait au pouvoir, la franchise de ses paroles, le ton ferme, quoique toujours calme et digne, des discours qu'il lisait d'une voix que l'âge, et non la peur, faisait trembler; tout en lui commandait le respect. Quand éclata la révolution, le baron de Sécus, bien qu'à son âge le poids d'un fusil fût un fardeau presqu'au-dessus de ses forces, s'arma, un des premiers parmi les habitants de Bruxelles, pour rétablir l'ordre et faire respecter les propriétés. Le patriotisme dont il fit preuve alors, en allant se placer dans les rangs de la garde bourgeoise, qu'on venait d'improviser, et dont il voulut partager les périls et les fatigues, fut l'objet de justes éloges de la part des journaux du temps, qui proposèrent ce noble vieillard pour modèle à tous les citoyens (2). »

Le 28 août 1830, il fit partie des cinquante notables qui se réunirent à l'état-major de la garde bourgeoise, pour aviser aux moyens de maintenir la tranquillité à Bruxelles; il fut élu Président de cette assemblée.

---

(1) Hist. du royaume des Pays-Bas, t. I, p. 407. — Discours prononcé par M. le baron de Sécus, à l'occasion de la discussion du budget, dans la séance de la 2me Chambre des Etats-Généraux, du 13 décembre 1825.

(2) Journal l'*Observateur* du 26 novembre 1836.

C'est alors qu'il proposa d'envoyer une députation au Roi pour le supplier de redresser au plus tôt les griefs de la Belgique : une adresse fut de suite rédigée et portée par MM. de Mérode, Palmaert, père, Gendebien, de Sécus, fils, et Joseph d'Hooghvorts.

Le 31 du même mois, M. de Sécus fit partie de la députation qui alla conjurer le prince d'Orange de ne pas pénétrer de vive force en ville ; c'est cette députation qui obtint du prince la promesse qu'il entrerait dans Bruxelles, seul et sans autre escorte que ses aides-de-camp.

Le 3 septembre, il signa, avec ses collègues aux États-Généraux, MM. de Celles, Barthélemy, de Langhe, Ch. de Brouckère et Cornet de Grez, la déclaration qui établissait la séparation administrative des deux pays ; et, trois jours plus tard, il signa, avec vingt-cinq autres membres de la seconde Chambre, l'invitation à leurs collègues de se réunir sans retard à Bruxelles; mais cette résolution fut abandonnée, parce que les États-Généraux devaient se tenir à La Haye. Le 11 du même mois, M. de Sécus s'embarqua pour s'y rendre. Cette tentative n'eut aucun résultat pour pacifier le pays.

Un mois plus tard, il fut député au Congrès national ; il s'y prononça pour une monarchie constitutionnelle et pour un Sénat. Le 24 novembre, il vota contre la proposition de M. Constantin Rodenbach sur la déchéance des Nassau ; mais il ne persista pas longtemps à soutenir la cause de la maison d'Orange, car il vota pour le duc de Nemours comme chef de l'État

(3 février 1831). Il donna sa voix pour l'élection du roi Léopold, le 4 juin, et pour l'adoption des préliminaires de paix (18 articles), le 26 du même mois.

En septembre suivant, il fut élu membre du Sénat par le district de Mons; il y siégea jusqu'à son décès et en fut le doyen d'âge.

Le baron de Sécus mourut à Bruxelles, en son hôtel, Longue-rue Neuve, à l'âge de 77 ans, le 21 novembre 1836. Il fut inhumé dans un caveau de famille à Bauffe, et son service funèbre eut lieu à l'église de Notre-Dame de Finisterre, le 29 de ce mois.

Voici comment les journaux apprécièrent la mort de ce respectable citoyen : « Cette perte sera vivement sentie de tous les amis du pays et de la religion, que M. le baron de Sécus honorait également par ses vertus, par son noble désintéressement, par sa piété douce et éclairée, par ses bienfaits envers les pauvres, par son austère franchise auprès des grands et des riches, en même temps que par son dévouement à toute épreuve aux intérêts de l'un et de l'autre. »

La ville de Mons perdit en lui un digne enfant. Illustrée dans son principe, honorée dès son commencement, la vie de François de Sécus se termina par un attachement sans bornes à sa patrie redevenue libre : elle méritait bien un souvenir.

## ANNEXES.

---

### N. 1.

Le *Primus* de 1778 était un élève de la Pédagogie du Porc, et l'on sait que le concours avait lieu entre les élèves des quatre Pédagogies, le Château, le Porc, le Lis et le Faucon. Les symboles, qui servaient à désigner les quatre pédagogies, fournissaient lors de chaque promotion une ample matière à l'imagination des poëtes de l'époque et des faiseurs de chronogrammes. Après avoir chanté l'*inexpugnabile Castrum, veluti sydus, nova decoratum laurea,* on disait une autre année *vivat Porcus, eruitur Castrum, marcescunt Lilia,* etc. Le collége du Porc, auquel M. Arthur Dinaux a accordé une intéressante notice dans ses *Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique* (III série, t. III, p. 325), vit couronner un grand nombre de ses élèves et fit oublier par leurs brillantes carrières ce que son nom avait d'étrange et de grossier. C'est ainsi, remarque avec raison M. Dinaux, qu'on peut dire qu'il n'y a pas de sots noms, il n'y a que de sottes gens. Il suffit d'ouvrir Vernulæus pour voir qu'il n'y avait pas à rougir de sortir du collége portant l'enseigne du compagnon de S. Antoine.

On voit au Musée académique aux Halles un petit tableau (nº 104), où se trouve représenté, d'une manière très-pittoresque, le triomphe du Porc, à l'occasion de la promotion de 1778. Le Porc couronné d'une couronne de Baron, occupe le centre du tableau ; il est armé de ses défenses naturelles, qui rappellent sans doute le *Porcus silvestris,* figuré sur l'enseigne de l'auberge qui a donné son nom au collége. Les deux pieds de devant de l'animal portent sur le cadavre du Faucon, renversé sur le dos, l'*exa-*

*nimis Falco*, comme on disait alors, et privé de sa couronne qui gît à quelque distance. Deux fleurs de lis dans leur forme héraldique vont être foulées par les pieds de derrière de l'animal vainqueur. Devant lui, le château s'écroule et on l'a figuré par une tour à deux étages, qui penche fortement vers sa ruine, et du sommet de laquelle une couronne de grande dimension vient de tomber. Enfin l'animal porte en gueule une banderolle sur laquelle on lit le chronogramme suivant :

nUM fortIa qUæqUe peDIbUs CaLCaVI.

N. 2.

La pièce de vers suivante, composée pour la réception de M. de Sécus, est probablement celle que les élèves du collége de Houdain lui offrirent au banquet du 23 août :

« DEVISE :
*Per labores ad honores.*

« Par de nobles travaux, le courageux mortel,
S'élevant aux honneurs, sait se rendre immortel;
Et, bravant les efforts que fournit sa carrière,
Aux éloges pompeux fournit ample matière.
Tel, j'admire un SÉCUS, digne de ses aïeux, (1)
Dont la gloire déjà l'élève jusqu'aux cieux ;
Qui, dès ses jeunes ans, voulant grossir l'histoire,
Va parer de son nom le temple de mémoire.

(1) Son père le baron Procope François Xavier fut *Primus* à Douai, en 1751. Son aïeul, Jacques François avait été second de la seconde ligne à Louvain, en 1713.



Émule des Cornet, issu du même sang,
Il voulut dans Louvain tenir le même rang; (1)
Mais, plus fougueux sans doute, en sa course légère,
Il sut faire du Porc hérisser la crinière,
Et, de loin surpassant du second le coursier,
Houdain le vit au but atteindre le premier.
En vain, au cri du Porc, le Lys eût de la France
Imploré le secours, réclamé la puissance,
Le Château menacé du feu de ses remparts,
Le Faucon dans son vol eût franchi les hasards;
Sécus, enfin vainqueur, et couronné de gloire,
Fit voir que Mons pouvait remporter la victoire,
Et que de Du Leloz les antiques lauriers
Pouvaient, au cri du Porc, rejoindre leurs foyers.
Courage, jeune Alcide, il est pour vous un temple,
Où ma muse déjà vous place et vous contemple,
A côté de Thémis, la balance à la main,
Ainsi que votre aïeul, soutien de l'orphelin.
O père fortuné, pour vous quelle allégresse!
A la vue d'un tel fils, si digne du Permesse,
Qui, comblant de vos jours le suprême bonheur,
Soutient de ses aïeux et la gloire et l'honneur!
C'était donc à ce fils qu'était dû l'avantage
De réprimer du sort le fantastique outrage,
Que mainte fois Houdain, atteignant aux lauriers,
Fut contraint de céder aux efforts des Premiers.
O vous qui, de l'étude, entrez dans la carrière,
De ce phare suivez la brillante lumière,

---

(1) Gommarc Cornet de Grez, qui devint membre du conseil des finances à Bruxelles, fut second de la première ligne, en 1745, et Gabriel Gommarc Laurent Joseph Cornet, frère du précédent, le fut en 1771.

Qui, guidant vos efforts au temple de l'honneur,
Remportera pour prix la palme du vainqueur.
Et vous, illustre Houdain, au cri de l'allégresse,
Reconnoissez Sécus, exemple de sagesse,
Qui, la palme à la main, retrace des Cornet,
Ce génie profond qu'en eux on reconnoit.
Chantons donc, en ce jour, de Sécus la victoire.
Qui le place à jamais aux fastes de l'histoire!
Que les vers à l'envi dans le sacré vallon
Tâchent de l'exprimer en style d'Apollon!
Mais le sujet demande un plus vaste génie;
Ma muse en y touchant se retire interdie. »

---

## LES TROIS PREMIERS DE LOUVAIN NÉS A LOKEREN (1).

L'institution du concours de Louvain remonte à l'origine de cette université (2), qui fut un des titres de gloire du pays.

M. le professeur Moke (3) consacre les lignes suivantes aux vainqueurs d'alors : « A partir du règne » de la maison de Bourgogne, la sève manqua aux » institutions comme la pensée aux esprits. Il s'établit pourtant depuis cette époque une dernière » solennité encore si célèbre et autrefois si chère au » pays tout entier, qu'elle doit trouver place dans » ces pages à côté des fêtes nationales : *c'est la proclamation des premiers de Louvain*. La gloire des » arts était restée en Belgique après toutes les autres ; celle des études, qui avait été assez remarquable au XVIe siècle, s'affaiblit ensuite étrangement ; mais nos ancêtres ne s'en étaient pas » aperçus, et ils conservaient une haute confiance

(1) Extrait d'une notice publiée par M. H. Raepsaet, docteur en droit et juge de paix à Lokeren, dans le *Messager des Sciences hist.* 1855, *p.* 349.

(2) L'université fut érigée en 1426 par Jean IV, duc de Brabant, avec l'approbation du pape Martin V. La première leçon y fut donnée le 1er septembre. Le premier concours eut lieu en 1428.

(3) *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, 2e partie, p. 202.

» dans la valeur de l'éducation donnée à leurs fils. De
» là l'importance attachée au titre de *primus* que
» l'université de Louvain décernait chaque année à
» ses élèves. Rien de plus modeste, dans le principe,
» que cette cérémonie purement académique : les
» étudiants en philosophie se réunissaient dans la
» salle des arts pour entendre proclamer les noms de
» ceux qui avaient subi avec succès l'épreuve de
» l'examen. Ils s'habillaient de blanc avec des rubans
» rouges et mettaient quelques plumes à leur chapeau
» pour donner à leur réunion l'air des fêtes nationales
» (le blanc et le rouge étaient les couleurs de Lothier).
» Le *primus*, c'est-à-dire l'élève dont les réponses sur
» toutes les branches avaient offert le résultat le
» plus satisfaisant, était le héros de la journée : on le
» félicitait publiquement, et ses camarades le re-
» conduisaient avec pompe. Un morceau de musique,
» composé pour la circonstance et chanté en chœur,
» célébrait son triomphe, et des banquets terminaient
» la cérémonie avec une gaieté sagement tempérée
» par la présence de quelques-uns des professeurs.
» Ce ne fut qu'assez tard qu'à cette première coutume
» se joignit celle de faire au vainqueur une réception
» triomphale dans la ville qu'il habitait. Alors les ca-
» valcades, les arcs de triomphe, les illuminations,
» quelquefois même des médailles commémoratives (1)

---

(1) Il en fut frappé une en l'honneur du baron Christophe de Bartenstein, *primus* en 1775; elle portait :

*Légende.* HONOR VIRTUTIS PRÆMIUM.

» vinrent attester la part que ses compatriotes pre-
» naient à sa première victoire. Les étudiants mon-
» taient à cheval, les magistrats et les professeurs
» s'associaient au cortége; le trajet du *primus* était
» une marche qui, commencée à Louvain, ne s'arrê-
» tait qu'à la porte de la maison paternelle (1). »

La ville de Lokeren peut être fière d'en avoir vu proclamer trois, dans le court espace de trente-trois années seulement.

Ce furent : Daniel De Clercq.
Jean Baptiste De Smet.
Gilles Audenaert.

Tous les trois firent leurs études au collége du Porc.

*Daniel De Clercq* naquit à Lokeren en 1657. Il fut proclamé *premier* en 1678. Après avoir achevé ses études de droit, il fut reçu avocat au Conseil de Flandre.

*Jean-Baptiste De Smet* (2) vit le jour le 1 février 1674

---

*Exergue.* CHRISTOPH. BAR. A BARTENSTEIN BRUX. PRIM. IN PHILOSOPHIA. 28 AUG. PROLAM. LOV. URB. SUAM NAT. VICTOR. INTRANS. 10 sept. 1775.

(1) M. A. G. Chotin, dans son *Histoire de Tournai et du Tournesis*, t. II, p. 364 et 55, décrit les fêtes et l'ovation qui furent décernées le 24 août 1795 au primus Joseph Trentesaux. — Voyez dans les *Analectes* de 1842, p. 73, la réception du primus Jean Fr. Grosse, à Namur, en 1715; et dans les *Analectes* de 1852, p. 90, une notice sur les médailles offertes au premier en philosophie en 1775 et 1789.

(2) De Smet eut trois frères qui embrassèrent, comme lui, l'état ecclésiastique : *Ambroise*, chanoine gradué à Malines. *François Adrien*, chanoine de la cathédrale d'Ypres, puis de celle de Gand. Nous n'avons aucune donnée sur le troisième frère.

de Gilles, greffier de Lokeren, et de dame Anne Vermeiren. Ses parents habitaient la maison occupée aujourd'hui par M. le docteur De Rudder.

Des personnes d'un certain âge racontent que dans leur jeunesse elles ont souvent ouï dire, qu'un jour un moine traversant le marché de Lokeren y vit un groupe d'enfants, parmi lesquels se trouvait le jeune De Smet, se livrant à différents jeux; aussitôt qu'ils l'eurent aperçu, tous se mirent à genoux pour recevoir sa bénédiction. Le moine s'approcha de De Smet, disant, en lui mettant la main sur la tête : « A cette tête s'adaptera une mitre » (*Op dees hoofd zal eenen myter passen*). Quoi qu'il en soit de cette anecdote, une mitre la couvrit plus tard.

Jean Baptiste De Smet obtint son triomphe de *primus* en 1694. Après avoir pris le grade de maître ès Arts, il enseigna la philosophie, tout en se livrant à l'étude de la théologie. En 1702, il devint licencié; mais se sentant une vocation irrésistible pour le saint ministère, il quitta bientôt l'enseignement. En 1703, l'archevêque de Malines l'appela à la cure de la collégiale de Ste.-Gudule de Bruxelles; ses talents ne le laissèrent pas longtemps à ce poste : les chanoines gradués de la métropole de Malines l'élurent pour occuper une prébende de leur chapitre. Quelque temps après avoir reçu cette flatteuse distinction, il obtint la présidence du séminaire, titre qu'il conserva pendant quinze ans. C'est à cette époque que l'archevêque Thomas Philippe l'éleva au poste de vicaire-général. Là ne devait pas s'arrêter

la carrière de De Smet, la prédiction devait s'accomplir. L'empereur Charles VI le nomma évêque d'Ypres. Le 26 mars 1721, il prit possession de son siége. En 1730, l'archiduchesse Marie Élisabeth le transféra à l'évêché de Gand. De Smet fut un des hommes les plus éminents de son époque. Il décéda le 27 septembre 1741, à l'âge de soixante-huit ans.

Il fut enterré dans la chapelle dite d'Adam et Ève, de la cathédrale de Gand.

Le mausolée qu'y fit élever sa famille, porte l'inscription :

D. O. M.
HIC REQUIESCIT A LABORIBUS SUIS
ILLUSTRISSIMUS
AC
REVERENDISSIMUS DOMINUS
D. JOANNES BAPTISTA DE SMET
LOKERENSIS-WASIANUS
QUONDAM LOVANII, BRUXELLIS
MECHLINIÆ CLARUS, EX XV. IPRENSIUM
XIV GANDAVENSIUM EPISCOPUS.
UBICUMQUE OPTIME MERITUS,
PIETATE, DOCTRINA, BENIGNITATE
OMNIBUS CHARUS ET MAGNUS,
HUMILITATE, SIBI VILIS ET PARVUS,
VIVERE DESIIT 27 SEPTEMB. M. D. C. C. XLI.
ÆTATIS LXVIII. EPISC. XXI
IN PACE SIT LOCUS EJUS.

Norbert Heylbrouck, de Gand, a gravé un portrait de l'évêque De Smet; la planche en cuivre s'en trouve à

Lokeren, en la possession de M. Charles Roels, membre de la Députation permanente de la Flandre orientale (1).

*Gilles François Audenaert.* Il naquit à Lokeren le 29 avril 1695 de Gilles et de dame Anne Van Hecke. Il fut proclamé premier en 1711. Après avoir obtenu les plus beaux succès comme étudiant, il fut à son tour appelé à donner des leçons à l'université de Louvain. Il y enseigna la langue grecque et devint doyen de la faculté des arts. Nommé ensuite chanoine de la métropole de Malines, il fut appelé le 7 mars 1738, en la même qualité, à Gand, par son compatriote l'évêque De Smet. En 1748, le chapitre l'élut son doyen. A la mort de l'évêque De Smet, Audenaert était un des vicaires-généraux.

Il mourut le 15 novembre 1768. Il fut inhumé sous la chapelle des SS. Pierre et Paul, à Saint-Bavon. On y posa une pierre avec cette épitaphe :

QUOD MORTALE HABUIT
HIC DEPONI VOLUIT
REV. ADM. AC AMPLISSIMUS DOMINUS
ÆGIDIUS FRANCISCUS AUDENAERT,
LOKERENSIS-WASIANUS S. T. L.

---

(1) Heylbrouck mériterait qu'on lui consacrât une notice biographique et qu'on recueillît la note de ses nombreuses œuvres; entre autres, nous connaissons deux superbes tabatières gravées par lui : l'une est dans la possession de M. De Meulemeester-Van Bedtsbrugghe, à Audenarde, et l'autre de M. Schellekens-Eeman, avocat à Lokeren.

OLIM LOVANII IN QUATUOR PEDAGOGIO-
RUM CONCURSU PRIMUS IN ARTIBUS
DECLARATUS.
IBIDEM PHILOSOPHIÆ AC LINGUÆ GRECÆ
PROFESSOR, DEINDE ECCL. METROPO-
LITANÆ MECHLINIÆ CANONICUS.
TANDEM HUJUS
EXEMPTÆ CATH. ECC. CAN. GRADUATUS
ET SUCCESSIVE POENITENTIARIUS
ARCHIPRESBYTER ET DECANUS;
EXAMINATOR AC JUDEX SYNODALIS,
NEC NON SEDE VACANTE VICARIUS
GENERALIS
IN OMNIBUS ACUTISSIMO JUDICIO,
RECTA AC SINCERA INDOLE EXCELLUIT
FACTA OPULENTISSIMA APUD LOVANIENSES
PRO WASIANIS FUNDATIONE (1), EX QUA
IN HAC CATHEDRALI ANNIVERSARIUM
PERPETUUM
ÆTATIS SUÆ ANNO 77 DIEM ULTIMUM
CLAUSIT 15 NOVEMBRIS 1768.
R. I. P.

Il nous serait facile de nous étendre davantage sur la carrière fournie par ces trois lauréats, mais ce seraient là des notices biographiques, et nous n'avons eu en vue que de signaler leur triomphe.

Les archives de Lokeren fournissent peu de ren-

(1) En 1757 Audenaert fonda plusieurs bourses, en faveur des étudiants en philosophie et en théologie de Lokeren, et à leur défaut, au profit de ceux du pays de Waes.

seignements sur la réception qui fut faite à ses trois vainqueurs.

Daniel De Clercq reçut une somme de trente-cinq livres, « om een juweel mede te koopen. »

Il en fut de même d'Audenaert.

« Item (compte de 1712) wort alhier in uytgeven » gestelt de somme van vyf en dertigh ponden groote, » soo vele vereert es geworden aen d'heer Gillis Fran- » ciscus Audenaert, ten jaere 1711, alswanneer hy » alhier zynen *intrede* heeft gedaen, als primus van » de universiteyt van Loven, etc. »

Nous trouvons quelques données de plus dans le compte de 1695, sur la réception de De Smet :

« Item betaelt aen Gillis De Pauw, bode van schepe- » nen deser prochie, de somme van VII lib. II sch. » groote, over den inhouden van eene specificatie » van verschot ghedaen over soo vele dat becostlicht » heeft het vierwerck, staecken als pecktonnen, ende » aerbeyt ter daeghe als d'heer ende meester J. B. De » Smet, sone van den greffier alhier, als eersten van » Loven is ingecommen, *met meest alle de edel heeren* » *Hooghballiu ende Hooftschepenen van den lande* » *van Waes*, in november 1695. »

Si, dans ces circonstances, les réceptions furent modestes, il n'en fut pas de même de l'ovation que l'on fit au *primus,* lors de son entrée à Lokeren comme évêque d'Ypres. Une chronique flamande nous en donne un compte rendu circonstancié.

« Den 20 april 1721 is binnen Lokeren ingehaeld » door de Gulde van St. Sebastiaen, en van Onze Lieve

» Vrouwe van Halle, daer naer het Broederschap van
» de Heilige Barbara, van den H. Laurentius, van de
» broeders der kamer van Rhetorica en van den Zoe-
» ten Naem Jesus, waer van vele te peirde waeren
» gezeten, en wel gemonteert, met hunnen schoonen
» standaert, keteltrommels en trompetten. Daer naer
» het broederschap van Onze Lieve Vrouwe, allegader
» in het geweer zynde, en zyn zoo gelyk tegen getroc-
» ken tot den Meuleberg, tegen Zele, ende aldaer
» verwillekomt door de regeerders der Gulden en
» Broederschappen, en den overgensten van *het*
» *Patrysken* stond het Magistraet, met den eerw.
» heer Pastor en andere gheestelicke heeren, die
» Zyne Hoogheyd verwillekomden, en zoo gebrogt
» naer het dorp tot voor het huys van zyne geborte
» plaets, waer uyt zyne koets getreden zynde naer de
» kerck getreden is, alwaer gezongen werd den *Te*
» *Deum Laudamus*, onder het geluyd van de klokken,
» trompetten en timballen, en het aensteken van
» meer als 80 bassen en dry mael het lossen van al
» het geweer der gulde en broederschappen en vry-
» willige, alzoo gebracht zynde naer het huys van
» zynegeboorte het welk zeer schoon versierdt was,
» en met veele torlen verlicht, ook met eenighe
» jaerschriften war onder eenen WEEST WILLEKOM
» BROEDER. Daer waeren ook veel jaerschriften van
» broederschappen, ende des avonds treffelyk ge-
» viert, het welck al eenige daegen heeft geduert (1). »

---

(1) Voici quelques extraits des comptes de la ville à ce sujet :

Item, betaelt aen Joseph Dierickx, de somme van 2 lib. 11 sch. 4 gr., over de leverynghe van twee en twintigh pecktonnen, ten tyde dat men alhier verwachten het arrivement van Z. H. den Heere Bisschop De Smet.

Item, aen Pieter Willems, 12 lib. 8 s., over leverynghe van 380 peckeransen ende vier tonnen terre die geemployeert zyn geworden tot de vierynge, alswanneer Z. H. den Bisschop van Yperen zyne intrede alhier was doende.

Item, aen J. B. De Pauw, over het maeken van twelf fackels ofte tourssen, 5 lib. 1 s. 6 gr.

Item, aen Pieter De Block, 2 lib. 9 s. 3 gr., over leverynghe van 37 pont buspoeder met dry halve pectonnen.

Item, aen Judocus De Pauw, 18 lib. 9 s. 10 gr., over verschot by hem gedaen in het coopen van 300 pont buspoeder tot de voorn. vierynghe.

Item, aen Sr Judocus Hollewinckel, 1 lib. 15 s., by hem verschoten aen S. A. Van Hagen tot Ghendt, over het schilderen van wimpels.

Item, by den rendant betaelt aen Cornelis Van Doorselaere de somme van 17 st. 15 s. 5 gr., soo vele hy betaelt heeft aen den eerw. Heere *Audenaert*, professeur tot Leuven, over het doen drucken van vlaemsche en latynsche dichten, mitsgaeders over leverynghe van pampier tot de zelve ende het stellen van de plaeten, alle welke dichten zyn uytgedeelt aen d'insetene dezer prochie.

Item, aen Leonardus Van Mieghem, de somme van 9 lib. 4 s. 1 gr., soo vele hy betaelt heeft aen diversche persoonen, over leverynghe van broot, wynen ende speceryen, visch, pasteyen ende voorders banquet ten tyde als zyne voorn. Hooghwerdigheit heeft geweest binnen deze prochie op den 24 en 25 april 1721.

Item, aen Nicolas Wisqaire, coopman in wynen tot Ghent, de somme van 9 lib. 17 s., over leverynghe van vyftig boutteillien Bourgoignie wyn, enz.

---

## APPENDICE A LA NOTICE SUR G. J. A. VANDERVRECKEN, *PRIMUS* DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN EN 1787 (1).

M. le comte Paul Vandervrecken, commandeur de l'ordre de S. Grégoire, a bien voulu nous communiquer un recueil de famille, où l'on a réuni un assez grand nombre de pièces, qui se rapportent à la promotion et aux études de son frère Gysbert Jean Alexandre, Primus de 1787, et plus tard licencié en droit. Grâce à cette communication, nous pouvons ajouter quelques détails à la notice sur ce jurisconsulte estimé, qui est mort conseiller à la cour d'appel de Liége, le 7 octobre 1845.

Nous trouvons en premier lieu, dans ce curieux recueil, quelques pièces sur le collége Thérésien de Ruremonde, où Gysbert Vandervrecken fut proclamé en 1785 *Primus coronatus*. C'était alors l'usage de publier, avec les noms de ceux qui remportaient des prix, les titres des ouvrages, qui leur étaient accordés. Ainsi nous voyons que le 25 août 1784, pour les prix de langue grecque, de doctrine chrétienne, de mathématique, de géographie et d'histoire, les seuls qui fussent décernés dans la classe de *Poésie*, il reçut de la libéralité et de la munificence de Joseph II, auguste empereur des Romains, et des très-

(1) V. les Analectes de l'*Annuaire* de 1846, p. 264-269.



nobles, très-généreux et très-illustres seigneurs du Magistrat de la ville de Ruremonde, les *Orationes* de Cicéron (3 vol.), le premier livre de l'*Iliade*, l'*Origine des lois* par Goguet, et enfin un livre que le gouvernement d'alors avait ses raisons de distribuer abondamment dans toutes les classes : *de l'éducation belgique, ou réflexions sur le plan d'études adopté par Sa Majesté pour les colléges des Pays-Bas Autrichiens.*

Un des Régents du collége de Ruremonde, M. Germain, lui donna, au sortir de la classe de poésie, un témoignage, dont les termes flatteurs furent justifiés par les succès de son élève dans la suite. « Je puis vous assurer, écrivait M. Germain, le 27 août 1784, au père du jeune Gysbert, que M. votre fils nonseulement prime entre ses condisciples, mais qu'il a appris les principes et les fondements de ces sciences à un certain degré de perfection, capable de les lui faire rechercher de plus en plus et de lui en montrer la oute, qu'il les aime et les estime, qu'il en sent l'usage et le prix, en un mot qu'il a toute disposition à remplir dignement les différents emplois où la Providence divine l'appellera un jour. Je vous félicite encore davantage sur son caractère, ses mœurs, sa conduite... C'est le meilleur des étudiants, le plaisir et la satisfaction de ses maîtres et de ses parents. »

Précédé d'une aussi bonne réputation, il entra à l'université de Louvain en 1785; son acte d'inscription est du 7 décembre de cette année et porte la signature de Leplat. Il prêta le serment d'usage entre les mains du Recteur, P. Wuyts, le 7 janvier 1786.

Élève du collége du Faucon, il s'y fit bientôt remarquer entre tous ses condisciples. Le fameux Minckelers (1), professeur de philosophie dans ce collége, écrivait le 3 janvier 1786, dans une lettre adressée à M. Vandervrecken, secrétaire du libre et impérial chapitre de S. Servais, à Maestricht, les lignes suivantes : « Quant à M. votre fils, mon cher ami, j'ai l'honneur de vous dire sans vous flatter qu'on ne sauroit être plus content de lui que je le suis à tous égards. Le progrès qu'il fait, et la capacité qu'il a montrée, sont de premier ordre. Son génie et sa conduite nous assurent, qu'il continuera sur le même pied, de sorte que je ne crains pas de prognostiquer, qu'il sera entre les trois premiers de son collége pour ne rien dire de plus. Et ce qui m'a fait le plus sensible plaisir, avec l'exactitude la plus ponctuelle et la conduite la plus irréprochable, il a su gagner les cœurs de tous ses condisciples, comme il a dû gagner ceux de ses préposés. Partant il est aisé de concevoir combien tel fils doit être cher à ses parents et combien est juste l'affection particulière que vous lui portez. Je suis bien assuré qu'il continuera à la mériter de plus en plus et je me ferai en toute occasion un vrai plaisir de lui être utile et de l'aider à cet effet. »

---

(1) Voir la notice qui a paru sur ce savant dans les Analectes de l'*Annuaire* de 1839, p. 2-26 ; l'éditeur de cette notice choisit pour l'orthographe véritable de son nom *Minkelers* ; les trois lettres autographes que nous avons sous les yeux portent très nettement *Minckelers*.

Nous avons reproduit tout ce qu'il y a d'important dans cette lettre, non pas seulement pour ajouter un témoignage de plus à ceux qui montrent les droits de Gysbert Vandervrecken à l'estime de ses contemporains, mais parce que nous aimons à faire connaître la franche et affectueuse bonté du professeur Minckelers envers un de ses compatriotes. C'est ce double motif qui nous détermine à publier intégralement les deux pièces datées du 24 août 1787.

Le 12 juin 1787, à 9 heures du matin, l'élève de la Pédagogie du Faucon, *artium Baccalaureus*, défendit ses thèses (*Conclusiones philosophicæ*, 7 pages in-4°), sous la présidence de Charles Mathias Hermans, *artium Doctor et Philosophiæ Professor Primarius*, en même temps qu'un autre de ses condisciples, Hubert Antoine de Vries, de Grobbendonck. Cette défense fut sans doute brillante, puisque, deux mois environ après, Gysbert Vandervrecken fut proclamé *primus* sur 92 concurrents, et qu'Hubert de Vries obtint la 10e place dans la première ligne (1).

A la fin du cours, les étudiants étaient retournés

(1) M. de Vries a fourni une carrière des plus honorables. Il naquit à Grobbendonck le 19 mai 1766. L'état de sa santé l'ayant forcé de renoncer à l'étude du droit, il quitta Louvain, et peu de temps après il devint écoutette de Halle et d'Echelpoel. Nommé notaire à la résidence de son lieu natal, il y remplit pendant 52 ans les fonctions d'abord de maire, sous le gouvernement français, et ensuite celles de bourgmestre jusqu'à sa mort, arrivée le 22 janvier 1844. Il était membre des états et de la commission d'agriculture de la province d'Anvers.

dans leurs familles; c'est à Maestricht même que le jeune Gysbert apprit la nouvelle de son triomphe. Voici le texte de la lettre qui lui fut adressée par le Régent du collége du Faucon; une lettre presque pareille fut écrite de sa part aux parents du Lauréat, et l'on n'y a pas oublié la cordiale invitation *aux festins* de dimanche et jours suivants.

Monsieur,

C'est avec la joie la plus sensible que nous vous annonçons que vous venez d'être déclaré unanimement premier de votre cours; nous vous félicitons sur cette glorieuse victoire; elle est le fruit de votre conduite et de votre application : nous vous attendons samedi prochain avec toute votre chère famille, que nous vous prions d'inviter cordialement de notre part aux festins qui se donneront dimanche prochain et jours suivants : nous avons l'honneur d'être parfaitement

Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs
Le régent, professeurs et sous-régent du collége du Faucon,
J. de Raymaeker (*Régent*).

*Louvain ce* 14 *août* 1787.

Voici maintenant les deux lettres que Minckelers, heureux d'avoir vu ses *prognostications* se réaliser, adressa au *primus* et à sa famille.

Monsieur et Madame,

Tressaillant de joie je ne puis me contenter de vous annoncer conjointement avec tout le Faucon la victoire que Monsieur votre très cher fils a remportée. C'est une des plus signalées par la grande valeur avec laquelle il a combattu et par la supériorité très éminente qu'il a prouvée. Permettez donc, Monsieur et Madame, que je lève encore une fois ma voix toute foible qu'elle est pour vous féliciter de tout mon cœur de cette brillante victoire, qui n'est que le digne fruit et la juste récompense de ses talens supérieurs et de ses vertus éminentes, qu'il vous doit comme l'existence avec laquelle il en a reçu de vous les germes précieux, qui ne se sont développés et parvenus à un point de perfection si marquée que par vos soins et votre sagesse avec lesquelles vous l'avez élevé. Les vertus qui le rendent cher à tous sont encore le garant le plus sûr de toute la satisfaction que vous avez à attendre à l'avenir des suites de ce brillant triomphe, et de l'usage qu'il fera de ses sublimes talens.

Le Faucon se glorifiera toujours du beau Laurier dont il se voit aujourd'hui orné par Monsieur votre très cher fils et moi j'en conserverai toute ma vie le plus doux souvenir. Afin que ma joie soit parfaite il ne me manque pour le présent que le bonheur de vous voir ici avec votre cher Premier, Mademoiselle, Monsieur votre cadet et toute votre respectable et très chère famille. En l'attendant avec impatience,

j'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sincères et les plus distingués

Monsieur et Madame

Votre très humble et très obéissant serviteur

MINCKELERS.

*Louvain ce* 14 *août* 1787.

Mon très cher ami,

Voila à la fin le beau moment aussi ardemment désiré que longtemps prévu, de la déclaration de votre victoire, l'une des plus signalées que nous connaissons. Ravi de joie je vous en félicite de tout mon cœur. L'ennemi étoit plus que je ne me l'étois imaginé, la victoire que vous avez remportée avec tant de supériorité n'en est que plus glorieuse et ma joie n'en est que plus grande. Je me réjouis d'autant plus de votre brillant triomphe, mon cher ami, qu'il est le digne fruit et la récompense bien méritée de votre application, de vos grands talents et des belles vertus dont vous avez reçu de vos chers parents les germes avec l'existence et le développement le plus parfait par l'excellente éducation qu'ils vous ont donnée avec tant de soins que de sagesse. Je vous connois trop bien, mon cher ami, pour ne pas être entièrement rassuré, que l'éclat de ce brillant triomphe ne vous éblouira aucunement mais qu'au contraire cette récompense si bien méritée vous servira d'aiguillon pour continuer dans la pratique des vertus qui vous rendent cher à Dieu et aux hommes, et pour faire tout ce dont vos talents supérieurs vous

rendront capable pour la plus grande gloire de Dieu, pour la satisfaction de vos chers parens et pour le bien être de vos semblables.

En vous attendant avec impatience, je vous embrasse et je me dis avec l'amitié la plus sincère et la considération la plus parfaite

Mon très cher ami

Votre très humble et très obéissant serviteur

MINCKELERS.

*Louvain ce 14 août* 1787.

Nous manquons de détails précis sur les fêtes de Louvain à l'arrivée du Primus. Nous savons qu'une cavalcade alla le chercher à Tirlemont et qu'on ne lui fit pas faute de chansons en flamand, en français et en latin. La notice de 1846 a reproduit le 7e couplet de la chanson du Faucon (1). Nous donnerons ici le premier avec son refrain. Si quelque amateur avait la fantaisie de faire exécuter ce chant d'une ancienne fête académique, on trouve encore dans le recueil que nous dépouillons les deux parties de violon, de clarinette, de cor, de hautbois et la partie de basse.

Amis, chantons la gloire
Et le bonheur du FAUCON;
Célébrons la victoire
D'un vainqueur aimable et bon :

(1) Elle a été imprimée en latin et en français « chez J. B. Vanderhaert, près de la place », en deux éditions, chacune de 4 pages in-8°, avec l'*air*.

Nous lui devons la conquête
De cet illustre laurier;
*Refrein.* { Nous lui devons cette fête
Cette fête du *Premier*.

Voici la première strophe de la *Cantilena Falconis*, qui a six couplets :

*Falco* lætis triumphavit
Caput cinctus frondibus,
Sophiæque coronavit
Justis PRIMUM lauribus.
Primum quamvis exoptarunt
Plures non metuimus;
Ante diem quem cantarunt
(bis) Faustius nos canimus.

Parmi les pièces de vers latins qui furent composées à l'occasion de la fête il était d'usage d'en faire sur les quatre Pédagogies, dont les élèves concouraient ensemble (1), puis sur toutes les matières de l'examen.

Obligé de choisir un petit nombre de citations, nous nous sommes arrêté à celles qu'on va lire. La première nous paraît une des meilleures et des plus significatives : elle est adressée au candidat par la magistrature de Ruremonde (2).

---

(1) Selon que le *Primus* appartenait à l'une ou à l'autre des Pédagogies, on exaltait l'emblème du collége aux dépens des autres. Le Musée académique en fournit un curieux exemple ; le tableau n° 104, qui figure le triomphe d'un *primus* du collége du Porc en 1778, le baron de Sécus, a été décrit dans la notice sur celui-ci.

(2) Les autres citations se rapportent à Louvain. Staes n'a rien dit des fêtes de 1787.

Fortia Castra jacent, marcescunt Lilia plena,
Exanimis Porcus, Falco supereminet omnes,
Trajectense micans per singula sidera sidus,
Lovaniense decus, felix genitura Parentum;
Talia serta tibi genuerunt ostia Ruræ
Ecce! MAGISTRATUS solennia gaudia jungit.

Les trois autres sont tirées d'une copie de toutes les inscriptions placées dans le collége du Faucon.

Lilia flavescant; stet inexpugnabile castrum
Sydera scandat aper, volitat super omnia Falco.
Castra resistebant, florebant Lilia, crispas
Ostentabat aper, dente minace, jubas;
Falco nihil... sed jam quo victor Falco triumphat,
Frendet aper, marcent Lilia, castra patent

aCrI prostratIs DenIqUe pUgna
hostIbUs eXULtat praeDaqUe potItUs opIMa
eXCUtIens aLas VoLItat sUper oMnIa faLCo.

La pièce suivante (1) nous a encore paru demander une mention par son originalité. On feint que la colombe, enfermée dans le vide du récipient de la machine pneumatique, se plaint de ne pouvoir louer le *premier* :

---

(1) Nous ne reproduirons pas d'après la copie citée les distiques ou autres pièces où l'on fait parler *Geometria, Figura XVI de me chanica*, *Follis hydrostaticus*, *hemisphæria Magdeburgensia*, *antlia communis*, *Ignis Vapor*, *Electricitas*, *Phases lunæ*, *Eclipsia*, *Lens convexa*, *microscopium*, *Iris*; les vers mis au bas des emblèmes; les chronogrammes placés à la porte de la chapelle, à celle du réfertoire, à celles des auditoires de logique et de physique.

*Columba in recipiente aere vacuato.*

Aereum gemebunda nequit per inane Palumbus
Ducere vitales auras; qui spiritus insit
Prime tibi, egregii mores, habitusque loquuntur.

Le *primus* ne fit pas long séjour à Louvain; des fêtes magnifiques l'attendaient à Maestricht et à Ruremonde. C'est le 27 Août qu'il fit son entrée solennelle dans la première de ces deux villes : l'espace nous manque pour analyser le récit très-détaillé du cortége triomphal, où les autorités, toutes les institutions civiles et religieuses étaient représentées, et pour parler des fêtes et des grands repas qui durèrent jusqu'au 17 septembre (1). Nous nous bornerons à citer les documens imprimés qui en contiennent tous les détails, et à faire mention de trois curieuses pièces qui s'y rapportent. C'est d'abord une

---

(1) *Beknopt verhaal, der vreugde-feest, ter inhuldiging van den Wel Edelen en Zeer Geleerden Heer* G. J. A. Van der Vrecken... ingehuldigd binnen Maestricht den XXVII Augusty MDCCLXXXVII.— Maestricht, H. Landtmeter, in de kleine straat, n° VII, in de drie Kronen. — 30 pages in-4° compactes à 2 colonnes. — Leesche op J. G. S. Van der Vraike Maestriechtenaer en Prima van Leuve op te Weys Lest was eene Keukemeid, die wierd van een Student gevreid, 1787. Sans nom d'imprimeur, 4 pages in-4°, caractère gothique, 12 couplets. — *Couplets à l'honneur du premier.* Air : avec les jeux du village, une page in-4°, sans date et sans nom. — Nous remarquerons que le Primus de l'Université de Louvain en 1784 et en 1790 fut un Maestrichtois; celui de 1790, Théod. Dominique Bexs, élève de la Pédagogie du Château, fit son entrée triomphante à Maestricht le 30 août et l'on publia une relation flamande des fêtes sous le même titre que ci-dessus (22 pages in-4°).

longue pièce latine de félicitations, que le chapitre de St.-Servais lui adresse, comme à un de ses membres, par le chanoine J. Cruts, (*scholasticus*); c'est ensuite une lettre des plus flatteuses, par laquelle Charles, comte d'Arberg, évêque d'Ypres, remercie de l'invitation qu'on lui a faite d'assister aux fêtes du 27 et du 28; enfin la comtesse de Hoen, chanoinesse de Munsterbilsen, adresse ses félicitations et celles de ses compagnes à la mère du lauréat, et elle accepte dans une gracieuse lettre l'invitation d'assister avec 7 chanoinesses au grand souper du 29.

Pendant les fêtes de Maestricht, le primus fut appelé à Ruremonde où on lui préparait de nouvelles ovations. C'est le 11 septembre qu'il y reçut les honneurs d'un troisième triomphe. Le cortége ne fut guère inférieur par sa pompe et la décoration des rues à celui de Maestricht. L'illumination fut même regardée comme ayant eu certaines parties plus remarquables. Quoi qu'il en soit, grâce sans doute aux anciens professeurs du lauréat, on peut aujourd'hui encore juger de l'énorme quantité de vers latins, flamands et français, de la profusion de chronogrammes par lesquels on voulut célébrer le triomphe du primus. On verra que nous n'avons rien dit de trop, en parcourant les titres des publications suivantes.

1. — *Les trois triomphes*, ode présentée . . . . . qui après avoir été couronné à Louvain comme Premier, et avoir reçu les honneurs du triomphe à Maestricht sa patrie, faisoit aussi son entrée triomphante à Ruremonde où il a fait son cours d'humanités, le 10 sep-

tembre 1787. A Ruremonde de l'imprimerie de A. C. Mackay et P. Minkenberg, 16 pp. in-8°.

L'auteur de cette ode est De la Haye, professeur de poésie au collége de Ruremonde; il l'a fait suivre de notes intéressantes et il n'a pas oublié de remarquer qu'en 1787, parmi tous les collèges royaux, celui de Ruremonde avait eu seul l'honneur de compter un primus à l'Université de Louvain. La poésie du professeur De la Haye n'est ni des plus faciles ni des plus correctes : elle a cependant une certaine vigueur, dont on doit savoir gré à un auteur vivant dans le pays de Ruremonde. On en jugera par cette strophe sur les concours académiques de Louvain, comparés aux jeux de la Grèce, décrits par Pindare.

Louvain, imitant de la Grèce
Le louable goût des beaux arts,
Par un ascendant de sagesse
N'a point adopté ses écarts :
Des jeux fatiguans et stériles,
Des combats sanglans, inutiles,
Des Grecs obtenoient les faveurs;
Mais la Belgique Académie
Aux seuls fruits brillans du génie
Dispense de justes honneurs.

2.—Eruditissimo Domino, Domino Gisberto Joanni Alexandro Van der Vrecken, Mosæ-Trajectensi, Philosophiæ Laurum omnium suffragiis Lovanii promerito Epinicion. Ruræmundæ, id. 1787. 16 pages in-4°.

Ce recueil, d'une seule pagination, contient une pièce de vers latins, puis avec un titre spécial, une





pièce flamande et se termine par l'énumération d'un certain nombre d'inscriptions, où le nom d'Alexandre, le nœud gordien, les armes de la famille du lauréat et des familles qui y sont alliées ont exercé la verve des versificateurs et auteurs de chronogrammes.

3-4. — Deux pièces in-folio, l'une latine, l'autre flamande, de l'imprimerie de J. Gruyters, félicitations à l'occasion du banquet que la Société (*Prima societas,* Eerste Societeit) lui offrit.

5. — Une autre pancarte in-folio est de l'imprimerie de Mackay et Minkenberg. Elle contient divers chronogrammes flamands et latins. Il en est un qui joue sur le nom de *Vrecken; Latinè, avarus*, dit l'auteur, un licencié, dans l'un et l'autre droit, E. V. G. Geeten.

GISBERTO VAN DER VRECKEN,
TRAJECTINO, PRIMO LOVANIENSI;
UT SEQUITUR :
HIC PRO GISBERTO TANTUS CUR PLAUSUS? ORIGO
EST RURÆMUNDÆ STIRPIS ET ARTIS EI :
AC LONGE UT SOCIOS NUNC VICIT IN ARTE SOPHIÆ
LOVANII, SIC HIC SEMPER ET IN RELIQUIS;
PORRO ANIMALIS EI TRAJECTI EXORDIA VITÆ;
AST HIC ISTIUS, QUÆ RATIONIS ERAT.
PRO VAN DER VRECKEN LAETA ERGO SINGULA FIANT,
RAPTIS IN PALMIS QUI PERAVARUS : IO!

La pancarte a 38 lignes : en voilà sans doute assez.

6. — Il est inutile de décrire un autre recueil de chants flamands en 4 pages in-4°, à 2 colonnes, sans nom d'éditeur, commençant par ces mots : *Tot Lof van G. Van der Vrecken.*

7. — Versameling van alle gedenkwaerdige stukken, opgedragen aan den zeer Geleerden Heer, mynheer G. J. A. Van der Vrecken... ter gelegenheid van deszelfs plegtige Inkomste binnen Roermond, alwaar hy syne mindere studien volbragt had. — Hier by zyn gevoegt alle de Jaarschriften, Zinspreuken en verdere Vreugdbedryven die door geheel de stad zyn te zien geweest. — Te Roermond uit de drukkerye van A. C. Mackay en P. Minkenberg, 64 pages, in-8°.

Ce recueil contient, outre les 5 premières pièces, imprimées à Ruremonde, que nous venons d'énumérer, le discours latin adressé au primus lors de sa visite au collége. Quelques pièces flamandes, le récit du cortége, l'indication des inscriptions, toutes choses dont le titre détaillé fait déjà suffisante mention.

Quand toutes les fêtes furent passées, le bachelier ès-arts dut sans doute se reposer pour pouvoir ensuite se mettre avec ardeur à l'étude du droit; cette étude fut rapide et fructueuse, aussi, avant de prendre congé du *Primus*, voulons-nous le saluer de son titre de licencié. Il soutint sa *Disputatio* et sa *Repetitio*, devant le professeur primaire de droit, le docteur Dominique Joseph Hyacinthe de Nelis. Dans la *Disputatio*, qui eut lieu le 20 juin 1792, et qui se compose de trois thèses, nous remarquons la 3e : *Tanta est vis matrimonii, ut qui antea sunt geniti, post contractum matrimonium legitimi habeantur; à quo beneficio nec adulterinos excludi, probabiliter sustineri potest.* La *Repetitio* est du 4 juillet 1792, elle se compose, selon l'usage, de 4 thèses et de l'*impertinens*.

## NOTICE SUR PETRUS CASTELLANUS, PROFESSEUR DE GREC ET DE MÉDECINE A L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN; PAR M. LE PROF. FERD. LEFEBVRE.

Au commencement du XVII^e siècle, il y eut à l'Université de Louvain un homme qui, après avoir écouté pendant deux ans les professeurs de philosophie de Douai, s'était livré à l'étude de la jurisprudence et avait couronné son cours de droit en obtenant à Orléans le diplôme de jurisconsulte, qui abordant ensuite les études littéraires se fit dans le monde lettré de l'époque une brillante réputation, et qui finit par s'adonner avec passion et non sans gloire à l'enseignement de la médecine.

Cet homme s'appelait Pierre Castellanus ou a Castello.

Je me propose de consacrer quelques lignes à la mémoire du philologue et du médecin que l'ardeur de savoir consuma dans la fleur de ses années. Quoique la mort ne lui ait pas laissé le temps de tenir les promesses de sa jeunesse, il y aurait de l'ingratitude à laisser dans l'oubli le nom d'un homme qui mit au service de l'*Alma Mater* une rare érudition, une éloquence attique et un dévouement à la science dont il fut la victime. Mais sa vie s'est écoulée dans sa chaire et dans sa bibliothèque ou au chevet de quelques obscurs malades; il a passé sans bruit, cherchant la vérité et faisant le bien. Il y a donc peu de choses à

en dire. Aussi ce n'est pas une biographie que je veux écrire; c'est à peine une notice, un mot de souvenir, presque rien.

Pierre Castellanus naquit le 7 mars 1585 à Grammont, au sein de cette Flandre qui a donné tant d'hommes éminents à l'Université brabançonne. Son père était chambellan du duc de Parme, Alexandre Farnèse : il avait nom François. Ses frères et leurs descendants inconnus conservèrent sans doute leur nom de famille dans l'intégrité de son orthographe flamande; mais Pierre, en entrant dans la république des lettres, en revêtit la livrée latine; il est donc arrivé à la postérité sous le nom de Petrus Castellanus, sans qu'il nous soit possible de discerner, à travers ce travestissement romain, le véritable nom belge de notre savant. Est-ce en effet un Castellan, un Du Chastel, ou plutôt un Van Kasteele? C'est ce qu'il serait difficile de décider et j'ai lieu de croire que le lecteur s'en soucie médiocrement. Au surplus, il n'est pas impossible que son père soit arrivé dans notre pays à la suite d'Alexandre Farnèse et que, grâce à son origine italienne ou espagnole, il portât lui-même le nom de Castello.

Le jeune Castellanus fit ses humanités à Mons, puis à Gand. Il se rendit ensuite à Douai où il continua à se livrer à l'étude des langues anciennes sous la direction d'Andreas Hoyus de Bruges. Il suivit en même temps les leçons de philosophie de Philippe Du Trieux, ancien professeur de Louvain, dont l'*Alma Mater* avait fait présent à sa fille, l'université de

Douai. Il rencontra sur les bancs de cette école le célèbre Valère André qui devait l'aider un jour à relever de ses ruines le collége des Trois-Langues. En quittant Douai, Castellanus se rendit à Orléans pour y continuer ses études de grec. Quelle étoile le conduisait si loin de sa patrie? peut-être que son père, s'attachant à la fortune de son maître, suivit en France le duc de Parme dans les diverses expéditions que ce grand capitaine y dirigea vers la fin du 16e siècle et que la famille de Castellanus se créa ainsi des relations dans ce pays ou même s'y fixa après la mort d'Alexandre Farnèse. J'aime mieux croire pourtant qu'Orléans possédait à cette époque quelque savant helléniste dont la renommée attira Castellanus. Quoi qu'il en soit, il se livra à ses études favorites avec tant de succès qu'il fut jugé digne d'enseigner lui-même les langues au sein de l'école où il était venu compléter son éducation littéraire. Mais l'étude du grec et du latin ne fournissait pas un aliment suffisant à cette nature ardente et affamée de savoir. Il se fit un passe-temps de l'étude des lois et il prit ses degrés en jurisprudence à l'école de droit établie à Orléans.

En 1609 Castellanus fut rappelé en Belgique pour occuper une chaire au collége des Trois-Langues.

Mais cette grande institution était descendue des hauteurs où l'avaient placée pendant le siècle précédent les Goclenius, les Nannius, les Rescius, les Langius, les Campensis et tant d'autres. Ce n'était plus le temps où l'on y voyait accourir non-seulement des

jeunes gens de toutes les provinces Belgiques, mais des Français, des Anglais, des Espagnols, des Italiens, où l'on y *formait cette génération d'écrivains, de philologues et de savants dont les noms représentent la vie littéraire et scientifique parvenue chez nous à son plus haut point de splendeur* (1). L'ombre d'Érasme ne planait plus sur cette institution qui lui avait été si chère et, malgré son dévouement, Juste-Lipse était mort sans avoir la joie de la voir sortir de ses ruines. Car l'œuvre de Busleiden n'était plus qu'une ruine : des chaires muettes dans un collége désert.

Cependant l'ordre renaissait peu à peu et l'on s'occupait à Louvain de restaurer le collége des Trois-Langues. Dès 1606 on mit à la tête de l'établissement un homme instruit et énergique, Adrien Baecx, de Malines. Lorsque, trois ans plus tard, Castellanus reprit l'enseignement du Grec, le nouveau président avait déjà relevé la chaire de latin et il y avait appelé, d'accord avec les proviseurs, Erycius Puteanus que l'on considérait alors comme un autre Juste-Lipse. En 1611 la chaire d'Hébreu fut à son tour confiée à Valère André.

En voyant l'enseignement des Trois-Langues confié

---

(1) *Mémoire historique et littéraire sur le Collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain*, par Félix Nève, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Louvain. J'emprunte à ce savant ouvrage, couronné par l'Académie royale de Belgique, les détails suivants sur la vie littéraire de Castellanus.

à un pareil triumvirat, les amis des belles-lettres eurent le droit d'espérer que le collége de Busleiden reprendrait bientôt son antique splendeur. Le temps ne manqua pas aux professeurs de la restauration, car Castellanus enseigna 23 ans, Puteanus 39 et Valère André 43. Si ces brillantes espérances ne furent pas complétement réalisées, on ne peut en accuser le professeur de Grec. Écoutons là dessus le jugement d'un homme compétent : « C'est Pierre Castellanus qui eut surtout le pouvoir d'exciter l'intérêt des meilleurs esprits pour une étude qui présentait tant d'aspects différents. Son érudition était solide et bien digérée et sa diction latine remarquable. M. de Nélis n'a pas craint de rehausser le nom de Castellanus comme celui d'un des hommes qui avaient fait le plus pour la conservation du bon goût dans les études. Bien mieux que Puteanus et qu'aucun autre, Castellanus était capable de fonder une école de critique historique et littéraire qui se fût tenue au niveau de celles de la France, de la Hollande et des autres pays; mais il mourut jeune et après lui non-seulement les lettres grecques, mais encore toute érudition positive et utile basée sur une philologie judicieuse tombèrent en discrédit (1). »

Tout en se livrant avec son ardeur accoutumée à l'enseignement et à des recherches sur les antiquités grecques, Castellanus se mit à étudier la médecine. Le 23 octobre 1618, il fut proclamé docteur avec

(1) F. Nève, ouvrage cité.

Michel Ophémius qui devait occuper la chaire d'anatomie et de chirurgie à l'université, le même jour où François Sassenus, docteur de l'université de Padoue, fut inscrit à la matricule de Louvain avant de monter dans une chaire qu'il devait céder plus tard à Castellanus.

Il est curieux d'assister au développement de ces aptitudes diverses et presque inconciliables. A trente-trois ans, c'est-à-dire à un âge ou tant d'hommes sont encore à chercher leur voie, Castellanus était revêtu du titre de jurisconsulte; il était regardé comme un des plus savants et des plus purs hellénistes de son temps; archéologue éminent, ses recherches sur les fêtes des Grecs, sur leurs mois et leurs années sont restées comme un monument d'érudition du meilleur aloi, et voilà que nous le retrouvons couronnant son front jeune encore de ce titre de docteur que l'université, toujours avare de cette suprême distinction, environnait de tant d'exigences et de tant d'honneurs pour en rehausser l'éclat. Castellanus était le 88e docteur de la faculté de médecine; si l'on retranche de ce chiffre 14 médecins qui avaient été créés docteurs à l'étranger, on trouve que l'université de Louvain pendant les deux premiers siècles de son existence n'avait admis au doctorat que 74 personnes, et pourtant tout le corps médical des Pays-Bas se recrutait dans son sein, sans compter les étrangers qui accouraient de toute part à ses leçons.

En abordant ce nouveau champ d'étude, Castella-

nus obéissait-il seulement à cette inquiète curiosité de savoir qui semble sans cesse tourmenter sa pensée? Il est permis d'en douter. Les traditions académiques le représentent comme un homme doué d'une âme aimante et dévouée. Peut-être s'est-il quelque peu lassé dans ces recherches de philologie et d'archéologie, sciences magnifiques mais sévères, illuminant l'esprit sans rien dire au cœur. En s'adressant pour la première fois à une science qui doit sortir chaque jour du monde des spéculations pour descendre dans un monde qui vit, qui sent et qui souffre, peut-être Castellanus cherchait-il quelqu'aliment pour des besoins intimes et longtemps négligés.

Le nouveau docteur ne tarda pas à entrer dans la faculté. Mais je m'arrête un instant pour faire connaître le nouveau théâtre sur lequel Castellanus allait déployer les ressources de son génie fécond. A cette époque, la faculté de médecine comptait six membres. En première ligne venaient les deux professeurs primaires. Ces deux chaires constituaient les pierres angulaires de l'édifice : leur fondation remontait à l'origine même de l'université et pendant quelque temps il n'en exista pas d'autre.

Les titulaires étaient nommés et salariés par les magistrats de la ville. Cependant les priviléges de la commune avaient subi une légère atteinte au commencement du 17[e] siècle. A la suite d'un conflit de 30 ans élevé au sujet de la collation de l'une de ces chaires entre le gouvernement et les magistrats

de Louvain, le sénat de Brabant, invoqué comme médiateur entre les deux pouvoirs, avait décidé en 1601, qu'à l'avenir, avant de conférer la chaire disputée, les magistrats seraient tenus d'en référer à Sa Majesté ou à son lieutenant et d'obtenir pour le nouveau professeur une espèce d'exequatur. En retour de cette concession arrachée à la commune après de fières résistances, le pouvoir royal s'engagea à payer cent quarante florins annuellement au titulaire de la chaire patronée.

La seconde série comprenait deux professeurs ordinaires de seconde fondation. La ville les désignait également, mais sur l'avis de la faculté. Par suite d'une fondation du pape Eugène IV, faite en faveur de cette nouvelle création en 1443, ils étaient chanoines de St.-Pierre et y jouissaient d'une prébende. Mais ils cédaient le pas aux professeurs primaires qui avaient le privilége de présider les promotions et les autres solennités académiques.

Enfin en 1617 Albert et Isabelle créèrent deux nouveaux professorats dont les titulaires nommés et rétribués par le pouvoir central prirent le titre de professeurs royaux. Les quatre professeurs d'ancienne fondation, c'est-à-dire les professeurs primaires et les professeurs chanoines devaient enseigner la médecine théorique et la médecine pratique, c'est-à-dire les branches qui répondent à ce que nous appelons aujourd'hui la pathologie spéciale, la clinique et la thérapeutique; des deux professeurs royaux l'un devait enseigner l'anatomie en hiver et

la chirurgie en été, l'autre était chargé des institutes de médecine qu'il expliquait en prenant pour guide le premier canon d'Avicenne. Cette branche correspond à notre pathologie générale, car, comme le dit Avicenne dans sa préface : primus liber generalis medicæ scientiæ res persequitur. On attendit une promotion pour avoir des hommes dignes des nouvelles chaires créées par les archiducs.

Or, nous l'avons déjà dit, un an après, le 23 octobre 1618, Pierre Castellanus et Michel Ophémius furent promus au doctorat et le même jour François Sassenus, docteur de Padoue, reçut de l'université ses lettres de naturalisation en obtenant d'être inscrit sur la liste de ses docteurs. Ophémius fut nommé immédiatement professeur royal d'anatomie et de chirurgie et Sassenus fut appelé à la chaire des institutes.

Deux ans après Sassenus mourut jeune et regretté.

Castellanus fut appelé par les archiducs à recueillir son héritage. Il n'abandonna toutefois le collége des Trois-Langues que beaucoup plus tard. La faculté de médecine accueillit avec joie le successeur de Sassenus. Et ce n'était pas un médiocre renfort : Castellanus arrivait en pleine possession de cette langue grecque qui conserve le plus beau monument de médecine pratique, les œuvres Hippocratiques, fondement de l'enseignement médical de l'époque; il parlait la langue de Celse avec une élégance merveilleuse et capable de réconcilier pour toujours les étudiants en médecine avec le latin du Marché-aux-Poissons (1).

(1) Pendant les laborieux commencements du Collége des Trois-

Comme nous l'avons déjà dit, Castellanus continuait à enseigner le grec concurremment avec la médecine. Mais, en 1632, sa santé minée par des fatigues excessives le força d'opter entre les travaux qui avaient charmé sa jeunesse et l'enseignement de la médecine qu'il professait avec un rare succès. Il se décida pour celle-ci et après vingt-trois ans d'enseignement, le 19 janvier 1632, il descendit de cette chaire qu'il avait restaurée, trahi par ses forces, mais non par son ardeur.

Bientôt averti par sa faiblesse toujours croissante, il cessa l'enseignement de la médecine elle-même et reporta toutes ses pensées vers les choses éternelles. Car, pour me servir du langage de l'époque, c'était un homme éminent par la doctrine et par la foi et d'une grande sainteté de mœurs : *Vir doctrinâ, fide et morum sanctitate præstans.* Il résolut donc de consacrer ce que Dieu lui donnerait encore de vie à se préparer chrétiennement à une mort qu'il croyait du reste éloignée encore. Mais la mort est souvent pour les médecins, comme pour le reste des chrétiens, ce larron mystérieux qui vient au moment où on ne l'attend pas ; elle le surprit au milieu de sa

---

Langues, établi non loin du Marché-aux-Poissons, les étudiants partageant les préjugés de quelques-uns de leurs maîtres, manifestaient bruyamment leur hostilité contre la nouvelle institution : Nous ne voulons pas, disaient-ils, de ce latin du Marché-aux-Poissons, mais bien du bon vieux latin de notre mère la faculté. *Non loquimur latinum de foro piscium, sed loquimur latinum matris nostræ facultatis* (F. Nève, ouvrage cité).

pieuse préparation le 23 février 1632. Castellanus n'avait que 47 ans. Il fut enterré dans l'église de St.-Pierre à Louvain, au pied de l'autel de son patron.

Castellanus avait épousé vers 1614 Anne Exaerde, issue d'une noble famille de la Flandre. Je dirai pour les amateurs de généalogie qu'il eut cinq enfants, deux fils et trois filles. Les deux fils, Gérard et Thomas, se vouèrent à l'état ecclésiastique et tous deux furent successivement recteurs de l'Église de Notre-Dame de St.-Pierre, près de Gand, l'aîné étant mort jeune et ayant été remplacé par son frère dans les mêmes fonctions.

Des trois filles, l'aînée, Catherine a Castello, épousa François Typoets d'Eesbroek, patricien de Louvain.

Les destinées de la seconde, Barbe Thérèse, sont ignorées.

La dernière fille de Castello, du nom d'Antoinette, était aveugle et d'une grande piété. S'étant trouvée guérie de sa cécité sans aucun secours humain et dans des circonstances fort extraordinaires, elle se voua à la retraite et à la prière, sans abandonner sa mère dont elle entoura les vieux jours de sa tendresse et de ses soins. La veuve de Castellanus ne mourut qu'en 1671.

Castellanus a laissé plusieurs ouvrages dont voici les titres :

1° *Ludus sive convivium saturnale. Lovanii*, 1616, *ex typis Mazii*, in-8°.

2° *'Εορτολόγιον, sive de Festis Graecorum syntagma*,

*in quo plurimi antiquitatis ritus illustrantur. Antverpiae, ex officina typographica Hyeronymi Verdussii*, 1617, in-8° 300 pages.

3° *Vitae illustriorum medicorum qui toto orbe ad haec usque tempora floruerunt. Antverpiae apud G. a Tongris*, 1617, in-8° 255 pages.

4° *Laudatio funebris Alberti Belgarum Principis, dicta Lovanii in collegio Trilingui à Petro Castellano Graecarum literarum et medicinae professore Regio. Lovanii, excudebat Henricus Hustenius*, 1622, in-4° 62 pages.

5° Κρεοφαγία, *sive de usu carnium libri IV. Antverpiae apud Verdussium*, 1628, in-8° 296 pages.

Jetons un coup-d'œil sur ces ouvrages. Les trois premiers appartiennent à la vocation littéraire de l'auteur. Or, comme nous sommes à une époque où il est notoire que les médecins ne sont plus aptes, comme au temps de Castellanus, à honorer à la fois une chaire de grec et une chaire de médecine, le lecteur aura la condescendance de me permettre d'emprunter l'appréciation des travaux de l'helléniste à une plume autorisée.

La première des publications de Castellanus, dit M. Nève (1), le *Ludus sive convivium saturnale* présente une conversation familière et piquante sur une foule de points de littérature et de critique, écrite à la manière des polygraphes de l'antiquité. Il y a beaucoup de sel dans ce morceau latin mêlé de citations

(1) Mémoire cité, p. 215 et passim.

grecques qui était le début littéraire de son auteur. Le mérite de ce *jeu*, comme il l'a appelé, a paru assez grand à M. de Nélis pour qu'il l'ait réimprimé au siècle dernier dans ses *Analectes* (1), et ce docte prélat n'a pas craint à ce propos de rehausser le nom de Castellanus comme celui d'un des hommes qui avaient fait le plus pour la conservation du bon goût dans les études : *Conditor illius vir doctrinâ omni liberali eruditus qui voce olim et calamo bonarum artium studia apud Lovanienses propugnare cum primis annisus est.*

Le second ouvrage de Castellanus est un traité plus sérieux, plus étendu et tout-à-fait savant. C'est une dissertation raisonnée sur cette partie des antiquités grecques, tirée par Castellanus de la lettre des monuments anciens. On voit qu'il avait consulté par lui-même une foule d'auteurs classiques grecs et latins pour définir et décrire chacune des fêtes qu'il a comprises dans son traité.

Quant à l'oraison funèbre de l'archiduc Albert, c'est un modèle de cette latinité élégante et châtiée qui commençait déjà à se perdre du temps de Castellanus.

Nous rentrons maintenant sur le terrain de la médecine.

Les *vies* des médecins illustres constituent un ouvrage important quoiqu'il soit resté incomplet. Voici comment Castellanus raconte au bienveillant

(1) Tome I, pp. 95-139.

lecteur l'origine de son livre et les projets qu'il médite pour le compléter :

« J'aime, en lisant, à glaner suivant l'usage antique ; je me reprocherais comme une lecture perdue toute lecture qui ne laisserait pas de traces sur mes tablettes. En feuilletant les ouvrages de médecine, pour les besoins de mon enseignement, je ne néglige pas les auteurs. Je tiens note de leur doctrine et, pour ne pas me montrer ingrat envers ceux qui m'instruisent, j'esquisse leur physionomie et j'écris en quelques mots l'éloge dont ils me paraissent dignes. Nourrissant l'espoir de parcourir tout le champ de la médecine, je commence par vous livrer cet essai. Je sais que j'omets beaucoup de choses et des meilleures, mais enfin *non omnia possumus omnes.*

Adieu, lecteur, sois indulgent pour mes efforts (1). »

Cette composition pour laquelle Castellanus a puisé de ses propres mains aux sources grecques et latines —et il en était fort capable—témoigne à la fois de son goût pour la médecine et de l'attention avec laquelle il a lu les œuvres de ses devanciers. La date même de ce livre, qu'il a publié une année avant son doctorat, atteste avec quelle conscience il se préparait à cette épreuve solennelle et à la mission de l'enseignement dont il caressait peut-être l'espérance.

Dans ces biographies, il donne d'abord une notice sur la vie du médecin dont il s'occupe, il cite ses

(1) Ad lectorem : page 1, traduction libre.

œuvres principales et il caractérise, toujours avec précision et souvent avec bonheur, le génie propre et la valeur de l'auteur. Son allure rapide, sa diction à la fois riche et correcte rappelle le plus élégant des biographes romains, Cornélius Népos. Il fait de cette façon l'histoire d'environ 180 médecins.

Que si on peut lui reprocher des omissions importantes, quelques erreurs de fait ou de doctrine, il faut se souvenir que ce livre n'est que le fragment d'un grand ouvrage qu'il méditait et qu'à l'époque où il rassemblait ces notes, la médecine n'avait pas encore produit les historiens érudits dont les œuvres nous seraient aujourd'hui d'un si grand secours pour un pareil travail. Pour apprécier un ouvrier qui meurt ainsi sur la brèche, il faut tenir compte non-seulement du labeur accompli jusque là, mais des espérances qu'il aurait pu réaliser si la mort l'avait laissé faire.

La seconde œuvre médicale de Castellanus, c'est son traité *de l'usage des viandes*. On peut caractériser cet ouvrage en peu de mots : C'est un livre dans lequel l'auteur, en remontant lui-même aux sources, a résumé admirablement et apprécié avec sagesse tout ce que la médecine a produit de meilleur sur une question spéciale, soit que cette science parlât grec avec Hippocrate et Dioscoride, soit qu'elle écrivît en latin comme Celse et la plupart des auteurs qu'on appelait modernes à cette époque et qui sont déjà des anciens pour nous, soit enfin qu'elle empruntât l'idiome arabe d'Avicenne ou d'Averrhoës. Le méde-

cin qui voudrait faire l'histoire de cette partie importante de la diététique trouverait des ressources immenses dans l'œuvre de Castellan.

Mais ceci n'est qu'une question d'hygiène. Essayons d'apprécier Castellanus à un point de vue plus général. S'il avait assez vécu, Castellanus se serait élevé au rang des meilleurs médecins de son temps : il possédait en effet deux grandes forces, d'abord une érudition vaste et solide et, ce qui est plus rare que l'érudition, un grand fond de bon sens; mais arrivé à cette hauteur même il ne serait pas comparable à notre Verheyen et à notre Rega.

C'est que la médecine à cette époque était lancée dans une voie fausse. On en faisait trop une science d'autorité. La grande préoccupation des meilleurs esprits de l'époque était de s'initier aux *canons* d'Avicenne et des arabistes, à quelques livres d'Hippocrate et de Galien et à les commenter avec plus ou moins de bonheur. On semblait oublier que la médecine est avant tout une science d'observation, qu'elle doit puiser surtout ses éléments dans l'étude de l'homme et que ses *canons* doivent s'écrire au lit des malades et se compléter dans un amphithéâtre. Hippocrate, Aetius et Paul d'Egine ne sont de grands maîtres que parce qu'ils ont été de profonds observateurs et qu'ils n'ont déduit des faits que les conclusions qu'ils renferment. Mais, au lieu de considérer leurs écrits comme de grandes voix de l'expérience dont on doit recueillir avec respect les échos arrivés jusqu'à nous, on les traitait comme des oracles dont

les arrêts commandent un respect servile. Précisément parce qu'on ne se rendait pas compte de ce qui fait leur valeur, on mettait sur la même ligne le sage Hippocrate, c'est-à-dire le médecin qui a le mieux *vu* et le mieux conclu, et Avicenne, commentateur subtil qui n'a presque rien lu de ses propres yeux dans le livre de la nature.

Pour aller reprendre la médecine comme par la main et la ramener dans les voies tracées par Hippocrate, il fallait des hommes comme il en parut un peu plus tard : Sydenham en Angleterre, Verheyen à Louvain, Sennert en Allemagne, Baglivi à Rome, Bonnet à Genève pour ne pas citer la pléiade brillante de la France.

Castellanus était arrivé trop tôt. Plus tard il eût mis au service d'une science mieux dirigée sa grande érudition et son infatigable ardeur. Mais il n'était pas fait pour imprimer à la médecine un revirement devenu nécessaire; ses études, ses goûts, son érudition même ne le mettaient pas en mesure de faire dérailler la science, si on veut bien me passer cette expression, de la voie de l'autorité pour la rejeter dans le chemin de l'expérience.

—

## NOTICE SUR M. LE PROF. X. JACQUELART.

M. Xavier Jacquelart, le dernier membre survivant du corps enseignant de l'ancienne Université de Louvain, est décédé à Bruxelles le 19 novembre 1856, à l'âge de 89 ans et 10 mois.

Il naquit à Louvain le 15 janvier 1767. Après y avoir terminé ses humanités au collége de la Trinité, il fit son cours de philosophie à la pédagogie du Porc et obtint en 1786 la trente-huitième place à la promotion générale de la faculté des Arts. Le 28 juin 1791, il reçut le grade de licencié en droit civil et en droit canon.

Vers cette époque la chaire des Institutes et de droit public était vacante par suite de l'absence du docteur Charles Joseph Mathieu Lambrechts qui s'était compromis sous le gouvernement de Joseph II et qui plus tard, après l'invasion française, se déclara un partisan actif de la république (1). L'Université, dont les intérêts et les principes avaient été gravement méconnus par ce professeur, lui donna d'abord un suppléant et confia l'enseignement des

(1) Lors de la réunion de nos provinces à la France, il fut nommé président de l'administration centrale, puis commissaire du directoire exécutif près le département de la Dyle; le 4 septembre 1797 il devint ministre de la justice. Il mourut à Paris le 4 août 1823.

Institutes du droit romain au jeune Jacquelart. Celui-ci s'acquitta de cette fonction avec tant de zèle et de succès qu'il fut nommé titulaire du cours, le 25 décembre 1793.

Il occupa cette chaire jusqu'à la suppression de l'Université. Lors de l'érection de l'école de Droit à Bruxelles, le gouvernement français l'appela à y faire le cours de procédure civile et de législation criminelle.

Dans l'intervalle de la suppression de l'Université et de l'érection de cette école, M. Jacquelart fut successivement juge au tribunal de première instance de Louvain, magistrat de sûreté, substitut du procureur général près le tribunal criminel de la Dyle, pour l'arrondissement de Louvain.

Après la suppression de l'école de Droit en 1817, il fit pendant deux ans, à l'Université de Louvain, les cours d'institutes du droit romain et de procédure. Il continua ensuite à résider à Bruxelles où le retenaient une fortune indépendante et une position honorable au barreau. Il était chevalier de l'ordre de Léopold et le doyen d'âge des avocats inscrits à la Cour d'appel.

—

## NOTICE SUR LE DOCTEUR EN MÉDECINE CHARLES WITTEMBERCQ.

---

Une note de la notice sur le premier en philosophie Louis Joseph Wittembercq (*Analectes de* 1853 *p.* 207) renferme quelques détails biographiques sur son frère le docteur en médecine, Charles Wittembercq, qui est décédé à Ath le 1 août 1856 à l'âge de 82 ans.

L'extrait suivant du discours prononcé par M. le docteur Mercier sur la tombe d'un vieillard vénérable, dont le nom se rattache à l'histoire de l'Université, servira à compléter nos premières indications.

« Charles Wittembercq naquit à Ath, en 1775, de parents que la guerre de religion avait forcés à émigrer d'Allemagne. Son père le fit entrer très-jeune au collége de sa ville natale, où il se distingua parmi ses compagnons studieux, et, à quatorze ans, il était couronné en rhétorique. De là il alla continuer ses études à l'Université de Louvain, et à dix-neuf ans il était nommé répétiteur en philosophie.

» La tourmente révolutionnaire ayant fermé cette illustre Université, Charles Wittembercq passa en Hollande pour y continuer ses études médicales. Il subit ses examens à Harderwyck avec la plus grande distinction, ce qui lui attira les félicitations de tout le jury, composé des plus savants médecins du pays, qui l'autorisait, non-seulement à exercer son art,

mais aussi à enseigner la médecine dans toutes les universités.

» En 1802, il revint se fixer à Ath, où il se forma une clientèle qui ne fit que croître jusqu'à sa mort. A la fin de la même année, il fut créé médecin des hospices, de l'hôpital civil et du bureau de bienfaisance, fonction qu'il remplit jusqu'au dernier moment, aidé, depuis plusieurs années, de son gendre, M. le docteur Canivez.

» Tous ses confrères ont pu apprécier en lui un noble caractère et un diagnostic certain, et tous ses malades, les soins assidus qu'il leur prodiguait.

» Après les funestes et désastreuses campagnes de 1813, 1814 et 1815, Ath, comme toutes les places frontières belges, fut encombrée de blessés. Les médecins civils furent requis pour leur donner des soins. Charles Wittembercq y gagna la dyssentrie et faillit être victime de son dévouement.

» Depuis, plusieurs épidémies vinrent se déclarer, soit en ville, soit à la campagne : nous le retrouvons partout se livrant avec ardeur aux soins que réclamaient ses nombreux clients. Lors de l'invasion du choléra en 1832, tous les Athois purent juger de son zèle infatigable, et le gouvernement l'en récompensa en lui décernant une médaille. En 1849, lorsque le choléra reparut, malgré son grand âge et les infirmités inhérentes à une longue carrière, il ne voulut pas se reposer, et il partagea avec nous les dangers de ce terrible fléau. Pour prix de tant de courage, il reçut du ministre une nouvelle médaille.

» Le médecin Wittembercq fut créé médecin cantonal en 1803; médecin surveillant de l'art de guérir pour notre arrondissement, en 1825. Il fut aussi, pendant plusieurs années, président de la société médico-pharmaceutique d'Ath.

» En 1822, il fut appelé par ses concitoyens à faire partie de la régence d'Ath, fonction qu'il remplit en homme juste et intègre, jusqu'au moment de l'émancipation de la Belgique.

» Au mois de septembre 1835, le Roi accorda la récompense terrestre à tant de vertus, à de si nobles et si éminents services, en le créant chevalier de son ordre. Toute la ville applaudit à cette nomination; mais Dieu, dans sa bonté infinie, lui en réservait une bien plus durable : c'était de l'admettre dans le séjour des élus.

» Pour nous, MM. et honorés confrères, qui lui survivons, nous ne devons tous avoir qu'un seul désir, qu'un seul espoir : c'est de pouvoir le rejoindre là haut. »

—

# TABLE.

—





—



